POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

SARA COTELLI KURETH

QUESTION JURASSIENNE ET IDÉOLOGIES LANGAGIÈRES

LANGUE ET CONSTRUCTION IDENTITAIRE DANS LES REVENDICATIONS AUTONOMISTES DES MINORITÉS FRANCOPHONES (1959-1978)



Question jurassienne et idéologies langagières

Langue et construction identitaire dans les revendications autonomistes des minorités francophones (1959-1978)

Sara Cotelli Kureth

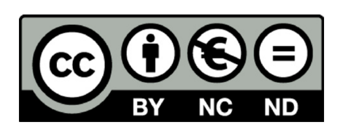
Question jurassienne et idéologies langagières

Langue et construction identitaire dans les revendications autonomistes des minorités francophones (1959-1978)

Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2015
Case postale 5
2002 Neuchâtel 2
Suisse

Ce livre est sous licence :



www.alphil.ch

Alphil Diffusion

commande@alphil.ch

ISBN 978-2-88930-062-4

Ce livre a été publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique dans le cadre du projet pilote OAPEN-CH.

Illustration de couverture : dessin paru dans le *Jura Libre*, le 21 août 1968, p. 1.

Responsable d'édition : Sandra Lena



En mémoire de Tante Paulette, Neuvevilloise et Jurassienne, qui aurait certainement encore trouvé quelques coquilles dans ce travail…

REMERCIEMENTS

Cette thèse n'aurait jamais vu le jour sans l'aide financière très concrète du Fonds national suisse de la recherche scientifique (subside n° 117731) qui m'a permis de travailler trois ans à mi-temps à ce projet. J'ai aussi pleinement profité du soutien de mes deux directeurs, Andres Kristol et Marinette Matthey, qui ont relu, commenté et disséqué les pages qui suivent à plus d'une reprise. Je souhaite leur exprimer ici toute ma gratitude. Les nombreuses remarques très pertinentes des deux membres du jury, Alexandre Duchêne et Mari Jones, ainsi que la stimulante discussion lors du colloque de thèse, m'ont permis – je l'espère – de présenter ici une version plus aboutie de mon travail. J'ai été aidée de façon pratique par l'équipe des Archives cantonales jurassiennes et de la Bibliothèque cantonale jurassienne à Porrentruy, ainsi que celle du Fonds d'étude de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel qui m'ont dégoté des livres et des articles que je croyais introuvables en Suisse. Mon travail a finalement beaucoup bénéficié de la gentillesse des nombreuses personnes qui m'ont ouvert leur porte et ont accepté de prendre le temps de partager leurs souvenirs. Je les remercie de leur accueil et de leur disponibilité.

Élaborer cette thèse s'est avéré un cheminement sinueux, à la fois interminable et gratifiant. De la première ébauche du sujet sur une terrasse torontoise au point final dans une maisonnette altaripienne, bien des choses ont changé. Partie avec beaucoup de préjugés dans ce travail solitaire de longue haleine, j'ai toutefois eu la chance d'être entourée et encouragée tout au long de mon périple. Sur ce chemin, les différents instituts où j'ai eu le plaisir de travailler ont représenté des jalons importants et je tiens ici à remercier l'équipe du Centre de dialectologie, celle de l'Institut de langue et civilisation françaises de l'Université de Neuchâtel, la direction et le secrétariat du Sprachenzentrum de l'Université de Zurich et de l'EPFZ et Arielle au Centre de langues de l'UniNE. Merci de m'avoir aidée dans la mesure du possible à ménager du temps pour achever cette recherche.

Enfin j'aimerais, par ces quelques lignes, remercier du fond du cœur mes compagnes de route les plus fidèles : Dorothée, Christel, Anne, Suzana, Lili, Sabina, Lise-Marie, Brigitte et Aline. Sans leur soutien constant, je n'y serais jamais arrivée. J'aimerais aussi adresser un merci appuyé à Alexandre qui a toujours cru à mon projet. Je dois également beaucoup à mon équipe de relecteurs de choc – merci à Céline, Christel, Christelle, Delphine, Dorothée, Isabelle, Lili, Lise-Marie, Maud, Philippe, Pierre, Sophie et Suzana – qui ont traqué les coquilles, les s manquants et toutes les petites fautes que je ne voyais plus. Ma reconnaissance va aussi à mes parents et à ma famille qui m'ont soutenue durant ces années, par leurs attentions, leurs prières et leurs encouragements. Merci à la cellule de Saint-Blaise-Bôle pour son soutien patient et fraternel et merci à toutes les amies et tous les amis – trop nombreux pour être cités ici – qui ont dû me supporter. Pour finir, Pierre occupe bien sûr une place spéciale dans ma vie mais aussi dans l'achèvement de ce projet. Il m'a épaulée, poussée, encouragée, nourrie, choyée et divertie, suivant mes besoins et mes humeurs.

Liste des abréviations

ACCT	Agence de coopération culturelle et technique
ADIJ	Association pour la défense des intérêts économiques du Jura
AEEF	Association européenne de l'ethnie française
AFDJ	Association féminine pour la défense du Jura
AJE	Association des Jurassiens de l'extérieur
AIJLF	Association internationale des journalistes de langue française
AIPLF	Association internationale des parlementaires de langue française
ARSF	Association romande de solidarité francophone (fait suite, dès 1969, au GREF)
ASF	Association internationale de solidarité francophone
ASJL	Association suisse des amis du Jura libre
ASJLF	Association suisse des journalistes de langue française
AUPELF	Association des universités partiellement ou entièrement de langue française
CBO	Commission confédérée des bons offices
CMELF	Conférence des minorités ethniques de langue française
DFAG	Deutsch-freiburgische Arbeitsgemeinschaft
FD	Force démocratique (fait suite, dès le 26 mars 1974, à l'UPJ)
FDF	Front démocratique des Bruxellois francophones
GFFD	Groupement féminin de Force démocratique
GREF	Groupement romand de l'Association européenne de l'ethnie française
IJSLA	Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts

MAJ	Mouvement autonomiste jurassien (nom donné au RJ et à l'UJ unifiés en 1993)
MNQ	Mouvement national des Québécois
MSJ	Mouvement séparatiste jurassien (premier nom du RJ jusqu'en 1952)
MUJ	Mouvement universitaire jurassien
NSH	Nouvelle société helvétique
OJF	Organisation internationale des jeunesses francophones
PQ	Parti québécois
RIN	Rassemblement pour l'indépendance nationale (parti indépendantiste québécois)
RJ	Rassemblement jurassien
SJE	Société jurassienne d'émulation
SSJB	Société Saint-Jean-Baptiste
UPJ	Union des patriotes jurassiens
UIJPLF	Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (fait suite, dès 1972, à l'AIJLF)

Introduction

Le 23 juin 1974, les mouvements minoritaires européens et québécois sont à la fête. Tous saluent l'espoir porté par l'acceptation des électeurs et électrices jurassiens de former le futur 23e canton suisse. Les télégrammes arrivent à Delémont de partout pour féliciter le Rassemblement jurassien (RJ), le parti autonomiste, et célébrer «*la libération du Jura*»[1]. L'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura en 1979 et son acte de naissance lors du plébiscite d'autodétermination en 1974 représentent l'aboutissement de plus de vingt ans de combat et de désaccord entre une partie de la population jurassienne et le pouvoir cantonal bernois. Cette étude revient sur cet épisode conflictuel de l'histoire suisse et analyse en particulier les discours qui ont mené à la votation du 23 juin.

Partant de l'idée assez répandue au sein du grand public que la Question jurassienne n'est pas uniquement une question politique mais aussi une affaire de langue, je l'ai explorée à travers l'analyse des idéologies langagières qui se dégagent du discours autonomiste. La problématique centrale de ce travail repose ainsi sur l'importance symbolique de ces idéologies langagières pour les séparatistes au plus fort de la lutte pour la création du 23e canton suisse. Dans les années 1960 et 1970, le RJ construit discursivement les Jurassiens[2] comme une *minorité*[3] linguistique francophone *mise en danger* par la *tutelle* du canton de Berne majoritairement

[1] «Innombrables messages», *Jura Libre*, 26 juin 1974, p. 5.

[2] Dans mon étude, j'utilise par commodité les termes de *Jurassien* ou *Jurassiens* au masculin pour faire référence aux Jurassiennes et Jurassiens. Le mouvement autonomiste jurassien a été, à ses débuts, principalement masculin et ses dirigeants importants étaient tous des hommes, à l'exception notable de Valentine Friedli – la seule femme qui a siégé à la Constituante jurassienne (voir la notice la concernant dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*, URL: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F6301.php, dernière consultation le 20 décembre 2013). N'oublions pas que les femmes n'ont pas le droit de vote jusqu'en 1968 dans certaines communes bernoises et qu'il a fallu attendre 1971 pour qu'elles obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en matières cantonale et fédérale.

[3] J'utilise dans ce travail les italiques pour marquer les expressions et les formulations que j'emprunte au discours autonomiste, réservant les guillemets aux citations directes ou lorsque je souhaite me distancier de certains termes utilisés ou les employer au sens figuré. Dans ce dernier cas, le terme n'est pas accompagné

germanophone. La recherche sur les idéologies langagières a montré depuis longtemps qu'elles ne portent jamais exclusivement sur la langue et, en effet, celles qui accompagnent ce discours minoritaire (mythifiant le français, dénigrant le suisse allemand ou mettant en garde contre le bilinguisme précoce) ont une portée sociale. Elles participent directement à la construction identitaire des autonomistes jurassiens – des vrais Jurassiens, selon ces derniers –, tout en s'insérant dans un faisceau d'autres arguments (historiques, économiques, régionalistes) comme de véritables armes de combat idéologiques.

Mon travail se place dans le sillage des études de plus en plus nombreuses depuis les années 1980 qui se sont penchées sur les minorités nationales et linguistiques, surtout dans le cadre de l'anthropologie linguistique et de certains courants de la sociolinguistique (voir 2.2.2.). L'exemple du Jura permet ainsi une nouvelle fois de s'interroger sur les liens entre langue et nationalisme, sur la définition des minorités linguistiques et sur l'importance accordée aux idéologies langagières dans le fait national. Le Jura offre un nouvel exemple de la façon dont une minorité nationale peut s'autodéfinir autour de discours communs, comme le décrit bien la notion de «*communauté imaginaire*» proposée par Benedict Anderson (2002). La langue commune, la diffusion des idées autonomistes dans un hebdomadaire de propagande lu par tous les séparatistes (2.4.1.1.), mais aussi le développement d'une littérature jurassienne (3.4.1 et 3.4.2.) permettent la construction et la reproduction[4] d'un *peuple jurassien* considéré comme purement francophone et qui aurait droit à un territoire cantonal comme les autres peuples suisses.

Dans la sociolinguistique suisse, tant la problématique liée à la Question jurassienne (2.1.2.2.) que la question plus générale des minorités linguistiques ont eu peu d'écho jusqu'ici. On ne décrit généralement pas la Suisse romande comme une minorité nationale et aucune étude suisse de sociolinguistique n'a considéré la Question jurassienne comme un exemple de construction minoritaire nationale et linguistique. En fait, très peu de sociolinguistes – et parmi eux aucun Suisse – ont fait du Jura leur terrain de recherche (2.1.2.2.). Ce travail entend donc répondre à un vide analytique dans l'histoire linguistique de la Suisse, en ne se concentrant toutefois que sur une période et une problématique bien définies : les années entre 1959 et 1978 qui voient le développement d'un fort discours minoritaire dans le Jura, alors bernois, et l'accession d'une partie de ce territoire en canton souverain. De plus, la vision qui prédomine dans la recherche sociolinguistique suisse lorsque la Question jurassienne est évoquée part généralement du lien confédéral et ne prend jamais comme point de départ le discours des minorités. On présente le plus souvent la Suisse comme un pays où plusieurs langues cohabitent plus ou moins harmonieusement. Ainsi, on lit dans Schläpfer (1985 : 13) :

> «*La Suisse, État plurilingue, représente la négation vivante de l'idée de langue nationale propagée depuis les humanistes du* xvi*e siècle par les théoriciens de l'État et surtout par les*

---

d'une référence précise (voir l'utilisation d'«objective» à la page 65 pour un exemple de distanciation et celle de «laïque» à la page 66 pour un exemple de sens figuré).

[4] Voir aussi la notion de «*nationalisme banal*» proposée par M. Billig (1995) et expliquée dans 2.2.1.

> *partisans d'un pouvoir étatique centralisateur, idée qu'on retrouve dans des formules telles que "nation = langue" ou "langue = nation", ou encore sous la forme d'une revendication de souveraineté "cujus regio, ejus lingua", "telle la langue du prince, celle du pays".*»

Peu de chercheur/e/s remettent en question cette vision d'une Suisse dont l'exemple va à l'encontre des autres nations européennes. De fait, ce qu'on a pu appeler le «modèle consensuel» suisse de la sociolinguistique (BOYER 1997: 11) s'est le plus souvent concentré d'une part sur les indices d'une volonté de «vivre ensemble» et d'autre part sur les aspects positifs et non conflictuels du plurilinguisme étatique, soulignant le Sonderfall suisse[5].

S'intéresser à la Question jurassienne et aux débats sur la langue qu'elle a entraînés revient à remettre en question cette représentation ou, en tous les cas, à donner voix à un discours qui, dans les années 1960 et 1970, s'est soulevé contre cette vision de la langue et du plurilinguisme au sein de la Confédération helvétique.

Les idéologies langagières jurassiennes prennent donc place aux côtés d'un discours helvétique qui cherche toujours le consensualisme et met en avant la paix linguistique plutôt que le conflit. Certains observateurs de l'époque soulignent d'ailleurs les tensions que suscite le discours des séparatistes qui veulent bâtir une frontière symbolique entre francophones et germanophones dans leur région. Cette perspective pourrait – devrait même d'ailleurs selon certains membres du RJ – s'appliquer au reste de la Suisse et surtout au sort de ses minorités latines. Les pro-Bernois y voient une menace pour le lien confédéral et redoutent que les autonomistes «*donne*[nt] *à la Suisse l'exemple de la discorde, qui pourrait malheureusement être suivi*» (RUFENER 1969: 21). Ce contexte confère au Jura une singularité par rapport à d'autres communautés minoritaires, attachées le plus souvent à des États-nations plus ou moins centralisés (comme les Bretons, les Corses, les Alsaciens ou les Occitans en France; les Écossais au Royaume-Uni; les Catalans et les Basques en Espagne). Même en regard des Québécois, des Bruxellois et des Wallons qui appartiennent à un État fédéral, la position du Jura paraît singulière car ni la Confédération canadienne ni l'État belge n'ont vu se développer un discours aussi spécifiquement consensuel que celui qui est traditionnel en Suisse.

Malgré cette particularité jurassienne, ce travail montrera que les discours minoritaires qui sont mis en avant dans le Jura sont aussi typiques d'autres contextes minoritaires, que la langue de ces minorités soit le français ou une autre (voir 2.2.). L'analyse qui suit explorera ainsi également l'interdiscours et le contexte historique dans lequel il s'établit, c'est-à-dire les liens qui se tissent entre le RJ et différentes minorités – surtout francophones – dans ces années. Par ces contacts, le RJ emprunte un discours idéologique très marqué historiquement, l'*ethnie française* (voir 3.4.3.), qui se retrouve en Belgique à la même période, mais dont les implications paraissent universelles: essentialisation, purisme linguistique et refus du mélange, déterminisme linguistique. Ces idéologies permettent une différenciation plus aisée

---

[5] «L'exception suisse»: voir la définition et les exemples dans la *Base de données lexicographiques pan-francophone*, dorénavant citée *BDLP*.

des acteurs et actrices de la lutte pour l'indépendance, grâce à la cristallisation de l'identité jurassienne autour du français comme langue de civilisation et la construction d'une frontière véritablement imperméable entre Bernois et Jurassiens, une «*muraille de Chine*» comme le soutiennent les autonomistes (BÉGUELIN 1973a: 189). L'analyse de la situation jurassienne apporte donc – malgré son originalité – une pièce supplémentaire à la recherche sur les minorités langagières, démontrant la constance de certains arguments au-delà du contexte national.

Enfin, l'analyse présentée ici entend apporter une contribution au développement d'une jeune branche de la sociolinguistique: la sociolinguistique historique (SH), en plein essor actuellement. Dans le domaine gallo-roman, la plupart des études de SH se rattachent à une sociolinguistique de type labovienne ou fishmanienne (COTELLI 2009). Au contraire, dans ce travail, je propose une autre démarche, empruntant à la sociolinguistique critique qui ouvre ainsi de nouvelles perspectives à la SH. En effet, la sociolinguistique critique développe un cadre d'analyse privilégié pour l'interrogation de processus sociaux au travers de phénomènes langagiers, notamment par le biais du concept d'idéologie langagière, comme le détaille le deuxième chapitre. De plus, on dispose pour la Suisse de très peu d'études de SH qui explorent le passé pourtant passionnant de la Confédération helvétique[6]. Ce travail entend donc participer à l'élaboration de cette histoire en mettant en évidence un épisode atypique pour la Suisse.

La posture critique qui a été la mienne dans ce travail, la façon de concevoir le discours comme une pratique sociale, toujours contextualisée historiquement et socialement, explique les éléments qui vont suivre. L'analyse des idéologies langagières se concentre sur la fin du travail: les chapitres 5 à 9. La première partie entend poser les bases contextuelles (historiques, théoriques, discursives) sur lesquelles cette analyse se développe. Le premier chapitre établit ainsi le contexte géolinguistique et historique propre à la situation jurassienne. Outre la description de la posture critique que j'adopte et les éléments théoriques et méthodologiques qui en découlent, le deuxième chapitre entend placer mon analyse de la Question jurassienne dans la recherche en sociolinguistique sur les minorités linguistiques. Les différentes sources à la base du corpus analysé y sont également exposées. Toujours dans un souci de contextualisation, le chapitre 3 brosse un portrait du discours autonomiste dans sa globalité. J'y montre les grands changements dans la dialectique autonomiste et dans la construction identitaire: le passage de l'histoire à la culture[7]. Il souligne également le cumul des lignes argumentatives opérant dans le discours autonomiste et l'importance qu'y prennent les arguments culturels et linguistiques, en particulier ceux qui découlent de l'*ethnie française*. Le chapitre 4 revient sur les sources des idéologies langagières du discours jurassien. Il est indispensable de toujours garder à l'esprit que celles-ci ont une histoire, souvent longue et complexe, tant dans

[6] Voir toutefois les divers travaux d'A. Kristol (par exemple 2005, 2006 ou 2013), certains articles de G. Lüdi (2009, 2014) et les recherches menées par D. Aquino-Weber, C. Nissille et S. Cotelli (2011, 2013, 2014) sur les cacologies suisses du XIX[e] siècle.

[7] Ce glissement argumentatif est souvent évoqué dans la littérature sur la Question jurassienne. Voir notamment RENNWALD (1984: 78) ou VOUTAT (1992).

la tradition intellectuelle du système de pensée rationaliste et moderniste, que dans les discours sur la langue qu'ils soient francophones ou plus particulièrement suisses romands. Ce chapitre expose brièvement cette histoire pour insister, une fois encore, sur la mise en contexte de ces idéologies.

Le chapitre 5 est consacré aux idéologies langagières attachées aux idiomes qui font face au français : le suisse allemand, le *Hochdeutsch* et le patois franc-comtois. Une hiérarchisation se dégage entre les idiomes que les autonomistes considèrent comme des *langues de civilisation* et ceux qui ne sont que des *dialectes*. Tous les *dialectes* ne sont pourtant pas mis sur le même pied dans le discours séparatiste, le suisse allemand essuyant les attaques les plus virulentes. Les chapitres 6 et 7 exposent les discours sur la langue française et les idéologies langagières qui s'y rattachent. Le français affiche dans le discours autonomiste un double visage. Adulé d'une part – tous les mythes qu'incarne cette langue sont repris (chapitre 6) –, mais aussi critiqué de l'autre, dans certaines de ses manifestations sur le territoire jurassien, il devient le honni *français fédéral* (chapitre 7). Ces chapitres montrent aussi à quel point la langue française est au cœur de toutes les idéologies langagières et du processus de construction identitaire autonomiste. Le chapitre 8 revient sur la question du bilinguisme personnel et territorial. Les autonomistes jurassiens rédigent de nombreux textes sur ces questions et présentent une véritable doctrine sur le bilinguisme. Enfin, le dernier chapitre présente le discours de solidarité avec les peuples frères. On y découvre comment les autonomistes jurassiens, au travers de la francophonie naissante à cette époque, nouent des liens amicaux et discursifs avec d'autres minorités francophones, dont les Belges, les Québécois et les Valdôtains.

Cette première exploration des discours sur la langue dans le Jura des années 1960 et 1970 ouvre différentes perspectives. Elle permet d'enrichir notre connaissance de l'histoire sociolinguistique de la Suisse, mais aussi la recherche sur les minorités linguistiques. Surtout, ce travail montre combien le regard sur le passé contribue à éclairer le présent. Ces discours, qui ont aujourd'hui bien évolué, ont ainsi laissé des traces qu'on peut apercevoir, par exemple, dans la Constitution jurassienne et surtout dans l'adoption récente d'une loi linguistique cantonale[8].

---

[8] Sur ce point voir Comte (2010) et Cotelli (2013c).

Chapitre 1
Jalons géographiques et historiques : le Jura romand et la Question jurassienne

Cette étude s'ouvre sur une présentation de repères historiques et géolinguistiques nécessaires à l'analyse de la situation jurassienne. La position territoriale du Jura (décrite en 1.1.1.), un peu en marge du reste de la Suisse romande et à la frontière des langues, participe à sa singularité face aux autres cantons francophones, un cliché de Jura «*au bout du monde*» qui est souvent relevé (Hauser 2012 : 46s). Limitrophe de la Suisse alémanique, le Jura historique[9] offre une situation linguistique plus complexe que ne le laissent parfois paraître certains discours que j'analyse dans ce travail. Je brosse également le portrait linguistique de cette région et j'introduis brièvement les statistiques des différentes langues en présence, dans les chiffres des années 1960 et 1970 (1.1.2.).

Avant tout, je souhaite présenter dans ce chapitre un résumé des événements liés à la Question jurassienne (1.2.). Loin d'offrir au lecteur une fresque complète de cette période, je me concentre ici sur les questions culturelles et linguistiques et je n'entre donc pas dans d'autres thématiques qui sont pourtant très présentes à l'époque (problématique confessionnelle, économique, régionaliste). Je souhaite surtout souligner la présence constante des arguments linguistiques dans le Jura pendant les deux décennies qui nous occupent ici. L'histoire du mouvement autonomiste de 1947 prend ses racines dans les arguments linguistiques et ceux-ci restent prégnants jusqu'à la construction du nouvel État jurassien.

Pourtant, au sein du mouvement autonomiste, tous les militants actifs ne se sentent pas concernés par les questions de langue. La composante linguistique est

[9] Cette appellation désigne pour les historiens «*le Jura bernois tel qu'il a existé institutionnellement entre 1815 et 1978*», c'est-à-dire les six districts francophones jurassiens et le district de Laufon (Hauser 2012 : 16).

presque toujours liée à l'élément culturel et patrimonial. Une partie des militants autonomistes que j'ai interrogés dans le cadre de cette étude n'y voient qu'une revendication anecdotique. Ils considèrent d'autres préoccupations comme plus décisives dans leur engagement pour un Jura autonome (économie, minorisation politique, projet de place d'armes dans les Franches-Montagnes, etc.)[10]. Un petit groupe, qui comprend notamment les deux décideurs du mouvement, Roger Schaffter et Roland Béguelin[11], fait cependant de la question linguistique son cheval de bataille. Je présente ces plumes langagières, c'est-à-dire ces auteurs, journalistes et chroniqueurs qui traitent très souvent dans leurs écrits de questions culturelles et linguistiques, dans la dernière partie de ce chapitre (1.3.). Pour les autres figures importantes citées dans cette étude et dont le nom est suivi d'un astérisque, on se reportera aux notices biographiques rassemblées dans l'annexe 1.

1.1. Considérations géolinguistiques sur le Jura

1.1.1. La géographie du Jura en bref[12]

La région jurassienne se situe au nord-est de la Suisse. D'une superficie d'environ 1 380 km², elle comptait – pour la partie francophone – 118 764 habitants en 1960 (Commission des 24 1968 : 192)[13]. Elle est limitrophe de la France (départements du Doubs, Territoire de Belfort et Haut-Rhin)[14] au nord, des cantons suisses germanophones de Bâle-Campagne et de Soleure à l'est, du canton francophone de Neuchâtel à l'ouest, ainsi que du canton de Berne, bilingue, au sud. Elle se compose de régions bien distinctes géographiquement – plaine, vallées et montagnes – que séparent de nombreux cols, des cluses et de profondes gorges.

Politiquement, cette région se divise en sept districts dans les années 1960 et 1970 : six districts francophones – que je décrirai ici – et un district germanophone (Laufen, en français Laufon) qui se situe à l'est, proche du territoire de Bâle-Campagne (le canton auquel ce territoire appartient aujourd'hui). Les six districts francophones se répartissent traditionnellement en deux régions : le Nord (en jaune plus foncé sur la carte ci-dessous) avec les districts de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes ; le Sud (en jaune plus clair) avec les districts de Moutier, de Courtelary et de La Neuveville. Cette répartition géographique couvre également une différence confessionnelle, les trois districts du Nord étant majoritairement catholiques et ceux du Sud protestants, comme le reste de l'ancien canton.

---

10 Pour plus de détails, voir le chapitre 3.

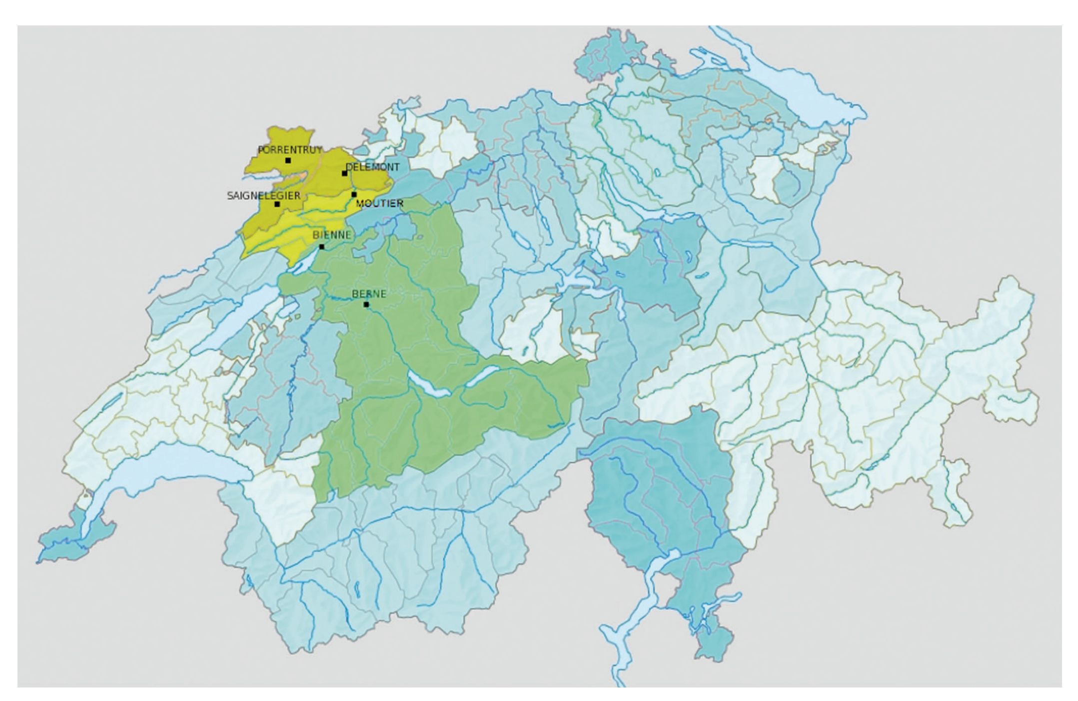
11 Pour des informations biographiques sur ces deux personnalités jurassiennes, voir ci-dessous 1.3.1.

12 Pour plus d'informations, voir par exemple le bref article de Jean-François Nussbaumer dans Crevoisier (dir.) (2012 : 205-7).

13 Ces chiffres s'appliquent aux six districts francophones. Les chiffres pour la superficie (839 + 541 km²) proviennent des sites Internet officiels du canton du Jura (URL : http://www.jura.ch/CHA/SIC/Le-Jura-aujourd-hui/Le-Jura-aujourd-hui-Faits-et-chiffres.html) et de la région administrative bernoise du Jura bernois (URL : http://www.rr.be.ch/rr/fr/index/dossiers/dossiers/berner_jura/dokumentation.assetref/dam/documents/RR/Regierungsrat/fr/Jura-donnees_chiffrees_sur_le_Jura_bernois.pdf, dernière consultation le 27 septembre 2014).

14 Les deux premiers départements appartiennent à la Franche-Comté, le troisième à l'Alsace.

Carte 1. Le Jura francophone (territoire jaune) et l'ancien canton – c'est-à-dire le canton de Berne sans la région jurassienne – (territoire vert) en Suisse. On ne voit pas le Laufon germanophone sur cette carte.



Tout au nord, l'Ajoie – correspondant au district de Porrentruy –, où se situe la ville de Porrentruy (6 673 habitants)[15], est principalement un pays de plaine et une région plutôt agricole. Géographiquement, elle appartient à la Trouée de Belfort et aucun obstacle naturel ne la sépare du territoire français de l'autre côté de la frontière étatique. Le reste de la région jurassienne est plus accidenté, car il s'étend sur le massif jurassien. Sises à l'ouest, les Franches-Montagnes sont constituées de hauts plateaux, faiblement plissés, couverts de pâturages boisés typiques de la chaîne jurassienne, un paysage qui se prolonge à l'ouest de la frontière étatique marquée par le cours du Doubs. Le chef-lieu franc-montagnard est Saignelégier (2 560 habitants). Outre les spécialités fromagères (la Tête de Moine)[16], l'agriculture et l'élevage d'une race de chevaux particuliers, cette région accueille l'industrie horlogère, un tissu industriel qui continue à l'est vers la ville la plus proche, La Chaux-de-Fonds (38 267 habitants), dans le canton de Neuchâtel, un fleuron de l'industrie horlogère, et au sud avec Saint-

[15] Toutes les données démographiques de cette section proviennent du site de l'Office fédéral de la statistique et fournissent les chiffres pour 2012 (URL : http://www.pxweb.bfs.admin.ch/, dernière consultation le 20 août 2014).

[16] Voir Hauser (2012 : 64s) sur l'histoire et l'importance identitaire de cette industrie.

Carte 2. Les sept districts du Jura historique (Rassemblement jurassien *1970 : 383).*

Imier (district de Courtelary), siège de Longines depuis 1867. À l'est, Delémont (11 809 habitants), capitale actuelle du canton du Jura et chef-lieu du district du même nom, se situe dans une vallée où se sont installées de nombreuses usines que côtoient des domaines agricoles. De même, les districts de Moutier et de Courtelary forment un pays industriel (horlogerie, machines-outils et mécanique de précision). La ville de Moutier (7 753 habitants), également sise dans une vallée, se trouve entre Bienne et Delémont. Le district de Courtelary, une région parfois également nommée Erguël[17], comporte deux vallées principales : la vallée de Tavannes, à l'est, et le vallon de Saint-Imier, à l'ouest. Enfin, le district de La Neuveville s'étend, du nord au sud, du plateau de Diesse agricole au littoral du lac de Bienne et offre donc un paysage contrasté

[17] Du nom d'une seigneurie de l'Évêché de Bâle qui correspondait à peu près à ce territoire. Voir la notice « Erguël » dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8439.php, dernière consultation le 20 août 2014).

entre pâturages boisés, vignobles et panoramas lacustres chers à Rousseau[18]. Le petit bourg de La Neuveville (3 666 habitants) est placé à mi-chemin entre Neuchâtel (33 474 habitants), dans le canton du même nom, et Bienne (52 351 habitants), la ville industrielle bilingue du canton de Berne. L'industrie horlogère, la viticulture et l'éducation constituent une grande part du tissu économique neuvevillois.

La position géographique un peu excentrique du Jura par rapport au reste de la Suisse romande n'empêche pas les échanges. Ainsi, il n'y a pas d'université dans le Jura et les étudiant/e/s jurassiens doivent quitter la région pour mener à bien leurs études. Ils peuvent choisir l'université de Berne, ou celle de Neuchâtel (l'université romande la plus proche). Mais de nombreux Jurassiens, du Nord surtout, se rendent à Fribourg qui est le seul canton catholique francophone à disposer d'un établissement d'éducation supérieur. De plus, de nombreux Jurassiens doivent quitter leur région d'origine pour travailler ailleurs en Suisse. En 1960, plus de 50 000 ressortissants du Jura se répartissent dans presque tous les cantons suisses, avec en tête – après l'ancien canton – le canton de Neuchâtel, ceux de Vaud et de Genève (COMMISSION DES 24 1968 : 216).

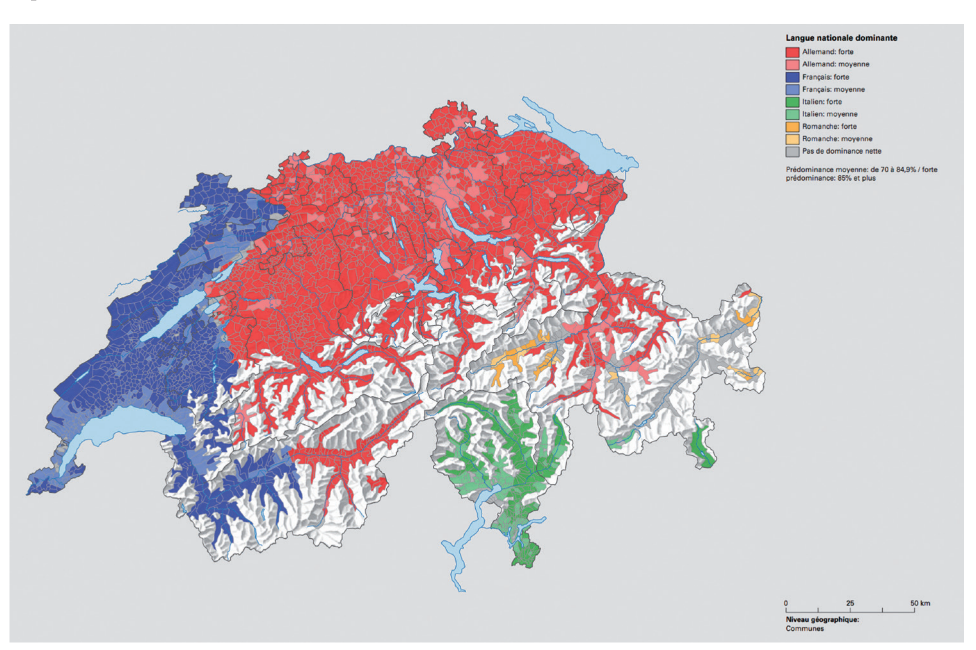
1.1.2. La situation linguistique dans le Jura historique en 1960

Comme le montre la carte 3 ci-dessous, la région jurassienne se trouve à la frontière linguistique entre le français et les dialectes alémaniques à l'ouest (Laufon, cantons de Bâle-Campagne et de Soleure) et au sud (canton de Berne, avec la région bilingue de Bienne). De plus, cette même région embrasse une autre frontière linguistique, celle qui sépare les dialectes franco-provençaux – le substrat linguistique dans la plus grande partie de la Suisse romande – des dialectes oïliques. Les six districts francophones se partagent approximativement entre ces deux idiomes : le Nord parle un dialecte oïlique mais les districts de La Neuveville et de Courtelary ainsi qu'une partie du district de Moutier se présentent comme une zone de transition, avec des parlers s'alignant plutôt sur les traits typiques du franco-provençal. La limite entre le franco-provençal et le dialecte franc-comtois a d'abord été étudiée par Lobeck (1945). Burger (1971 : 68) montre que le Jura-Nord était initialement un pays de langue franco-provençale et que le franc-comtois s'y est implanté depuis la région de Besançon à la période correspondant au moyen français. Burger postule en outre que la moindre influence du franc-comtois dans le sud est certainement due au rayonnement qu'avait sur cette région la ville de Berne à date ancienne. De plus, cette limite correspond à peu près à la frontière confessionnelle qui s'établit après la Réforme, comme Kristol (1976) l'a montré en analysant les liaisons matrimoniales le long de la ligne démarquant le franco-provençal et le franc-comtois dans le Jura. La frontière linguistique se double ainsi d'une « *frontière humaine* » (*Id.* : 78) séparant les habitants protestants au sud et catholiques au nord. Le peu de témoignages que l'on conserve aujourd'hui des parlers des districts du sud explique également la difficulté de bien cerner la frontière entre le franc-comtois et le franco-provençal dans la région jurassienne.

---

[18] L'écrivain a séjourné quelque temps sur l'Île Saint-Pierre, en face de La Neuveville. Il transforme l'île lacustre en paysage paradisiaque dans la cinquième promenade de ses *Rêveries d'un promeneur solitaire* (1782).

Carte 3. Langues nationales dominantes dans les communes suisses (2000). En rouge, l'allemand ; en bleu, le français ; en vert, l'italien ; en orange, le rhéto-romanche. La différence d'intensité indique une dominance forte pour les couleurs foncées et faibles pour les couleurs claires[19].



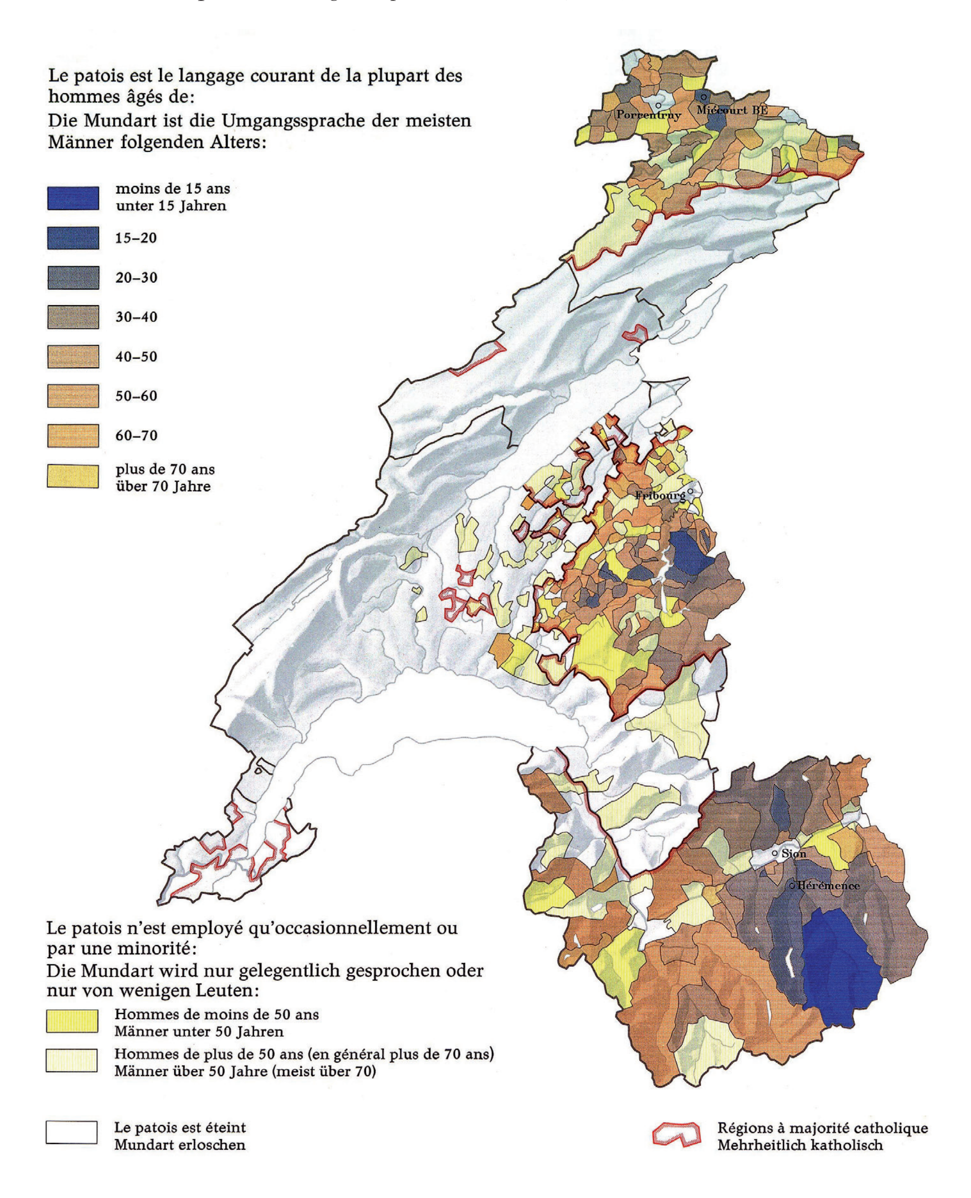
Dans les années 1960, il est difficile de déterminer le nombre de francophones qui vivent encore en situation de diglossie avec le « patois »[20], comme les Jurassiens nomment la langue de leurs ancêtres. En 1966, le *Glossaire des patois de la Suisse romande* réalise un sondage auprès des hommes de toutes les communes de la Suisse romande. Une carte en est publiée dans l'*Atlas de la Suisse* de 1967 (voir ci-contre)[21]. Elle montre que si le patois est encore bien connu dans les districts de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes, il est beaucoup moins présent dans le Sud. Des témoignages du début du XXe siècle vont dans le même sens. Dans les districts du Sud, le passage au français aurait été total et ancien. Il n'existe plus de locuteurs ou plus que quelques-uns dès le début du XXe siècle (GAUCHAT 1903 : 372). Dans le Nord, les patoisants restent nombreux en Ajoie et dans la vallée de Delémont, selon Gauchat (1942 : 22) qui estime pourtant qu'on entend tout autant

[19] Carte disponible en ligne sur l'atlas statistique de la Suisse sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (URL : http://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/map/0_fr.html, dernière consultation le 20 août 2014).

[20] J'emploierai également cette étiquette dans ce travail car c'est celle qu'utilisent les locuteurs de cette langue. Il faut toutefois noter que l'emploi du terme « patois » en Suisse n'a pas la connotation négative qu'on connaît à cette appellation en France de longue date (COUROUAU 2005). Le discours scientifique suisse emploie donc couramment patois comme un synonyme de dialecte pour désigner soit le franco-provençal soit le franc-comtois parlé traditionnellement dans notre région (voir par exemple MAÎTRE/ MATTHEY 2007).

[21] On trouve cette carte sur le site Internet du *Glossaire des patois de la Suisse romande* (URL : http://www.glossaire-romand.ch/default.asp/2-0-101-6-6-1/, dernière consultation le 11 octobre 2014).

Carte 4. Statistiques de l'usage du patois en Suisse (1967).



le « Bärndütsch », le dialecte suisse alémanique, dans ces régions où de nombreuses exploitations agricoles ont été reprises par des germanophones de l'ancien canton. Le déclin numérique du patois est bien amorcé dans le Jura des années 1960. Une étude portant sur la génération suivante montre que si le patois est encore parlé en Ajoie et dans les Franches-Montagnes, il ne l'est plus que parmi les personnes du troisième âge (LEHMANN 1994).

Le patois parlé dans le Jura en 1960 est donc en grande majorité un patois d'oïl, de type franc-comtois[22]. Peu d'études dialectologiques ont été consacrées à cet idiome sur le territoire suisse. Citons toutefois la thèse de l'abbé Robert Jolidon, non publiée et soutenue à Zurich en 1951[23]. Le *Glossaire des patois de la Suisse romande*, qui intègre pleinement tous les types oïliques jurassiens à son répertoire lexical des parlers romands, fait d'ailleurs référence à certains des matériaux de Jolidon[24].

Le franc-comtois diffère peu de part et d'autre de la frontière politique. L'*Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté* (DONDAINE 1973-1984) inclut ainsi les données jurassiennes suisses aux côtés des formes françaises du Doubs, du Jura et de Haute-Saône. Ce dialecte partage un grand nombre de traits avec des dialectes de Champagne ou de Bourgogne et appartient aux parlers de l'est du domaine d'oïl, restés en retrait de certaines évolutions des parlers du centre (TAVERDET 1990). Dondaine a montré que le franc-comtois s'oppose de façon nette au lorrain et au franco-provençal, alors que le champenois et le bourguignon diffèrent phonétiquement peu de la langue comtoise parlée à l'ouest du domaine (1972 : 448).

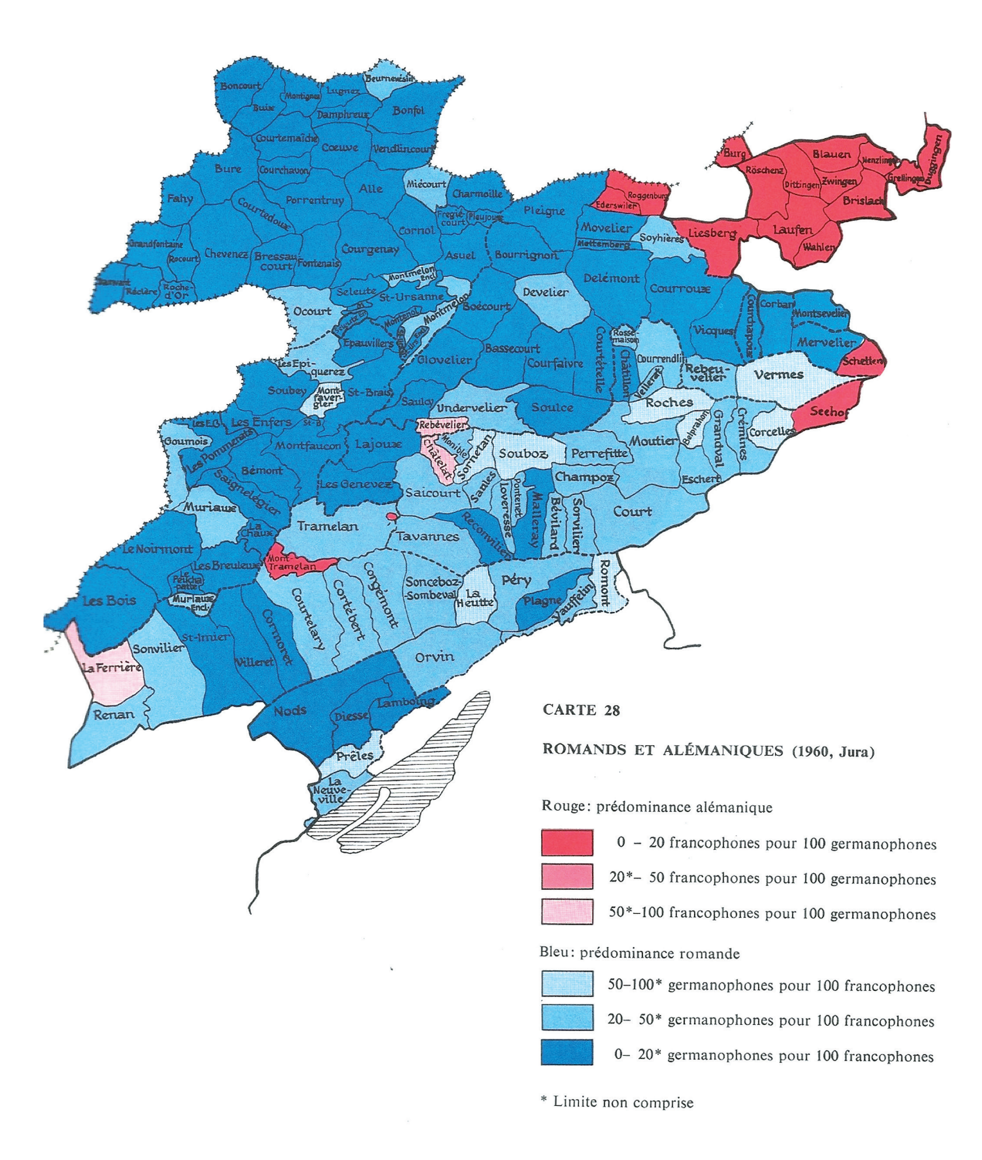
Les cartes proposées par Casanova et Voillat (1985) démontrent une spécialisation relative du patois jurassien du point de vue lexical. La région ne présente parfois ni les termes des parlers d'oïl voisins, ni ceux des régions franco-provençales mais des termes différents. Ainsi, par exemple, le Jura présente le substantif *èchat* pour « abeille » et le franco-provençal *avelyə*, les types *mouche/mouchette* recouvrant le nord de la France (*Id.*: 115). Cette étude montre également l'influence de l'alémanique sur le patois de la région jurassienne (par exemple, l'utilisation d'*èrbā* pour qualifier l'*automne*, certainement de la même famille que *Herbst* ; *Id.*: 20).

En dehors du déclin du patois, on considère généralement que la région jurassienne compte six districts francophones et un district germanophone. Toutefois, le témoignage de Louis Gauchat en 1942 et la carte 5 ci-dessous, où l'on remarque clairement des îlots germanophones dans les Franches-Montagnes, témoignent de la complexité de la situation linguistique des sept districts jurassiens.

En premier lieu, le district de Laufon que j'ai introduit comme germanophone fonctionne linguistiquement comme une région diglossique à l'image du reste de la Suisse allemande, les usages se partageant entre le Schriftdeutsch (pour l'écrit et l'oral formel) et le dialecte (oral informel) (voir WÜEST 1994). De plus, ce district ne présente pas le même dialecte que le reste de l'ancien canton. Les habitants du Laufonais ne parlent pas le Bärndütsch mais une forme de Baseldütsch, une langue très proche de celle qui est parlée dans la région de Bâle-Campagne. C'est le cas également des communes d'Ederswiller et de Roggenburg au nord-ouest du district de Delémont, que l'on voit clairement sur la carte 5. Dans les autres communes qui

[22] Pour une description des dialectes franc-comtois, voir DONDAINE 1972.
[23] Voir « Le fabuleux héritage de l'abbé Robert Jolidon », *Le Quotidien jurassien*, 25 septembre 2014, p. 16.
[24] Notamment par l'utilisation d'une copie des « Tableaux phonétiques des patois jurassiens » de Jolidon, qui se trouve depuis 1971 dans la bibliothèque du *Glossaire* (Ms. 8. 16).

*Carte 5. Romands et Alémaniques (1960, Jura). Carte n° 28, (*COMMISSION DES *24 1968 : 205).*



apparaissent en rouge ou en rosé sur cette carte, le Bärndutsch est majoritaire ou légèrement majoritaire pour des raisons historiques de déplacements de population anciens et plus récents (voir ci-dessous). Il n'en demeure pas moins que le français reste de loin la langue parlée par la grande majorité de la population dans les six districts francophones, avec une partie de la population plus âgée qui connaît et pratique occasionnellement le patois dans le Jura-Nord. On compte quelques communes germanophones limitrophes de cantons alémaniques (Ederswiller et

Roggenburg dans le district de Delémont limitrophes de Bâle-Campagne, Seehof et Schelten dans le district de Moutier limitrophes du canton de Soleure). Enfin, quelques poches germanophones sont situées dans les districts de Courtelary et de Moutier. Selon les chiffres de la Commission des 24, la population résidente du Jura en 1960 se répartit entre 92 748 locuteurs francophones, 29 897 germanophones, et 8 208 personnes parlant d'autres langues (1968 : 191-192)[25].

1.2. BREF APERÇU HISTORIQUE DE LA QUESTION JURASSIENNE

Loin de vouloir fournir un résumé exhaustif de la Question jurassienne, je désire présenter au lecteur un fil rouge des événements principaux qui forment la toile de fond de cette étude. Trois ouvrages donnent un excellent aperçu de cette période dans le Jura : BRÊCHET (1996), HAUSER (2004) et PICHARD (2004). Les pages qui suivent résument cette histoire et mettent surtout l'accent sur les épisodes pertinents pour mon analyse, ainsi que sur l'implication d'organismes moins connus (notamment l'Association européenne de l'ethnie française ou la Conférence des minorités ethniques de langue française) qui prennent toutefois une grande importance pour ma thématique. C'est donc autour de la question linguistique et, en général, en partant du point de vue des autonomistes jurassiens que j'ai essayé de construire ce bref historique de la Question jurassienne qui rappelle les étapes principales de l'histoire des six districts francophones jurassiens, de l'ancien Évêché de Bâle à l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura en 1979.

1.2.1. Le Jura historique

La Question jurassienne découle directement de la réorganisation politique de l'Europe prévue par le Traité de Vienne en 1815. Jusqu'à la Révolution française, les six districts latins, la ville de Bienne et le Laufonnais germanophone formaient le territoire de l'Évêché de Bâle, dont le souverain était prince du Saint-Empire romain germanique[26]. Notons toutefois que les trois districts du Sud – ainsi que Bienne – avaient établi de longue date des traités de combourgeoisie[27] avec les villes de Berne et de Soleure, des régions qui étaient ainsi considérées comme faisant partie de la Confédération helvétique. Ces liens, surtout économiques, se trouvent renforcés après la Réforme, ces territoires se tournant vers le protestantisme au contraire de ceux du Nord[28].

---

[25] Ces chiffres comprennent le district de Laufon. Sans ce dernier, ils seraient respectivement de : 92 473 francophones, 19 136 germanophones, 7 155 allophones.

[26] Pour plus de détails sur la période ancienne de l'histoire jurassienne, voir AMWEG/PRONGUÉ (1974) ; BESSIRE/PRONGUÉ (1977) ; CHANCELLERIE DE L'ÉTAT DE BERNE (1986).

[27] Ces alliances impliquaient généralement une ville ou une communauté ecclésiastique, rurale ou urbaine qui jouissaient ainsi de certains privilèges contre certains devoirs (militaires et pécuniaires). Voir l'article de Nicolas Barras dans CREVOISIER (dir.) (2012 : 144-151).

[28] On peut se reporter au chapitre 3 pour un aperçu de la controverse historique qui s'est créée autour du « mythe d'un État jurassien millénaire ».

Carte 6. L'Évêché de Bâle en 1792 (Girard 1977 : 48b).

Bien que gouvernée par un prince-évêque de langue alémanique, la population jurassienne conserve ses dialectes francs-comtois et franco-provençaux. De plus, elle s'ouvre peu à peu au français sous l'impulsion de la scolarisation, même si le pouvoir privilégiait plutôt les langues allemande et latine dans l'administration (Henry 1993 ; Kristol 2005 ; Lüdi 2014). Insistant sur la romanité profonde de la terre jurassienne, les autonomistes soulignent souvent le caractère français de leur patrie à une date très ancienne. Ils en veulent pour preuve les nombreuses chartes en ancien français conservées dans les archives jurassiennes, passant sous silence le fait que l'administration épiscopale à cette période utilisait surtout l'allemand (Kristol 2005).

Dès le xvie siècle, on note une immigration germanophone vers les hauts plateaux jurassiens. Elle est principalement le fait d'anabaptistes, chassés par le pouvoir bernois et venus se réfugier sur les terres du prince-évêque[29]. Cependant, les autonomistes

[29] Sur les anabaptistes ou mennonites, voir l'article de Müller in Gressot *et al.* (1947 : 61-75) ; Gerber (1969) ; Siebenhaar (2004).

considèrent cette époque où le Jura était sous un pouvoir de langue allemande comme une période où la langue française n'était en aucune manière menacée :

> «*Sous le règne paternel des princes-évêques, qui furent en général d'origine germanique, il n'y eut jamais aucune tentative dont l'objet aurait été la désaffectation progressive de la langue française, même sur un point donné. Au contraire, les autochtones eurent toute liberté de parler la langue du pays, de l'écrire et de l'enseigner. Nulle pression, nul antagonisme ne sont à signaler.*»
>
> (Roland Béguelin in GRESSOT *et al*. 1947 : 41)

Notons l'inexactitude et la vision téléologique de ces lignes qui font du français la langue parlée par les habitants du Jura, occultant les patois. La *liberté* linguistique de cette période est en contraste, pour les autonomistes, avec les tentatives de *germanisation* qu'ils attribuent à un autre pouvoir germanophone, celui des Bernois.

L'Évêché de Bâle est annexé par la France républicaine en 1792 en ce qui concerne les trois districts du Nord et par les troupes napoléoniennes en 1797 en ce qui concerne le Sud. Partie intégrante de l'empire français pendant quelques années, cette région est offerte en 1815 lors du traité de Vienne au canton de Berne, en compensation de la perte de deux de ses pays sujets, Vaud et Argovie, et dans une volonté de renforcer ce voisin direct de la France. Les autonomistes du XX[e] siècle dénoncent cette association comme une «*annexion arbitraire*» (BÉGUELIN/HÉRAUD 1965 : 13) sur laquelle la population n'a pas été consultée. À l'inverse, le mouvement anti-séparatiste considère l'«*Acte de réunion*» comme «*un gage de paix et de mieux-être matériel*» pour les Jurassiens (FORCE DÉMOCRATIQUE (éd.) 1977 : 14) et souligne la volonté des habitants du Sud d'intégrer le canton de Berne «*après la tragique époque napoléonienne qui n'apporta que misères et souffrances*» (*Id.* : 6). Cette vision contraste avec les propos de Roland Béguelin, qui, dans un discours en 1965 lors d'une manifestation-anniversaire organisée pour les cent cinquante ans du traité de Vienne, parle de «*l'annexion*» comme du «*jour le plus sombre*» de l'histoire jurassienne[30]. Pour les autonomistes, le peuple jurassien, peuple au riche passé, est depuis lors la «*victime d'un marchandage historique*» (HUGUELET 1967 : 37) qu'ils souhaitent corriger.

La cohabitation de la minorité francophone avec la majorité alémanique de l'*ancien canton* ne s'est pas faite sans heurts, cela déjà dans les premières années du XIX[e] siècle[31]. De nombreux mouvements de protestation ont vu le jour dès 1826 à la suite de conflits entre les Jurassiens et le pouvoir cantonal bernois[32]. Ces mouvements regroupaient le plus souvent l'élite intellectuelle et politique qui mettait en avant divers types de revendications – politiques et confessionnelles, surtout. Ils n'ont jamais obtenu l'appui de la majorité de la population et ont en général été de courte durée.

---

[30] On peut voir un extrait de ce discours dans l'émission «Affaires publiques», diffusée le 11 mai 1974 et disponible sur le DVD de la TSR *Jura, la naissance d'un canton*.
[31] BESSIRE (1953) ; RUFFIEUX/PRONGUÉ (1972).
[32] HENECKA (1972) ; BASSAND (1975 : 142-3, tableau 1).

Malheureusement, aucun historien de la langue n'a étudié la situation sociolinguistique dans le Jura au début du régime bernois. Quelques points sont toutefois connus. On peut par exemple se pencher sur l'évolution du statut officiel du français dans le canton de Berne depuis 1815[33]. L'*Acte de réunion du ci-devant Évêché de Bâle au canton de Berne* (1815) reste complètement muet sur la question linguistique, malgré les demandes de la députation jurassienne (Ruffieux/Prongué 1972 : 82). Depuis 1830, les élites francophones jurassiennes qui participent au pouvoir cantonal avancent certaines revendications, notamment linguistiques. Lors des débats concernant la nouvelle Constitution, la députation jurassienne insiste pour que ce texte reconnaisse la langue française comme langue nationale aux côtés de l'allemand (Du Bois 1999 : 51). Ce vœu est réalisé dans la Constitution de 1831 qui entérine ce principe à l'article 29[34]. Le texte allemand garde toutefois la précellence sur le français : il est considéré comme l'original. L'article 29 prévoit également que les décrets et les lois seront publiés dans les deux langues nationales dans la partie « *où domine la langue française* ». La Constitution de 1846 va un peu plus loin, grâce à des pressions de la part des élus jurassiens à Berne (Du Bois 1999 : 52). Elle reprend la Constitution de 1831 et fait du français et de l'allemand les langues nationales du canton (art. 88). En outre, d'autres articles concernent la langue. D'une part, les membres du Conseil-exécutif (le gouvernement cantonal bernois) et les membres et suppléants de la cour suprême cantonale doivent « *posséder la connaissance des deux langues nationales* » (art. 24, 60). D'autre part, si le texte allemand est toujours considéré comme l'original, toutes les lois, ordonnances et décisions « *d'un intérêt général* » sont traduites et transmises dans les deux langues nationales. En revanche, celles qui ne sont destinées qu'à la « *partie française* » du canton ne sont rédigées qu'en français. On voit ainsi se superposer au partage territorial entre *ancien canton* et *nouveau canton*, une autre répartition : celle entre partie francophone et partie germanophone. La Constitution de 1893 reprend ces acquis. Elle y joint, en outre, une nouvelle distinction : on parle dès lors de « *minorité* ». En effet, les articles 26 et 33 garantissent une « *représentation équitable* » de la minorité au Conseil-exécutif et dans les commissions et le bureau du Grand Conseil. En conclusion, la position juridique de la langue française et de la minorité francophone s'est renforcée au cours du xixe siècle dans le canton de Berne. L'article 88 de la Constitution de 1846 et l'article 17 de celle de 1893 semblent établir un droit de territorialité de la langue dans la partie francophone, au désavantage des populations de langue allemande qui s'y sont établies. Aucun traitement de faveur n'est toutefois prévu pour cette minorité francophone. Malgré ces acquis constitutionnels, les autonomistes du xxe siècle regardent cette époque comme une période de difficultés pour les populations de langue française dans le canton de Berne. Pour eux, la Constitution ne présente aucune garantie pour le peuple jurassien, car le principe de territorialité n'y est pas formellement entériné[35]. Ils en veulent pour preuve l'existence de nombreuses écoles

[33] Pour un aperçu général, voir Werlen (éd.) (2000 : 162-170). On trouve également un résumé dans Lefert (1990).
[34] Les articles cités ont été reproduits dans l'annexe 2.
[35] Roland Béguelin décrit comme suit la situation en 1947 : « *La Constitution elle-même ne semble nous protéger que par le hasard de l'art. 17III, purement accessoire.* […] *Pas un mot relevant le*

allemandes, privées et publiques, dans le Jura[36] et le fait qu'il a fallu attendre 1950 pour voir le français devenir une «*langue officielle*» du canton de Berne[37].

Bien plus, les autonomistes considèrent l'*annexion* bernoise comme un facteur de *germanisation* qui présente deux visages principaux. D'une part, ils décèlent souvent, s'appuyant sur de nombreuses citations et sur certains événements, des tentatives directes de la part des autorités bernoises de germaniser le Jura au cours du XIXe siècle.

> «*Après l'annexion de 1815, les autorités bernoises firent de la germanisation du Jura une maxime d'État. Elles y poussèrent verbalement et par un processus d'appropriation des domaines agricoles. "Il faut que le Jura renonce insensiblement à la langue française, aux mœurs françaises ou qu'il se sépare" avait-il été dit au gouvernement bernois, selon ce que rapporte l'historien Daucourt.*»
>
> (Association romande pour la défense de la langue française 1975: 4)

Dans les publications autonomistes[38], on rappelle incessamment les quelques épisodes liés à cette thématique: en 1830, les communes jurassiennes refusent d'afficher une proclamation du Grand Conseil bernois rédigée et imprimée en allemand; en 1902, une déclaration publique d'un chancelier d'État stipule que le Jura devrait être «*assimilé*»; en 1904, circule la tristement célèbre citation du pasteur allemand de Saint-Imier sur la nécessité d'«*infuser*» au Jura un sang «*sain et allemand*»[39], et ainsi de suite.

En plus de ces *tentatives de germanisation* venant des hautes sphères politiques bernoises, les autonomistes sont, d'autre part, très conscients de l'immigration alémanique qui touche leur région dans la seconde moitié du XIXe siècle (voir la synthèse de Bovée/Chèvre 1985, et Du Bois 1999: 57). Si l'on en croit les chiffres disponibles pour la seconde moitié du XIXe siècle, on peut établir que, parallèlement à l'établissement définitif du français sur le patois franc-comtois (Henry 1993), l'alémanique fait une avancée dans les districts francophones depuis 1815 (Bessire/Prongué 1977: 333; Chiffelle 2000; Werlen (éd.) 2000: 110-112). Les raisons en sont multiples: l'établissement de paysans germanophones dans les domaines délaissés par l'exode rural, notamment, l'industrialisation croissante des districts du Sud et l'arrivée du chemin de fer – qui semble avoir surtout marqué les esprits

---

caractère intangible de la limite des langues; *pas un mot relatif à la prérogative, pour nous essentielle, de l'enseignement public français. Le français n'est mentionné que comme langue "nationale" et encore, sous tutelle de l'allemand qui, lui, "est le texte original". Il n'y a pas équivalence.* [...] *Heureusement pour nous, il y a possibilité d'interprétation de cette miette*: *l'art. 17 III.*» (in Gressot *et al.* 1947: 125).

36 Sur les écoles allemandes dans le Jura, voir Bachmann (2005). Pour la situation à la fin des années 1960, Commission des 24 1968: 77-83.

37 Voir l'intervention de Roger Schaffter à l'Assemblée constituante lors de la discussion autour de l'article 3 qui veut faire du français la langue nationale et officielle de la République et Canton du Jura. *Journal officiel de l'Assemblée constituante de la République et canton du Jura*, n° 7, 17 novembre 1976, p. 14-15.

38 Entre autres exemples: Béguelin/Schaffter (1963: 53-64), Rassemblement jurassien (1965a), Huguelet (1967).

39 Il s'agit d'une citation employée à de très nombreuses reprises dans des contextes multiples et qui traverse tout le discours autonomiste jurassien (voir 3.4.4., p. 144s.).

à Delémont[40]. Cette implantation de germanophones dans les districts latins a favorisé la création d'écoles allemandes dans le Jura. D'abord écoles confessionnelles, uniquement fréquentées par les anabaptistes, elles ont dans un second temps intégré d'autres enfants germanophones établis dans les campagnes. Durant la seconde moitié du xixe siècle, quelques écoles allemandes ont ouvert dans des grands centres industriels (Delémont, Choindez). On en comptait cinq en Ajoie, jusqu'à trente-cinq dans le district de Courtelary et trente dans le district de Moutier (Bachmann 2005 : 35). Si les écoles des centres industriels ont disparu au début du xxe siècle avec la chute du nombre de germanophones (Chiffelle 2000), on dénombrait encore en 1968 six écoles campagnardes, dont trois écoles publiques, dans des communes rurales à forte implantation mennonite au sein des districts francophones jurassiens (Commission des 24 1968 : 77-8).

1.2.2. Le « réveil du peuple jurassien »[41]

Plusieurs chercheurs soulignent les préoccupations linguistiques des mouvements séparatistes jurassiens du xxe siècle, en contraste avec les épisodes contestataires du xixe siècle qui portaient surtout sur des thématiques politiques et confessionnelles. Ainsi, pour Bassand (1976 : 229), les deux derniers mouvements autonomistes sont animés par des « *raisons essentiellement linguistiques* ». Dans le sillage du Kulturkampf[42] et dans une atmosphère d'hostilité franco-allemande qui culminera avec la Première Guerre mondiale, des velléités autonomistes se manifestent entre 1913 et 1919 suite à la *germanisation* des noms de deux communes jurassiennes (La Scheulte et Elay qui deviennent Schelten et Seehof)[43]. Cet élan protestataire fit long feu, rencontrant peu de succès parmi la population et disparaissant rapidement pour réapparaître en force à la fin des années 1940.

Si on fait généralement remonter le *dernier* mouvement autonomiste jurassien à 1947 et en particulier à l'« *acte flagrant de discrimination linguistique* » (Béguelin 1967 : 17) que constitue l'affaire Moeckli[44], notons que les préoccupations linguistiques restent vives dans le Jura entre les années 1920 et 1947, vestiges de l'agitation séparatiste évoquée plus haut. Outre le problème des écoles allemandes implantées dans le Jura francophone qui échauffe les esprits, une affaire fait grand bruit : le passage à l'allemand de l'administration communale de Mont-Tramelan. De fait, Roland Béguelin – qui deviendra quelques années plus tard le secrétaire

[40] Ainsi D. Gerber*, A. Houlmann et P. Philippe* m'en ont parlé dans l'entretien qu'ils m'ont accordé. On trouvera une transcription partielle de ces entretiens dans l'annexe 10 de l'exemplaire de la thèse déposé à la bibliothèque de l'Université de Neuchâtel.

[41] Nous empruntons ce titre à un ouvrage publié par R. Béguelin en 1952.

[42] Sur ce conflit religieux et culturel qui vit à terme la réduction de l'influence de l'Église catholique sur la société, et ses répercussions en Suisse, voir l'article « Kulturkampf » de Franz Xaver Bischof dans le *Dictionnaire historique suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17244.php, dernière consultation le 30 août 2014).

[43] Voir Hauser (2004 : 17-30) sur l'histoire de ce mouvement. Sur le changement du nom de La Scheulte et Elay, voir ci-après 3.4.4. et Siegfried/Schneider (2008 : 137s).

[44] Sur la création de cet épisode par les autonomistes comme événement fondateur d'une génération, voir Hauser (1997 : 396s).

général du Rassemblement jurassien (RJ) – considère, a posteriori, cette forme de *germanisation* «*tolérée illégalement par les autorités bernoises*» comme le «*détonateur*» du mouvement qui naît en 1947 (la «*relève de 47*») («Avant-propos» in Bovée/Chèvre 1985: 7)[45]. Roland Béguelin sera d'ailleurs l'un des plus ardents défenseurs de la langue française dans son conflit contre l'administration de cette commune de 147 habitants et contre le gouvernement bernois. Cette opposition trouve une certaine assise régionale – de par le soutien que lui accorde la Société jurassienne d'émulation (SJE) – voire romande, comme en témoigne la publication à Lausanne d'un recueil d'articles intitulé *Comment on germanise le Jura* publié dans les *Cahiers* de La Cité Nouvelle (Gressot *et al*. 1947)[46].

Toutefois, les autonomistes, tout comme la plupart des historiens, font remonter le mouvement qui a donné naissance au 23e canton à 1947 et à l'affaire Moeckli. Roland Béguelin narre ainsi cet épisode célèbre. Il décrit une séance du parlement cantonal bernois qui doit élire un nouveau ministre:

> «*Soudain, M. Tschumi, député oberlandais, se lève. Il n'est pas d'accord avec la proposition du gouvernement. N'est-ce pas son bon droit*? […] *Dans la mesure où le dialecte bernois leur est intelligible, les députés du Jura apprennent que M. Georges Moeckli ne peut, ni ne doit être nommé à la tête du département des travaux publics et des chemins de fer, un secteur aussi important de l'administration cantonale ne pouvant être confié à un citoyen* de langue française!
> *Surpris, les députés jurassiens ont à peine le temps de protester* […]. *La proposition de M. Tschumi, qui veut écarter le candidat jurassien parce qu'il parle français, est acceptée par quatre-vingt-douze voix contre soixante-deux*. […]
> *Le sens des paroles de Hans Tschumi était limpide*: *ne peut être bon Bernois que celui qui parle le dialecte allemand. En d'autres termes, la majorité du parlement sanctionnait une distinction grave entre les citoyens du canton*: *d'un côté les citoyens majeurs, qui parlent le bernois et qui ont accès aux plus hautes charges administratives, et de l'autre, les citoyens mineurs, qui sont Jurassiens, qui parlent français et auxquels sont réservés les postes subalternes*.»
>
> (Béguelin 1972: 11)

Outre la critique à peine voilée sur l'utilisation du dialecte alémanique au parlement, ce texte illustre à merveille la façon dont l'affaire Moeckli a pu mettre le feu aux poudres. Elle a été lue par de nombreux Jurassiens comme un affront linguistique envers tous les Jurassiens francophones et les séparatistes en font un exemple de la discrimination dont souffriraient les francophones au sein du canton de Berne. C'est parce qu'il était un «*citoyen* de langue française» que Georges Moeckli a été écarté du pouvoir. L'emploi de l'italique dans le texte original montre

[45] Cette assertion de R. Béguelin est contredite par les documents officiels. Le 9 juin 1942, la Grand Conseil bernois ordonne à l'administration cantonale de traiter Mont-Tramelan comme une commune de langue française et quelques jours plus tard, le gouvernement casse la décision de la commune de s'administrer en langue allemande. On trouve ces informations sur les pages Internet de la *Chronologie jurassienne* (URL: http://www.chronologie-jurassienne.ch/fr/002-LIEUX/M/Mont-Tramelan.html, dernière consultation le 15 février 2014). Voir aussi Siegfried/Schneider (2008).

[46] Voir 3.4.4. pour plus d'informations sur cet ouvrage.

bien l'importance accordée à la langue maternelle du politicien. Après coup, les anti-autonomistes voient eux dans cet épisode un problème de «*rivalité des régions*» et considèrent l'argument linguistique comme une «*interprétation erronée*» (Rufener 1969 : 4-5). Cette décision du parlement suscite un tollé dans le Jura et une manifestation de protestation est organisée dans la cour du château de Delémont le 20 septembre 1947, rassemblant plus de 2 000 personnes. La plupart des membres fondateurs du futur Mouvement séparatiste jurassien y participent. L'assemblée populaire demande la création d'un comité pour défendre les droits et les intérêts du Jura. Le *Comité de Moutier* (CM) est constitué le 2 octobre de cette même année et travaille à une résolution du conflit au sein du canton de Berne. En 1948, il présente ses revendications au gouvernement, demandant la reconnaissance du peuple jurassien dans la Constitution cantonale bernoise et une meilleure répartition du pouvoir avec les régions. Faute de relais politiques et institutionnels, le CM n'a qu'un succès mitigé. La Constitution cantonale est amendée en 1950 pour inclure un article qui inscrit la spécificité du peuple jurassien (art. 1, voir annexe 2). La question des langues avance également, le principe de territorialité entrant formellement dans la Constitution cantonale : à l'article 17, si on conserve l'allemand et le français comme les deux «*langues nationales*» du canton, l'allemand est reconnu comme «*la langue officielle dans l'*ancien canton *et dans le district de Laufon*», le français comme «*la langue officielle dans les autres districts du Jura*». Toutefois, le gouvernement bernois refuse au Jura tout partage de la souveraineté[47]. Cet échec politique marque le déclin du CM qui cesse toute activité peu après.

En parallèle, certains citoyens ne sont pas satisfaits par les travaux du CM. Sur l'initiative de Daniel Charpilloz*, qui en devient le premier président, un Mouvement séparatiste jurassien (MSJ) est constitué en 1947. Ses revendications vont plus loin que celles du CM : il a pour but explicite dans ses statuts «*la création d'un canton du Jura au sein de la Confédération suisse*» (Béguelin 1972 : 53). Il s'organise et se structure en sections dans les années qui suivent et compte environ 1 600 membres en 1949 lorsqu'il publie ses statuts. Il fonde cette même année un journal de propagande, le *Jura Libre*, dont les deux principaux rédacteurs sont, dès le départ, Roger Schaffter et Roland Béguelin. Ce dernier endosse rapidement plus de responsabilités et devient en 1952 le secrétaire général et principal décideur du mouvement. Le MSJ, formation résolument autonomiste, se veut au-dessus des partis politiques et des divergences confessionnelles, associant les Jurassiens de tout bord politique, confessionnel et linguistique – incluant en particulier à ses débuts les francophones et les germanophones (du Laufonnais surtout) – autour d'un but commun : l'autonomie cantonale. En progression constante durant les années 1950, le MSJ prend au début de cette décennie le nom de Rassemblement jurassien (RJ), soulignant ainsi son côté rassembleur. Grâce à des activités de propagande classique (l'hebdomadaire militant titré le *Jura Libre*, de nombreuses publications[48] et des conférences sur la Question jurassienne dans tous les districts jurassiens, l'organisation d'une Fête du peuple

[47] Le Comité de Moutier souhaitait l'instauration d'un «*système fédéraliste et bicaméral*» au sein du canton de Berne (Comité de Moutier 1948 : 48).

[48] Citons pour ces premières années : Mouvement séparatiste Jurassien (1948) ; Béguelin (1952) ; Mercier (1953) ; Béguelin (1953a) ; Rassemblement jurassien (1954, 1955) ; Béguelin (1957) ; Regamey/Muret/Manuel (1957) ; Rassemblement jurassien (1959a, 1959b).

jurassien chaque année en septembre, des cours de militants)[49], le RJ s'adresse à cette époque aux francophones et aux germanophones. Un orateur originaire du Laufonnais fait un discours en allemand à chaque fête du peuple[50], les résolutions votées par la foule sont traduites en allemand[51], le *Jura Libre* comporte dans les années 1950 une série d'articles en allemand de la plume d'Adolf Walther*, un ancien préfet du district de Laufon. En 1949, un numéro du *Jura Libre* est même traduit et distribué sous le nom *Der Freie Jura* (Rottet 1985 : 81). Finalement, la plupart des premières publications du RJ sont éditées en français et dans une version allemande (voir Walther 1951, Rassemblement jurassien 1954, 1955, 1959a, 1959b).

En 1952, se manifeste pour la première fois un autre groupement qui va devenir l'opposant principal du RJ : l'Union des patriotes jurassiens (UPJ) qui prendra le nom de Force démocratique (FD) en 1974[52]. Le *Manifeste au Peuple suisse* qu'il diffuse en 1952 prend le contre-pied des aspirations du MSJ.

> «*Parce que nous croyons qu'il est possible de s'entendre et de se comprendre dans le cadre d'un seul État, même si l'on y parle deux langues, parce que nous savons que les intérêts du Jura peuvent être défendus à Berne et que l'union avec l'ancien canton est un gage de progrès sociaux, parce que nous avons confiance en nos concitoyens de langue allemande, nous adjurons le peuple suisse de croire que* [:]
>
> *LE JURA NE VEUT PAS DE SÉPARATION.*»
>
> (UPJ, *Manifeste au peuple suisse, aux peuples du Jura et de l'ancien canton, au Grand Conseil et au Conseil Exécutif du canton de Berne*, 1952)[53]

Les buts du mouvement, selon les statuts du 25 avril 1953, sont de défendre les intérêts du Jura dans le cadre du canton de Berne, de sauvegarder son patrimoine linguistique et culturel, de maintenir ses particularités, d'œuvrer à la réalisation de ses aspirations légitimes, de travailler en faveur des bonnes relations entre le Jura et l'ancien canton (cité dans Châtelain 2007 : 21). Jean-Pierre Méroz* décrit ainsi dans une interview à la télévision suisse les motifs qui ont poussé les anti-séparatistes à s'organiser :

> «*L'union des patriotes j – voulait premièrement / éviter la division entre jurassiens / et nous considérions d'emblée le mouvement des séparatistes comme un élément de division entre jurassiens premièrement / de séparation du canton / ce qui nous semblait regrettable car malgré les différences linguistiques et confessionnelles / on doit et on peut pouvoir*

[49] Voir circulaire aux sections n° 67, Moutier-Delémont, le 21 mars 1959, ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, RJ, Fédération Courtelary, Presse-propagande.

[50] M. Brêchet* mentionne dans son entretien que des discours en allemand avaient lieu à la Fête du peuple jurassien au moins jusqu'au début des années 1960. Les bulletins de la Fête du peuple jurassien en 1950, en 1955 et en 1957 sont traduits en allemand et présentent le titre de deux allocutions en allemand (ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, RJ, Fédération de Courtelary, Presse-propagande).

[51] On sait également qu'en 1954, les résolutions votées par l'assemblée populaire lors de la Fête du peuple ont été traduites en allemand (*Jura Libre*, 8 septembre 1954, p. 8). En 1959, «*après une sonnerie de clairons, MM. Roger Jardin et Franz Cueni souhaitent, en français et en allemand, la bienvenue aux Jurassiens présents*» à la Fête du peuple jurassien (*Jura Libre*, 9 septembre 1959, p. 2).

[52] Sur l'UPJ, voir Châtelain (2007).

[53] Cité en annexe dans Châtelain (2007 : 197-198).

vivre sous le gou- même gouvernement et les même lois / et nous sentions aussi parce qu'ils ne le cachaient pas certains de leurs coryphées / leur mépris pour la suisse / cette création moyenâgeuse / et en particulier leur mépris pour / la suisse alémanique / nous sentions un danger et nous voulions attirer l'attention de nos confédérés sur ce danger-là […]
effectivement nous sommes premièrement jurassiens / c'est l'union des patriotes jurassiens notre mouvement / que nous sommes attachés à ce coin de terre de: toutes les fibres de notre être / que nous sommes aussi pour la défense de sa culture / la défense de sa langue qui n'est pas tant menacée que cela / et: que / nous tenons à nous affirmer premièrement comme jurassiens / ils nous ont dit pro-bernois il n'y a pas de mal à cela / mais nous sommes des jurassiens / partisans de l'unité du jura dans l'unité cantonale.»

(« Affaires publiques », diffusé le 11 mai 1974, 11'10-12'05 et 12'18-13'00
et disponible sur le DVD de la TSR *Jura, la naissance d'un canton*)

La riposte du MSJ ne se fait pas attendre. Roland Béguelin (1953a) publie une réponse circonstanciée au manifeste UPJ où il réfute point par point les arguments avancés. Ainsi, non contente d'aller à l'encontre des conclusions du CM, l'UPJ est «*un instrument du régime bernois et ses affirmations sont purement négatives et stériles*» (*Ibid.*: 19). Les autonomistes considèrent d'ailleurs que l'*Upéïotte*[54], comme elle est parfois nommée, «*groupe essentiellement les immigrés bernois et les créatures du régime opposées à l'autonomie du Jura*» (HUGUELET 1967 : 28). Une «*légende*»[55] combattue par les membres de l'UPJ qui vont dans les années qui suivent développer les arguments suivants :

«*L'U.P.J. ne peut admettre que l'on s'attaque à tous ceux qui ne pensent pas séparatiste*; *elle estime en outre que Romands et Suisses alémaniques peuvent vivre ensemble dans un même État et s'élève "contre le mythe de la race et de l'État-nation". De plus, l'U.P.J. affirme que la création d'un canton du Jura amènerait la formation de deux nouvelles minorités linguistiques, celle de Bienne et celle du district de Laufon. Enfin, le statut actuel garantit dans le Jura la paix confessionnelle et la langue française est reconnue langue officielle.*»

(« Le cinquième congrès des patriotes jurassiens s'est tenu samedi à Saint-Imier »,
L'Impartial, 7 octobre 1957, p. 8)

L'UPJ se pose donc comme le gardien d'un certain esprit suisse, mis en danger par le discours de séparation du RJ et souligne sans relâche que des citoyens de langue et de confession différentes peuvent vivre «*sous les mêmes gouvernements et les mêmes lois*» (voir interview de Jean-Pierre Méroz ci-dessus). Pour conclure donc, «*malgré une langue différente, Jurassiens et gens de l'ancien canton* [peuvent] *vivre en bonne harmonie*» (« Le cinquième congrès des patriotes jurassiens s'est tenu samedi à Saint-Imier », *L'Impartial,* 7 octobre 1957, p. 8).

[54] Cette appellation avec la référence à la façon de nommer la lettre J dans l'alphabet allemand (Jot) renvoie au fait que les autonomistes insinuent que les membres de l'UPJ sont tous d'origine alémanique.
[55] Selon les termes du secrétaire de l'UPJ, Jean Wille, lors du cinquième congrès de l'association en 1957 (« Le cinquième congrès des patriotes jurassiens s'est tenu samedi à Saint-Imier », *L'Impartial*, 7 octobre 1957, p. 8).

1.2.3. Le premier plébiscite

Outre les activités de propagande déjà citées, le RJ lance en 1957 une collecte de signatures pour une initiative cantonale qui prévoit l'organisation d'un vote sur la séparation des sept districts jurassiens. Le RJ recueille le double des signatures nécessaires (24 000), ce qui représente 55 % de l'électorat jurassien. Les instances politiques bernoises et l'UPJ appellent au rejet de l'initiative. La question posée était la suivante : « Acceptez-vous l'initiative qui demande l'organisation d'une consultation populaire en vue de connaître les aspirations du peuple jurassien ? » Un débat fait rage dans le Jura pour savoir s'il faut voter sur le fond ou sur la forme[56], c'est-à-dire répondre à la question de la création d'un canton du Jura ou répondre à la question directement posée par l'initiative. Le vote a lieu le 5 juillet 1959. La majorité des voix cantonales refusent le projet ; mais, surprise, une petite majorité de Jurassiens également (52 % de non). Le RJ sort donc affaibli de cette votation qui aura de lourdes conséquences sur les arguments présentés par le mouvement. L'UPJ crie à la victoire et considère que la question de l'autonomie du Jura est une affaire désormais entendue.

> « *Il ne fait donc pas l'ombre d'un doute que le résultat du vote du 5 juillet liquide le séparatisme.* »
>
> (Jean-Pierre Méroz, *Le Démocrate*, 6 juillet 1959, p. 5)

En juillet, refusant de considérer le résultat du vote comme un échec – il n'y a « *ni vainqueur, ni vaincu* », c'est un « *match nul* » –, le RJ explique déjà en partie le mauvais score du oui par une « *mobilisation totale* […] *de la part des immigrés bernois et des milieux suisses allemands installés dans la partie sud du Jura* »[57]. À la suite de l'assemblée générale du RJ en août, l'accusation devient encore plus précise. Le RJ publie un communiqué qui stipule :

> « *La majorité a été artificiellement renversée par le vote négatif de plus de 6 000 Bernois et Suisses allemands installés dans le Jura romand recensés officiellement comme étant de langue maternelle allemande. Ces citoyens-là ne sont pas assimilés et ne peuvent pas prétendre à la qualification de "Jurassiens".* »
>
> (*Le Démocrate*, 24 août 1959, p. 3)

Rapidement, dès septembre, le secrétaire général du RJ Roland Béguelin édite dans un opuscule son interprétation des résultats (RASSEMBLEMENT JURASSIEN 1959b) qui diffère très peu de celle qu'il avait déjà donnée à chaud, le jour du vote. Dans cette publication qui sort pour la Fête du peuple jurassien, le RJ donne un vernis

---

[56] « *L'UPJ considère le vote du 5 juillet comme un vote de fond et recommande à tous les Jurassiens non-séparatistes de voter non* », interview de J.-P. Méroz* (*Le Démocrate*, 16 juin 1959, p. 3). Pour Roland Béguelin en revanche : « *Le sens du vote est clair. Il est intangible* : *celui qui vote oui demande que la volonté du Jura soit connue et respectée. Celui qui vote non tient pour nulle la volonté du Jura et ne veut pas la connaître* », interview de R. Béguelin, *Le Démocrate*…

[57] Interview de Roland Béguelin, *Le Démocrate*, 6 juillet 1959, p. 5.

scientifique à ses accusations. Il reprend les chiffres, les corrèle aux statistiques linguistiques des communes jurassiennes et arrive ainsi à la conclusion suivante :

> «*L'analyse des résultats prouve que l'expression de la volonté du peuple jurassien a été faussée par l'intervention massive et concertée d'immigrés non encore assimilés, et que le "Jura terre romande", suivant l'expression utilisée partout en Suisse, a dit "oui" à l'initiative jurassienne par 63 % de voix au minimum contre 37 % au maximum.*»
>
> (RASSEMBLEMENT JURASSIEN 1959b : 7)

L'échec apparent du RJ est ainsi réinterprété de façon programmatique. D'une part, les Jurassiens de langue française ont soutenu le RJ. D'autre part, pour les autonomistes, le vote met en lumière un problème que les Jurassiens doivent régler et qui témoigne de la nécessité de la démarche du RJ : les résultats de la votation montrent que les Jurassiens sont même *minorisés* dans certains districts (ceux du Sud) par une immigration germanique que les francophones n'ont pas su assimiler ou alors par des *bilingues* qui parlent français mais restent encore attachés «*sentimentalement à l'ancien canton*» (RASSEMBLEMENT JURASSIEN 1959b : 4).

L'année 1959 représente donc un tournant symbolique dans la lutte jurassienne pour l'autonomie. D'une part, la lecture des résultats par le RJ introduit un nouveau concept dans le discours autonomiste jurassien, celui de l'*ethnie française*, qui lui sera reproché à maintes reprises par la suite. Nous lions explicitement la publication du RJ (1959b) et la théorie de l'*ethnie française*, même si ce terme est déjà appliqué à la *minorité* jurassienne dans le canton de Berne par le *Comité de Moutier* (voir 3.4.1). En effet, le président de la fondation Charles Plisnier* (Bruxelles) et créateur de l'Association européenne de l'ethnie française (AEEF), Charles Becquet*, envoie peu après la votation une lettre à Roland Béguelin où il analyse les résultats en termes *ethniques*[58]. En fait, les conclusions tirées des statistiques (votation du 5 juillet 1959 et langue maternelle) correspondent trait pour trait à celles proposées par Charles Becquet – qui est par ailleurs un des premiers utilisateurs du terme *ethnie* et un de ses plus fervents défenseurs. Les vues du grand *ethniste* belge, que Roland Béguelin a certainement rencontré dans le cadre du Groupement romand de l'Association européenne de l'ethnie française (GREF) (voir ci-dessous sous 1.2.4.), coïncident parfaitement avec celles du secrétaire général du RJ. Roland Béguelin répond ainsi à Charles Becquet en août 1959 :

> «*Je partage en tous points votre manière de voir et il est certain qu'au vu du vote du 5 juillet 1959, le Rassemblement jurassien et le* Jura Libre *mettront l'accent sur la défense de la langue française et du Jura, terre romande, beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait précédemment.*»[59]

En fait, dès cette date – qui présente le point de départ de la présente étude –, le discours autonomiste jurassien va beaucoup plus insister sur le faisceau

[58] Il présente son point de vue à Roland Béguelin dans une lettre datée du 1er août (voir l'annexe 3).
[59] Lettre de Roland Béguelin à Charles Becquet, 28 août 1959 / ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 349. Voir la retranscription dans l'annexe 3.

argumentatif de la langue. Nous l'avons vu, celui-ci est présent dès le premier incident et précède même le début formel du dernier mouvement séparatiste. Néanmoins, les arguments linguistiques ne priment pas dans le discours avant 1959. Somme toute, à ses débuts, le mouvement est moins franco-centrique. Il laisse une place aux Laufonnais de langue allemande et fait un réel effort de communication auprès des germanophones: nous avons cité les éditions allemandes des premières publications du RJ, les discours en allemand aux fêtes du peuple des années 1950, ainsi que les articles en allemand dans le *Jura Libre*. Selon les termes de Roland Béguelin:

> «*Pendant longtemps, nous avons ménagé nos Confédérés de langue allemande espérant obtenir leur compréhension. Le 5 juillet, nous avons compris que nous ne pouvions rien attendre de ceux d'entre eux qui se sont installés dans le Jura.*»[60]

Enfin, le second changement programmatique majeur en septembre 1959 est de faire du RJ l'organisme qui présente le point de vue de la majorité des Jurassiens francophones. Le Laufonnais n'est plus compris dans les revendications autonomistes. Ce district pourra choisir son appartenance cantonale en cas d'accession du Jura à la souveraineté cantonale[61].

1.2.4. Le RJ et l'Association européenne de l'ethnie française (AEEF)

Il ne semble pas anodin que 1959 soit l'année où la notion d'*ethnie française* commence à se propager à la fois dans le Jura et en Suisse romande. En effet, un nouveau groupement voit le jour en Suisse romande cette même année. Roland Béguelin est presque certainement de la partie à Neuchâtel le 6 juin 1959 lors de la séance inaugurale du GREF[62]. Il appartient déjà au comité lors de la séance constitutive du groupement quelques jours plus tard[63]. Le GREF est l'antenne romande d'une association européenne, l'AEEF, qui regroupe les Belges – les instigateurs du mouvement – de la Fondation Charles Plisnier (Bruxelles), les Valdôtains du Comité des traditions valdôtaines (Aoste), un minuscule groupe de Français de l'Ethnie française de France[64] et les Suisses romands du GREF dans le but de «*fortifier les liens entre les composantes européennes de l'ethnie française*; *de confronter les méthodes et les moyens de protéger leurs forces vives*; *de développer ces liens pour le plus grand profit de la famille ethnique française et aussi d'une Europe forte de toutes les ethnies qui la composent*» (Berthoud 1963a: 1). La Fondation Charles Plisnier est très présente dans le paysage culturel belge, notamment au travers de

---

[60] Lettre de Roland Béguelin à Charles Becquet, *Ibid*.

[61] Pour plus de détails sur ce glissement dans le discours argumentatif des autonomistes jurassien, voir le chapitre 3.

[62] Il a conservé dans ses archives personnelles les rapports des commissions des problèmes culturels et de la jeunesse distribués lors d'un colloque à Neuchâtel qui a vu la naissance de l'antenne suisse en mai 1959 (Berthoud 1963a: 1; ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 349). Voir aussi Philippe (2008: 319).

[63] Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 1959 du GREF à Neuchâtel / ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 349.

[64] Association présidée par Henri Rogé (Fondation Charles Plisnier/Le Flambeau 1966: 30-31).

son Office du bon langage, dirigé par Joseph Hanse* – initiateur des *Quinzaines du bon langage* et co-auteur de la fameuse *Chasse aux belgicismes*, un ouvrage de style puriste qui veut extirper de l'usage les régionalismes lexicaux pour que les Belges parlent un français universel (Lebouc 2006 : 26s). En comparaison, le GREF n'est ni une organisation très influente ni très connue en Suisse romande. Il compte une cinquantaine de membres individuels à sa création et un trio de membres collectifs, dont la SJE (Berthoud 1963a)[65]. En 1967, l'association s'est quelque peu renforcée et les adhérents ont presque doublé, formant un groupe d'un peu moins de cent personnes[66].

Cette association regroupe en grande partie des Romands. Elle est dirigée depuis Neuchâtel par Éric Berthoud*. Pour ce qui est des membres individuels, le GREF est surtout composé de Neuchâtelois (un peu plus d'un tiers), de Vaudois (12 %) et de Romands établis dans d'autres cantons suisses. Outre Neuchâtel, le Jura semble être le deuxième bassin de recrutement de l'association. En 1967, un peu plus de 20 % de ses membres résidaient dans cette région. Cette prépondérance s'explique par le fait que l'instigation du groupement est venue d'une certaine élite culturelle neuchâteloise d'inspiration maurassienne (Hauser 2001), suivie par des membres jurassiens influents, comme Roland Béguelin ou Charles Beuchat*, qui vont s'investir dans l'association et en faire la publicité dans le Jura.

S'il n'est pas très influent en Suisse romande, le GREF milite pourtant en faveur de la langue française au sein de la Confédération suisse. Il situe son action dans le sillage des idées d'Alfred Lombard* qui en est d'ailleurs membre honoraire. Le titre de son ouvrage *Une terre, une langue* (1929) devient la devise de la nouvellement renommée *Association romande de solidarité francophone* (ARSF) qui prend le relais du GREF en 1969[67]. Cette publication est d'ailleurs considérée comme « *l'expression la plus complète* » (Berthoud 1963b) du courant qui a décrit le risque que courait la langue française en Suisse romande (voir 4.2.1.). Le GREF travaille à plusieurs projets. Il s'allie notamment dès 1963 aux *Quinzaines du bon langage* belges qu'il rebaptise *Quinzaine de la défense romande* pour la Suisse. Dans ses diverses prises de position – publiées généralement dans des quotidiens romands (*Gazette de Lausanne*, *Feuille d'Avis de Neuchâtel*)[68] –, le GREF se défend de faire de l'ingérence dans la politique suisse. Son seul but demeure « *la défense des positions territoriales et ethniques de la langue française dans la Suisse de l'Ouest* » (Berthoud 1964 : 73). Ainsi, le GREF se place dans son discours uniquement sur le plan culturel, avec les conséquences qu'implique une certaine vision de la langue et de la culture (voir 3.4.).

[65] Les autres associations romandes sont : la Fondation C-F. Ramuz et la Société pédagogique de la Suisse romande.

[66] Pour les informations et statistiques des membres du GREF en 1967, je me suis basée sur un document trouvé dans les archives personnelles de R. Béguelin : Groupement romand de l'ethnie française, liste des membres au 1er mars 1967 / ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 348.

[67] Voir « Congrès de l'Association romande de solidarité francophone », *Jura Libre*, 28 mai 1969, p. 1.

[68] Voir Berthoud (1964).

Des liens étroits unissaient le GREF au RJ[69]. On en veut pour preuve le nombre important de membres individuels qui appartenaient conjointement aux deux organisations. Ainsi, Roland Béguelin fait partie du comité depuis les débuts de l'association et il participe également au bureau de l'organisation européenne faîtière, l'AEEF[70]. D'autres membres du RJ ou sympathisants à la cause du Jura sont en parallèle adhérents du GREF : citons par exemple Jean-Jacques Liengme (voir 1.3.2.), chroniqueur régulier du *Jura Libre* sous le pseudonyme Le Gaulois ; Suzette Grimm, une des fondatrices de l'Association féminine pour la défense du Jura[71] ; Aldo Dami[72] et André Manuel* qui font partie de l'Association suisse des amis du Jura libre[73] ; Robert Domeniconi, longtemps président de la section de Berne de l'Association des Jurassiens de l'extérieur ; Michel Gury, un des fondateurs du Groupe Bélier[74] ; ou Roger Jardin*, membre du comité directeur et secrétaire général adjoint du RJ. En 1967, le GREF envoie un délégué à la Fête du peuple jurassien qui rappelle que les membres de l'*ethnie française* «*regardent ensemble dans la même direction*», selon les paroles célèbres de Saint-Exupéry. Éric Berthoud souligne aussi dans ce discours les points communs du GREF et du RJ qui mène «*un combat politique pour la juste reconnaissance de* [ses] *droits de Confédérés à part entière*», un «*combat* [que les Jurassiens] *conduis*[ent] *avec le souci constant de défendre et d'illustrer notre langue, le français, la plus belle et la plus pure.*» (*Jura Libre*, 13 septembre 1967, p. 4 «Le message du Groupement de l'Ethnie française»). Éric Berthoud reconnaît ainsi la parenté entre les buts du RJ et ceux de l'association qu'il préside : le combat jurassien est aussi un combat pour la défense de la langue française.

De fait, le GREF prend assez tôt parti pour les séparatistes sur la base d'arguments liés à une certaine *solidarité ethnique*, notamment en 1963, année où le groupement présente au deuxième congrès de l'AEEF à Dijon un mémoire sur la Question jurassienne :

---

[69] Ils sont d'ailleurs recherchés par Ch. Becquet, le fondateur de l'AEEF, qui le signale à plusieurs reprises à R. Béguelin : «*Je vous répète pour la n ème* [*sic*] *fois la thèse que je vous ai déjà exposée* : *faire entrer dans le Groupement Romand des Suisses habitant dans les cantons autres que celui de Berne et qui ont marqué publiquement leur volonté de soutenir la cause jurassienne.* [/] *Il tombe sous le sens que cette transformation du Groupement vous permettrait de compter d'une manière plus efficace sur l'appui du Groupement Romand d'abord et, par ricochet, sur toute l'Association Européenne de l'Ethnie Française, ce qui nous permettrait d'avoir les coudées beaucoup plus franches pour vous soutenir du côté de notre Bulletin.*» (Lettre de Charles Becquet à Roland Béguelin, datée du 29 mars 1962 / ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 349).

[70] Procès-verbal de la séance du bureau de l'Association européenne de l'ethnie française le 24 mai 1971, au domicile de Me Bouvier, à Paris / ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 348.

[71] Présidente de l'AFLJ lors de sa création (Brêchet 1996 : 175).

[72] *Ibid.* : 245. A. Dami (1898-1977) est professeur de géographie à l'Université de Genève, il est également journaliste et chroniqueur, ainsi que l'auteur de nombreuses études (voir la brève biographie que lui consacre le site Internet de la Bibliothèque de Genève où ses archives sont déposées, URL : http://w3public.ville-ge.ch/bge/odyssee.nsf/ Attachments/dami_aldoframeset.htm/$file/dami_aldoframeset.htm?OpenElement ; dernière consultation le 15 février 2014).

[73] Brêchet (1996 : 149).

[74] Gury (2010).

« […] *le Groupe ne saurait demeurer neutre en une affaire qui touche tous les Romands.* [Il] *fait loyalement appel à la solidarité ethnique des cantons romands avec un peuple de la Suisse – le plus français de tous peut-être – qui ne demande rien de plus que ce qu'ont déjà les autres* : *l'autonomie cantonale*. »

(Éric Berthoud, « La Question jurassienne et les Romands », *Jura Libre*, 12 juin 1963, p. 2)

Il appuie à nouveau les revendications jurassiennes en 1966 (*Jura Libre*, 5 octobre 1966, p. 2), ce qui pousse le RJ à tenter d'instrumentaliser ce groupement dans sa lutte. Roland Béguelin envoie, le 10 octobre de cette même année, une circulaire aux sections de l'Association des Jurassiens de l'extérieur (AJE) pour que le plus de membres possible adhèrent au GREF « *afin d'encourager nos amis, neuchâtelois principalement, qui sont à la tête du mouvement* » (ACJ, fonds Rassemblement jurassien, RJ 13/*Jura Libre*). C'est peut-être cette action qui explique en partie la timide hausse des effectifs entre 1959 et 1967 évoquée plus haut.

À la fin des années 1960 et au début des années 1970, l'AEEF et le GREF sont peu productifs. En 1969, le Groupe prend le nom d'Association romande de solidarité francophone (ARSF). L'ARSF entreprend, après le premier plébiscite en 1974, d'informer les Jurassiens du Sud avant la seconde votation (voir ci-dessous). À cette fin, elle organise à La Neuveville un colloque sur le thème « Les plébiscites jurassiens et la frontière des langues » en décembre 1974[75] et publie, en 1975, sous le nom d'Association romande pour la défense du français, une brochure intitulée *Menace sur la frontière des langues* qui doit inciter les Jurassiens du Sud à quitter la tutelle bernoise et rejoindre un canton du Jura indépendant lors de la votation de mars 1975.

De plus, les autonomistes jurassiens vont principalement nouer des relations avec les *peuples frères* au sein de l'AEEF. Tout au moins c'est clairement par ce biais et par celui de l'Association suisse des journalistes de langue française (ASJLF) que ces contacts sont initiés entre les divers mouvements européens. Charles Becquet – le président de la Fondation Charles Plisnier – est également très actif sur le plan des revendications wallonnes en Belgique. Il est notamment vice-président de Wallonie libre et appartient au Front démocratique des francophones (FDF) dès 1965. C'est certainement par son entremise que le président de l'Avant-Garde Wallonne, Christian Bilquin[76], prend contact en 1962 avec Roland Béguelin pour inviter une délégation jurassienne à se joindre aux festivités du Rassemblement wallon de Waterloo[77]. C'est donc durant les années 1960 qu'un premier rapprochement se fait entre le RJ et les *ethnies françaises* d'Europe, c'est-à-dire les

[75] Voir la lettre d'Éric Berthoud à Charles-A. Thomas, datée du 24 novembre 1974 / ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 349.

[76] Activiste wallon de longue date, Christian Bilquin est membre du Mouvement populaire wallon, avant de rejoindre le FDF (Delforge/Destatte/Libon (éd.) 2000-2001 : t. 1, 154-155).

[77] Lettre de Christian Bilquin, datée du 23 mai 1962, adressée à Roland Béguelin / ACJ, Fonds du Rassemblement jurassien, RJ 12 – Correspondance extérieure (1958-1964). Cette invitation est répétée en 1963 : lettre de Christian Bilquin à Roland Béguelin, datée du 28 mars 1963 / ACJ, Fonds Roland Béguelin…

Wallons et Bruxellois, ainsi que les Valdôtains, en grande partie grâce à l'AEEF et au GREF. Les divers congrès de l'AEEF rassemblent avec régularité les élites culturelles des trois régions (Dijon 1963 ; Besançon 1964 ; Aoste 1966 ; Lille 1975). En automne 1965, on inaugure un Centre international de l'ethnie française à Paris[78] qui doit faire connaître la littérature des régions francophones et également donner une meilleure visibilité en France à l'Association et aux associations qui en font partie. Ce centre propose en outre un programme culturel (*Jura Libre*, 19 janvier 1966, p. 2). À la fin des années 1960, l'AEEF cédera sa place de rassembleur des minorités francophones à une association des mouvements politiques à tendance autonomiste de ces mêmes régions créée à l'instigation de Roland Béguelin : la Conférence des minorités ethniques de langue française (CMELF) (voir 1.2.6. ci-dessous).

L'Association suisse des journalistes de langue française (ASJLF) participe également aux rapprochements et à la consolidation des liens entre les dirigeants du RJ et d'autres journalistes francophones d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Afrique[79]. En effet, les deux décideurs du RJ, Roger Schaffter et Roland Béguelin – tous deux journalistes –, sont membres de cette organisation. Roland Béguelin présente la « Suisse française » à une assemblée de l'AIJLF en 1964[80]. La section suisse, créée en 1959 par le Neuchâtelois Claude-Philippe Bodinier*, est rattachée à l'Association internationale des journalistes de langue française (AIJLF), rebaptisée Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF) en 1972 (« Pour la sauvegarde de la langue française dans la presse et l'information », *Jura Libre*, 16 août 1972, p. 4). Elle a deux buts principaux : « *nouer des liens entre journalistes de langue française* » et « *la défense de la langue dans la presse* »[81]. La section suisse publie depuis le début des années 1960 les fiches *Défense du français* dans sa « *lutte pour la correction du langage* » (« La section romande de l'Association internationale des journalistes de langue française s'est réunie à Martigny et Aoste », *Jura Libre*, 15 février 1967, p. 2 ; voir aussi 4.2.2.).

---

78 « Le Centre international de l'Ethnie française inaugurée à Paris », *Jura Libre*, 19 mai 1965, p. 1 et « Le Centre international de l'ethnie française inaugurée à Paris », *Flambeau*, automne 1965, n° 3, p. 129-133.

79 Elle organise par exemple un voyage en Vallée d'Aoste en 1967 pour que « *les liens avec le Val d'Aoste se développent* » ; voir le compte rendu dans le *Jura Libre*, 15 février 1967, p. 2. Au sujet de la Journée internationale de 1971 à Dijon, Roger Schaffter précise dans son compte rendu que « *Le* Jura Libre *était représenté, comme il se doit, par ses deux rédacteurs, ce qui permit des contacts fort utiles, qui porteront des fruits.* » (« Avec les journalistes de langue française », *Jura Libre*, 19 mai 1971, p. 1).

80 « L'Association des journalistes de langue française a siégé à Luxembourg », *Jura Libre*, 1er juillet 1964, p. 2.

81 « Les journalistes de langue française s'organisent », *Jura Libre*, 23 décembre 1959, p. 2. En 1972, ces grandes missions restent similaires : « *– développer l'expression française dans les moyens de communication sociale* ; *– veille à la sauvegarde de la langue française* ; *– développer et coordonner dans le monde entier les relations entre les publications, stations de radiodiffusion ou de télévision et de toute autre technique de diffusion dont le français est la langue de communication* » (« Pour la sauvegarder de la langue française dans la presse et l'information », je souligne, *Jura Libre*, 16 août 1972, p. 4).

1.2.5. Les « années de braise »[82]

Après une brève stagnation de quelques années qui aboutit au refus par le peuple jurassien de trois initiatives proposées par le RJ, les années 1960 voient un envol du mouvement séparatiste qui compte de plus en plus de militants dans ses rangs. L'Association suisse des amis du Jura libre (ASJL) est fondée en 1961. Elle est destinée aux Suisses qui tout en n'étant pas originaires du Jura soutiennent les Jurassiens dans leurs aspirations autonomistes. Puis, voient le jour en 1962 un mouvement de jeunesse (le Groupe Bélier), une association regroupant les très nombreux Jurassiens résidant en dehors de leur région d'origine (Association des Jurassiens de l'extérieur, AJE) ; en 1963, un mouvement rassemblant les femmes (Association féminine pour la défense du Jura, AFDJ)[83] ; et, en 1964, une société qui fédère les étudiants jurassiens des universités suisses (le Mouvement universitaire jurassien, MUJ). La propagande est intense durant les années qui suivent le plébiscite de 1959. Le comité directeur du RJ se déplace dans tout le Jura pour donner des conférences dans la plupart des communes (BRÊCHET 1996). Le Groupe Bélier canalise la jeunesse dans des actions bon enfant qui restent toutefois spectaculaires et/ou cocasses. On a parlé de « *théâtre de la dérision* » (André Bandelier in WYSS (éd.) 2000 : 636) pour ces opérations qui veulent interpeller le public sur la Question jurassienne. Citons, entre autres exemples, l'opération « Bric-à-brac » où les Béliers ferment d'un mur de briques les entrées principales de l'Hôtel de Ville à Berne, accompagnés du slogan « Rathaus = maison close » (BRÊCHET 1996 : 292).

En symétrie, le mouvement anti-séparatiste va également se diversifier dès 1963. Citons notamment la création de l'Association des Jurassiens bernois de l'extérieur (1964), la mobilisation des jeunes dans les Jeunesses civiques du Jura bernois (1965), la fondation du groupe Jeune Ajoie (1968) (CHÂTELAIN 2007 : 33s.).

En 1962, on voit apparaître sur les murs et les routes jurassiennes le sigle FLJ : Front de libération jurassien. Il s'agit d'un mouvement clandestin. Formé de plusieurs groupuscules qui n'ont pas de lien direct entre eux, il réapparaîtra à plusieurs reprises dans le contexte de la Question jurassienne et n'hésitera pas à utiliser la violence et la force pour faire passer le message de l'autonomie (incendies de fermes, plasticage de maisons de vacances). Le RJ se désolidarise de l'action du FLJ, prônant la non-violence et la lutte dans le respect des lois[84].

1964 est une année intense pour le RJ qui profite de divers événements ponctuant l'actualité : la non-résolution de l'affaire de la place d'armes dans les Franches-Montagnes[85] ; l'arrestation des *innocents de Courfaivre* soupçonnés à tort de faire

---

[82] J'emprunte le titre de ce chapitre à M. Brêchet (1996). Je tire également la plupart de mes informations sur les activités du RJ, du Groupe Bélier et de l'AJE de cet ouvrage.

[83] Sur l'AFDJ, voir BEUCHAT-BESSIRE/LACHAT (2001).

[84] Voir la prise de position du RJ dans BÉGUELIN/SCHAFFTER (1966).

[85] Si pour un certain nombre d'habitantes et d'habitants des Franches-Montagnes que j'ai interrogés, la question de la place d'armes a vraiment agi comme un détonateur pour leur adhésion aux thèses autonomistes (voir les entretiens de J.-P. Beuret : l.12-25 et F. Houlman : l.10-19), toutes et tous semblent en tout cas considérer que les deux questions sont liées et qu'il n'y avait que des autonomistes dans les associations contre la place d'armes (voir l'entretien de B. Crevoisier : l.65-67). Sur l'affaire de la place

partie du FLJ[86] ; le refus par le canton de Berne et les organisateurs de laisser une place au Jura à l'occasion de l'Exposition nationale suisse à Lausanne ; la manifestation des Rangiers, la commémoration du 25e anniversaire de la mob[87] qui se termine en «*déconfiture intégrale*» pour la Berne cantonale et fédérale[88] (Brêchet 2003 : 183). Selon les organisateurs, 40 000 personnes auraient participé en septembre 1964 à la Fête du peuple jurassien, excellent indice que le RJ se développe de plus en plus (Rassemblement jurassien 1978 : 47). En 1966, 35 000 personnes se déplacent à Delémont, d'après les estimations du RJ (Rassemblement jurassien 1978 : 53). Ce succès populaire et l'habitude des autonomistes jurassiens de se poser en porte-parole de tous les Jurassiens francophones sont souvent remis en question par l'UPJ qui décrit, par exemple, ainsi la manifestation jurassienne dans un communiqué de presse :

> «*Une fois de plus, le "Rassemblement jurassien", mouvement séparatiste qui ne représente qu'une minorité des Jurassiens de la partie française du canton de Berne, s'arroge le droit, à l'occasion de sa "kermesse" annuelle, de parler au nom du peuple jurassien.*
> *L'Union des patriotes jurassiens entend mettre en garde le peuple suisse contre cette forme de propagande qui assimile aux Jurassiens la foule accourue de l'extérieur pour se divertir.*»
>
> («L'U.P.J. attaché aux principes démocratiques», *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 13 septembre 1966, p. 6)

L'utilisation dédaigneuse du terme «*kermesse*» pour qualifier la manifestation autonomiste tend à minimiser son importance politique et symbolique. On lit dans ce communiqué de presse un contre-discours qui fait de la propagande autonomiste un avis minoritaire parmi les personnes qu'elle prétend pourtant représenter, une technique souvent utilisée par l'UPJ qui se présente également régulièrement comme porte-parole de la majorité des Jurassiens[89]. Soulignons également la critique des anti-autonomistes qui estiment que le RJ emprunte une grande partie de ses forces à l'extérieur du Jura, remettant ainsi en cause le pouvoir identitaire du mouvement séparatiste.

---

d'armes et la Question jurassienne, voir Gogniat (2005a). La Berne «fédérale» (c'est-à-dire le gouvernement de la Confédération helvétique dont le siège se trouve à Berne) a acheté des terrains dans les Franches-Montagnes pour créer une place d'armes. Les Francs-Montagnards craignent pour leur région à vocation paysanne et ne se sentent pas soutenus par la Berne «cantonale» (c'est-à-dire le gouvernement du canton de Berne) qui ne représente pas du tout leurs intérêts. Au final, cette place d'armes ne verra pas le jour et les terrains seront rachetés par les communes concernées.

[86] Lors de la première vague d'action du FLJ, quatre autonomistes qui ne font pas partie de cette organisation terroriste sont arrêtés par la police bernoise au début de l'année 1964. Ils sont relâchés près de deux mois plus tard lorsqu'on arrête les vrais coupables. Voir Béguelin (1973a : 7-17), Pichard (2004 : 58-59).

[87] «Mobilisation générale en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale», voir la fiche *mob* dans la *BDLP*.

[88] Sur l'importance de cet événement pour les autonomistes, voir la publication que le RJ lui a consacrée : Rassemblement jurassien (1965b). L'UPJ a parlé de cet épisode comme d'une «*journée* [...] *honteuse pour le Jura*», «*l'aboutissement des menées autoritaire et antidémocratiques dont il faut chercher les origines dans l'esprit intolérant et alémanophobe de certains chefs séparatistes et du secrétaire général du Rassemblement jurassien en particulier*» («Un document de trois pages de l'UPJ sur l'affaire des Rangiers», *L'Impartial*, 9 septembre 1964, p. 7).

[89] Notamment en 1968 : «*Dans sa majorité, le peuple jurassien est opposé à la séparation comme à toute division, ainsi qu'en témoignent les votations populaires de 1959 et 1962, organisées à la suite d'initiatives du Rassemblement séparatiste qui fut démocratiquement battu.*» («L'Union des patriotes jurassiens précise sa position», *L'Impartial*, 25 octobre 1968, p. 11).

Dans les années qui suivent, le mouvement ne cesse de prendre de l'ampleur. Il atteint 10 000 membres en 1970 suite à une vaste campagne de recrutement[90]. Les actions du Groupe Bélier se font plus audacieuses (occupation de la préfecture de Delémont et irruption dans la salle du Conseil national[91] en 1968, interruption d'un match de la finale du championnat du monde de hockey sur glace en 1971, occupation des ambassades suisses de Paris en 1972 et de Bruxelles en 1973). En 1968, pour la première fois, des jeunes gens en âge d'être intégrés à l'armée rendent avec fracas leurs affaires militaires devant le Palais fédéral à Berne, refusant de servir les institutions d'un pays qui conteste son autonomie au peuple jurassien – le seul peuple en Suisse à ne pas connaître d'autonomie cantonale (voir Gogniat 2005b). D'autres *objecteurs-patriotes* suivront dans les années 1970 et subiront des peines d'emprisonnement. Ces jeunes Jurassiens mettent ainsi la pression sur la Berne fédérale, c'est-à-dire sur le gouvernement suisse. Ils lui reprochent de ne pas intervenir dans la Question jurassienne qui est vue comme une affaire cantonale. Une Fête de la jeunesse est organisée dès 1965 à Porrentruy, sur le modèle de la Fête du peuple jurassien. Pour certains observateurs, l'adhésion de la jeunesse aux thèses du RJ a été la grande force de ce mouvement et une des raisons principales de son succès. Dans les années 1970, le Groupe Bélier comptait plus de 2 000 membres[92].

1.2.6. L'heure des *peuples frères*

Vers le milieu des années 1960, le RJ met en place une nouvelle stratégie – l'*internationalisation* – pour impliquer les autorités fédérales suisses dans le conflit qui l'oppose au canton de Berne et pour l'inciter à considérer la Question jurassienne comme un problème d'ordre national et non pas interne au canton de Berne. En 1966, l'assemblée générale du RJ adopte à l'unanimité le texte d'une déclaration de politique générale en huit points, dont le dernier stipule :

> «*8. Solidarité internationale : Le Rassemblement jurassien entend développer, par l'information et les contacts, l'audience et la sympathie dont il jouit sur le plan international et notamment dans les pays de langue française. Il proclame sa solidarité avec toutes les minorités nationales en lutte pour la défense de leurs droits. Il déclare enfin que le fédéralisme doit permettre à tous les peuples de collaborer en sauvegardant leur personnalité et leur indépendance.*»

(«L'assemblée des délégués du RJ a défini sa politique générale», *Jura Libre*, 20 avril 1966, p. 1)

[90] Selon le RJ, la participation à la Fête du peuple jurassien oscille entre 35 000 et 40 000 personnes pour atteindre 55 000 en 1974, année du second plébiscite (Rassemblement jurassien 1978). Rappelons que les six districts jurassiens comptaient en 1960 une population de 93 670 (Commission des 24 1968 : 191).

[91] Une des deux chambres du parlement fédéral suisse.

[92] Chiffre cité par le journaliste Roland Bahy dans l'émission «Temps présent» : *Le plébiscite de 1974*, diffusée le 13 juin 1973 par la télévision suisse (émission disponible sur les archives en ligne de la RTS, URL : http://www.rts.ch/archives/tv/information/temps-present/3444008-le-plebiscite-de-1974.html, dernière consultation le 14 septembre 2014). En comparaison, selon cette même émission, le groupe Sanglier compterait entre 800 et 900 membres.

Roland Béguelin commence donc de mettre à profit les contacts qu'il a initiés grâce à l'AEEF pour donner en dehors de la Suisse des conférences sur la situation du Jura. Après Paris en 1962, il se rend plusieurs fois en Belgique, notamment en 1964 où il présente la Question jurassienne à Bruxelles en marge des festivités liées au 10e anniversaire de la Fondation Charles Plisnier (*Jura Libre*, 20 janvier 1965, p. 6) ou en 1965 où il prend la parole au Rassemblement wallon de Waterloo et devant une assemblée de deux cents personnes à Bruxelles (BRÊCHET 1996: 201). Cette même année, pour marquer le 150e anniversaire du Congrès de Vienne, le RJ, dans une même perspective internationaliste, édite et envoie à toutes les puissances signataires du traité de Vienne en 1815 un mémorandum expliquant les circonstances actuelles du Jura (RASSEMBLEMENT JURASSIEN 1965a). Cette *internationalisation* s'est donc faite de manière intentionnelle, comme une stratégie nouvelle pour faire avancer la cause jurassienne. Le secrétaire général du RJ est conscient de l'importance des relations avec d'autres minorités francophones. Il l'exprime clairement dans un éditorial du *Jura Libre* en 1973:

> «*Au nombre des atouts que le Rassemblement jurassien a su mettre dans son jeu, on ne saurait attacher trop d'importance aux relations extérieures. Cela exigea des efforts, du temps, des voyages. Dans nombre d'organisations francophones – pour ne s'arrêter qu'à ce niveau – on trouve des Jurassiens parmi les pionniers*; *ainsi l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, l'Association européenne de l'ethnie française, les Jeunesses francophones, le groupement des parlementaires francophones, l'Association internationale de solidarité francophone et, bien sûr, la Conférence des minorités ethniques de langue française. Tout un nœud de relations s'est tissé, depuis quinze ans et plus, autour d'un idéal, d'une étroite parenté culturelle, d'objectifs communs ou de la simple camaraderie. Il fallait, d'une part, rompre l'esprit de clocher dont la pratique est finalement rétrograde et, d'autre part, assurer au peuple jurassien des répondants capables de le grandir face à un pouvoir hostile par définition.*»

(Roland Béguelin, «Le Jura conduit sa barque»,
Jura Libre, 17 octobre 1973, p. 1)

Si certains militants ont participé activement à la mise en place de ces contacts – en l'occurrence de nombreux jeunes du Groupe Bélier qui ont même cherché à créer des liens avec d'autres minorités non francophones (Catalans[93], Basques[94]) –, d'autres considéraient que ces liens ne relevaient que de la stratégie. Ainsi, dans l'entretien qu'il m'a accordé, Bernard Bédat* dit avoir été opposé aux «*problèmes de l'ethnie française*» et considère que les implications de Roland Béguelin dans différents «*mouvements francophones*» étaient avant tout des «*actes politiques*».

[93] Notons la présence d'une délégation catalane à la 15e Fête de la jeunesse jurassienne en 1979, lettre de Roland Béguelin à Narcís Serra i Serra (maire de Barcelone pour le Parti des socialistes de Catalogne), Barcelone, datée du 14 juin 1979 /ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, Correspondance diverse 1971-1980. Sur N. Serra i Serra, voir l'article que lui consacre *El Mundo* le 16 mars 2005: «Narcís Serra: alcalde, ministro y vicepresidente» (URL: http://www.elmundo.es/mundodinero/2005/03/16/economia/1110974616.html, dernière consultation le 2 avril 2013).

[94] Des militants basques sont présents à la Fête du peuple jurassien en 1965 (*Jura Libre*, 15 septembre 1965, p. 2). En 1971, le Groupe Bélier présente le problème basque lors de la conférence de presse de la Fête de la jeunesse jurassienne (*Jura Libre*, 12 mai 1971, p. 6).

Jean-Pierre Beuret* est du même avis. Il se souvient qu'au sein du RJ on se moquait gentiment de Roland Béguelin :

> «*Il aimait bien les ethnies / on l'appelait roland des ethnies* [*rires*] *des ethnies françaises on l'appelait roland des ethnies euh: / on prenait ça a – avec sympathie / c'était rigolo parce que et puis on lui CONCÉDAIT il s'est tellement / il a consacré toute sa vie pour ça donc il avait ses marottes de la du du beau parler: des des / de toutes les ethnies françaises qui devaient se réunir.*»

Malgré ces réserves sur le fond, en pratique, presque toutes les personnes que j'ai interrogées gardent des souvenirs impérissables de leur rencontre avec des Québécois, à l'occasion de l'organisation de la 5e Conférence des communautés ethniques de langue française (CCELF) à Delémont en 1979. Lors de cette conférence, les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) ont été en grande partie logés chez l'habitant et des amitiés se sont parfois nouées.

Dès 1964, l'idée d'un «*congrès des autonomistes de langue française*» est évoquée au Congrès de l'Ethnie française à Besançon, à l'initiative des Wallons et en l'absence de Roland Béguelin. Les congressistes de l'AEEF ne prennent pas de décision ferme mais ils semblent plutôt souhaiter se distancier de toute implication politique («Congrès de l'Ethnie française à Besançon», *Jura Libre*, 8 juillet 1964, p. 4). Un mois plus tard, Charles Becquet évoque dans une lettre à son cher ami le «*penseur du R.J.*» la possibilité d'une «*ligue ou entente entre les mouvements d'action politique de l'ethnie française*»[95]. Il a déjà pris contact avec un délégué du Front wallon – qui envoie une offre de rencontre à Roland Béguelin dans les semaines qui suivent[96] – et suggère à Roland Béguelin d'approcher le représentant en France des mouvements indépendantistes québécois. Ceux-ci se sont intéressés quelque temps plus tôt à intégrer l'AEEF, un rapprochement vu d'un bon œil par les congressistes car «*la fraternité de langue et de culture qui* [les] *unit doit être mise en évidence pour* [leur] *plus grand bien à tous*» (*Jura Libre*, *Ibid.*).

Les années suivantes, Roland Béguelin profite donc des connaissances faites à l'AEEF et à l'AIJLF – des réseaux internationaux qu'il s'est constitué – pour mettre sur pied une telle organisation. Après un certain nombre de contacts préparatoires, il parvient à réunir les 16 et 17 février 1968, au Luxembourg, une délégation valdôtaine et wallonne, regroupant en plus du RJ, l'Union valdôtaine, le Mouvement libéral wallon, Wallonie libre et le Mouvement populaire wallon – ce dernier ne participant qu'en tant qu'observateur[97]. Les délégués décident d'organiser un rassemblement qu'ils nomment Conférence des minorités ethniques de langue française (CMELF)[98]

[95] Lettre de Charles Becquet à Roland Béguelin, datée du 21 août 1964 /ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 249.

[96] Lettre de Robert Moreau à Roland Béguelin, datée du 23 octobre 1964 / ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, RJ 12 – Correspondance extérieure (1958-1964).

[97] Sur ces mouvements politiques wallons, voir Delforge/Destatte/Libon (éd.) (2000-2001). Voir aussi le procès-verbal des décisions arrêtées lors de la prise de contact entre des délégués de minorités ethniques françaises, ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 366.

[98] Cette association va changer plusieurs fois de nom : Conférence des communautés ethniques de langue française (dès 1978), Conférence des communautés de langue française (dès 1989), enfin Conférence des

et qui se réunit pour la première fois à Genève en 1971. Malgré les efforts répétés de Roland Béguelin[99], le Québec ne fait pas partie de la CMELF à ses débuts même si on peut noter la présence d'un observateur à la conférence de Genève[100]. Le Mouvement national des Québécois (MNQ) intégrera la seconde conférence, à Liège, en 1973[101]. Ainsi, les relations entre le Jura et le Québec sont sporadiques depuis 1967, l'année où pour la première fois un Québécois – André Garand[102] – a présenté les salutations de la Belle Province depuis la tribune de la Fête du peuple jurassien (*Jura Libre*, 20 septembre 1967, p. 3). En 1971, le vice-président de l'Association France-Québec, François Dorlot, apporte le salut du Québec à la foule rassemblée à Delémont (Rassemblement jurassien 1978 : 77). Roland Béguelin rencontre occasionnellement des Québécois à Paris notamment, en 1972, René Lévesque alors président du Parti québécois (PQ)[103] (« Socialistes et Question jurassienne », *Jura Libre*, 2 août 1972, p. 1)[104] – et quelques dirigeants du MNQ font le voyage vers l'Europe pour les conférences de Liège (1973) et d'Aoste (1975). Toutefois, il faut attendre 1977 et la quatrième conférence à Québec, suivie de la cinquième conférence à Delémont, pour que des liens plus forts et durables s'établissent entre Jurassiens et Québécois, surtout entre les militants de base des deux mouvements, qui donneront suite à divers types de coopérations entre la province canadienne et le nouveau canton suisse[105].

---

peuples de langue française depuis 1993. Voir le site Internet de cette organisation (URL : www.peuplesdelanguefrancaise.org/, dernière consultation le 28 décembre 2013).

[99] Roland Béguelin a tenté un rapprochement avec les Québécois dès 1967 en tout cas. On en veut pour preuve une correspondance avec Michel-Guy Huot*, membre de la section de Québec du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN). Ce dernier se montre intéressé par le projet de la CMELF mais ne peut se rendre au Luxembourg pour la séance préparatoire. Lettre de Michel-Guy Huot à Roland Béguelin, datée du 24 janvier 1968, ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 366. Sur M.-G. Huot, voir son parcours de vie sur son blog (URL : http://michel-guy.huot.qc.ca/, dernière consultation le 22 septembre 2014).

[100] Il s'agit de Louise Beaudoin du MNQ (Lettre de Roland Béguelin à Jacques-Yvan Morin, datée du 2 mai 1972, BANQ, Fonds MNQ, P 161//1981-04-047/329). Hauser (2013 : 80) mentionne la présence de François Dorlot (voir ci-après). Ce couple est par ailleurs l'auteur d'un ouvrage biographique sur René Lévesque (Baudoin/Dorlot 2007).

[101] Communiqué au sujet de la participation du MNQ à la Conférence des minorités ethniques de langue française par le président : M. Léo Jacques, daté du 1er octobre 1973, BANQ, Fonds MNQ, P 161//1981-04-047/269.

[102] En 1967, André Garand était en France. Collaborateur à *L'Indépendance*, le journal du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), il était également membre du Front de libération du Québec (FLQ). Il est arrêté et condamné à deux ans d'emprisonnement avec sursis en 1963 (Fournier 1998 : 45, 48). À son retour au Québec en 1968, il réintègre le FLQ et part avec d'autres militants à Cuba (*Id.* : 185-6). Il cesse toute activité au sein de l'organisation terroriste en 1970 et s'installe à Paris (*Id.* : 247).

[103] Cet entretien est un peu monté en épingle par les Jurassiens pour qui il est presque entré dans la légende. Béguelin en fait le compte rendu à la séance du Comité permanent de la CMELF le 14 octobre 1972 à Aoste (BANQ, Fonds MNQ, P 161//1981-04-047/297). Cette entrevue a cependant laissé peu de traces du côté québécois, si l'on en croit la citation suivante qui présente une lettre rédigée par René Lévesque à son épouse : « *René Lévesque raconte à Corinne dans le détail ses premiers démêlés avec "la soixantaine de cerveaux québécophiles" du Centre d'études politiques de la Sorbonne, avec un Jurassien qu'il a expédié en 30 minutes, avec "les enragés" de l'Association des étudiants québécois en France, des "gauchistes à mort qui se sont révélés des moutons déguisés en tigres", avec les notables de Caen "où nous apportions un parfum de vieille France, ma parole"* « (Godin 1997 : 570, je souligne).

[104] Haddock mentionne cet entretien, en passant, dans son article sur les liens entre politique de gauche et séparatisme : « *De passage à Paris – où il a rencontré M. Roland Béguelin, secrétaire général du Rassemblement jurassien – le leader du mouvement indépendantiste du Québec déclarait* […] ».

[105] « *L'entente entre le Jura et le Québec a été signée en 1983. En signant ce premier accord, les autorités jurassiennes manifestaient leur volonté de donner à la coopération naissante une dimension politique.*

On peut dire que dans la première moitié des années 1970, la CMELF a pris le relais de l'AEEF et du GREF qui n'interviennent presque plus. Au contraire du GREF et de l'AEEF qui souhaitent se cantonner à un plan strictement culturel, la CMELF se place d'emblée sur le plan des questions politiques. Elle regroupe des associations et des partis qui ont pour but explicite l'autonomie des régions concernées. Composée d'un comité permanent qui se rencontre régulièrement, l'association repose en grande partie sur l'organisation de conférences, qui, à l'instar de celle de Genève, doivent permettre de «*renforcer considérablement le combat légitime des minorités ethniques de langue française, tout en créant des liens avec tous les peuples qui connaissent des problèmes semblables*» (1re résolution, in Comité permanent des minorités ethniques de langue française 1972 : 72). Cette association, dont les objectifs n'ont pas changé depuis les années 1970 au moment de sa création, mais qui a pris le nom de Conférence des peuples de langue française, organise régulièrement des rencontres jusqu'en 2008[106].

1.2.7. Le second plébiscite

Dès 1967, le canton de Berne cherche officiellement à trouver une réponse à la question jurassienne. Un groupe de travail est constitué – connu sous le nom de *Commission des 24* – et doit préciser les revendications jurassiennes dans un rapport au gouvernement. Le débat s'envenime dans le Jura et le Conseil-exécutif bernois se résigne à en appeler à la médiation de la Confédération. Une autre commission, confédérale cette fois, est mise sur pied pour examiner la situation. Présidée par le Neuchâtelois Max Petitpierre[107], elle porte parfois le nom de *Commission Petitpierre* même si elle est connue officiellement sous l'appellation *Commission confédérée des bons offices* (CBO). Ces deux commissions – *Commission des 24* et CBO – sont boycottées par le RJ qui croit y discerner la mainmise du gouvernement cantonal bernois. Toutefois, sans attendre les rapports définitifs, à la fin de l'année 1969, le Grand Conseil bernois adopte un additif constitutionnel qui accorde au Jura le droit de libre disposition. Cet additif constitutionnel est soumis à la votation populaire quelques mois plus tard. Le RJ approuve finalement l'additif même s'il reste prudent et en refuse certains points : notamment la description des citoyens appelés à se prononcer lors du plébiscite, le RJ souhaitant exclure les non-Jurassiens non-assimilés (en se basant sur le critère linguistique) et inclure les personnes originaires des

En plus d'un échange régulier d'informations entre les autorités jurassiennes et québécoises, la collaboration entre les deux régions s'est concrétisée ces dernières années par la mise en œuvre d'un programme de stages en entreprise», État et politique, relations extérieurs, coopération interrégionale, accords bilatéraux, sur le site Internet de la République et Canton du Jura (URL : http://www.jura.ch/, dernière consultation le 26 octobre 2009).

[106] Voir le compte rendu de la 17e Conférence sur le site des fédéralistes démocrates francophones (FDF) belges (URL : http://www.fdf.be/spip.php ? article2058#.VAdF-GR_uEM, dernière consultation le 3 septembre 2014).

[107] Avocat, M. Petitpierre (1899-1994) est professeur de droit à l'Université de Neuchâtel. Il est élu au Grand Conseil neuchâtelois et siège au Conseil des États avant de devenir conseiller fédéral en 1944. Il démissionne en 1961 et intègre le CICR jusqu'en 1976. Voir la notice le concernant le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F4647.php, dernière consultation le 24 février 2014).

communes jurassiennes qui se sont installées dans d'autres cantons. Un autre point pose problème : l'additif stipule qu'après le premier plébiscite, les districts pourront, si un certain nombre de citoyens en font la demande, procéder à un nouveau vote pour déterminer leur affiliation cantonale, de même que, dans un troisième temps, des communes qui se situeraient sur une éventuelle frontière. Selon toutes les forces jurassiennes en présence, cette façon de procéder, dite des *plébiscites en cascade* – d'abord mise en avant par la CBO –, met en péril l'unité territoriale historique du Jura. Une « Troisième Force » voit le jour en 1969 qui veut contrer cette menace, le *Mouvement pour l'unité du Jura*. La Troisième Force n'a que peu de succès et ne parvient à convaincre ni les militants du RJ, ni ceux de l'UPJ.

L'additif constitutionnel est accepté par une forte majorité des votants le 1er mars 1970. Durant les années qui suivent, le RJ fait tout son possible pour renégocier les modalités du plébiscite. Il publie notamment les analyses d'un juriste sur le droit de libre disposition (Veiter 1971). Les négociations se révèlent inutiles et le plébiscite se prépare en 1974 selon les conditions mises en place par l'additif constitutionnel, des conditions qui « *répond*[ent] *à toutes les exigences de la démocratie* » pour les pro-Bernois (Force démocratique (éd.) 1977 : 34). Le RJ doit donc décider du mot d'ordre à donner à ses troupes pour la votation. La décision est prise démocratiquement par une assemblée extraordinaire des délégués le 18 mai 1974. Celle-ci entérine la position du comité directeur, en faveur du oui. Toutefois, si le RJ décide de *jouer le jeu*, il en conteste toujours diverses dispositions[108]. Dès cette date, la campagne fait rage. Le RJ et ses sections locales envoient de la propagande, éditent des journaux, organisent des débats et des conférences, font du porte-à-porte et visitent tous les foyers dans chaque village. Une tactique précise est mise en place le jour du vote pour éviter que certaines personnes favorables au canton du Jura ne se présentent pas au bureau[109].

À la surprise générale, le 23 juin 1974, après un long suspense, une faible majorité de oui sort des urnes. Le canton du Jura est né !

1.2.8. Jura-Nord et Jura-Sud

Le principe des *plébiscites en cascade* ne permet toutefois pas aux autonomistes de crier victoire de façon définitive. En effet, Force démocratique (FD) – le nouveau nom de l'UPJ – rassemble un nombre suffisant de signatures pour exiger l'organisation d'un second plébiscite dans les trois districts du Sud. Les pro-Bernois consolident leur présence dans le Sud. Ainsi, les anciennes Jeunesse civiques s'allient au groupe Jeune Ajoie pour former le Groupe Sanglier en décembre 1973 (Force démocratique (éd.) 1977 : 41). Les femmes pro-Bernoises des districts du Sud se rassemblent au sein du

[108] Arguments en faveur du oui présentés par R. Béguelin le 18 mai 1974 lors de l'assemblée des délégués, cité par Brêchet (1996 : 348).

[109] Des « pointages de citoyens » sont organisés dans chaque commune pour repérer les personnes qui n'iraient pas voter afin d'aller les convaincre de le faire. René Girardin nous a expliqué ces tactiques dans son entretien. Elles sont également mentionnées dans la circulaire aux sections n° 212, datée du 9 mars 1977 (ACJ/ Fonds Rassemblement jurassien, Circulaires aux sections, 1973-1987). On voit des militants en action dans l'émission de la télévision *Un jour une heure* du 24 juin 1974, disponible sur le DVD de la TSR *Jura, la naissance d'un canton*.

Groupement féminin de Force démocratique (GFFD) en août 1974. Elles lancent le slogan « Suisse, je t'aime », montrant l'enracinement profond des pro-Bernois pour la vision d'une Suisse multilingue idéale, comme en témoigne d'ailleurs leur action « Mieux se connaître » qui veut « *jeter un pont* » entre les francophones du « *Jura bernois* » et la Suisse alémanique (*Id.* : 39). Dès le plébiscite du 23 juin, FD va insister sur les différences entre les habitants du Nord et ceux du Sud, soulignant leur histoire différente (*Id.* : 3s.) et allant jusqu'à « *répudi*[er] *la notion de "peuple jurassien" au sens de la Constitution cantonale de 1950* » parce qu'elle ne correspond pas à une « *réalité vivante* », ces militants se présentant comme « *Jurassiens francophones, certes, mais* […] *pas Jurassiens neuchâtelois ou vaudois, et pas davantage Jurassiens du Nord* » (*Id.* : 45-46).

Les deux camps fortifient donc leurs positions, le climat s'envenime et la tension monte, en particulier dans la ville de Moutier qui pourrait, à quelques voix près, basculer du côté du nouveau canton du Jura ou du canton de Berne lors des votes de district et de commune prévus par le principe des *plébiscites en cascade*. Les observateurs redoutent des violences et les deux partis s'accusent mutuellement de jeter de l'huile sur le feu[110]. Le second plébiscite du 16 mars 1975 sonne le glas d'un canton francophone à six districts. Les districts de Moutier, de Courtelary et de La Neuveville restent dans le giron bernois. Le vote a été particulièrement serré à Moutier. La frontière définitive du nouveau canton est fixée après le troisième vote qui voit sept communes du Sud rejoindre le nouveau canton du Jura, cinq communes des districts du Nord s'intégrer au canton de Berne et une commune germanophone du district de Delémont fusionner avec le district de Laufon (Roggenburg).

Ainsi, la Question jurassienne n'a pas vraiment été réglée pour les autonomistes, résidant au Sud comme au Nord : pour eux, suite au vote du 23 juin, le canton du Jura devrait comprendre les six districts francophones. Après le premier plébiscite, le Laufonnais est libre de choisir son appartenance cantonale : rester à Berne, entrer dans le territoire de Bâle-Campagne ou de Soleure. Après diverses péripéties, ses habitants choisissent de devenir bâlois et intègrent Bâle-Campagne en 1994. Dans les districts francophones, à partir de 1975, la lutte change de cible et se fractionne[111] : les militants autonomistes du Sud vont travailler à obtenir la réunification de leur région au canton du Jura. Dans le Nord, même s'il partage cette préoccupation, le RJ doit faire face à un nouveau défi : participer à la construction des institutions du nouveau canton.

---

[110] Voir par exemple l'émission « Un jour une heure », *Le climat de violence*, diffusée le 13 juin 1975 et disponible sur le DVD de la TSR *Jura, la naissance d'un canton*. Voir aussi la brochure de FD, accusant les séparatistes du Nord d'être à l'origine d'émeutes à Moutier (Force démocratique 1975). Le *Jura Libre* (17 septembre 1975, p. 8) décrit quant à lui ce même événement ainsi : « *Six cents grenadiers suisses allemands, déchaînés comme des S.S., matraquaient et brutalisaient systématiquement, avec un sadisme inouï, toute personne parlant français.* »

[111] Voir les ouvrages de Prongué (1991) et Ruch (2001).

1.2.9. La construction du 23e canton

Plusieurs membres du RJ étaient déjà actifs sur le plan politique dans le cadre du canton de Berne. Le RJ n'hésitait d'ailleurs pas à faire campagne pour ses membres qui se présentaient aux élections sous l'égide des partis officiels (surtout le parti socialiste et le parti démocrate-chrétien)[112]. En mars 1976, lors de l'élection de l'Assemblée constituante, plus de la moitié (27/50) des membres élus sont des militants du RJ ou de ses groupements affiliés (MUJ, AFDJ). Si on peut considérer que le RJ a marqué de façon profonde les institutions du nouveau canton, il n'est pas à l'origine du texte sur lequel la Constituante s'est appuyée. Ce texte, édité en 1975 par un groupe de travail de l'Ordre des avocats jurassiens, a été rédigé par Joseph Voyame, alors directeur de la Division fédérale de la justice[113]. Certains articles de la Constitution jurassienne proviennent toutefois d'une mobilisation des membres autonomistes de la Constituante, notamment les articles du préambule qui touchent à la langue et à la coopération internationale. Le texte de la Constitution jurassienne est considéré comme novateur pour l'époque (Moritz 1997 : 17-8). Il comprend par exemple la création d'un bureau de la condition féminine – « *unique en Suisse au moment de l'adoption de la Constitution jurassienne* » (*Ibid.* : 244). Il accorde beaucoup d'importance à la coopération avec d'autres régions, en particulier des régions hors des frontières suisses qui avaient des liens historiques avec les Jurassiens, les départements français voisins et les fameux *peuples frères*. Un article qui porte sur la réunification des six districts dans une seule unité cantonale a fait couler beaucoup d'encre. Malgré tout, les Chambres fédérales accordent leur garantie au texte constitutionnel jurassien tout en excluant le fameux article, contraire selon elles au « *principe de fidélité confédérale* » (Pichard 2004 : 94). Finalement, en septembre 1978, le peuple suisse accepte par 82 % des voix la révision de la Constitution fédérale qui crée le Jura comme canton dans la Confédération helvétique.

Bien que la Question jurassienne ne soit pas réglée en 1979 et que le RJ – qui a aujourd'hui pris le nom de Mouvement autonomiste jurassien (MAJ) – continue d'exiger la réunification, cette étude n'ira pas au-delà de l'entrée en souveraineté du 23e canton. En effet, suite à la scission entre le Nord et le Sud, le combat du RJ prend une nouvelle dimension. De plus, dans le Nord, le mouvement va traverser une crise interne importante et des tensions vont naître entre les dirigeants séparatistes et ses membres qui font partie du gouvernement du nouveau canton. Quoique le MAJ continue jusqu'à aujourd'hui à « *défendre le caractère français des six districts*

112 On trouve dans les archives du RJ des circulaires qui, par exemple, appellent à voter pour Jean Miserez aux élections des 2 et 3 mai 1970. Il demande le soutien des membres du RJ, ainsi « *vous me permettrez de continuer activement la lutte pour l'autonomie jurassienne, la défense de notre langue, de notre culture et de nos intérêts économiques* », ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, RJ, Circulaires aux membres 1961-1983.

113 L'histoire de la rédaction de la Constitution jurassienne m'a été directement exposée par Joseph Voyame dans un entretien. Sur cet avocat jurassien qui a travaillé pour le canton de Berne et la Confédération, voir la notice le concernant dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/4300/voyame, dernière consultation le 3 septembre 2014).

romands»[114], la présente étude s'est concentrée sur la première phase de la Question jurassienne, sur les *années de braises* qui ont vu, après vingt ans d'efforts, la création de la République et Canton du Jura.

1.3. Quels acteurs ?

Ce travail porte donc sur les idéologies langagières du discours autonomiste jurassien lors des années chaudes de la Question jurassienne. Néanmoins, force est de constater à l'examen des sources séparatistes (*Jura Libre*, entretiens, circulaires et propagande diverses) que tous les acteurs dans ce conflit, celles et ceux qui militent au sein du RJ et de ses groupements affiliés, ne semblent pas s'intéresser à la problématique linguistique et culturelle. En fait, la plupart des articles du *Jura Libre* et des autres textes qui sont cités dans la suite de cette étude portent la signature d'un cercle restreint de militants préoccupés par la langue, en particulier par le statut de la langue française dans le Jura, mais aussi dans le reste de la Suisse et dans le monde. C'est ce petit groupe que je souhaite présenter ici rapidement. Je m'intéresserai en premier lieu à Roger Schaffter et Roland Béguelin, les deux hommes qui ont le plus marqué le discours autonomiste jurassien. D'abord, leur position centrale au sein du RJ leur confère un pouvoir de décision incontestable sur la ligne argumentative suivie par le mouvement. Ensuite, ils sont les auteurs de la plus grande partie des publications autonomistes (l'hebdomadaire de combat le *Jura Libre*, les différents pamphlets édités par le RJ). Enfin, ils prennent très souvent la parole au nom du RJ, lors de conférences ou d'interviews dans les médias jurassiens, suisses et étrangers. Dans un second temps, je présente les quelques journalistes militants qui contribuent dans le *Jura Libre* au développement de l'argumentation linguistique du discours autonomiste. Si ces plumes langagières ne sont pas nombreuses, elles marquent profondément le discours autonomiste jurassien, d'une part par la présence des deux décideurs du RJ en leur rang et, d'autre part, par l'abondance des textes sur cette thématique signés par ces auteurs.

1.3.1. Les penseurs du RJ : Roger Schaffter et Roland Béguelin

Les deux «pères du Jura», comme on les nomme parfois, sont deux figures qui, par leur complémentarité, ont su former une excellente équipe. Nous l'avons mentionné, c'est à leur plume que l'on doit la plupart des publications du RJ et une grande proportion des articles de l'hebdomadaire militant autonomiste le *Jura Libre*. On peut ainsi considérer qu'ils ont grandement contribué à définir la politique et les actions du RJ et ont en quelque sorte donné sa voix au discours autonomiste. Jusqu'à l'indépendance, ils ont œuvré côte à côte pour l'autonomie de leur *patrie jurassienne*. À la création du canton, après leur travail commun au sein de l'Assemblée constituante, Roland Béguelin a rejoint le législatif du nouvel état cantonal alors que Roger Schaffter est devenu chef du service de la coopération et a été élu pour représenter le nouveau canton au Conseil des États

114 Statuts du MAJ (URL : http://www.maj.ch/maj/2, dernière consultation le 24 février 2014).

au Parlement fédéral à Berne. C'est à ce moment – c'est-à-dire après la période qui nous occupe dans cette étude – que des premières frictions se manifestent qui aboutiront au départ de Roger Schaffter du RJ (Philippe 2008 : 245s.). Je me concentre dans les lignes qui suivent sur les éléments importants pour notre problématique avant 1979.

Roger Schaffter[115] (1917-1998) est originaire d'Ajoie. Il est membre du RJ dès ses débuts et a occupé divers postes importants au sein du mouvement : secrétaire général du MSJ en 1949, il est vice-président du RJ en 1974 (Brêchet 1996 : 381-2). Après l'obtention du diplôme de maître d'école secondaire, il collabore au journal catholique *Le Pays* à Porrentruy. Il se tourne ensuite peu à peu vers l'écriture littéraire et lance les éditions des Portes de France[116] avec Pierre-Olivier Walzer[117] et Jean Cuttat (voir ci-dessous). Il dirige cette maison depuis Porrentruy jusqu'en 1949 (Hauser 1997 : 281-2 et 293s.). L'entreprise se rapproche dès 1947 du périodique littéraire la *Revue transjurane*, codirigée par Roland Béguelin (Hauser 1997 : 323s.). Après une brève rencontre pendant la guerre à l'École cantonale de Porrentruy (Philippe 2008 : 245), c'est dans ce cadre que Roger Schaffter fait plus ample connaissance avec Roland Béguelin (Hauser 1997 : 325). Ils se retrouvent, partageant les mêmes convictions autonomistes, lors de la fondation du MSJ. Rédacteur en chef du *Jura Libre* de 1948 à 1950, Roger Schaffter en devient, dès janvier 1956, le rédacteur adjoint, participant très régulièrement et largement par des articles qu'il signe du pseudonyme de *Pertinax* (Brêchet 1996 : 396). Membre fondateur du MSJ, il est le premier secrétaire général du mouvement avant de passer le flambeau à Roland Béguelin. Il reste jusqu'en 1979 le vice-président du RJ. Durant la plus grande partie du combat pour la création d'un 23e canton, il réside toutefois en dehors du Jura. Ayant obtenu sa licence ès lettres (latin, français, histoire) à l'Université de Neuchâtel en 1960[118], il travaille dans cette ville comme maître d'école secondaire et y dispense des cours de français et d'histoire[119]. À côté de l'enseignement, il pratique le journalisme, dans le *Jura Libre* nous l'avons dit, mais aussi pour d'autres publications périodiques comme *Le Pays*[120], *La Liberté* de Fribourg[121], *La Suisse libérale* de Neuchâtel[122], et *La Feuille d'Avis de Delémont*[123].

[115] Voir les notices biographiques le concernant dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/4476, dernière consultation le 14 octobre 2009) et le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3323.php, dernière consultation le 12 juillet 2012).

[116] Sur ces éditions voir la notice dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/3788, dernière consultation le 21 juillet 2012).

[117] Originaire de Porrentruy, P.-O. Walzer (1915-2000) est professeur de littérature à l'Université de Berne et homme de lettres. Voir la notice que lui consacre le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/6983, dernière consultation le 24 juillet 2013).

[118] « Succès universitaire », *Jura Libre*, 7 décembre 1960, p. 2.

[119] Information recueillie par l'auteure auprès d'anciens élèves neuchâtelois. Suzanne Schaffter mentionne dans son entretien qu'il a travaillé plus de vingt ans à l'école secondaire, au collège des Terreaux à Neuchâtel.

[120] Puis, dès 1993, il conserve une chronique dans *Le Quotidien jurassien*.

[121] Il s'agit d'un quotidien romand édité à Fribourg, voir son site Internet (URL : http://www.laliberte.ch/, dernière consultation le 3 septembre 2014).

[122] Il s'agit d'un quotidien, édité à Neuchâtel (Roz/Honoré 1957 : 81).

[123] La *Feuille d'Avis de la Vallée de Delémont*, aussi nommée *Feuille d'Avis du Jura*, est un hebdomadaire imprimé à Delémont. Voir l'article *Presse (canton du Jura)* dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://

À ce titre, il est donc membre de l'Association suisse des journalistes de langue française (ASJLF)[124]. Connu au-delà des frontières de la Suisse, il est, en 1965, le récipiendaire avec Roland Béguelin de la médaille d'argent des Arts-Sciences-Lettres, «*à titre de récompense et d'encouragement pour leur activité au service de la culture française*» (*Jura Libre*, 28 avril 1965, p. 2). Élu à la Constitutante jurassienne pour le parti démocrate-chrétien, il y fait partie de la commission de rédaction aux côtés de Roland Béguelin (PHILIPPE 2008 : 207).

Roland Béguelin[125] (1921-1993) est né à Tramelan. Il étudie l'économie à l'Université de Neuchâtel et devient secrétaire communal de Tramelan-Dessus en 1945. Il forge ses premières armes politiques lors du mouvement de protestation contre le passage à l'allemand de l'administration communale de Mont-Tramelan (voir 3.4.4.). À cette même époque, il contribue, avec deux autres collaborateurs, à faire renaître de ses cendres la *Revue transjurane*[126] – revue littéraire réputée – qui avait interrompu sa parution au début de la guerre (HAUSER 1997 : 415s.). Il participe au mouvement autonomiste dès sa création. D'abord caissier central du MSJ en 1949, il est en parallèle rédacteur en chef adjoint du *Jura Libre* (dès 1948), hebdomadaire dont il prend la direction en 1950. En 1952, Roland Béguelin devient secrétaire général du RJ, et détient un pouvoir de décision et d'orientation plus important que le président. D'ailleurs, il ne quitte pas ce poste durant toutes les *années de braise*, alors que différents présidents du RJ se succèdent : Daniel Charpilloz* (1947-1954), puis André Francillon (1954-1965) et Germain Donzé (1965-1980)[127].

Roland Béguelin consacre les années 1960 et 1970 à travailler exclusivement pour le mouvement. Journaliste et homme de lettres malgré sa licence en économie, il a publié deux recueils de nouvelles (BÉGUELIN 1953b et 1970) et quelques poèmes (notamment dans BÉGUELIN (éd.) 1963). Membre influent du Groupement romand de l'ethnie française (GREF) et du bureau de l'Association européenne de l'ethnie française (AEEF), il est également très actif au sein de l'ASJLF dont il est membre du comité dès sa fondation[128]. Il fait notamment partie, pour un temps, du comité de rédaction des fiches *Défense du français* et participe au bureau de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française

www.diju.ch/, dernière consultation le 26 octobre 2009). Suzanne Schaffter mentionne le nom de tous ces journaux dans son entretien et se souvient que certaines semaines, son mari devait rédiger jusqu'à cinq articles différents, en parallèle de son activité comme enseignant.

[124] Son nom apparaît sur la liste des participants aux 12e journées internationales en mai 1971 à Dijon-Beaune/ ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 311 et *Jura Libre*, 19 mai 1971, p. 1.

[125] Le secrétaire général du RJ a fait l'objet de deux études détaillées : FROIDEVAUX (1977) et PHILIPPE (2008). Voir aussi la synthèse dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F13600.php, dernière consultation le 12 juillet 2012).

[126] Voir la notice dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/3924, dernière consultation le 14 octobre 2009).

[127] Voir les notices concernant ces deux personnages dans le *Dictionnaire du Jura* : A. Francillon (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/5732) et G. Donzé (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/6088), dernière consultation le 22 septembre 2014.

[128] «Fondation d'une section suisse de l'Association des journalistes de langue française», *Jura Libre*, 2 décembre 1959, p. 2 ; «Les journalistes de langue française s'organisent», *Jura Libre*, 23 décembre 1959, p. 2 ; «La section suisse de l'Association internationale des journalistes de langue française est fondée», *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 1er décembre 1959, p. 10.

(UIJPLF). Il était également membre de l'Association romande des correcteurs d'imprimerie (Philippe 2008 : 206). Grâce à ses contacts au sein du GREF, de l'AAEF et plus tard de la Conférence des minorités ethniques de langue française (CMELF), il est connu à l'étranger et participe souvent à des conférences, des rencontres ou des manifestations en dehors de la Suisse, en particulier en France, en Belgique et au Québec, mais également lors des nombreuses manifestations francophones auxquelles il assiste partout dans le monde. Francophile convaincu – parfois un peu trop pour certains observateurs[129] –, il œuvre toute sa vie pour la francophonie. Il est ainsi un des membres fondateurs de la section jurassienne de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) en décembre 1979[130]. Il participe également de près à l'aventure de l'Association internationale de solidarité francophone (ASF) où il est un des deux membres romands du Conseil d'administration, représentant l'Association romande de solidarité francophone (l'ancien GREF)[131] (Rebeaud 1975 : 108). Cet intérêt pour la France et sa langue de culture s'accompagne parfois, nous le verrons, d'un mépris pour les autres langues, en particulier le suisse allemand. Il est d'ailleurs souvent taxé d'alémanophobe[132]. Il n'en demeure pas moins que le directeur du *Jura Libre* maîtrisait, tout au moins à l'écrit, l'allemand standard[133]. Tous les témoignages sur Roland Béguelin tendent à montrer que la langue était un élément important dans sa vie culturelle, politique mais aussi personnelle. Notons ainsi le témoignage de sa seconde épouse, Denise :

> « […] *Pour Roland, le combat jurassien, c'était d'abord celui de la langue. Il était amoureux fou de la langue, écrivait des poèmes, des nouvelles. C'était un littéraire. En fait, il est entré dans la Question jurassienne parce qu'il s'est dit : "À quoi sert d'écrire si, dans quelques années, on parle allemand dans le Jura ?"* »
>
> (Cité dans Philippe, 2008 : 198)

Candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix à la Constituante, il y fait partie du bureau et du comité de rédaction. Le texte juridique suprême de la République et Canton du Jura porte sa marque par le refus des particularités lexicales du français de Suisse romande et donc par l'utilisation de termes institutionnels appartenant au français standard en lieu et place de leurs équivalents helvétiques pourtant utilisés dans la plupart des cantons romands : entre autres, de *lycée* au lieu de *gymnase*, *gouvernement* au lieu de *Conseil d'*État, *parlement* au lieu de *Grand*

[129] Voir les critiques émises et transmises par Philippe (2008 : 267s).
[130] Voir la liste des « parlementaires ayant adhéré lors de la séance constitutive du 13 décembre 1979 » / ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 353.
[131] « Association internationale de solidarité francophone. Présence jurassienne et romande », *Jura Libre*, 15 septembre 1971, p. 5.
[132] Comme dans ce communiqué de l'UPJ : « Un document de trois pages de l'UPJ sur l'affaire des Rangiers », *L'Impartial*, 9 septembre 1964, p. 7.
[133] « *Il y a toutefois un obstacle, à savoir que je ne puis me risquer à parler en allemand. Je comprends bien le "Hochdeutsch" et je traduis couramment des textes d'allemand en français, mais je n'ai jamais eu l'occasion d'exercer l'allemand parlé, par exemple lors d'un séjour en Allemagne, car c'est chose à peu près impossible dans une Suisse allemande vouée à ses dialectes* », lettre de Roland Béguelin à Andres Basler, datée du 21 juin 1977 / ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, Correspondance diverse 1971-1980.

Conseil, école maternelle au lieu d'école enfantine, etc. Selon le témoignage de son co-constituant, Gabriel Roy*,

> «[…] *on peut dire que Roland Béguelin n'a pas peur de renouveler le vocabulaire dans le sens d'une plus grande clarté tout en étant soucieux d'un français authentique. Lutter contre la dégénérescence de la langue et contre l'abâtardissement des mots est pour lui une préoccupation permanente.*»
>
> (Lettre de Gabriel Roy à Claude Froidevaux, datée du 5 juillet 1977 / ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, Correspondance diverse, 1971-1980)

En fait, certains autonomistes ont même critiqué Roland Béguelin qui leur semblait «*polarisé par le problème de la langue*» au point de «*négliger les autres niveaux de conflit*» (Philippe 1978 : 57-8). «*Ultrasensible à la menace que constitue le schwyzerdütsch*» et «[volant] *au secours des minorités ethniques*» (*Ibid.*), il se serait laissé enfermer dans cette ligne argumentative. De fait, un grand nombre des textes analysés dans ce travail sont signés par le secrétaire général du RJ. Mais comme le montre la section suivante, il est accompagné et/ou suivi par quelques militant/e/s enthousiastes qui partagent sa vision des choses sur de nombreux points.

Enfin, notons que tant Roger Schaffter que Roland Béguelin se présentent à plus d'un titre comme des professionnels de la langue. Tous deux journalistes et poètes, ils manient la langue française avec un brio dont ils sont conscients et pour lequel ils sont reconnus[134]. Ils partagent un amour de la langue et un certain purisme linguistique sur lequel nous reviendrons. L'engagement pour la langue s'accompagne chez Roland Béguelin d'un intérêt pour les structures naissantes de la francophonie, d'abord sous l'égide de l'*ethnie* (GREF, AAEF), puis des relations politiques avec les «peuples frères» (CMELF) et au sein de l'AIPLF. Malgré son affiliation à l'ASJLF et sa participation aux premières CMELF, le premier directeur du bureau de la coopération du canton du Jura, Roger Schaffter, reste un peu en retrait sur la question de la francophonie et ne semble pas toujours y accorder la même importance que Roland Béguelin.

1.3.2. Les autres plumes langagières du *Jura Libre*

Outre les deux *pères* du canton du Jura, plusieurs militants signent régulièrement, dans le *Jura Libre*, des textes portant sur les divers aspects de la question linguistique dans le Jura et en Suisse. Je présente ici les quatre principaux.

En premier lieu, la lecture de l'hebdomadaire autonomiste dans les années 1960 et 1970 met en lumière un contributeur régulier qui signe des chroniques linguistico-culturelles ou religieuses sous le pseudonyme **Le Gaulois** (Hauser 1997 : 362n111).

[134] Voir les propos de différents amis du Jura dans le numéro anniversaire édité pour les trente ans de l'hebdomadaire : *Jura Libre*, 23 février 1978.

Jean-Jacques Liengme, né en 1918 au Locle, est jurassien d'origine (Cormoret). D'abord pasteur à Nods, il travaille dans les années 1960 pour la paroisse de Cormoret dans le Jura-Sud[135]. Il est un ami proche de Paul André* et fait partie, à ses côtés, du bureau du GREF[136]. Fortement influencé par Paul André et Alfred Lombard*, il présente les mêmes idées *ethnistes* que Roland Béguelin sur bien des points. Il signe dans le *Jura des Jurassiens* la partie consacrée à la spiritualité (« aspects de notre passé chrétien ») mais également le texte bref (BÉGUELIN (éd.) 1963 : 160) qui vient clore le chapitre sur la formation intellectuelle dans le Jura : intitulé « misère du langage », ce texte est un constat désabusé de l'état du français dans le Jura. Ses contributions au *Jura Libre* – très régulières entre 1959 et 1968 – portent essentiellement sur l'*ethnie*, le danger encouru par le français dans le Jura-Sud, le recul du français dans le monde et l'importance de la solidarité entre francophones.

Jusqu'en 1974, un second pseudonyme apparaît très souvent dans le *Jura Libre* : **Le Rauraque**. Le choix de ce nom de plume, qui fait référence au peuple celtique qu'on place traditionnellement dans l'espace jurassien, montre bien combien ce chroniqueur est attaché à ses racines jurassiennes. Il collabore au *Jura Libre* pendant plus de vingt ans[137], et Roland Béguelin va jusqu'à le décrire comme « *le "numéro trois" de notre hebdomadaire* »[138]. Dans sa chronique au ton humoristique, **Roger Schumacher** « *s'efforçait d'observer les simples faits de la vie afin d'équilibrer un peu le nécessaire dogmatisme du* Jura Libre » (*Ibid*.). Le plus souvent, ce fonctionnaire de métier partageait avec ses lecteurs des anecdotes concernant l'utilisation de germanismes ou d'anglicismes dans le Jura et à Genève où il résidait. Il y montre également une conscience aiguë de la langue française. Membre de l'Association des Jurassiens de l'extérieur (AJE), section genevoise, il a œuvré en tant que responsable du service de presse lors du premier rassemblement de la CMELF organisé à Genève par la section locale de l'AJE (BRÊCHET 1996 : 288).

Vincent Philippe (1940-)[139] est également un contributeur régulier du *Jura Libre*, au début des années 1960 surtout, alors qu'il poursuit des études de lettres à l'Université de Genève. Il collabore également au *Jura des Jurassiens* (1963), rédigeant la partie consacrée aux beaux-arts. Journaliste professionnel, il a travaillé pour *La Tribune de Genève* et *24 Heures*[140]. Il est membre de l'AJE et préside la

[135] On trouve une courte biographie de Jean-Jacques Liengme dans le *Jura des Jurassiens* (BÉGUELIN (éd.) 1963 : 244). Il y a également quelques informations à son sujet dans les archives du fonds Béguelin : Groupement romand de l'ethnie française, liste des membres au 1er mars 1967 / ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 348. Après le nom de Liengme, l'indication « 2518 Nods » est tracée et remplacée à la main par « 2612 Cormoret ».

[136] BÉGUELIN (éd.), 1963 : 244 et HAUSER, 1997 : 362 n111.

[137] « Le Rauraque… », *Jura Libre*, 12 décembre 1973, p. 5, explique qu'il a soumis son premier texte en 1952.

[138] R. Béguelin, « Le Rauraque… », *Jura Libre*, 23 janvier 1974, p. 2. R. Béguelin annonce la tragique disparition de Roger Schumacher suite à un accident de la route.

[139] Voir la notice biographique le concernant dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/ detail/3141, dernière consultation le 12 juillet 2012).

[140] Deux quotidiens romands basés à Genève et dans le canton de Vaud.

section lausannoise de cette association entre 1970 et 1976. Il signe une partie de ses articles du *Jura Libre* par le pseudonyme de Haddock (ROTTET 1985 : 78). Ses contributions au *Jura Libre* sont très régulières depuis 1966. Elles touchent très souvent aux questions linguistiques et aux liens entre la situation jurassienne et d'autres minorités dans le monde ; ainsi il signe entre autres : une étude de fond sur la question tyrolienne (31 mai 1961, p. 3) et sur le Québec (18 décembre 1963, p. 7 et 6 décembre 1967, p. 1 et 10), un article qui présente la lutte jurassienne parmi d'autres combats de minorités en Europe (30 janvier 1963, p. 2), un compte rendu d'une fête de patoisants (4 juillet 1962, p. 2), un témoignage sur la *germanisation* du Jura-Sud recueilli lors d'un cours de répétition militaire (20 novembre 1963, p. 2). Vincent Philippe est également l'auteur d'un essai décrivant le nouveau canton, le *Jura République* (1978) et, plus récemment, d'une biographie de Roland Béguelin (2008). En parallèle de sa carrière de journaliste et d'essayiste, il a publié trois romans[141].

Enfin, l'écrivain **Jean Cuttat** (1916-1992)[142] a aussi collaboré au *Jura Libre*, en particulier dans les années 1970. Né dans une famille qui affectionne la culture et la littérature (HAUSER 1997 : 127s), ce jeune Jurassien se tourne vers l'écriture après des études de droit. Il est un des instigateurs avec Roger Schaffter des éditions des Portes de France (HAUSER 1997 : 293s), les éditions qui publieront son premier texte *Les Chansons du mal au cœur* en 1942. Après la Seconde Guerre mondiale, il quitte Porrentruy et s'installe à Paris où il dirige une galerie d'art. Il revient dans le Jura à la fin des années 1960 pour enseigner le français au Lycée de Porrentruy et il s'engage dans la lutte indépendantiste[143]. Il s'est chargé de la direction des quatre numéros du supplément littéraire du *Jura Libre*, *Sur Parole*, qui ont paru entre 1970 et 1971. Sa réputation de poète est bien établie dans les années 1960 : il a déjà publié trois recueils. Il est donc connu et très actif dans les milieux culturels et associatifs jurassiens. Sa contribution dans l'hebdomadaire autonomiste porte principalement sur des questions littéraires mais touche aussi parfois à certains aspects linguistico-culturels de la Question jurassienne. Il est en outre engagé dans la Troupe des Malvoisins (animée par son frère Paul-Albert Cuttat*, qui écrit sous le nom de Tristan Solier*) qui organisait dans tout le Jura de grandes tournées de récitals de poésies où étaient lues les œuvres de « *poètes de la liberté* », entre autres les poètes jurassiens « *engagés* » (KAESTLI 1982 : 79s. et ci-après 3.4.2.). Le poète a de plus servi la cause jurassienne en plaidant pour certains *objecteurs-patriotes*, par exemple Pierre Grimm* en 1969[144] ou son frère Paul-Albert Cuttat en 1970.

---

141 Voir la notice consacrée à V. Philippe dans WYSS (dir.) (2000 : 512-3).

142 Voir la notice biographique le concernant dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16050.php, dernière consultation le 12 juillet 2012) et les pages que lui consacre WYSS (dir.) (2000 : 462-466).

143 A. Voisard in BEVAN (1984 : 200).

144 Voir *Jura Libre*, 13 septembre 1969, p. 2.

Chapitre 2
Théorie, méthodologie et corpus : une sociolinguistique historicisante[145]

Je souhaite, avant de passer à l'analyse proprement dite, exposer les choix théoriques qui ont guidé ma démarche, notamment celui de porter mon analyse sur les idéologies langagières (2.3.1). Bien que depuis le départ je rattache principalement ma pratique de chercheure à la sociolinguistique historique (SH), un retour sur l'épistémologie et une réflexion renouvelée autour des liens entre le linguistique, l'historique et le social m'ont paru nécessaires à l'élaboration de mon travail. J'ai fait appel à l'analyse du discours et à certaines approches de la sociolinguistique, qui me semblent bien rendre compte des trois notions constitutives de la SH – langue, histoire et société – qui sont au cœur de mon travail de sociolinguiste. Ainsi, plutôt que d'ancrer mon cheminement scientifique comme la SH plus traditionnelle dans les théories laboviennes ou fishmaniennes de la sociolinguistique[146] (Cotelli 2009), je présente ici une approche de sociolinguistique critique et historicisante.

Avant de me pencher sur la théorie et la méthodologie, je développe un des premiers points d'importance pour la démarche épistémologique à laquelle j'adhère : la réflexivité. J'estime, en effet, important de m'arrêter un bref moment sur la position que peut occuper un/e sociolinguiste face à la Question jurassienne (2.1.). Ce thème

[145] Les éléments théoriques exposés dans ce chapitre sont en partie inspirés de Cotelli (2009) et Aquino-Weber/Cotelli (2010).

[146] Il s'agit des deux courants les plus importants que connaît la sociolinguistique depuis son émergence comme champ disciplinaire dans les années 1960. D'une part la micro-sociolinguistique qui se concentre en grande partie sur l'étude de la variation (aussi nommée *sociolinguistique variationniste*) à la suite des travaux de Labov et, d'autre part, la macro-sociolinguistique – appelée parfois *sociologie du langage* – dont Fishman est un des premiers représentants. Voir Boutet/Heller (2007 : 308) et Coulmas (1997) pour la différenciation entre micro/macro-sociolinguistique.

reste un sujet sensible en Suisse encore aujourd'hui. On en veut pour preuve la récente votation du 24 novembre 2013 dans le Jura bernois et le canton du Jura qui devait décider d'un potentiel avenir institutionnel commun entre les deux régions et qui a été largement acceptée dans le canton du Jura et rejetée dans le Jura bernois[147]. Il est donc essentiel de poser dès le départ certains jalons. Je décris dans un premier temps la position réflexive à laquelle je souscris (2.1.1.). Dans un deuxième temps, considérant que toute recherche scientifique participe à la production d'un savoir et qu'elle s'insère dans toute une série d'autres productions discursives, je passe en revue les principales publications portant sur la Question jurassienne (2.1.2.). Je me penche ensuite sur la place de mon travail dans la littérature sociolinguistique sur les minorités linguistiques (2.2.). Puis je reviens sur les principes épistémologiques qui soutiennent mon cheminement scientifique (2.3.) pour mieux expliciter la méthodologie développée autour de mon sujet, en partant des différents champs des sciences du langage qui m'ont permis de l'élaborer (2.3.3.). Certains concepts au cœur de cette étude – comme discours, pouvoir, interdiscursivité, indexicalité ou entextualisation – sont évoqués et expliqués. Enfin, j'introduis le corpus à la base de ce travail sur la Question jurassienne qui a été en grande partie conditionné par les éléments théoriques, épistémologiques et méthodologiques déjà présentés (2.4.).

2.1. La recherche face à la Question jurassienne

2.1.1. Mon Jura

Quelles que soient les approches théoriques adoptées en sciences du langage, toutes se sont définies à un moment ou à un autre autour de la question du positionnement des scientifiques face à leur objet d'analyse. Les réponses données à cette interrogation centrale, qui nous oblige tous à réfléchir sur notre propre démarche scientifique (réflexivité) et à notre manière même de concevoir la science, déterminent des positionnements épistémologiques spécifiques selon qu'elles situent l'homme ou la femme de science hors de l'événement analysé (tendance positiviste) ou comme faisant partie intégrante de cet événement. Le premier de ces positionnements implique une volonté de neutralité face à l'objet de recherche tandis que le second invalide cette possibilité qui se vide alors de son sens (Heller 2000).

Je pars ainsi du principe que les scientifiques, en tant qu'êtres sociaux, sont inconditionnellement liés à leur objet de recherche et participent à la construction de ce dernier. Pour reprendre les termes de Claudine Moïse (2010 : 178) :

> «*Nos histoires et cultures personnelles façonnent pour beaucoup nos champs thématiques et nos perspectives méthodologiques et analytiques*; *notre "expérience", dans une perspective constructiviste, est toujours là qui détermine notre construction du réel et nos analyses*.»

---

[147] Voir le dossier que le quotidien *Le Temps* consacre à la votation jurassienne 2013, disponible sur son site Internet (URL : http://www.letemps.ch/votations_ju_2013/, dernière consultation le 30 décembre 2013).

Lorsqu'il s'agit plus particulièrement de discours, les analystes du discours s'inscrivent donc complètement dans un processus d'appropriation et de réactualisation des productions discursives. De plus, comme il me semble impossible d'analyser un discours sans le relier aux conditions dans lesquelles il est produit (voir ci-dessous 2.3.2. et 2.3.3.), sans prendre en compte son contexte, je ne peux pas postuler que ma place en tant que chercheure est neutre, le sujet et l'objet étant dans un rapport d'interaction et d'enrichissement constants.

Ce point est particulièrement prégnant pour le sujet qui m'occupe, politiquement et idéologiquement marqué. Face à la Question jurassienne, on appartient forcément à un camp ou à l'autre. De par mon âge et mon origine, je n'ai jamais été personnellement impliquée dans les événements que je décris ici, ce qui pourrait me conférer une certaine crédibilité dans l'hypothèse d'une analyse «objective». Toutefois, ces mêmes éléments vont déterminer un certain positionnement. Je me place dans un univers social où le canton du Jura existe et où il a toujours représenté, pour moi, une entité dont la présence était acquise. Cela va bien sûr influencer ma façon de considérer mon objet d'étude et pourrait induire une certaine visée téléologique à ma démarche. De plus, mon origine – je suis neuchâteloise de naissance et de vécu, mais originaire du canton de Fribourg et à moitié italienne –, qui pourrait aussi impliquer une certaine «objectivité», me semble plutôt apporter d'autres a priori. En effet, ayant depuis toujours habité le canton de Neuchâtel, je me considère autant comme suisse romande et francophone que comme neuchâteloise ou suisse. Les mythes unifiants du français (présentés en 4.1.) qui imprègnent le discours autonomiste jurassien me sont donc familiers et ils m'ont accompagnée durant la plus grande partie de ma formation scolaire, même si ma pratique d'étudiante puis de chercheure en sociolinguistique m'a poussée à les considérer d'un regard critique et à me forger une image différente de la langue, moins essentialiste. Il n'en demeure pas moins que ces idéologies rencontrent soit un écho soit une dissonance dans mon expérience de vie. Ainsi, la tentative laborieuse et, au final, difficilement surmontable qu'a constitué pour moi l'apprentissage de l'allemand durant ma scolarité m'a fait considérer avec une certaine sympathie les idéologies rattachées à cette langue dans le discours autonomiste jurassien: une langue difficile à apprendre et qui *écorche la gorge* (voir plus loin 5.1.). Les trois ans où j'ai travaillé à Zurich m'ont toutefois obligée à revoir ces préjugés et à découvrir l'allemand autrement. À l'opposé, influencée par mon propre usage linguistique et le travail scientifique que j'ai accompli durant plusieurs années pour la BDLP-Suisse[148], je condamne sans appel la réprobation attachée par les autonomistes aux germanismes qui sont entrés dans le français régional de l'Arc jurassien. De même, les idéologies négatives du discours autonomiste sur le bilinguisme sont contestées d'après mon expérience tant par ma pratique linguistique que par mes lectures lors de mes études.

[148] La BDLP-Suisse (*Base de données lexicographiques pan-francophone*) est l'antenne helvétique d'un projet d'envergure internationale présent actuellement dans vingt pays et régions francophones du monde. Il s'agit d'un grand dictionnaire différentiel, consultable sur Internet, qui entend recenser et analyser le vocabulaire français sous l'angle de la variation géographique (URL: http://www.bdlp.org, dernière consultation le 11 novembre 2013).

Pour toutes ces raisons, je n'ai pas entamé cette étude de façon neutre et la rencontre avec des personnes directement impliquées dans la lutte autonomiste à l'époque, ainsi que la lecture de la propagande d'alors, n'ont fait que renforcer la sympathie que j'éprouvais spontanément à l'égard des idéaux des autonomistes jurassiens d'obtenir leur propre canton. Mon travail a néanmoins consisté à voir au-delà de ce discours et à tenter de déconstruire ce que pour moi signifiait «Jurassien» et ce que représentait le Jura en tant que 23e canton suisse pour tenter d'appréhender mon objet d'étude qui est: géographiquement le Jura des six districts francophones (donc un territoire qu'on nommerait aujourd'hui interjurassien); et un territoire situé politiquement dans le canton de Berne (j'arrête mon étude au moment où la République et Canton du Jura entre en souveraineté). De même, le travail que j'ai effectué sur la genèse des idéologies langagières (voir chapitre 4) m'a également poussée à repenser ces dernières dans un contexte renouvelé.

2.1.2. Quels discours sur la Question jurassienne ?

La réflexivité touche également à la place de l'objet scientifique que forme le résultat de la recherche. Si en tant que chercheure je parle depuis un certain positionnement qui va affecter mon discours, ce dernier est aussi appelé à prendre sa place aux côtés d'autres discours de tous types dans le monde social. Il convient donc de considérer le travail des sociolinguistes comme une «*production de savoir dans l'espace discursif*» où il s'insère (Heller 2002: 14).

À nouveau, comme je traite un sujet particulièrement sensible, une réflexion sur l'apport de mon travail comme production de savoir sur la Question jurassienne est un élément central à prendre en compte. Mon étude vient se placer dans la lignée de toute une série de discours déjà produits sur cette thématique, des discours «laïques» et scientifiques. Je commence par présenter les discours non-académiques, pour ensuite faire un bref état de la question sur le sujet et citer les études universitaires déjà consacrées à la Question jurassienne. Dans le point suivant (2.2.), je présente plus en détails le champ discursif scientifique dans lequel je souhaite insérer mon projet.

2.1.2.1. Discours laïques

Les discours «laïques» sur la Question jurassienne se présentent sous des formes diverses et apparaissent dès les débuts du conflit. Ils proviennent de nombreuses sources. D'une part bien sûr les militant/e/s produisent et éditent textes et pamphlets qui forment, en grande partie, le corpus sur lequel est basée mon analyse. D'autre part, certains témoins qui ne sont pas engagés directement dans l'affaire commentent l'actualité et prennent part, en Suisse et ailleurs, au débat sur la Question jurassienne. Ces discours «laïques» s'articulent donc autour de productions d'observateurs et d'observatrices (journalistes, politiciens)[149], de mémoires rédigés

[149] Depuis 1959, de nombreux reportages et articles ont été publiés sur la Question jurassienne en Suisse et à l'étranger. Même s'il n'a pas été d'une brûlante actualité entre 1980 et 2010, ce sujet occupe de temps en temps les colonnes des quotidiens encore aujourd'hui, comme lors de la publication du rapport de

par des témoins de l'époque et de discours partisans provenant des deux camps en présence (autonomistes et anti-séparatistes, voir 2.4.1.), de même que de discours institutionnels – par exemple les rapports de la Commission des 24 (1968)[150] et de la Commission confédérée de bons offices pour le Jura (1969)[151] ou plus récemment le rapport de l'Assemblée interjurassienne (AIJ)[152].

Parmi tous ces textes – trop nombreux pour que nous en proposions ici un aperçu exhaustif –, je m'arrêterai brièvement sur le discours dont a déjà fait l'objet l'étude réalisée ici. Je souhaite ainsi souligner la façon dont tout discours, scientifique et « laïque », devient un savoir contextualisé lorsqu'il est publié et touche un certain public[153]. Le projet du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)[154], qui a financé et permis la réalisation de cette recherche, n'a pas manqué de susciter un intérêt certain de la part des journalistes jurassien/ne/s. Deux articles lui ont été consacrés à la fin de l'année 2008 et au début 2009. Bien qu'il m'ait semblé répondre de façon très analogue aux journalistes qui m'ont interrogée, j'ai été étonnée, à la lecture des articles, des différences qui apparaissaient entre les deux. Le savoir que j'avais partagé avec chacun a été réinterprété dans des paradigmes diamétralement différents. Il suffit de se pencher sur les titres et les passages mis en évidence dans chaque texte. Dans le *Journal du Jura* – le quotidien du Jura bernois – du 18 décembre 2008, Gilles Bürki place en titre mon affirmation que « *les autonomistes alimentaient la peur de la germanisation* » et retient la phrase suivante présentée en exergue : « *Dans les années 1960 et 1970, dans le Jura, on niait carrément l'existence du bilinguisme, qui était même considéré comme nocif* ». Il ne me semble guère

l'Assemblée interjurassienne (voir ci-dessous note 6 ; « Question jurassienne : autonomistes et pro-Bernois passent à l'attaque », *Le Matin*, 18 mars 2009, URL : http://www.lematin.ch, dernière consultation : 14 juin 2010, ou « la Question jurassienne n'en est plus une pour les jeunes Jurassiens », *La Tribune de Genève*, 2 mai 2009, URL : http://www.tdg.ch, dernière consultation : 14 juin 2010) ou certaines prises de position des autonomistes (« Question jurassienne : le Groupe Bélier pour une votation populaire », *24 Heures*, 29 mai 2010, URL : http://www.24heures.ch, dernière consultation : 14 juin 2010). Cette thématique a également été abondamment abordée dans d'autres médias comme la radio (Prongué 2008) et la télévision (voir par exemple dans les archives de la TSR le dossier « Le long chemin de la création du canton du Jura », URL : http://www.rts.ch/archives/dossiers/3477866-le-long-chemin-de-la-creation-du-canton-du-jura.html, dernière consultation 11 septembre 2014). Avec le rapport de l'AIJ et la décision d'un nouveau vote sur la question le 24 novembre 2013, la Question jurassienne est revenue sur le devant de la scène médiatique suisse. Des rétrospectives et des débats ont été organisés avant la votation où les Jurassiens bernois ont massivement refusé toute idée de rattachement institutionnel au canton du Jura.

[150] Il s'agit du rapport présenté par une commission chargée par l'exécutif du canton de Berne d'analyser le problème jurassien (voir la notice dans le *Dictionnaire du Jura*, URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/7284, dernière consultation le 11 novembre 2013).

[151] Nommée en 1968 par le gouvernement bernois, la CBO est composée de quatre membres romands et alémaniques – tous politiciens prestigieux à l'échelon fédéral. Elle publie deux rapports qui serviront de modèle pour la mise en place des plébiscites entre 1974 et 1975 (voir la notice dans le *Dictionnaire du Jura*, URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/6134, dernière consultation le 11 novembre 2013).

[152] Le *Rapport final sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne* a été remis aux autorités fédérales et cantonales le 4 mai 2009 (informations sur le site de l'AIJ : URL : http://www.aij.ch/CMS/default.asp ? ID=203, dernière consultation le 11 novembre 2013). Sur l'AIJ, voir la notice dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/6125, dernière consultation le 11 novembre 2013).

[153] Heller/Moïse (2010) problématise bien cette question.

[154] « Question jurassienne et idéologies linguistiques : langue et construction identitaire dans les revendications autonomistes des minorités francophones (1959-1978) », subside n° 100012-117731/1 ; codirection : A. Kristol (Neuchâtel), C. Hauser (Fribourg).

étonnant que la question du bilinguisme soit celle qui ait le plus retenu l'attention de Gilles Bürki. Il écrit pour la partie du Jura restée bernoise: le *Journal du Jura* est édité à Bienne. Depuis les années 1980, ces régions, et en particulier la ville de Bienne, ont mis en avant le bilinguisme et le plurilinguisme comme une spécificité et un atout (CONRAD/ELMIGER 2010). En revanche, dans le *Quotidien jurassien* – journal basé à Delémont – du 5 janvier 2009 (p. 2-3), Yoan Veya titre «*la langue a été un élément clé dans la lutte des autonomistes*» et sélectionne la déclaration suivante: «*J'ai rapidement été impressionnée par les articles du* Jura Libre: *ils contiennent un nombre impressionnant de textes qui s'attaquent au problème linguistique*». Le journaliste delémontain écrit, lui, dans la juridiction de la République et Canton du Jura. Son approche se distingue radicalement de celle de son collègue biennois. S'il mentionne en passant la question du bilinguisme, il met en avant certains de mes propos qui laissent entendre que les arguments linguistiques ont été cruciaux dans la lutte des autonomistes jurassiens, une idée qui est souvent exprimée comme allant de soi lorsqu'on parle du conflit jurassien. Ce second texte est rédigé dans une veine plus explicative que le premier. Il s'adresse principalement à celles et ceux qui ont pris part à la lutte autonomiste et souhaite leur présenter un discours scientifique qui s'attache à analyser ce qu'ils et elles ont vécu.

Ces deux articles ont à leur tour suscité des réactions de la part de lecteurs et de lectrices qui ont pris contact avec moi pour m'exposer leur expérience de vie, de même que leur accord ou leur désaccord sur les thèses que j'avançais. C'est ainsi grâce à ces articles que j'ai pu amorcer les contacts qui ont conduit à la série d'entretiens (voir 2.4.1.4.) que j'ai menés avec des personnes impliquées dans la lutte autonomiste dans les années 1960 et 1970. Cet exemple illustre bien la façon dont le savoir scientifique se construit dans un certain contexte et au sein d'un certain champ discursif. En l'occurrence, le dialogue qui s'est établi entre mon discours et celui des deux journalistes m'a permis de comprendre, par l'expérience, comment des arguments peuvent être mis en avant et d'autres relégués au second plan. De plus, ce dialogue s'est poursuivi avec d'autres acteurs et actrices de la Question jurassienne qui sont venus enrichir ma recherche grâce à leurs observations et au récit de leur vécu.

2.1.2.2. Discours universitaires

Il existe un grand nombre d'études scientifiques sur la Question jurassienne, provenant pour la plupart des différentes branches des sciences humaines. Dès les années 1960, de nombreux chercheurs se sont penchés sur le conflit jurassien, ses origines et ses ramifications: des politologues (KEECH 1972, HARDER 1978, RENNWALD 1978, 1984), des sociologues (MAYER 1968, HENECKA 1972, BASSAND 1975, 1976, WINDISCH/WILENER 1976, GILG 1978, BASSAND 1979, VOUTAT 1992, GANGUILLET 1998), et des historiens (HAUSER 1997, 2004, PICHARD 2004)[155]. Peu de

[155] Nous nous bornons à citer ici les études générales sur cette thématique. De nombreuses autres recherches ont été effectuées sur des points plus spécifiques. Référence y est faite dans ce travail par la suite de façon ponctuelle selon les besoins de l'argumentation.

linguistes ont abordé la Question jurassienne. Notons toutefois les études de François Wisard (1988) et Fabien Crelier (1995) qui se concentrent tous les deux sur le thème de l'« unité jurassienne », avec une approche purement synchronique et d'analyse du discours micro-linguistique qui ne prend que peu en compte le social et l'historique. Le romaniste allemand Claus Pusch – même s'il est plutôt spécialiste de la grammaticalisation et de la variation[156] – est le seul à avoir proposé une analyse sociale du lien entre langue et Question jurassienne autour du concept de « conflit linguistique » qu'il met en question dans un article de 2005. Aucun/e sociolinguiste suisse n'a cherché jusqu'à présent à examiner cette phase de l'histoire linguistique helvétique, quoiqu'elle soit parfois mentionnée en passant (Camartin 1985). Pourtant, les sociolinguistes étrangers ne partagent pas la gêne de leurs collègues suisses et leurs différents travaux sur la Suisse ne manquent pas de mentionner le problème jurassien (MacRae 1983, Charnley 2002). Comme Camartin (1985), tous soulignent la façon dont la Suisse a réussi à sortir du danger minoritaire sans violence grâce à son application réussie du système de démocratie directe.

> « *Mais le cas du Jura montre que la volonté de trouver une solution qui réponde aux aspirations les plus importantes des groupes d'intérêt concernés rend imaginatif et conduit finalement à des résultats qui manifestent la souplesse étonnante d'une organisation politique raisonnable.* »
>
> (Camartin 1985 : 268)

On le voit, le modèle plurilingue d'une Suisse consensuelle, « super-démocratique », où toutes les minorités cohabitent pacifiquement, n'est pas réellement remis en cause dans ces travaux qui, quoi qu'il en soit, n'accordent jamais une place centrale à la situation jurassienne.

La présente étude s'ajoute donc surtout à de nombreuses interprétations sociologiques et historiques sur la Question jurassienne. Centrée autour de la question linguistique, elle souhaite remplir un vide dans le discours des sociolinguistes suisses. En effet, les travaux sociolinguistiques en Suisse mettent le plus souvent en avant une vision assez traditionnelle de la Suisse qui a historiquement su gérer son multilinguisme de façon non-conflictuelle[157]. En plaçant cette étude dans le sillage des études sur les minorités, sur les liens entre langue et nationalisme au travers de l'analyse des idéologies langagières, je souhaite présenter un discours peu typique en Suisse mais qui jouit d'une véritable reconnaissance auprès de nombreuses autres minorités qui produisent un discours très similaire, comme le souligne le point suivant.

---

[156] Voir sa biographie sur son site Internet (URL : http://www.claus-pusch.de/, dernière consultation le 27 décembre 2013).

[157] Voir Matthey (2010) pour un survol de la « sociolinguistique suisse ».

2.2. La recherche sociolinguistique sur les minorités

2.2.1. Minorités et nationalisme

Le concept de minorité (linguistique et nationale) est largement tributaire du nationalisme européen tel qu'il s'est créé depuis l'avènement post-révolutionnaire de l'État-nation et sa construction autour de la notion de citoyenneté durant la seconde moitié du XIXe siècle (Hobsbawm 1992). En effet, même si une certaine idée de nationalisme linguistique avait déjà cours bien avant[158], l'influence de la pensée romantique et d'éléments typiques de la modernité (la diffusion des quotidiens ou l'expansion de la bureaucratie, par exemple) mettent la langue nationale au centre de la Constitution des États-nations au XIXe et au XXe siècle (voir aussi Anderson 2002). Comme le montre Daniel Baggioni (1997: 223s.), la mise en place des nations européennes au début du XIXe siècle va le plus souvent de pair avec la constitution d'une langue nationale qui cristallise l'essentiel de l'identité communautaire[159]. L'équation un peuple = une langue, développée surtout par Herder et le romantisme allemand (Wollard/Schieffelin 1994: 60; Bauman/Briggs 2003), a été à la base de la vision de la nation depuis cette époque, favorisant l'émergence de minorités dans la plupart des pays d'Europe. De ce fait, le nationalisme a d'une part participé à la création des minorités et, d'autre part, a procuré à ces mêmes minorités un cadre argumentaire pour leur émancipation (Heller 1999).

Dans une telle perspective, le nationalisme est en partie construit à travers le discours et à travers un certain nombre d'actions et d'institutions qui participent à notre quotidien (le drapeau, les pièces de monnaies, etc.) et qui façonnent l'identité nationale (Joseph 2010). Bien qu'il soit le plus visible lorsqu'une nation est instituée, le nationalisme n'est donc pas seulement présent lors de la naissance d'une nation, il est également indispensable dans la reproduction de cette nation, par des actions de routine qui habitent notre quotidien: c'est ce que Michael Billig (1995) nomme le «*nationalisme banal*» («*banal nationalism*»). Un nationalisme dont le pouvoir hégémonique est aussi fort qu'il est invisible, se cachant dans les gestes du quotidien. L'identité nationale qui en découle se présente avant tout sous la forme d'un habitus social[160] dont fait partie la langue nationale (Joseph 2010: 15). On le voit, langue et discours participent pleinement à la construction et à la reproduction de l'identité nationale. D'une part, la langue fonctionne comme un lien «iconique»[161] avec la nation dans la formation de l'identité nationale; d'autre part, l'identité nationale se construit en grande partie à

---

[158] P. Desan (1984) explique comment certains mythes historiques participent à la création d'un sentiment «national» en France durant les XIVe et XVe siècles, préparant l'émergence de la notion de «nation française» au XVIe siècle. K. Woolard (2004) montre comment l'appartenance linguistique a joué un rôle crucial comme sentiment «national» dans l'Espagne du XVIe siècle. B. Anderson révèle comment l'émergence dès le XVIe siècle de «langues nationales d'imprimeries» (2002: 49-58) a été essentielle aux mouvements nationalistes du XIXe siècle (*Id.*: 77-91). S. May (2012: 95s.) souligne l'importance de la continuité historique dans l'essor des nationalismes au XIXe siècle.

[159] Voir aussi Grillo (1989) qui suit l'accession du français comme langue dominante en France et Crowley (2003) sur l'élaboration de la langue standard en Grande-Bretagne.

[160] Au sens que lui donne P. Bourdieu (1980: 88-9).

[161] Sur le concept d'iconicité voir Irvine/Gal (1995).

travers le discours[162]. Évidente dans la construction des États-nations (BAGGIONI 1997, ANDERSON 2002), cette double présence de la langue dans la construction de l'identité nationale joue également un rôle important pour les peuples minoritaires.

Comme le précise Alexandre Duchêne (2008 : 13s.), divers courants de la sociolinguistique se sont attachés à décrire ces communautés, le plus souvent en termes de contacts de langues et de plurilinguisme, ou sous l'angle de la revitalisation linguistique et de la mort des langues – c'est le cas par exemple de la sociologie du langage fishmanienne. Dans une même perspective, on peut citer, pour la France et l'Espagne, le courant de la sociolinguistique catalane et occitane qui traite des minorités linguistiques en termes de diglossie conflictuelle, dans une veine militante (BOYER 1991, JOUBERT 2009). Depuis la fin des années 1980, l'anthropologie linguistique et la sociolinguistique critique portent un regard novateur sur cette thématique – en particulier autour des notions de minorités, de langue et de nation – et ont passablement contribué à défricher ce champ d'étude. Les minorités ne sont plus – comme dans une approche de sociolinguistique conventionnelle – considérées comme des communautés « naturelles », facilement cernables, qui parlent des langues homogènes, mais comme des constructions discursives rassemblant des locuteurs qui présentent des pratiques difficilement analysables dans une vision essentialiste de la langue. Dans cette perspective, il s'agit en particulier de s'interroger sur les mécanismes auto-définitoires des minorités nationales – souvent largement tributaires des idéologies nationales traditionnelles – et d'observer les aménagements dans les discours légitimants, induits par les changements globaux de la sphère sociale, notamment la mondialisation (HELLER 1999, DUCHÊNE 2008). Les minorités ne sont pas tant appréhendées en termes de conflit qu'en termes de pouvoir foucaldien ou de pouvoir symbolique dans les règles du marché linguistique de la sociologie bourdieusienne. Surtout, l'insistance sur la nécessité d'un travail ethnographique permet d'ancrer ces analyses dans un contexte social et historique spécifique qui favorise une meilleure appréciation des acteurs sociaux impliqués et une meilleure prise en compte des facteurs idéologiques et politiques, le plus souvent absents des études de sociolinguistique classique. De plus, dans une même veine foucaldienne, ces études questionnent souvent les rapports sociaux de connaissance qu'entretiennent ces minorités avec les langues et les cultures dominantes. Pour Mourad Ali-Khodja et Annette Boudreau (2009), ces rapports comportent deux dimensions principales : d'une part, une dimension « *exogène* » qui cristallise l'attraction-répulsion des minorités face aux cultures dominantes ; d'autre part, une dimension « *endogène* » que les auteurs lient à une « *pensée de l'exiguïté* » qui, tout en déconstruisant la manière dont le discours dominant la façonne, propose des savoirs propres au milieu minoritaire. C'est dans cette perspective que l'étude des minorités francophones occupe une place intéressante et pourrait se présenter assez différemment des études sur le corse, le basque, ou d'autres langues minoritaires en voie de normalisation. La section suivante exposera quelques exemples de ce discours minoritaire, en prenant pour point de départ des études sociolinguistiques

[162] Sur la construction discursive de l'identité voir LLAMAS/WATT (2010).

ou anthropologiques qui posent une grille de lecture critique – telle que je viens de la décrire – sur leur terrain. Par souci de concision, je me borne ici à présenter les minorités linguistiques sous influence du français (basque, breton, corse, alsacien et occitan) et le cas des minorités francophones en Amérique du Nord.

2.2.2. Le discours des minorités linguistiques

Les deux dimensions du discours minoritaire – exogène et endogène –, proposées dans Ali Khodja/Boudreau (2009), sont bien illustrées dans les travaux de plusieurs sociolinguistes et anthropologues qui se sont penchés sur les minorités linguistiques en Europe de l'Ouest dans cette perspective critique. Ainsi, Jacqueline Urla (1988) a exploré la réhabilitation linguistique du basque en Espagne dans une approche anthropologique qui met en avant le concept foucaldien de pouvoir. Elle montre comment depuis les années 1950, la langue est devenue un élément essentiel de l'identité basque. Les militants s'appuient sur les discours scientifiques – linguistique, anthropologie et psychologie – pour donner plus de poids à leur argumentation. Il s'ensuit que la résistance à la situation diglossique vécue par le basque est menée en faisant appel à la légitimité scientifique (« *The appropriation of a dominant Western discourse – science* », Urla 1988 : 390). Cette insistance sur une certaine vision scientifique du basque pousse en parallèle les activistes à imposer une représentation dichotomique et essentialiste des pratiques langagières en pays basque qui aboutit à la création de deux groupes distincts : les locuteurs de basque et ceux qui ne le sont pas. La langue basque est ainsi perçue comme un tout homogène où sont minimisées les différences dialectales ainsi que les pratiques mixtes (Urla 1993 : 831).

Maryon Macdonald (1989) a étudié le cas de la Bretagne qui présente de nombreux points communs avec la communauté basque (Urla 1993 : 838). Elle analyse, entre autres, la façon dont les frontières et les différences culturelles ne reposent pas sur des catégories a priori mais sont construites à travers des actions et peuvent être sujettes à des fluctuations suivant les cercles sociaux pris en compte. Par exemple, le concept de culture bretonne a été construit de l'intérieur en opposition à l'influence extérieure de la culture française. Il en découle donc qu'une partie des caractéristiques de la culture bretonne, notamment sa prétendue homogénéité, provient du contact avec la culture française environnante (Macdonald 1989 : 309). L'exemple du breton illustre ainsi parfaitement la double facette, exogène et endogène, des liens entre langues minoritaires et majoritaires proposée dans Ali-Khodja/Boudreau (2009) et présentée ci-dessus.

Alexandra Jaffe (1999, 2007) montre une construction similaire dans le cas corse. Les discours sur la langue régionale en Corse reposent en grande partie sur les idéologies langagières nationalistes du français. Il ne s'agit pas tant pour certains acteurs de remettre en cause ces idéologies mais de les renverser en faveur de la langue corse. Toutefois, d'autres discours voient le jour en parallèle. Ils sont principalement le fait de linguistes et prônent un changement dans la façon de définir la langue corse, qui n'est plus envisagée comme devant être une langue normée à l'image du français (ou plutôt en quête de normalisation) mais comme une langue

« polynomique », qu'il ne convient pas d'enfermer dans une seule variété (Jaffe 1999 : 184s.).

La situation en Alsace est également caractérisée par la hiérarchie très marquée dans les représentations des deux langues standards et du dialecte parlés dans cette région. L'alsacien est considéré comme une « non-langue » face à l'allemand et au français (Bothorel Witz 2008 : 50). L'auteure note toutefois que le dialecte alsacien est dans certains cas plus récents valorisé dans sa fonction de levier vers l'allemand standard.

Enfin, le mouvement occitan a le plus souvent été décrit dans la perspective de la sociolinguistique classique, militante, ou de la sociolinguistique périphérique, même si quelques jeunes chercheures et chercheurs tentent aujourd'hui de se démarquer de ces approches traditionnelles (Joubert 2009). James Costa (2011) s'interroge, par exemple, sur les idéologies langagières présentes dans le discours militant provençal. Il relève, une fois de plus, que celui-ci est imprégné par l'évidence du lien iconique entre langue et territoire (on doit parler provençal en Provence), trace de l'idéologie dominante (on doit parler français en France).

Les différents travaux passés en revue montrent que les discours à propos des langues minoritaires sous influence du français s'appuient ordinairement sur les arguments typiques du nationalisme linguistique qui contribue dans le même temps à leur reconnaissance comme langues minoritaires (Woolard 1998 ; Heller 1999). Les exemples des minorités francophones en Europe et en Amérique participent aussi au mouvement que nous venons de mettre en lumière, en faisant ressortir toutefois plus nettement les idéologies langagières du français, comme nous allons le voir.

Ces dernières années, la sociolinguistique critique a porté une attention marquée aux minorités francophones dans le monde, en particulier à la francophonie traditionnelle en Amérique. Ainsi, Monica Heller (2002) a analysé la situation québécoise – un des cas-types de mouvements de revendications langagières – et a montré comment le contexte changeant de la société québécoise (Révolution tranquille, mondialisation) a connu une large évolution des liens entre langue et identité. Avec une équipe, elle s'est également penchée sur les minorités francophones hors Québec, dans les Provinces maritimes et en Ontario principalement (Heller/Labrie 2003). Ces études témoignent d'une renégociation de la vision traditionnelle du lien entre langue, identité et nation dans l'espace social engendré par la nouvelle économie[163]. Si les idéologies traditionnelles qui ont marqué toutes les minorités francophones dans le monde – notamment les « *mythes unifiants du français* » (Ali-Khodja/Boudreau 2009 : 76, voir 4.1.) – sont toujours bien présentes, certains discours concurrents émergent à présent pour les contrebalancer (les « *discours mondialisants* » selon le terme proposé dans Heller/Budach 1999). Annette Boudreau et Lise Dubois (2007) montrent par exemple que dans le comté de Clare, en Nouvelle-Écosse (Canada), certains francophones valorisent l'emploi de l'acadjonne qui commence à être utilisé à la radio locale, lui attribuant ainsi une certaine légitimité. Toutefois, conférer une

[163] Voir aussi le volume 118 de la revue *Langage et société* (2006) – dirigée par M. Heller et J. Boutet – consacré aux langues de la nouvelle économie et qui rassemble diverses études sur le français au Canada.

plus-value à une variété très régionalisée du français n'est pas toujours la solution adoptée. Si le Québec a lui aussi – à la suite de la Révolution tranquille – mis en avant une forme de norme régionale québécoise (Cajolet-Laganière/Martel 1996), la variation régionale est très peu légitimée en Europe dans le discours épilinguistique[164] même si cela ne se reflète pas systématiquement dans les pratiques des locuteurs[165].

Les études de sociolinguistique ont montré depuis les années 1990 qu'un des traits dominants des communautés francophones dites «périphériques» en Europe est une forme d'insécurité linguistique face à la norme du français standard, toujours localisée en France, et surtout à Paris (Francard 1994; Moreau/Brichard/Dupal 1999; Singy 2004)[166]. D'ailleurs, peut-on vraiment parler de minorité linguistique pour qualifier les communautés francophones européennes hors de France, en particulier dans le cas de la Suisse romande et de la Belgique? Dans la littérature scientifique universitaire, on retient généralement le terme de «*périphérie francophone*» (par exemple Francard 1994). Pourtant, en termes numériques, les francophones sont minoritaires au sein de la Confédération suisse et du Royaume de Belgique. Dans l'approche des minorités que j'ai décrite ci-dessus, on comprend bien que la Suisse romande n'est pas souvent conçue comme une minorité linguistique parce qu'elle ne s'est jamais vraiment construite autour de cette notion. Peu d'observateurs la considèrent comme une minorité nationale. Néanmoins, l'image de la Suisse romande (ou plutôt de la Romandie) comme minorité francophone nationale en Suisse a été mise en avant dès les années 1960 par certains cercles qui sont intimement liés aux personnalités influentes dans la Question jurassienne, notamment celle de Roland Béguelin, et qui sont proches de l'Association romande de solidarité francophone (ARSF). Significativement, ce mouvement prend d'ailleurs par la suite le nom de Mouvement populaire romand (en 1981)[167]. Pour la plupart des Suisses au sein de la Confédération, l'identité régionale est la plus forte au niveau du canton, c'est-à-dire

---

164 Au sens de discours de spécialistes et de non spécialistes sur la langue (Canut 2007).

165 Un changement semble aujourd'hui s'amorcer sous l'influence, d'une part, des travaux en lexicographie différentielle qui ont été publiés un peu partout dans la francophonie (*Dictionnaire du français québécois* en 1985, *Dictionnaire suisse romand* en 1997, *Dictionary of Louisiana French* en 2009, *Dictionnaire des belgicismes* en 2010) et d'autre part de l'introduction dans les dictionnaires comme le *Larousse* et le *Petit Robert* de termes régionaux (Poirier 1993).

166 Notons toutefois que certains chercheurs (De Pietro/Matthey 1993) ont montré, pour la Suisse romande, que si l'insécurité linguistique se lisait bien dans le métadiscours sur les emprunts à l'allemand, d'autres termes régionaux fonctionnaient plutôt comme des marqueurs d'une identité régionale suisse romande (*septante*, par exemple). Cependant, si un petit nombre de régionalismes peuvent être valorisés dans la pratique, la norme qui s'impose en Suisse romande est bien la norme du français standard telle qu'elle est véhiculée dans les dictionnaires comme le *Robert* ou le *Larousse*, avec tous les mythes unifiants qui accompagnent cette variété dans l'imaginaire francophone.

167 Notons encore que Roland Béguelin, très impliqué à l'ARSF puis au MPR, a cherché dès 1966 à créer un drapeau romand, un projet qui a finalement abouti au début des années 1980 (ACJ, Fonds Béguelin 97 J 305). Une fois la Question jurassienne partiellement résolue en 1978, ce groupement a essayé de *réveiller* la Suisse romande et de faire prendre conscience aux Suisses romands de leur position minoritaire au sein de la Confédération et de l'hégémonie prise par les Suisses allemands politiquement et économiquement (Charpilloz/Grimm-Gobat 1982, Mouvement populaire romand 1984). Ce mouvement n'a pas eu le succès populaire escompté et, en dehors de ces cercles, bien peu de Suisses connaissent l'existence d'un drapeau romand.

qu'elle repose sur des critères d'origine géographique et moins sur des critères linguistiques. En fait, on a même pu dire – de façon provocatrice – que la Suisse romande n'existait pas (PICHARD 1978). On peut toutefois noter, dans le discours médiatique actuel, une utilisation du concept de minorité par la thématisation des réflexes minoritaires des Romands au sein de la Confédération (qui se posent en retrait face à une majorité alémanique)[168]. Quant aux francophones de Belgique, ils ont longtemps fonctionné comme une «*minorité dominante*» (HAMBYE 2009 : 30) qui avait, par exemple, adopté face au bilinguisme une position typique des groupes dominants en pratiquant un monolinguisme de masse (*Id.* : 34). Notons, là aussi, que les choses sont en train de changer aujourd'hui, en partie suite à la mise en place de programmes d'immersion linguistique français-flamand en Wallonie. Contrairement à celle de la Suisse romande, la situation en Belgique est très conflictuelle en particulier depuis la montée dans les années 1990 d'un parti nationaliste flaminguant – le Vlaams Blok – qui milite ouvertement pour un démembrement du Royaume de Belgique (WITTE/CRAEYBECKX/MEYNEN 2010 : 388s.).

Mon travail sur la Question jurassienne se place d'une part dans le sillage des études sociolinguistiques et anthropologiques sur les minorités nationales mais aussi dans le questionnement plus spécifique autour des minorités francophones. Le Jura, considéré par beaucoup de Jurassiens comme une «*entité ethnique*» (voir 3.4.1), se construit dans le discours autonomiste comme une *minorité francophone* nationale au sein du canton de Berne, une *minorité* qui mérite, selon le fameux principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, une identité politique, c'est-à-dire former un canton au sein de la Confédération helvétique. Dans ce travail, j'analyse la façon dont la *minorité* jurassienne se construit en tant qu'*entité ethnique* et démontre en quoi les idéologies langagières participent à cette construction identitaire. Je me demande également si, à l'instar de ce qui s'est passé en Belgique, ces idéologies sont celles qui sont typiques des langues dominantes comme le français – les Jurassiens sont-ils une minorité dominante comme l'ont été les Wallons ? – ou si elles reprennent plutôt celles qui sont mises en avant dans les mouvements nationalistes de revitalisation des langues comme le basque ou le corse, plus proches dans le discours du cas québécois ou acadien, par exemple.

2.3. UNE ÉTUDE DE SOCIOLINGUISTIQUE HISTORIQUE

Mon positionnement face à l'objet analysé et à la recherche elle-même ainsi posé, je peux maintenant explorer les théories et les méthodologies qui ont été choisies pour mener à bien cette étude. Plaçant mon approche dans le cadre de la SH – une discipline assez jeune et ouverte[169] –, je suis revenue aux fondements de cette discipline et j'ai tenté de dégager quelle vision de l'historique, du linguistique

[168] Voir le sondage récent présenté dans l'hebdomadaire *L'Hebdo* du 30 avril 2009 (URL: http://www.hebdo.ch/le_niet_des_auditeursteacuteleacutespectateurs_29276_.html, dernière consultation le 11 novembre 2013).
[169] Pour un passage en revue de la SH et une histoire de la constitution de cette discipline, en particulier dans le domaine gallo-roman, voir COTELLI (2009).

et du social soutenait ma démarche analytique. Mais avant tout, je désire présenter plus en détails le concept clé autour duquel j'ai construit mon analyse : les idéologies langagières.

2.3.1. Pourquoi les idéologies langagières ?

L'idéologie, entrée dans les sciences humaines et sociales comme un concept marxiste, y a acquis un succès notable et est utilisée de diverses façons dans de multiples champs disciplinaires (anthropologie, linguistique, sociologie, etc.), le plus souvent sous des définitions fluctuantes (WOOLARD 1998 : 5s. ; BLOMMAERT 2005 : 161s.). En fait, les idéologies qui retiennent mon attention dans ce travail sont celles qui portent sur le langage et les langues : les idéologies langagières. Je reprends dans le cadre de ce travail l'utilisation qui en est faite en anthropologie linguistique, à savoir des «*representations, whether explicit or implicit, that construe the intersection of language and human beings in the social world*» (WOOLARD 1998 : 3). Les idéologies langagières appartiennent donc à la catégorie des discours sur la langue (discours épilinguistiques) et elles représentent des formes de consciences métalinguistiques où langage et pouvoir social interagissent (MERTZ/YOVEL 2002 : 14). Comme le résume Alexandre Duchêne (2008 : 27), plusieurs éléments sont mis en évidence dans cette conception anthropologique de l'idéologie. Avant tout, il s'agit d'un concept qui tient à la fois de l'individuel et des représentations. Proche de celui de représentation sociale ou communautaire propre à la sociolinguistique suisse et française (BOYER 1990 ; MATTHEY 1997 ; BOYER 2003), il offre une accroche collective[170]. On peut considérer que les idéologies langagières – comme toutes les idéologies – sont discursives. En effet, elles sont construites socialement, en très grande partie à travers le discours. De plus, ces idéologies fonctionnent toujours en réseau, elles se structurent entre elles tout en participant à la structuration de la sphère sociale. Elles sont donc à la fois structurées et structurantes. Finalement, à travers ces réseaux structurés, elles laissent apparaître les relations de pouvoir et de domination hégémonique[171]. En d'autres termes, en rejetant la neutralité ou l'essentialité des représentations que l'on se fait de la langue et des pratiques langagières, on en vient à considérer les idéologies langagières comme des «*discourses in which processes of attribution of value to linguistic forms and practices are inscribed, along with the processes of construction of social difference and social inequality with which they are associated*» (HELLER (éd.) 2007 : 15). D'une part, ces idéologies langagières déterminent la façon dont nous construisons le monde qui nous entoure. Elles participent, par exemple, à la création de frontières sociales (la définition du Corse, du Basque ou du Jurassien) et elles expliquent d'autre part la hiérarchisation des formes et des usages langagiers.

[170] Pour une comparaison des deux concepts, voir COSTA/LAMBERT/TRIMAILLE (2012).

[171] Notamment autour du concept d'hégémonie dans le sens de domination culturelle proposé par Antonio Gramsci, soit une notion de pouvoir qui possède plusieurs facettes, étant à la fois consensuel et conflictuel. Gramsci parle notamment de consentement et de coercition (BLOMMAERT 2005 : 166s.).

Au demeurant, les études sur les idéologies langagières qui ont été entreprises dès la fin des années 1980[172] ont déjà largement montré que celles-ci ne portaient jamais *in fine* sur des questions linguistiques. Comme le dit Kathryn Woolard (2004 : 58) :

« *Work in linguistic anthropology over the last decade has shown that linguistic ideologies are never just about language, but rather also concern such fundamental social notions as community, nation, and humanity itself.* »

L'étude des idéologies langagières offre ainsi à la sociolinguistique une porte d'entrée privilégiée sur l'organisation de la société. Ce concept d'idéologie langagière permet d'établir un lien entre langue et structure sociale qui évite de considérer le linguistique et le social comme appartenant à deux sphères corrélées, ainsi que l'envisage la sociolinguistique variationniste ou fishmanienne (voir ci-dessous). L'accent mis dans cette étude sur les idéologies langagières découle donc d'un certain positionnement épistémologique (décrit dans la section suivante sous 2.1.) qui a des conséquences au niveau de la méthodologie. De la même façon, le fait que les idéologies sont avant tout discursives justifie le recours à un certain nombre d'outils provenant de l'analyse du discours.

Dans le cadre de ce travail, j'envisage ainsi les questionnements sociaux qui sont sous-jacents au discours sur la langue. Quels sont les acteurs qui tirent le plus d'avantages des idéologies langagières présentes dans le discours autonomiste jurassien, et au détriment de quel groupe ? Quels sont les usages linguistiques privilégiés et les usages linguistiques bannis ? Quelles sont les langues tolérées et celles dénoncées ? Vers quelle hégémonie se dirige-t-on ? Je tente de cerner les enjeux non-linguistiques implicites dans ces pratiques discursives qui semblent, de prime abord, parler de la langue mais nous renseignent en fait sur une forme de structuration sociale.

2.3.2. Retour sur les concepts de base de la SH

2.3.2.1. Quelle conception de l'historique ?

Aux sources de la SH, il semble y avoir un concept central : l'historique. Tout le monde en convient : pour faire de la SH, il s'agirait d'appliquer à des sources historiques les concepts et les méthodes de la sociolinguistique synchronique, comme le montre bien la définition de *historical sociolinguistics* empruntée au dictionnaire de linguistique historique édité par Campbell/Mixco (2007) :

« *The application of the findings and methods of sociolinguistics to historical linguistic questions* ; *sociolinguistic investigation in historical (non-contemporary) contexts, such as the application of sociolinguistics to variation and change in Old English*. »

[172] Voir la bibliographie très complète dans WOOLARD/SCHIEFFELIN (1994) et dans WOOLARD (1998). Voir aussi HELLER (1999) ; JAFFE (1999) ; BAUMAN/BRIGGS (2003) ; HELLER/LABRIE (2003).

Néanmoins, la définition de ce qu'est une source historique est peu problématisée dans les études de SH. Elle est le plus souvent considérée comme allant de soi : une source historique est une source « non contemporaine » (*Ibid.*), une source ancrée dans l'histoire. Elle serait, par exemple, datée de 842 ou de 1789. Une tradition postule, comme critère supplémentaire, que les sources de la SH sont nécessairement des sources écrites. Michael Richter (1985 : 41) définit le champ de la SH comme « *the investigation of language in relation to society from times before human voice is recorded* ». De façon similaire, Andres Kristol insiste sur le fait que, contrairement à la sociolinguistique synchronique qui peut être considérée comme une linguistique de terrain, tous les courants présents dans la SH travaillent sur des « *sources écrites qui n'ont pas été réalisées pour elle* » (2009 : 27 ; je souligne) et pour lesquelles la SH doit proposer de nouvelles lectures contextualisées.

Une telle conception purement chronologique et événementielle, voire matérielle, de la temporalité ne me semble pas la meilleure à adopter dans la perspective d'une interrogation sociale du langage. C'est pourquoi je me suis référée à certains courants appartenant à l'analyse du discours, à l'anthropologie linguistique et même à la sociolinguistique « synchronique » qui proposent une vision de l'historique liant explicitement cette notion au contexte social.

Jan Blommaert (1999, 2005) part par exemple du principe que tout fait de langue est intrinsèquement « historique » pour proposer une conception de l'historicité empruntée à la fois à l'historien Fernand Braudel et au philosophe Michel Foucault. L'historicité ne se manifeste pas uniquement dans l'événementiel (le temps court de Braudel, l'énoncé chez Foucault) mais également dans le temps long (proche du concept foucaldien d'archive)[173], dans la tradition discursive à laquelle s'intègre un événement discursif. Elle se présente donc comme un concept multi-stratique et dynamique, soulignant souvent l'aspect généalogique. Pour Jan Blommaert, l'historicité des données linguistiques est un paramètre trop souvent oublié dans l'analyse (2001 : 26-8) ; de plus, l'historique est nécessairement lié au social. Pour résumer, cette historicité peut être reliée à des phénomènes transversaux comme l'interdiscursivité ou l'indexicalité[174], et tout fait de langue s'insère par là même dans une histoire discursive en gardant un ancrage historique et social propre. Le concept d'historicité tente ainsi de cerner ce double mouvement.

Les conséquences de cette théorisation sur mon sujet de recherche sont multiples. Elles expliquent en partie la structure prise par mon travail qui entend traiter les idéologies langagières présentes dans le discours autonomiste jurassien dans ce double mouvement d'ancrage historique et énonciativo-contextuel : je commence dans ce travail par exposer les conditions « matérielles » dans lesquelles le discours sur la langue émerge dans le Jura, dans l'exposition des événements liés à la Question jurassienne (1.2.) et dans la discussion sur le corpus ci-après (2.3.) ; je montre ensuite, dans le chapitre 3, aux côtés de quels autres discours il apparaît, voire quel discours il va venir remplacer ; avant de proposer l'analyse des idéologies

[173] Voir la place que J. Blommaert (2005 : 99-103) donne à ce concept dans sa théorie du discours.

[174] Voir ci-dessous (2.2.2.2.) pour une définition de ces concepts.

langagières, le chapitre 4 revient sur l'histoire discursive et la genèse des mythes unifiants du français dans la tradition francophone et romande ; enfin, je cherche à souligner les échos de ce discours dans d'autres contextes sociaux et géographiques (chapitre 9).

2.3.2.2. Quelle conception du social ?

La sociolinguistique variationniste et la sociologie du langage appréhendent le linguistique et le social de manière semblable. De leur point de vue, le langage reflète la société ; il est donc une représentation du social préexistant avec lequel il entretient des liens de corrélations (Williams 1992 : 230-1). Florian Coulmas (1997 : 1) décrit ainsi la mission que se donnent les sociolinguistes : « *The primary concern of sociolinguistic scholarship is to study correlations between language use and social structure* » (je souligne). Nous sommes, dans cette configuration, en présence de deux systèmes autonomes mais reliés entre eux. Toutefois, cette conception est remise en cause depuis de nombreuses années (Woolard 1985, Cameron 1990, Williams 1992, Boutet/Heller 2007, Canut 2008a) et d'autres courants issus de la sociolinguistique et de l'analyse du discours proposent une approche plus intégrée du social et du linguistique.

Dans le sillage de ces derniers, je considère que la langue n'est pas seulement un reflet du social mais qu'elle est intrinsèquement sociale : elle est une pratique sociale. Le social et le linguistique ne se présentent pas comme deux sphères autonomes mais comme un système complexe : d'une part, la langue comme pratique sociale contribue à construire et à modeler le social ; d'autre part, l'ancrage social (et donc historique) de tout événement discursif va également le déterminer et y laisser des traces. Le social et l'historique se rejoignent donc dans cette vision où le linguistique est historiquement et socialement ancré.

De ces conceptions de l'historique et du social découle ainsi une définition du linguistique forcément contextualisé qui va impliquer, méthodologiquement, l'utilisation de toute une série de concepts principalement empruntés aux divers courants de la sociolinguistique et de l'analyse du discours que je vais maintenant passer en revue.

2.3.3. Le discours comme pratique sociale

Il reste un dernier concept à analyser pour mieux cerner la triade au cœur de la sociolinguistique historique : quelle conception du linguistique mettre en avant ? Les paragraphes précédents l'ont montré : j'ai choisi dans cette étude de suivre une théorisation du langage socialement et historiquement ancrée, partagée par de nombreux courants des sciences du langage. C'est en particulier le cas des approches foucaldiennes en science du langage mais aussi de celles qui s'inspirent de l'anthropologie et des approches sociolinguistiques critiques. Cette théorisation du langage remonte en grande partie aux travaux de Michel Foucault. Je souhaite

dans un premier temps présenter brièvement cette filiation et décrire comment l'historien des idées a avancé une conception du linguistique comme une pratique discursive et comme une pratique sociale. Je présente ensuite l'apport des différentes disciplines considérant le discours comme une pratique sociale pour la définition du cadre conceptuel et méthodologique de mon sujet de recherche.

2.3.3.1. L'héritage de Foucault

Si Foucault est certainement l'historien des idées qui a le plus influencé le champ d'étude du discours (Martín Rojo 2001, Angermüller 2007)[175], les approches sociolinguistiques qui seront décrites ci-dessous et qui ont inspiré mon cheminement épistémologique sont également largement tributaires de ses travaux (Blommaert 2005, Canut 2008b, Duchêne 2008). C'est pourquoi je souhaite revenir sur l'apport de ce grand penseur. Je ne vise bien évidemment pas ici à passer en revue de manière exhaustive l'ensemble des apports de la théorie foucaldienne aux sciences du langage; j'ai préféré mettre l'accent sur quelques notions clé qui ont marqué l'analyse et la méthodologie de cette étude. Pour ce faire, je me suis basée, en plus de mes lectures de Foucault, sur la synthèse proposée dans Martín Rojo/Gabilondo Pujol (2001) et sur la lecture qu'en fait Jan Blommaert (2005) pour sa théorisation du discours.

Pour commencer, Foucault avance une définition du discours et du linguistique proche de celle qui a été esquissée ci-dessus. Il propose une remise en question du lien entre le signe et le référent: pour lui, la langue ne reflète pas le monde[176]. Au contraire, Foucault place la langue au centre des champs mentaux, représentatifs et cognitifs; une conception qui est à l'origine du «*linguistic turn*» des sciences sociales (Martín Rojo/Gabilondo Pujol 2001: 3). Par ailleurs, il offre une analyse du champ discursif qui fait la part belle à l'ancrage socio-historique présenté plus haut:

> «[I]*l s'agit de saisir l'énoncé dans l'étroitesse et la singularité de son événement; de déterminer ses conditions d'existence, d'en fixer au plus juste les limites, d'établir ses corrélations aux autres énoncés qui peuvent lui être liés, de montrer quelles autres formes d'énonciation il exclut.*»
>
> (Foucault 1969: 40)

Je retiendrai surtout deux aspects du travail de Foucault. D'abord, sa définition du discours comme «pratique» – en particulier lorsqu'il s'intéresse à la notion de

---

[175] Je citerai par ordre chronologique l'analyse du discours du côté de l'histoire (Branca-Rosoff 2007), ce qu'on a pu nommer l'«*école française d'analyse du discours*» (Williams 1999, Angermüller 2007) et plusieurs courants qui proposent une vision socio-praxématique du discours comme l'analyse conversationnelle, l'ethnométhodologie et la Critical Discourse Analysis (CDA) (Martín Rojo 2001). À ma connaissance, la CDA est le seul de ces paradigmes, avec l'analyse du discours du côté de l'histoire, à avoir exploré des sujets de recherche non contemporains, proches ainsi de la SH (pour la CDA, voir Rindler Schjerve 2003).

[176] «[L]*e discours n'est pas une mince surface de contact, ou d'affrontement, entre une réalité et une langue, l'intrication d'un lexique et d'une expérience*». (Foucault 1969: 66-7).

pratique discursive – qui lui confère un caractère dynamique. Foucault décrit la pratique discursive comme :

> «*Un ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminées dans le temps et l'espace qui ont défini à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée, les conditions d'exercice de la fonction énonciative.*»
>
> (FOUCAULT 1969 : 153-4)

Cette conception du discours tient compte à la fois des discours, de leur matérialité, de leur ancrage socio-historique mais aussi des règles qui les gouvernent. Ceux-ci se placent toujours dans une généalogie, une archéologie discursive. Ils n'apparaissent pas *ex nihilo* mais sont toujours liés à des conditions d'émergence spécifiques.

> « [Le discours] *apparaît comme un bien* […] *qui a ses règles d'apparition, mais aussi ses conditions d'appropriation et de mise en œuvre ; un bien qui pose par conséquent, dès son existence (et non pas simplement dans ses "applications pratiques") la question du pouvoir* ; *un bien qui est, par nature, l'objet d'une lutte, et d'une lutte politique.*»
>
> (FOUCAULT 1969 : 158)

Comme le montre cet extrait de *L'Archéologie du savoir*, Foucault rattache à cette notion de discours celle de pouvoir. Il convient en effet d'interroger les discours à l'aune de ce qui présente à une certaine époque un discours socialement possible et ce qui est une absence de discours. Cela m'amène au deuxième aspect sur lequel je souhaite mettre l'accent : la fameuse triade discours/pouvoir/savoir.

À nouveau, le pouvoir est chez Foucault pensé comme un concept dynamique. Il n'est pas centralisé, localisé à l'intérieur d'un individu mais il se dégage d'une multitude de relations de force et se présente en réseau[177]. Ces différentes relations de pouvoir dépendent étroitement de la création d'un discours de vérité :

> « [D]*es relations de pouvoir multiples traversent, caractérisent, constituent le corps social* ; *elles ne peuvent pas se dissocier, ni s'établir, ni fonctionner sans une production, une accumulation, une circulation, un fonctionnement du discours vrai. Il n'y a pas d'exercice du pouvoir sans une certaine économie des discours de vérité fonctionnant dans, à partir de et à travers ce pouvoir.*»
>
> (FOUCAULT 1993 : 22)

Les discours légitimes sont à la base même de la notion de savoir, ainsi que celle de pouvoir. Ce sont eux qui, en produisant le savoir, participent à la légitimation du pouvoir. Cette triade est donc absolument indissociable puisqu'aucune des trois notions ne peut fonctionner sans les deux autres.

La conception du discours propre à Foucault esquissée ci-dessus est centrale pour cette étude qui met l'accent sur ces différents points, en abordant les idéologies

[177] «*Le pouvoir fonctionne. Le pouvoir s'exerce en réseau et, sur ce réseau, non seulement les individus circulent, mais ils sont toujours en position de subir et aussi d'exercer ce pouvoir.*» (FOUCAULT 1993 : 26).

langagières du discours autonomiste jurassien qui véhicule un certain savoir sur la langue. Il convient donc d'en comprendre l'émergence (chapitres 3 et 4) et la généalogie discursive (chapitre 1) et de voir comment elles s'insèrent dans la production de pouvoir propre à la situation socio-historique concernée, c'est-à-dire les années 1960 et 1970, les années *chaudes* du combat jurassien pour l'autonomie (chapitres 5 à 8).

2.3.3.2. L'analyse du discours, l'anthropologie linguistique et la sociolinguistique critique

Dans le cadre de l'analyse du discours, Jan Blommaert – initialement un anthropologue – propose une approche novatrice qui prend en compte non seulement les avancées de cette discipline mais également certains concepts clé de la *linguistic anthropology*. Il est l'auteur d'un manuel sur la notion de discours (BLOMMAERT 2005) où il développe une démarche foucaldienne tout en empruntant diverses notions à l'anthropologie linguistique, notamment celle d'idéologie. C'est dans cette perspective qu'il introduit la notion d'historique déjà décrite sous 2.2.1.1. Rappelant l'importance d'une contextualisation adéquate du discours – qui comprend tant la production, la circulation que l'interprétation des discours –, il met l'accent sur les contraintes qui pèsent sur lui et sur ses conditions d'émergence (voir aussi BLOMMAERT 2001). Mon cheminement méthodologique s'est largement inspiré de ses écrits et je puise chez Blommaert une certaine façon d'appréhender les théories de Foucault ainsi que de nombreux concepts qu'il a lui même empruntés à diverses traditions en sociolinguistique et en analyse du discours. En premier lieu, l'«*indexicalité*» – notion appartenant à l'ethnométhodologie (CHARAUDEAU/MAINGUENEAU (éd.) 2002: 236) – fait référence au fait que, pour avoir du sens, tout acte de langage comporte des indices qui le relient à son contexte d'énonciation (locuteurs, situation, etc.) et qui nous informent sur l'acte lui-même (BLOMMAERT 2005: 11-2)[178]. À cette notion, Blommaert ajoute celle d'«*ordres d'indexicalité*» («*indexical orders*»)[179] – un concept d'abord introduit dans SILVERSTEIN (2003) – pour appuyer le fait que la contextualisation de l'acte de langage est elle-même historiquement et socialement marquée, ce qui explique les inégalités entre les différents discours – dans la perspective d'un marché linguistique bourdieusien – et la façon dont ces «normes» changent diachroniquement et diastratiquement. Il convient donc de déterminer quels sont, pour les autonomistes jurassiens, les ordres d'indexicalité qui permettent de donner du sens aux discours sur la langue, un travail qui s'effectue principalement par une analyse de l'émergence de ces

[178] J. Blommaert (2005: 252) définit précisément cette notion: «*Meaning that emerges out of text-context relations. Apart from (often) having a denotational meaning, linguistic and other signs are indexical in that they suggest metapragmatic, metalinguistic, metadiscursive features of meaning. Thus, an utterance may indexically invoke social norms, roles, identities.*»

[179] J. Blommaert (2005: 253) en donne la définition suivante: «*Stratified patterns of social meanings often called "norms" or "rules", to which people orient when communicating. Such norms emanate from "centring institutions", and orders of indexicality always form part of a polycentric system*; *there are always multiple orders of indexicality present.*»

discours et de discours concurrents. J'emprunte une seconde notion à l'analyse du discours par l'intermédiaire de Blommaert : l'interdiscursivité[180], notion phare introduite dans l'analyse du discours française par Michel Pécheux et dont l'origine est parfois attribuée aux travaux de Mikhaïl Bakhtine sur le dialogisme (Paveau 2010). L'idée centrale de ce concept postule qu'un événement discursif n'apparaît jamais *ex nihilo* et qu'il est toujours lié d'une façon ou d'une autre à d'autres événements discursifs contemporains ou non[181]. Pour finir, une dernière notion a son importance dans la méthodologie de cette étude, celle d'« *entextualisation* » – concept anthropologique d'abord introduit dans Bauman/Briggs (1990). Elle poursuit et développe celle d'interdiscursivité. Jan Blommaert (2005 : 47) la définit comme suit :

> « *Entextualisation refers to the process by means of which discourses are successively or simultaneously decontextualised and metadiscursively recontextualised, so that they become a new discourse associated to a new context and accompanied by a particular metadiscourse which provides a sort of "preferred reading" for the discourse.* »

Il faut ainsi être attentif non seulement au fait que certaines idéologies sont présentes dans d'autres contextes en parallèle et qu'elles ont déjà été utilisées dans le passé – interdiscursivité – mais également qu'elles apparaissent dans un contexte nouveau qui en modifie le sens.

2.3.3.2.2. La *linguistic anthropology* anglo-saxonne s'intéresse également depuis de nombreuses années à ces mêmes thématiques, mettant en avant une théorisation de la langue comme pratique sociale. Certaines études proposent le concept d'idéologie, en particulier celui d'idéologie langagière autour duquel je développe mon analyse et qui, comme je l'ai décrit ci-dessus, permet de construire un pont intéressant entre le linguistique et la théorie sociale et de s'interroger sur les liens entre le linguistique et le social (Woolard 1998 : 27). En France, Cécile Canut (2008a et 2008b) ébauche une approche qu'elle nomme « *anthropologie des pratiques langagières* » et qui, tout en se démarquant parfois de la *linguistic anthropology* anglo-saxonne[182], partage avec elle certaines bases épistémologiques. Visant à « étudier les phénomènes langagiers en relation étroite avec les conditions de production des discours qui les accompagnent » (Canut 2008b : 11), l'auteure tente de s'affranchir des outils et des principes « scientifiques » qui fondent les études de sociolinguistique : elle déconstruit par exemple les notions de « langue » qu'elle considère comme une « *construction idéologique* » (Canut 2001a : 393), de « corpus » ou de « terrain ».

---

[180] Ce concept rejoint un peu la notion de « *circulation des discours* » présente chez C. Canut (2008b) et exposée ci-dessous. La sociolinguistique critique proposée dans Boutet/Heller met également en avant une idée similaire : « *Toute interaction se place dans une toile d'interactions liées dans le temps et l'espace par les trajectoires de participants, les effets des interactions sur la circulation des ressources, et par les conditions matérielles qui agissent comme contraintes sur les possibilités d'action* » (2007 : 312).

[181] Voici la définition proposée par J. Blommaert (2005 : 254) : « *Connections between discourses across time as well as synchronically within repertoires. Contemporary political discourse, for instance, shows interdiscursive connections with earlier political discourse as well as with contemporary commercial advertisement discourse.* »

[182] Elle rejette, par exemple, le concept d'idéologie langagière (Canut 2008a : 18s).

Son approche privilégie l'analyse des conditions politiques d'apparition des discours et prend en compte leur circulation (Canut 2008 : 13). La façon d'appréhender et de choisir les données pour l'analyse, directement liée à la complexité de la circulation des discours et se basant sur une recherche de «*réseaux discursifs*», a largement influencé ma façon de procéder dans cette étude (voir ci-dessous 2.3.).

2.3.3.2.3. Enfin, dans le champ de la sociolinguistique, Monica Heller propose une analyse critique et sociale du discours (2001) qui renouvelle la façon dont le linguistique et le social sont généralement appréhendés dans cette discipline : ainsi, introduisant un renversement par rapport à la sociolinguistique traditionnelle, cette approche «*met au centre de ses préoccupations non pas la langue comme système, ni même la société comme système ou comme structure mais la langue comme partie inhérente des pratiques sociales*» (Boutet/Heller 2007 : 312). Heller développe une méthodologie qui emprunte à la fois à l'anthropologie (notamment la notion d'idéologie) et à l'analyse du discours, de même qu'aux principes de la sociologie bourdieusienne. Pour la sociolinguiste canadienne, la sociolinguistique critique a pour objectif de :

> «[…] *relier la description et l'analyse des pratiques langagières à des moments historiques et socialement bien situés, à une description, une interprétation et une explication qui tiennent compte des dynamiques sociales à plus grande échelle, tant dans l'espace social que dans l'espace temporel.*»
>
> (Heller 2002 : 9)

Permettant de dépasser la dichotomie micro-macro (Boutet/Heller 2007 : 321), cette démarche est «*ethnographique, matérialiste et historicisante centrée sur la langue, le discours et la distribution des ressources*» (Heller/Labrie 2003 : 23). Dans la même visée, mettant en avant une approche critique et ethnographique du discours, Alexandre Duchêne (2008) met l'accent sur l'importance prise par la généalogie discursive dans l'analyse du discours. Il intègre à sa démarche une visée historiciste pour dégager les conditions d'émergence du discours sur les minorités et expliquer les formes prises par ce discours à des moments précis de l'histoire.

2.3.4. Sociolinguistique historique, sociolinguistique critique et analyse du discours

En choisissant de m'intéresser aux idéologies langagières du discours autonomiste jurassien, je me suis en fait placée d'emblée hors du champ connu de la SH, empruntant les deux concepts principaux – idéologie langagière et discours – à l'anthropologie linguistique et à l'analyse du discours. Le long cheminement théorique et méthodologique que je viens de retracer ici m'a donc amenée à rapprocher ma démarche de la sociolinguistique critique telle qu'elle est proposée dans Boutet/Heller (2007) ou Duchêne (2008). Mais cette démarche conserve en son cœur une interrogation sociale et historique. On pourrait ainsi parler de «*sociolinguistique historicisante*», un terme d'abord proposé dans Duchêne (2008, 2009). Je postule dans cette étude que le discours sur la langue

dans le Jura doit nécessairement être analysé en termes de pouvoir, de frontière et il convient tout en l'expliquant de mettre au jour les contraintes qui pèsent sur lui. Dans cette optique, j'ai choisi la notion d'idéologie langagière comme grille d'analyse pour mieux cerner ces enjeux. Ce parti pris méthodologique et théorique permet également une approche dynamique et non figée des acteurs sociaux et des concepts qui nous aide à déconstruire et à reconstruire par exemple une notion comme celle de *Jurassien*.

2.4. Le corpus

Partant du principe que tous les discours constituent des actions reliées entre elles, je refuse l'idée que les données puissent se définir en corpus clos et isolé et je crois même à leur perméabilité. Par ailleurs, je n'applique pas à mes données des méthodes qui seraient définies une fois pour toutes mais je fais évoluer et j'ajuste ma manière de procéder en fonction du sujet et du contexte qui l'entoure. Afin de pouvoir examiner le discours dans sa globalité, de l'entrevoir dans son contexte et de percevoir le positionnement social et idéologique qu'il véhicule, le corpus doit faire ressortir les liens et l'interdiscursivité fondatrice, montrer le processus qui est à l'œuvre. Bien entendu, il n'est pas question par cette démarche de chercher à dégager une simple représentativité quantitative mais de faire ressortir du sens. Comme le souligne Cécile Canut (2008b : 13) :

> «*La complexité de la circulation des discours ne conduit jamais à l'exhaustivité, puisque les recherches doivent investir les champs publics médiatiques (journaux, radio, télévision), politiques (institutions, discours politiques, circulaires, etc.), sociaux (associations, groupes informels, etc.) ou scientifiques (ouvrages de vulgarisation, articles) que ceux plus singuliers de la parole privée (discussions entre pairs, conversations familiales, interactions ritualisées, etc.). Toutefois, en explorant l'ensemble de ces domaines, les réseaux discursifs* […] *émergent peu à peu* […].»

La construction du corpus doit donc permettre de mettre en évidence le phénomène d'interdiscursivité, de mettre au jour la manière dont se construit le discours, comment il traverse un individu et/ou une institution et comment il circule de façon complexe dans la société. Toujours relié à des acteurs/actrices, il doit rendre compte des différentes prises de position de chacun/e. Ces grands principes ont guidé la constitution du corpus présenté ci-dessous pour l'étude des idéologies langagières dans le discours autonomiste jurassien de 1959 à 1978.

2.4.1. Les sources jurassiennes

Le discours autonomiste jurassien qui est au cœur de mon étude émerge de sources différentes. J'ai voulu diversifier celles-ci au maximum afin de mieux cerner un éventuel discours divergeant au sein des sympathisant/e/s séparatistes. J'ai toutefois concentré mes recherches sur les sources qui étaient disponibles facilement et qui s'avèrent représenter la quasi-totalité de la documentation produite par le RJ dans les années 1960 et 1970. En tout premier lieu, l'hebdomadaire autonomiste le *Jura Libre*

(2.4.1.1.) occupe une place centrale par le nombre d'articles, de renseignements et de citations que j'en ai tiré. On trouve par exemple dans l'annexe 6 un choix d'articles du *Jura Libre* sur les thématiques linguistico-culturelles, publiés entre 1960 et 1978. Ensuite, le RJ, ses associations-sœurs et leurs membres sont les auteurs et éditeurs de nombreux opuscules (2.4.1.2.) dont l'intégralité a été consultée pour cette étude, même s'ils n'apparaissent pas tous dans les pages qui suivent et dans la bibliographie où je me suis contentée de faire figurer les ouvrages cités dans le texte. Ne voulant pas me contenter de publications, j'ai cherché à étoffer la documentation déjà obtenue par la consultation d'archives (2.4.1.3.) – celles du RJ et les archives personnelles de Roland Béguelin – et par l'organisation d'entretiens avec d'anciens membres des différentes associations autonomistes (2.4.1.4.). Enfin, diverses émissions radiophoniques et télévisuelles romandes (2.4.2.) m'ont permis d'avoir accès au discours que les autonomistes et les anti-séparatistes tenaient pour le reste de la Suisse romande.

2.4.1.1. Les sources médiatiques : le *Jura Libre*

J'ai fait une lecture exhaustive de l'hebdomadaire autonomiste le *Jura Libre* pour les années 1959 à 1978, avec quelques pointages dans les parutions des années 1950. Pour comparer les thématiques abordées, notamment ce qui touchait la Question jurassienne et les sujets linguistico-culturels en général, j'ai également consulté *Le Démocrate*, un quotidien proche du parti libéral-radical édité à Delémont[183], pour les années 1959 à 1975. J'ai fait quelques pointages dans *Le Pays* – quotidien édité à Porrentruy, proche du parti démocrate-chrétien et des idéaux séparatistes[184] – pour ces mêmes années, en me focalisant sur des périodes spécifiques (plébiscites de 1959 et 1974, deuxième vote sur la séparation en mars 1975, actions spectaculaires du Groupe Bélier, etc.). La comparaison est claire : les thèmes linguistiques sont abordés beaucoup plus souvent dans le *Jura Libre* qui est pourtant un hebdomadaire et non pas un quotidien comme *Le Démocrate*. J'ai ainsi pu poser avant même l'analyse que le débat linguistique et l'intérêt pour la langue étaient centraux dans le discours autonomiste jurassien. Le *Jura Libre* est le principal média distribué par le RJ, mais j'ai aussi consulté le *Patriote jurassien*, le bulletin du Rassemblement jurassien, dont les vingt-neuf numéros paraissent irrégulièrement entre 1962 et 1979[185].

Le *Jura Libre* a finalement représenté la part la plus importante de ma documentation. Je vais donc le présenter plus en détails. Il est intéressant tout d'abord de se pencher sur le titre de cette publication autonomiste. Il a été choisi parmi d'autres propositions dont *Pays jurassien* ou *Terre jurassienne*. Cette appellation fait écho au journal publié par les résistants belges sous l'occupation allemande :

---

183 Voir la notice concernant ce quotidien jurassien dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/ notices/detail/3768/d%C3%A9mocrate, dernière consultation le 22 septembre 2014).

184 Voir la notice concernant *Le Pays* dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24815.php, dernière consultation le 22 septembre 2014).

185 Notons encore que P.-A. Marchand est à l'origine d'un mensuel satirique, *La Tuile*, dont les premiers numéros ont été publiés en 1971. Les convictions autonomistes de l'éditeur auraient pu me pousser à consulter cette publication, qui n'a finalement pas été dépouillée par manque de temps.

La Belgique libre (Rottet 1985 : 12). Matériellement, le succès et la longévité de cette publication s'expliquent en grande partie par le fait qu'à ses débuts le mouvement autonomiste a racheté l'ancienne imprimerie Boéchat à Delémont (*Id.* : 28s), ce qui lui permet d'imprimer et de diffuser facilement et efficacement le *Jura Libre* de même que toute une série de petits opuscules de propagande. Pour financer l'entreprise éditoriale du *Jura Libre*, la plupart des contributeurs travaillaient de façon bénévole. Roland Béguelin est financé dans sa charge de rédacteur en chef et secrétaire général du RJ par son salaire de directeur de l'imprimerie Boéchat. De plus, l'hebdomadaire accueille dès ses débuts des annonces publicitaires qui permettent une rentrée d'argent. Celles-ci représentent entre 25 et 30 % du contenu selon Rottet (1985 : 82s).

Menée par une équipe éditoriale de choc, dirigée d'abord par Roger Schaffter puis dès 1950 par Roland Béguelin, cette publication se présente elle-même comme un « *organe de combat* » et dit « *joue*[r] *un rôle déterminant dans la formation d'une conscience politique* » (« "C'est le Jura qui revit" », *Jura Libre*, 29 décembre 1971, p. 1). Les éditeurs revendiquent le côté « éducatif » de leur publication. Roland Béguelin décrit ainsi le rôle du *Jura Libre* :

> « *Très vite, le* Jura Libre, *dont la vocation fut premièrement de soutenir la sainte polémique de la liberté, a voulu* ***s'élever plus haut****. Avec des moyens limités, mais résolument, il s'est efforcé d'être un foyer intellectuel, un flambeau visible de loin, et dont la lumière ne soit pas entachée de régionalisme. À partir d'une cause réelle, concrète, enracinée dans une terre, il a étendu son champ d'action en cercles concentriques, entraînant les lecteurs à voir, au-delà du cas particulier, tout le contenu des principes, des doctrines et des idées générales.* »
>
> (Roland Béguelin, *Jura Libre*, 21 août 1968, p. 1 et 2 ; je souligne)

Il s'agit d'ambitions élevées pour cette publication paraissant une fois par semaine et dont les numéros se composent généralement de quatre à huit pages, avec quelques éditions spéciales ponctuelles qui dépassent la douzaine – par exemple les numéros parus avant et après la Fête du peuple jurassien. En termes de contenu, les sujets qui prédominent concernent bien entendu la politique suisse, bernoise et jurassienne et les différentes revendications séparatistes. Comme le montre cette étude, on y trouve également de très nombreux articles culturels – sur la langue, la littérature, la culture française, la francophonie – qui ne portent pas directement sur le Jura mais qui montrent bien l'intérêt des décideurs du RJ pour ces thématiques et participent clairement à leur volonté de « *s'élever* » au-delà du localisme. Enfin, la situation des autres minorités suisses et étrangères est souvent évoquée dans ces colonnes.

Pour traiter de tous ces thèmes, l'équipe éditoriale bénévole rédige une partie des articles. Elle s'est ensuite attaché de nombreux contributeurs jurassiens, dont les plumes langagières présentées en 1.3. Mais un bon pourcentage des textes est emprunté à d'autres publications romandes (parfois de grande diffusion)[186], françaises

[186] *Construire, Le Pays, Feuille d'Avis de Neuchâtel*, *Gazette de Lausanne*, *Tribune de Genève, Feuille d'Avis de Lausanne*, *Tribune de Lausanne, 24 Heures*, etc. En revanche, *L'Effort* de La Chaux-de-Fonds a une diffusion limitée.

(*Le Monde*, *Le Monde diplomatique*, *Défense de la langue française*, etc.), belges (*Combat, Ethnie française, Forces Wallonnes, Libre Belgique, Bruxelles-Vérité*), québécoises (*Revue socialiste*), voire à des livres[187]. L'équipe éditoriale signale ces emprunts, mais elle publie aussi souvent des textes manifestement tirés d'autres publications sans en indiquer la provenance[188]. Par l'ajout d'une introduction, de notes et/ou de remarques mais aussi le choix des titres et des intertitres, la rédaction glisse sa voix dans le discours qu'elle retranscrit. On peut voir dans ce procédé un excellent exemple d'entextualisation, de réappropriation de discours dans un contexte nouveau. J'ai donc pleinement intégré ces textes «étrangers» dans le corpus du discours autonomiste, considérant que le choix de l'éditeur de les placer dans les colonnes de l'hebdomadaire équivalait à une caution d'office. Notons que les emprunts textuels sont réciproques, des articles du *Jura Libre* apparaissant régulièrement dans des publications tenues par les *mouvements frères*[189]. Enfin, le *Jura Libre* propose chaque semaine une revue de presse – faite par Roland Béguelin – qui présente la façon dont les thématiques importantes pour le RJ sont traitées dans la presse suisse (romande et alémanique) et internationale. Ces pages sont une source importante pour explorer l'interdiscursivité. Il est intéressant de se pencher sur les sujets et les textes qui retiennent l'intérêt de Roland Béguelin. Il affectionne particulièrement la mention de propos élogieux envers le RJ et la lutte jurassienne qu'il trouve dans les journaux suisses ou étrangers, mais il retient également certaines critiques qui y sont émises pour les invalider.

Les opinions reflétées dans le *Jura Libre* sont donc en grande partie celles de son rédacteur en chef, également secrétaire général du mouvement séparatiste. L'hebdomadaire est un relais important pour les instances du RJ qui transmettent ainsi leur position et leurs thèses aux militant/e/s qui recevaient en très grande majorité le journal chez eux. Toutes les personnes que nous avons interrogées nous ont confirmé qu'elles recevaient à l'époque – et parfois encore aujourd'hui – la publication autonomiste. Dans les années 1980, Pierre Rottet (1985 : 160) a proposé une étude du fichier d'abonnés du *Jura Libre* en 1974. Selon ces informations, ceux-ci appartiennent à toutes les professions avec un nombre important d'ouvriers, d'indépendants et d'agriculteurs, les pourcentages calculés par Rottet calquant plus ou moins ceux de la distribution professionnelle de la population masculine jurassienne. Il semblerait donc que l'hebdomadaire soit répandu auprès de la base des militant/e/s du RJ au-delà d'un cercle restreint d'intellectuels. Pour son équipe éditoriale, le *Jura Libre* serait même «*un des plus importants journaux du Jura,*

[187] Voir par exemple un article intitulé «Le français universel» (*Jura Libre*, 15 juillet 1970, p. 1 et 2), un entretien d'Alain Guillermou extrait du livre : RAUVILLE C. de (1968), *Un Indianocéaniste du Québec à Port-Louis*, Port-Louis : Le livre mauricien.

[188] Voir par exemple un article intitulé «Réunion de la Francophonie à Ottawa et à Québec» (*Jura Libre*, 20 octobre 1971, p. 2) qui est suivi d'une note de la rédaction en italique, montrant clairement que le texte ne provient pas de la rédaction mais sans aucune mention de sa provenance.

[189] L'hebdomadaire cite un exemple de *Bruxelles français* (*Jura Libre*, 14 octobre 1970, p. 1) et d'un journal québécois («Un journal au ton mesuré», 8 octobre 1969, p. 1) ; certains articles du *Flambeau* valdôtains sont empruntés au *Jura Libre* (par exemple «Résolutions adoptées par la 1re CMELF», n° 1, printemps 1971, p. 11-15), de même que certains textes paraissant dans *Ethnie française* (entre autres exemples : 15 mai 1964, n° 29, p. 152-3 ou «solidarité francophone», septembre-octobre 1973, n° 5, p. 57).

tant par son tirage que par l'influence qu'il exerce sur l'opinion publique»[190]. Il est passé d'un tirage hebdomadaire de 4 680 en 1960 à 7 830 en 1974, ces chiffres représentant le nombre d'abonnements réguliers (Rottet 1985 : 124). L'objectif des rédacteurs était d'avoir un abonnement par foyer, comme en témoigne le slogan : «Un *Jura Libre* par ménage, c'est le Jura qui revit»[191]. De plus, le RJ envoie régulièrement certaines éditions spéciales du *Jura Libre* en tout-ménage[192] à la population jurassienne, notamment avant la Fête du peuple jurassien. Ces tirages spéciaux se situent dans les années 1960 aux environs de 14 000 exemplaires pour monter à environ 35 000 dans les années 1970 (Rottet 1985 : 150).

2.4.1.2. Imprimés et brochures

Le RJ est à l'origine, directe et indirecte, d'un grand nombre de publications, dont l'impression et la diffusion ont été rendues possible par l'achat de l'imprimerie Boéchat en 1951 (*Id*.: 28). Celles-ci sont le plus souvent rédigées par Roland Béguelin ou Roger Schaffter, qui présentent des prises de positions ou les vues du mouvement sur différents sujets généralement en rapport avec l'actualité politique et celle du mouvement, notamment les conférences de presse lors de la Fête du peuple jurassien en septembre (voir les titres de la bibliographie sous Rassemblement jurassien, Béguelin et Schaffter). Le Groupe Bélier a également publié quelques ouvrages qui reprennent les discours prononcés lors des Fêtes de la jeunesse[193] (Groupe Bélier 1967, 1968) ou expliquent les revendications du mouvement (Groupe Bélier 1976). Une autre source importante réside dans les déclarations de militants qui prennent la parole pour convaincre leurs concitoyens ; citons pour le Jura les témoignages de Francis Huguelet (1967) et Pierre Schweickhardt (1965). Mentionnons finalement les livres publiés à l'occasion d'anniversaires comme Grimm (1977) ou Rassemblement jurassien (1978). En outre, j'ai consulté les principaux ouvrages de personnages clés comme Roland Béguelin qui ne publie pas qu'aux éditions du Rassemblement jurassien.

2.4.1.3. Archives

Les Archives cantonales jurassiennes comprennent plusieurs fonds d'archives qui pouvaient être d'intéressantes sources d'informations pour cette étude. J'ai sondé les deux plus importants : les archives du Rassemblement jurassien et celles de son secrétaire général Roland Béguelin. Je n'ai pas consulté les archives personnelles d'autres personnalités du RJ pourtant disponibles aux chercheur/e/s, telles celles

---

190 ACJ/Fonds Rassemblement jurassien : RJ 13, circulaires diverses (documents de 1964 à 1966, concernant le *Jura Libre*, le RJ et le Groupe Bélier). On trouve cette phrase dans une circulaire non datée, adressée aux abonnés du *Jura Libre*, qui demande le règlement de l'abonnement.

191 Slogan souvent retranscrit dans le *Jura Libre*, repris par J. Cuttat («"C'est le Jura qui revit"», *Jura Libre*, 29 décembre 1971, p. 1 et 4).

192 Ce terme suisse romand désigne «*un imprimé distribué gratuitement à tous les ménages*» (voir la notice sur ce terme dans la *BDLP*).

193 Ces manifestations, organisées par le Groupe Bélier sur le modèle de la Fête du peuple jurassien de septembre, avaient lieu chaque année au printemps à Porrentruy depuis 1965.

de Daniel Charpilloz* ou de Roger Jardin*. Le contenu des archives de Daniel Charpilloz, décédé en 1955, ne couvrait pas la période impartie à ce travail. Roger Jardin était une personnalité très engagée au sein du RJ, il a fait partie du comité directeur, mais il ne partage pas la position de décideur du mouvement.

J'ai reçu de la famille de Roland Béguelin l'accès à sa documentation privée, déposée aux Archives cantonales jurassiennes à Porrentruy. Elle contient un grand nombre de documents, de lettres personnelles et de discours du secrétaire général du RJ. Il est intéressant de noter que ce fonds d'archives a été complètement organisé en 2001 par deux stagiaires québécois sous l'égide du Service de la coopération du Gouvernement jurassien[194]. Le travail de classement accompli sur ces archives souligne l'importance qu'on porte dans le Jura à la figure du secrétaire général du RJ. Pour le chercheur, il est donc aisé de trouver et de citer les documents qui sont classés non seulement chronologiquement mais également thématiquement. En plus de ses archives personnelles, Roland Béguelin a également confié tous ses livres à la Bibliothèque cantonale jurassienne. Nathalie Jolissaint (1996) a analysé ce fonds qui montre une fois de plus l'intérêt du secrétaire général du RJ pour les questions linguistiques et culturelles.

Enfin, j'ai pu consulter une partie des archives du RJ, disponibles auprès de la même institution et qui comprennent des circulaires aux membres, une correspondance nombreuse et du matériel de propagande. À l'inverse des archives Béguelin, ce fonds n'a pas encore subi de classement exhaustif; les titres des différentes rubriques sont donc assez vagues. De plus, la masse des documents est plus importante que pour le fonds Béguelin, ce qui peut également expliquer le manque de régularité dans le classement. J'y ai toutefois découvert des documents intéressants en particulier dans les cartons comprenant la documentation consacrée à la promotion pour les plébiscites du 23 juin 1974 et du 16 mars 1975.

2.4.1.4. Entretiens semi-dirigés

Les sources éditées par le RJ, le *Jura Libre* et même dans une certaine mesure les archives du RJ et de son secrétaire général restent des documents institutionnels qui reflètent les opinions mises en avant par le RJ. C'est pourquoi j'ai souhaité, comme cela était encore possible, rencontrer les protagonistes directs de la lutte autonomiste dans les années 1960 et 1970. En principe, ces entretiens ont été réalisés au domicile des enquêté/e/s. Mon but premier était de laisser parler les témoins le plus librement possible. Les entretiens suivaient tout de même une trame de questions (voir annexe 4) qui ne sont pas toujours apparues dans le même ordre. J'ai également fait parler certain/e/s enquêté/e/s sur des coupures de presse de l'époque, qu'ils avaient parfois eux-mêmes rédigées. Ces entretiens ont été entrepris dans le but d'une part de diversifier les sources d'information. J'ai essayé de m'entretenir tant avec des membres du RJ (Bernard Bédat, Marcel Brêchet, Berry Luscher, Pierre Philippe),

194 Archives cantonales, Fonds Roland Béguelin, 1921-1993, 97 J. Instrument de recherche réalisé par Jean-Philippe Cardinal, Frédéric Hommel et François Noirjean, 14 décembre 2001.

qu'avec des militant/e/s du Groupe Bélier (Jean-Pierre Beuret, René Girardin, Pierre Grimm, Antoine Houlmann), de l'AFDJ et de l'AJE (Josiane Jardin et Yvonne Schaffter). D'autre part, je souhaitais mieux comprendre l'époque que j'analysais en me replongeant dans les souvenirs de ces témoins. J'ai également reçu une quantité d'informations factuelles sur la façon dont le mouvement était organisé ou le détail des actions entreprises, et ainsi de suite, qui n'apparaissent pas directement dans mon travail mais qui m'ont permis de me forger une bonne idée du contexte « matériel » dans lequel le discours autonomiste a émergé. Les entretiens que j'ai pu enregistrer sans problème technique sont retranscrits dans les annexes de la thèse déposée à la bibliothèque de l'Université de Neuchâtel. Pour les autres, je me suis basée sur les notes que j'avais pu réunir lors de l'entretien.

J'ai intégré des extraits de ces entretiens dans l'analyse qui suit. Pour souligner leur oralité, je n'ai pas procédé à une transcription correctrice. Elle apparaît, selon les conventions généralement en vigueur, sans ponctuation et sans majuscules. Ces extraits d'entretiens occupent plusieurs fonctions dans mon analyse. D'une part, ils fonctionnent parfois comme un commentaire actuel sur l'époque qui est ici sous la loupe, permettant d'ajouter une profondeur historique. C'est le cas notamment des discours sur le bilinguisme (voir le chapitre 8). À d'autres reprises, ils apparaissent plutôt comme un témoignage additionnel qui vient donner un éclairage complémentaire à certains textes évoqués. Citons le témoignage de Bernard Bédat sur l'*Anthologie jurassienne* (3.4.1.) ou celui de Pierre Grimm où il partage le sentiment de menace que ressentait la minorité francophone jurassienne face à la position du français (3.4.4.). Surtout, ces témoignages m'ont permis de constater que la plupart des militant/e/s connaissaient les vues du RJ qui sont présentées dans les chapitres qui suivent. Ils n'approuvaient pas toujours le discours *ethnicisant* qui mettait certaines personnes mal à l'aise. Je l'ai dit, ils reprochaient parfois à Roland Béguelin son antigermanisme et ne participaient pas forcément avec beaucoup de ferveur aux rassemblements organisés par l'AEEF, le GREF ou la CMELF, par manque d'intérêt et souvent par manque de temps.

2.4.1.5. La représentativité du discours autonomiste

Ce corpus, bien que je l'aie voulu le plus vaste possible, ne rend pas compte de toutes les voix autonomistes. Le mélange entre documents publics (*Jura Libre*, publications du RJ) et d'autres sources comme les archives et les entretiens permet certes de les diversifier. Mais certains et surtout certaines n'ont pas toujours droit à la parole. Ainsi, les femmes y apparaissent beaucoup moins que les hommes. Elles occupaient en effet une moindre place parmi les instances dirigeantes autonomistes en particulier jusqu'à la fin des années 1960 (BEUCHAT-BESSIRE/LACHAT 2001). Elles s'exprimaient peu en public lors des grands rassemblements[195]. Si elles participaient

[195] On note bien sûr des exceptions, notamment le discours d'Yvonne Schaffter au nom des Jurassiens de l'extérieur, lors de la Fête du peuple en 1966 (ACJ/Fonds du Rassemblement jurassien, RJ 13, circulaires diverses). Ce discours avait d'ailleurs été corrigé et cautionné par R. Béguelin avant la cérémonie, comme m'en a fait part son auteure lorsque je l'ai rencontrée à Delémont.

parfois au *Jura Libre*[196] ou rédigeaient des pamphlets, c'était de façon très épisodique (voir par exemple Grimm 1977 et Rovelli 1977). De plus, les voix d'éventuels autonomistes qui ne suivaient pas la ligne politique du comité directeur du RJ n'apparaissent pas dans l'analyse[197]. Logiquement, elles sont rarement relayées dans la documentation de nature officielle que j'ai consultée. J'ai cependant pu recueillir certains avis sceptiques au sujet de thématiques précises lors des entretiens, mais pas de voix complètement discordante. Les discours qui sont présentés dans la suite de ce travail proviennent donc le plus souvent de sources « officielles ». Elles sont travaillées et peu spontanées. Il semblerait toutefois, d'après les informations que j'ai pu recueillir lors des entretiens, qu'elles aient été partagées par un grand nombre de sympathisant/e/s jurassien/ne/s. Le chapitre suivant montre comment l'intérêt des autonomistes pour les questions linguistiques et culturelles – même si elles apparaissent aux côtés d'autres arguments qui peuvent paraître plus importants à certain/e/s – n'est pas que le fait des dirigeants et des intellectuels du RJ. Parmi d'autres exemples, citons la Fête du peuple jurassien où un cortège allégorique avait lieu chaque année. En 1966, la ville de Porrentruy a ainsi préparé un char intitulé « Défense de la langue française »[198]. Ce choix exemplifie bien l'importance de ces thématiques au sein de la population jurassienne autonomiste.

Tous les habitant/e/s du Jura n'étaient pas mobilisés aux côtés du RJ et des associations autonomistes. Mon propos se concentrant néanmoins sur le discours des autonomistes, je n'ai pas effectué un dépouillement systématique des sources des autres forces en présence, notamment l'Union des patriotes jurassiens (UPJ) ou la Troisième Force[199]. Par souci d'inclure un contre-discours, la voix des anti-séparatistes intervient toutefois ponctuellement dans cette étude au travers de diverses sources, détaillées ci-dessous.

2.4.1.6. La voix des anti-séparatistes

Dans cette étude, les thèses de l'UPJ ne sont jamais exposées en détails et la réponse pro-bernoise aux positions séparatistes n'est pas systématiquement donnée. D'une part, il ne m'a pas été possible pour des raisons temporelles de procéder à une analyse précise et complète des vues de l'UPJ sur la question linguistico-culturelle. Une autre étude pourrait être faite à ce sujet. En effet, l'ouvrage d'Emma Chatelain (2007) sur l'idéologie du mouvement aintiséparTiste ne comprend aucune précision

---

[196] Citons par exemple la publication épisodique d'un *Billet de l'AFDJ* (par exemple 11 décembre 1974, p. 2) mais aussi le *Billet de Sophie* et celui d'*Amanda* dans les années 1970.

[197] On aurait peut-être pu glaner quelques informations dans le mensuel *La Tuile*, P.-A. Marchand se montrant souvent rebelle et très critique à l'égard de Roland Béguelin (Marchand 2005 : 276).

[198] *Jura Libre*, 7 septembre 1966, p. 7.

[199] Il s'agit du nom généralement donné au Mouvement pour l'unité du Jura, fondé en 1969. Les sympathisant/e/s de la Troisième Force se distinguent à la fois du RJ et de l'UPJ et se veulent modérés. Ils refusent la séparation mais militent pour l'obtention d'un statut d'autonomie plus large. Avant tout, ils s'opposent lors de la campagne du second plébiscite pour l'éclatement du Jura, appelant à voter blanc. Ce mouvement est toutefois complètement marginalisé dans la Question jurassienne face aux deux grands blocs composés du RJ et de l'UPJ. Voir la notice consacrée au Mouvement pour l'unité du Jura dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/3915, dernière consultation le 26 septembre 2014).

sur cette thématique. Comme nous le verrons dans ce travail, cela ne signifie pas que l'UPJ se désintéressait complètement du sujet. Toutefois, il semble bien qu'il soit le plus souvent évoqué en réponse à son instrumentalisation par le RJ. D'autre part, trop insister sur le discours d'opposition des pro Bernois aurait pu artificiellement simplifier le propos. Les oppositions aux vues du RJ ne provenaient pas que de leurs ennemis politiques, on les trouve pour certaines thématiques comme l'*ethnie française* au sein même des sympathisant/e/s du mouvement et, plus généralement, parmi les intellectuels suisses romands. J'ai également tenté de les inclure lorsque cela a été possible.

Les positions pro-bernoises ont été introduites ponctuellement : systématiquement lorsque l'argumentation autonomiste répondait à une prise de position anti-séparatiste (en l'instrumentalisant parfois, comme pour la discussion sur le bilinguisme en 1974, voir chapitre 8) ; sporadiquement lorsque j'ai trouvé des informations.

Au contraire des autonomistes qui publient énormément, les anti-séparatistes n'ont presque pas fait paraître de manifestes ou d'opuscules de propagande durant les années 1960 et 1970. On peut consulter une courte bibliographie dans Châtelain (2007 : 201-202), qui ne comprend rien de substantiel pour les années 1950, trois titres d'une vingtaine de pages pour les années 1960 (dont Rufener 1969) et quelques titres pour les années 1970 (dont Rufener 1972, Force démocratique 1975, 1977 et Aubry 1977). Trois de ces ouvrages sont l'œuvre de groupements alliés à l'UPJ : l'Association des Jurassiens bernois de l'extérieur (pour Rufener 1969 et 1972) et le Groupement féminin de Force démocratique (GFFD) pour Aubry 1977. Comme je n'ai pas dépouillé *Le Jurassien*, le mensuel pro-bernois, le point de vue de l'UPJ a été déduit de ces publications, mais également des communiqués du mouvement parus dans la presse suisse romande (voir ci-dessous 2.4.2.) et dans des ouvrages plus officiels comme le rapport de la Commission des 24 (1968 : 98-101 et 138-144).

2.4.2. Les sources romandes

La consultation de sources médiatiques et audio-visuelles romandes m'a permis de cerner la façon dont les deux mouvements jurassiens antagonistes se présentent à l'extérieur. Tant le RJ que l'UPJ envoient des communiqués de presse aux journaux romands qui les publient souvent. Pour des raisons pratiques, j'ai principalement examiné la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, *L'Impartial* de La Chaux-de-Fonds, la *Gazette de Lausanne* et le *Journal de Genève*. Les archives de ces quatre quotidiens sont disponibles en ligne pour une interrogation transversale par mot clé[200].

[200] Les deux quotidiens neuchâtelois sont disponibles sur le site des archives historiques de *L'Express* et de *L'Impartial* (URL : http://www.lexpressarchives.ch/, dernière consultation le 6 septembre 2014) ; les deux autres sur le site des archives historiques du *Temps* (URL : http://www.letempsarchives.ch/, dernière consultation le 6 septembre 2014). J'ai procédé à différentes recherches avec les mots clés suivants : Jura ; Rassemblement jurassien/RJ ; Union des patriotes jurassiens/UPJ ; Force démocratique ; français ; bilingu*.

Il est également possible de trouver une trace de la doctrine et des prises de position des autonomistes et des pro-Bernois dans les différentes archives audiovisuelles de la Radio Télévision Suisse (RTS). La Radio Suisse Romande a édité un livre accompagné d'un CD qui retrace l'implication de ce média dans le Jura entre 1950 et 2000 (Prongué (éd.) 2008). Dans les années 1960 et 1970, plusieurs émissions de télévision ont été consacrées, en Suisse romande, à la Question jurassienne. La RTS a édité un DVD dans sa collection «Regards d'archives» sur la naissance du canton du Jura, comprenant cinq séquences vidéo (TSR 2000). Enfin, le site Internet des archives de la RTS[201] comprend un certain nombre d'émissions sur cette thématique que l'on peut consulter gratuitement en ligne. Les émissions citées dans cette étude ont été listées dans la bibliographie.

2.4.3. Les sources étrangères

L'interdiscursivité, la circulation des discours, participe au fondement de la vision du discours comme pratique sociale que j'ai adoptée dans cette étude: les discours sont rarement neufs. Ils ne sont que la réexpression d'une idée déjà exprimée. La notion d'entextualisation permet ensuite de comprendre comment les discours sont réinvestis dans un contexte nouveau et en quoi ils participent en cela à la construction d'un nouveau sens. L'échange d'informations et de publications entre les différents mouvements autonomistes francophones a été très important dès le milieu des années 1960[202], j'ai donc ouvert mon corpus vers les différents *peuples frères* qui ont tissé des contacts avec les Jurassiens dans les années 1960 et 1970.

2.4.3.1. Les organisations internationales

Les contacts entre les autonomistes Jurassiens et leurs *peuples frères* sont d'abord des contacts personnels, dus le plus souvent au dynamisme de quelques personnalités comme Roland Béguelin ou Roger Schaffter. C'est grâce à leur engagement dans diverses associations internationales qu'ils ont fait la connaissance de Wallons et de Valdôtains, puis de Québécois. Le RJ est par ailleurs le moteur principal de la création de la Conférence des minorités ethniques de langue française (CMELF) qui rassemble les divers mouvements autonomistes francophones (voir 1.2.6.). Je me suis penchée sur les traces de ces liens dans les archives du RJ et les archives personnelles de Roland Béguelin mais j'ai surtout consulté les différents écrits publiés par ces associations internationales, tant par l'Association européenne de l'ethnie française (AEEF) que par la CMELF, en particulier les actes qui sont parus après les congrès de l'AEEF – dont celui qui a eu lieu à Aoste en 1966 (Fondation Charles Plisnier/Le Flambeau 1966) et les premières CMELF en 1971 à Genève, en 1973 à Liège et en 1975 à Aoste (Comité permanent des minorités ethniques de

[201] URL: http://www.rts.ch/archives/, dernière consultation le 6 septembre 2014.

[202] Roland Béguelin décrit ainsi l'amitié qui s'est nouée entre le RJ et la Vallée d'Aoste: «*Entre Jurassiens et Valdôtains, des liens fraternels se sont noués lors de réunions, de manifestations populaires, de visites mutuelles, et par un échange permanent de publications.*» («Anniversaire et grand deuil», *Jura Libre*, 11 novembre 1970, p. 1).

langue française 1972, 1973, 1975). J'ai consulté les comptes rendus que j'ai pu retrouver des Journées internationales de l'Association internationale des journalistes de langue française (AIJLF), dont par exemple les actes de la douzième édition sont parus dans *Le Flambeau* (été 1971, n° 2, p. 7-35).

2.4.3.2. Les peuples frères

Comme je l'ai dit précédemment, les premiers liens entre le RJ et les *peuples frères* – c'est-à-dire pour les années 1960 et 1970, les Québécois, les Wallons et Bruxellois francophones, ainsi que les Valdôtains – ont été noués au sein d'organisations internationales comme l'AIJLF, l'AEEF et la CMELF. J'ai donc consulté en priorité les revues et publications de ces organisations et des groupements nationaux qui les composent.

Pour le Québec, le RJ entretenait particulièrement des contacts avec le Mouvement national des Québécois (MNQ), la réunion des diverses Sociétés Saint-Jean-Baptiste (SSJB) locales du Québec. J'ai ainsi consulté les archives du MNQ déposées à la Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ) à Montréal. Outre de la correspondance, j'y ai découvert de nombreux rapports rédigés par le MNQ et toute une documentation sur la préparation de la 4e CMELF à Québec en 1977. J'ai également procédé à un pointage dans deux quotidiens à tendance autonomiste pour chercher d'éventuelles traces du combat jurassien – *Le Devoir* et *Le Jour* de Montréal – et dépouillé *L'Information nationale*, le bulletin publié par la SSJB de Montréal pour les années 1959 à 1979. Finalement, j'ai parcouru les principales publications du MNQ et des SSJB durant les années 1960 et 1970.

En ce qui concerne la Belgique, j'ai d'abord trouvé de nombreuses informations dans le *Jura Libre*. Les autonomistes recevaient beaucoup d'articles et de journaux de leurs connaissances wallonnes et bruxelloises, tout comme ils envoyaient souvent des numéros de l'hebdomadaire autonomiste aux *peuples frères* et à d'autres francophones intéressés. J'ai ainsi consulté des articles de *Wallonie libre*, *Libre Belgique*, *Combat*, *Bruxelles-Français* et *Bruxelles-Vérités* reproduits dans l'hebdomadaire autonomiste. De plus, la Fondation Charles Plisnier*[203], membre de l'AEEF aux côtés du GREF, publiait un bulletin d'abord nommé *Bulletin d'information de la Fondation Charles Plisnier*, puis dès 1965 *L'Ethnie française*, que j'ai dépouillé entièrement pour les années 1960-1978. J'ai également consulté certains ouvrages plus politiques édités par la Fondation Charles Plisnier, comme Coulon (1962) ou Becquet (1977-8). Il en va de même pour la Vallée d'Aoste. Le quadrimestriel *Le Flambeau* est l'organe du Comité des traditions valdôtaines, une association membre de l'AEEF. J'en ai consulté les numéros de 1960 à 1977.

[203] De nombreux militants wallons et bruxellois appartenaient à cette société à vocation plutôt culturelle.

Chapitre 3
Le faisceau argumentatif du discours autonomiste jurassien

Le premier chapitre l'a souligné : les problèmes liés aux langues ont leur importance dans le déclenchement du mouvement indépendantiste de 1947. Comme le suggère entre autres Claus Pusch (2005), les thématiques linguistico-culturelles ne représentent toutefois pas la seule ligne argumentative du RJ entre 1959 et 1978. La diversité des arguments se lit également dans les bases doctrinales qu'adoptent les délégués du RJ en 1966 :

> «*Le RJ tire sa force de la fidélité d'un peuple à son patrimoine. Il défend les intérêts culturels, économiques et sociaux du peuple jurassien, et notamment le caractère français des districts romands du Jura. Il se réclame d'un fédéralisme vivant capable de protéger les entités historiques ou ethniques et d'assurer leur autonomie politique.*»
>
> («L'assemblée des délégués du RJ a défini sa politique générale», *Jura Libre*, 20 avril 1966, p. 1)

Les arguments historiques (allusion au *patrimoine*), économiques et financiers, régionalistes (*intérêts sociaux*) et enfin ceux qui m'intéresseront le plus dans cette étude, la thèse ethnique et linguistique (*intérêts culturels*), sont tous présents dès les premières publications du MSJ dans les années 1950, mais ils prennent tour à tour une portée décisive suivant les différentes phases par lesquelles passe le mouvement. Nous l'avons déjà mentionné, les membres actifs au sein du RJ ne partagent pas tous la même vision des critères les plus importants dans la lutte pour l'autonomie. Le groupe des plumes langagières du RJ accorde bien sûr une place cruciale aux questions culturelles. Pour reprendre les termes de Roland Béguelin, «*la défense de* [leur] *culture française et le maintien de la limite des langues ont été* [leurs] *mobiles essentiels*»[204]. Cette idée est partagée au-delà de ce cercle, notamment par le secrétaire général adjoint du RJ, Gabriel Roy* :

[204] Lettre de Roland Béguelin à Christian Rubatel, datée du 6 février 1979, en réponse à une intervention à la Radio Suisse Romande où le linguiste suisse (d'abord chercheur à l'Université de Massachusetts aux

> «*La sauvegarde du patrimoine linguistique, est-il besoin de le rappeler, est à la base du combat jurassien de libération.*»[205]

Citons également les paroles d'un membre du Groupe Bélier à la radio belge lors de l'occupation de l'ambassade suisse à Bruxelles en 1973. Il répond à un journaliste qui lui demande quelles sont les revendications des Béliers:

> «*Les revendications sont écrites sur le papier / en suisse on sait très bien ce qu'on veut / on veut arriver à faire un canton no – euh autonome comme les autres cantons suisses / pour parler le français et être gérés en français c'est tout / aussi c'est un problème culturel évidemment nous avons de une culture française / d'autres aspirations que la partie euh germanique.*»
>
> (Radio Télévision Suisse, *Miroir-midi*, 3 août 1973, 08'41''-09'00'')[206]

Toutefois, d'autres activistes jurassiens considèrent leur situation comme une problématique fondamentalement économique[207]. D'autres encore ont été sensibilisés à l'état de minorisation vécu par les Jurassiens au sein du canton de Berne par l'affaire de la place d'armes des Franches-Montagnes[208], et donc privilégient les arguments régionalistes. Chaque personne impliquée offre bien sûr un profil différent et laisse sa marque dans le discours autonomiste que nous analysons ici, même si l'on voit se dessiner quelques tendances générales. Pour les décideurs du RJ, toutes ces thématiques sont liées et les revendications ethniques, «politico-culturelles» comprennent toutes les autres[209]. En fait, il semble plutôt y avoir un cumul des lignes argumentatives, malgré un changement majeur en 1959 et un martèlement plus marqué de certains thèmes lors des différentes campagnes plébiscitaires.

Ce chapitre présente les principales lignes argumentatives du discours autonomiste jurassien, en retraçant leur chronologie et leur contenu depuis 1947 jusqu'à la création du 23e canton. En revanche, je laisse de côté un autre type d'argument pourtant présent à l'époque mais pas du côté des autonomistes: une lecture confessionnelle du conflit. Les différentes personnes qui ont observé et commenté la discorde jurassienne hier comme aujourd'hui et, à l'époque, l'UPJ et d'autres forces pro-bernoises[210] ont mis en avant le facteur religieux pour expliquer, en particulier, le

---

USA et à l'Université de Genève, puis professeur de 1984 à 2000 à l'Université de Neuchâtel) avait déclaré que la Question jurassienne n'avait pas de fondement linguistique / ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, Correspondance diverse, 1971-1980.

205 C'est ainsi que Gabriel Roy ouvre son discours à l'Assemblée constituante lorsqu'il prend la parole pour défendre la proposition de la commission pour l'article 3 qui fait du français la langue officielle de la République et Canton du Jura (*Journal officiel de l'Assemblée constituante de la République et Canton du Jura*, n° 7, 17 novembre 1976, p. 15).

206 Émission disponible sous le titre «Les Béliers à Bruxelles» sur le site Internet des archives de la RSR (URL: http://www.rts.ch/archives/radio/information/miroir-midi/3528086-les-beliers-a-bruxelles-03-08-1973.html, dernière consultation le 18 août 2012).

207 C'est le cas de M. Brêchet* qui l'a assuré à la fin de notre entretien, lorsque le micro était débranché.

208 Voir Gogniat (2005a) sur le thème de l'affaire de la place d'armes et ses liens avec la Question jurassienne.

209 Voir l'éditorial signé J.L.: «Indépendance d'abord: le reste suivra», *Jura Libre*, 7 avril 1971, p. 1, retranscrit dans l'annexe 6.

210 Voir Voutat (1992: 119s.); Châtelain (2007: 168).

résultat du second plébiscite, celui du 23 juin 1974 : le Nord, à majorité catholique, serait plus autonomiste que le Sud protestant. Les autonomistes concèdent que la question confessionnelle a été importante jusqu'au début du XXe siècle (mentionnant entre autres le *Kulturkampf* pour la période qui précédait le mouvement de 1947), mais ils estiment qu'elle présente un faux problème : « *la religion n'a rien à voir avec la Question jurassienne* », affirme catégoriquement Roland Béguelin[211]. Cet élément a pourtant été évoqué dès les origines du MSJ mais toujours pour être réfuté par les autonomistes qui se placent, délibérément, au-dessus des questions de religion et de politique partisane : en effet, le MSJ regroupe des membres de partis de droite et de gauche, ainsi que des catholiques et des protestants. Il répond très vite aux défenseurs de la thèse confessionnelle, la contestant sous les plumes conjointes d'un pasteur et d'un prêtre en 1951 déjà (Müller/Piegai 1951). Les deux hommes de foi cherchent à invalider cette explication et prédisent que la paix religieuse régnerait dans un éventuel canton du Jura formé des sept districts historiques. Ce point de vue a été confirmé à de nombreuses reprises par le RJ qui ne voit pas dans les motifs d'ordre confessionnel un obstacle à la création d'un État jurassien. Si cette question n'apparaît que très occasionnellement dans les années 1960 et au début des années 1970, on voit un fort regain d'intérêt autour de ce sujet dès juillet 1974 avant la votation du premier sous-plébiscite dans le Sud en mars 1975, en raison d'une lecture confessionnelle des résultats du 23 juin 1974 par certains journalistes pro-bernois[212]. Conscient qu'il s'agit d'un problème pour de nombreux votants, le RJ tente de répondre à leurs appréhensions par les informations rassemblées dans les publications envoyées en tout-ménage aux habitants des districts du Sud. Au final, n'étant pas un argument explicatif mis en exergue dans le discours autonomiste jurassien mais apparaissant uniquement comme contre-discours, la question confessionnelle ne sera pas évoquée ci-dessous.

De même, d'autres lignes argumentatives régionales, comme la lutte contre la place d'armes des Franches-Montagnes – qui a pourtant un impact énorme dans l'engagement pour l'autonomie des Francs-Montagnardes et des Francs-Montagnards – ne sont pas prises en compte dans ce chapitre. En effet, elles restent locales, touchant une partie seulement des Jurassiens et, de plus, elles n'apparaissent que ponctuellement et par la bande dans les argumentaires autonomistes, souvent considérés comme des manifestations typiques du problème régionaliste (la marginalité des intérêts jurassiens pour le gouvernement bernois). De même, j'ai choisi de laisser de côté toute une série d'arguments ponctuels qui apparaissent en fonction d'un contexte

[211] Roland Béguelin dans une lettre du 28 décembre 1973 où il répond à la rédaction du journal *Der Protestant* qui avait publié un article intitulé « Separatismus im Jura mit starken konfessionellem Einschlag ». Cette lettre est reproduite dans « La lettre de la semaine », *Jura Libre*, 23 janvier 1974, p. 2.

[212] Le *Jura Libre* publie ainsi, entre le 4 et le 18 décembre 1974, une partie de l'opuscule rédigé en 1951 par un prêtre et un pasteur que nous avons cité ci-dessus (Müller/Piegai 1951). Le matériel de propagande envoyé en tout-ménage à certaines communes du Sud reprend amplement cette problématique. Citons par exemple, le *Billet du Gran-Val* intitulé « La vie de nos villages » qui dit : « *Force démocratique et ses mouvements annexes aiment bien être dirigés par des catholiques (Madame Aubry-Moine, Messieurs Gehler père et fils, Monsieur A. Juillerat, etc.), qui, eux, recommandent de voter oui. C'est bien la PREUVE que la raison de voter oui ou non n'a rien à voir avec la religion* » (ACJ/ Rassemblement jurassien, Plébiscite 16 mars 1975, Divers).

bien particulier – la lutte pour les *innocents de Courfaivre*[213], par exemple –, qui se présentent également comme des épiphénomènes d'autres problématiques plus larges, en l'occurrence le fait que beaucoup d'autonomistes considèrent que les autorités bernoises discriminent tout ce qui vient du Jura. Je me contente d'analyser ici les lignes argumentatives principales qui traversent le discours autonomiste jurassien de la fin des années 1950 au milieu des années 1970.

3.1. LES ARGUMENTS HISTORIQUES

3.1.1. L'histoire comme point de départ argumentatif

Dans le discours autonomiste, un des premiers motifs de la lutte jurassienne prend racine dans le passé de cette région. En effet, le RJ met en avant une vision très spécifique de l'histoire ancienne de la région jurassienne : les sept districts jurassiens auraient formé «*un État indépendant durant huit siècles* [qui] *existait comme tel bien avant la fondation de la ville de Berne*» (BÉGUELIN 1948 : s.p.). Considéré comme une «*entité ethnique*» mais aussi «*historique, géographique* et *politique*»[214], le Jura doit la plus grande partie de son caractère spécifique – son *génie* – à cette constance historique. Il suffit d'un pas pour en déduire que, à l'instar des autres *entités historiques* suisses – les Neuchâtelois, les Vaudois, les Zurichois, etc. –, le Jura historique des sept districts, dont la particularité est d'ailleurs reconnue par la Constitution bernoise depuis 1950, devrait former un canton au sein de la Confédération helvétique. Comme l'explique Roland Béguelin :

> «*En septembre 1953,* [le RJ] *fit approuver par ses cent douze sections, et par dix mille personnes réunies à Delémont, une "Déclaration de principe" sur la constitution de l'État jurassien. Ce document fondait la revendication du Jura sur "le respect des entités historiques, justification du fédéralisme". Les Laufonnais de langue allemande y avaient par conséquent leur place et tout avait été prévu pour qu'ils puissent vivre en sécurité, et librement, dans un canton du Jura.*»
>
> (BÉGUELIN 1967 : 17)

Ainsi, dans l'«hymne national» jurassien *La Nouvelle Rauracienne*, dont le texte est composé en 1950 par Roland Béguelin et Roger Schaffter[215], aucune allusion n'est faite à la langue ou à l'*ethnie* et les revendications autonomistes reposent uniquement sur l'histoire. Résumant le credo du RJ en 1950, le second verset se termine par l'injonction de «*s'élancer*» dans la lutte, car : «*D'un peuple libre au sein de l'Helvétie / Notre passé nous montre le chemin*» (cité dans BRÊCHET 1996 : 46-7).

Apparue dans le sillage des travaux de Paul-Otto Bessire* au début du XXe siècle et de l'action du Comité de Moutier, cette ligne argumentative est particulièrement présente dans les années 1950 et elle étaie une grande partie de la légitimité du

---

213 Voir BÉGUELIN (1973a : 7-17), PICHARD (2004 : 58-59).
214 BESSIRE (1947 : 51).
215 Voir HAUSER (2004 : 76-80) et PHILIPPE (2008 : 258).

combat autonomiste dans la campagne pour le premier plébiscite en 1959. On assiste durant les années qui précèdent à une véritable bataille d'historiens (Voutat 1992: 91-115; Hauser 2004: 86s) avec du côté des autonomistes la caution du grand spécialiste jurassien Paul-Otto Bessire ([1947]), dont les recherches sont utilisées pour appuyer la thèse d'un État jurassien quasi millénaire, et en face, du côté des anti-autonomistes, le Bâlois Adolf Gasser[216] qui, à partir des mêmes sources, traite de «*mythe*» l'idée d'un État et d'un peuple millénaires[217]. Le professeur bâlois rédige un rapport sur l'histoire jurassienne pour la Nouvelle société helvétique (NSH)[218], d'abord publié le 30 janvier 1957 dans la *Neue Zürcher Zeitung* puis sous la forme d'un pamphlet (Union cantonale 1957). Puisant lui aussi ses arguments essentiellement dans les écrits de Paul-Otto Bessire, il y réfute la thèse d'une *entité nationale* jurassienne. Le RJ rétorque immédiatement à ce pamphlet dans le *Jura Libre* (13 février 1957), puis publie en 1959 en réponse au mémoire édité par l'Union cantonale (1957) un recueil de *Documents sur l'histoire de la principauté de Bâle et sur la souveraineté de l'ancien État jurassien* qui reprend et édite les conclusions du Comité de Moutier et certains travaux de Paul-Otto Bessire, tout en répondant directement «point par point» aux critiques d'Adolf Gasser, par la plume de Roland Béguelin et Roger Schaffter (Rassemblement jurassien 1959c).

Les thèses de l'historien bâlois sont reprises par l'UPJ et FD qui, en 1977 encore, déclare par exemple que: «*parler d'un "État jurassien millénaire", c'est déformer les faits*» (Force démocratique (éd.) 1977: 3). Elles soutiennent qu'à date très ancienne déjà le Nord et le Sud étaient peu liés, ce qui serait confirmé par la frontière linguistique entre langue d'oïl et franco-provençal (*Ibid*.). De plus, les combourgeoisies signées entre Berne et le Sud du Jura entre le XIIIe et le XVe siècle expliquent pourquoi «*le Jura-Sud gravite dans l'orbite confédérale depuis bientôt six siècles tandis que le Jura-Nord n'y est entré qu'en 1815*» (*Id*.: 4)[219]. Elles opposent à cet État jurassien vieux de huit siècles l'«*amitié séculaire*» du Jura-Sud avec Berne (Jean-Pierre Méroz*, «Plébiscite du 23 juin dans le Jura», *L'Impartial*, 14 juin 1974, p. 25).

Dans son rapport pour la NSH, Adolf Gasser considère la Question jurassienne non pas comme un problème historique mais comme un «*problème de minorité linguistique tendant à rompre le lien étatique*» (Union cantonale 1957: 6). Il est intéressant de noter qu'en 1957, Roland Béguelin et Roger Schaffter réfutent catégoriquement cette vision des choses:

---

216 Sur la vie et le parcours de cet historien, voir le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F27040.php, dernière consultation le 25 janvier 2014).

217 «*En ma qualité d'historien constitutionnel, je dois repousser avec vigueur, comme scientifiquement insoutenable, une thèse pareille* [que l'ancien Évêché de Bâle aurait de 999 jusqu'en 1792 embrassé toutes les régions jurassiennes dans une ferme unité politique] *et la présenter carrément comme un mythe*.» (Union cantonale 1957: 6).

218 Des intellectuels suisses influencés par l'helvétisme fondent en 1913 cette société patriotique qui prône les valeurs du multilinguisme, du patrimoine national et des particularismes régionaux. Voir la notice qui lui est consacrée dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16430.php, dernière consultation le 24 juillet 2013).

219 Voir aussi Rufener (1969: 5): «*Le Jura n'*était pas un corps d'*un seul tenant, totalement étranger à l'*État de Berne, *lorsqu'il lui fut attribué. Ce n'est pas pendant 150 ans, c'est pendant 600 ans que le Jura sud a participé intensément à la destinée de Berne*.»

> «[La] *crise jurassienne est née du fait de la fusion en un seul État unitaire (le canton de Berne) de deux entités* <u>*historico*</u>*-ethniques diversement caractérisées. Le fait que l'entité jurassienne, dans sa majorité, parle une langue différente de celle de l'entité majoritaire (ancien canton), a constitué, à cause de la volonté d'assimilation de la majorité, un des éléments permanents de la crise, mais non le principal. Cela est d'autant plus vrai que le Jura comme tel comprend un district alémanique et, dans ses districts romands, une population de langue allemande importante. Vouloir présenter la question jurassienne comme un problème purement linguistique, c'est l'amoindrir, sinon la vider de toute sa substance. Nous posons ici comme un principe de notre vie confédérale qu'un phénomène d'ordre linguistique ou confessionnel ne soulève pas de problème politique institutionnel. Soutenir le contraire serait préparer l'explosion de la plupart des cantons suisses.*
> *Le fond de la question jurassienne réside dans ce fait, que le peuple du Jura se sent l'hériter de la souveraineté de l'ancien Évêché de Bâle, et qu'il ne peut se résoudre à vivre en commun avec un autre peuple dont il est l'égal en qualité, mais dont le nombre l'écrase, empêchant par le fait même l'épanouissement harmonieux de l'entité minoritaire.*»
>
> (RASSEMBLEMENT JURASSIEN 1959c: 78; je souligne)

Avant le plébiscite de 1959, l'argument qui présente la meilleure qualité explicative pour le RJ repose donc sur l'histoire. Roger Schaffter et Roland Béguelin recentrent le débat non pas sur des problèmes linguistiques mais autour de questions historiques, et finalement régionalistes et politiques. Car, dans le discours autonomiste, l'histoire est bien liée au politique:

> «Quel est le premier mobile de la lutte entreprise par les autonomistes jurassiens? *Le premier mobile est d'ordre politique et idéologique. Ils veulent que le peuple jurassien soit souverain et qu'il puisse se donner librement sa constitution et ses lois. C'est là un idéal qui s'est perpétué depuis le temps où le Jura constituait un État autonome, qui traitait d'égal à égal avec les cantons suisses et les pays voisins. Cet État subsista de l'an 999 à la Révolution française, soit pendant huit siècles.*»
>
> («Question? Réponse», *Jura Libre*, 24 février 1954, p. 1)

Par la suite, les mêmes auteurs tiendront des discours en contradiction apparente avec ce texte de 1959 qui réfute l'importance de la question linguistique comme discours argumentatif: elle est présentée comme un problème permanent mais non essentiel. Citons, par exemple, ces propos de Roger Schaffter à l'Assemblée constituante: «*On peut* […] *dire que notre langue a été le tremplin de notre résistance et de notre réhabilitation. C'est un fait historique.*»[220] On peut expliquer de deux façons le démenti subséquent de ce texte de 1959 et l'abandon de la thèse qu'il présente. D'une part, sous-jacent à l'argument historique, on trouve dans cet extrait l'idéal helvétique qu'en Suisse chaque peuple, chaque *entité historique*, constitue un État souverain au sein de la Confédération. Mais aussi l'idéologie très helvétique de la coexistence non problématique de deux langues sur un même territoire. En 1957, les deux décideurs du RJ semblent encore croire fermement à cette possibilité. Comme l'explique Roland Béguelin en 1954 (p. 31): «*Les Jurassiens*

[220] Discours de Roger Schaffter lors de la discussion de l'article 3 sur la langue (*Journal officiel de l'Assemblée constituante de la République et Canton du Jura*, n° 7, 17 novembre 1976, p. 15).

veulent être des Suisses comme les autres». Ils semblent encore faire allusion à cela en 1966, lorsqu'ils ajoutent à la base doctrinale du mouvement qu'«[i]*l se réclame d'un fédéralisme vivant capable de protéger les entités historiques ou ethniques et d'assurer leur autonomie politique*» («L'assemblée des délégués du RJ a défini sa politique générale», *Jura Libre*, 20 avril 1966, p. 1). On remarque à nouveau les prémices du changement dans le discours autonomiste qui va délaisser l'*entitié historique* jurassienne pour une *entité ethnique* française et jurassienne. La suite des événements, en particulier la non-implication de la Berne fédérale dans le conflit, va provoquer un changement de discours des décideurs du RJ du *fédéralisme vivant* vers l'idée d'une Suisse «*faux témoin*» de la démocratie et du fédéralisme, selon le titre d'un ouvrage de Roland Béguelin (1973a) publié quelques années plus tard. D'autre part, nous l'avons montré, l'argumentation historique perd sa valeur explicative après le plébiscite de 1959 dont le résultat va être à l'origine d'un changement majeur dans le faisceau argumentatif du discours autonomiste (voir 1.2.3.) et entraîner une redéfinition du champ d'action géographique du RJ. Il est enfin intéressant de noter que les ténors du RJ parlent déjà d'«*entité historico-ethnique*» (je souligne). En effet, la thèse ethnique est celle qui sera par la suite mise en avant, dans une définition bien particulière du concept d'*ethnie* (3.4.3.).

3.1.2. Quelle définition du Jura?

Le principe sur lequel se fondent essentiellement les premières revendications du RJ à ses débuts suppose donc une définition historique de la région jurassienne. Le «canton du Jura» que souhaitent créer les autonomistes en 1959 comprend tous les territoires qui appartenaient à l'ancien Évêché de Bâle et rassemble les six districts francophones et le district germanophone de Laufon. Suivant le modèle suisse de la territorialité des langues, une telle entité étatique ne poserait aucun problème car chaque territoire parlerait sa langue[221]: un tel canton du Jura serait donc bilingue, mais à majorité francophone.

> «*Si l'on considère le* peuple jurassien, *comprenant, aux termes de la Constitution cantonale, les sept districts du Jura y compris celui de Laufon, on constate qu'il est fait à l'image de tous les autres peuples de Suisse.* [...] *Ainsi, dans tous les cantons suisses, il y a des minorités politiques. Tous possèdent de même une minorité confessionnelle, soit protestante, soit catholique. Certains même (et ce serait le cas du Jura) englobent une minorité linguistique qui, toutefois, ne constitue pas une entité ethnique distincte.*»
>
> (BÉGUELIN 1953a: 12)

[221] «*Dans un canton du Jura, il y aura une seule "minorité" digne d'une attention particulière*: *celle du Laufonnais. Ici, la langue n'est pas une question d'opinion et la constitution devra donner les garanties nécessaires. En plus de l'officialité de la langue allemande dans ce district, du droit territorial et de la parfaite indépendance en matière culturelle, moyennant des concordats avec certains cantons alémaniques, nous pensons qu'un siège au gouvernement sera garanti à la minorité de Laufon, ce que Berne ne pourra jamais lui donner. D'ailleurs et c'est l'essentiel – les Laufonnais sont des Jurassiens, tandis que les Jurassiens ne sont pas des Bernois.*» (BÉGUELIN 1953a: 13, je souligne).

Dans un premier temps, fort de cette argumentation historique, le RJ ne se présente donc pas uniquement comme un mouvement francophone. Nous l'avons vu, il tient compte de ses quelques partisans germanophones laufonnais dans le *Jura Libre*, dans ses publications et lors de la Fête du peuple jurassien (voir 1.2.2.). Le terme d'*entité ethnique* n'est pas encore inextricablement lié à la *langue de civilisation*.

Toutefois, le Comité directeur du RJ opère un changement de cap radical après le premier plébiscite et l'argumentation autonomiste se resserre peu à peu autour de la notion d'*entité ethnique française* plutôt que de celle d'*entité historique* ou même d'*entité ethnique jurassienne* – une entité qui selon la citation ci-dessus comprendrait à la fois des francophones et des germanophones. Roland Béguelin explique très bien comment cette nouvelle direction a été induite par la déception des autonomistes au lendemain du premier plébiscite de 1959 et par la façon dont les résultats ont été analysés en termes de «*domination ethnique*»:

> «*Scrutin ordinaire où s'exerça massivement le poids de l'immigration bernoise en terre jurassienne, cette marche aux urnes, en ce dimanche mémorable, a été d'une extrême importance. En illustrant, avec un fanatisme et une unanimité inattendus mais salutaires, le phénomène de domination ethnique, les Bernois de l'ancien canton et du Jura ont déclenché un processus de clarification et d'accélération.*
> *L'analyse du scrutin prouvait que l'expression de la volonté jurassienne avait été faussée par l'intervention de l'immense majorité des citoyens de langue allemande installés sur nos terres* […]. *Étalée au grand jour, la manœuvre alémanique, qu'on la comprenne ou qu'on la condamne, devenait une donnée politique de première importance. Par le fait même de cette intervention massive, le problème du Jura <u>redevenait linguistique au premier chef</u>, ce que, <u>malgré les précautions verbales prises par le Rassemblement jurassien</u> de 1948 à 1959, il n'avait jamais cessé d'*être en vérité.»
>
> (BÉGUELIN 1967: 15; je souligne)

Représentant dès 1959 du *Jura, terre romande*, le RJ se place dès lors comme le porte-parole des Jurassiens francophones. N'en déplaise à Roland Béguelin, ce changement a plus d'incidence que le simple abandon de «*précautions verbales*». Le territoire revendiqué n'est plus celui de l'ancien Évêché de Bâle, mais les six districts à majorité francophone – le Laufonnais est dès lors laissé libre de choisir son appartenance cantonale. Cette nouvelle définition géographique du Jura n'est entérinée administrativement par les militants du RJ qu'en 1967[222] même si toutes les décisions du mouvement prises dès le début des années 1960 confirment *de facto* cette nouvelle caractérisation du Jura comme francophone. Les efforts déployés jusque-là pour intégrer les membres germanophones sont abandonnés et toutes les énergies sont dépensées à augmenter le nombre d'adhérentes et d'adhérents dans les

[222] Voici les trois propositions du Comité directeur du RJ qui concernent cette question: «*1° le canton souverain du Jura, dont le Rassemblement jurassien demande la création aux termes de ses statuts, comprend les six districts de langue française; 2° la procédure d'autodétermination est réclamée pour ces districts romands, à l'exclusion du Laufonnais; 3° Lorsque les Jurassiens de langue française auront pu disposer d'eux-mêmes, un plébiscite organisé dans le district de Laufon devra permettre à ses habitants de faire librement leur choix entre le canton de Berne, le canton du Jura ou le canton de Bâle.*» (BÉGUELIN 1967: 33-4).

six districts francophones et ailleurs en Suisse par la création de nouvelles sections et d'associations rassemblant un public spécifique comme le Groupe Bélier pour la jeunesse, l'AFDJ pour les femmes jurassiennes, l'AJE pour les Jurassiens établis hors des six districts ou l'ASJL pour les Suissesses et les Suisses sympathisants de la cause jurassienne.

Les arguments historiques disparaissent presque totalement à partir du début des années 1960. Pour citer un exemple significatif, lors de la campagne mise en place par le RJ en vue du premier plébiscite en 1974, les membres du RJ disposaient d'un mémento intitulé *Réponse aux 100 questions que l'on entend*[223] qui classait sous six grandes rubriques les principales thématiques que militantes et militants devaient maîtriser pour assurer la propagande du oui. Les questions de politique, classées sous les rubriques «politique» et «administration», sont les plus représentées dans ce document (28 items), suivies de la «langue» (14 questions) et l'«argent» (13 items). L'histoire n'apparaît pas vraiment dans les deux catégories plus générales «de tout un peu» (26 items) et la «paix» (20 questions). Elle reste tout de même présente dans le discours autonomiste jusqu'à aujourd'hui mais plus comme un argument explicatif. Le RJ a souvent montré un intérêt très vif pour l'histoire de la patrie jurassienne. On peut citer comme exemple la pièce de théâtre *Un évêché pour une danseuse* rédigée par Yvette Joliat en 1965 à l'occasion du 150e anniversaire du Congrès de Vienne. Cette pièce d'inspiration historique qui reprend les événements importants de 1815 pour le Jura a été jouée lors de la 18e Fête du peuple jurassien. Autre témoignage de l'attrait des autonomistes pour l'histoire, lors de la Fête du peuple, des concours d'histoire jurassienne «*passionnants*» sont organisés à trois reprises en 1967, 1972 et 1987 (Rais 1997). Au final, même s'il réapparaît parfois par la bande[224], ce faisceau explicatif est presque complètement abandonné dans les années 1960 au profit surtout des arguments culturels mais également d'un discours régionaliste et économique.

3.2. Despotisme démocratique (arguments régionalistes)

3.2.1. Le Jura *laissé pour compte*

Que le peuple jurassien soit défini selon des termes historiques ou ethniques, le RJ l'a toujours présenté comme une minorité peu prise en compte au sein du canton de Berne, malgré la reconnaissance du «peuple jurassien» dans la Constitution en 1950. Cette construction d'un statut de *minoritaire* occupe une place importante dans le discours autonomiste: elle se développe en parallèle avec la notion de Jura-*entité ethnique* (3.4.1.). On parle d'ailleurs parfois de *minorité ethnique*. C'est principalement des arguments régionalistes que découlent à la fois les questions économiques et culturelles qui font l'objet des deux parties suivantes. En effet,

[223] Voir ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, *Réponse aux 100 questions que l'on entend*, 1974.
[224] Voir encore le témoignage rédigé par un jeune autonomiste: «*L'histoire démontre éloquemment l'existence d'un peuple jurassien. Or il est le seul, dans la Confédération,* à ne pas bénéficier d'*un statut politique propre. Ce fait est contraire aux principes du fédéralisme helvétique.*» (Huguelet 1967: 24).

en toute logique, du moment où le Jura obtiendrait sa propre administration, la région pourrait disposer de moyens financiers pour mener une politique économique et culturelle qui réponde aux spécificités des districts francophones. Le RJ appelle donc les Jurassiens à se reconnaître comme faisant partie intégrante non seulement d'un peuple – le peuple jurassien – mais aussi d'une *minorité*. Par exemple, dans l'aide-mémoire destiné aux militantes et militants pour préparer le plébiscite de 1974, les défenseurs du Jura sont appelés spécifiquement à utiliser l'argument de la *communauté* pour convaincre. La question 97 est posée dans des termes individuels: «*Je n'ai jamais eu d'ennuis avec le canton de Berne. Pourquoi m'en séparerais-je*?» (je souligne). La réponse préconisée redirige le débat autour de la problématique communautaire, soulignant bien la notion de *minorité* qui décrit le peuple jurassien.

> «*Il y a des gens qui n'ont d'ennuis avec personne, et d'autres qui ont des ennuis avec tout le monde. Tel n'est pas le problème. Le peuple jurassien comme tel a souffert en tant que minorité linguistique globale (persécutions, occupations militaires, favoritisme, exploitation économique, etc.). Ce qu'il faut lui donner, c'est le pouvoir de décision dans ses propres affaires.*»
>
> (ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, Documents plébiscites, 23 juin 1974, *Réponse aux 100 questions que l'on entend*, n° 97; les parties soulignées le sont dans l'original)

Le Jurassien n'est pas seulement un individu, il est également membre d'une minorité et c'est cette communauté qu'il doit protéger en donnant sa voix pour former un nouveau canton.

Depuis 1815, le Jura se sent écarté de la politique cantonale bernoise. Par conséquent, les Jurassiens se battent pour faire valoir leurs droits auprès du gouvernement cantonal au travers de nombreuses pétitions et du travail acharné de la députation jurassienne au Grand Conseil bernois. Roland Ruffieux et Bernard Prongué (1972) décrivent les épisodes contestataires importants du XIXe siècle. Les Jurassiens redoutent surtout la centralisation de l'administration et les prises de décisions sur des affaires concernant le Jura par des personnalités politiques de l'ancien canton qui ne connaissent pas bien les particularités de cette région, l'exemple le plus probant étant certainement l'affaire de la place d'armes des Franches-Montagnes où la Berne «cantonale» n'a pas du tout soutenu les désidératas et les intérêts régionaux jurassiens face à la Berne «fédérale», représentée dans ce conflit par l'armée.

De plus, le dialogue qui devrait s'instaurer entre les autorités bernoises et les représentants jurassiens au parlement cantonal est entravé par la barrière linguistique, surtout au sein des commissions parlementaires – une double barrière, celle de l'allemand et celle du *dialecte*. En effet, les autonomistes font état de nombreux épisodes où la majorité parlementaire bernoise – germanophone – a voté en plénum contre les intérêts jurassiens sans même entendre les arguments de la délégation jurassienne, et ce malgré l'introduction de la traduction simultanée au Grand Conseil bernois en 1954. Comme le soulignent Roland Béguelin et Roger Schaffter, la barrière ne serait pas tant *matérielle* que *culturelle*:

«*Cette traduction simultanée ne sert pas à grand-chose puisque dans les débats importants, les députés bernois quittent la salle au moment où les députés du Jura prennent la parole. En novembre 1962, lorsque la députation jurassienne demandait au Grand Conseil de ne pas faire violence aux Francs-montagnards, et de renvoyer toute décision sur la cession de vastes domaines au Département militaire fédéral*[225]*, douze représentants du Jura plaidèrent en vain. Dès le troisième orateur, il ne restait sur les travées que 11 socialistes bernois (sur 62) et 25 membres du Parti paysan (sur 78). Les autres étaient sortis. Ils revinrent en masse vers midi, pour écouter le porte-parole du Conseil-exécutif et pour voter contre le Jura.*»

(BÉGUELIN/SCHAFFTER 1964 : 60-61)

Les députés jurassiens autonomistes, dont Pierre Grimm*, se sont par ailleurs battus durant toutes les années 1960 pour obtenir que le Parlement bernois délibère en *Hochdeutsch* («bon allemand»)[226] et non en *dialecte*[227] (voir aussi 5.1.1.).

Le problème est donc double. Non seulement les intérêts du Jura sont souvent différents de ceux de l'ancien canton mais de plus ils sont généralement considérés comme ayant peu de pertinence, voire sont carrément ignorés, par la majorité alémanique du canton – tant auprès des membres du Grand Conseil qu'auprès de la population en général – qui, par la loi du nombre, prend au final les décisions.

3.2.2. *Majorisation* et *despotisme démocratique*

Au niveau politique, le système démocratique et les quelques concessions faites par le gouvernement bernois suite aux conclusions du Comité de Moutier ne suffisent donc pas, pour le RJ, à contrebalancer la position minoritaire des Jurassiens. Ce reproche n'apparaît pas pour la première fois en 1959. Il est déjà maintes fois évoqué avant cela, on en veut pour preuve le travail fourni par le Comité de Moutier qui souhaitait également un partage fédéraliste du pouvoir politique au sein du canton de Berne. Toutefois, ces doléances apparaissent dans les années 1960 dans une formulation spécifique. Les Jurassiens souffriraient, selon les termes de Guy Héraud* et des milieux ethnistes qui sont ensuite largement repris par le RJ, d'«*aliénation démocratique*» ou de «*despotisme démocratique*»[228], c'est-à-dire que «*la minorité ethnique est électoralement dominée et mise dans l'impossibilité de faire jamais triompher ses vues ou prévaloir ses intérêts. C'est là l'objet principal*

[225] Il s'agit bien évidemment d'une allusion au traitement par le Parlement bernois de l'affaire de la construction d'une place d'armes dans les Franches-Montagnes.

[226] C'est ainsi que les Suisses romands nomment l'allemand standard, la langue de l'Allemagne, en opposition au suisse allemand (aussi appelé «dialecte») : voir la fiche consacrée à ces deux termes dans la *Base de données lexicographiques pan-francophone* sur son site Internet.

[227] Voir «Au Grand Conseil bernois : Nos députés interviennent», *Jura Libre*, 30 novembre 1966, p. 2 ; «L'utilisation du bon allemand au Grand Conseil bernois. Une magistrale intervention de M. Pierre Grimm», *Jura* Libre, 15 février 1967, p. 1 et 5.

[228] Il est intéressant de constater que les autonomistes jurassiens sont tellement à l'aise dans l'utilisation de ce vocabulaire que certains ont l'impression qu'il a été conçu par leurs leaders. Citant le système électoral québécois particulièrement injuste pour le PQ, Haddock (V. Philippe) s'exclame : «*Roger Schaffter, qui a inventé je crois l'expression de "despotisme démocratique", devrait aller au Canada pour étudier de près cette variante particulièrement curieuse de l'art de cocufier les peuples.*» («Québec de gaz», *Jura Libre*, 14 novembre 1973, p. 2).

des griefs des Jurassiens à l'égard de la Constitution unitaire bernoise» (HÉRAUD 1973: 26). En raison des inégalités démographiques, le système démocratique n'est donc pas un garant des intérêts de la minorité jurassienne, loin s'en faut.

> «[La] *loi du nombre est plus unilatérale, plus aveugle, plus dangereuse parfois que le bon plaisir d'un souverain absolu. Elle est légitime lorsqu'elle s'exerce au sein d'une entité ethnique homogène* […]. [Ce] *qui désespère une minorité linguistique soumise à la règle du plus grand nombre, c'est qu'elle n'a jamais l'espoir d'être un jour la majorité. Elle est victime de ce que nous appelons le despotisme démocratique.»*
>
> (BÉGUELIN/HÉRAUD 1965: 22; je souligne)

Ce *despotisme démocratique* est convoqué à de nombreuses reprises par les autonomistes qui mentionnent l'habitude des Jurassiens depuis le XIXe siècle de voter le plus souvent à l'opposé du reste du canton (BÉGUELIN 1973a: 231-236). Par exemple, l'historique du Jura contenu dans la brochure *Pourquoi je suis autonomiste* rédigée par Francis Huguelet et largement distribuée par le RJ (un *historique autonomiste* typique)[229], revient sur quelques épisodes du XIXe siècle, notamment le refus très net par les Jurassiens de la Constitution bernoise de 1893 qui leur a malgré cela finalement été imposée suite au vote positif des autres régions bernoises (1967: 20-21). Pour le XXe siècle, Marcel Brêchet (1996: 83) liste les huit lois refusées par les Jurassiens entre 1950 et 1954 auxquelles ils ont pourtant été assujettis par la majorité[230]. Pour l'auteur, un membre du RJ de la première heure, cela montre bien que «*les révisions constitutionnelles n'ont rien résolu. Berne continue de dicter sa loi*» (*Ibid.*). À cette toute-puissance de la majorité, les autonomistes jurassiens ne voient qu'une solution: l'indépendance cantonale. De cette façon, ils pourraient regagner le contrôle sur les questions qui touchent directement leur région. Ils espèrent éviter une nouvelle affaire de place d'armes, enfin développer une politique économique qui prenne en compte leurs spécificités ou remédier à l'isolement du Jura sur le plan des transports ferroviaires et routiers[231] (sur la question des transports voir KOHLER 2005 et HAUSER 2012: 46-59).

> «*Nombreux postes de travail supprimés, forte émigration, surtout chez les jeunes, concentrations industrielles qui se font au détriment du Jura, secteur tertiaire insuffisamment*

[229] BÉGUELIN/SCHAFFTER (1963: 53-64) inaugure ce genre d'historique qui reprend tous les faits importants du Jura depuis l'installation des Rauraques au Ier siècle av. J.-C. La période bernoise est bien sûr présentée comme une suite d'exemples de domination politique et de tentatives de germanisation, et les hauts faits autonomistes depuis 1947 y sont tous listés. Ces historiques apparaissent ensuite régulièrement dans les écrits publiés par le RJ, en ouverture ou en conclusion. On les retrouve notamment dans: RASSEMBLEMENT JURASSIEN (1965a), HUGUELET (1967).

[230] Voir aussi VEITER (1971: 194-5): «*Pour savoir à quel point la pensée politique des Jurassiens diffère de celle des Bernois* […], *il suffit de se reporter à divers scrutins sur des questions fondamentales où les Jurassiens défendaient une autre conception que celle des Bernois*: *par exemple, le référendum du 15 février 1953 sur la compensation financière entre les communes*; *le vote populaire du 1er avril 1962 sur l'initiative concernant l'interdiction des armes nucléaires*; *le référendum sur la reconnaissance aux femmes du droit de vote en matière communale*.»

[231] En 1972 et 1973, le Groupe Bélier organise deux actions pour protester contre le désintérêt de la Berne cantonale pour les routes jurassiennes: opération *Macadam* et *Sauve qui pneus* (voir respectivement GURY 2010: 141s. et 166s.).

développé, mauvaises voies de communication sont le résultat de la dépendance politique des Jurassiens privés de pouvoir de décision en matière économique, fiscale, administrative et sociale.»

(GRIMM 1977 : 20)

Parlant de l'Erguël, c'est ainsi que Suzette Grimm résume les problèmes causés par le manque de représentation et de pouvoir politiques des Jurassiens au sein du canton de Berne, un problème dont la seule solution viable est la création d'un canton du Jura.

Après la votation du 23 juin 1974, cette ligne argumentative prend une force nouvelle. En effet, les autonomistes calculent le pourcentage des Jurassiens francophones qui demeureraient dans le canton de Berne. Ils montrent que si la situation était problématique alors que les sept districts étaient réunis, elle deviendrait catastrophique pour un Jura-Sud resté bernois qui se transformerait en une «*mini-minorité*»[232]. La «*réalité politique*» qui se dégage de ces circonstances, suivant un ensemble de «*lois de la démographie, de la politique et de l'économie*»[233], ne pourrait que mener à un effacement total du Jura-Sud sur le plan politique et – nous y reviendrons – sur le plan linguistique. Comme l'explique une brochure envoyée en tout-ménage dans le Vallon de Saint-Imier en 1975 :

«Les relations entre une minorité et une majorité aussi écrasante seront toujours entachées d'abus de pouvoir et d'actes arbitraires. À chaque fois, notre minorité devra s'élever pour réclamer son dû sous peine de disparaître, noyée dans la masse.»

(ACJ/Fonds Rassemblement jurassien, Plébiscite 16 mars 1975.
Divers, *Défense de l'Ergüel* «La paix»)

À ce titre, les avis autonomistes sont unanimes. L'AFDJ fait la même constatation dans un communiqué du 29 novembre 1974, intitulé «Parlez-vous l'allemand ?» : «*Il est impossible qu'un groupe de 900 000 habitants n'écrase pas dans tous les domaines un groupe de 50 à 60 000 habitants formant une minorité linguistique en voie d'assimilation.*»[234]

3.2.3. *Latins* de Suisse : «Unissez-vous !»[235]

Leur longue expérience de *minorisation* pousse les Jurassiens à tenter de se rapprocher d'autres minorités suisses. Ce discours de solidarité n'apparaît pas vraiment avant les années 1960 et se développe parallèlement aux contacts avec les *peuples frères* auxquels nous avons déjà fait allusion (1.2.6.) et surtout

232 «Que deviendra la mini-minorité francophone ?», *Jura Libre*, 20 novembre 1974, p. 5.
233 «Colloque sur les minorités linguistiques. Position précaire du Jura-Sud s'il reste dans le canton de Berne» (ACJ/Fonds Rassemblement jurassien, Plébiscite 16 mars 1975. Communiqués, communiqué du RJ daté du 4 février 1975).
234 *Jura Libre*, 4 décembre 1974, p. 5.
235 L'appel est lancé par le RJ aux autres Suisses romands : WILHEM (1967 : 4, 57) et «"Le million de Romands dont nous sommes solidaires"», *Jura Libre*, 13 septembre 1967, p. 1.

aux liens avec le GREF (1.2.4.). Au sein de la Confédération helvétique, les autonomistes s'intéressent au sort des autres minorités latines (Romands d'autres cantons, Romanches et Tessinois) qui sont également confrontées au grand voisin alémanique, en d'autres termes: «*Les pays latins de Suisse sont menacés de mort par asphyxie ethnique*» (*Jura libre*, 19 février 1964, p. 4)[236]. Pour ces commentateurs, la Confédération représente une «*administration alémanique*» qui fait peu de frais de ses minorités latines («Au secours de la latinité», *Jura Libre*, 1er décembre 1965, p. 4). Menant un «*combat exemplaire*» (*Id.*, 19 février 1964, p. 1), les Jurassiens estiment être les seuls Romands conscients des dangers qui menacent les Latins en Suisse, avec les Tessinois chez qui «*les ravages de la germanisation sont déjà très considérables*» («Pas de place pour les Latins», *Jura Libre*, 13 février 1963, p. 4). Ils démontrent régulièrement la situation critique des Romands, des Tessinois et des Romanches et proposent souvent des parallèles entre leur position de minoritaires dans le canton de Berne et le contexte fédéral. Par exemple, le *Jura Libre* cite un article de *La Nation* qui s'insurge contre le fait qu'au Conseil national – chambre fédérale représentant le peuple – un grand nombre de germanophones quitte l'hémicycle lorsqu'un parlementaire s'exprime en français, comme c'est le cas également au sein du parlement bernois («Au Conseil national comme au Grand Conseil bernois: ils n'écoutent pas et désertent en masse la salle des séances», 7 octobre 1964, p. 7). La *germanisation* du Tessin[237] et la disparition du romanche[238] sont régulièrement évoquées dans le *Jura Libre* et d'autres publications du RJ (Béguelin (éd.) 1963: 39; Béguelin 1965: 5-6, 1966: 3-4, 1973a: 119s.). On tire aussi parfois un parallèle entre le cas des locuteurs romanches dans le canton des Grisons et la situation du français dans le Jura-Sud, surtout après le passage aux urnes du second plébiscite en 1974[239]. Ainsi, un communiqué de presse du RJ affirme:

> «*Nullement garanti en droit fédéral, le principe de la territorialité des langues n'est pas appliqué dans le canton des Grisons, où le peuple romanche paraît condamné à la germanisation, ni dans le canton de Berne dont le gouvernement autorise l'ouverture d'écoles allemandes chaque fois qu'une telle demande émane d'une commune dans laquelle les germanophones deviennent majoritaires.*»
>
> (ACJ/Fonds Rassemblement jurassien, Plébiscite 16 mars 1975.
> Communiqués, «Colloque sur les minorités linguistiques.
> Position précaire du Jura-Sud s'il reste dans le canton de Berne», 4 février 1975)

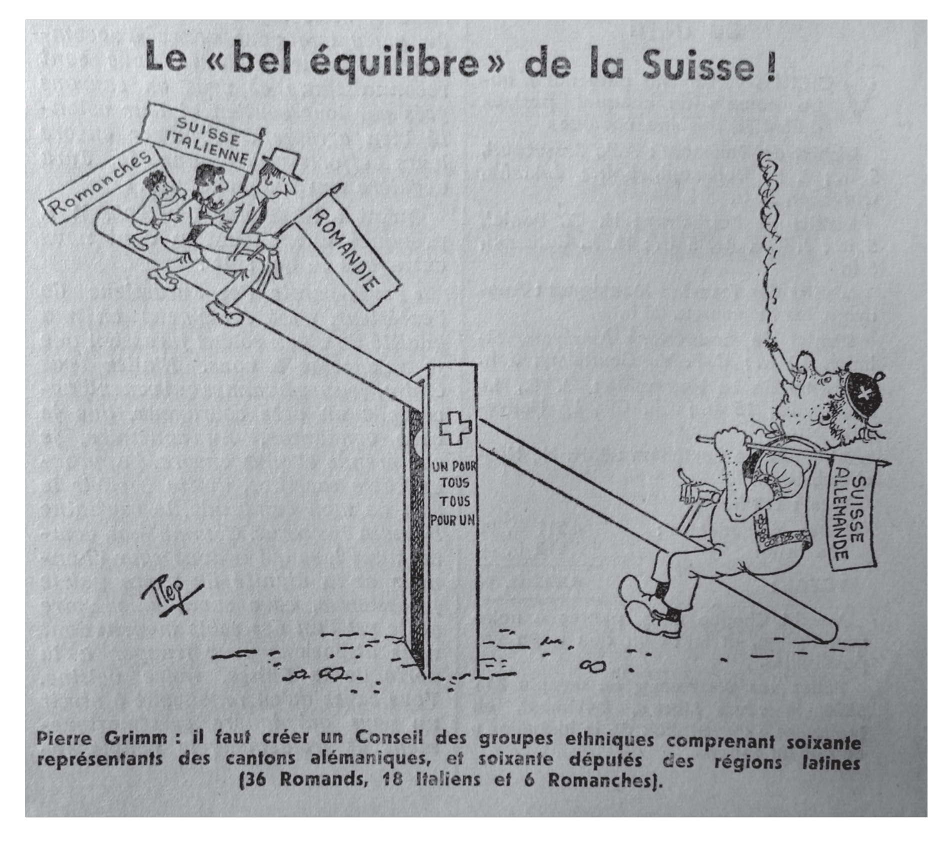
---

[236] Voir l'intégralité de l'article «Petits faits, grandes conséquences?» dans l'annexe 6.

[237] «Billet de l'émigré», *Jura Libre*, 21 juin 1961, p. 2; «Le Tessin se défend contre la germanisation», 24 août 1966, p. 2; «La parole est à la Suisse allemande», 22 février 1967, p. 1; «Le Rauraque…», 15 novembre 1967, p. 3; «Au Tessin le Conseil d'État demande la réhabilitation de l'italien», 3 décembre 1969, p. 5; «Influences allemandes au Tessin», 15 octobre 1975, p. 4.

[238] «Minorités ethniques dans les cantons suisses», *Jura Libre*, 6 mai 1964, p. 1 et 2; «Et tout ceci est vrai», 7 octobre 1964, p. 1; «La parole est à la Suisse allemande», 22 février 1967, p. 1; «Les Grisons: scandaleuse hégémonie suisse-allemande», 20 mars 1968, p. 2; «Lettre de la semaine», 20 février 1974, p. 2; «Le peuple romanche condamné à la germanisation», «Le principe de la territorialité des langues n'étant pas appliqué: le peuple romanche est en voie de disparition», 27 novembre 1974, p. 1; 17 août 1978, p. 4.

[239] «Que deviendra la mini-minorité francophone?», *Jura Libre*, 20 novembre 1974, p. 5; «Le peuple romanche condamné à la germanisation», «Solidarité romande», 27 novembre 1974, p. 1; 22 janvier 1975, p. 6.



Jura Libre, *15 mai 1968, p. 1.*

Le RJ souligne bien ici que les difficultés auxquelles font face ces deux minorités ressortent avant tout du droit fédéral. La question de l'équilibre est présente bien avant, comme le montre cette caricature parue dans le *Jura Libre* (15 mai 1968, p. 1, voir ci-dessus). Il en découle que, même si la Question jurassienne était réglée, il faudrait encore s'atteler aux problèmes non plus sur le plan de l'indépendance cantonale mais quant à l'équilibre des langues dans la Confédération, en particulier sur l'application du principe de territorialité des langues, comme le rappelle d'ailleurs le Groupe Bélier lors de sa conférence de presse du 9 janvier 1976. Le mouvement songe à ajouter une clause sur la «*solidarité ethnique*» dans la constitution jurassienne pour rappeler que «*la République et Canton du Jura accorde son aide aux minorités ethniques organisées*» parce que «*le fédéralisme suisse n'empêche nullement la germanisation inexorable des régions rhéto-romanches, italophones et francophones* [et que] *la notion de territorialité de langues n'est pas reconnue*»[240].

[240] ARCJ, Fonds Rassemblement jurassien, GF3a/Groupements frères, Groupe Bélier, Conférence de presse donnée à Delémont le 9 janvier 1976 par le Groupe Bélier. Sur la notion de territorialité des langues en Suisse voir Voyame (1989), Papaux (1997), Gonin (2000).

Suite à la création de l'Association suisse des amis du Jura libre (ASJL) en 1961, les autonomistes jurassiens aiment à souligner la «*solidarité linguistique*»[241] qui existe auprès des Romands et des Tessinois pour la cause jurassienne. Le RJ souhaite que les *Latins* helvétiques prennent conscience que leur situation dans la Confédération est comparable à celle du Jura dans le canton de Berne, qu'il existe un problème romand et que c'est bien celui d'un certain *despotisme démocratique*. Cette opinion est d'ailleurs partagée par toute une frange de l'intelligentsia romande, plutôt située à droite politiquement, et participant le plus souvent au GREF ou se présentant comme des amis du Jura[242]. Comme l'écrit par exemple un membre clé de l'organisation *ethniste*, Éric Berthoud*, ce «*despotisme démocratique*» (1963b: 3-4) des Suisses alémaniques sur les Suisses latins provient en grande partie de l'esprit centralisateur qui lui semble être en progression au sein de la Confédération helvétique.

Le RJ fait voter lors de la Fête du peuple jurassien de 1966 une résolution tendant à montrer que la Question jurassienne n'est en fait qu'un des symptômes des problèmes profonds du pouvoir central en Suisse. Comme l'explique le point deux de ce programme:

> «*Le conflit jurassien est analogue à ceux qui, dans de nombreux Etats opposent une minorité ethnique à une majorité qui exerce le pouvoir et dicte sa volonté. Les mêmes causes provoquant partout les mêmes effets, le temps est venu d'attirer l'attention sur la situation des minorités helvétiques globales (française, italienne, romanche) dont la proportion numérique s'amenuise constamment et qui sont soumises à une hégémonie croissante.*»
>
> (Rassemblement jurassien 1978: 53)

Un appel au soutien des Romands est lancé cette année (Wilhem 1967: 4): «Romands de tous les cantons, unissez-vous!» Il est répété l'année suivante (*Id*.: 57; «"Le million de Romands dont nous sommes solidaires"», *Jura Libre*, 13 septembre 1967, p. 1) et repris ensuite avec régularité par le RJ et ses groupes affiliés[243]. On voit se rallier à ce cri, outre les membres du GREF, d'autres intellectuels «romandistes» (Hauser 2001). Notamment, Paul André* qui, dès les années 1940, dénonce une *germanisation* de la Suisse latine et insiste ensuite dans les colonnes du *Jura Libre* sur l'exemple que le Jura donne au reste de la Suisse française[244]. Le débat – déjà entamé auparavant[245] – devient vif dans les années 1966 à 1968. Citons la parution

---

241 «Y aura-t-il un "problème jurassien" pour les minorités ethniques de Suisse romande?», *Jura Libre*, 10 décembre 1965, p. 4. Le terme a été utilisé par Roland Béguelin lors d'une conférence à Lausanne organisée par l'AJE.

242 Voir la position de C.-P. Bodinier* qui soutient le *Jura Libre* dans le *Nouvelliste du Rhône* sur la «*mise sous tutelle* […] *économique* […] *politique et culturelle*» de la Suisse romande et de la Suisse italienne («Romandie sous tutelle», *Jura Libre*, 19 mars 1969, p. 4).

243 Cette injonction apparaît sous la plume de R. Béguelin dans un éditorial du *Jura Libre* consacré au postulat Maspoli (*Jura Libre*, 18 janvier 1967, p. 1) et celle du président de l'AJE en 1967, P. Laurent (*Jura Libre*, 21 juin 1967, p. 2).

244 «Les Jurassiens sauvent la Suisse française», *Jura Libre*, 26 janvier 1966, p. 1; «La question romande, vue par Paul André», 21 décembre 1966, p. 2. Pour les vues de P. André voir 4.2.1.

245 «Au secours de la latinité», *Jura Libre*, 1er décembre 1965, p. 4.

en 1967, éditée par le Rassemblement jurassien, d'une étude de Jean Wilhelm[246] dont le titre est révélateur : *La Romandie sous tutelle*, et dont le propos est présenté lors de la conférence de presse de la 20e Fête du peuple jurassien et résumé dans le *Jura Libre* (« La Romandie sous tutelle », 20 septembre 1967, p. 1). Si elle se concentre d'abord sur *l'hégémonie alémanique* en Suisse, la controverse change quelque peu de cible dès 1969 et se focalise sur la question de la francophonie, la Suisse ayant refusé de prendre part à la première grande manifestation francophone à Niamey en 1970 (Berthoud 1994 : 15s. ; Revaz 2003)[247]. Dans les années 1970, le flambeau est peu à peu repris par les membres du GREF qui, après avoir changé une première fois de nom, devient en 1981 le Mouvement populaire romand (MPR). Ce mouvement crée un drapeau romand et milite pour la constitution d'une confédération de Suisse française (Revaz 2003 : 50s.). Malgré ses relais dans le Jura, ce parti ne connaîtra jamais de succès populaire.

3.3. Arguments économiques et financiers

3.3.1. Un thème central

Les préoccupations financières apparaissent dès les débuts de la lutte pour l'autonomie. Notons toutefois que les récriminations jurassiennes à ce sujet sont bien plus anciennes, comme l'indique, par exemple, la fondation en 1928 d'une Association pour la défense des intérêts économiques du Jura (ADIJ). Dès la création du MSJ, en 1948, la question économique est mise d'emblée sur le tapis. Daniel Charpilloz*, alors président central du mouvement, publie une réponse cinglante à ceux qui ont « *des doutes sur la viabilité économique du Jura* » (Charpilloz 1948 : s.p.). L'industriel jurassien y expose la principale raison de la fragilité économique du Jura, par rapport, par exemple, au canton de Neuchâtel, pourtant similaire sur bien des points :

> *Notre faiblesse, c'est de ne pas avoir de gouvernement qui vit au milieu de nous et qui nous comprenne, qui nous défende, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu évoluer comme les cantons de Neuchâtel et plus spécialement celui de Soleure.* »
>
> (*Ibid.*)

Cet argument important est donc très vite posé et ces mêmes considérations seront reprises dans une des premières publications du MSJ (Mouvement séparatiste jurassien 1948). Le propos ne changera que peu de contenu durant les années de lutte et deviendra dès lors l'un des principaux chevaux de bataille des autonomistes, aux côtés des arguments linguistiques et culturels. Ainsi, Jean

[246] Jean Wilhelm (1929-2007), militant de la première heure du RJ, est rédacteur en chef du quotidien *Le Pays* à Porrentruy. Voir la notice le concernant dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/ detail/5014, dernière consultation le 12 décembre 2013).

[247] Le *Jura Libre* discute abondamment cet affront de la Suisse officielle fait aux Romands : « Nouveau scandale à propos de la conférence de Niamey : La Suisse insulte les Romands », 13 novembre 1969, p. 1 et 2 ; « Les Romands sous tutelle », 11 mars 1970, p. 1. Voir aussi 9.1.1.

Miserez[248] appelle les membres du RJ à voter pour sa réélection au Grand Conseil bernois aux élections des 2 et 3 mai 1970 pour lui permettre de «*continuer activement la lutte pour l'autonomie jurassienne, la défense de notre langue, de notre culture et de nos intérêts économiques*»[249], mettant sur un pied d'égalité ces deux lignes argumentatives. Un autre membre du RJ à chercher une réélection est Roger Jardin* :

> «*En écrivant mon nom sur votre bulletin de vote, vous me permettrez de continuer la lutte pour l'autonomie jurassienne, pour la liberté, la promotion des jeunes, pour la défense de notre langue, de nos intérêts économiques et financiers surtout*.»[250]

Rappelons que le RJ compte de nombreux économistes et industriels en son sein. Nous avons déjà mentionné Daniel Charpilloz, industriel de Malleray et président central du MSJ puis du RJ de 1947 à 1954. Roger Jardin – membre du comité directeur du RJ dès 1954 – a, comme Roland Béguelin d'ailleurs, fait des études en sciences économiques à l'Université de Neuchâtel. Même si cela est rarement souligné, fort de tous ces membres spécialistes en économie, le RJ est donc à même de rédiger rapports et articles avec expertise. L'importance de ce faisceau argumentatif apparaît pleinement lors des campagnes pour le plébiscite de 1974. Dans la brochure qui prépare les militantes et militants à répondre aux «100 questions que l'on entend»[251], on peut comparer les diverses thématiques proposées: 14 questions ont pour thème «la langue» et 13 «l'argent», ces dernières illustrant les deux grandes revendications reprises ci-après. On voit donc que les deux sujets semblent se présenter sur un pied d'égalité. En 1974, pressentant l'importance de ces arguments, le RJ envoie une série de tout-ménage, notamment une étude par Daniel Roy d'un projet de budget pour le futur canton du Jura qui devait dissiper les doutes sur la viabilité financière d'un canton autonome (voir Roy 1974).

3.3.2. La question fiscale

Depuis le XIXe siècle, un des griefs des autonomistes à l'encontre de la Berne cantonale repose sur la répartition des impôts. Francis Huguelet (1967: 20) mentionne qu'en 1863 déjà, les députés jurassiens au Grand Conseil ont prouvé «*que leurs concitoyens, depuis 1815, payent plus d'impôts que les contribuables de l'ancien canton*». Les doléances sont très anciennes et elles deviennent un leitmotiv qui va traverser les années et être repris sans relâche par les séparatistes. Ainsi, un

248 Autonomiste, Jean Miserez (1920-2000) habitait Porrentruy où il était préposé aux œuvres sociales depuis 1945. Il a été député jurassien au Grand Conseil bernois de 1966-1974 pour le PLR. Voir la notice «Députés du Jura au Grand Conseil bernois (1922-1974)» dans le *Dictionnaire du Jura* (URL: http://www.diju.ch/f/notices/detail/5633/p2/Grand%20Conseil) et la notice consacrée à Jean Miserez dans la Chronologie jurassienne (URL: http://www.chronologie-jurassienne.ch/fr/003-PERSONNES/M/Miserez-Jean.html, dernières consultations le 3 mars 2014).
249 ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, RJ, Circulaires aux membres 1961-1983.
250 ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, *Id*.
251 ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, *Réponse aux 100 questions que l'on entend*.

peu moins d'un siècle plus tard, le *Jura Libre* de 1952 avertit les célibataires qu'il leur serait avantageux fiscalement d'habiter dans un futur canton du Jura :

> « *Célibataire jurassien, quel est ton revenu brut ?*
> *Fr. 7.000.- ?*
> *Alors, l'Etat de Berne prélève chaque année sur ton gain fr. 256.00 d'impôts. Si tu étais Neuchâtelois, tu ne paierais que fr. 172.50 d'impôts à l'Etat par année ! Si tu vivais dans un canton du Jura, tu serais à peu près au même taux que les Neuchâtelois, mais…*
> *… mais encore, l'argent que tu verses resterait sur place et permettrait de développer le Jura !* »
>
> (« Question ? Réponse », *Jura Libre*, 25 juin 1952, p. 1)

Les autonomistes s'appuient sur des chiffres officiels empruntés à l'Office fédéral des contributions pour démontrer que les Jurassiens paient trop d'impôts et cela pour venir en aide à des régions bernoises défavorisées.

> « *Le Jura romand*[252] *contribue donc, avec les districts de Berne et de Bienne, à compenser les faibles revenus unitaires de l'Oberland déshérité et du Mittelland agraire.* »
>
> (« Le revenu du Jura est supérieur à celui des régions bernoises », *Jura Libre*, 20 mars 1974, p. 2)

Pour eux, l'attrait que présente l'économie jurassienne est prépondérant dans la volonté bernoise de conserver le Jura au sein du canton : « *L'ancien canton ne tenterait pas de garder le Jura par tous les moyens si cela ne lui était pas profitable* » (*Ibid*.).

À l'approche de la votation du 23 juin 1974, on assiste à une véritable guerre des chiffres. Chaque camp est persuadé que la solution qu'il préconise sera profitable au contribuable et entend le prouver. Le *Jura Libre* (« Impôts d'État et recettes totales », 29 mai 1974, p. 5) répond par exemple à une affirmation du fondateur du groupe Sanglier, Jean-Paul Gehler[253], qui souhaite prouver que les Jurassiens, loin de payer trop d'impôts, sont entretenus par le reste du canton. Pour les autonomistes qui refont le calcul sur la base de l'*Annuaire statistique de la Suisse*, le résultat est inverse : c'est bien le Jura qui paie Berne et non le contraire. Trois autres articles de la même édition du *Jura Libre* portent sur le sujet des impôts[254]. Pour inciter son lectorat à voter oui, la question est reprise avec régularité dans les éditions suivantes jusqu'au 23 juin 1974[255]. Elle est également très présente dans les diverses brochures

---

[252] L'article considère séparément le « Jura romand » (c'est-à-dire les six districts francophones) et le district de Laufon (qui serait moins performant).

[253] J.-P. Gehler (1951-2005) est très engagé dans le mouvement anti-séparatiste. Il est député au Grand Conseil bernois de 1974 à 1980 pour l'UDC. Voir la notice le concernant dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/555/gehler, dernière consultation le 3 mars 2014).

[254] « Moins d'impôts dans un canton du Jura », p. 8, réfute une affirmation différente des anti-séparatistes (un nouveau canton du Jura lèverait de nouveaux impôts) ; « Berne écrase les contribuables », p. 8, montre chiffres à l'appui que la charge fiscale dans le canton de Berne est trop importante ; « Le Jura et les finances bernoises », p. 8, annonce une hausse de la quotité d'impôt pour l'année 1974 dans le canton de Berne et cite que les dépenses du budget cantonal ne prévoient presque aucune dépense pour le Jura.

[255] « Paierons-nous moins d'impôts ? », *Jura Libre*, 12 juin 1974, p. 2 ; « Voici la réponse aux questions que vous vous posez concernant les impôts », *Jura Libre*, 12 juin 1974, p. 5 ; « Le revenu du Jura est supérieur

éditées par le RJ comme matériel de propagande pour le oui. Par exemple, le MUJ publie un tract intitulé «Les fausses vérités des anti-séparatistes»[256] qui tente de répondre à des affirmations de FD, notamment au sujet «*des impôts plus élevés dans un canton du Jura*»[257]. Elle continue à peser de tout son poids lors de la campagne des autonomistes pour les sous-plébiscites, même si les considérations patrimoniales et culturelles prennent alors une importance nouvelle.

3.3.3. *Maître chez soi*[258]

Depuis longtemps, les Jurassiens souffrent de ne pas pouvoir prendre les décisions économiques qui les concernent. Ils sont d'avis que la manne des impôts cantonaux peine à arriver dans la région périphérique qu'est le Jura pour le canton de Berne. Cette situation de territoire périphérique est d'ailleurs accentuée par la non-représentation directe du Jura au sein de la politique fédérale. De plus, aux problèmes posés par la situation géographique s'ajoute la spécificité du tissu économique jurassien plutôt tourné vers l'industrie, contrairement aux autres régions bernoises qui sont le plus souvent agricoles. Trois grands dossiers semblent donc importants aux autonomistes jurassiens à ce titre: un développement des réseaux routiers et ferroviaires, une meilleure politique économique pour soutenir l'industrie et l'ouverture au-delà des frontières nationales vers les territoires français limitrophes. Une fois encore, ces préoccupations sont plus anciennes que la création du MSJ. Ainsi, lors de la naissance de l'ADIJ, une de ses principales missions était la «*revalorisation des voies de communication*» (HAUSER 2004: 49), et, suite à la crise de 1929, le traitement des chômeurs jurassiens de l'industrie par les autorités bernoises avait déjà créé à l'époque «*un dur ressentiment*» envers les autorités cantonales bernoises (HUGUELET 1967: 23).

Dès les années 1950, les autonomistes ne voient qu'une solution à tous ces problèmes. Il faut que les Jurassiens soient *maîtres chez eux*, qu'un gouvernement jurassien veille sur leurs intérêts économiques:

> «*Un gouvernement qui sera l'émanation du peuple du Jura et dont les membres s'occuperont en permanence de problèmes jurassiens, dont ils ont une connaissance parfaite, rétablira le rapport indispensable entre la politique de l'État et les intérêts économiques du pays. Cette politique sera d'autant plus homogène et profitable à l'ensemble du peuple jurassien que plus de la moitié de celui-ci vit d'activités industrielles.*

à celui des régions bernoises», «Appel aux contribuables du Jura», *Jura Libre*, 19 juin 1974, p. 4; «La capacité fiscale des communes jurassiennes dépasse celle de l'ancien canton», *Jura Libre*, 19 juin 1974, p. 6.

256 ACJ/Fonds Rassemblement jurassien, plébiscite du 23 juin 1974, propagande RJ, «Les fausses vérités des anti-séparatistes».

257 J.-P. Méroz estime ainsi que les impôts augmenteraient de 16% dans le cas d'un canton du Jura à six districts et «dépasseraient 40%» dans un «canton du Jura-Nord» («Plébiscite du 12 juin dans le Jura», *L'Impartial*, 14 juin 1974, p. 25).

258 On peut voir dans ce titre une allusion au fameux slogan de la campagne électorale du Parti libéral québécois en 1962, qui a lancé la fameuse Révolution tranquille: «Maîtres chez nous» (PLOURDE 2002: 238). Des versions de cette formule sont toutefois également utilisées par les autonomistes, notamment dans l'article «Le Jura et l'Europe. L'importance de l'autonomie cantonale», *Jura Libre*, 19 juin 1974, p. 4.

> *Une telle politique se traduira par un soutien effectif de nos industries, notamment dans leurs rapports avec les autorités fédérales.*»
>
> (Rassemblement jurassien 1954: 18-19)

Plus tard, lors de la campagne pour le plébiscite de 1974, ces problèmes et arguments sont répétés dans de nombreux articles du *Jura Libre*. L'édition du 17 avril 1974 («Activité économique dans le Jura», p. 162) traite, entre autres, de la question du Jura comme «*région excentrique*» et conclut que qui veut avoir son autonomie financière ne peut que voter oui. L'édition suivante reprend la thématique des voies de communication[259]. Pour les autonomistes:

> «*Le Jura, privé de souveraineté cantonale, a été froidement exclu du programme de construction des autoroutes jusqu'en 1985, comme si cette région n'était plus rattachée à la Suisse*. […] *L'ancien canton de Berne, par contre, s'est taillé la part de l'ours dans ce programme, et toutes ses régions seront sillonnées par un double ruban d'asphalte, y compris les régions montagneuses et très peu peuplées* […].»
>
> (*Jura Libre*, 29 mai 1974, p. 8)

Ce thème apparaît une nouvelle fois et une page entière, avec un article de fond, lui est consacré quelques semaines plus tard[260]. On voit donc, lors de la campagne pour le plébiscite de 1974, un martèlement des arguments économiques pour décider les votants à choisir le oui[261]. Cette thématique prend un certain poids dans la bataille qui suit pour convaincre les électrices et les électeurs du Jura-Sud de rejoindre le canton du Jura. De nombreuses brochures sont envoyées en tout-ménage dans des communes du Sud à l'instigation des sections locales du RJ. Ainsi *Défense de l'Erguel aux citoyens du Haut-Vallon* se penche tour à tour sur des thématiques comme les chômeurs jurassiens, le prix d'une administration, la Transjurane (c'est-à-dire la construction d'une autoroute dans le Jura), l'impossibilité de dépenser l'argent suivant ses propres besoins. Il est imité en cela par d'autres publications très similaires: *Informations et Vérités* (communes de Courrendlin et Choindez), *Réalité. Aujourd'hui et demain…* (district de La Neuveville), *Courrier du Bas-Vallon*, *Le Billet du Grand-Val* (communes du Grand-Val, de Perrefitte et de Roches). On le voit, les préoccupations économiques restent bien présentes. Toutefois, à chaque étape, on trouve à leurs côtés une argumentation plus centrée sur la culture et la langue.

---

[259] «Les autoroutes nationales suisses en 1985», *Jura Libre*, 29 mai 1974, p. 8. Cette même édition présente une étude d'A. Charpilloz* qui détaille les problèmes économiques auxquels le Jura devra faire face: «La condition de notre développement». On trouve un bref historique du problème des voies de communication dans le Jura dans Hauser (2012: 50s).

[260] «Routes et voies de communication. Une chance reste: un Jura autonome» et «L'avis de M. Jean Eckert, ingénieur du Ve Arrondissement», *Jura Libre*, 12 juin 1974, p. 4, «Berne a sacrifié les intérêts du Jura», *Jura Libre…*, p. 7.

[261] Une série d'autres articles lui sont consacrés: «Le pouvoir politique indispensable à notre économie», *Jura Libre*, 12 juin 1974, p. 7; «Avenir de l'industrie horlogère jurassienne», *Jura Libre*, 19 juin 1974, p. 7.

3.4. Arguments culturels, ethniques et linguistiques

3.4.1. Le *génie jurassien* : une prise de conscience et un réveil culturel ?

Si elle est déjà attestée dans un texte de Paul-Otto Bessire (1947 : 46), la notion d'*ethnie* entre dans la Question jurassienne avec le rapport final du Comité de Moutier – dont les conclusions doivent beaucoup au grand historien jurassien et au travail de la Société jurassienne d'émulation (SJE). Ce rapport présente le Jura comme une *entité ethnique* dont la légitimité repose sur une certaine constance historique et dont va découler toute une série de facteurs culturels.

> « *Le Jura, ancienne principauté épiscopale de Bâle, qui forma pendant huit siècles un État autonome, est une entité ethnique. La formation historique de ce pays a pour résultat des traditions qui lui sont propres, une façon de sentir et de penser particulières, la volonté de sauvegarder son patrimoine linguistique et culturel, le sentiment de sa nationalité, de ses destinées et de l'efficacité d'un attachement indéfectible à son passé indépendant. Constitué par cet ensemble, le génie de la petite patrie rauracienne doit avoir pour conséquence un statut juridique correspondant à ses aspirations et aux conditions de son plus harmonieux développement, soit dans le cadre du canton de Berne, soit par une élévation au rang d'État confédéré.* »
>
> (Comité de Moutier 1948 : 21 ; je souligne)

Dans cet esprit, le Jura *entité ethnique* possède donc un *génie* propre[262], à la fois lié à une conscience nationale et issu d'un passé et de traditions partagés. Les travaux du Comité de Moutier ont abouti en 1950 à l'introduction de la notion de « *peuple jurassien* » dans la Constitution bernoise (voir annexe 2) mais les idées citées ci-dessus et promues dans son rapport (Comité de Moutier 1948) sont également une des manifestations d'un mouvement plus large au sein de l'intelligentsia jurassienne qui s'apparente à un véritable renouveau culturel. De nouvelles institutions viennent s'ajouter à celles déjà bien implantées, parmi lesquelles on compte la SJE, créée en 1847 et qui vient, à l'époque dont nous parlons, de fêter son centenaire. D'après ses statuts, cette société doit « *encourager et propager dans le Jura l'étude et la culture des lettres, des sciences et des arts* »[263]. En 1950, on assiste à la création – controversée – d'une institution issue de la SJE : l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts (IJSLA)[264], qui cherche également à soutenir la culture jurassienne, à la faire connaître dans le reste de la Suisse romande et qui veut ainsi renforcer le travail de la SJE. En 1957, naît l'Université populaire jurassienne (UP)[265]

---

262 Sur cette notion de *génie* comme idéologie typique du monde francophone, voir le chapitre suivant (4.1.3.).

263 Cité dans la notice consacrée à la SJE dans le *Dictionnaire du Jura*.

264 Sur l'histoire de l'association, voir la notice qui lui est consacrée dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/3208, dernière consultation le 24 juillet 2013) ainsi que son site Internet pour connaître ses activités actuelles (URL : http://www.institut-jurassien.ch/jcms/index.php, dernière consultation le 24 juillet 2013). Voir aussi Wyss (dir.) (2000 : 605-609).

265 Sur l'histoire de l'UP, voir le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/3274, dernière consultation le 24 juillet 2013) et son site Internet (URL : http://www.upjurassienne.ch/, dernière consultation le 24 juillet 2013).

dont les cours sont très appréciés dans les années 1960 et portent en grande partie sur l'histoire et la culture jurassiennes (Kaestli 1982: 62-3). Le tissu associatif est donc bien étoffé dans le Jura, surtout autour des thématiques culturelles. L'apport de l'IJSLA est d'ailleurs décisif sur ce plan. Au début des années 1960, Pierre-Olivier Walzer[266], alors président de l'organisation, se lance avec l'aide de la SJE dans la constitution d'une anthologie jurassienne qui doit contenir ce que le Jura «*avait produit d'intéressant du point de vue de la civilisation écrite, des origines à nos jours*» (IJSLA 1980: 35). D'abord destinée à présenter le Jura lors de l'Exposition nationale suisse de 1964, l'entreprise prend vite auprès du public jurassien un caractère plus «militant», sans être toutefois ouvertement séparatiste. Le but de l'*Anthologie jurassienne* – dont les deux volumes paraissent entre 1964 et 1965 – est de «*faire entendre la voix d'un peuple qui n'avait jamais cessé de s'exprimer et illustrer par là même une continuité nationale sur le plan spirituel*» (IJSLA 1980: 36). Car, ainsi que le rappelle Éric Berthoud* lorsque, comme preuve que les peuples doivent chérir leur histoire, il présente cette vaste entreprise culturelle aux mouvements francophones de l'*ethnie française*: «*un peuple muet est un peuple mort*» (Fondation Charles Plisnier/Le Flambeau 1966: 33). Cette publication devient ainsi pour beaucoup de Jurassiens la preuve irréfutable qu'au fil des siècles, le Jura s'est non seulement épanoui autour d'une histoire commune mais qu'il a également développé une forme culturelle propre: un *génie rauracien*. Nous reconnaissons ici l'idée de *génie* telle qu'elle s'est affirmée dans la culture française. Voltaire liait explicitement cette notion à la fois à une littérature et à une nation (voir 4.1.3.). Et c'est bien dans ce rôle que s'est glissée l'*Anthologie jurassienne* (Wyss (dir.) 2000: 555-556).

Cette publication a fortement marqué les esprits dans le cercle autonomiste. Pour beaucoup de militantes et de militants, la défense et l'illustration de la culture jurassienne sont au cœur du combat pour l'indépendance. Roland Béguelin entreprend une démarche qui va dans le même sens et publie, deux ans avant l'*Anthologie*, avec l'aide de la Ligue vaudoise, un recueil de textes présentant le Jura. La jaquette de la première édition du *Jura des Jurassiens* (1963) justifie ainsi le contenu de l'ouvrage qui, outre une exposition de la Question jurassienne, comprend également de nombreux chapitres sur la culture jurassienne (histoire, légendes, littérature, beaux-arts) ainsi qu'une petite anthologie de poètes jurassiens (Béguelin (éd.) 1963: 196-212). Présentant surtout les œuvres de jeunes poètes, elle s'ouvre sur des poèmes de Jean Cuttat et se ferme avec ceux d'Alexandre Voisard*, mais renferme des textes poétiques de Roland Béguelin, Werner Renfer*, Arthur Nicolet* et de quelques autres auteurs jurassiens du xxe siècle. Béguelin explique ainsi la démarche à la base de ce projet d'édition:

> «*En effet, cette "question* [jurassienne]*" n'a été, depuis 1815, qu'un effort des Jurassiens pour parvenir à la pleine et libre expression de leur nature et de leurs qualités*

[266] Originaire de Porrentruy, P.-O. Walzer (1915-2000) est professeur de littérature à l'Université de Berne et homme de lettres. Voir la notice que lui consacre le *Dictionnaire du Jura* (URL: http://www.diju.ch/f/notices/detail/6983, dernière consultation le 24 juillet 2013).

> *particulières*; *il fallait donc, non seulement parler de leurs luttes, mais de la culture, des traditions, de la vie artistique et intellectuelle, qui constituent le patrimoine jurassien et fondent la revendication de l'indépendance politique*.»
>
> (Béguelin (éd.) (1963), couverture)

La publication de l'*Anthologie* a représenté dans les années 1960 un véritable choc pour certains. Comme en témoigne Bernard Bédat*, par exemple, la révélation qu'il existait une culture jurassienne – découverte non pas pendant mais après ses études au travers des œuvres de Werner Renfer et de l'*Anthologie* de Pierre-Olivier Walzer – a été fondatrice de son identité de Jurassien et, au final, de sa participation à la lutte pour l'autonomie.

> «*Quand on ouvre les poèmes de renfer / qu'est-ce qu'on constate on constate qu'on a / une littérature en tous cas naissante / ça c'était en tous cas pour notre génération / la sortie de ce livre ça a été probablement la découverte / que on / on faisait partie si vous voulez d'une d'une culture euh française et qu'on avait une littérature qui pouvait éventuellement se comparer / on en était resté / on en était resté bon à rimbaud pis euh euh / au delà on allait pas beaucoup* […] *mais pour nous qui sortions / ça a été / renfer ça a été LA découverte // et du point de vue de l'iden – de notre identité / c'était / c'était un élément qui s'ajoutait /// à l'élément / comment je vais dire à la perception historique de ce pays* […]
> *la deuxième chose qui pour nous / moi je pense a eu une influence considérable / pour le problème jurassien c'est-à-dire pour la la conscience de notre identité / c'était la sortie de l'anthologie jurassienne* […]
> *alors moi je pense que là ça ce sont deux éléments qui sont / bon qui ont joué / je pense un rôle important / disons que la la langue alors au sens large du terme à travers à travers euh / pas seulement la littérature mais aussi les historiens etc. à travers l'écrit grâce peut-être à walzer de nouveau à walzer et à l'anthologie jurassienne / je pense que la langue l'anthologie nous a donné par la dimension CULTURELLE / on avait uni – on avait enfin un passé cult*[urel].»
>
> (Interview de Bernard Bédat, l. 62-70, l. 117-119 et l. 135-140)

Pour Bernard Bédat, si les arguments historiques sont importants, ils se doublent – dès les années 1960 et la prise de conscience induite par la parution de l'*Anthologie* – de motifs culturels qui viennent conjointement renforcer l'identité et le sentiment national de nombreux Jurassiens. Jusque dans les années 1940, la culture jurassienne se cantonnait à une forme de folklorisme, d'«*exotisme des vallons, des forêts de légendes*» («Poésie et liberté», *Jura Libre*, 1er mai 1968, p. 1)[267], selon les termes de Jean Cuttat dans un discours prononcé à l'occasion d'un récital de poésie jurassienne à Paris en 1968. Le poète jurassien mesure à cette occasion le chemin parcouru: de la culture édulcorée et *inoffensive* à la «*résistance des intellectuels*» (*Ibid*.). De fait, le RJ participe pleinement à la création de cette tradition littéraire jurassienne. Nous avons cité la petite anthologie poétique dans Béguelin (éd.) (1963: 196-212). Le secrétaire général du RJ a également travaillé à

[267] L'entier de cet article est retranscrit dans l'annexe 6.

l'édition des chroniques qu'Arthur Nicolet* – poète d'origine jurassienne[268] – avait publiées dans le *Jura Libre*, et ce sont les Éditions du Jura libre qui impriment ce recueil en 1961 accompagné de nombreuses pages de publicité dans l'hebdomadaire autonomiste (Nicolet 1961). Le point suivant (3.4.2.) montre l'encouragement que le RJ a apporté aux poètes et la place importante qu'ils ont occupée au sein du mouvement. La cristallisation du *génie jurassien* avec cette littérature naissante laisse des traces dans le discours autonomiste : nous en verrons d'autres témoignages dans le point suivant. Mentionnons simplement ici un article du *Jura Libre* (10 janvier 1968) dans lequel l'auteur met en cause un journal gratuit envoyé en tout-ménage et imprimé à Saint-Gall dont la « *"prose" pâteuse* […] *se moque sans scrupule de la langue français, et,* à travers elle*, des Jurassiens* ». Il conclut : « *Conservez votre galimatias dans vos caves, Herr Bruno Basler* [éditeur suisse allemand de ce journal]*, le Jura de Renfer et d'Arthur Nicolet n'a que faire de votre gribouillis* ! » (je souligne). Dans la lutte pour maintenir la pureté du français contre l'influence germanique (voir 7.1.), l'identité jurassienne s'appuie sur cette littérature typiquement jurassienne, sur le *génie rauracien* et non pas seulement sur la tradition française de la langue de Voltaire.

En fait, le pas entre l'existence d'un *génie* propre – reflet d'un peuple et d'une nation[269] – et l'émancipation politique est franchi facilement. Roger Schaffter l'exprime dans un article du *Jura Libre* (« Le catalogue de nos richesses », 31 octobre 1973, p. 4) qu'il consacre à la *Bibliographie jurassienne*, éditée en 1973 et qui recense les ouvrages jurassiens parus entre 1928 et 1972. Celle-ci fait « *le compte des richesses culturelles d'un pays* », un « *devoir* » qui incombe tout particulièrement à « *un peuple qui lutte pour la défense de sa langue et de sa culture* » (*Ibid*.). L'auteur conclut ainsi :

> « *Il n'y a rien de politique, il est vrai, dans cet ouvrage. Mais dans le Jura, comme au sein de toute minorité, toute connaissance de richesses nouvelles, toute découverte de richesses cachées ne font que justifier l'affirmation de la personnalité politique*. »
>
> (*Ibid*.)

Le glissement entre *génie jurassien* et *personnalité politique* et le parallélisme qui s'ensuit entre culturel et politique sont exprimés à de nombreuses reprises par les autonomistes qui participent d'ailleurs aussi souvent diligemment aux activités culturelles proposées dans le Jura. De nombreux séparatistes sont notamment membres de la SJE[270], et – nous l'avons vu (1.3.) – les plumes langagières du RJ

[268] Né à La Chaux-de-Fonds et établi au-dessus du Locle, A. Nicolet (1912-1958) n'en est pas moins considéré par l'élite jurassienne comme un poète jurassien de par son origine (Mont-Tramelan), longuement décrite par R. Béguelin dans son introduction à Nicolet (1961 : 7). Dix pages lui sont consacrées dans l'*Anthologie jurassienne*. Peu connu en SR, c'est auprès des autonomistes qu'il trouve enfin « une tribune » grâce à ses contributions dans le *Jura Libre* (*Id*. : 10 ; Walzer (dir.) 1965 : 53).

[269] Meune (2011 : 314) considère que même si « *les mots utilisés pour décrire la collectivité jurassienne ont varié,* […] *c'est avec la "question jurassienne" qu'on approche le plus, en Suisse, de la genèse d'une nation interne* », à la manière dont les Québécois ont construit la « nation québécoise ».

[270] Voici une liste – non exhaustive – établie uniquement à partir des informations disponibles dans le *Dictionnaire du Jura* : Hubert Ackermann, Roland Béguelin (direction de la section de Delémont), Jean

occupent également un rôle important dans la vie culturelle jurassienne, comme c'est le cas de Roland Béguelin et de Roger Schaffter, tous deux hommes de lettres. Roland Béguelin est par exemple aussi le président de la section de Delémont de la SJE (Béguelin 1963). À l'occasion de l'attribution d'une décoration « Arts-Lettres-Sciences » française aux deux Jurassiens en 1965, un confrère du *Jura Libre* décrit ainsi le parcours idéologique de Roger Schaffter :

> « *Parti dans la vie, comme Roland Béguelin d'ailleurs, avec le souci de la littérature, il a bien vite compris qu'il ne suffisait pas, dans notre pays, d'illustrer la culture française par des œuvres littéraires, mais qu'il était urgent de la défendre sur le plan politique. C'est à ce moment que tous deux ont troqué la plume du littérateur contre celle du journaliste et du polémiste.* »
>
> (*Jura Libre*, 28 avril 1965, p. 2)

Les autonomistes sont persuadés que le *génie jurassien* ne pourra réellement s'épanouir que lorsque le peuple jurassien aura obtenu son indépendance politique. La construction par certaines associations culturelles d'un *génie jurassien* va donc ajouter une corde à l'argumentaire des indépendantistes. Remarquons toutefois que cette littérature jurassienne vient aussi « *illustrer la culture française* ». On peut distinguer dans ce discours une oscillation, que l'on retrouvera sur de nombreux sujets culturels, entre le local – le *national* pourrait-on dire – et l'universel (au sens d'*universalité* de la langue française) qui vient se confondre avec les idéaux *ethniques*.

3.4.2. « Langagement »[271] des poètes pour la liberté

L'émergence dans les années 1960 d'une véritable conscience culturelle jurassienne s'accompagne d'une effervescence créatrice (Kaestli 1982) qui va s'amplifier en parallèle à la croissance du mouvement autonomiste pour culminer au début des années 1970. Une partie de cette production littéraire profite d'ailleurs de ses propres maisons d'éditions. En plus des Éditions du Jura Libre que j'ai déjà citées, deux maisons se spécialisant dans la poésie voient le jour sous l'impulsion d'animateurs culturels autonomistes : les Éditions des Malvoisins en 1966 et celles du Pré-Carré en 1972 (Wyss (dir.) 2000 : 585 et 587). Jean Cuttat – l'un des principaux acteurs culturels jurassiens de cette période – va même jusqu'à lancer que la « *flambée culturelle* » dans ces années était si « *splendide* » qu'on a pu affirmer au sujet de « *la révolution jurassienne que ce sont les poètes qui l'ont fait triompher* » (in Bevan (éd.) 1986 : 69). D'autres témoins parlent de la poésie comme du « *levain de l'action politique* » dans le Jura (Rais 1997 : 79). Alexandre Voisard* – parfois

Friedli, Maxime Jeanbourquin, Élisabeth Jobin-Sanglard, Jean-Pierre Jobin, Henri Ketterer, Gilbert Lovis, Jean-Claude Montavon, Jean-Marie Ory, Serge Riat, Clément Saucy, Roger Schaffter, Alexandre Voisard.

[271] J'emprunte cette formulation au titre de l'ouvrage de Gauvin (2000) qui dresse un portrait de l'écriture engagée pour l'autonomie québécoise. Notons toutefois qu'il existe des différences marquantes entre les deux courants de littérature (la Québécoise et la Jurassienne). Mentionnons notamment l'une des préoccupations majeures des Québécois, le débat sur la norme québécoise (joual ou français international), qui n'a pas lieu d'être dans le Jura. Sur le joual et la norme québécoise, outre Gauvin (2000) déjà cité, voir le chapitre « La Révolution tranquille et le joual emballé 1960-1970 », dans Bouchard (2002).

surnommé le *poète de la liberté* en allusion à son célèbre recueil *Liberté à l'aube*, un «classique» de la littérature suisse romande (Wyss 1998 : 172) – est plus nuancé et analyse ainsi cette période :

> «[N]*ous avons vécu une lutte nationale qui nous a fortement marqués* : *une quête de l'identité, très profonde et séculaire, qui a un peu façonné notre langage et qui a alimenté, dans une certaine mesure, notre littérature*.»
>
> (Alexandre Voisard, in Bevan 1986 : 199)

Le genre le mieux représenté dans cette littérature «engagée» est sans aucun doute la poésie. Certes, une petite poignée d'écrits de circonstance (pièces de théâtre, romans) sont également rédigés, même s'ils ne laissent aucune trace dans les manuels de littérature actuels. Nous avons déjà cité la pièce *Un évêché pour une danseuse*, publiée par le RJ, qui met en scène l'octroi du Jura aux autorités bernoises durant le Congrès de Vienne en 1815 (Joliat 1965). Nous présentons un peu plus loin une autre pièce de théâtre dont l'intrigue permet des parallèles avec la Question jurassienne : *Rudiane ou Pourquoi pas une fille* ? (Rais 1969). La romancière Thérèse-Marguerite Rovelli[272] a publié en 1967 sous le pseudonyme de Cyrille un roman – un peu dans le style de la série de littérature enfantine des Six Compagnons – qui prend pour décor la Question jurassienne : *Fureur dans le Jura*. Ces ouvrages littéraires sont vendus, aux côtés de certains recueils de poésies (dont *Liberté à l'aube*), par le secrétariat du RJ lors des grandes manifestations séparatistes, comme du matériel de propagande[273]. *Fureur dans le Jura* peut en effet être considéré comme un véritable livre engagé pour la cause autonomiste. Cyrille ne se cachait pas dans les médias nationaux de «[souscrire] *aux prises de position du Rassemblement jurassien et* [d'accorder] *la victoire aux patriotes qui luttent*»[274]. Elle est aussi l'auteure d'un bref opuscule[275] sur le Groupe Bélier où elle vante les «*prouesses*» et les «*hauts faits*» de cette jeunesse jurassienne enthousiaste (Rovelli 1977). Du reste, dans *Fureur dans le Jura* le message autonomiste n'est déjà pas uniquement transmis par l'intrigue même si celle-ci entremêle la fiction et de nombreux *hauts faits* autonomistes comme la manifestation des Rangiers (*prologue*) ou la lutte contre la place d'armes dans les Franches-Montagnes avec sa forte répression policière (chapitre xvii). De façon plus directe, le roman s'ouvre avec neuf pages descriptives sur la Question jurassienne (Cyrille 1967 : 9-18) dans lesquelles l'auteure retrace les grandes

[272] T.-M. Rovelli (1927-) écrit sous le pseudonyme de Cyrille de 1951 à 1970. Elle publie neuf romans entre 1956 et 1969 pour se consacrer ensuite à la poésie. Voir la notice que lui consacre le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/5878, dernière consultation le 23 janvier 2014).

[273] ACJ/Fonds Rassemblement jurassien, RJ6 – Correspondance du secrétariat (1968-1972), «Inventaire des brochures au 31 décembre 1969».

[274] Voir l'article de T. Solier : «La télévision présente Cyrille», *Jura Libre*, 3 avril 1968, p. 2. Extraits : «*La jeune libraire a une nature ardente, elle affectionne les prises de position, elle se donne par goût à l'engagement politique. Il y a au départ chez elle une prise de conscience. Ensuite, elle étudie le passé, médite le présent* […]. À revendiquer l'égalité civique du sexe faible, *elle en vient à demander pour le pays tout entier la solution politique dont dépendra l'*épanouissement du Jura. Il y a aussi pour elle dans ce combat, *la sauvegarde de la culture française sans laquelle nous perdrions notre identité*.»

[275] Il s'agit du tiré à part d'un article paru dans *La Suisse* et qui a été traduit en anglais, en allemand, en castillan et en italien, paru par les soins d'une maison d'édition barcelonaise.

lignes du combat autonomiste – dans son style mais en reprenant les informations qui paraissent régulièrement dans les *historiques autonomistes* –, s'insurgeant avec une certaine verve contre des épisodes historiques que les autonomistes ont interprétés comme une *germanisation de force* des Jurassiens au XIX[e] siècle (voir sous 3.4.4., pages 143s.) ou, sur un ton humoristique, contre le tort fait à M. Moeckli qui d'ailleurs «*connaissait parfaitement bien la langue allemande et probablement mieux que les tenants du Bärndütsch*» (*Id.*: 13). L'œuvre relaie également un certain nombre de stéréotypes, typiques de la façon dont les autonomistes analysent la situation jurassienne. Ainsi, un des seuls personnages pro-bernois mis en scène dans le roman est germanophone[276].

Il n'en demeure pas moins que romans et pièces de théâtre autonomistes restent anecdotiques et qu'ils sont aujourd'hui tombés dans l'oubli. En revanche, la poésie jurassienne *de combat* conserve une place d'importance dans l'imaginaire suisse et jurassien, souvent comparée à la production des *poètes de la Résistance* en France durant l'Occupation[277]. En effet, dans les années chaudes, des poètes par ailleurs déjà reconnus, comme Jean Cuttat, Tristan Solier ou Alexandre Voisard prennent ouvertement position du côté des autonomistes et participent aux actions du RJ (Wyss 1998). Ils publient également durant quelques années une littérature combative, dans le sillage de la poésie de la Résistance, qui est encore considérée aujourd'hui pour ses qualités littéraires. Suite à la grande popularité rencontrée par ces trois hommes de lettres[278], une foule d'aspirants poètes surgit à cette époque dont les œuvres n'auront toutefois ni le même succès populaire, ni la même pérennité. Citons, entre autres, les recueils d'auteurs en herbe comme Philippe Morand[279] (1981), Georges Pélégry[280] (1970) ou Denis Seydoux (1972). Dans sa préface au recueil du très jeune Denis Seydoux, Jean Cuttat lie explicitement création artistique et prise de conscience politique. Il explique ainsi l'émergence dans la région de nouveaux apprentis poètes que la poésie «*a pris au nid*» (Jean Cuttat in Seydoux 1972: VIII):

> «*Le Jura dans sa prise de conscience politique, a ouvert son esprit et son cœur. Les gens d'ici, par les chemins de leur dignité reconquise, accèdent naturellement à la poèsie* [sic]. *Ils aiment, ils sont épris et, comme les amoureux, ils comprennent le langage lyrique.*»
>
> (*Id.*: VII)

---

276 M. Zuber est un «*Bernois de souche. Chez lui, on ne parle que le bärndütsch*» (Cyrille 1967: 28).

277 Voir l'historique et l'anthologie proposée par P. Seghers (2004) et l'article de D. Charbit (2000). On peut citer parmi les auteurs les plus connus: Aragon, René Char, Robert Desnos, Paul Éluard, Pierre Emmanuel, Pierre Seghers ou Jules Supervielle.

278 L'enregistrement sonore du poème *La Corrida* (1966) de J. Cuttat est épuisé en quatre mois; celui de *Liberté à l'aube* (1967) d'A. Voisard avec une plaquette préfacée par M. Chappaz a été vendu à plus de mille exemplaires. Voir R. Biétry: «Question jurassienne et réveil culturel», *Jura Libre*, 12 juin 1968, p. 2.

279 Il lit un poème de son cru lors de la Fête du peuple jurassien en 1971. Par la suite, cet auteur se fera surtout un nom dans le monde du théâtre (voir Wyss (dir.) 2000: 501).

280 Impliqué dans la vie culturelle jurassienne et marqué politiquement à gauche, G. Pélégry a collaboré au dernier numéro paru de la revue littéraire du *Jura Libre*. Il a continué à écrire de la poésie jusqu'à aujourd'hui et a publié son dernier volume de poèmes en 2010 (*Los Angeles songs*: *poèmes et chansons*, Éditions Labiche).

L'annexe 5 propose quelques exemples des textes poétiques de ces auteurs, en particulier ceux qui ont été reproduits dans le *Jura Libre*.

L'engagement prend une forme différente pour chacun de ces artistes. Il est allé jusqu'à la prison militaire pour Tristan Solier, malgré son grade d'officier et sa participation à la mob[281] lors de la Seconde Guerre mondiale. N'écoutant que sa conscience et ses convictions, le poète a rejoint les *objecteurs-patriotes* et a déposé ses effets militaires[282]. Il a été condamné à sept semaines de réclusion en 1970, une affaire qui a fait grand bruit en Suisse[283]. Suite à cette incarcération, le poète-dessinateur publie aux Éditions du Jura Libre un album pour enfants – *La victoire de Sarah* – qui transforme cette expérience en un conte onirique défendant des valeurs comme la liberté, l'insoumission et l'amour (Solier 1970): «*un chef-d'œuvre de sentiment, d'espérance et de foi, le premier livre d'enfance engendré par notre combat séculaire*»[284], résume le *Jura Libre* qui en fait l'éloge, la publicité et en a également assuré l'édition et la vente. Quelques années plus tard, le célèbre *objecteur-patriote* publiera un recueil de poèmes *Les horloges de l'impatience* inspiré par cette même expérience (Solier 1973). Tristan Solier collabore aussi très ponctuellement à la rédaction du *Jura Libre*, envoyant surtout des textes sur des sujets littéraires. Son frère, Jean Cuttat (voir 1.3.2.), qui habitait à Paris depuis la fin des années 1940, revient vivre dans le Jura en 1968 au moment où la tension est à son comble dans la région[285]. Il croit fermement que la Question jurassienne est devenue «*comme une seconde nature et rien de jurassien ne peut vraiment s'exprimer en en faisant abstraction*», ainsi «*un poète jurassien écrivant un poème d'amour écri*[t] *forcément un poème politique*» (*Jura Libre*, 7 juillet 1971, p. 1). Il est d'ailleurs l'auteur d'une série de poèmes *engagés* (voir l'annexe 5) comme *La Grande Veillée* qui fait référence à une action du Groupe Bélier – l'occupation de la préfecture de Delémont en juin 1968 (voir Bréchet 1996: 240-243 et 254)[286] –, *Le Dos tourné* et *Poème occupé* qui sont publiés dans le *Jura Libre* (6 novembre 1968, p. 3 et 13 novembre 1968, p. 2) et écrits en réaction à l'«*occupation militaire*» du Jura par Berne en automne 1968 (voir Bréchet 1996: 247-250). Il collabore lui aussi régulièrement au *Jura Libre* entre 1968 et 1973 par des articles de fond qui

281 «Mobilisation générale en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale», voir la fiche *mob* dans la *BDLP*.

282 Sur les *objecteurs-patriotes*, voir 1.2.5.

283 Le *Tages Anzeiger* consacre une page entière à une interview de T. Solier, voir la traduction dans «Le grand refus de Paul-Albert Cuttat», *Jura Libre*, 8 juillet 1970, p. 2. On trouve également un article dans la *Gazette de Lausanne*, 28 mai 1970, p. 9: «"Objecteur patriote" jurassien. Le plt. P.-A. Cuttat exclu de l'armée et condamné à 45 jours de prison», dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 28 mai 1970, p. 11: «Un officier "objecteur" le plt. Paul-Albert Cuttat est condamné à 45 jours de prison et exclu de service» et dans le *Journal de Genève*, 25 juin 1970, p. 14: «Objection de conscience. Pas de sursis pour le plt Cuttat». La *F.A.N.* rapporte le 29 mai 1970 (p. 11: «Après la condamnation de "Pablo" Cuttat…») que les arsenaux dans le Jura ont été couverts d'inscriptions «Vive Cuttat DMF-SS» suite à cette condamnation.

284 «La victoire de Sarah», signé par le pseudonyme Plume, *Jura Libre*, 29 mars 1972, p. 1 et 4.

285 C'est ainsi qu'A. Voisard résume ce retour: «*Cuttat vivait à Paris depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et il est rentré au pays au moment le plus chaud de notre lutte. Il est venu pour s'engager, car il pensait pouvoir jouer un rôle politique autant qu'intellectuel. Il s'est alors présenté comme une sorte de "mentor", son attitude étant extrêmement claire à cet égard.*» (in Bevan (éd.) 1986: 200).

286 Dans la seconde strophe: «*D'un seul coup de bélier / tombe une préfecture, / frémit une toiture / de drapeaux délivrés*» (*Jura Libre,* 4 septembre 1968, p. 2).

ne portent pas seulement sur la culture et la littérature. Il est également à l'origine de la publication des quelques numéros de *Sur Parole*, le supplément littéraire du *Jura Libre*, qui ont paru entre 1970 et 1971. C'est lui qui assure la défense de son frère lors du procès de 1970. Quant à Alexandre Voisard, il n'a jamais caché sa sympathie pour la cause autonomiste. Il est d'ailleurs connu en Suisse comme le «*poète du Jura libre*»[287]. En plus de mettre sa plume au service de l'émancipation du Jura par sa poésie engagée, il participe exceptionnellement au *Jura Libre*[288] et il assure la défense d'*objecteurs-patriotes*[289]. Déjà récipiendaire du Grand Prix du «Jura Libre» en 1967, il est choisi trois ans plus tard pour la distinction octroyée par la Commission pour l'encouragement des lettres bernoises. Motivant sa décision sur ses convictions autonomistes, il accepte la récompense mais refuse de se rendre à Berne pour la cérémonie de remise du prix, marquant ainsi son désaccord d'être considéré comme un auteur des «*lettres bernoises*»[290].

Si le *Jura Libre* reproduit de nombreux manuscrits de ces trois poètes dans ses pages, les auteurs font également connaître leurs textes grâce aux récitals de poésies animés par les troupes théâtrales des Malvoisins (de Porrentruy) et du Mûrit-Blé (de Delémont). La troupe des Malvoisins est une troupe d'amateurs créée par Tristan Solier dans les années 1950 puis abandonnée. Elle reprend du service en 1965, sans se douter du succès qui l'attend (Kaestli 1982: 126s). Tristan Solier a simplement proposé de présenter pour la cérémonie de sortie de presse de l'*Anthologie jurassienne* «*un récital de poésie jurassienne, sans* [se] *douter nullement de l'amour dont elle était l'objet*» (Solier 1969: 27-28). Après quelques soirées de poésie intimistes[291], une période intense de présentations commence alors pour la troupe qui, en plus de productions théâtrales plus classiques, va organiser des récitals de poésies dans tout le Jura, en particulier à Porrentruy et Delémont en marge de la Fête de la jeunesse au printemps et de la Fête du peuple en septembre (Rais 1997), en Suisse romande[292] et même en France[293]. Dans leurs spectacles, les artistes déclament les textes des *poètes de la Résistance* français comme René Char, Louis Aragon ou Paul Éluard, mais aussi les œuvres des poètes jurassiens, Jean Cuttat, Tristan Solier, Alexandre Voisard, Werner Renfer et d'autres auteurs romands *amis du Jura* comme Maurice Chappaz[294]. La troupe du Mûrit-Blé est plus récente, créée en 1969 par un

---

[287] Selon l'hebdomadaire *Construire* («L'âme du poète jurassien», *Jura Libre*, 24 avril 1968, p. 4).

[288] Par exemple «Le patois est-il mort?», *Jura Libre,* 14 décembre 1978, p. 4.

[289] C'est notamment lui qui défend D. Kummer en 1969 («Un objecteur séparatiste jugé aujourd'hui à Lausanne», *Gazette de Lausanne*, 21 mai 1969, p. 7).

[290] Voir «Prix du canton de Berne pour Alexandre Voisard. Le poète jurassien refuse de se rendre à Berne», *Jura Libre*, 3 juin 1970, p. 6.

[291] On peut en voir un exemple dans l'émission de télévision *En marge* du 30 janvier 1968, disponible sous le titre «L'art et le Jura» sur le site Internet des archives de la RTS (URL: http://www.rts.ch/archives/tv/culture/en-marge/3461431-l-art-et-le-jura.html, dernière consultation le 17 août 2012).

[292] Notamment à Genève, le 8 décembre 1967 («Ce soir, salle Saint-Germain. Récital de poésie jurassienne», *Journal de Genève*, 8 décembre 1967, p. 16).

[293] Notamment lors du Festival de Belfort en 1968, voir «Le Jura au Festival de Belfort», *Jura Libre*, 15 mai 1968, p. 5.

[294] «*Vous aurez d'autre part appris par les Cuttat que vos textes sont fréquemment lus dans nos "soirées de poésie" qui se passent dans une atmosphère amicale…*», lettre d'Alexandre Voisard à Maurice Chappaz, datée du 7 janvier 1967 (Voisard/Chappaz 2010: 23).

groupe de jeunes Delémontains dont la fille de Roland Béguelin, Nicole, et le jeune poète Philippe Morand*. Son répertoire est similaire à celui des Malvoisins, avec une importance accordée aux œuvres des jeunes poètes[295] et les deux compagnies présentent certains spectacles en collaboration. Une troisième troupe de théâtre amateur voit le jour dans ces années, les Funambules. Basée à Delémont, cette troupe partage plusieurs de ses membres avec celles des Malvoisins et du Mûrit-Blé. Outre des pièces classiques (Molière, Anouilh, Tchekov, etc.), elle propose comme les deux autres des spectacles de poésie : par exemple, en 1967, consacrés à Maurice Chappaz et en 1974 à la poésie jurassienne[296]. Elle entretient des liens étroits avec le RJ. En 1962, elle participe à la réalisation de *Gilberte et le Bernois*, « *un film sur le Jura, son histoire et ses aspirations* » (« Rassemblement jurassien », *L'Impartial*, 28 mars 1962, p. 5). C'est elle qui présente l'adaptation scénique de la pièce historique d'Yvette Joliat, *Un évêché pour une danseuse*, publiée par le RJ et rédigée à l'occasion des 150 ans du Congrès de Vienne (Joliat 1965). Enfin, une pièce créée et jouée par les Funambules en 1968 procure un excellent exemple de la façon dont politique et littérature se font écho dans le Jura à cette époque. Intitulée *Rudiane ou Pourquoi pas une fille. Le drame de la dernière druidesse rauraque* (Rais 1969), elle ne traite pourtant pas directement du problème jurassien, mais l'auteur y a « *inscrit en filigrane* […] *l'histoire actuelle du Jura* »[297]. L'intrigue se déroule à l'époque romaine lorsque les légions latines prennent possession du territoire rauraque, c'est-à-dire jurassien. On tire aisément les parallèles possibles avec la Question jurassienne : un envahisseur tente d'imposer sa culture, non par la force mais en *achetant* les Gaulois, comme le montre bien le personnage du forgeron, Artiogenus, qui doit sa fortune aux armes qu'il procure aux légions romaines. Rudiane, une druidesse, résiste de toutes ses forces aux envahisseurs latins. Elle va même jusqu'à bouter le feu à leur place forte. Mais, lorsque le chef gaulois lui demande si elle hait les Romains, elle préfère décrire la menace qui plane sur la culture de son peuple :

« ***Rudiane***
J'aime…
J'aime les paysans de mon petit coin gaulois.
J'aimais quand ils se penchaient sur leur lourde charrue,
Quand ils rentraient le soir, courbés, traînant les pieds, vers leur cabane,
Quand ils essuyaient leur front brillant du revers de leur main, et puis à pleine main ils saisissaient le pain,
Quand ils regardaient vers le ciel et regardaient pousser leur blé,
Quand ils étaient pauvres, et heureux,
et bientôt ils seront jaloux de ceux parmi eux à qui les Romains offrent de l'or. […]
J'aimais quand ils parlaient gaulois, et on pouvait manger leurs mots comme des pommes vertes,

[295] « Poètes jurassiens de moins de 20 ans », *Gazette de Lausanne*, 17 septembre 1969, p. 5.
[296] Voir la liste des œuvres jouées par les Funambules depuis sa création en 1959 sur le site Internet de la troupe (URL : http://www.funambules.ch, dernière consultation le 9 juillet 2013).
[297] « Les événements du Jura sur la scène du théâtre, mais au troisième siècle », *F.A.N.*, 23 novembre 1968, p. 8.

Et bientôt ils ne sauront plus susurrer que des – orum et des – ibus.
J'aimais quand ils s'asseyaient le soir dans le soleil couchant, quand ils buvaient la bière,
Quand les vieux venaient avec leurs histoires pour faire rougir les femmes,
Et les femmes riaient, mais les filles chantaient pour ne pas entendre, et les garçons se taisaient parce qu'ils regardaient les filles,
Et bientôt, tous, tant qu'ils sont, ils iront gueuler dans des cirques, ou bien, vautrés sur des lits trop petits, ils goberont des huîtres.»

(Rais 1969: 38)

Cette tirade – prononcée sur scène par la fille de Roland Béguelin, Nicole, qui jouait le rôle de Rudiane lors de la tournée jurassienne de la pièce en 1968 (Rais 1969: 3) – ne peut que résonner avec la peur habitant les autonomistes de perdre leur culture, leurs traditions et même leur langue, après une *germanisation* du territoire jurassien (voir ci-après 3.4.4.). Comme le souligne le *Jura Libre*, il est clair pour les autonomistes que cette pièce «[apporte] *son message de liberté et de sacrifice dans les localités du Jura*» (6 novembre 1968, p. 7). Le correspondant de la *F.A.N.* estime même que le «*symbolisme*» de la pièce «*n'échappera qu'à ceux qui ne veulent pas comprendre*» (23 novembre 1968, p. 8).

En marge des récitals de poésie des troupes théâtrales jurassiennes, de 1967 à 1973, la poésie prend une place quasi *officielle* dans le grand rassemblement autonomiste de septembre. Les auteurs se succèdent pendant quelques années à la tribune pour déclamer leurs œuvres devant la vaste foule qui leur répond. Depuis les débuts de la Fête, – outre écouter les discours solennels des dirigeants du RJ et les messages des groupements affiliés et amis – le public doit toujours, durant la partie officielle, accepter une ou plusieurs résolutions à main levée (dans le style d'une *Landsgemeinde*)[298] et entonner la *Nouvelle Rauracienne*[299]. Dès 1967 et pour quelques courtes années, on ajoute à ce rituel la lecture d'un poème avec la participation de l'assemblée: «*sommet de la manifestation populaire*» selon le *Jura Libre* (11 septembre 1968, p. 8, sous une photo de Jean Cuttat à la tribune qui «*dit sa "Grande veillée" devant la foule innombrable, qui répète ses vers*»). C'est Alexandre Voisard qui ouvre les feux en 1967 et partage *Ode au pays qui ne veut pas mourir*. Il est suivi, entre autres, par Jean Cuttat avec *La Grande Veillée* en 1968, Tristan Solier avec *Le Libérateur* – un poème résolument guerrier – en 1969 et Philippe Morand avec *Terre de notre terre* en 1970 (voir l'annexe 5)[300].

---

[298] Il s'agit de la spécialité de certains petits cantons alémaniques qui font voter les citoyens en assemblée à main levée, voir la notice que consacre la *BDLP* à ce terme.

[299] L'«hymne national» des autonomistes jurassiens, dont les paroles ont été rédigées par R. Béguelin et R. Schaffter. Voir, entre autres exemples, le programme de la manifestation officielle pour la Fête du peuple de 1968 publié dans le *Jura Libre* (6 septembre 1968, p. 5).

[300] Tous ces poèmes sont publiés une semaine avant la Fête dans le *Jura Libre*; voir: 4 septembre 1968, p. 2; 10 septembre 1969, p. 2; 9 septembre 1970, p. 1. On peut aussi écouter A. Voisard en 1967 et J. Cuttat en 1968 dans les archives de la RTS, «Le lyrisme de Jean Cuttat» (URL: http://www.rts.ch/archives/radio/divers/emission-sans-nom/3528079-le-lyrisme-de-jean-cuttat.html, dernière consultation le 19 septembre 2014).

Le succès des récitals et la quasi-officialisation de la poésie ont été vécus par les auteurs et leur public comme des moments d'une intensité incroyable, une expérience presque mystique. Plusieurs témoins que j'ai interviewés s'en souviennent avec bonheur. On ressent cette atmosphère religieuse dans le témoignage que donne Alexandre Voisard de sa lecture d'*Ode au pays qui ne veut pas mourir* à la Fête du peuple, dans une lettre à Maurice Chappaz datée du 18 septembre 1967 :

> « *Quant à la récitation publique du dimanche, je l'ai sentie, du haut de la tribune, non pas comme un cri physique, mais comme une immense PRIÈRE. J'entendais un infini murmure, venant de partout, soulevé par des milliers et des milliers d'âmes recueillies comme à l'église. Par la suite, j'ai eu d'innombrables témoignages de personnes (non initiées pour la plupart) qui étaient sincèrement bouleversées.* »
>
> (Voisard/Chappaz 2010 : 52)

Jean Cuttat explique cette ferveur et le succès du « *poète patriote* » Voisard du fait que les Jurassiens ont reconnu dans ses poèmes « *les chants de leur propre cœur* »[301].

L'engouement populaire créé par *Liberté à l'aube* est souligné par de nombreux observateurs. Il vient donner toute sa signification au rôle du poète dans la lutte, comme l'explique Alexandre Voisard.

> « [L]*a poésie est-elle anachronique, a-t-elle sa place dans cet environnement politique ? Expérience faite, je témoigne que la poésie tombe souvent dans le cœur brûlant des hommes comme une rosée d'autant plus bienfaisante qu'elle vient par surprise. Quelques mots ont touché quelques hommes, l'émotion s'est soudain répandue comme un raz de marée.* »
>
> (in Jotterand 1971 : 100)

Engagés dans la lutte pour l'autonomie, les poètes jurassiens se sentent les porte-parole du « *subconscient populaire* », toujours selon les termes d'Alexandre Voisard[302]. Comme il l'écrit dans sa célèbre œuvre « Liberté à l'aube », le poète a dit « *LIBERTÉ et le pays redevient* [/] *Terre*, *humus propice au verbe renaissant* » (voir l'annexe 5). Les artistes doivent mettre à la disposition des militantes et des militants les mots et les images qui décrivent leurs aspirations profondes. Avec ses « *mots en fête* », le poète doit « *rendre leur patrie* » aux Jurassiens, comme l'écrit Jean Cuttat dans *La Grande Veillée*[303]. Le recueil d'Alexandre Voisard *Liberté à l'aube* a rempli cette mission à merveille. On trouve tout au long des années qui suivent sa parution des citations directes et des échos de ces strophes dans les écrits des autonomistes.

---

301 Quatrième de couverture du recueil *Liberté à l'aube*, rédigé par Jean Cuttat (Voisard 1967).

302 Extrait de l'émission « Temps présent » du 25 septembre 1970 : « *Le poète exprime secrètement ce que // ce que les gens sentent mais qu'ils ne peuvent pas exprimer* […] *je crois que à un certain moment le subconscient populaire tout à coup s'exprime / par la voix d'un poète il dit voilà c'est ça que je voulais dire / et c'est ça qu'il dit je savais pas que c'était ça mais c'est ça que je voulais dire* » (01'35''-02'03''). Cet extrait peut être consulté sur le site Internet des archives de la RTS, « Engagé en politique » (URL : http://www.rts.ch/ archives/tv/information/3470304-engage-en-politique.html, dernière consultation le 24 juillet 2013).

303 Comme l'exprime si bien un quatrain de la première strophe de la *Grande Veillée* : « *J'ai vu dans sa tuerie / d'angoisse le poète / avec des mots en fête / nous rendre une patrie* » (voir annexe 5).

Aussi, Antoine Houlmann[304], un jeune membre du Groupe Bélier, *objecteur-patriote* emprisonné, emprunte-t-il certaines expressions à Alexandre Voisard dans la lettre qu'il fait parvenir au *Jura Libre* de sa geôle genevoise :

> « [Q]*and mes fantômes reviennent du "pays qui ne veut pas mourir", ils me disent qu'ils ont vu la lumière commencer de donner le grand coup de torchon final à une longue nuit sale et puante de cent cinquante ans. Qu'ils ont vu tout un peuple se lever, "rouge d'impatience, blanc de courroux"*. »
>
> (« La lettre de la semaine », *Jura Libre*, 20 août 1969, p. 2)

Une année plus tard, Jean-Pierre Beuret*, jeune Bélier franc-montagnard, commence son discours de la Fête du peuple par d'autres vers de l'*Ode au pays qui ne veut pas mourir*, comme pour mieux montrer que rien n'a changé. Il fustige ensuite les autorités suisses qui ont traîné en justice « *de jeunes Jurassiens coupables d'avoir crié "liberté" dans l'hémicycle de la somnolence* »[305], faisant référence aux militants du Groupe Bélier qui ont fait irruption au sein du Conseil national le 11 décembre 1968 lors de l'opération « plein-palais » (Brêchet 1996 : 250-1).

Finalement, comme la notion de *génie* se présente au cœur des revendications culturelles jurassiennes, on comprend mieux la place spéciale occupée par la poésie quelques années durant dans les manifestations populaires du RJ. D'une part, même s'il ne parle pas directement du français, de l'allemand ou de la question linguistique en général (il n'existe pas de poésie sur la *germanisation* ou le suisse allemand même si des ours y apparaissent parfois muselés et humiliés)[306], ce phénomène culturel participe à la lutte en offrant tout un vocabulaire imagé aux militantes et militants. D'autre part, hautement conscients de leur statut de *colonisés*, les poètes jurassiens écrivent dans un contexte de découverte et d'illustration de leur culture (française bien sûr) et de leur identité. Une fois de plus, le combat est donc double : à la fois local (l'identité jurassienne) et universel (l'identité francophone). Ainsi, même s'ils n'utilisent pas tous le terme d'*ethnie française*, les poètes participent par leurs écrits à faire rayonner la culture jurassienne, une culture d'expression française (voir à ce propos le manifeste « Poésie et liberté » publié par Jean Cuttat dans le *Jura Libre*, 1er mai 1968, p. 1 et 2, et reproduit dans l'annexe 6).

3.4.3. *Ethnie française* et *fédéralisme ethnique*

Au sein du RJ, Roland Béguelin apporte au discours autonomiste sur la culture une tonalité particulière, influencée par des idées venues surtout de Belgique. Les contacts entre le secrétaire général du RJ et la Fondation Charles Plisnier* de Bruxelles datent

---

[304] Franc-montagnard, A. Houlmann (1932-2010) était monteur électricien. Il était parmi les fondateurs du Groupe Bélier. Il s'est également engagé dans le CAFM (Comité d'action contre l'établissement d'une place d'armes aux Franches-Montagnes). Il fait partie des premiers *objecteurs-patriotes* (Gogniat 2005b).

[305] « Bienvenue au procès de Lausanne », *Jura Libre*, 16 septembre 1970, p. 2, discours de J.-P. Beuret, prononcé le 13 septembre du haut de la tribune officielle de la Fête du peuple jurassien.

[306] L'ours est le symbole de la ville de Berne. Cet animal décore également le drapeau cantonal bernois. Pour les caricaturistes jurassiens, l'ancien canton est le plus souvent représenté sous les traits d'un ours.

de son implication au sein de l'AEEF à la fin des années 1950 (voir 1.2.4.). Suite à ces contacts, un discours *ethniste* sera développé dans le Jura durant les années 1960 et 1970, en particulier par quelques personnalités autour de Roland Béguelin (notamment les plumes langagières du RJ, cf. 1.3.2.) – de nombreux autonomistes[307] et des amis du Jura gardant leurs distances, comme Maurice Chappaz qui écrit à Alexandre Voisard* le 18 septembre 1967 qu'il croit «à [leur] *futur canton (mais pas aux ethnies)*» (Voisard/Chappaz 2010: 58). Même si une certaine élite romande – d'inspiration maurassienne principalement – accorde son soutien à ce discours *ethniste*[308], de nombreux intellectuels suisses s'en méfient[309]. En 1979, Jean-Marie Vodoz – pourtant convaincu de l'importance des associations francophones, comme le montre sa fonction de président de l'ASJLF – se réfère de façon critique à la 2e CMELF comme à un «*bastringue ethnique*», vexant ainsi Roland Béguelin, et souhaite que l'ASJLF se distancie le plus possible de cette organisation à but politique[310]. Il n'empêche, l'argumentation *ethniste* exerce une influence importante sur le discours autonomiste jurassien. D'une part, le GREF – organe romand de l'AEEF qui développe l'idée de l'*ethnie* en Suisse romande – a un réel effet de rassembleur pour les Jurassiens, en premier lieu avec des sympathisantes et sympathisants en Suisse (en particulier des Neuchâtelois) mais également au-delà des frontières de la Confédération auprès des Wallons et Valdôtains actifs au sein de l'association-mère. D'autre part, la théorie prônée par ce mouvement va modeler le discours autonomiste jurassien notamment autour des thèmes de l'*ethnie française* et du bilinguisme. Nous nous intéresserons ici à l'argumentation autonomiste qui découle directement de ces liens avec le GREF, l'AEEF, puis la CMELF dès 1971. Principalement emprunté aux écrits de Charles Becquet* (1963) et surtout aux publications scientifiques de Guy Héraud* (1963; 1966; 1969) – deux auteurs dont les textes sont régulièrement reproduits dans le *Jura Libre*[311] –, ce discours fait la part belle à toute une série d'idéologies langagières typiques de la langue française.

---

307 Aucune des personnes que j'ai interviewée ne se souvenait d'avoir à l'époque été membre du GREF. Plusieurs avaient toutefois participé aux premières conférences de la CMELF. De nombreux témoins m'ont fait part de leur rejet ou tout au moins de leur scepticisme face à cette notion d'ethnie qu'ils considéraient un peu comme la marotte de R. Béguelin.

308 Voir les cas d'A. Lombard* et de P. André* dans le chapitre suivant (4.2.1.).

309 Citons les propos de P. Béguin (1903-1978, éditorialiste, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*) à la télévision française dans l'émission «xxe siècle» diffusée le 24 juin 1969. S'il accepte une certaine parenté linguistique et culturelle dans le cadre de la francophonie, il refuse catégoriquement le côté politique de l'*ethnie française* et préfère ne pas adhérer au concept d'*ethnie* (5'50''-7'29''). L'émission est disponible sur le site de l'INA (URL: http://www.ina.fr/video/CAF08002164/en-suisse-video.html, dernière consultation le 29 juillet 2013). Voir aussi S. Roth (1999: 120s.) qui décrit, entre autres, le malaise de l'écrivain fribourgeois Gonzague de Reynold face au mouvement *ethniste*.

310 ACJ / Fonds Béguelin, 97 J 312, Section suisse, 1959-1980, Procès-verbal de la séance du comité de l'Association des journalistes de langue française du samedi 10 novembre 1979.

311 Pour Ch. Becquet: «Au service de l'ethnie française», *Jura Libre*, 22 juin 1960, p. 2; «Prise de conscience», 29 juin 1960, p. 1; «Les faux prophètes», 8 octobre 1969, p. 1; «Message aux Jurassiens», 13 septembre 1972, p. 7; «La leçon historique du Jura», 23 novembre 1978, p. 5. Pour G. Héraud: «L'Europe des Patries», *Jura Libre*, 5 septembre 1962, p. 1 et 2; «Le problème jurassien», 11 décembre 1963, p. 1 et 2; «Le Jura dans l'Europe des ethnies», 8 avril 1964, p. 1 et 2; «Un exemple pour l'État de Berne: le statut d'autonomie des Suédois en Finlande», 22 avril 1964, p. 1; «Le droit d'intervention», 16 décembre 1964, p. 1 et 2; «La région autonomie du Val d'Aoste», 30 juin 1965, p. 1 et 3; «Précisions sur l'Europe des ethnies», 7 juillet 1965, p. 1 et 2; «La Belgique se défait», 3 avril 1968, p. 1 et 2;

Ces deux auteurs ont de nombreux liens personnels avec le Jura, en particulier au travers de Roland Béguelin qui les rencontre à de nombreuses reprises, les invite à plusieurs reprises dans le Jura et correspond régulièrement avec eux, comme en témoignent ses archives personnelles. Guy Héraud et Roland Béguelin collaborent en outre à deux reprises pour expliquer la situation du Jura du point de vue des recherches sur les minorités (Beguelin/Heraud 1965 et Béguelin 1973b). Très proches par certains points de la propagande autonomiste, les ouvrages de Charles Becquet et Guy Héraud sont conseillés au lectorat de l'hebdomadaire autonomiste : on en fait la publicité, on en propose des comptes rendus[312] et la plupart d'entre eux sont également vendus par le secrétariat du RJ lors des grandes manifestations autonomistes[313].

Le concept principal autour duquel se construit l'argumentation *ethniste* est bien sûr celui d'*ethnie*. Ce terme n'est toutefois pas inconnu dans le Jura avant les années 1960 : nous avons cité les textes de P.-O. Bessire et du Comité de Moutier qui utilisent la notion d'*entité ethnique*, par exemple. En revanche, la notion telle qu'elle se dessine dans sa définition spécifique à la culture française est d'abord développée par l'ethnologue d'origine neuchâteloise, George Montandon (1935), un personnage tristement célèbre pour sa dérive raciste et antisémite dans les années 1940 qui le fit collaborer avec le régime de Vichy comme spécialiste de la question juive (Knobel 1988). Cette filiation ne peut qu'ajouter des arguments aux détracteurs de l'*ethnie* qui y voient un concept raciste, un point de vue souvent réfuté dans le *Jura Libre* (par exemple : « Ethnisme ? oui, racisme ? non », 17 avril 1968, p. 1)[314]. D'ailleurs, si les membres du GREF reconnaissent l'origine du concept (« *terme créé par un Suisse* », cf. ci-dessous) mais s'attachent aux côtés positifs de cette paternité (fierté nationale), ils ne manquent jamais de protester et de rétablir leur définition du concept (« *et repris ailleurs* », ci-dessous) qu'ils veulent résolument respectueux des différentes cultures. Le *Jura Libre* cite ainsi les explications de Charles Beuchat* – patriote jurassien, écrivain et membre du comité du GREF et du CMELF – qui

« Réflexions en guise de mise au point », 21 août 1968, p. 10 ; « Fédération ethnique et critère économique », 22 octobre 1969, p. 1 et 2 ; « Fédéralisme et communautés ethniques », 29 décembre 1971, p. 2 ; « Un combat inspiré de justice universelle », 23 février 1978, p. 1 et 2.

[312] Pour Becquet (1963) : « L'ethnie française d'Europe », *Jura Libre*, 11 septembre 1963, p. 8 et 18 septembre 1963, p. 8 ; « Lettre d'un Confédéré établi dans le Jura », 22 janvier 1964, p. 3. Pour les ouvrages de Guy Héraud : *Jura Libre*, 20 mai 1964, p. 4 ; 27 mai 1964, p. 4 ; 17 juin 1964, p. 4 ; 21 août 1968, p. 5.

[313] ARCJ, Fonds Rassemblement Jurassien, RJ6 – Correspondance du secrétariat (1968-1972), « Inventaire des brochures au 31 décembre 1969 ». Sont citées *Ethnie française d'Europe* (Becquet 1963) au prix de 12 CHF et *L'Europe des ethnies* (Héraud 1963) au prix de 15 CHF.

[314] Citons également : *Jura Libre*, 5 janvier 1966, p. 2, note de R. Béguelin : « *La défense de la culture, de la langue et de la forme de civilisation et de sensibilité, c'est-à-dire le fond ethnique, n'a absolument rien à voir avec le "racisme". Elle doit être la préoccupation numéro un des intellectuels et des politiques. Mêler le racisme à la sauvegarde des minorités serait une attitude imbécile* ». P. Grimm réfute les allégations d'« *impérialisme* » et de « *racisme* » qu'il a entendues lorsque les Jurassiens tissaient « *des liens avec tous ceux que préoccupent l'avenir de notre langue et de notre culture* » (« En marge du Congrès des Jeunesses francophones. Préparons le monde de demain », 15 janvier 1969, p. 2). L'amalgame entre racisme et *ethnie* est répandu et les membres du GREF s'en défendent dans les quotidiens suisses romands, comme É. Berthoud* dans la *F.A.N.* (« L'ethnie française et la peur des mots », 19 mars 1965, p. 1 et 14, 20 mars 1965, p. 1 et 14) ; R. Béguelin dans la *Gazette de Lausanne* (« ethnie et race », 4 décembre 1965, p. 7).

répond, dans les colonnes de la *Tribune de Genève*, aux propos d'un député jurassien qui s'en est pris à l'*ethnie française* depuis la tribune parlementaire :

> «*Beaucoup de citoyens ont été les uns peinés, les autres abasourdis en lisant une espèce de diatribe totalement inattendue, ahurissante selon quelques-uns, d'un de nos députés contre "l'ethnie française", qu'il veut et prétend moribonde. Il le prétend d'autant plus que, manifestement, il ignore sa réalité. L'ethnie française, selon le terme créé par un Suisse et repris ailleurs, a rendu ce propre terme universel, comme le prouvent tant de pays africains. Apolitique, comme le montre son indépendance à l'égard de tous les gouvernements, l'ethnie française respecte d'abord toutes les autres ethnies et leur concède tous les droits chez elles, exactement le contraire de ce que pensaient et faisaient l'hitlérisme et ses thuriféraires. Fière de sa culture, donc de sa langue, elle désire la protéger et la développer, mais chez elle seulement.*»
>
> («Contre le salmigondis culturel», *Jura Libre*, 3 mars 1965, p. 4)

Malgré ce refus de tout racisme et le rejet d'une filiation nazie, la réinterprétation que fait Charles Becquet (1963 : 40) de ce concept revient tout de même à la définition de George Montandon : on entend par *ethnie française* le «*support humain*» de la culture française qui comprendrait ainsi «*les communautés humaines, peuples et nations, différentes par la citoyenneté, la religion, mais unies par la même culture, par la même psychologie résultat de la pratique de la même langue*» (*Ibid*.). L'écrivain belge précise dans un autre texte qu'il faut comprendre *langue* ici dans le sens de «*langue de civilisation*» et non pas de «*patois*»[315]. Cette définition laisse apparaître en filigrane l'importance que prend dans cette théorie le déterminisme linguistique et la notion de *Weltanschauung*, l'idée que la *langue maternelle* va construire la vision du monde d'un individu, une version poussée de l'hypothèse Sapir-Whorf. Comme le résume Guy Héraud, la langue est loin de n'être qu'un moyen de communication : «*toute une mentalité se dissimule derrière* [elle]*, s'exprime à travers elle*» (1969 : 23). La langue est «*l'indice synthétique*» (*Ibid*.) de l'*ethnie* mais d'autres critères entrent également en jeu dans sa définition : le caractère somatique (particulièrement lié à l'influence de la terre, de l'environnement sur les communautés humaines), une certaine conscience nationale ou politique (Becquet 1963). Toutefois, le lien le plus fort reste la langue (*Id*. : 50, 53). Le *Jura Libre* cite à ce sujet un autre scientifique, le géographe Roland Breton, qui reprend cette idée dans un article de la *Revue de psychologie des peuples* :

> «*Si la langue est bien le principal critère de l'ethnie, c'est avant tout parce qu'elle est plus qu'un moyen d'expression, de communication et d'échange : le support d'une culture entière, la culture même, préexistant aux hommes d'un moment donné.*
> *Elle recèle plus que des mots : des concepts, des images, une tradition de pensée, une logique, un système complet de références, orientant la sensibilité comme le raisonnement de ceux qui y ont accès. Les langues ne sont interchangeables ni en bloc, ni pièce à pièce, mot à mot ; elles constituent des structures complètes et cohérentes et l'on ne passe pas impunément de l'une à l'autre. Chacune a son bagage folklorique et littéraire, populaire*

[315] «Au service de l'ethnie française», *Jura Libre*, 22 juin 1960, p. 2.

et historique, et le groupe humain détenant indivise cette richesse est de ce fait une communauté, du moins sur le plan de la pensée.»

(«Critères de l'ethnie», *Jura Libre*, 12 juin 1968, p. 4)

C'est la langue qui permet à l'âme et au *génie* d'un peuple de s'exprimer et ainsi de former une communauté distincte des autres. Tant la *langue* que la *communauté* sont décrites de façon unitariste, ne laissant aucune place au mélange et aux pratiques bilingues. On voit opérer dans cette notion d'*ethnie française* les grandes essentialisations typiques des *mythes unifiants* du français, en particulier celle entre langue et culture et, comme nous l'avons déjà souligné, entre langue et pensée. La langue apparaît dans cette théorie comme un bloc distinct, dont on peut facilement tracer les contours, une vision qui exclut toute forme de variation et qui va entraîner un certain purisme linguistique. Comme le résume Charles Thomas, président de la Fondation Charles Plisnier, on peut représenter la théorie de l'ethnie par l'équation suivante:

ETHNIE = LANGUE + CULTURE + FAITS DE CIVILISATION[316]

(Charles Thomas,
in Fondation Charles Plisnier/Le Flambeau 1966: 43)

La langue française qui sert de fondement à l'*ethnie* est, on s'en doute, le *français universel*, une langue de *haute civilisation*. Il en découle que les associations comme le GREF mais aussi l'AEEF et leurs institutions membres se soucient grandement de la *pureté* de la langue. Dans cette théorie de l'*ethnie*, c'est donc la langue qui crée le sentiment communautaire, qui marque l'appartenance au groupe.

En Suisse, on a souvent interprété ces idées comme une menace envers l'équilibre linguistique du pays et le lien confédéral, en raison surtout du rapprochement avec les différents peuples appartenant à l'*ethnie française* dans d'autres États européens. Les pro-Bernois critiquent volontiers le discours *ethniste* du RJ qu'ils considèrent comme raciste[317] et comme «*une fuite devant la réalité*» («Les "Patriotes jurassiens" à Saint-Imier», *Gazette de Lausanne*, 27 septembre 1971, p. 3). «*Chant*[er] *la gloire de l'ethnie*» serait pour les autonomistes une manœuvre désespérée devant leur certitude «*d'être battus sur le terrain légal*» (*Ibid.*). Surtout, l'UPJ condamne dans ce discours du RJ «*le recours à des théories importées de l'*étranger» (*Ibid.*), une accusation sévère pour ces *patriotes* qui proclament leur «*fidélité au Jura, au canton de Berne et à la Confédération*» («Une résolution de l'U.P.J.», *L'Impartial*, 22 octobre 1968, p. 11) et qui terminent toujours leurs assemblées par l'hymne

---

316 Suit une explication un peu plus prolixe qui pose également l'amitié entre les peuples de langue française: «*Nos amis – naturels, vrais et sincères – sont ceux qui parlent notre langue, la pratiquent de manière telle qu'elle est devenue leur instrument de pensée, le véhicule de leurs idées, le moteur de leur formation intellectuelle, – si vous voulez aussi – la bonne fée – ou la muse – qui inspire, qui guide et nous pousse à une certaine manière indéfinissable de se comporter, de s'exprimer, voire de réagir dans les circonstances de la vie, ce que d'aucuns appellent "faits de civilisation"*», Charles Thomas, in Fondation Charles Plisnier/Le Flambeau (1966: 43).

317 Voir par exemple ce communiqué de la section de Tramelan de l'UPJ dans la *F.A.N.*: «Réponse de l'U.P.J. au R.J.», 21 avril 1972, p. 13.

national suisse[318]. Éric Rufener croit lire derrière «*l'idée somme toute généreuse des ethnies*», une «*idée intéressée de l'"Ethnie" qui est l'ethnie française*» (1969 : 11), une façon pour la France d'étendre son hégémonie sur les pays voisins, les pays francophones d'Afrique et le Québec. Il dénonce dans son pamphlet un concept peu opérant et souligne la diversité des mentalités au sein même d'une *ethnie*. Pour lui, la «*formation intellectuelle et l'ouverture d'esprit des individus*» sont bien plus importants pour modifier son « *état d'esprit*» et son *« âme »* (*Id.*: 13).

Les membres du GREF répondent à ces critiques, en insistant sur les côtés positifs de cette idéologie pour la Suisse et sur leurs intentions non racistes :

> «*Résolus à demeurer mieux que jamais suisse, dans une Suisse vivante et fidèle au Pacte de 1291, une et diverse, capable de faire entendre une voix claire dans un parlement fédéraliste européen, les Romands doivent prendre conscience de leur solidarité ethnique (à l'opposé de toute idée irréelle et inhumaine de race!): solidarité entre eux-mêmes d'abord, parce que minorité linguistique en Suisse*; *avec le fait français ensuite, parce ce fait de civilisation justifie le sentiment de leur appartenance à une nation spirituelle plus étendue que leurs Etats cantonaux, unie par la pratique, le génie et la responsabilité d'une langue maternelle commune.*»
>
> (Éric Berthoud, «Une importante mise au point romande», *Ethnie française*, 15 mars 1964, n° 27, p. 73)

L'appartenance politique et nationale n'est pas remise en cause par les tenants de l'*ethnie*. Éric Berthoud souligne l'avantage pour la Suisse d'une *minorité francophone* sûre d'elle qui apporte de la vie à la Confédération. On peut ajouter à l'appartenance nationale la communauté d'esprit («*nation spirituelle*») définie par la pratique d'une même langue et le partage d'un *génie* et une nouvelle conception des peuples européens à travers l'*ethnie*, tel que le conçoit Guy Héraud. On se doute que de telles tentatives de mise au point sont mal perçues par les détracteurs de la notion d'*ethnie*.

Les idées *ethnistes* sont exposées dans de nombreux articles du *Jura Libre*[319]. Les définitions de l'*ethnie* apparaissent surtout dans le discours autonomiste de la première moitié des années 1960 où on en retrouve de nombreux témoignages. Durant les années 1970, il n'y est presque plus fait allusion qu'en passant mais ses principes restent pleinement opérationnels pour l'économie des diverses idéologies langagières à l'œuvre dans le discours autonomiste. Les autonomistes reprennent à leur compte les définitions de l'*ethnie* que nous avons détaillées ci-dessus. Ils se

---

318 Voir par exemple les articles suivants pour les 16e et 18e Congrès : «Le congrès de l'U.P.J. s'est déroulé dans le calme et sans perturbation à Moutier», *F.A.N.*, 28 octobre 1968, p. 8 ; «Congrès de l'Union des patriotes jurassiens : "Notre peuple est fatigué de l'agitation"», 26 octobre 1970, p. 11.

319 En voici les principaux : «Ethnie française d'abord», 21 mars 1962, p. 5 ; 11 avril 1962, «L'expansion du français», p. 1 et 4 ; «La Question jurassienne et les Romands», 12 juin 1963, p. 2 ; «Fédéralisme et ethnie», 3 juillet 1963, p. 5 ; «Créateur de l'ethnie française», 11 septembre 1963, p. 8 ; «L'ethnie française d'Europe», 18 septembre 1963, p. 8 ; «Pourquoi l'ethnie française ?», 11 mars 1964, p. 8 ; «Revue de presse», 10 février 1965, p. 4 ; «Revue de presse», 3 mars 1965, p. 4 ; «Lettre d'un Confédéré», 10 novembre 1965, p. 1 ; «Le 4e Congrès de l'Ethnie française a siégé à Aoste», 27 avril 1966, p. 7 ; «Critères de l'ethnie», 12 juin 1968, p. 4 ; «Le Jura et la francité», 7 janvier 1970, p. 1.

penchent ainsi sur la géographie de l'*ethnie*, à laquelle il semblerait qu'on puisse associer les pays et régions qui font traditionnellement partie de la francophonie. L'*ethnie française*

> «*en dehors du bloc compact formé par la France (moins ses minorités allogènes), la Belgique wallone, la Suisse romande, la Vallée d'Aoste et les Vallées vaudoises du Piémont, plus le Luxembourg bilingue (pays germanique mais de langue officielle française), englobe les îles anglo-normandes, le Canada français, Haïti, l'île Maurice (possession anglaise), les départements et territoires d'outre-mer (jusqu'en Polynésie), partiellement encore les colonies ou ex-colonies françaises et belges d'Afrique et même, dans un sens extensif, des pays tels que l'Italie, la Grèce, la Roumanie, la Turquie, l'Espagne, voire toute l'Amérique latine où le français est à l'honneur* […].»
>
> («L'Europe linguistique: survol des minorités. 2. L'ethnie», *Jura Libre*, 18 janvier 1961, p. 1)

Dans cette acception, l'*ethnie française* se confond donc avec la francophonie. De fait, les membres du GREF sont de fervents défenseurs de l'intégration de la Suisse dans les institutions francophones (voir 9.1.1.).

Le *Jura Libre* rappelle souvent l'origine wallonne du concept d'*ethnie* et ses liens avec la Fondation Charles Plisnier[320]. Néanmoins, les Jurassiens s'emparent de cette idée, la font leur et l'intègrent pleinement dans leur argumentaire. Ainsi, pour Roland Béguelin, l'ethnie est «*un ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture*» (1966: 8). L'importance capitale de l'argument linguistique pour cerner cette notion n'est pas oubliée, comme le montre l'un des rares articles des années 1970 traitant de l'*ethnie* dans le *Jura Libre*. L'auteur y présente le compte rendu d'une rencontre à Aoste et résume ainsi le propos de Guy Héraud qui y a avancé le concept de «*nation ethnique*»:

> «*La langue est le seul critère objectif à partir duquel la nation peut se constituer. Pourquoi? D'abord parce que les autres critères (religion, histoire, géographie, économie) ne sont pas indispensables. Ils sont contradictoires et évoluent sans cesse. La langue est étroitement liée à la psychologie des gens qui la parlent. Elle a un rôle de communication, un rôle esthétique et elle est l'affirmation de soi. "La langue façonne l'esprit", affirme Guy Héraud. Langue = conscience.*»
>
> («Le combat des nationalités», *Jura Libre*, 29 octobre 1975, p. 1)

Les implications d'une telle conception pour le combat jurassien apparaissent clairement. Comme le suggère Éric Berthoud, président du GREF, dans le *Jura Libre*: «*On a reconnu en Suisse l'existence d'un peuple jurassien défini par la langue qu'il parle, expression d'une vie profonde que l'on ne peut changer ou assimiler à une autre sans tuer l'*âme de ce peuple» («La Question jurassienne et les Romands», 12 juin 1963, p. 2). Lutter pour le Jura, c'est préserver ce territoire

[320] «Créateur de l'ethnie française», *Jura Libre*, 11 septembre 1963, p. 8; «La presse belge et française le reconnaît: le monde francophone est en mouvement», 10 février 1965, p. 4.

comme une région d'*ethnie française* et c'est donc y défendre la langue et la culture françaises en l'illustrant et en refusant la *germanisation*. Comme l'explique Le Gaulois, la défense de son *ethnie* «*ne consiste pas dans la préservation du folklore, mais bien dans la défense et illustration de la langue française, du génie français, de la civilisation française*» («Défense des ethnies», *Jura Libre*, 17 février 1965, p. 4).

On voit maintenant mieux l'argumentaire que tire le RJ de cette notion d'*ethnie française*. Celle-ci pousse à une imperméabilité des cultures, des *ethnies* française et germanique. Toujours selon les termes de Guy Héraud:

> «*Chaque langue définit un univers de telle sorte que d'une langue à l'autre, on n'arrive jamais à rendre exactement la pensée. Des fossés infranchissables séparent les communautés linguistiques.*»
>
> (Héraud 1969: 24)

L'usage d'une langue différente provoque donc une rupture entre francophones et germanophones. De plus, elle rend intenable la position des bilingues qui, en quelque sorte, se trouvent dans l'obligation de choisir leur camp. D'une part, cette notion accompagne la redéfinition du Jurassien à partir de la langue qu'il parle: le *vrai* Jurassien a le français comme *langue de civilisation*, voire comme *langue maternelle*. Il est intéressant de constater que l'*ethnie française* se définit autour de la notion de *langue de civilisation* plutôt que de celle de *langue maternelle*. Cela permet à toute une série de personnes qui ont été socialisées d'abord en patois franc-comtois (il y en a encore quelques-unes à l'époque) voire en suisse allemand de tout de même pouvoir appartenir au *peuple jurassien* (voir 3.5. ci-dessous).

Selon la doctrine de l'*ethnie*, il est impossible pour les Jurassiens francophones de s'entendre (au sens de «compréhension») avec les Bernois de l'ancien canton, germanophones. Il faut donc que les Jurassiens francophones disposent de leurs propres institutions. Voilà le premier argument mis en avant par les autonomistes. Le second est directement lié à la constatation faite par les dirigeants du RJ au lendemain du premier plébiscite en 1959: un pourcentage élevé de Bernois (c'est-à-dire de germanophones) vit dans les six districts jurassiens, en particulier dans les trois districts méridionaux. Les Jurassiens doivent donc prendre garde à cette *germanisation* rampante du Jura (voir ci-après 3.4.4. pour plus de détails) et la combattre par tous les moyens possibles car l'*ethnie française* est menacée dans ces territoires proches de la frontière des langues. Guy Héraud montre bien que l'*aliénation ethnique* comprend, outre l'aliénation politique, l'aliénation culturelle et démographique (1966: 55s). Parmi les moyens d'enrayer ces périls, vient en premier lieu l'instauration d'un canton monolingue dans lequel la territorialité des langues sera respectée et qui contraindra ainsi les Bernois de l'ancien canton installés dans le Jura à s'assimiler parce qu'ils ne se sentiront plus chez eux, mais bien dans une région francophone.

Enfin, un dernier argument plus spécifique est également tiré de la notion d'*ethnie*. Lorsque le gouvernement bernois soumet à la votation l'additif constitutionnel qui doit permettre aux Jurassiens de se déterminer sur la création d'un nouveau canton, le RJ ne peut que se déclarer d'accord sur le principe. Toutefois, il combat avec ardeur

un des vingt-deux articles de l'additif constitutionnel, celui qui «*accorde le droit de vote à tous les citoyens domiciliés dans le Jura (autochtones, Bernois et Confédérés) ayant le droit de suffrage en matière cantonale bernoise selon l'article 43 de la Constitution fédérale*» (BÉGUELIN 1973b: 124). Le RJ a tenté par tous les moyens de montrer que cet article était contraire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il a même commandé une expertise juridique qui allait dans ce sens, rédigée par un admirateur des thèses *ethniques*, le professeur germano-autrichien Theodor Veiter[321] (1971: 207-208)[322]:

> «*L'article 8 de l'additif* […] *ouvre toute grande la porte à une submersion ethnique en vue d'une falsification et de ce qu'on appelle une manipulation (l'expression dérive de la sociologie moderne), et il pourrait même conduire à la mort ethnique du peuple jurassien.*»

L'éminent *spécialiste* estime que pour éviter cette *submersion ethnique*, selon les règles suisses (territorialité des langues) et les «*normes du droit international public*» (*Ibid*.), il convient de considérer comme aptes à voter les personnes qui sont installées dans le Jura au moins depuis trois générations. La règle pourrait être assouplie pour les immigrés francophones provenant d'autres cantons suisses, qui partagent l'*ethnie française* des Jurassiens, mais en aucun cas pour les germanophones. On voit donc à nouveau se dessiner une rupture nette parmi les habitants du Jura en fonction de leur langue (*langue maternelle* ou *langue de civilisation*? Rien n'est précisé). Les revendications du RJ au sujet de l'article 8, ainsi que de l'article 4 qui peut (et va) permettre un éclatement des six districts francophones, ne seront pas prises en compte ni même particulièrement au sérieux, en dépit de la caution juridique que le RJ cherche à leur apporter[323].

---

[321] T. Veiter (1907-1994) a fait des études de droit à Vienne. Personnage controversé, membre du parti nazi, il a tenté après la guerre de se donner une image de résistant. Sur ses convictions douteuses qu'il conserva toute sa vie et sur son parcours, voir BEHAL (2010). Lors de la conférence de presse de la Fête du peuple jurassien de 1970, Roland Béguelin ne mentionne pas le passé controversé de T. Veiter, se concentrant sur les éléments qui font de lui un «*éminent spécialiste en droit des peuples*»: «*Ce juriste de langue allemande* […] *est connu et écouté sur le plan international. Pour ne citer que quelques-uns de ses titres, disons qu'il fut ou est encore secrétaire de l'Association internationale pour l'étude des réfugiés, président du comité international d'experts sur les "problèmes légaux", expert* […] *auprès de l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes, professeur de droit des nationalités et de droit des peuples à la Haute école philologique de Königstein* […]. *Cet éminent juriste a rédigé jusqu'à présent vingt-deux expertises concernant des problèmes de droit des peuples, de droit des nationalités et de droit constitutionnel*» («Ferveur patriotique, détermination et assurance ont marqué la Fête du peuple jurassien à Delémont», *F.A.N.*, 14 septembre 1970, p. 10).

[322] Veiter écrit ainsi: «*Quand on parle de l'"ethnie française dans le Jura bernois", il est clair que par là, on ne peut entendre que les Jurassiens francophones, ceux qui ont le Jura pour patrie (pays des ancêtres).* […] *L*]*es immigrés bernois venus de la partie allemande du canton de Berne ne voient pas leur patrie dans le Jura, même quand ils sont romanisés, de sorte que les immigrés suisses allemands n'appartiennent pas au peuple jurassien, ni à l'ethnie française, et cela jusqu'à complète et consciente assimilation.*» (1971: 134).

[323] Ces propositions ont été balayées par la Commission Petitpierre. Elle «*réfute les thèses de jurisconsultes autrichiens, qui ne reposent sur aucun principe de droit positif, ne reflètent que des vues personnelles et ont pour seul but de donner un support ou une coloration juridique aux revendications du rassemblement jurassien*» («Le deuxième rapport des "Sages"», *F.A.N.*, 2 décembre 1971, p. 11).

N'oublions pas que la doctrine de l'*ethnie française* provient de milieux scientifiques institutionnalisés (en particulier sous la plume de Guy Héraud, professeur d'université à Strasbourg)[324] ou de milieux culturels reconnus dans des cercles intellectuels européens (la Fondation Charles Plisnier, l'Institut Jules Destrée[325], l'AEEF). En Suisse, elle est relayée par le GREF et par une certaine frange du RJ (Hauser 2001). Cette caution de scientificité et de sérieux devrait donc offrir un vernis de respectabilité aux arguments qui découlent de la notion d'*ethnie*. Toutefois, sa filiation quelque peu douteuse aux relents fascisants empêche qu'elle soit pleinement prise au sérieux par le public suisse et jurassien. De plus, parfois diffusées par les autonomistes eux-mêmes (« "L'Europe des ethnies" », *Jura Libre*, 20 mai 1964, p. 4), certaines conceptions de Guy Héraud sur l'utilisation de l'*ethnie* pour un futur fédéralisme européen[326] – si elles enthousiasment quelques intellectuels comme Paul André* – laissent une grande partie de l'opinion publique extrêmement sceptique et poussent certains Jurassiens et Suisses romands et une majorité de Suisses allemands à redouter une ingérence internationale dans la Question jurassienne, une affaire qui n'intéresse que la Suisse (et même que le canton de Berne pour beaucoup).

3.4.4. *Germanisation* et territorialité des langues

De longue date, les Jurassiens dénoncent un manquement du canton de Berne au principe de territorialité des langues. On peut citer la querelle qui fait rage autour des écoles de langue allemande implantées dans les six districts francophones jurassiens depuis le XIXe siècle, une polémique qui rebondit sporadiquement jusqu'au début du XXe siècle malgré la fermeture de la plupart d'entre elles : elles restent pour les autonomistes des « *centres de pollution générale, abcès de fixation de l'inassimilation et finalement instrument de conquête de la majorité allemande* »[327]. En fait, l'argument culturel principal mis en avant par le RJ pour justifier la création d'un 23e canton est le principe de territorialité des langues, en particulier en regard d'un fléau qui inquiète tout spécialement les séparatistes : la *germanisation* de leur territoire. La reconnaissance du danger est ancienne : on entend quelques voix s'y opposer au XIXe siècle, mais elles deviennent de plus en plus fortes au début du XXe siècle. Elle repose sur une constatation démographique. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, de nombreux Suisses alémaniques ont quitté leur région d'origine pour trouver du travail dans les industries alors florissantes de l'Arc jurassien, dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel mais également dans les six districts francophones jurassiens (Bovée/

[324] Sur la trajectoire académique de G. Héraud, voir Peeters (1993).

[325] L'Institut Jules Destrée qui lutte depuis sa création en 1936 pour la défense et l'illustration de la Wallonie (voir son site Internet, URL : http://www.institut-destree.eu/Pilotage/index.htm, dernière consultation le 11 janvier 2013) a des liens avec G. Héraud qui est un des invités d'honneur de la cérémonie du 30e anniversaire de cette institution (Héraud 1969).

[326] Il préconise « *une restructuration de l'Europe d'après ses communautés ethniques* » (Voyenne 1981 : 250s).

[327] Article de Me A. Manuel* qui démontre l'illégalité des écoles allemandes dans le Jura : d'abord paru dans *La Nation* puis repris dans le *Jura Libre* (« Un arrêt du Tribunal fédéral renforce la position du Jura. L'école et la territorialité des langues », 5 avril 1967, p. 1 et 2).

CHÈVRE 1985 ; CHIFFELLE 2000). De plus, on assiste au début du XXe siècle à une activité marquée d'une société allemande pangermaniste, la *Deutschschweizerischer Sprachverein* qui lève régulièrement des fonds pour financer les écoles allemandes dans le Jura, afin d'éviter que le nombre élevé de Bernois et Suisses allemands travaillant dans l'horlogerie et dans l'industrie ne s'intègrent et passent au français (HAUSER 2004 : 18). Léon Froidevaux – journaliste jurassien, animateur du mouvement autonomiste du début du siècle et qui devient donc un modèle pour les autonomistes du RJ – se fait très critique dans les pages du *Petit Jurassien* et dénonce cette pénétration pangermaniste. Il est l'auteur d'une phrase souvent reprise les années suivantes : « *Depuis cent ans on vous germanise…* »[328] La crise est relancée en 1913, lorsque le Service topographique fédéral germanise le nom de deux villages jurassiens : La Scheulte et Elay[329]. Les prises de position sont multiples pour dénoncer cet *affront à la territorialité des langues*. La SJE proteste en vain auprès du gouvernement bernois (GRESSOT *et al*. 1947 : 10). Beaucoup d'intellectuels se mobilisent : ainsi, la menace de *germanisation* subie par le Jura-Sud – en particulier à Tramelan – est au cœur du roman *Sorbeval* de Virgile Rossel* (1925) (MATTHEY 2011)[330]. Au sortir de la guerre, les années 1940 sont ensuite le décor d'une autre percée de *germanisation*, perçue par les futurs séparatistes dans le changement de langue de l'administration communale de Mont-Tramelan qui passe du français à l'allemand. Il s'agira d'un des premiers combats politiques du jeune Roland Béguelin alors secrétaire communal de Tramelan-Dessus. Il entraîne une prise de conscience qui le poussera à s'engager auprès des autonomistes, comme il l'explique dans une lettre à Alfred Chapuis[331], datée du 21 octobre 1949 :

> « *Je me suis engagé dans le séparatisme jurassien parce que c'est le seul moyen efficace de faire reculer l'influence bernoise et la vague assimilatrice qui menace de submerger le Jura.* »
>
> (Lettre de Roland Béguelin à Alfred Chapuis,
> 21 octobre 1949 / ARCJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 22, 1946-1970)

La section de Tramelan de la SJE publie à cette occasion un ouvrage collectif *Comment on germanise le Jura* (1947) qui lance « *cette nouvelle campagne anti-pangermaniste* », une campagne qui « *doit être conduite avec résolution et fermeté, si l'on veut que notre cher Jura ne tombe pas dans un funeste bilinguisme*

---

328 Cette phrase est notamment utilisée comme épigraphe du livre *Comment on germanise le Jura* (GRESSOT *et al*. 1947). Elle ouvre également le tout-ménage *Menace sur la frontière des langues*, envoyé en 1975 (ASSOCIATION ROMANDE POUR LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE 1975).

329 Notons toutefois que les éléments toponymiques à notre disposition semblent indiquer que ces deux communes limitrophes du canton de Soleure sont germanophones de longue date. Les premiers toponymes sont de formes alémaniques. Voir les articles concernés dans KRISTOL (dir.) (2005).

330 Dans une veine plus polémiste, citons l'article d'A. Muller dans GRESSOT *et al*. (1947 : 111-121). Selon l'auteur, « [l']*opinion autorisée d'un de nos plus hauts magistrats Virgile Rossel et la germanisation dans le roman "Sorbeval"* » montrent que « *la germanisation ne date pas d'aujourd'hui, ni la protestation des Jurassiens* » (*Id.* : 111).

331 A. Chapuis (1880-1958) est un spécialiste en économie neuchâtelois, enseignant à l'École de commerce de cette ville. Voir la notice le concernant dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F32238.php, dernière consultation le 27 octobre 2014).

qui, en altérant notre belle langue française, ferait de nous un peuple hybride, sans physionomie propre et sans caractères spécifiques» (Gressot *et al*. 1947: 11-12). Les propos sont ceux de Paul-Otto Bessire dans sa préface à *Comment on germanise le Jura*. Ils allient des conceptions qui feront recette dans le Jura par la suite et que nous retrouverons exposées à de nombreuses reprises par des plumes autonomistes: *nocivité* du bilinguisme qui rend les bilingues *hybrides*, danger pour la *pureté* de la langue française, menace pour l'âme du peuple jurassien et ses spécificités *ethniques*. Ce recueil met en avant les différents visages de la *germanisation*: écoles allemandes, exode rural des populations jurassiennes et vente de fermes à des Alémaniques, sectarisme des anabaptistes.

On le voit, la menace de *germanisation* fait partie intégrante du discours dans le Jura depuis des décennies, en particulier depuis le début du XX[e] siècle, tout comme elle apparaît dans les textes romands de cette époque (voir ci-après 4.2.). Toutefois, dès les années 1960, cette crainte est savamment construite et relayée dans le *Jura Libre* et par le RJ. On trouve de très nombreuses occurrences d'articles, de discours, de billets, etc. où ce problème est discuté. Surtout, la question de la *germanisation* prend, dès 1959, sa place aux côtés des arguments *ethniques* présentés ci-dessus. Les autonomistes en sont persuadés: Berne a toujours fermé l'œil – si elle n'a pas participé activement[332] – à tous ces épisodes; malgré l'article 17, la Constitution ne protège pas assez le Jura de langue française. Une seule solution peut être apportée à ce problème: que les Jurassiens prennent les commandes politiques de leur territoire et qu'ils créent un canton monolingue où le français sera la langue officielle et où les immigrés alémaniques n'auront pas d'autre choix que de s'intégrer comme ils le font dans les autres cantons romands. Pour les autonomistes, la question des écoles allemandes, si elle a perdu de son importance sur le plan numérique au début des années 1960, reste cruciale sur le plan symbolique: ces écoles seraient anticonstitutionnelles car elles «*empêcher*[aient] *le principe de la territorialité des langues dans le Jura romand*» («Les germanisateurs cherchent de l'appui», *Jura Libre*, 1[er] février 1967, p. 1). Cependant, selon le RJ, la brèche alors la plus conséquente dans le principe de territorialité est la non-assimilation dans les six districts francophones des immigrés de langue allemande qui viennent le plus souvent de l'ancien canton (une conséquence des écoles allemandes, explique le *Jura Libre*)[333]. Cette constatation date bien sûr de la lecture des résultats du premier plébiscite en 1959. Suite à l'interprétation des voix négatives comme des *Nein* de Bernois qui ne se sentent pas jurassiens et qui parlent allemand, le RJ s'attache à démontrer à ses membres par des preuves nombreuses et diverses que la *germanisation* du Jura est en marche, et même très avancée, en particulier dans les districts méridionaux. Plusieurs techniques de communication sont mises en avant dans la lutte idéologique du RJ contre ce qu'il analyse comme une avancée à la fois

[332] C'est ce qu'écrit G. Roy*: «*Berne a beaucoup favorisé la germanisation du Jura. Les régions méridionales sont particulièrement atteintes. La pénétration bernoise dans le Jura a été le fait d'une politique délibérée*» («Le veto des germanophones», *Jura Libre*, 15 novembre 1972, p. 4).

[333] Voir, entre autres, l'éditorial du *Jura Libre* du 7 décembre 1960 (p. 1), intitulé «La germanisation par l'école» et signé «J.L.» qui rappelle aux Jurassiens que «*ces établissements illégaux* […] *ont pour tâche de les germaniser*».

démographique, culturelle et symbolique de l'*ennemi* bernois en terre jurassienne. De l'aveu de la rédaction, le *Jura Libre* est un journal qui «*lutte non seulement pour la souveraineté cantonale du peuple jurassien, mais aussi contre la germanisation en général*»[334]. La portée de l'hebdomadaire n'est donc pas uniquement jurassienne. Il entend également alerter l'opinion sur le problème de la suprématie de l'allemand en Suisse.

Toutefois, dans les publications autonomistes, le phénomène de la *germanisation* est omniprésent et il est toujours présenté sous un jour extrêmement négatif. On en parle comme du «*destin aveugle*» d'un pays («La joie dans l'action», *Patriote jurassien*, avril 1967, n° 10, p. 8) ou d'une maladie qui rongerait la région (un chancre: «Qui exerce la "terreur" dans le Sud?», *Jura Libre*, 5 avril 1967, p. 2). Le champ sémantique de la guerre et de la conquête revient aussi régulièrement lorsqu'on aborde le sujet de la *germanisation*. Il s'agit d'une «*invasion*» («Tribune du Groupe Bélier», *Jura Libre*, 18 juin 1969, p. 1), d'une «*menace sur l'intégrité linguistique du Jura*»[335]. Dans le discours autonomiste, la *germanisation* porte divers fruits, tous aussi nocifs et que nous détaillons dans les chapitres suivants, mais il existe différents remèdes dont le plus évident est bien sûr l'indépendance politique du Jura francophone et la défense et l'illustration de l'*ethnie française*[336]. Toutefois, il convient avant toute chose, pour les autonomistes, de prouver que ce que les pro-Bernois ont souvent nommé «*le mythe de la germanisation*» a un fond de vérité. Cela est accompli sans relâche dans le *Jura Libre* en particulier, mais également au travers de discours et de mots d'ordre aux membres du RJ.

Au contraire, l'UPJ minimise dans son discours le problème de la germanisation. On ne mentionne la *germanisation* qu'en relation avec le discours des adversaires et on va jusqu'à dire et écrire qu'il s'agit d'un faux problème:

> «*Les bribes d'allemand qu'on entend dans les localités jurassiennes ne sont pas dues au fait du rattachement au canton de Berne. On en entend aussi à Neuchâtel et à Lausanne sans que cela constitue une affaire d'État.*»
>
> (Rufener 1969: 7)

Les pro-Bernois nient également en bloc les statistiques alarmistes du RJ, estimant que l'immigration alémanique «*n'est pas plus nombreuse dans les vallées du sud que du nord*» (*Id.*: 9). En résumé:

> «*Il n'y a ni politique de peuplement alémanique, ni germanisation, ni degré de saturation de l'apport bernois ou confédéral. L'assimilation ne se fait pas plus lentement dans le sud que dans le nord, et il est faux de prétendre que la majorité rejetante en 1959 fut constituée de Bernois non assimilés.*»
>
> (*Id.*: 10)

334 «L'armée suisse réorganisée à l'allemande», *Jura Libre*, 21 février 1962, p. 3.
335 «Tristes propos d'un militaire», *Jura Libre*, 20 novembre 1963, p. 2, retranscrit dans l'annexe 6.
336 «Petits faits, grandes conséquences?», *Jura Libre*, 19 février 1964, p. 4, retranscrit dans l'annexe 6.

Ce pamphlet pro-bernois ne présente pas des statistiques, ni des témoignages précis pour étayer ces affirmations. Il en appelle simplement au bon sens de chaque habitant du Jura et à ses expériences et entend ainsi montrer que «*la crainte de la germanisation est futile*». Pour l'auteur, elle sert de propagande au RJ pour inquiéter les Jurassiens et ne fait que masquer «*l'inconsistance* […] *des autres arguments avancés*» (*Id.*: 9).

Il n'empêche, les autonomistes font de la *germanisation* un leitmotiv de leur hebdomadaire, de leurs publications et de toutes leurs prises de position. Ils tentent d'en montrer les traces tant dans le passé que dans le présent. Tout d'abord, les tentatives de *germanisation* du Jura que le discours autonomiste impute au pouvoir bernois depuis 1815 sont très souvent rappelées aux militantes et aux militants. Les *historiques autonomistes* présents en ouverture ou en clôture de nombreux recueils et les pamphlets édités par le RJ en évoquent invariablement les principaux jalons.

> «*1904 – Ernest Daucourt, puis Virgile Rossel, interviennent pour dénoncer la germanisation des chemins de fer et des bataillons jurassiens. L'affaire vient devant le Grand Conseil et devant le Conseil national. Le mouvement pangermaniste réclame l'ouverture d'écoles allemandes dans tout le Jura, jusqu'à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Dans le "Berner Jura", le pasteur allemand de Saint-Imier écrit qu'il faut infuser aux Jurassiens* "un sang sain et allemand".
> *En 1967, la menace de germanisation ne s'est pas estompée. Un journal de Saint-Imier, le "Jura Bernois" (propriété de M. Gossniklaus), écrit dans son numéro du 31 janvier :* "Nos confédérés de langue allemande doivent savoir qu'ils sont en Ajoie et dans le Jura, non pas chez nous, mais chez eux."»
>
> (Huguelet 1967 : 21)

Le *Jura Libre* reproduit de façon régulière dans ses pages, comme «bouche-trou», un stock de courtes citations encadrées: quelques-unes font allusion à la *germanisation* du Jura par le gouvernement bernois. Ces citations apparaissent également en entier ou de façon résumée dans les *historiques autonomistes* et elles sont souvent reproduites ou on y fait allusion dans des articles de fond. Au nombre de trois, elles entendent rappeler des faits historiques avérés, un avertissement pour les Jurassiens des persécutions perpétrées par les Bernois dans le Jura depuis le xixe siècle. Elles sont toutes trois le fait de figures d'autorité – des hommes d'église et des hommes de pouvoir – ce qui ne peut qu'accentuer leur impact psychologique.

> (1) «*Il faut que le Jura renonce insensiblement à la langue française, à la législation française, aux mœurs françaises ou qu'il se sépare.*»
>
> Le gouvernement bernois, 1838[337]

[337] *Jura Libre*, 8 octobre 1961, p. 1 ; 20 novembre 1963, p. 5. Également cité dans «Langue française et Constitution jurassienne», *Jura Libre*, 26 mai 1977, p. 1 ; Béguelin (éd.) (1963 : 49).

(2) «*Les Bernois ont travaillé à renouveler la population du Jura et à le rendre allemand. Il me semble que jusqu'ici leurs soins ont assez bien réussi.*»

Pasteur Ami Guerne (VAUFFELIN, 1850)[338]

(3)

«Nous ne nous soucions pas de germaniser le Jura, mais nous voulons lui infuser un sang sain et allemand, afin que cette partie welsche du canton marche de pair avec les parties allemandes et soit toujours pénétrée d'énergie allemande et de solidarité allemande, mais avant tout d'un cœur allemand et d'un sentiment allemand.»
Pasteur de Saint-Imier («Berner Jura» de 1904.)

Citation du pasteur de Saint-Imier dans le Berner Jura *de 1904, telle qu'elle est présentée dans le* Jura Libre *du 25 juillet 1962, p. 3. On la trouve aussi dans le* Jura Libre*: 6 septembre 1961, p. 2; 15 septembre 1961, p. 2; 25 juillet 1962, p. 3; 31 octobre 1962, p. 6; 3 juillet 1963, p. 3; 21 août 1963, p. 4; 11 septembre 1963, p. 2; 4 décembre 1963, p. 4; 18 décembre 1963, p. 5; 12 février 1964, p. 4; 11 mars 1964, p. 8; 2 septembre 1964, p. 9*[339].

Les autonomistes jurassiens connaissent par cœur ces phrases à force certainement de les avoir lues et entendues un nombre incalculable de fois. Elles apparaissent ainsi dans certains articles sans même avoir besoin d'explication, comme le montre cet extrait du *Jura Libre*. L'auteur cite les différentes options du gouvernement bernois pour empêcher les autonomistes restés dans les districts méridionaux de faire entendre leur voix («*extermination*» proposée sur un ton peu sérieux, interdiction des réunions) et termine par «*le processus de germanisation accéléré*» qu'il décrit dans les termes suivants:

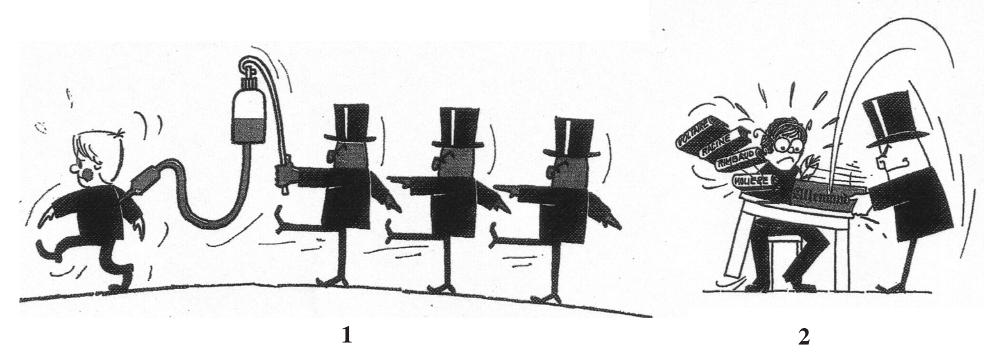
«*Ainsi nos compatriotes n'auraient plus qu'à apprendre le "Bernerdütsch", à adhérer au "Jodlerclub", au "Männerchor" et à la "Frauenverein", à se lancer dans le fromage, à se raser le crâne, à fumer des "stumpen", à boire du "Most", bref, à se laisser "infuser un sang sain et allemand, à se pénétrer de l'esprit allemand".*»

(«Singulière logique», *Jura Libre*, 21 octobre 1976, p. 4; je souligne)

Ces citations dénoncent pour les séparatistes la duplicité et la violence symbolique qui a été celle du pouvoir bernois par le passé et son souhait de transformer les Jurassiens en *bons petits germanophones*. C'est ce que montrent également les caricatures qui accompagnent ces citations dans la brochure envoyée en tout-ménage en 1975 dans le Jura méridional lors du premier sous-plébiscite

338 *Jura Libre*, 25 juin 1962, p. 3; 4 décembre 1963, p. 2; 23 novembre 1966, p. 4; Béguelin (éd.) (1963: 51). Il y est fait allusion dans l'article de R. Béguelin «Un Bernois et le "totalitarisme roman"« (*Jura Libre*, 8 mai 1968, p. 1).

339 Également citée dans GRESSOT *et al*. (1947: 145), BÉGUELIN (éd.) (1963: 63), BÉGUELIN (1967: 17); BÉGUELIN (1973a: 26); HUGUELET (1967: 21); apparaît en version simplifiée dans certains articles du *Jura Libre*: «Qu'est-ce qu'un Jurassien», 7 octobre 1959, p. 3; «"Il faut infuser au Jura un sang sain et allemand"», 25 juillet 1962, p. 1; «Quand les germanisateurs parlent de "racisme"», 15 mars 1967, p. 1; «La Suisse insulte les Romands», 16 février 1969, p. 1; «Singulière logique», 21 octobre 1976, p. 4; «Langue française et Constitution jurassienne», 26 mai 1977, p. 1. Cette citation apparaît même dans la bouche de Gabriel Roy – ancien animateur principal du Groupe Bélier – lors du débat de la Constituante sur l'article 3 qui fait du français la langue nationale et officielle de la République et Canton du Jura (*Journal officiel de l'Assemblée constituante de la République et Canton du Jura*, n° 7, 17 novembre 1976, p. 14).



Association romande pour la défense de la langue française (1975), Menace sur la frontière des langues, *p. 5 et 14*.

pour plaider en faveur du non au rattachement des trois districts du Sud au canton de Berne. Publiée par un groupement issu de l'Association romande de solidarité francophone (ARSF), elle porte le titre évocateur de *Menace sur la frontière des langues*[340] et reprend par le détail tous les arguments autonomistes mis en avant depuis de nombreuses années au sujet de la *germanisation*. Ces caricatures soulignent bien la violence que les autonomistes voient dans cette volonté bernoise de les assimiler, une violence qui déteint aussi des citations elles-mêmes. Elles ont bien sûr été choisies pour choquer et pour provoquer une prise de conscience. Selon les critères de l'*ethnie*, la perte de la langue induit en effet une certaine violence culturelle. On a affaire à un vrai lavage de cerveau. Le changement n'est pas qu'extérieur, il atteint l'âme même du peuple jurassien et sa culture, sa façon de se représenter le monde. Cet état de fait est encore empiré parce que l'allemand – pour ne pas parler du suisse allemand – n'est pas comme le français une *langue universelle de culture* (voir 5.1.1.), ce qui est souligné dans la seconde caricature où un personnage conformiste et sans créativité vient imposer avec force au Jurassien, qui pourrait passer pour un intellectuel avec ses lunettes, un épais volume qui s'impose au détriment de Voltaire, Racine, Rimbaud et Molière. La langue française est représentée par sa riche littérature séculaire – celle qui date tout au moins du Grand Siècle – et la langue allemande par un ethnotype brutal et une sorte de large dictionnaire, comme si c'est à cela que pouvait se résumer la culture allemande. Le conformisme est souligné à la fois par l'habillement du personnage et par l'idée d'une pensée allemande monolithique, symbolisée par le gros volume. Dans le premier dessin, la violence vient principalement de la façon dont les Bernois sont représentés : ils marchent au pas, comme un seul homme, sourcils froncés, concentrés sur leur tâche. On les imagine suivant sans discuter

[340] Bien qu'elle n'ait pas été directement publiée par le RJ, il ne fait aucun doute que celui-ci est au moins en partie à la base de l'initiative. La maquette de cette publication a été retrouvée dans les archives personnelles de Roland Béguelin, sous le titre provisoire suivant « Les plébiscites jurassiens et la limite des langues. AIDE-MEMOIRE », tracé et remplacé à la main par « Menace sur la frontière des langues » (ARCJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 99). Le Fonds d'archives du RJ montre également que cette brochure a été expédiée en tout-ménage auprès d'une certaine population dans le Sud en préparation du plébiscite du 16 mars 1975 (ARCJ, Fonds Rassemblement jurassien, Plébiscite 16 mars 1975, propagande « non »).

les ordres qu'ils reçoivent de plus haut, comme de vrais soldats. L'ethnotype du Bernois conformiste, manquant de créativité et de souplesse, est manifestement illustré ici. Comme le rappelle un article du *Jura Libre* au sujet d'une Suisse allemande de naissance devenue une patriote jurassienne qui justement ne ressemble pas à ses compatriotes, les autonomistes considèrent les Bernois comme «*un peuple monolythique* [*sic*], *conformiste, servile, aligné, chauvin, prusso-allemand,* épais, *marchant au pas de l'oie derrière ses dirigeants*»[341].

Ensuite, les rédacteurs du *Jura Libre* intègrent très souvent à l'hebdomadaire de courts articles de quelques lignes qui relatent diverses petites histoires tendant à démontrer que l'allemand est de plus en plus présent dans le Jura, mais aussi dans le reste de la Suisse romande. Deux rubriques sont particulièrement utilisées pour ce propos. La première, *Et tout ceci est vrai…,* composée par l'équipe éditoriale et presque toujours imprimée sur la première page, entend amuser, étonner ou faire frémir le lecteur par les anecdotes qu'elle présente. Paraissant dans tous les numéros depuis 1953, elle serait «*la rubrique la plus lue du* Jura Libre» (Rottet 1985: 70). Ainsi, on se moque de certains politiciens de l'ancien canton ou on se félicite d'avoir pu repérer un drapeau jurassien au Québec, etc. D'autres nouvelles sont plutôt destinées à montrer au lectorat du journal autonomiste l'avancée de l'allemand en terre jurassienne: un grand magasin de Delémont emploie une caissière germanophone ne parlant pas français (*Jura Libre,* 5 février 1964, p. 1), un autre cherche du personnel bilingue pour sa succursale de la même ville (*Jura Libre,* 13 juillet 1966, p. 1), une fabrique d'horlogerie de Reconviller communique avec ses clients romands en allemand (*Jura Libre*, 3 mai 1961, p. 1), un grand panneau «*Zügle deine Pferde*» a été accroché à Frinvillier (*Jura Libre*, 28 juin 1961, p. 1), des textes en allemand sont affichés dans un grand magasin de Delémont (*Jura Libre*, 10 avril 1963, p. 1), des policiers envoyés dans le Jura ne parlent qu'allemand (*Jura Libre,* 22 mai 1963, p. 4), etc. Cette colonne reproduit aussi les récriminations de témoins qui ont reçu une lettre officielle de l'État bernois en allemand (*Jura Libre*, 12 décembre 1962, p. 1 et 28 août 1963, p. 1), d'autres de la publicité (*Jura Libre*, 22 décembre 1977, p. 1). La seconde rubrique est celle d'une des plumes langagières du RJ, *Le Rauraque*, rédigée par Roger Schumacher (voir 1.3.2.). Le chroniqueur entend clairement défendre la langue française d'influences néfastes (en particulier les germanismes) ainsi que sa position en Suisse romande et dans le Jura. Sa chronique du 26 septembre 1973 (p. 5) résume bien son but. Il «*n'a rien contre les Suisses allemands*» mais il

> *«s'oppose, avec ses compagnons, à ce grignotement de nos terres françaises, à cette infiltration de l'allemand en terre romande et à cette arrogance germanique qui pousse les envahisseurs d'outre-Sarine*[342] *à se croire en pays conquis.»*

Voilà pourquoi il collectionne les anecdotes et les partage avec le lectorat du *Jura Libre*. On retrouve dans cette citation l'utilisation du vocabulaire guerrier pour

[341] «Une Bernoise défend un objecteur patriote jurassien», *Jura Libre*, 8 septembre 1971, p. 12.
[342] On nomme ainsi la Suisse allemande en Suisse romande. Voir la notice dans la *BDLP*.

parler de la menace que représente la langue allemande. Les chroniques du Rauraque dénoncent par exemple la découverte de panneaux et d'inscriptions en allemand à Delémont (19 septembre 1973, p. 2) et à Corgémont (4 juin 1969, p. 2), les nombreux Suisses allemands vivant dans le Jura à La Cibourg (29 octobre 1969, p. 2), dans le Clos-du-Doubs (4 octobre 1972, p. 2) ou à Reconviller (5 juillet 1972, p. 2). De plus,

Le Rauraque...

... rapporte ces paroles d'un Romand, lecteur du « Jura Libre » : « — J'aime bien lire Rauraque, même s'il y a quelques flèches décochées aux Suisses allemands, ce qui est d'ailleurs très juste. » Rauraque n'est pas «contre les Alémaniques», mais il s'oppose, avec ses compatriotes, à ce grignotement de nos terres françaises, à cette infiltration de l'allemand en terre romande et à cette arrogance germanique qui pousse les envahisseurs d'outre-Sarine à se croire en pays conquis. Voici quelques exemples :

— Dans de nombreux magasins situés en Romandie, dont le siège est en Suisse allemande, les « notices explicatives » de divers articles sont rédigées en allemand ou en anglais (p. ex. Jouets F. K. Weber et d'autres grands magasins).

— Les chaînes à succursales multiples, avec siège à Zurich, Berne ou Bâle, s'implantent de plus en plus chez nous ; lors de l'ouverture d'un magasin en terre romande, le personnel (cadres et employés, vendeuses incluses) est composé essentiellement de travailleurs de langue allemande (les magasins Denner en sont un exemple typique).

— Durant les premières semaines d'existence du grand magasin « J 2000 — Grand Passage » — une succursale de Jelmoli-Zurich avec la bénédiction du Grand Passage de Genève — qui s'est ouvert en août à Thônex (à cent mètres de la grande salle communale où s'est tenue la 1re Conférence des minorités ethniques de langue française en 1971) une partie du personnel était allemand, de nombreux articles avaient des emballages et explications rédigées uniquement en allemand, certains tickets de caisse étaient en allemand (Einz. - Ausz. - Kauf) et les appels par haut-parleur se faisaient souvent en allemand (en Schwytzerdütsch plus exactement) : « Herr Hauenstei', Büro, bitte ! »

— Rauraque se rendait à la Fête du peuple jurassien, le samedi 8 septembre. En gare de Lausanne, il y eut une petite bousculade. Deux bons Suisses allemands, par ailleurs fort sympathiques, firent ce commentaire en dialecte alémanique : « As-tu vu cette façon de pousser de ces Welches ! Chez nous, en Suisse allemande, cela n'arriverait pas. Tiens, regarde cette recrue ! C'était la plus acharnée pour monter dans le train. » Ouille ! Ce soldat était germanophone !

— La Commission des finances pour la construction de l'école de la commune de Wiler, dans la Vallée de Lötschen, a fait distribuer dans les ménages romands un prospectus pour la vente — «au prix d'action» (sic) — d'un bonnet d'action (resic !) et de masques sculptés de cette vallée. Si une partie du prospectus était imprimée en français, le recto, avec ses descriptions, liste des prix et bulletin de commande, était rédigé en allemand, tout comme l'enveloppe distribuée aux francophones « Lötschentaler Strickaren — Lötschentaler Heimarbeiten ».

— La liste n'est pas terminée, nous y reviendrons !

Jura Libre, *26 septembre 1973, p. 5.*

grâce à son expérience personnelle de résident genevois, Le Rauraque montre bien dans ses courts articles que le problème n'est pas seulement jurassien mais aussi romand : il relate qu'il a reçu des courriers publicitaires en allemand à son domicile (10 septembre 1969, p. 2 ; 25 mars 1970, p. 2 ; 5 mai 1971, p. 2 ; 9 janvier 1974, p. 1), qu'au Salon de l'automobile de Genève « *tout est en allemand* » (25 mars 1970, p. 2), que certains journaux romands impriment parfois des annonces en allemand (10 septembre 1969, p. 2 ; 15 mars 1972, p. 4). Une autre préoccupation principale de Roger Schumacher est la traque de germanismes, comme dans la chronique du 26 septembre 1973 reproduite p. 147 où il fustige le terme *action* qu'il a découvert dans un prospectus provenant de Suisse allemande (voir aussi 7.2.1.).

Outre ces deux rubriques, le *Jura Libre* reproduit les lettres de nombreux lecteurs et lectrices qui écrivent pour rapporter au journal des faits similaires, comme cet habitant de Tramelan qui constate qu'on trouve des affiches en allemand dans la plupart des communes du Jura méridional (*Jura Libre,* 7 mars 1962, p. 4), ce résident de La Ferrière qui observe que la majorité des habitants de son village parle suisse allemand (22 décembre 1965, p. 8), ou ce membre du Groupe Bélier qui a assisté à un bal où tous les participants parlaient l'allemand (12 juin 1968, p. 2). Bien sûr, ces faits ne sont en aucun cas nouveaux dans les années 1960 et 1970, l'ADIJ et Roland Béguelin s'en émouvaient déjà en 1947 (Gressot *et al.* 1947 : 22). Toutefois, ces témoignages sont peu présents dans les premiers numéros du *Jura Libre* des années 1950. Dès la décennie suivante, ils permettent au RJ de souligner la continuité des *transgressions*, toujours les mêmes, que le statut spécial du Jura au sein du canton de Berne garanti par l'article 17 de la Constitution cantonale ne parvient pas à empêcher. Comme l'explique Le Gaulois, ce qui peut nous paraître comme des « *petits faits* » a généralement de « *grandes conséquences* » et est la preuve qu'une *germanisation* à plus grande échelle est en marche (« Petits faits, grandes conséquences ? », *Jura Libre*, 19 février 1964, p. 4 ; voir annexe 6). Pierre Grimm, dans l'entretien qu'il m'a accordé, se rappelle qu'en effet il y avait dans les années 1960 « *beaucoup de gens qui parlaient l'allemand* » (l. 148s) dans le vallon de Saint-Imier. En plus d'entendre parler allemand dans les magasins et surtout dans les villages à la campagne, il se souvient d'avoir été frappé par le fait qu'on voyait certaines inscriptions en allemand. Il revient sur les expéditions qu'il menait avec d'autres membres du Groupe Bélier pour barbouiller les enseignes et les affiches en allemand qu'ils trouvaient (l. 261s). Pour Pierre Grimm, les autonomistes étaient à l'époque très sensibles à tous les signes qui montraient que leur « *position de francophones s'affaiblissait* » (l. 301). Ils ressentaient leur statut de minoritaires « *comme une espèce de menace permanente* » (l. 300). Les différentes déclarations provenant de tous horizons que nous venons d'énumérer prennent donc tout leur sens dans cet argumentaire. Il convient d'être sans cesse sur ses gardes et de prouver que la « menace » est réelle.

Semaine après semaine, le *Jura Libre* se fait ainsi le relais de témoignages – la « *réalité de chaque jour* »[343] – qui viennent affirmer la *germanisation* du territoire

[343] Ce sont les termes de R. Béguelin lorsqu'il relate dans un éditorial le témoignage de deux Alémaniques qui se sentent « *chez eux* » dans le Jura, et qui souligne bien : « *Tout cela nous paraît grave, car au-delà*

jurassien, tout comme la progression de l'allemand dans le reste de la Suisse romande. Partout, dans l'administration cantonale bernoise, la place du français serait ainsi remise en question. Par exemple :

> «*L'administration bernoise ne lésine pas à propos des marques de supériorité dans ses documents officiels. Toute la correspondance indique l'inégalité de traitement entre les administrés jurassiens et bernois. Les en-têtes de lettre en langue allemande de caractères gras apposés au-dessous de la traduction française à peine visible, indiquent clairement la volonté de domination. Nombreux sont les Jurassiens qui reçoivent des lettres rédigées dans une autre langue que la leur.*»
>
> («Aspects quotidiens de la domination bernoise», *Jura Libre*, 29 août 1973, p. 1 et 2)

La façon dont la *langue de civilisation* des Jurassiens est traitée par les Bernois devient le symbole de leur domination : la *germanisation* est présentée par les autonomistes comme une arme de conquête. Ce discours est appuyé par de nombreux articles plus fournis qui apportent des illustrations supplémentaires de ce phénomène. On présente des statistiques alarmistes, qui montrent surtout une augmentation du nombre de germanophones dans les trois districts méridionaux («Revue de presse», *Jura Libre*, 1er février 1967, p. 4), chiffres repris par ailleurs dans le *Patriote jurassien* (avril 1967, n° 10, p. 2), le bulletin interne du RJ. Un jeune membre du Groupe Bélier avance une explication économique à la *germanisation* : l'exode rural («La germanisation fruit de l'exode rural», *Jura Libre*, 7 juin 1967, p. 1). Les rédacteurs du *Jura Libre* ont recours à tous les genres pour souligner les dangers de la *germanisation*. L'humour est souvent de la partie : les deux rubriques *Et tout ceci est vrai…* et *Le Rauraque* sont d'ailleurs rédigées dans un style plus léger. Citons encore un billet dans la même veine pastichant les *Lettres persanes* où l'on apprend que l'on parle allemand dans les métairies du Jura-Sud («Lettre persane : le Jura est-il allemand ?», *Jura Libre*, 9 octobre 1968, p. 4).

Si jusque-là on parle volontiers du Jura dans son entier, au début des années 1970 la menace se fait plus précise sur les districts du Sud : tous les articles traitant de la question de la *germanisation* portent sur les trois districts méridionaux et surtout sur le sort peu enviable qui serait réservé à la «mini-minorité» francophone au cas où elle resterait au sein du canton de Berne. Dès 1959, le RJ avait déjà établi que la forte majorité de non dans les districts de La Neuveville, de Courtelary et de Moutier lors du plébiscite s'expliquait par le fait que les populations francophones y étaient «*noyées*»[344] par une communauté germanophone. À partir de ce moment-là, les autonomistes portent une attention particulière aux trois districts du Jura-Sud et considèrent dès

des mots, la réalité de chaque jour et la statistique nous montrent à quel degré d'aliénation profonde – du patrimoine, de la langue, des coutumes, de la mentalité – sont tombées certaines parties du Jura. Or, nous déclarons que nous sommes "chez nous" en terre jurassienne. Ceux qui font appel à notre hospitalité, laquelle est grande, doivent respecter, défendre même, la famille qui les accueille.» (*Jura Libre*, 8 février 1967, p. 1).

[344] J'emprunte l'expression à R. Béguelin qui parle de «*régions où l'élément autochtone a été littéralement noyé dans une majorité au "sang sain"*», reprenant la citation du Pasteur de Saint-Imier en 1904 (voir ci-dessus) ; «Quand les germanisateurs parlent de "racisme"», *Jura Libre*, 15 mars 1967, p. 1 et 5.

1963 qu'un maintien de ces territoires dans le canton de Berne équivaudrait «à bref délai, [à] *la germanisation totale des vallées jurassiennes et* [au] *recul de la limite des langues jusqu'à Roches, Bellelay et La Chaux-de-Fonds*» («Éditorial», *Jura Libre*, 28 octobre 1964, p. 1). Le recul de la limite des langues sera un des arguments clés de la campagne pour le non lors du premier sous-plébiscite du 16 mars 1975.

En 1969, un article intitulé «La germanisation du Jura» (*Jura Libre*, 3 décembre 1969, p. 5) explique clairement la différence entre les réalités du Nord et du Sud du Jura face à ce problème. L'auteur revient sur les premières apparitions de la menace au début du XXe siècle; il montre ensuite que celle-ci s'est largement dissipée dans les districts d'Ajoie et de Delémont où elle fait désormais partie du passé. En revanche, dans le Sud, les marques de la *germanisation* sont partout: dans l'affichage, dans la langue parlée par une partie de la population, etc. Le rédacteur met toutefois tous les Jurassiens en garde: la *germanisation* est un problème général. Elle «*agit toujours sous une forme larvée, insidieuse et sournoise*» (*Ibid*.). De nombreux articles du *Jura Libre* font état de la situation dramatique des trois districts méridionaux[345]. En 1974, la *germanisation* s'invite dans la campagne pour le oui au plébiscite. Une pleine page, publiée dans divers quotidiens par le Comité d'action pour l'autonomie et l'unité du Jura, rappelle qu'un non n'empêchera pas un canton du Jura de se créer (comprenant au moins les trois districts du Nord); voter non équivaudrait ainsi à «*l'éclatement de la patrie* […/] *dépeuplement du Jura-Sud* [/] *la Question jurassienne reste posée* [/] *bilinguisme puis germanisation du Sud*» (*Jura Libre*, 29 mai 1974, p. 7). La *germanisation* du Sud est donc citée comme l'une des conséquences d'un vote négatif. Dans le matériel de propagande pour le oui préparé par le RJ comme directives pour ses militants, on explique que la *germanisation* est «*un processus inexorable*» si le Jura-Sud reste bernois[346]. On présente d'ailleurs parfois le Jura-Sud comme «*une minorité linguistique en voie d'assimilation*» (communiqué de presse de l'Association féminine pour la défense du Jura, «Parlez-vous l'allemand», décembre 1974)[347]. Ce message est martelé jusqu'en 1975, appuyant sur le fait qu'une «mini-minorité» francophone qui resterait au sein du canton de Berne n'a aucune chance de ne pas s'assimiler à brève échéance. Un colloque sur les minorités linguistiques est organisé à La Neuveville en janvier 1975 où divers membres du RJ et de l'ARSF prennent la parole. Le RJ publie une série de déclarations à l'issue de ce rassemblement qu'il décrit comme une réunion scientifique. Voici la dernière:

> *«L'appartenance du Jura-Sud à Berne couperait le canton du Jura de la Suisse romande, ce qui entraînerait tôt ou tard un recul de la limite des langues jusqu'à Moutier et jusqu'à la frontière neuchâteloise. Semblable évolution ferait peser un très grave danger sur l'entité*

---

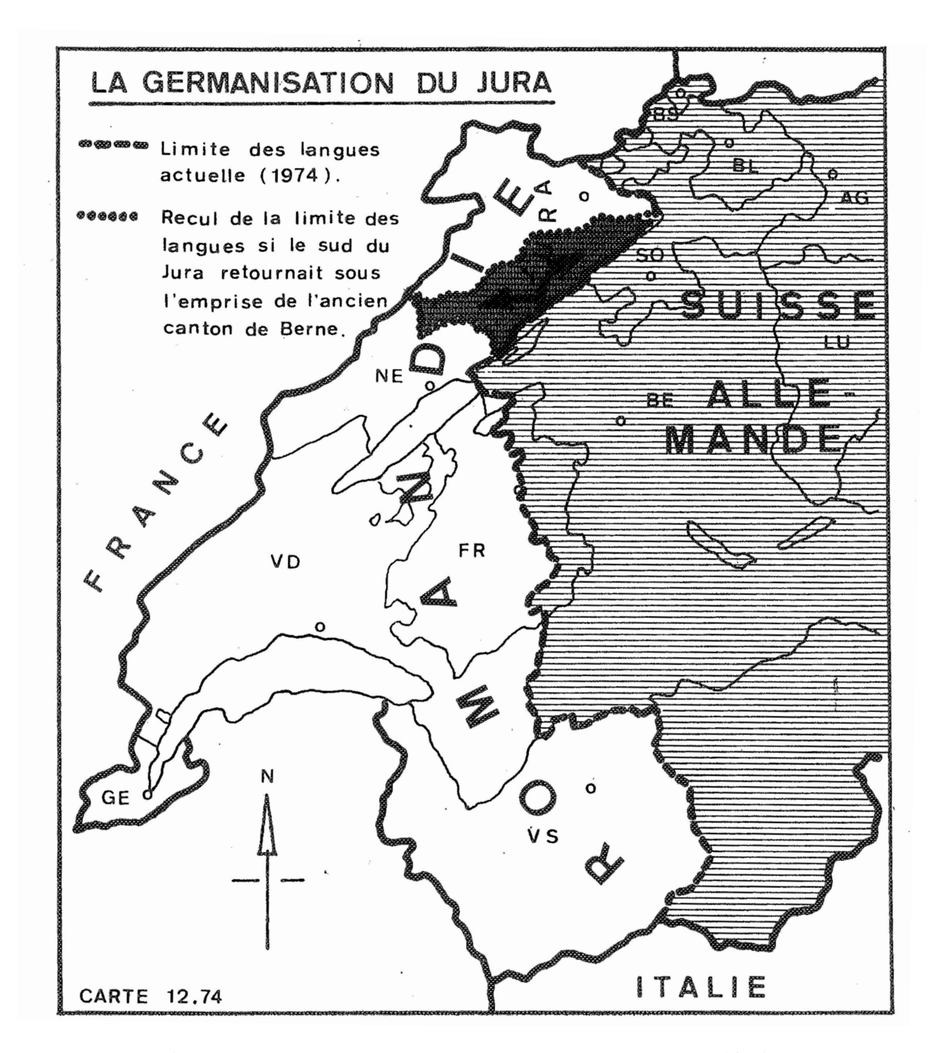
345 Voici les principaux: «Le Sud, désert culturel?», *Jura Libre*, 21 janvier 1970, p. 4; «Nos lecteurs nous écrivent: germanisation», 21 octobre 1970, p. 2; «Foyer de germanisation au Plateau de Diesse», 11 novembre 1970, p. 2; «Titre», 29 septembre 1971, p. 2 et 4; «Le veto des germanophones», 15 novembre 1972, p. 4; «Opération chnoquante», 6 juin 1973, p. 2; «Aspects quotidiens de la domination bernoise», 29 août 1973, p. 1 et 2; «L'U.P.J. n'est rien sans les Bernois germanophones», 26 septembre 1973, p. 2.

346 Voir aussi 8.2.1.

347 Publié notamment dans «Question jurassienne: Communiqués», *L'Impartial*, 4 décembre 1974, p. 11.

romande et sur la paix confédérale. En conséquence, le Rassemblement jurassien invite les habitants du Jura-Sud à prendre conscience de la réalité. Il en appelle aux citoyens et citoyennes, et particulièrement aux parents et au corps enseignant à qui incombe le devoir de sauvegarder les positions de la langue française. Il leur demande instamment d'assurer la sécurité et la paix linguistiques en disant NON à l'éclatement du Jura.»

(«Colloque sur les minorités linguistiques. Position précaire du Jura-Sud s'il reste dans le canton de Berne», *Jura Libre*, 5 février 1975, p. 2)



Association romande pour la défense de la langue française (1975),
Menace sur la frontière des langues, *p. 11*.

Aux côtés de raisons économiques et régionalistes, le recul de la limite des langues est un des principaux arguments du RJ pour que le Sud accepte le rattachement au nouveau canton du Jura. Rappelons l'opuscule *Menace sur la*

frontière des langues édité par l'Association romande pour la défense de la langue française (1975), un sous-groupe de l'ARSF, et envoyé par le RJ en tout-ménage avant le sous-plébiscite du 15 mars 1975. Il s'ouvre sur la fameuse citation de Léon Froidevaux «*Depuis cent ans on vous germanise…*», revient sur l'histoire des six districts au sein du canton de Berne. Le changement de frontière linguistique est posé comme inéluctable. On le voit dans la carte proposée à la page 11 de ce volume (voir p. 151). La légende «recul de la limite des langues si le sud du Jura retournait sous l'emprise de l'ancien canton de Berne» ne laisse pas l'ombre d'un doute. Pour les autonomistes, la *germanisation* est une conséquence nécessaire à un maintien du Jura-Sud dans le giron bernois. En plus de cet opuscule, les sections du RJ au Sud envoient aux résidents de plusieurs régions des bulletins pour leur expliquer les enjeux de la votation du 16 mars 1975. Ceux-ci reprennent le sujet de la *germanisation* et montrent qu'elle sera inéluctable:

> *«NOTRE LANGUE N'EST DONC PLUS GARANTIE SI NOUS RETOURNONS DANS L'ANCIEN CANTON DE BERNE!*
>
> *POURQUOI NOUS DISONS NON À LA GERMANISATION*
>
> *Après Évilard, ce sera au tour du Bas-Vallon, de La Neuveville, de l'Orval, … de perdre leur langue maternelle et leur âme*!»
>
> (*Réalité de l'Orval*. À la population de Court, Sorvilier, Malleray-Bévilard, Pontenet et Champoz, n° 3. 19 février 1975 / ACJ/RJ, Plébiscite 16 mars 1975, Propagande «non»)

Entre les deux plébiscites, le mouvement anti-autonomiste lance une campagne dans les médias en réponse à cette vision du RJ, même si des voix s'étaient déjà élevées auparavant. Le Groupement féminin de Force démocratique (GFFD) organise par exemple des assemblées d'information où l'orateur démontre que la germanisation est un «*faux problème*»[348]. Deux idées maîtresses sont mises en exergue. D'une part, les pro-Bernois opposent à la *germanisation* la coexistence pacifique de l'allemand, du français et de l'italien au sein de la Confédération helvétique et soulignent la garantie représentée par la territorialité des langues:

> «*La territorialité des langues étant garantie par la Constitution fédérale et également dans le cadre du canton par la constitution cantonale bernoise, le risque d'une germanisation est ridicule*: *ce qui dure depuis des siècles ne saurait être remis en question en quelques années ou sur un coup de gomme dans la Constitution*.»
>
> («Assemblée d'information des femmes de Force démocratique à La Neuveville», *F.A.N.*, 7 février 1975, p. 2)

FD met ainsi en avant «*une vision fraternelle du monde*». D'autre part, le GFFD tente de montrer par des statistiques que le «*Jura bernois*» est «*la région la moins germanisée de Romandie*» avec 76,5% de francophones alors que Neuchâtel n'en compte que 70% et Genève 65% («Question jurassienne: communiqués»,

[348] «Assemblée d'information des femmes de Force démocratique à La Neuveville», *F.A.N.*, 7 février 1975, p. 2.

L'Impartial, 6 mars 1975, p. 27 ; voir aussi Aubry-Moine 1977 : 33). Ce communiqué de presse rappelle également la francisation de la ville de Bienne qui est ainsi devenue bilingue et soutient qu'il n'y a eu «*aucun recul de la langue française*» dans le Jura depuis 1815.

Une bataille des statistiques s'amorce, les deux partis se répondant par communiqués de presse. Sur la même page du quotidien chaux-de-fonnier, on découvre la mise au point publiée par le RJ : «*Actuellement déjà, le Jura-Sud est la région la plus germanisée de Suisse romande*» (*Ibid*.). Il dénonce la malhonnêteté de leurs adversaires qui, dans leurs statistiques, ont pris en compte la population étrangère «*qui n'*[a] *pas voix au chapitre*» (*Ibid*.).


Emaillerie de Corgémont S.A.
2606 Corgémont
sucht
Sekretär(in)
Kaufm. Angestellte(n)
mit abgeschlossener Lehre oder Handelsdiplom mit möglichst guten Französisch-Kenntnissen
für interessante, vielseitige und selbständige Arbeit
Wir erwarten gerne Ihre Bewerbung, oder telefonieren Sie uns für eine erste Kontaktnahme, (Hr. Ulrich verlagen), Telefon (032) 97 15 15 abends (032) 97 11 83



Jura Libre, *5 janvier 1978, p. 4.*   Jura Libre, *16 décembre 1976, p. 8.*

Dans les années qui suivent la création du 23e canton suisse, c'est sur cette «mini-minorité» que tous les regards se posent. Le *Jura Libre* tente de montrer, à force de témoignages parfois photographiques, l'inexorable *germanisation* de cette région. On retrouve des articles similaires à ceux qui avaient paru dans les années 1960. Le *Jura Libre* du 16 décembre 1976 (p. 8) imprime avec la légende «La germanisation en marche» deux photographies représentant des panneaux en allemand à Tavannes (cf. ci-dessus) et à La Neuveville. Sous le titre «Pourquoi se gêner ?», l'hebdomadaire autonomiste reproduit une annonce en allemand parue dans le journal de Tramelan (24 février 1977, p. 6). Il publie en première page la copie d'une lettre en allemand reçue par un médecin de Delémont de l'assurance maladie Helvetia (3 février 1977). Simplement avec l'indication «La germanisation», on découvre une annonce pour un poste de travail à Corgémont rédigée en allemand et parue dans la *Feuille officielle* de Moutier (cf. ci-dessus). On le voit, malgré l'entrée en souveraineté d'une partie du territoire jurassien, la lutte contre la *germanisation* continue dans le Sud… et dans les colonnes du *Jura Libre*.

3.5. DEVENIR JURASSIENNE, DEVENIR JURASSIEN

On assiste donc entre 1950 et 1977 à une redéfinition de ce qu'est un Jurassien. Selon la compréhension du concept de l'*ethnie française* dans le Jura, il semblerait que la naissance sur sol jurassien pour soi-même et/ou ses ancêtres ne soit pas seule à la base de la *nationalité* jurassienne.

> «*Etre Jurassien ne tient pas à l'origine, mais procède d'une adhésion morale, culturelle et sentimentale.*»
>
> (Roland Béguelin, in BÉGUELIN (éd.) (1963): 86)

La spécificité d'un Jurassien réside dans sa vision du monde particulière – francophone – et dans son rattachement au *génie culturel rauracien*. Donc, si on ne naît pas Jurassien, il semblerait qu'il soit possible de le devenir. Le Gaulois répond ainsi à la question «Que sont les Jurassiens?» dans le *Jura Libre* du 13 septembre 1961 (p. 6, voir l'annexe 6): il s'agit des personnes «*qui "osent" déclarer que le Jura est leur patrie*», celles «*qui souffrent que leur passé national soit détruit et que même leur langue soit menac*ée». On trouve une explication similaire de Pierre Billieux[349], rapportée dans GRIMM (1977: 15): on entend par Jurassien «*les citoyens qui vivent dans le Jura et qui aiment le* Jura». Le *Jura Libre* présente plusieurs personnalités qui ont fait ce choix, bien qu'ils ne soient pas natifs des six districts. Une jeune Suisse allemande née dans le Simmental, Lotty Stähli, expose sa position dans une lettre ouverte. Elle y parle de son amour pour sa «*patrie d'élection*» et explique pourquoi elle soutient les revendications autonomistes:

> «*Le Jura veut se séparer de Berne. Il est adulte et possède sa personnalité propre, qu'il veut développer encore. Il ne le peut pas sous la domination de Berne. C'est pourquoi il faut mettre fin à cette situation malheureuse. La mentalité des Jurassiens diffère trop de celle des Bernois.*»
>
> («Le Jura, ma patrie d'élection (Lettre parue dans la presse suisse alémanique)», *Jura Libre*, 16 décembre 1970, p. 2)

Ayant choisi de vivre dans le Jura, la jeune Simmentaloise prend position pour l'indépendance. Elle ira jusqu'à défendre un *objecteur-patriote* en 1971 dans un français parfait, et même parfois lyrique, qui ne peut que plaire aux autonomistes, lorsqu'elle décrit les paysages jurassiens faisant écho aux poèmes de Cuttat et Voisard («Une Bernoise défend un objecteur-patriote jurassien», *Jura Libre*, 8 septembre 1971, p. 12). Elle a reconnu le *génie jurassien* («*sa personnalité propre*») et souffre des menaces qui pèsent sur lui. M. Ulrich Moser est un autre excellent exemple de Suisse allemand qui s'est laissé convaincre par les arguments autonomistes. Habitant dans le Jura depuis l'âge de cinq ans et y ayant fait toute sa scolarité, il est instituteur. Le 12 juin 1974 dans le *Jura Libre* (p. 3), il appelle les Suisses allemands à voter oui.

---

349 Il s'agit d'un ancien membre du bureau directeur du RJ. Voir la notice le concernant dans le *Dictionnaire du Jura* (URL: http://www.diju.ch/f/notices/detail/7685, dernière consultation le 17 juillet 2013).

Il explique qu'anti-séparatiste convaincu, il a changé d'avis après s'être documenté sur le passé et avoir envisagé le problème de façon *objective*.

Comme le montrent ces deux exemples, il devient ainsi relativement aisé de rejoindre le groupe des *vrais* Jurassiens. *Le* Jurassien est évidemment un autonomiste : il regrette l'État jurassien millénaire du passé. Mais être Jurassien demande aussi une loyauté face à l'*ethnie*, ce qui n'est pas souligné dans ces témoignages, sauf peut-être chez Lotty Stähli qui mentionne les deux mentalités incompatibles des Bernois et des Jurassiens – des mentalités que le déterminisme linguistique de la théorie *ethnique* lie étroitement à la différence linguistique. Pour de nombreux autonomistes, l'identité jurassienne se cristallise sur le passage au français comme *langue de civilisation*. Ainsi, dans le *Jura des Jurassiens*, Roland Béguelin regrette que dans certaines régions du Sud, une fois un certain «*degré de saturation*» passé, «*l'école française ne* [suffise] *plus à assimiler moralement la masse des immigrés, à faire en sorte que tous les Bernois se transforment en Jurassiens de cœur et de mentalité*» (Béguelin (éd.) 1963 : 50). Ce n'est donc pas la naissance qui compte ou l'origine mais bien le *cœur* et la *mentalité*. Il est facile de devenir Jurassien, en adoptant le français comme *langue de culture*. Dans un article sur la *germanisation* des districts du Sud, Vincent Philippe s'interroge sur l'assimilation des germanophones. Pour lui :

> «*Chaque paysan alémanique est en mesure de devenir un excellent Jurassien pour autant que les conditions d'assimilation soient présentes. Mais l'assimilation devient de plus en plus difficile à mesure que le nombre d'alémaniques augmente. Elle est aisée là où les alémaniques sont peu nombreux. J'en veux pour preuve l'exemple suivant*: *un soldat ajoulot de ma batterie, dont le père sait à peine le français, est pour sa part un parfait Jurassien*: *langue maternelle française, bon accent d'Ajoie, tour d'esprit bien jurassien.*»
>
> («Tristes propos d'un militaire», *Jura Libre*, 20 novembre 1963, p. 2 ; voir l'intégralité dans l'annexe 6)

On retrouve en filigrane de cette pensée le lien entre langue et *génie* (ici «*esprit*»). Non seulement, ce jeune militaire parle français, il fait donc partie de la famille *ethnique* française, mais il porte également en lui le *génie jurassien*, qui apparaît ici dans le «*bon accent d'Ajoie*». Le livre *Fureur dans le Jura* (Cyrille 1967) met également en scène un tel Jurassien *de cœur* : ce jeune homme est le fils de M. Zuber, pro-Bernois dans la maison duquel on ne parle que «*Bärndütsch*». En grandissant, il est pourtant devenu un vrai Jurassien – le livre semble suggérer que c'est grâce à sa scolarité en français – et c'est lui qui va décrocher le drapeau bernois qui flotte à côté de la maison de son père, en partie pour prouver son amour à une jeune et belle Jurassienne séparatiste. Plus anciennement, le roman *Sorbeval* de Virgile Rossel* présente une figure similaire : un jeune domestique suisse alémanique qui apprend le français et finit par épouser la fille de son maître, celle qui lui a permis d'apprendre cette langue (Matthey 2011). Si on en trouve dans la fiction, le *Jura Libre* offre également quelques témoignages de jeunes gens qui, Suisses allemands d'origine, ne s'en sentent pas moins Jurassiens par la langue qu'ils parlent. Daniel Kummer

s'est impliqué dans la lutte au sein du Groupe Bélier et en devenant un *objecteur-patriote*, un choix pour lequel il a dû faire de la prison[350]. Lors de son procès, il témoigne de ses convictions et il explique que de par son origine suisse allemande il a pu connaître à la fois «*les Bernois*» et «*les Jurassiens*». Voici comme il relate son expérience:

> «*D'un côté, les Bernois* […] *j'ai connu leur pauvreté de langage, leur conformisme, leur repli hermétique sur eux-mêmes, leur peur de tout changement. De l'autre, les Jurassiens, gais, ouverts à toutes les influences, vivant autant par leurs poètes, leurs écrivains, leurs peintres que par leurs industries, rêvant d'un avenir meilleur, réclamant l'autonomie à cors et à cris afin de pouvoir vivre et se développer selon leur propre génie.*»
>
> («Un objecteur-patriote en prison»,
> *Jura Libre*, 12 novembre 1969, p. 2)

On est immédiatement surpris par la conformité de ces idées avec le concept d'*ethnie française*. Daniel Kummer décrit deux personnalités différentes – les Bernois et les Jurassiens – qui sont à l'opposé et dont les caractères paraissent inconciliables. Il ne mentionne pas la langue parlée par l'un et par l'autre – cela va de soi. En revanche, la première caractéristique des Bernois est la «pauvreté de langage». Les chapitres 5 et 7 montreront comment le RJ a aussi longuement transmis l'idée selon laquelle la *langue maternelle* de ces Bernois est le suisse allemand ou un très mauvais français truffé de germanismes (un français en quelque sorte «colonisé»). Le Jura est décrit par sa culture («*poètes*», «écrivains», «*peintres*») et on sent bien que Daniel Kummer se considère comme une partie intégrante de celle-ci, de ce *génie* qu'il convient pour les Jurassiens de développer en obtenant de former un nouveau canton.

[350] Voir la «Tribune du Groupe Bélier», *Jura Libre*, 18 juin 1969, p. 1.

Chapitre 4
Les sources francophones et romandes des idéologies langagières du discours autonomiste

Ayant exploré dans le chapitre précédent la coexistence dans le discours autonomiste jurassien d'arguments multiples aux côtés des arguments linguistiques et culturels, je souhaite avant de traiter des idéologies qui découlent de cette ligne argumentative me pencher sur leurs racines. En effet, ces idéologies ont toutes une histoire au sein du discours intellectuel francophone et suisse romand qu'il convient de rappeler ici pour en souligner la constance et l'interdiscursivité.

On a parfois insisté sur le caractère multiple, contradictoire et variable des idéologies langagières présentes de façon concomitante dans un même espace social, jusqu'au sein d'une communauté restreinte (Gal 1992). Le discours sur la langue dans le Jura des années 1960 et 1970 ne fait pas exception. Néanmoins, le système de pensée rationaliste et moderniste qui a accompagné la mise en place des États-nations modernes au XIXe siècle a constitué l'arrière-plan de nombreuses d'idéologies langagières qui sont entrées dans le discours dominant et que l'on retrouve aujourd'hui dans le monde entier, en grande partie en raison du colonialisme. Ainsi, on peut au contraire souligner la constance de certaines idéologies langagières, hégémoniques dans différents territoires et communautés pourtant éloignés géographiquement comme le Québec, le Jura, le Gabon, le Mali, la Bretagne ou la Corse. Cette tradition intellectuelle occidentale a marqué en profondeur la façon dont on considère la langue jusqu'au XXe siècle, chez les linguistes – qui se sont depuis astreints à les remettre en question – d'une part, mais aussi auprès des professionnels de la langue (journalistes, enseignants, etc.) et surtout du grand public. Comme l'ont montré Richard Bauman et Charles Briggs (2003), ces conceptions ne sont pas neutres et ne représentent pas seulement des lieux communs.

« *Ways of imagining language and tradition and shaping practices for representing them are always tied to schemes of social inequality, modes of imagining and controlling Others, and efforts to naturalize inequality*. »

(Bauman/Briggs 2003 : 313)

Elles ont donc une portée sociale et il convient d'explorer ce fait pour le contexte jurassien.

La première partie de ce chapitre (4.1.) va ainsi souligner la constance des idéologies langagières sur le français à travers les siècles et revenir brièvement sur leur généalogie. Cette étape est capitale car elle permet d'ancrer les discours du RJ dans une continuité historique. Mais ces « *mythes unifiants* »[351] sont également présents dans le discours sur les langues en Suisse romande. En cela, le discours des autonomistes est souvent l'extension d'un discours plus ancien – notamment sur la *germanisation* – en vogue parmi les intellectuels suisses du début du xxe siècle, comme le montre la section 4.2.1. Si plusieurs ouvrages d'histoire culturelle ou littéraire ont décrit cette période et certains des mouvements intellectuels actifs dans ces années-là (Clavien 1993 ; Hauser 1997, 1998 ; Meizoz 1998 ; Roth 1999 ; Hauser 2001), le discours sur la langue en Suisse romande a peu été exploré jusqu'ici. Je propose donc dans une deuxième partie de cette section (4.2.2 et 4.2.3.) un bref aperçu du discours épilinguistique en Suisse romande de la première moitié du xxe siècle à la période au cœur de cette étude.

4.1. Petite histoire des idéologies langagières du français

Les premières idéologies de l'Europe moderne sont nées à la Renaissance, la période durant laquelle la culture française tentait à la fois de s'émanciper de la tradition latine et de prendre position contre l'hégémonie culturelle italienne (Siouffi 2007 : 518-533 ; Paveau/Rosier 2008 : 37-38). Elles se sont développées en parallèle et selon des trajectoires différentes dans les siècles qui ont suivi et se sont en quelque sorte nourries mutuellement. Ainsi, l'*universalité* de la langue française ne serait rien sans la *clarté* et le *génie* associés à cette langue. Ces trois notions qui ont une histoire propre sont réunies dès le xviiie siècle sous la plume de Voltaire, par exemple (voir 4.1.3.). Ces idéologies qui fonctionnent ainsi en réseau vont s'enrichir et se consolider l'une l'autre. Dès la fin du xviiie siècle, sous l'influence du romantisme allemand, d'autres courants de pensée – recouvrant parfois des idées très similaires – ont rejoint le discours dominant et ont rencontré un succès particulier, en partie parce qu'ils venaient renforcer les idées déjà en place. Après une maturation longue et progressive, ces idéologies langagières culminent au xixe siècle avec l'idéologie de l'« unilinguisme »[352] très présente dans la France républicaine. Des représentations similaires sont également mobilisées ailleurs en Europe (voir Crowley 2003 pour

[351] Le terme est emprunté à Ali-Khodja/Boudreau (2009 : 76).

[352] Le terme est proposé par H. Boyer (2000a et 2000b) qui le décrit sous deux facettes : 1) pas de concurrence (l'unilinguisme marque l'unification linguistique du territoire de la République française) ; 2) pas de déviance (l'obsession française du Bon Usage).

la Grande-Bretagne). Par souci de concision, je vais toutefois me concentrer sur ces idéologies dans le discours francophone, car c'est celui qui a nourri les acteurs de l'indépendantisme jurassien.

Dans la seconde moitié du xxe siècle, la tradition francophone moderne déploie donc tout l'éventail de ces différents discours sur la langue qui, au fil des siècles, sont venus s'appuyer réciproquement et s'asseoir sur un solide corpus de textes de tous types apparus souvent sous des plumes littéraires ou scientifiques renommées.

4.1.1. L'obsession française de l'*unité* et de la *pureté* : une langue une

La première conception essentialiste de la langue sur laquelle s'est construite l'idéologie de l'unilinguisme est une vision *unitariste* du français qui, selon Jean-Marie Klinkenberg (2001a : 807), est encore au début du xxie siècle « *plus vivace que jamais* ». Même si elle existe bien entendu pour d'autres langues, cette représentation unitariste est particulièrement présente dans la conscience linguistique de la plupart des francophones (voir aussi Dewaele 1999, Canut 2008a). Elle vise à « *rendre monolithique aux consciences ce qui n'est objectivement qu'un conglomérat de variétés linguistiques* » (Klinkenberg 2001a : 805). On parle ainsi DU français comme s'il s'agissait d'une seule entité, alors que la sociolinguistique – en particulier la sociolinguistique variationniste avec la théorie des *dia* – a montré depuis de longues années que LA langue se révélait en fait être DES usages multiples qui varient selon différents paramètres (pour le français, voir par exemple Gadet 2007). Ce discours unitariste sur le français existe depuis de nombreux siècles : on en voit les premiers balbutiements chez les humanistes du xvie siècle (Trudeau 1992) et il est établi dans la doctrine du « Bon Usage » au xviie siècle (Vaugelas [1647]). Lors de la Révolution, il fait écho à l'institution du « français fictif » décrit dans Balibar (2007). Comme l'ont aussi montré Patrice Higonnet (1980) et Brigitte Schlieben-Lange (1996), la politique linguistique de la Révolution française a cherché à rationaliser la langue dans l'esprit des Lumières, mettant en avant un discours normatif unitariste. Au demeurant, cette mise en place du *français fictif* a permis à la bourgeoisie d'asseoir une nouvelle hiérarchisation sociale basée sur l'excellence de la langue, en parallèle à un idéal démocratique symbolisé par l'école républicaine, outil principal de l'uniformisation linguistique. L'obsession francophone du *Bon Usage*, née au xviie siècle, a donc été incarnée au xixe siècle dans le respect de la norme linguistique bourgeoise inculquée par l'école à tous les petits Français (Chervel 1977, Weber 1983).

Cette veine puriste apparaît dès ses débuts en réaction au mélange – mélange des langues (patois ou langues étrangères) ou mélange des différents registres de langue (Gadet 2007). Elle se focalise tout particulièrement sur l'adoption de termes étrangers en français (Burke 1998). Si le xvie siècle affiche un anti-italianisme langagier attesté dans certains textes d'Henri Estienne, le xxe siècle montre quant à lui un anti-américanisme qu'illustre très bien le célèbre ouvrage d'Etiemble, *Parlez-vous franglais* (1964). Dans ces deux cas, le purisme linguistique cache en réalité un discours nationaliste. En défendant le français, on souhaite en fait garantir la position internationale privilégiée de la France (Hornsby 1998). La tradition puriste en

France a donc une longue histoire et elle prend des canaux et des formes multiples. Elle n'a pas perdu de sa force aujourd'hui et trouve de nouveaux lieux d'expression avec Internet (Paveau/Rosier 2008, Osthus 2008, Damar 2010).

4.1.2. Le français *langue de la République* : équation entre langue et nation

On fait le plus souvent coïncider la cristallisation du lien « iconique »[353] entre un peuple, une langue et un territoire avec la Révolution française (Yaguello 1988, Grillo 1989, Busekist 2006). Il s'agit d'une deuxième forme d'essentialisme langagier qui a beaucoup imprégné le discours sur le français. On ne reviendra pas ici en détails sur la politique linguistique mise en place lors de la Révolution pour faire du français la langue de la République, la langue du peuple français, celle de tous ses citoyens (Renzi 1981 ; Schlieben-Lange 1996). Mentionnons simplement la volonté d'éradication des patois initiée par l'abbé Grégoire et d'autres révolutionnaires comme Bertrand Barrère (Certeau/ Julia/Revel 1975 ; Kasuya 2001)[354], une volonté qui bien qu'elle ait été mise en action à cette époque n'est finalement devenue effective que pendant la Troisième République, sous l'impulsion de l'école laïque, gratuite et obligatoire (Chervel 1977, Weber 1983).

Évidemment, le nationalisme linguistique n'est pas né avec la Révolution française. Il s'est préparé durant les deux siècles qui précédaient avec l'épanouissement de notions comme le *génie français*, la *clarté* française ou l'*universalité* de la langue française (Rebourcet 2008). La réflexion du XVIIIe siècle sur la théorie des climats[355] vient appuyer une certaine forme de nationalisme linguistique, dans les textes de Rousseau et de Voltaire notamment (Siouffi 2007 : 867s.). De plus, le nationalisme linguistique est loin d'être uniquement français. Le romantisme allemand a également œuvré au rapprochement entre langue, nation et culture, une idée que l'on retrouve également en Suisse sous la plume d'intellectuels comme Henri-Frédéric Amiel dans ses « Lettres écrites à Genève » (1852) :

> « *Tout peuple attache à la langue qu'il parle une grande importance, et cela doit être, car sa langue c'est lui-même, c'est sa tradition et son génie, son passé et son présent, sa confidence et son secret, son âme et sa vie spirituelle tout entières. Une langue est à la fois la mère, l'épouse et la fille d'une nation, qui retrouve en elle un autre soi-même, et doit l'aimer de toutes les forces de l'amour.* »
>
> (Amiel 1932 : 161)

En France, l'équation une langue = une nation est un des deux principes de base de l'unilinguisme : elle pèse de tout son poids dans la vision du monde des Français encore aujourd'hui. On en veut pour preuve la polémique autour de l'inscription des

[353] Dans le sens d'Irvine/Gal (1995).

[354] N'oublions toutefois pas les quelques brèves années où les patois ont plutôt été mis en avant et les textes révolutionnaires traduits. Voir Alén Garabato (1999).

[355] Cette théorie a notamment été exposée au XVIIIe siècle par Montesquieu, voir Crépon (1996). Elle considère que le caractère des peuples dépend du climat et du positionnement géographique des pays où ils habitent.

langues régionales dans la Constitution française (votée par le Parlement en juillet 2008)[356].

L'Académie française a demandé le retrait de cet article car il mettait en danger «*l'unité de la République*»[357]. Le nationalisme linguistique français fonctionne donc sur un mode iconique entre nation, territoire et langue et cette idéologie s'est exportée à de nombreux points du globe, car ce discours n'est pas propre à la France. En effet, beaucoup de nations européennes modernes se sont créées sur ce principe durant le xixe siècle (Baggioni 1997; Gal 2001 pour le cas particulier de la Hongrie)[358]. Comme nous l'avons déjà vu, cette idéologie est également présente dans les discours sur les minorités linguistiques en France et ailleurs. J'ai cité les cas du basque et du breton (2.2.2.): c'est en partie en réempruntant cette idéologie au discours dominant que les activistes argumentent pour une meilleure reconnaissance de ces deux langues. Certaines minorités vont jusqu'à *inventer* une langue différente qui soit garante de leur identité nationale, comme c'est le cas pour l'Ulster-Scots en Irlande du Nord (Crowley 2007) ou à transformer de simples formes régionales en *langues*, comme pour le «bosnien» (*bosanski*), le serbe et le croate en Ex-Yougoslavie (Garde 2007).

4.1.3. Le *génie de la langue*: équation entre langue et culture

La notion de *génie de la langue* est développée au xviie siècle en France, en particulier par Dominique Bouhours (Meschonnic 1997: 65; Siouffi 2010a: 45s.). Elle gagne en popularité à la fin du siècle et est reprise dans toute l'Europe pour qualifier d'autres langues que le français au siècle suivant (Fumaroli 1994, Meschonnic 1997). Comme le montre l'évolution de la définition de *génie* dans le dictionnaire de l'Académie française, cette idée est intrinsèquement liée à la fois à une nation – on parle souvent de *génie d'une nation* – mais aussi à une culture, exprimée ici dans la notion de *clarté française*[359]:

> «[…] *On appelle* Le génie d'une Langue, *Le caractère propre & distinctif d'une Langue.*»
>
> (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4e édition, 1762)[360]

---

356 Voir «L'entrée des langues régionales dans la Constitution suscite des espoirs», *Le Monde*, 31 juillet 2008, URL: http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/07/31/l-entree-des-langues-regionales-dans-la-constitution-suscite-des-espoirs_1079043_3224.html, dernière consultation le 11 novembre 2013.

357 Voir «Pour ou contre les langues régionales dans la Constitution?», *L'Express*, 17 juin 2008, URL: http://www.lexpress.fr/actualite/politique/pour-ou-contre-les-langues-regionales-dans-laconstitution_512991.html, dernière consultation le 11 novembre 2013.

358 N'oublions pas toutefois de citer le cas particulier que représente l'empire habsbourgeois qui n'a jamais eu de politique linguistique centralisatrice (Rindler Schjerve (éd.) 2003).

359 Cette idée étant également exprimée par Voltaire: «*Le génie de cette langue est la clarté & l'ordre*: *car chaque langue a son génie, & ce génie consiste dans la facilité que donne le langage de s'exprimer plus ou moins heureusement, d'employer ou de rejeter les tours familiers aux autres langues*», article «Français», *Encyclopédie*, t. 15, p. 341. Voir ci-après pour la référence complète.

360 Le contenu des différentes éditions du dictionnaire de l'Académie française est disponible sur le site Internet de l'ATILF (URL: http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/index.htm, dernière consultation: 11 novembre 2013).

«[…] *On appelle* Le génie d'une Langue, *Le caractère propre et distinctif d'une Langue. On dit aussi,* Le génie d'une Nation. […]»

(*Dictionnaire de l'Académie française*, 5e édition, 1798)

«[…] Le génie d'une langue, *Le caractère propre et distinctif d'une langue*. Le génie de notre langue est la clarté.
Le génie d'une nation, d'un peuple, *Le caractère, la manière de voir, de penser qui lui est propre*. […]»

(*Dictionnaire de l'Académie française*, 6e édition, 1832-5)

«[…] [Génie] *signifie aussi Caractère propre et distinctif*. Le génie d'une nation, d'un peuple. Chaque peuple a son génie. Le génie de la langue française est la clarté. […]»

(*Dictionnaire de l'Académie française*, 8e édition, 1932-5)

C'est également ainsi que l'entendait Voltaire qui établit lui aussi un lien entre *génie*, *clarté* («ordre naturel») et *universalité*:

«*L'ordre naturel, dans lequel on est obligé d'exprimer ses pensées & de construire ses phrases, répand dans cette langue une douceur & une facilité qui plaît à tous les peuples*; *& le génie de la nation se mêlant au génie de la langue, a produit* [en France] *plus de livres agréablement écrits qu'on n'en voit chez aucun autre peuple*.»

(Voltaire, article «Français», in D. Diderot et J. D'Alembert ([1751-1772] 1777-1779), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Genève: Pellet imprimeur-libraire, t. 15, p. 341)

Le *génie* associe donc la langue à la fois à une nation et à une culture. Cette notion très francophone[361] exemplifie la troisième forme d'essentialisation au cœur de la vision moderniste de la langue: l'équation qui est le plus souvent faite entre langue et culture. Corrélée avec le nationalisme linguistique et les conceptions qui font de la langue un des principaux constructeurs de la vision du monde, cette idéologie prend toute sa force. Les notions de *Volksgeist* et *Sprachgeist* qui apparaissent sous la plume des romantiques allemands, en particulier Herder, les frères Grimm et Wilhelm von Humboldt (Busekist 1998: 36s. ; Bauman/Briggs 2003), englobent à la fois le lien organique entre langue et culture, un certain nationalisme linguistique et l'idée de *Weltanschauung*. Pour les frères Grimm – de grands folkloristes –, la culture est essentielle à la perception de la nation. Connues des intellectuels français, ces idées viennent ainsi renforcer au xixe siècle la notion de *génie de la langue*[362]. En Suisse, un penseur comme Alexandre Vinet – qui a profondément influencé les intellectuels romands du xxe siècle – se fait l'écho de ces théories, estimant que le *génie* d'une langue dépend en grande partie du peuple qui l'a formée (Saint-Gérand 1993: 89 et 93).

[361] Voir l'évolution de cette notion durant les xviiie et xixe siècles dans Saint-Gérand (2000) et une de ses dernières apparitions substantielles au xxe siècle dans les écrits du linguiste A. Dauzat (Siouffi 2000).
[362] Voir Saint-Gérand (2000: 49s.) qui montre bien l'influence de W. von Humboldt sur E. Renan. Aussi Siouffi (2000: 81) qui établit un lien entre la notion française de *génie* et le *Geist* germanique.

En France, cette équation entre langue et culture a donné naissance à l'idée que le pays était doté d'une «*mission civilisatrice*» (Kasuya 2001, Canut 2010): la nation-mère des droits de l'homme, patrie de l'égalité et de la fraternité, nation philosophique et berceau du rationalisme. Avec la création de l'Alliance française en 1883 (Chaubert 2006), enseigner le français dans les colonies – et, ainsi, donner accès à la culture française aux élites de cette région – permettait de participer pleinement à cette mission. Pour reprendre les termes du Maréchal Lyautey (1854-1934) – résident général de France au Maroc et membre de l'Académie française –, la colonisation devenait ainsi «*la plus haute expression de la civilisation*» et permettait d'aider des «*peuples arriérés, ou demeurés à l'écart des évolutions modernes*» à «*s'élever sur l'échelle de l'humanité*»[363]. Ces belles paroles sont largement restées sans suite, la France ne débloquant que très peu de moyens pour l'instruction dans les colonies d'Afrique (Calvet 2010).

Finalement, on le voit, cet amalgame fait du français une langue de haute culture – parfois même synonyme d'humanisme –, supérieure par sa culture classique aux autres langues, surtout celles qu'on nomme les *patois*. Il implique, par un raisonnement *logique*, une hiérarchisation des langues qui va laisser de nombreuses traces dans l'histoire: justifiant l'éradication des langues qui n'auraient pas de culture, imposant le français en France et dans les colonies au détriment des langues locales et régionales (Canut 2008a: 83s.).

4.1.4. L'*ordre naturel*: équation entre langue et pensée

Si la notion de *génie de la langue française* repose en grande partie sur celle de *clarté*, elle est également indissociable aux xviie et xviiie siècles de la discussion sur l'*ordre* dit *naturel* dans la syntaxe française[364]. C'est sur les mérites respectifs du français et du latin à cet égard que Voltaire clôt la partie consacrée au *génie* dans l'article «langues» du *Dictionnaire philosophique*, de même que dans l'article «français» de l'*Encyclopédie*. Dans le sillage du cartésianisme et de la philosophie des Lumières, on postule que la pensée humaine suit un ordre *naturel* (Sujet-Verbe-Objet) qui serait également celui de la langue française – ce qui ferait de celle-ci la langue la plus claire du monde et l'expression d'une forme de pensée universelle (voir ci-après 4.1.5.). Le débat sur l'*ordre naturel* a ses partisans et ses détracteurs dès le xvie siècle (Pellerey 1993); pourtant il semble avoir laissé des traces tenaces dans les «*idées reçues*» sur le français (Yaguello 1988). Si les linguistes ont depuis réfuté sans appel la notion d'*ordre naturel*, l'idée d'une adéquation parfaite entre langue française et pensée a une longue histoire et n'est toujours pas morte aujourd'hui, même si elle est de plus en plus épinglée comme un mythe (Fouyer/Dewaele 1998).

---

363 Propos parus dans l'«Avant-propos» de l'*Atlas colonial français. Colonies, protectorats et pays sous mandat*, textes et cartes de P. Pollacchi, Paris: L'Illustration, 1929, p. 6. J. Kouadio N'Guessan (2007: 71) précise que la langue enseignée n'est pourtant pas le *français de l'Académie* mais «*un français adapté*», simplifié.

364 Sur cette notion, voir Pellerey (1993) et, en particulier, le chapitre iv «ordre des mots, ordre des pensées, ordre de la langue», dans Siouffi (2010a: 217s).

L'hypothèse du lien indissoluble entre langue et pensée a été largement exploitée et elle a de multiples ramifications. On la trouve, par exemple, exprimée au XIXe siècle chez Wilhelm von Humboldt (Penn 1972: 20). Dans le monde académique, elle a profondément influencé la linguistique et l'anthropologie au travers d'une forme poussée de relativisme linguistique: l'hypothèse Sapir-Whorf qui postule que notre vision du monde est construite par la structure syntactico-sémantique de notre langue maternelle (Koerner 1992). On la retrouve exprimée un peu différemment sous la plume du juriste Guy Héraud* avec sa théorie de l'*ethnie* (Héraud 1963; voir 3.4.3.), reprise sur le mode politique par certains francophones comme les Jurassiens et les Wallons.

Cette quatrième forme d'essentialisme touche donc l'équation entre langue et pensée. L'idée du langage comme «miroir de la pensée» prend racine chez Platon. Elle a fondé «*la base de la réflexion philosophique sur le langage jusqu'à l'orée du vingtième siècle*» (Charaudeau 1995). Elle apparaît chez de nombreux commentateurs français, Vaugelas par exemple[365]. En parallèle, la tradition philosophique allemande, suivant les écrits de Wilhelm von Humboldt, transmet l'idée que la langue ne sert pas seulement à communiquer mais qu'elle est constitutive de la pensée (Trabant 1999: 34). Cette idéologie prend une importance particulière en français, en dehors de la théorie de l'*ordre naturel*. En effet, elle vient appuyer et accompagner le travail des puristes qui souhaitent une langue immaculée, UNE, qui reflète parfaitement une pensée *rationnelle* et *logique* – française, donc. On en trouve de nombreuses traces jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, en 2005, un journaliste vaudois fustige une sociolinguiste suisse qui, dans une interview, considérait que la jeunesse actuelle même si elle ne maîtrisait peut-être plus parfaitement l'orthographe et certains points de grammaire était tout à fait capable d'argumenter:

> «*Cette conception est fausse. Sans vocabulaire ni grammaire, il n'y a pas de pensée possible. Plus le réservoir de mots est vaste, plus la pensée est précise. Plus le vocabulaire est rigoureux, plus il permet la nuance.* […] *Le meilleur des architectes ne fera rien s'il ne dispose pas de matériaux adéquats en quantité suffisante. Et la nature et la qualité des matériaux à disposition ne seront pas sans influence sur ses projets* […]. *De même, le vocabulaire, la grammaire, l'orthographe sont avec la vie de l'esprit – et avec la vie en général – dans un rapport de dépendance réciproque.*»

(Olivier Delacrétaz, «La langue et la pensée»,
La Nation n° 1753, 4 mars 2005)[366]

---

[365] Ainsi Vaugelas ([1647]: 11): «*Car enfin la parole qui se prononce, est la première en ordre & en dignité, puis que celle qui est escrite n'est que son image, comme l'autre est l'image de la pensée*»; ou Rivarol (1784: 18-19): «[… L]*e signe a fécondé l'idée*: *chaque mot a fixé la sienne, & telle est leur association, que si la parole est une pensée qui se manifeste, il faut que la pensée soit une parole intérieure & cachée*. *L'homme qui parle est donc l'homme qui pense tout haut* […]» (je souligne).

[366] L'éditorial d'O. Delacrétaz est disponible dans les archives de *La Nation*, consultables sur le site Internet de la Ligue vaudoise (URL: http://www.ligue-vaudoise.ch, dernière consultation le 11 novembre 2013).

Cette façon d'envisager la langue implique que, dans la vision puriste, le déclin de la langue française apparaisse comme le déclin de la civilisation et de la culture, dû à la paresse intellectuelle de la nouvelle génération (Klinkenberg 2001b, Moïse 2007).

4.1.5. Sacralisation[367] et perfection de la langue française : *clarté* et *universalité*

L'idée de *génie* attachée à la langue française et l'*ordre naturel* qui lui confère une correspondance parfaite avec la pensée logique vont entraîner peu à peu une sacralisation du français qui va à son tour renforcer le statut d'intouchabilité déjà conféré par le discours unitariste. Découlant en grande partie des quatre formes d'essentialisme décrites ci-dessus, cette sacralisation repose depuis le xviiie siècle sur deux piliers qui sont la *clarté* et l'*universalité*. Elle se double de l'idée que la langue française a atteint à l'âge *classique* une perfection qu'il convient de conserver.

> « *Tous les peuples illustres ont cultivé leur langue. La françoise est peut-être celle qui a le plus de disposition à la perfection* ; *son caractère consistant dans la clarté, la pureté, la finesse et la force.* » (Girard 1736 : v)

Certains auteurs français, comme le poète Barthélemy Aneau[368], commencent à associer la langue française à la *clarté* d'expression dès le xvie siècle. Toutefois, c'est Vaugelas ([1647] : 48) qui va instituer cette qualité comme constitutive de la langue française qu'il décrit comme l'« *ennemie des equiuoques & de toute sorte d'obscurité* ». Le français doit sa clarté et sa netteté à deux qualités principales : l'*ordre naturel* (voir ci-dessus) et la « *netteté* » de son vocabulaire (Swiggers 1987 : 9, Weinrich 1961). La *clarté* est d'ailleurs essentiellement liée à la rationalité propre au *génie* français. Selon la maxime de Boileau dans son *Art poétique*, elle est constitutive de la littérature française : « *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément* »[369]. Chez Malherbe l'idéologie de la *clarté* va se mettre en place en parallèle avec une « *"chasse" au lexique bigarré, outré, excessivement métaphorique ou métonymique*, […] *"bas" ou technique* » (Siouffi 2007 : 611). En plus d'une pensée *claire*, ce concept met donc en avant le mythe de la précision du vocabulaire français et du *mot juste*. Les synonymes n'existent pas[370]

---

[367] J'emprunte cette expression à Canut (2008a : 89).

[368] Critiquant une hyperbate d'une ode de J. Du Bellay, l'auteur précise « *tant s'en fault qu'il soit usagier au langage Françoys* : *duquel la plus grand vertu de facilité & clarté, est qu'il suit le droit ordre naturel* » (*Quintil Horatien*, Paris : Par la veufve Françoys Regnault, 1555, p. 117, disponible sur le site de la bibliothèque numérique Gallica, URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k72622v/f235.image.r=Quintil%20horatian.langFR, dernière consultation le 24 février 2014). H. Weinrich (1961 : 534) estime que cette première apparition de la *clarté* chez B. Aneau correspond plutôt à un emploi rhétorique du concept de *clarté* et n'est pas exactement équivalent à l'usage qu'en fera Vaugelas par la suite.

[369] Boileau, N. (1966), Œuvres complètes, textes établis et commentés par F. Escal, Paris : Gallimard, p. 160.

[370] « […] *Si on* […] *suppose* [la ressemblance] *parfaite* ; *ensorte que, dans quelque circonstance & dans quelque occasion que ce soit, il n'y ait pas plus de choix à faire, pour le sens, entre ce qu'on nomme* synonymes *qu'il n'y en a, pour le gout, entre les goutes d'eau d'une même source, & que la seule articulation de la voix en fasse toute la différence* ; *alors je dis qu'il n'y a point de mots synonymes dans aucune Langue, prise dans sa pureté & dans des instans où elle a été vivante tel qu'on voudra le choisir* ; *car je n'entens*

et la *justesse* de l'expression consiste à présenter de nombreux mots qui dévoilent toutes les nuances de la pensée. Ce travail est poursuivi au XVIIIe siècle par l'abbé Girard (1736) dans ses *Synonymes françois* (Siouffi 2007 : 775).

Cette langue française ainsi sacralisée va être le fait, en parallèle, d'un discours universalisant. On note bien qu'au sein des élites européennes du XVIIIe siècle le français devient une sorte de langue transnationale (Fumaroli 2001, Siouffi 2007 : 822s., 2010b). L'explication la plus connue à ce phénomène constitue la contribution d'Antoine de Rivarol au concours de Berlin en 1782. Rivarol (1784), qui gagne le premier prix ex-æquo – avec le philosophe allemand Johann Christoph Schwab –, tente de réaffirmer la position dominante du français comme langue nationale de l'Europe face à l'anglais grâce aux arguments qui ont été esquissés ci-dessus : *clarté*, *ordre naturel*, *richesse*, *langue de la rationalité*. Se penchant sur cette époque, Gilles Siouffi (2010b) a montré comment une grande partie de la portée internationale du français a été fantasmée à partir de quelques textes, dont celui de Rivarol. L'historiographie de la langue s'en est emparée, faisant fi des pratiques effectives en Europe. Après la Révolution, le discours change quelque peu. L'abbé Grégoire, par exemple, commence son rapport par une référence au concours de Berlin et à l'universalité de la langue française. Il est d'avis que la Révolution donne une plus grande légitimité au français, en raison de la troisième forme d'essentialisme présentée ci-dessus, l'équation entre langue et culture :

> « *Si notre idiome a reçu un tel accueil des tyrans et des cours à qui la France monarchique donnait des théâtres, des pompons, des modes et des manières, quel accueil ne doit-il pas se promettre de la part des peuples à qui la France républicaine révèle leurs droits en leur ouvrant la route de la liberté ?* »
>
> (Cité par Certeau/Julia/Revel)

Après la Révolution se développe donc l'idée de la mission civilisatrice du peuple français et de sa langue, vecteurs des droits de l'homme, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Aujourd'hui, le discours est plus pessimiste et on voit percer une nostalgie pour cette époque où l'on pouvait parler d'« *imperium linguistique* » du français[371], un changement le plus souvent imputé à la perte d'expressivité de la langue. Ainsi, Maurice Druon – membre de l'Académie française – estime que la cause du déclin international du français réside dans un étiolement de l'« *âme collective* » :

> « *Les Français ne respectent plus leur langue parce qu'ils ne sont plus fiers d'eux-mêmes ni de leur pays. Ils ne s'aiment plus, et ne s'aimant plus, ils n'aiment plus ce qui était l'outil de leur gloire.* »
>
> (Druon 2004)

---

point par Langue *un amas général & monstrueux de tous les mots, soit du bon soit du mauvais usage, soit anciens soit nouveaux.* » (Girard 1736 : XI-XII).

[371] Article de l'académicien M. Druon, « Le franc-parler. Non-assistance à langue en danger », publié le 24 février 2004 dans *Le Figaro*, cité dans Duchêne (2009 : 138) et disponible sur le site Internet de l'Association Défense de la langue française (DLF),
URL : http://www.langue-francaise.org/Articles_Dossiers/Dos_non_assistance_ danger_druon.php, dernière consultation le 11 novembre 2013.

4.1.6. Destitution des *patois* et hiérarchisation des langues

L'affirmation que la langue française est UNE, fixée à une nation, à une culture et à une forme de pensée rationnelle va entraîner des conséquences sur les représentations attachées aux langues qui entourent le français. On l'a vu, le français se pose depuis toujours en concurrence avec d'autres langues : le latin d'abord (auquel il va opposer l'*ordre naturel*) ; l'italien au XVIe siècle, l'anglais dès le XVIIIe siècle. Toutefois, cette sacralisation de la langue française va surtout permettre à un discours contraire de se développer sur les *non-langues* qui l'entourent au sein même du territoire national, celles que l'on connaît généralement sous le nom de *patois* qu'elles soient d'origine pré-celtique (le basque), latine (le corse, l'occitan, le franco-provençal, les parlers oïliques), celtique (le breton) ou germanique (l'alsacien et le flamand).

Après la Révolution, les efforts pour imposer aux citoyens la langue de la République, le français dans sa nouvelle norme bourgeoise, coïncident avec la première discussion sur les patois engagée par l'enquête de l'abbé Grégoire qui aboutira au *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française*, présenté à l'Assemblée nationale en 1793 et aux réflexions de Bertrand Barrère (CERTEAU/JULIA/REVEL 1975). Cette enquête jette les bases sur lesquelles on va dès lors considérer les patois. En premier lieu, la France présente pour Grégoire une véritable « *tour de Babel* » (*Id.* : 302). Il insiste sur l'implantation locale des différents idiomes qui s'opposent ainsi au français, langue qui a « *conquis l'estime de l'Europe* » (*Id.* : 300). Ensuite, il décrit ces « *jargons* » comme « *lourds et grossiers, sans syntaxe déterminée* » (*Id.* : 304). Ils sont donc présentés comme n'ayant pas de grammaire. De plus, comme – dans sa vision – les patois ne sont pas des langues de culture, ils ne permettent pas l'expression d'idées abstraites :

> « [… L']*homme des campagnes, peu accoutumé à généraliser ses idées, manquera toujours de termes abstraits* ; *et cette inévitable pauvreté de langage, qui resserre l'esprit, mutilera vos adresses et vos décrets, si même elle ne les rend intraduisibles.* »
>
> (*Ibid.*)

Ici, la pauvreté du *patois* rappelle, en creux, la précision du vocabulaire français, un des piliers de la *clarté française*. On voit donc se dessiner une image des patois en opposition à la sacralisation de la langue française : à la *clarté* répond le chaos, à l'unité la diversité, à la perfection la corruption, à la culture le caractère « *grossier* », « *rustique* » et « *paysan* » (BOYER 2008 : 34), et à l'*universalité* le localisme.

Cette hiérarchisation des langues est bien implantée dans les idéologies langagières des francophones. Citons, par exemple, les vues de l'écrivain et critique littéraire André Thérive (1933 : 41 ; je souligne) :

> « *Demandez à un Wallon ce qu'il pense* in petto *du flamand, ou à un fonctionnaire français,* quid *du breton ou de l'alsacien ? Il ne vous cachera pas que l'apprendre, s'il ne le sait pas, lui semblerait une* <u>*déchéance*</u>*. Quand il s'agit de langues de minorités, ce sentiment est très fort dans la majorité.* »

L'idée que l'apprentissage du patois représente une «*déchéance*» pour le locuteur francophone, qui a pour *langue maternelle* une *langue de civilisation universelle*, est répandue tant en France, qu'en Belgique et qu'en Suisse comme le montrent les écrits d'Alfred Lombard* et de Paul André* (voir ci-après 4.2.1.).

4.1.7. Un des derniers avatars de l'essentialisme linguistique: la *nocivité* du bilinguisme

Dans la littérature scientifique tout comme auprès du grand public, le bilinguisme a très longtemps été considéré de façon extrêmement négative pour plusieurs raisons. Pour les pédagogues et certains chercheurs inspirés par le déterminisme linguistique, il est nocif pour le développement mental, en particulier chez l'enfant. Andrée Tabouret-Keller (1988, 2011) retrace ces discours de spécialistes sur la nocivité mentale du bilinguisme et montre leur émergence à la fin du XIXe siècle, en lien avec une vision unitaire du psychisme de l'être humain, certainement dérivée de la pensée judéo-chrétienne (TABOURET-KELLER 1988: 157). L'idée est répandue partout à l'époque que l'effort demandé par l'acquisition simultanée de deux langues provoque des dégâts pour le psychisme de l'enfant, voire comporte des dangers moraux. Le locuteur idéal est unilingue et on considère généralement que le bilingue présente une particularité[372]. Un contre-discours existe dès la fin du XIXe siècle mais il s'agit de voix isolées, même si on en suit les traces en continu durant toute la première moitié du XXe siècle. Ce point de vue discordant est surtout le fait d'intellectuels et d'auteurs qui ne sont pas publiés dans les encyclopédies et les manuels et qui, ainsi, ne touchent pas le grand public (*Id.*: 159). Dans les années 1960 et 1970, lorsque les Jurassiens s'intéressent à cette problématique, ils peuvent donc s'appuyer sur une multitude d'études publiées par des professeurs d'université et des pédagogues reconnus qui viennent accréditer la vision négative qu'ils se font du bilinguisme et qu'une grande partie du public francophone s'en fait à cette époque.

La vision négative du bilinguisme social et individuel s'explique parfaitement dans le contexte des mythes unifiants exposés ci-dessus. L'individu bilingue présente une anomalie dans cette vision essentialiste de la langue qui la postule comme une à tous niveaux. De plus, l'équation entre culture-pensée et langue et la théorie du relativisme linguistique impliquent, en soi, l'impossibilité de grandir avec deux langues, donc avec deux visions du monde différentes. L'individu bilingue est ressenti comme «schizophrène» dans ce cadre analytique. Cette conception du bilingue repose également sur une définition précise et répandue de la langue maternelle comme intrinsèquement liée à l'identité individuelle (CANUT 2008a: 104-114). Enfin, le bilinguisme social est décrié car la coexistence entre deux langues ne peut qu'amener des pratiques mixtes et un mélange. La vision essentialiste de la langue décrite ci-dessus ne laisse aucune place à ce genre de pratiques. Le problème est bien que, dans cette optique, personne ne peut maîtriser parfaitement deux langues à la fois. Par ses pratiques mixtes, le bilingue est donc toujours entre deux langues

---

372 Un dogme aujourd'hui largement remis en question et remplacé par un dogme opposé. En effet, les linguistes considèrent que «*le plurilinguisme est la règle, l'unilinguisme l'exception*» (LÜDI/PY 2003: 1).

et n'appartient vraiment à aucune. Le bilinguisme causerait ainsi un problème à la fois identitaire et culturel. En effet, on peut aisément imaginer qu'à grande échelle les pratiques mixtes du bilingue vont venir *contaminer* la langue générale, ce qui ne manquera pas de réveiller l'instinct puriste inhérent au discours essentialiste.

De plus, cette vision essentialiste pose une définition extrêmement restreinte du bilinguisme[373]. Il s'agit en fait d'une «*juxtaposition de deux unilinguismes*» (Gadet/Varro 2006 : 11) qui ne prend pas en compte les productions mixtes et ce que certains linguistes nomment le «*parler bilingue*» (Lüdi/Py 2003). Ainsi – et c'est encore souvent le cas aujourd'hui auprès du grand public – on ne qualifie de bilingue que les personnes qui démontrent une maîtrise parfaite de deux langues. Les locuteurs qui n'entrent pas dans cette catégorie – la grande majorité – ne se retrouvent donc pas dans cette notion du bilinguisme et le phénomène a tendance à être sous-estimé en termes numériques. Les bilingues eux-mêmes ne se reconnaissent parfois pas comme tel, comme j'ai pu le découvrir dans le cadre de cette recherche (8.3.). Depuis une quarantaine d'années, les linguistes tentent cependant d'imposer une autre définition du bilinguisme (ou du plurilinguisme) qui peu à peu fait son chemin auprès d'un public plus large, renforcée – entre autres – par les bouleversements sociaux induits par la globalisation qui entraînent des contacts entre langues à plus grande échelle (Heller 2007).

4.2. Aperçu du discours sur la langue en Suisse romande au XXe siècle

Les mythes unifiants sont profondément ancrés dans la culture scolaire francophone et dans le discours de nombreux enseignants, journalistes et intellectuels francophones et romands dans la première moitié du XXe siècle. En Suisse romande, les idéologies langagières qui touchent le français, les langues régionales (patois franc-comtois et franco-provençaux) et le bilinguisme reprennent la plupart des idéologies traditionnelles que je viens de décrire. Ce discours a nourri les décideurs du mouvement séparatiste jurassien, lors de leurs études secondaires, gymnasiales et universitaires, et a laissé de nombreuses traces dans leur discours. Le point suivant évoque brièvement un mouvement d'intellectuels romands du début du XXe siècle, le «romandisme»[374], qui n'est pas formellement constitué mais dont les membres présentent un discours très similaire. Ensuite, je décris la façon dont la langue française est qualifée dans les écrits suisses romands de 1900 aux années 1970. Deux tendances se détachent qui n'ont pas le même écho auprès du discours des autonomistes jurassiens.

---

373 La définition sociolinguistique du bilinguisme est très différente depuis les années 1980, notamment après la publication de F. Grosjean (1982). On définit aujourd'hui un bilingue, ou un multilingue, comme une personne qui utilise deux langues ou plus dans sa vie quotidienne : «*Être bilingue ne signifie donc nullement employer* <u>*indistinctement*</u> *deux langues. Très souvent, au contraire, chacune des langues se voit conférer des fonctions communicatives soigneusement distinctes*» (Lüdi/Py 2003 : 11 ; je souligne).

374 Hauser (1998).

4.2.1. Le «romandisme»: une vision alarmiste de la *Suisse française*

Comme l'a montré Claude Hauser (1997), les leaders autonomistes se sont formés au contact de différents courants intellectuels, comme l'«helvétisme» – dont une des grandes figures est Gonzague de Reynold (CLAVIEN 1993) – ou le mouvement à tendance maurassienne de la Ligue vaudoise (CLAVIEN 2009: 112s.). Les idées avancées au début du XXe siècle par les intellectuels romandistes, un groupe en grande majorité neuchâtelois, ont présenté une source d'inspiration importante et ont influencé la formation intellectuelle et culturelle des décideurs du RJ, en particulier son secrétaire général Roland Béguelin (HAUSER 1998, 2001). Proches de la droite politique dure, ces groupes intellectuels et leurs figures marquantes tiennent sur les langues en Suisse un discours similaire à celui qui sera proposé par les autonomistes.

Deux essayistes sont particulièrement formateurs pour les décideurs du RJ: le Neuchâtelois Alfred Lombard*, rédacteur du très cité *Une terre, une langue* (1929) que l'on peut considérer comme une sorte de bestseller d'une certaine frange de l'intelligentsia romande de la première moitié du XXe siècle[375], et le Vaudois Paul André*. Ces deux auteurs ne traitent pas directement du problème jurassien dans leurs écrits mais ils analysent la situation de la *Suisse française* – comme ils l'appellent – au sein de la Confédération helvétique et, Alfred Lombard surtout, tissent leurs propos culturels et politiques avec toute une série d'idéologies langagières traditionnelles, provenant tout droit du stock de mythes unifiants qui viennent d'être présentés. Refusant toute forme de centralisation, ces deux auteurs excluent l'existence d'un «esprit» ou d'une culture «suisse» – un «*rêve d'une bonne volonté maladroite*» (LOMBARD 1929: 31) – et revendiquent haut et fort les particularismes romands, ce que le Neuchâtelois nomme le *genus loci*. Alfred Lombard soutient, par exemple, que la Suisse romande souffre d'isolement culturel (*Id*.: 14) et y voit une échappatoire dans l'usage de la langue française, langue *universelle* qui lie les Romands aux autres francophones, entrevoyant par l'*ethnie française* l'embryon de ce que deviendra le mouvement de la francophonie[376]. Ces deux essayistes sont par ailleurs actifs dans le mouvement de l'*ethnie française*[377]

[375] Aussi R. Braichet – lui-même membre du Groupement romand de l'ethnie française (GREF) – parle-t-il en 1972 de cette brochure comme ayant «*pos*[é] *le principe des valeurs intellectuelles qui demeurent fondamentales pour une Confédération trilingue comme la nôtre*» («Un mainteneur», *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 30 juin 1972, p. 1). En 1963, le GREF estime que cet essai représente l'«*expression la plus complète*» de la tradition de la défense du français en Suisse romande (*Ethnie française*, juin-juillet 1963, n° 20, p. 8). Ce livre est d'ailleurs commenté en France, par exemple par A. Thérive qui y consacre quelques pages de son pamphlet *Chantiers d'Europe* (1933: 236-244).

[376] A. Lombard explore cette idée lorsqu'il rapporte la deuxième «Quinzaine de la défense romande» organisée par le GREF («Pour saluer l'ouverture de la "Quinzaine de la défense romande"», *F.A.N.*, 16 mai 1964, p. 22, un article reproduit dans le *Jura Libre* 20 mai 1964, p. 2: «Quinzaine de la défense romande»).

[377] ACJ/Fonds Béguelin, 97 J 348. Tous deux figurent sur la liste des membres du comité de l'Association européenne de l'ethnie française (AEEF), proposés à l'assemblée le 17 mars 1969. De plus, le titre de l'ouvrage d'A. Lombard *Une terre, une langue* devient le slogan du GREF lorsqu'il prend le nom d'Association romande de solidarité francophone (ARSF). Le GREF prend soin en 1967 de «*rendre un hommage vibrant*» à P. André pour une distinction qu'il a reçue à Bruxelles et rappelle «*les analyses*

– jusqu'à croire à un *fédéralisme européen* dans le cas de Paul André[378] – dont ils rejoignent le discours sur de nombreux points, comme le déterminisme linguistique : «*Nous devons donc accepter qu'en Suisse à la différence de l'idiome correspondent des différences plus intimes et plus profondes*», écrit Alfred Lombard (*Id.*: 31-32). En d'autres termes, pour l'auteur, la langue – liée à la terre – et la culture qui y est rattachée permettent d'expliquer les spécificités romandes[379]. Paul André va plus loin et insiste sur l'incompatibilité de deux cultures basées sur deux *génies* linguistiques différents, comme l'allemand et le français :

> «*Le voisinage immédiat de deux langues, leur interpénétration éventuelle, n'aboutissent donc pas seulement à des conflits de vocabulaire ou de grammaire*; *c'est une lutte à mort entre deux esprits, c'est un drame de la pensée. Ainsi qu'il y a des manières de réfléchir qui s'excluent, il y a des manières de s'expliquer essentiellement incompatibles.*»
>
> (ANDRÉ 1946 : 83)

Sans surprise, il découle de ces assomptions *ethniques* une vision extrêmement négative du bilinguisme qu'ils rejettent tous deux, farouchement et assidûment dans le cas d'Alfred Lombard. Paul André fustige «*la ruineuse influence*» du bilinguisme sur la connaissance de la langue maternelle et sur les facultés intellectuelles (en particulier la sensibilité culturelle)[380] (1944 : 89-90). Il soutient que l'introduction du bilinguisme en Suisse ne peut qu'amener au *baragouinage*, à «*s'exprimer d'une manière approximative et sans relief*», à «*estropier trois grammaires*» (c'est-à-dire le français, l'allemand et l'italien), à «*insulter trois syntaxes* [et à] *écorcher trois dictionnaires*» (*Id.*: 97).

Alfred Lombard part en croisade contre le bilinguisme et l'enseignement des langues étrangères aux jeunes enfants dès la parution d'*Un pays, une langue* en 1929 mais il répète ses conceptions à de nombreuses reprises, tant dans des textes destinés aux spécialistes («Le bilinguisme à l'école» in INSTITUT NEUCHÂTELOIS 1954 : 24-41 ; LOMBARD 1957 dans la revue de l'Association des écrivains de langue française ; «L'école contre le bilinguisme» in FONDATION CHARLES PLISNIER 1963 : 21-30) que dans des articles destinés au grand public, dont certains sont publiés dans

---

pénétrantes qu'il a publiées» («La défense du français en pays romand», *Jura Libre*, 13 décembre 1967, p. 6). Sur l'*ethnie française* voir 3.4.3.

378 Après avoir fustigé le démon de la «centralisation», l'auteur vaudois estime : «*Retrouvant le meilleur d'elles-mêmes, les minorités réagissent et fraternisent, dans la conception d'une Europe fondée sur des ensembles ethniques, où les échanges essentiels n'auront plus à franchir des frontières artificiellement tracées*» («Vingt ans après», *Jura Libre*, 19 janvier 1966, p. 2). Voir aussi son article publié le 4 octobre 1967 (p. 1) et intitulé «Il faut modifier le statut des groupes ethniques».

379 Voir aussi : «[La] *Suisse française est avant tout une terre. Une terre, avec tout ce que le mot comporte d'intimité, de profondeur, de continuité.* […] *Une terre, qui, comme toutes les autres terres, a façonné une race, et dont la voix s'exprime dans une langue, de sorte que c'est ce parler natal qui détermine les façons de penser et de sentir, les directions que doit suivre la vie de l'esprit si elle veut être féconde*» (LOMBARD 1929 : 3).

380 «*Mieux vaudrait lire une page de Baudelaire à un Esquimau, plutôt que de tenter d'émouvoir ces sourds* [les bilingues] *avec la poésie d'un mot, la cadence d'une phrase*» (ANDRÉ 1944 : 98).

la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*[381]. Son nom est souvent évoqué dans la littérature sur le bilinguisme que présente le *Jura Libre* (voir 8.1.). Il souligne dans tous ses textes les «*conséquences ruineuses* [du bilinguisme] *pour le niveau intellectuel et l'éducation*» et l'arrêt de mort qu'il représente pour les minorités («Nouvelles réflexions sur le bilinguisme», *F.A.N.*, 4 avril 1951, p. 4). Par sa définition du bilinguisme, il conclut que les «*vrais bilingues*» sont rares partout mais en Suisse en particulier, malgré ce qu'on entend parfois[382] car on tient à la «*confusion fraternelle des idiomes*» (Institut neuchâtelois 1954: 25). En refusant le bilinguisme, ces deux auteurs considèrent qu'ils ne font que «*défendre leur intégrité linguistique et ethnique*» (*Id.*: 38). La vision pessimiste d'Alfred Lombard sur le futur des minorités linguistiques rappelle celle qui sera mise en avant par le RJ.

> «[La] *frontière protège la minorité, laquelle au contraire, dans le mélange des langues, est toujours menacée d'absorption.*»
>
> (Lombard 1957: 16)

Pour lui, la frontière institutionnelle se révèle une protection indispensable pour une minorité linguistique et le bilinguisme institutionnel n'est que le premier pas vers un changement de langue, une vision reprise plus tard dans une formule de Roger Schaffter, vice-président du RJ: le bilinguisme, «*antichambre de la germanisation*» (8.2.1.). La vision négative du bilinguisme n'est pas à cette époque en Suisse romande l'apanage de ces deux auteurs. On en trouve de nombreuses traces, par exemple dans une lettre de lecteur de la *Gazette de Lausanne* où le président de la Société de l'École française de Berne écrit:

> «*Le bilinguisme n'implique pas un accroissement qualitatif des connaissances. Il n'enrichit pas l'esprit. Il l'appauvrit. L'homme bilingue, habitué à traduire sa pensée indifféremment dans l'une ou l'autre langue, élimine progressivement de son esprit les idées qui ne s'expriment aisément que dans l'une. Le langage nuancé et imagé, fruit précieux d'une civilisation authentique, encore parfumé de l'odeur de la terre qui l'a produit et affiné par un long usage, disparaît au profit d'un vocabulaire banal, limité aux nécessités d'une vie matérielle sans signification.*»
>
> (Benjamin Tapernoux, «La lettre du jour: bilinguisme et langue maternelle», *Gazette de Lausanne*, 16 octobre 1954, p. 7)

L'auteur commence sa lettre en professant le lien indéfectible entre langue et pensée. Ce déterminisme linguiste induit cette vision du bilinguisme: néfaste aux facultés d'expression et surtout menaçant une bonne connaissance de la langue maternelle et de la civilisation qui y est attachée.

---

[381] «Nouvelles réflexions sur le bilinguisme», *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 4 avril 1951, p. 1 et 4; «Notre langue, à l'école et dans la vie. Liberté ou autorité?», 27 octobre 1956, p. 1 et 12; «Ethnie, peuple, nation, état?», 10 mars 1966, p. 32.

[382] Fondation Charles Plisnier (1963: 28); «Ethnie, peuple, nation, état?», *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 10 mars 1966, p. 32.

Les propos d'Alfred Lombard et de Paul André relèvent d'une idéologie *ethnicisante* que l'on retrouvera dans le discours autonomiste jurassien. Ils thématisent également des sujets proches des revendications séparatistes. Ils seront d'ailleurs amplement cités dans les colonnes du *Jura Libre*. Ainsi, lorsqu'il présente Paul André au lectorat du *Jura Libre*, Roland Béguelin estime que l'écrivain a su dans ses ouvrages de 1944 et 1946 «*motiver, dans une pénétrante analyse, l'action à venir des Jurassiens et des Romands soucieux de ne point perdre leur identité ethnique*» («Présentation de l'écrivain Paul André», 19 janvier 1966, p. 1). Le secrétaire général du RJ a pris contact avec l'auteur de *La Suisse française terre alémanique* (André 1946) en août 1965 après avoir relu cet ouvrage qui l'avait déjà passionné lors de sa première lecture en 1946[383]. Ayant obtenu la collaboration de Paul André pour le *Jura Libre*, Roland Béguelin insiste dans sa présentation de l'écrivain sur ses liens avec le Jura: il a vécu à Moutier et se sent jurassien «*par son tempérament*» (*Jura Libre*, *Ibid*.). Paul André est très critique dans ce pamphlet de 1946 (Hauser 1997: 359-60). Outre ses attaques contre d'autres courants intellectuels suisses de l'époque (Gonzague de Reynold et l'helvétisme, entre autres), l'auteur de *La Suisse française terre alémanique* se plaît à pointer dans son livre – comme le titre l'indique d'ailleurs – le travail de sape qui serait effectué par la majorité suisse alémanique contre la langue française sous couvert de centralisme politique[384]. Il fustige la discipline, «*une importation germanique*» (André 1946: 337), et le fonctionnarisme qui tue l'âme des Romands et va à l'encontre de leur nature libre et courageuse (*Id*.: 384, 406), ou pour résumer: «*l'helvétisme alémanise* […] *sans en avoir l'intention et sans même s'en apercevoir*» (*Id*.: 407). Pour Alfred Lombard, la Suisse romande est menacée par «*le germanisme, la centralisation, le bilinguisme* [et] *l'indifférence*» (1929: 23). Les deux auteurs mettent d'ailleurs l'accent sur le côté quasi imperceptible de ce changement culturel et linguistique auquel fait face la Suisse romande, cette «*pression uniforme, continue, d'une masse plus forte*» (*Id*.: 26). Bien des années plus tard, certains articles du *Jura Libre* font référence à ces concepts, estimant par exemple: «*esprit suisse = germanisation*» («Le Grand Conseil refuse la motion du député Jardin», 21 février 1968, p. 1 et 2)[385].

Les idéologies langagières qui émaillent les ouvrages d'Alfred Lombard et de Paul André vont de pair avec ces grandes orientations politico-culturelles. Sur fond de déterminisme linguistique, on célèbre ainsi la *clarté* de la langue et de l'*esprit français*:

> «*La pensée française fait corps avec la langue française, toutes deux sont à ce point avides de clarté, de précision, de mouvement, elles atteignent à une si parfaite harmonie dans l'accord du mot et de l'idée, qu'il serait également saugrenu d'imaginer une langue française hors de la pensée française qu'une pensée française hors de la langue française*.»
>
> (André 1944: 16)

[383] ACJ/Fonds Béguelin, 97 J 103, copie carbone d'une lettre de R. Béguelin à P. André du 11 août 1965.
[384] Il mentionne ainsi les «*mesures administratives*» du gouvernement fédéral qui «*recouvrent d'une couche de bitume*» l'«*admirable patrimoine*» de la langue française (André 1946: 335).
[385] Sur les dangers qui, pour certains, guettent la Suisse romande, voir 4.2.2.

Cette langue se présente en Suisse sous une forme dégradée[386] qui peut aller jusqu'au *français fédéral*[387] dont tant Alfred Lombard que Paul André dénoncent les méfaits. L'essayiste neuchâtelois estime que ce «*régime de l'allemand traduit*» n'est qu'une première étape «*en attendant le jour où on cessera de traduire*» (Lombard 1929: 38). S'opposant à la «*médiocrité de la culture bilingue*» (*Id.*: 51), ces auteurs prônent le «*monolinguisme*» (*Id.*: 42) et tiennent des propos très dépréciatifs envers l'allemand et surtout le suisse allemand, une position reprise par le RJ qui consacre des critiques acerbes à cet idiome. Citons, par exemple, les propos de Paul André sur le suisse allemand:

> «*Tout d'abord, il s'agit d'un dialecte assez impropre à vous ouvrir les secrets d'une littérature, à vous révéler les trésors d'une pensée. Je ne suis pas adversaire de l'harmonica*; *cependant, ses qualités comme maître de musique me semblent contestables.*»
>
> (André 1944: 101)

La métaphore de l'harmonica montre bien le dédain de l'auteur pour cette *non-langue* qu'est le suisse allemand qui permettrait d'écrire des historiettes mais serait loin d'être un *instrument de civilisation*, une langue propre à rédiger des chefs-d'œuvre littéraires.

L'essayiste vaudois reprend toutes ces thématiques dans les articles qu'il rédige pour le *Jura Libre* en 1966 et 1967. Il rappelle ainsi que la caractéristique fondamentale de l'expression française est «*sa façon de mettre de l'ordre dans les idées, en y projetant une lumineuse perspective, par quelques mots suggestifs et à leur place*», une référence à l'idéologie de la *clarté française* (André Paul, «Propos sur la francophonie», *Jura Libre*, 21 décembre 1966, p. 2). Il dénonce la rupture de l'équilibre des langues en Suisse «*en faveur de la langue majoritaire, contre les droits de la langue minoritaire*» («"Pas de conflit de langues en Suisse" déclare un colloque international de science politique...», *Jura Libre*, 27 avril 1966, p. 1); il s'alarme face au «*danger de nivellement*» qui menace la culture française en Suisse romande («Dévaluation de l'esprit latin», *Jura Libre* 2 février 1966, p. 1). Alfred Lombard n'a jamais, quant à lui, collaboré directement à l'hebdomadaire jurassien. Il a toutefois pris position en faveur des Jurassiens francophones dès 1949 («Les Jurassiens et nous», *F.A.N.*, 30 mars 1949, p. 4). Il lie explicitement le séparatisme jurassien à des arguments linguistiques et minoritaires:

> «*Or les "séparatistes" ne se plaignent pas d'être persécutés ni même mal administrés; ils peuvent invoquer des arguments historiques, mais qui ne suffiraient pas à justifier la profondeur du mouvement: la raison d'être du séparatisme c'est que les terres de l'ancien*

[386] «*La forme de français la plus dangereuse pour l'avenir de notre langue, en Suisse romande, c'est encore le français correct, grammaticalement irréprochable, mais qui n'est pourtant que la caricature sans verve et sans mouvement du seul vrai français, le français de France, celui de Montaigne, de Racine et de Voltaire*» (André 1944: 83-84).

[387] On nomme généralement ainsi le français germanisé et/ou fautif qui provient de mauvaises traductions de l'allemand mais aussi le français qui est utilisé par certains Suisses allemands et éventuellement des Suisses romands peu éduqués, voir la fiche consacrée à ce terme dans la *Base de données lexicographiques pan-francophone* (*BDLP*) et 7.1.1.

évêché parlent français et forment une minorité dans le très grand canton de Berne qui est de langue allemande. Ainsi se vérifie une fois de plus la pensée de Vinet: "Rien n'est plus intimement uni à un homme, à un peuple, que sa langue. Elle n'est pas seulement l'instrument de sa pensée, elle en est le fond".»

(Lombard 1957: 20)

Par la suite, Alfred Lombard a toujours soutenu les revendications autonomistes dans ses divers écrits sur l'*ethnie française* et à travers son association au Groupement romand de l'ethnie française (GREF).

Si elles ont entamé leur croisade et posé leur doctrine dès les années 1930 pour Alfred Lombard et une dizaine d'années plus tard pour Paul André, ces deux figures marquantes de la vie intellectuelle romande sont encore très actives au moment de la formation du RJ et de la réorientation du discours autonomiste vers des arguments linguistico-culturels au début des années 1960. Suite à des contacts directs personnels et au sein du GREF, Roland Béguelin va émailler son discours et son journal militant de tout un arsenal idéologique emprunté au *romandisme* et à l'*ethnisme* qui va renforcer cette argumentation.

4.2.2. La situation du français en Suisse romande dans le discours épilinguistique de 1900 à 1970[388]

Le discours épilinguistique est relativement homogène au début du XXe siècle en Suisse romande. On retrouve la plupart des récriminations présentées par Alfred Lombard* et Paul André* dans les textes de la plupart des commentateurs romands. Tous deux dénonçaient dans leurs pamphlets politiques l'influence grandissante du *français fédéral* en Suisse romande mais ils sont loin d'être les premiers. En fait, dès la fin du XIXe siècle le souci pour la *pureté* de la langue française et l'intérêt pour les questions linguistiques sont constants en Suisse romande. De nombreux commentateurs prennent alors la plume pour se poser en champions de la langue française[389]. Jérôme Meizoz (1998: 20) souligne, par exemple, comment les auteurs d'histoires littéraires romandes, comme le Neuchâtelois Philippe Godet ou le Jurassien Virgile Rossel, mettent en avant dans leurs œuvres l'importance de la correction de la langue et l'influence essentielle de la France et des auteurs français sur la langue française en Suisse[390]. Comme le fait remarquer en plaisantant Georges Redard, un linguiste neuchâtelois auteur de chroniques langagières, les «*puristes de la tribu des ne-dites-pas-mais-dites*» sont une «*richesse de la Suisse romande*»[391]. On peut en partie expliquer cette préoccupation romande pour la

[388] Les points 4.2.2. et 4.2.3. s'inspirent en partie de Cotelli (2014).

[389] Sur la période qui précède, voir Aquino, Cotelli, Nissille (2011) et (2013).

[390] J. Meizoz cite V. Rossel qui pousse les Romands à s'instruire à Paris plutôt qu'à Genève et Neuchâtel, mais s'exclame: «*À Dieu ne plaise que nous devenions aussi peu romands et aussi parisiens que possible! Soyons d'excellents Suisses, mais fanatiques du meilleur français*» (1903: 712). V. Rossel termine son ouvrage en espérant: «*Ne redoutons pas, pour les eaux profondes et un peu ternes de l'*âme suisse*, le rayon de soleil de l'esprit français*.» (*Ibid*.)

[391] Redard G., «Provincialismes romands», *Vie et langage* 71, 1958, p. 75.

pureté de la langue – d'ailleurs plutôt neuchâteloise, vaudoise et genevoise – par une riche et longue tradition cacologique remontant au XVIIIe siècle (Aquino/Cotelli/Nissile 2011) et le rayonnement intellectuel d'une grande figure morale comme le théologien Alexandre Vinet[392]. Cet auteur, lui-même influencé par les romantiques allemands, a transmis aux générations suivantes d'intellectuels romands les bases d'un déterminisme linguistique poussé et l'importance cruciale de l'apprentissage de la langue maternelle – parfaite et dans toutes ses *nuances*. Les commentateurs jusque dans les années 1960 et 1970 se plaisent d'ailleurs à transcrire des citations de Vinet et posent leur ouvrage sous son «*patronage spirituel*» (Thilo 1961 : 5) :

> «*Une langue parfaite serait la vérité même.*» Cité dans Institut neuchâtelois (1956 : 64) et Perrochon (1971 : 8).
>
> «Étudier sa langue, *c'est en acquérir la conscience.*» Cité dans Thilo (1961 : 5)
>
> «*Il s'agit d'apprendre notre langue à fond, d'en pénétrer le génie, d'en connaître les ressources, d'en apprécier les qualités et les défauts, de nous l'approprier dans tous les sens* […].» Cité dans Thilo (1961 : 5).
>
> (Vinet A. (1834), *De l'étude de la langue maternelle dans les écoles publiques*, Bâle : Neukirch, p. 4, p. 5 et p. 6-7)

> «*Rien n'est plus intimement uni à un homme, à un peuple, que sa langue* ; *ce n'est pas seulement l'instrument de sa pensée, c'en est le fond.*» Cité dans Thilo (1961 : 5).
>
> (Vinet A. (1851), *Études sur la littérature française au XIXe siècle*, t. 3, Paris : Les éditeurs, p. 16)

Éric Berthoud*, bibliothécaire neuchâtelois et président du GREF, reproduit cette citation du théologien vaudois dans un article sur le travail du GREF pour la *défense* et l'*illustration* de la langue française en Suisse romande : «*Veiller sur la langue c'est veiller sur la société même*»[393]. Cette phrase explique pour Éric Berthoud les implications profondes qu'il y a à «*maintenir, vivifier et soutenir le génie de notre langue*» (*Ethnie française*, octobre 1964, n° 32, p. 228). D'autres commentateurs rappellent qu'Alexandre Vinet aurait affirmé qu'«*une langue* […] *n'est point seulement un vocabulaire et une syntaxe, mais une manière de penser et de vivre*»[394]. Vinet semble en quelque sorte personnifier les sources de la tradition de la défense de la langue française en Suisse romande, une tradition qui comporte dans ses rangs d'autres intellectuels comme Alfred Lombard ou Philippe Godet et qui «revit» dans les années 1960 dans des associations comme le GREF et l'Association internationale des journalistes de langue française (AIJLF) (*Ethnie française*, juin-juillet 1963, n° 20, p. 7-8).

[392] Sur la vie d'A. Vinet (1797-1847), voir la notice le concernant dans le *Dictionnaire historique suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9086.php, dernière consultation le 10 décembre 2013).
[393] Vinet A. (1851), *Id*.
[394] Citation d'H. Perrochon reprise dans le compte rendu d'une conférence dans *le Jura Libre* («Langue et littérature romande», 13 décembre 1972, p. 3).

Mais ces préoccupations pour la *pureté* de la langue française en Suisse ne sont pas que le fait d'une intelligentsia romande dont les œuvres de Vinet seraient la lecture de chevet. Ainsi, les brochures éditées par le Genevois L.-T. Wuarin sous le pseudonyme de Pludh'un avec le titre *Parlons français*, rééditées à plus de quinze reprises depuis leur première parution en 1890, ont été un véritable succès de librairie, la réédition de 1904 se vendant à 19 000 exemplaires (INSTITUT NEUCHÂTELOIS 1956: 87). Produites dans la tradition des cacologies du XIX[e] siècle, ces brochures présentent, sur deux colonnes, les *barbarismes* et autres fautes en regard de la forme correcte, mélangeant volontiers spécificités romandes, français populaire et argot. Dès l'entre-deux-guerres, tous les grands médias avaient leur chronique de langage et le lectorat romand pouvait se délecter des textes de Philippe Godet (de 1919 à 1922) et Jean Nicollier (de 1936 à 1964) dans la *Gazette de Lausanne*, ainsi que les chroniques de Camille Dudan sur les ondes de Radio Lausanne – publiées dans DUDAN (1940), (1941), (1943) et (1945) – mais aussi de celles rédigées par Mgr Quartenoud dans *La Liberté* de Fribourg (voir SKUPIEN DECKENS 1998). Comme l'exprime lyriquement le GREF: «*Nos journaux ont tenu en éveil le sentiment d'un patrimoine menacé*» (*Ethnie française*, juin-juillet 1963, n° 20, p. 8). Ces chroniqueurs au ton très puriste, dignes continuateurs de Plud'hun, déplorent la qualité du français en Suisse romande et, comme Paul André et Alfred Lombard, dénoncent le *français fédéral* comme une conséquence du fédéralisme suisse. Après avoir cité un texte provenant de l'état-major de l'armée, «*outrageusement boche*», «*pensé en allemand, puis traduit en français trop fédéral*», en somme du «*jargon monstrueux*», Philippe Godet se penche ainsi dans la *Gazette de Lausanne* sur le problème posé par le *français fédéral*:

> *«La Suisse romande supportera-t-elle indéfiniment d'être condamnée à pareil régime linguistique? Et lorsque nous recevons des communications officielles libellées en un charabia aussi scandaleux, comment notre premier soin n'est-il pas de les retourner à la chancellerie fédérale en l'invitant à nous fournir la traduction de ces élucubrations informes?*
> *J'accuse – oui, j'accuse – Monsieur Obrecht d'attentat commis sur une de nos langues nationales; je demande qu'interdiction lui soit faite de ne jamais prétendre user du français, qui lui est totalement étranger. J'irais jusqu'à demander qu'on lui fendit l'oreille, si je ne savais, si nous ne savions tous, que l'impunité est chez nous assurée à des fautes bien plus graves encore que celle que je viens de dénoncer.»*
>
> (Philippe Godet, «Brèves remarques sur la langue française d'aujourd'hui», *Gazette de Lausanne*, 6 avril 1919)

Quelque vingt-cinq ans plus tard, Camille Dudan abonde dans ce sens, dans un style plus consensuel, et aborde la question du *français fédéral* dans ses chroniques de Radio Lausanne sous le titre évocateur «Veille, pays romand!»:

> «*Pourquoi disons-nous, en Suisse romande,* Adieu! *à celui que nous abordons, au lieu de* Bonjour! *ou* Salut? *Parce que l'allemand, prenant le mot* adieu *à son compte, en a modifié l'emploi. Libre à lui de le faire, mais non pas libre à nous*!

> *Pourquoi* protocole *tend-il à évincer* procès-verbal ? *Parce que l'allemand l'a pris au langage diplomatique et en a généralisé l'usage. Il est bien libre de le faire, nous ne le sommes pas.* […]
> *Et pourquoi vend-on aux collégiens romands un calepin portant, répété sur ses cinquante feuillets détachables, cet en-tête bilingue et bizarre* :
>
> *KOLLEGBUCH – EINLAGE*
>
> *en belles lettres, hautes et grasses, et au-dessous d'elles, tel un sous-titre de cinéma, en lettres sèches et modestes (à la mesure sans doute de la minorité romande) ces mots* :
>
> Intérieur pour carnet collégien
>
> *C'est en effet un français bien modeste, ce n'est même pas du français. Ce n'est qu'un jargon incompréhensible, et inintelligent, car la réclame n'y trouve même pas son intérêt. Qui veut placer sa marchandise, ne commence pas par indisposer le client ni le vexer dans sa langue.* […]
> *Quiconque observe notre pays et notre parler romand est frappé de cette influence alémanique, profonde, constante, troublante, physique, spirituelle, morale.* […] *Mais si notre cœur est à la Suisse, notre langue est à nous. Ou, à prendre les choses de haut, elle est aussi à la Suisse, mais seulement en demeurant pure et nette, incorruptible.* […] *À nous donc, de couper ces infiltrations, ces impropriétés, ces barbarismes, ces mues étranges de nos mots* adieu, protocole, contrepartie, *et leurs pareils. Exerçons une surveillance jalouse sur notre langue. Assimilons ! Rendons français de langue et d'esprit tout ce qui nous touche. Que faisons-nous, au reste, sinon d'assimiler ? Que fait Genève, sinon assimiler ! Que fait la France elle-même, que fait Paris, sinon cela ? Le français naît de la lutte. Il est chaque fois une clarté, une victoire, une conquête sur l'obscurité, sur la confusion, sur la tristesse.*»
>
> (DUDAN 1945 : 35-6)

« *Jargon incompréhensible* », « *élucubrations informes* », « *charabia* », ces diatribes contre l'influence alémanique dans le français de Suisse romande réapparaissent vingt ans plus tard dans les colonnes du *Jura Libre*. On note également en lisant d'autres chroniques de cette époque que les sources d'autorité citées par ces commentateurs sont les mêmes que celles de leurs successeurs des années 1960 et 1970 (voir 7.2.2.) : Littré est la référence absolue, et, au contraire, l'autorité du dictionnaire publié par Larousse serait « *nulle* », selon Philippe Godet (SKUPIEN DECKENS 1998 : 158).

Dans les années 1950, la menace du *français fédéral* persiste mais les chroniqueurs s'en prennent également à l'influence anglaise en Suisse romande. Aussi dans ses chroniques du *Journal de Genève* – écrites entre 1948 et 1961 –, Maurice Honoré ne mentionne-t-il pas les germanismes dont s'émeut *Défense du Français* quelques années plus tard mais critique les emprunts à l'anglais comme *bulldozer* et *parking* (voir annexe 7). Lorsqu'il s'insurge contre les « *mots étrangers* » qui envahissent le français, l'anglais se présente comme la principale menace et l'allemand n'est représenté que par *tank*. Toutefois, Maurice Honoré montre bien en quoi ces emprunts menacent la *pureté* et, surtout, la *clarté* de la langue française :

> « [En] *général, l'auditeur ne discerne pas tout de suite si "réaliser" est pris au sens français ou au sens anglais du mot, et la clarté en souffre. Puisque des Anglais autorisés*

proclament la précision supérieure de notre langue, *ne leur empruntons pas l'imprécision de la leur*; *il nous reste assez de qualités à leur envier*.»

(Maurice Honoré, «Défense de la langue française», *Journal de Genève*, 19 janvier 1948, p. 1; souligné dans l'original)

Durant cette même décennie, l'Institut neuchâtelois a consacré deux de ses cahiers à la question de la langue française dans le canton de Neuchâtel (1954) et sur le territoire romand (1956), sous la plume d'auteurs renommés pour leur souci de défense du français mais également d'un linguiste comme Georges Redard qui offre un discours plus nuancé (4.2.3.). On peut citer, parmi d'autres, des intellectuels proches du *romandisme* et de l'*ethnie française* comme les Neuchâtelois Alfred Lombard et Éric Berthoud, le journaliste René Braichet – membre du GREF – ou l'historien à tendance maurassienne Eddy Bauer[395]. Les thématiques explorées dans ces deux volumes reprennent en grande partie les discours cités ci-dessus. Le but de ces volumes est la «*défense du français*», comme le précise l'avant-propos de la publication de 1956 qui reprend les paroles du président de l'Institut neuchâtelois lorsqu'il a ouvert en 1954 le premier cycle de conférence donnant lieu à la première publication:

«[Nous] *cherchons à maintenir chez nous la langue française à son plus haut degré de pureté possible. Tel est notre but en effet: nous luttons, non certes contre les langues nationales ou contre certaines langues étrangères, mais contre les influences qui abâtardissent la langue maternelle. Au surplus, nous luttons moins contre ces influences que contre notre propre paresse à apprendre notre langue, à la maintenir.*»

(Institut neuchâtelois 1956: 8)

L'accent est donc mis sur la *langue maternelle*, qui doit être *la plus pure possible*, dans la tradition intellectuelle d'Alexandre Vinet. La meilleure façon d'y parvenir passe par l'école et l'instruction et les auteurs souhaitent offrir aux instances politiques des propositions à cet effet. En fait, il faut consolider les connaissances de la langue maternelle pour lutter contre l'influence néfaste de l'allemand qui est abondamment soulignée. Marcel Godet – le fils du chroniqueur Philippe Godet – parle de la situation de l'immigration et de l'assimilation des Suisses allemands installés en Suisse romande dans des termes qui annoncent ceux qu'on trouve dans le discours autonomiste jurassien une dizaine d'années plus tard:

«*Le danger que* [les Suisses allemands qui s'établissent chez nous] *peuvent faire courir à notre langue ne tient point à leurs intentions, mais bien à leur nombre, à leur masse et au fait que la plupart d'entre eux se contentent d'un français approximatif, juste suffisant pour leurs besoins pratiques.*
Voyez telle famille établie chez nous depuis dix ou vingt ans. Les parents ne possédaient que des bribes de français quand ils sont arrivés. Les enfants ne savent plus guère l'allemand.

[395] E. Bauer est professeur d'histoire à l'Université de Neuchâtel. Maurrassien, il a fondé en 1934 avec R. Braichet l'Ordre national neuchâtelois (ONN). R. Braichet est journaliste puis rédacteur en chef de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*. Voir Hauser (1998), Clavien (2009) et les notices que le *Dictionnaire historique de la Suisse* consacre à ces deux hommes (Bauer, URL: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F31456.php, Braichet, URL: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F45833.php, dernière consultation le 15 février 2014).

Ainsi, l'assimilation semble très rapide, mais elle est trompeuse, parce qu'incomplète. Les fils disent comme leur père : "si je serais" pour "si j'étais", "perron" pour "quai", "comme que comme" pour "en tous cas", "j'attends sur toi" pour "je t'attends". Ils traduisent de l'allemand ; la pensée demeure germanique. L'indigence de leur vocabulaire, leur syntaxe fautive, tout cet appauvrissement et abâtardissement que subit notre langue dans leur bouche n'est point sans effet sur leur entourage. D'autant plus que ces cas se multiplient. Il est tel village où ces immigrés sont si nombreux qu'ils s'aperçurent bientôt qu'il est inutile après tout d'apprendre le français, de faire effort pour le parler. […] *On est arrivé dans de telles localités au point de saturation, où l'assimilation ne se fait déjà plus qu'imparfaitement.*

Aussi le problème de ces demi-assimilés, qui se croient assimilés, tout en restant étrangers aux richesses, aux finesses, aux nuances et, pour tout dire, à l'esprit de notre langue, est des plus sérieux et dignes d'attention.»

(Marcel Godet, in Institut neuchâtelois 1954 : 16)

Comme souvent dans le discours épilinguistique, le commentateur mélange ici lexique régional et langage populaire (*si je serais*), mais aussi calques de l'allemand (*perron, attendre sur*) et faux germanismes (*comme que comme*), laissant ainsi à son lectorat l'impression que tous les écarts de langue sont dus à l'influence de l'allemand. Quoi qu'il en soit, le Neuchâtelois ne parle pas ici des districts jurassiens du Sud, mais bien de la Suisse romande en général. Ses propos sur la langue des régions en voie de *germanisation* trouveront souvent échos dans le discours autonomiste. Bercés également par le déterminisme linguistique, les rédacteurs proches du mouvement de l'*ethnie française* soulignent quant à eux les nombreuses conséquences nocives d'une méconnaissance de la langue, tant pour l'individu que pour la communauté :

« Rivarol estimait que la sagesse de la langue française donne de la confiance à la pensée. Or, à considérer notre régime du français traduit comme un mal inhérent à notre situation de minorité, on ébranle cette confiance de la pensée dont dépend l'avenir de l'intelligence et du caractère romands. Cet avenir, nous le savons lié non seulement à la situation de la Suisse française dans ses rapports avec la Suisse allemande, mais aussi dans ses rapports avec la France. »

(Éric Berthoud, in Institut neuchâtelois 1954 : 105-106)

La fin des années 1950 voit émerger une nouvelle génération de commentateurs qui connaît bien les travaux de ses aînés et cite Philippe Godet, Camille Dudan, Jean Nicollier[396] ou Alfred Lombard. Les chroniqueurs qu'on lit le plus régulièrement dans le *Jura Libre*, dont Roland Béguelin et Claude-Philippe Bodinier*, en font partie. On peut encore citer Éric Lugin, professeur de français langue étrangère (FLE), qui publie sa « Chronique des gâtes-français » chaque semaine dans *L'Impartial* entre 1963 et 1969 – une chronique qui n'est jamais

[396] J. Nicollier occupe une place à part, entre ces deux groupes. Ses chroniques commencent à l'époque de celles de la première génération et sont imprimées jusqu'au milieu des années 1960. Un texte de J. Nicollier consacré aux germanismes est d'ailleurs reproduit dans le *Jura Libre* sous la chronique « Parlons français » (26 juin 1963, p. 4).

reprise dans le *Jura Libre* mais qui présente sur le français un discours similaire à celui de *Défense du français*, ou la chronique « Parlons français » de Claude-Philippe Bodinier dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* (Cotelli 2014). Ces textes épilinguistiques mélangent des phénomènes très différents qui vont de la variation régionale, des emprunts à l'anglais et à l'allemand, et des néologismes au langage populaire. Assez peu concerné par les emprunts, Éric Lugin se concentre sur les fautes de grammaire et de prononciation et ce qu'il nomme les « *mots à sens glissant* » comme *achalandé* « qui a beaucoup d'acheteurs » ou *alternative* « choix entre deux termes », qui prennent dans la presse contemporaine les nouveaux sens de « qui a beaucoup de marchandise » et « terme d'un choix »[397] (*L'Impartial*, 11 avril 1964, p. 2 ; annexe 7). Jean Humbert, professeur de FLE à l'Université de Fribourg, spécialisé dans la « linguistique didactique »[398], semble se positionner un peu différemment sur l'axe prescription-description du discours épilinguistique. Ses ouvrages comme *Cultivons notre langue* (1955), *Améliorez votre français* (1957), *Le vrai visage du français* (1968) ne se veulent a priori pas normatifs mais répondent tout de même à une volonté de lutter contre « *l'impropriété des termes, le charabia, le massacre de la syntaxe, fautes majeures qui heurtent le génie de notre langue* » (Humbert 1957 : 11). Il rédige même un cahier d'exercices spécifiquement destiné à faire la « *Guerre aux germanismes* ! » (1951) qui est réédité neuf fois jusqu'en 1968. Dans son panorama du français parlé dans le canton de Fribourg, il montre comment dans ce canton bilingue « *les dialectes alémaniques exercent une influence particulièrement néfaste* » (Institut neuchâtelois 1956 : 113), citant Paul André :

> *« C'est un lieu commun d'alléguer que les germanismes foisonnent en Romandie au dam du français. Insidieusement, ils envahissent son jardin de chardons, désorganisent sa syntaxe, risquent de ternir ses plus belles qualités. Paul André les compare à un "virus qui ronge et déforme la langue, affaiblit ses couleurs, tronque ses gammes, engourdit sa sensualité". »*
>
> (*Id.* : 112)

Il fustige le bilinguisme, empruntant ses critiques à Camille Dudan qui le considère comme « *un niveleur de nuances, un professeur d'imprécision* » (*Id.* : 114). Il condamne quelques pages plus loin les « *barbarismes affligeants* », les « *tenaces solécismes* » (*Id.* : 117), les « *manquements à la grammaire* » et la « *carence du vocabulaire* » (*Id.* : 119). Nous verrons en revanche dans le point suivant que l'auteur fribourgeois présente un discours contrasté et propose une défense des régionalismes comme témoins du *genus loci* romand[399].

Enfin, deux entreprises partageant un but similaire voient le jour au début des années 1960. À Berne, le *Fichier français de Berne* (*FichFrBE*) est créé par des traducteurs de l'administration fédérale dans le but de « *lutter contre le massacre*

[397] Ces deux termes sont également critiqués dans le *Jura Libre*, voir l'annexe 7.
[398] « Présentation des linguistes suisses », *Vie et langage* 72 (mars 1958), p. 132.
[399] Une réminiscence d'*Une terre, une langue* d'A. Lombard que J. Humbert cite à de nombreuses reprises (Institut neuchâtelois 1956 : 121 ; *Vie et langage* 71, février 1958 : 83).

de la langue française», selon les termes d'André Amiguet, un de ses fondateurs[400]. Cette association connaît très vite un beau succès et imprime dès 1960 deux séries de fiches : les fiches blanches ont une visée prescriptive et exposent «*une critique d'emplois abusifs ou erronés de termes de la langue française*» – elles sont abandonnées en 1971 –; les fiches vertes ont une portée plus pratique et proposent jusqu'à aujourd'hui «*des traductions dans un français de bon aloi, de termes, mots et expressions de la langue allemande*»[401]. Depuis juin 1960, la section suisse de l'Association internationale des journalistes de langue française (AIJLF) propose un bulletin, *Défense du français* (*DF*), s'adressant aux journalistes et dont le but est «*la lutte contre les anglicismes, les néologismes inutiles, le français fédéral, les germanismes, le charabia sportif*»[402]. Roland Béguelin, membre de l'AIJLF, fait partie du comité de rédaction lors de la création des fiches de *DF*. À ses côtés, on trouve d'autres chroniqueurs romands comme Claude-Philippe Bodinier, André Amiguet – également impliqué au *FichFrBE* – et Léon Savary[403]. Ces fiches, au contenu franchement prescriptif et qui, selon Georges Redard, sanctionnent «*l'invariable gibier des Ne dites pas… mais dites…*» (*Journal de Genève*, 27 janvier 1962, p. 13) continuent à être éditées aujourd'hui[404].

Le purisme linguistique qui se manifestera dans les colonnes du *Jura Libre* n'est pas du tout une spécificité autonomiste : il est présent en Suisse romande depuis le début du xxe siècle, exprimé dans des termes très similaires. La chronique «Parlons français» du *Jura Libre*, qui est analysée dans le chapitre 7, reprend d'ailleurs librement des chroniques de langage de commentateurs contemporains parues dans d'autres quotidiens romands et, pendant une période, les fiches de *Défense du français*. Dans tous ces textes, l'*abâtardissement* de la langue française est attribué aux mêmes causes : mélange des langues, paresse intellectuelle, manque d'éducation. On l'a vu, le profond antigermanisme du discours autonomiste jurassien reprend et prolonge celui qui a été exprimé par de nombreux intellectuels et chroniqueurs, surtout dans les décennies précédentes – l'entre-deux-guerres principalement (Skupien Deckens 1998) –, mais le *français fédéral* reste une cible des textes épilinguistiques dans les années 1960 et 1970 même s'il cède le pas à un front contre les anglicismes qui perdure aujourd'hui. Citons une chronique «Parlons français» de Claude-Philippe Bodinier, intitulée «Germanismes» qui liste quelques perles du *français fédéral* comme *action* pour campagne, *dans le cadre de*, *en son temps*, *d'entente avec*, *par la voie de service* (*F.A.N.*, 23 juillet 1965, p. 1)[405]. Il reste dans les

[400] Voir l'historique de l'association sur son site Internet (URL : http://www.fichier-francais.ch/, dernière consultation le 24 octobre 2013).
[401] URL : http://www.fichier-francais.ch/
[402] Lettre de la rédaction de *Défense du français* au *Journal de Genève*, 27 janvier 1962, p. 13.
[403] L. Savary signe régulièrement dans la *Tribune de Genève*, une chronique publiée sous le titre de «Brèves remarques sur la langue française» (Amiguet 1959 : 10). Sur la vie de ce journaliste et romancier, voir la notice le concernant dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16167.php, dernière consultation le 11 décembre 2013).
[404] Voir le site Internet de l'AIJLF (URL : www.francophonie.ch/, dernière consultation le 24 octobre 2013).
[405] Si *action* est bien un calque de l'allemand, de même certainement que *par la voie de service* (calqué sur *auf dem Dienstweg*), les autres expressions ne semblent ni propres à la Suisse romande ni provenir de l'allemand. Ainsi, *dans le cadre de* est utilisé partout dans la francophonie et est critiqué notamment au Québec (voir la banque de dépannage linguistique de l'administration québécoise,

années 1960 quelques traces de la hantise des germanismes dont nous avons montré l'importance au début du siècle. En Suisse romande, le purisme linguistique de la deuxième moitié du xx[e] siècle ne s'arrête pas au refus des emprunts à l'allemand. Il dénonce anglicismes, néologismes, glissements de sens, etc. et d'autres *maux* que l'on retrouvera fustigés dans les colonnes du *Jura Libre*. Toutefois, ces auteurs ne sont pas seuls à commenter la langue française en Suisse romande.

4.2.3. La bataille du *gâteau aux pruneaux* : soutien au français régional

Penchons-nous maintenant sur un pan un peu particulier du discours épilinguistique suisse romand des années 1960 et 1970, un discours qui, cette fois, ne trouvera pas ou très peu d'échos dans le discours autonomiste.

On peut le plus souvent placer le discours épilinguistique sur un continuum entre deux extrêmes : proscription et description. J'ai dans les paragraphes précédents cité les textes sur le français en Suisse romande qui usent d'un ton prescriptif. Toutefois, la Suisse romande a depuis le xix[e] siècle oscillé entre les deux pôles de l'axe description-proscription. Certains commentateurs du xix[e] siècle, comme James-Henri Bonhôte et son *Glossaire neuchâtelois* (1867), ne s'attachent pas à dénoncer le français fautif mais plutôt à procurer une description précise de la langue de ses contemporains, sans jugement de valeur (Aquino/Cotelli/Nissille 2011). Citons encore le *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand* de William Pierrehumbert (1926) qui montre une surprenante tolérance face aux germanismes et présente un discours presque uniquement descriptif (Aquino/Cotelli/Nissille 2014).

Au xx[e] siècle, des linguistes se lancent dans la bataille pour contrebalancer dans l'opinion publique les idées reçues sur le lexique régional et répondre dans la presse et par leurs ouvrages grand public aux tenants du purisme. Successeur de Ferdinand de Saussure à l'Université de Genève, le linguiste Charles Bailly dédie un chapitre de *La crise du français* (1930) au « français de Romandie ». Il y rappelle qu'on parle aussi « *mal* » à Paris qu'à Genève et que les « *mots du terroir* » sont courants dans toutes les provinces françaises. Pour cet auteur, un manque de confiance des locuteurs romands les empêcherait d'assumer pleinement leurs spécificités linguistiques par « *pusillanimité* » et « *snobisme* » (Bally 1930 : 26). Quant aux « *mots du terroir* » qui ont « *le même bouquet énergique que nos vins du cru* », ils auraient leur place « *dans la langue s'ils sont utiles* » (*Ibid.*), comme les archaïsmes :

> « *Lorsqu'une expression locale répond à un besoin, comble une lacune ou libère l'esprit d'une entrave, pourquoi l'expulser de gaîté de cœur ? On rit de nous quand nous hasardons* septante, huitante, nonante : *c'est le bon sens même qui réclame ces formes. Il est si commode de dire* : déjeuner, dîner, souper ; *mais non, il faut parler du petit déjeuner, du déjeuner et du dîner*. »
>
> (*Ibid.*)

URL : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp ? th=2&id=2898, dernière consultation le 24 février 2014).

Malgré cette défense des régionalismes et de la langue des Genevois, le linguiste souligne néanmoins le grand «*malaise*» dont souffrent les Romands: «*la gêne de la parole, la pauvreté des moyens d'expression*» (*Id.*: 28).

Le Neuchâtelois Georges Redard[406] consacre une grande partie de son hebdomadaire «Chronique de la langue vivante» dans le *Journal de Genève*[407] à remettre les pendules à l'heure de l'usage. Professeur aux universités de Neuchâtel et de Berne, ce linguiste a travaillé quelques années comme rédacteur au *Glossaire des patois de la Suisse romande* (1948-1954), une des premières grandes entreprises scientifiques de lexicographie dialectale qui a également répertorié certains termes de français régional selon une méthodologie scientifique. Georges Redard s'appuie sur sa formation linguistique et se plaît dans sa chronique à démontrer comment l'usage (par des exemples choisis et toujours empruntés à des auteurs reconnus) rétablit de nombreux termes critiqués par les puristes qu'il nomme des «*contrebandiers*» faisant preuve d'«*exercice illégal de la grammaire*»[408], une catégorie dans laquelle il place *Défense du français*, entre autres exemples. Il établit ainsi – grâce à des sources littéraires – que *feinter* et *par contre*, critiqués dans le *Jura Libre* et par *Défense du français* comme des germanismes, sont des tournures bien françaises et «*appartiennent au meilleur usage*» (*Journal de Genève*, 18 décembre 1961, p. 1). Son chapitre sur le patois dans le cahier publié par l'Institut neuchâtelois en 1954 soutient les termes régionaux, comme *gâteau aux pruneaux* dont il semble faire un exemple phare (1954: 116-133). La conférence et le texte qui en a été publié ont provoqué de nombreux commentaires, notamment des lettres de lecteurs («La tarte aux prunes», *F.A.N.*, 1er juin 1953, p. 8). À ce lecteur qui s'affole à l'idée que la langue française en Suisse romande «*manque de précision dans les termes, se corrompt au contact de la Suisse allemande, devient un mélange horrible de solécismes, barbarismes, germanismes, rehaussé de quelques provincialismes plus ou moins pittoresques*» (*Ibid.*), la rédaction du quotidien neuchâtelois répond en explicitant le propos de Georges Redard. Il aurait souhaité montrer qu'«*une langue évolue, se transforme et qu'il faut en tenir compte*». La rédaction de la *F.A.N.* – le quotidien qui publie aussi le très prescriptif *Parlons français* de Claude-Philippe Bodinier – rappelle que les puristes abusent parfois et que «*les provincialismes et les dialectes nourrissent une langue à la racine et* [que] *le patois est un bon bilinguisme*» (*Ibid.*). Ce texte estime ainsi que le bilinguisme français-patois est un bilinguisme positif et qu'il permet de «*nourrir*» le français parlé en Suisse romande. Dans un numéro spécial de la *Revue Neuchâteloise* (n° 54, printemps 1971) consacré à la «*défense et à l'illustration*» des parlers régionaux, Henri Perrochon (p. 8-9) mentionne le regain d'intérêt pour les termes locaux auprès des écrivains et des intellectuels. Il met toutefois en garde de bien distinguer «*les termes vraiment savoureux et expressifs*» des «*solécismes*» et «*germanismes*» qu'il faut bannir de notre langage.

---

406 Sur ce linguiste, voir la notice qui lui est consacrée dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F43769.php, dernière consultation le 21 octobre 2013) et Cotelli (2014).

407 Chronique qui paraît entre 1955 et 1963 et doit, selon l'éditeur, compléter celle proposée par Maurice Honoré depuis 1948.

408 Expressions empruntées à deux articles: *Journal de Genève*, 21 octobre 1958, p. 1 et 18 décembre 1961, p. 1.

Ces deux discours contradictoires coexistent dans la plupart des publications romandes de l'époque, à l'exception du *Jura Libre* dans lequel on trouve presque uniquement un discours prescriptif. Nous avons cité dans le point précédent les critiques de Jean Humbert à l'égard de la langue française parlée dans le canton de Fribourg dont il constate les nombreux défauts, reprenant l'avis puriste de Camille Dudan et de Paul André (Institut neuchâtelois 1956 : 112-120). Toutefois, il mentionne à la fin de son exposé les vues de Georges Redard et de William Pierrehumbert pour légitimer, de manière quelque peu paradoxale, «*le délectable provincialisme où palpite l'âme vive du pays*» (*Id.*: 121). Il cite les termes «*imagés et hauts en couleur*» dont il n'existe pas d'équivalents, des termes comme *batoille*, *barjaquer*, *s'encoubler*, etc. (*Id.*: 122); demande quel terme on pourrait bien substituer à *vacherin*, *fondue* ou d'autres «*friandises de chez nous*» (*Id.*: 123-4)[409]. Il admet même le tour possessif avec à (la femme au syndic), car venant du patois il n'est pas «*antigrammatical*» (*Ibid.*). Il conclut ainsi :

> «*S'il est indiqué de ne se servir qu'avec mesure et selon l'occurrence de ces éléments de français localisé, il faut se garder de dédaigner et de répudier ces reliques du vieux langage. Ce vocabulaire dru et guilleret traduit l'âme de notre petite province. Par sa robustesse, sa naïveté juvénile, sa crudité même, il reflète le régionalisme, de quoi est tissue* [*sic*] *une part de notre originalité que nous ne saurions récuser sans dommage essentiel.*»
>
> (*Id.*: 125)

Derrière le soutien aux régionalismes, on voit toutefois paraître ici – comme c'est le cas dans le discours autonomiste jurassien – un vestige des idéologies de l'unilinguisme : le patois est une langue fruste, paysanne et les termes régionaux qui proviennent de cet héritage (qui appartient de plein droit à l'identité romande) sont «*robustes*», «*naïfs*» et «*crus*».

Ces traces ont disparu quelques années plus tard lorsque Jean Humbert présente les particularités linguistiques de la Suisse dans deux fascicules de la revue *Vie et langage* (éditée à Paris par Larousse) consacrés à la Suisse linguistique en 1958 et placés sous sa direction. Ce dernier a fait appel à différents experts pour se pencher sur la langue française mais aussi deux des autres langues de Suisse : le rhéto-romanche et le suisse allemand, nous y reviendrons. Les «provincialismes» romands sont analysés par Georges Redard, Jean Humbert et Henri Perrochon qui avaient tous trois participé à l'aventure de l'Institut neuchâtelois en 1954 et 1956. Le patois y occupe également une petite place, en grande partie par son influence comme substrat du français régional romand : Jean Humbert signe un «Éloge du parler fribourgeois» (*Vie et langage* 72, mars 1958 : 135-137) où il prend la défense de ce «*parler rustique*» et montre comme «*loin de s'opposer ni de s'exclure, le patois et le français se nourrissent l'un de l'autre*» (*Ibid.*).

Dans cette présentation de la Suisse linguistique, Georges Redard revient sur sa critique des puristes qui condamnent et attaquent certains provincialismes comme

[409] Sur tous ces termes romands, consulter la *BDLP*.

gonfle et *gâteau aux pruneaux*[410] tout en trouvant acceptables ceux qui ont eu la chance d'être empruntés par la France (*chalet*, *piolet*, etc.) (*Vie et langage* 71, février 1958 : 75). Dans la même édition, Jean Humbert a rédigé des « Glanures dans le lexique romand » (*Id* : 83-85) où il insiste sur le côté identitaire de l'usage des régionalismes en Suisse romande :

> *« Bien qu'ils ne soient pas conformes aux canons officiels, les provincialismes, parfums du cru, constituent un lexique hautement pittoresque, où palpite l'âme vive de notre province. Nous ne saurions répudier ces reliques du vieux langage sans dommage essentiel, sans nous priver d'un moyen d'expression idoine, de quoi est tissue une part de notre originalité. »*
>
> (*Id.* : 83)

On reconnaît une partie du texte de 1956 mais ici les traces de l'unilinguisme se font plus discrètes. L'auteur reconnaît à peine le côté vieilli de ce lexique, il insiste sur son importance pour la spécificité du français en Suisse romande.

D'une manière générale, les textes de ces deux fascicules de *Vie et langage* s'éloignent du discours puriste que nous avons cité dans le point précédent. Quelques auteurs reconnaissent une influence de l'allemand et critiquent le laisser-aller[411], mais ils soulignent tous la richesse que représente le lexique régional et son importance pour l'identité des Romands. Si l'on trouve l'ébauche d'un discours similaire chez les Jurassiens autonomistes (7.2.1.), le pouvoir identitaire des termes régionaux s'arrête chez eux aux termes jurassiens provenant du patois et n'inclut pas les archaïsmes et autres régionalismes pan-romands. De plus, la balance entre discours prescriptif et descriptif est, dans le *Jura Libre*, diamétralement opposée à celle que l'on découvre dans les textes cités ici. Le discours autonomiste restera donc en grande partie imperméable au changement qui s'établit dès la seconde moitié du xxe siècle en Suisse romande : on assiste à l'établissement progressif d'une démarcation identitaire envers une norme francocentriste, basée sur l'utilisation d'un lexique régional (Matthey 2003). Le discours puriste des autonomistes dépend uniquement d'une tradition qui est bien implantée en Suisse romande mais qui tend à perdre de plus en plus d'importance.

---

[410] Une *gonfle* est une « congère » ; un *gâteau aux pruneaux* une « tarte aux prunes ». Voir la *BDLP*.

[411] Ainsi H. Perrochon dans son portrait du « français dans le pays de Vaud » (*Vie et langage* 71, février 1958 : 105) et E. Wiblé dans sa présentation du français dans le canton de Genève (*Vie et langage* 72, mars 1958 : 143-5).

Chapitre 5

« Dialectes » et « langues de civilisation »[412]

Dans le chapitre précédent, nous avons passé en revue le stock des idéologies langagières les plus typiques à disposition dans le Jura des années 1960, provenant tant de la tradition francophone que romande. Les cinq chapitres qui suivent détaillent comment les autonomistes empruntent une partie de ces discours et les intègrent dans leur argumentation linguistico-culturelle. Entextualisés dans un nouveau discours à portée politique, ces idéologies langagières vont prendre une ampleur particulière et fonctionner comme un outil identitaire.

Nous nous intéressons aux idéologies langagières qui découlent des différents arguments linguistico-culturels pour soutenir la création d'un nouveau canton monolingue. La première que nous allons explorer est celle qui hiérarchise les langues entre *langue de civilisation* et *dialecte*, telle qu'elle apparaît dans le discours autonomiste dans deux contextes différents.

En premier lieu, ce chapitre observe le discours autonomiste sur l'allemand, dans ses deux formes : *Hochdeutsch* et *dialectes* alémaniques. En second lieu, je me penche sur le patois jurassien. Tant le suisse allemand que le franc-comtois se déploient dans la région jurassienne principalement sous la forme de *dialectes* et c'est bien ainsi qu'ils sont considérés dans le discours autonomiste. Ils s'opposent aux *langues de culture* dont le meilleur exemple pour les Jurassiens reste bien entendu le français, mais dont fait également partie le *Hochdeutsch*. Nous allons dans les lignes qui suivent étudier les différentes manifestations de ces idiomes, et leurs liens avec les *langues de culture*. Car si le suisse allemand et le patois sont

[412] Ce chapitre est, en partie, une réécriture à la fois plus ciblée mais aussi plus fournie d'un article qui porte sur les idéologies langagières liées à l'allemand, au patois et au français dans le discours autonomiste jurassien (Cotelli 2013a).

tous deux des *dialectes*, ils ne reçoivent pas le même traitement dans les colonnes du *Jura Libre*.

Langue de l'*ennemi*, l'allemand est bien sûr vu sous un jour négatif qui va être renforcé par les idéologies langagières nettement hostiles qui s'attachent plus particulièrement au suisse allemand (5.1.2.). Ce rejet de la langue de l'autre est attendu et on a déjà souvent pointé du doigt l'antigermanisme du secrétaire général du RJ[413]. D'une manière générale on peut reconnaître, comme l'actuelle ministre jurassienne de l'éducation Élisabeth Baume-Schneider l'admettait lors d'un débat télévisé en novembre 2013, que les Jurassiens «*ont eu effectivement quelques problèmes avec l'allemand*»[414], problèmes qui ont été réglés depuis, selon la ministre. Vincent Philippe (1978: 56) témoigne que «*les dialectes alémaniques déclenchent en* [lui], *comme en de nombreux Jurassiens, une réaction de recul*». Le *Hochdeutsch*[415], appelé aussi «allemand standard» ou «bon allemand»[416], grâce à son statut de *langue de culture*, échappe en partie à ces critiques (5.1.1.). Quant au patois qui traditionnellement dans un contexte francophone devrait porter les stigmates de l'idéologie de l'unilinguisme, il jouit d'opinions plutôt favorables. En fait, il occupe une place médiane dans le discours autonomiste jurassien qui est explicable par ses liens avec la culture ancestrale jurassienne et le français, langue d'oïl (5.2.).

5.1. L'Allemand et la «rugosité» du dialecte[417]

Parmi les éléments idéologiques associés à l'allemand et au suisse allemand, nous avons déjà mentionné la *pauvreté de langage* qui caractériseraient les pratiques des Bernois germanophones («Un objecteur-patriote en prison», *Jura Libre*, 12 novembre 1969, p. 2). Du reste, les autonomistes refusent parfois tout net de parler cette langue. C'est le cas notamment lorsque quelques membres du Groupe

---

413 C. Hauser (1997: 344s) revient sur les sources de ce rejet et montre par de nombreux exemples de textes rédigés par Roland Béguelin dans sa jeunesse que l'antigermanisme est profondément ancré dans sa personnalité.

414 Émission-débat de la RTS1 «Infrarouge» du 5 novembre 2013, «Jura-Bernois: réunifiés dans un nouveau canton?», 31'44''. On peut consulter l'émission sur le site de la RTS (URL: http://www.infrarouge.ch/ir/2033-jura-jura-bernois-reunifies-dans-nouveau-canton, dernière consultation le 12 décembre 2013).

415 Le *Hochdeutsch* (ou *Schriftdeutsch*) est le terme donné en Suisse allemande à l'*allemand standard*. Ce terme est également utilisé en Suisse romande pour désigner l'*allemand standard* par opposition aux *dialectes* suisses alémaniques, voir la fiche consacrée à ce terme dans la *BDLP*.

416 Ce terme est beaucoup utilisé par les autonomistes mais c'est également ainsi que les Suisses romands nomment souvent le *Hochdeutsch*, la langue de l'Allemagne, en opposition au suisse allemand: voir la fiche consacrée à ce terme dans la *BDLP*. Pour éviter le jugement de valeur impliqué par l'adjectif *bon* dans cette locution, je privilégierai *Hochdeutsch* et *Schriftdeutsch*, les termes utilisés par les Suisses allemands.

417 Je fais allusion dans ce titre à un texte où Roland Béguelin traite le suisse allemand de «*dialecte germanique rugueux*» (in Gressot *et al.*, 1947: 45). On trouve des propos similaires sous la plume d'auteurs romands, comme F. Ramuz dans *Derborence*: «*Ils se parlaient dans leur langue qui est une langue qu'on ne comprend pas, parce que c'est du gravier allemand*» (Lausanne: Aujourd'hui H.-L. Mermod, 1934, p. 42). Même l'UPJ reconnaît ce stéréotype sur le suisse allemand, lorsqu'ils se prévalent de penser «*toujours que les langues, même rocailleuses, sont un moyen de contact avec son prochain*» («Jura – Communiqués – 22-23 juin», *L'Impartial*, 21 juin 1974, p. 27).

Bélier sont arrêtés par la police bernoise après avoir fait irruption sous la coupole fédérale lors de l'opération « plein-palais » en 1968.

Jean-Claude Montavon[418] décrit en ces termes leur séjour dans un commissariat bernois après que la police les a appréhendés et emmenés au poste :

> *« Quelques heures plus tard, un autre policier demande si l'un de nous sait l'allemand. Personne ne lui répond, et c'est alors qu'il nous menace de prolonger notre séjour dans les prisons bernoises, prétextant que l'on devrait savoir parler le "schwyzerdütch" ! La colère monte en nous. »*
>
> (« Rapport sur l'opération "plein-palais" », *Jura Libre*, 18 décembre 1968, p. 5)

Certains de ces Béliers connaissaient certainement l'allemand mais aucun n'a voulu s'exprimer à ce moment-là dans la *langue de l'ennemi*. Le refus de s'exprimer en allemand lors d'interrogatoire de police semble d'ailleurs être fréquent parmi les jeunes Jurassiens : M. Gury (2010 : 28) en cite un autre exemple. Une analyse un peu plus fine des idéologies langagières révèle néanmoins un discours qui va bien au-delà d'un simple rejet de l'ennemi. On en veut pour preuve ici la mention entre guillemets non de l'allemand mais du « *schwyzerdütch* ». D'une part, les autonomistes font une différence majeure entre le *Hochdeutsch* et le suisse allemand et sont loin de traiter ces deux idiomes sur un pied d'égalité. D'autre part, ils appliquent au suisse allemand des stéréotypes négatifs qui ont une histoire particulière. Un bon nombre de ces qualificatifs sont, bien sûr, traditionnellement associés au suisse allemand dans toute la Suisse romande : ce serait, pour beaucoup de Romands, une langue *peu esthétique*, qui *varie d'un canton à l'autre* et qui serait *impossible à apprendre*[419]. Toutefois, dans l'économie du discours autonomiste jurassien, en particulier dans la lignée de l'*ethnie française*, ces stéréotypes semblent présenter des racines plus profondes et, nous le verrons, peuvent être assimilés à l'idéologie de l'unilinguisme touchant d'ordinaire le patois dans un contexte francophone. Par conséquent, la présence du suisse allemand permet aux autonomistes de transférer les affects négatifs envers le patois sur un dialecte d'une autre langue, créant une structuration des langues germaniques qui fait en quelque sorte miroir à la hiérarchisation entre français et patois.

---

[418] J.-C. Montavon (1944-2014) est membre du Groupe Bélier depuis 1964 et il y occupe le poste d'animateur principal de 1971 et 1978. Il siège à l'Assemblée constituante et il est nommé secrétaire du Parlement jurassien et vice-Chancelier d'État. Voir la notice le concernant dans le *Dictionnaire du Jura* (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/4111/ montavon, dernière consultation le 3 mars 2014).

[419] Nous pouvons citer un lecteur de la *Gazette de Lausanne* dans les années 1960 qui revient sur ces stéréotypes (le *schwyzerdütsch* nous écorche les oreilles ; les dialectes varient d'un canton voire d'un village à l'autre) pour les réfuter (14 octobre 1967, p. 30). Sur les attitudes souvent négatives des locuteurs suisses romands au sujet du suisse allemand, voir Apotheloz/Bysaeth (1981) ; Schwarz/Shahidi/Cuonz (2006 : 6, 16-17) ; Meune (2011 : 321). Le point 5.1.4. montre également que si de nombreux Suisses romands se moquent du suisse allemand, quelques textes de la presse de l'époque témoignent d'une perspective différente face à cet idiome.

5.1.1. Voltaire contre Goethe

Le *Hochdeutsch* est la langue de l'Allemagne. Les séparatistes le reconnaissent comme une «*langue littéraire*»[420] et parlent parfois de «*langue de Goethe*»[421]. Ils soulignent que le suisse allemand est une langue «*aussi différente de l'allemand que le néerlandais ou le flamand*»[422]. La situation de diglossie dans laquelle vivent leurs compatriotes (WÜEST 1994) est donc bien perçue par les autonomistes, mais ils mettent parfois en doute la maîtrise du *Schriftdeutsch* par les Suisses alémaniques (BÉGUELIN 1973a: 197-8). Les Suisses allemands peineraient ainsi à «*articuler*» le *Hochdeutsch*, qui reste pourtant la langue «*sans laquelle ils ne pourraient ni lire, ni écrire*»[423]. Pour beaucoup d'observateurs jurassiens mais aussi suisses romands, ce contexte diglossique souvent nommé «*problème du dialecte*» – BÉGUELIN (1973a: 191) suggère aussi «*écran dialectal*» – gangrène les relations inter-linguistiques au sein de la Confédération helvétique, «*tant est rébarbatif en Suisse allemande le fait d'apprendre une langue (qui n'est point parlée) de pair avec un dialecte (qui ne s'écrit pas*)» («Lettre de Bâle», *Jura Libre*, 31 mai 1961, p. 2). Les Suisses romands qui apprennent le *Hochdeutsch* à l'école ne sont donc pas capables de converser dans la langue qui est effectivement parlée outre-Sarine[424]. Pour les autonomistes, ce problème rend impossible tout dialogue entre Bernois et Jurassiens, que ce soit un «*dialogue par perception directe*, [ou] *par le moyen d'une langue véhiculaire*», c'est-à-dire bien sûr le *Hochdeutsch* (BÉGUELIN 1973a: 32). Revenant sur cette difficulté, un éditorial du *Jura Libre* s'interroge sur les connaissances linguistiques effectives des Bernois. Dans cet article, l'équipe éditoriale répond à un certain M. Monnat, fonctionnaire, qui aurait critiqué le RJ, estimant que celui-ci décourageait, à tort, la jeunesse jurassienne de «*savoir l'allemand*»:

> «[…] *Nous écrivîmes aussitôt à ce fonctionnaire pour lui demander ce qu'il entendait pas* [*sic*] *"savoir l'allemand". Est-ce parler le dialecte bernois avec nos concitoyens de l'ancien canton? Est-ce pouvoir utiliser le bon allemand que nous apprîmes à l'école et à l'Université? Est-ce lire, traduire des textes, converser au besoin avec des personnes capables de parler l'allemand véritable?*
> *M. Monnat n'a pas daigné répondre à notre lettre. Il devrait savoir que "Bärnerdütsch" et allemand sont deux langues différentes, et que si le "Jura Libre" est intransigeant lorsqu'il s'agit de défendre le patrimoine français du Jura, il ne peut qu'encourager les jeunes à étudier toutes les langues littéraires.*

---

[420] Le «*Hochdeutsch*» est l'«*allemand littéraire qui tient lieu de langue écrite*» aux Suisses alémaniques (BÉGUELIN 1973a: 190); «*langue littéraire*» (*Id.*: 192).

[421] Par exemple: «Lettre de Laufon», *Jura Libre*, 31 mai 1961, p. 2; «Défense et illustration de notre langue», *Jura Libre*, 27 décembre 1967, p. 1; «La langue de Goethe ou de Dürrenmatt», *Jura Libre*, 16 juillet 1968, p. 2; «Le Rauraque»…; ou «Parlons français», *Jura* Libre, 24 novembre 1977, p. 1.

[422] «Lettre d'un Confédéré établi dans le Jura», *Jura Libre*, 22 janvier 1964, p. 3.

[423] La formule est de R. Béguelin au sujet des politiciens bernois qui siègent au Grand Conseil: «Quand bannira-t-on le dialecte au Grand Conseil bernois», *Jura Libre*, 17 mars 1954, p. 1.

[424] Cette question est longuement discutée dans le *Jura Libre* en 1961 au travers de diverses lettres de lecteurs («Lettre de Laufon», 5 avril 1961, p. 2; «Lettre de La Chaux-de-Fonds», 10 mai 1961, p. 1 et 2; «Lettre de Laufon» et «Lettre de Bâle», 31 mai 1961, p. 2; «Lettre de Laufon», 28 juin 1961, p. 2) qui répondent à un article de *La Sentinelle*, «La langue diplomatique», reproduit dans le numéro du 22 mars 1961, p. 4.

> *Mais les Bernois savent-ils l'allemand ? Nous qui traduisons chaque semaine leurs journaux, nous en doutons parfois, et en dehors de ceux qui font l'effort d'écrire, combien savent-ils s'exprimer autrement que dans leur idiome aussi incompréhensible à un Allemand qu'à un Français ? Il sera permis de poser cette question tant qu'au Grand Conseil bernois, les députés de l'ancien canton refuseront de parler une langue intelligible à ceux qui, dans les écoles publiques, ont suivi les cours d'allemand obligatoires*. […] »
>
> (« Les Bernois savent-ils l'allemand ? », *Jura Libre*, 19 septembre 1962, p. 1)

Ici, la distance linguistique entre le « *Bärnerdütsch* » – la langue des Bernois, comme son nom l'indique – et l'« allemand » est surévaluée pour pouvoir ériger une frontière nette entre l'idiome parlé par les Bernois et la « langue littéraire ». Cette dernière est présentée comme une *langue de civilisation* dont il faut soutenir l'apprentissage, une langue scolaire et universitaire. Le *Hochdeutsch* n'est donc pas attaqué par les autonomistes : comme toutes les *langues littéraires*, il vaut la peine de l'étudier. Il s'agit d'une « *langue mesurée, élégante et rapide* » porteuse d'« *une des grandes cultures de l'Europe* » (BÉGUELIN 1973a : 191). Dans le *Jura Libre*, on recommande d'ailleurs aux Suisses romands de connaître cette langue pour éviter de devoir parler français outre-Sarine. Pouvoir converser avec les Suisses germanophones dans « *un "Hochdeutsch" correct et soigné* » permet d'éviter que ceux-ci ne recourent « *instantanément à un français qu'ils imaginent convenable ou même excellent, alors qu'il est en réalité fort primitif et dépourvu d'attrait pour des oreilles françaises* »[425]. Une excellente maîtrise du *Schriftdeutsch* est donc encouragée, pour une raison bien précise. Pour les autonomistes jurassiens, l'allemand châtié vaut mieux que le *français fédéral*, nous y reviendrons (voir 7.1.1.).

D'après l'éditorial du *Jura Libre* cité ci-dessus, les Bernois sont réputés ne pas maîtriser le *Hochdeutsch* et surtout ils ne font en général pas l'effort de le parler, rendant ainsi vains les efforts linguistiques des Jurassiens pour apprendre cette langue. Cette protestation est bien présente partout en Suisse romande et elle revient très régulièrement dans les colonnes du *Jura Libre*[426].

> *« Un Jurassien téléphonait, l'autre jour, à une famille suisse allemande pour obtenir un renseignement. Il exposa l'objet de sa démarche en bon allemand, c'est-à-dire en "hochdeutsch", mais la dame, qui a fréquenté les écoles suisses publiques, gratuites et obligatoires, lui répondit dans son dialecte rocailleux : "Je ne sais pas le français !" »*
>
> (« Et tout ceci est vrai… », *Jura Libre*, 16 juin 1971, p. 1)

Habitant un canton officiellement bilingue français-allemand, les autonomistes dénoncent le manque de connaissance, ou tout au moins le non-emploi, du *Hochdeutsch*

---

425 « Pour une meilleure compréhension entre Romands et Suisses allemands », *Jura Libre*, 15 décembre 1971, p. 4. L'intégralité de cet article peut être consultée dans l'annexe 6.

426 Voir aussi : « *Allez donc apprendre l'allemand dans un pays où personne ne veut vous le parler et où chacun s'acharne à vous parler français, jusqu'à en devenir désobligeant. Pourquoi ces mêmes Romands apprennent-ils l'allemand vite et bien en Allemagne ?* » (« Comment s'entendre avec des gens qui parlent un dialecte », *Jura Libre*, 18 octobre 1967, p. 2).

dans les sphères politiques du canton de Berne. En effet, les députés germanophones n'utilisent pas le *Schriftdeutsch* au sein du parlement cantonal, comme s'en plaignent les députés francophones. Dans les milieux autonomistes, on soutient que l'utilisation d'une langue littéraire permettrait d'élever le niveau des débats. Le souci est double. D'une part, les députés germanophones ne parlent pas le standard appris dans les écoles jurassiennes. D'autre part, comme le sous-entend l'équivalence souvent faite dans le discours autonomiste entre langue et pensée (voir 6.3.), le statut de *non-langue* conféré au suisse allemand limiterait le contenu intellectuel des propos qui sont échangés.

> *«Que Berne, Etat d'un million d'habitants en pleine Europe occidentale, ne puisse se donner des parlementaires aptes à parler leur langue de culture, celle que l'on pratique à l'école et qu'écrivent les journaux, voilà qui montre le niveau intellectuel de la classe politique. Et c'est à "cela" que le peuple jurassien est soumis depuis cent cinquante-huit ans!»*
>
> («Utilisation du "Hochdeutsch" dans les cantons suisses allemands», *Jura Libre*, 20 février 1974, p. 1)

Cette bataille pour généraliser l'utilisation du *Hochdeutsch* au Grand Conseil bernois date au moins des années 1950[427]. Roland Béguelin dénonçait déjà dans les colonnes du *Jura Libre* l'injustice endurée par les francophones qui parlent une langue littéraire que les germanophones ont aussi apprise comme langue seconde à l'école mais à qui on n'offre pas la réciprocité. Pour Roland Béguelin, l'utilisation du «*bon allemand*» est en premier lieu une question de «*politesse*» envers les francophones qui ont «*péniblement*» étudié le *Schriftdeutsch* (BÉGUELIN 1973a: 190) et à qui on refuse la possibilité de le parler après l'avoir si difficilement acquis. En second lieu, «*le niveau des débats y gagnerait, ce qui ne serait pas un luxe*»[428] («Quand bannira-t-on le dialecte au Grand Conseil bernois», *Jura Libre*, 17 mars 1954, p. 1). Parler une *langue littéraire* conférerait ainsi par synecdoque une certaine qualité au contenu du discours:

> *«Qu'une assemblée parlementaire use d'une langue littéraire, dont le prestige culturel est grand, c'est qu'elle estime que seule une langue capable d'exprimer les idées les plus ardues permet de comprendre et de résoudre les problèmes que pose le gouvernement démocratique d'une collectivité. Seule une langue codifiée peut rendre tous les aspects*

[427] «*Tout citoyen ayant fréquenté une école secondaire ou des écoles moyennes ou supérieures est censé posséder des notions d'allemand. Avec un peu d'entraînement, il parviendra à suivre un exposé fait dans cette langue, et il sera tout heureux de mettre à profit les connaissances acquises au cours de sa scolarité. Mais voilà*! *Si ce citoyen est bernois, il n'a pas le plaisir d'entendre parler une langue que ses études secondaires ou supérieures lui ont fait découvrir. Il entend résonner un dialecte incompréhensible, comme si les députés bernois étaient incapables de s'exprimer dans la langue qu'ils écrivent.*» («Quand bannira-t-on le dialecte au Grand Conseil bernois?», *Jura Libre*, 17 mars 1954, p. 1).

[428] On retrouve cette même idée dans la publication de R. Béguelin, *Un faux témoin. La Suisse*: «*Dans cet Etat de presque un million d'habitants, les Jurassiens romands n'ont jamais pu obtenir que les députés germanophones s'expriment en bon allemand, langue qu'écrivent pourtant les journaux et que l'on enseigne dans les écoles. Le niveau intellectuel est bas*; *pour la majorité d'entre les représentants du peuple, parler l'allemand proprement dit est une entreprise des plus périlleuses. La qualité des débats s'en ressent – et c'est peu dire* […]» (1973: 32).

d'une question ; elle fera d'un débat parlementaire un échange positif d'idées, elle sera un gage de progrès et d'ouverture d'esprit.»

(« L'utilisation du bon allemand au Grand Conseil bernois.
Une magistrale intervention de M. Pierre Grimm, député de Saint-Imier »,
Jura Libre, 15 février 1967, p. 1)

Le propos est clair : selon cet auteur, un dialecte ne permet pas d'exprimer des contenus complexes au sein des échanges argumentés et constructifs propres aux débats parlementaires. Aussi, les autonomistes ont-ils continué de lutter durant toutes les années 1960 pour obtenir que les députés germanophones s'expriment en *Hochdeutsch* au parlement, en particulier par l'intermédiaire de leurs élus comme Pierre Grimm[429]. En 1974, le RJ a même lancé une enquête sur l'utilisation du *Hochdeutsch* dans les parlements cantonaux en Suisse allemande pour pouvoir prouver que Berne est un des plus mauvais élèves de Suisse sur cette question. Les reproches restent les mêmes : « *impolitesse* », « *manque de tact* », « *l'usage d'une langue littéraire élève le niveau des débats* », etc. (« Utilisation du "Hochdeutsch" dans les cantons suisses allemands », *Jura Libre*, 20 février 1974, p. 1). Un lien est également fait entre le *schwyzerdütsch* et le patois jurassien, davantage dans l'idée de manifester l'incongruité de la situation que pour réclamer le droit de s'exprimer dans leur « langue d'oïl »[430]. L'article demande ainsi : « *Les Jurassiens ont aussi un patois, que quelques députés parlent bien. Que diraient les Bernois si nos représentants allaient le "jaser" à la tribune* ? » (*Ibid*.). Bien sûr, la proposition n'est qu'à moitié sérieuse, il n'empêche, elle est reprise plusieurs fois dans les colonnes du *Jura Libre* : « *Qu'attendent les députés du Jura pour discourir posément en langue d'oïl, c'est-à-dire en patois d'Ajoie, ou des Franches-Montagnes* ? » demande l'auteur en conclusion de l'article cité ci-dessus : « Les Bernois savent-ils le français » (*Jura Libre*, 19 septembre 1962, p. 1). Nous reviendrons sur l'équivalence qui est faite ici entre le patois franc-comtois et le suisse allemand.

Si le *Schriftdeutsch* jouit pour les autonomistes d'un certain prestige, rappelons qu'ils soulignent aussi que bien souvent les Bernois ne le parlent pas. Non seulement ils sont « *enfermés* » dans leurs dialectes, mais le *Schrifdeutsch* de Suisse n'est pas le *Hochdeutsch* d'Allemagne ou d'Autriche (Béguelin 1973a : 198). Roland Béguelin fait part de cette constatation dans *Un faux témoin, la Suisse* et cite le Bulletin de l'Association suisse des traducteurs et interprètes. Le secrétaire général du RJ met en garde les Suisses alémaniques contre les conséquences importantes de ce problème :

« *Nous en croyons les spécialistes. Mais, expérience faite, et pour les raisons que nous venons de voir, il faut recommander partout et toujours aux Suisses allemands de pratiquer*

[429] P. Grimm, jeune député autonomiste, est intervenu en 1966 et en 1967 pour demander l'obligation de s'exprimer en *Hochdeutsch* au Parlement bernois (« Au Grand Conseil bernois : Nos députés interviennent », *Jura Libre,* 30 novembre 1966, p. 2 ; « L'utilisation du bon allemand au Grand Conseil bernois. Une magistrale intervention de M. Pierre Grimm, député de Saint-Imier », 15 février 1967, p. 1 et 5 ; « L'intransigeance de Berne pousse aux solutions extrêmes », 22 février 1967, p. 1).

[430] Voir aussi l'article « À chacun son patois » qui rapporte une anecdote où, en 1909, V. Rossel* aurait rendu la monnaie de leur pièce aux germanophones et, en représailles, aurait parlé en patois jurassien au Grand Conseil bernois (*Jura Libre*, 6 janvier 1960, p. 3).

élégamment leur langue de culture, de la maîtriser et, par là, d'en donner le goût à leurs interlocuteurs. À défaut, ils rendent les barrières infranchissables et s'exposent à n'être que des demi-portions. Dans le petit Etat où ils font la pluie et le beau temps, un pouvoir économico-politique peut faire illusion ; observez toutefois le comportement de ces mêmes citoyens quand, d'aventure, ils siègent en compagnie d'Européens. Quel contraste ! Faute de pouvoir manier avec grâce la langue dont se servent les autres germanophones, ils hésitent, se tiennent sur la réserve et font pitié quand ils usent d'un français approximatif ou d'un mauvais anglais pour se soustraire à toute comparaison. Ce complexe d'infériorité accroît leur méfiance à l'égard de l'Europe communautaire : alors que Romands et Tessinois se sentiraient enfin quelqu'un dans une telle société partiellement à leur image, eux semblent redouter les partenaires et même la table de famille.»

(*Ibid.*)

Cette «*infériorité*» que ressentiraient les Suisses allemands face à l'Allemagne et aux autres germanophones est bien sûr à l'image de celle dont souffrent les francophones jurassiens face à la France. Le mimétisme est complet : notons, par exemple, l'importance qui transparaît dans cet extrait de pratiquer sa langue littéraire «*élégamment*» et «*avec grâce*», des conseils également dispensés aux Jurassiens francophones dans le discours autonomiste insistant sur l'importance culturelle du français et de l'allemand.

On le voit, la *langue de Goethe* jouit donc pour les autonomistes d'un certain prestige : langue de culture, langue littéraire, langue codifiée. De nombreux membres du RJ connaissent d'ailleurs bien le *Hochdeutsch* parce qu'ils l'utilisent régulièrement dans leur travail, comme Marcel Brêchet* qui en outre parle également le *schwyzerdütsch* (l. 118s.), ou pour avoir effectué une période de leur scolarité ou de leur apprentissage dans une région germanophone, une pratique alors très courante en Suisse romande, qu'on nomme *aller aux Allemands*[431]. Ainsi, pour citer un dernier exemple, même Roland Béguelin a une bonne pratique du *Hochdeutsch*, en tout cas écrit. Il rédige chaque semaine pour le *Jura Libre* une revue de presse dans laquelle il cite et traduit des extraits d'articles de journaux alémaniques. Il accepte en 1977 de prendre part à une conférence-débat en Suisse allemande mais il demande un traducteur pour remédier à l'obstacle que représente la langue allemande orale :

«[Je] *ne puis me risquer à parler en allemand. Je comprends bien le "Hochdeutsch" et je traduis couramment des textes d'allemand en français, mais je n'ai jamais eu l'occasion d'exercer l'allemand parlé, par exemple lors d'un séjour en Allemagne, car c'est chose à peu près impossible dans une Suisse allemande vouée à ses dialectes.*»

(Lettre de Roland Béguelin à Andreas Basler, Aarau, datée du 21 juin 1977, ACJ, Fonds Roland Béguelin, Correspondance diverse, 1971-1980)

[431] B. et M.-H. Bédat reviennent sur cette pratique dans leur interview : *aller aux Allemands* signifie «aller apprendre l'allemand», partir comme jeune fille au pair ou faire sa dernière année d'école en Suisse allemande. A. Houlmann, membre du Groupe Bélier que j'ai interviewé, est par exemple *allé aux Allemands,* il a passé une année dans un collège de Zoug. R. Béguelin (1973a : 174) précise que cette tradition a surtout été pratiquée jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. C. Beuchat* l'explique ainsi : les parents envoyaient leurs enfants *aux Allemands* pour «*apprendre le dialecte*» et ces jeunes devenaient «*les plus influents parmi les Jurassiens*» à cause de leur expertise linguistique (*Institut neuchâtelois*, 1956, p. 37). Voir la fiche consacrée à cette expression dans la *BDLP*.

Comme l'ont montré la majorité des articles cités jusqu'ici – et l'extrait ci-dessus ne fait pas exception –, la thématisation de la langue allemande amène automatiquement la mention explicite ou non du suisse allemand. Une hiérarchisation claire se dégage du discours autonomiste : l'allemand – *langue de culture* – est bien supérieur au suisse allemand. Mais l'allemand est surtout vu positivement lorsque les autonomistes le comparent au suisse allemand. Lorsqu'il est confronté au français, le discours se fait moins élogieux. En effet, si l'allemand est considéré comme une « *langue de civilisation* », il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas « *une langue véhiculaire universelle (contrairement au français)* » (« Et tout ceci est vrai… », *Jura Libre*, 21 mars 1973, p. 1)[432], ou à l'anglais, pourrions-nous ajouter[433]. Il est intéressant de se pencher sur les périphrases utilisées pour qualifier l'allemand et le français. Nous avons cité « *la langue de Goethe* ». Nous trouvons, en face, plusieurs appellations pour le français : la « *langue de Voltaire* », « *la langue de Racine* », « *la langue de Molière* », et « *la langue de Rousseau* »[434]. Bien sûr les autonomistes connaissent beaucoup mieux la culture française que la littérature allemande[435]. Il n'empêche, pour les autonomistes la culture allemande semble se cantonner uniquement aux œuvres de Goethe. Rappelons-nous le dessin humoristique de *Menace sur la frontière des langues* (voir 3.4.4.) où on oppose au gros volume allemand la diversité et la richesse de la littérature française. Une seconde stratification vient donc s'ajouter à la première : le français, langue de grande et ancienne culture, qui se pare pour les autonomistes de toutes les vertus (voir chapitre 6) dans la ligne des mythes unifiants de la tradition francophone, se place en première position. La précellence du français éclipse la *langue de Goethe*.

5.1.2. *Bärnerdütsch* : un patois qui s'ignore

Comme l'a montré l'éditorial du *Jura Libre* cité plus haut, la langue des Bernois n'est pas « *l'allemand véritable* »[436] mais le « *Bärnerdütsch* » ou « *Bärndütsch* »[437], idiome frustre peu propice au processus civilisationnel. Cet avis est souvent répété de façon explicite par les autonomistes :

---

432 Voir aussi cet extrait d'un article de C.-P. Bodinier* : « *On rappellera aussi, pour mémoire, que le français est une langue internationale, ce qui n'est pas le cas de l'allemand* » (« Servilité linguistique », *Jura Libre*, 25 février 1976, p. 7).

433 L'équipe éditoriale du *Jura Libre* considère qu'à cause du problème du dialecte, 95 % des Romands qui apprennent l'allemand standard à l'école ne s'en serviront pas et qu'« *il serait beaucoup plus utile, dans ces conditions, que les parents aient la possibilité de choisir l'anglais, langue véhiculaire universelle, comme première langue étrangère* » (« Utilisation du "Hochdeutsch" dans les cantons suisses allemands », *Jura Libre*, 20 février 1973, p. 1).

434 « Langue de Voltaire » : « Pour une meilleure compréhension entre Romands et Suisses allemands », *Jura Libre*, 15 décembre 1971, p. 1 et 4, voir l'annexe 6 ; « langue de Racine » : Béguelin 1973a : 190 ; « langue de Molière » : « Sauver l'âme jurassienne », *Jura Libre*, 23 octobre 1974, p. 5 ; « langue de Rousseau » : « Nous voulons sauver notre culture », *Jura Libre*, 13 novembre 1974, p. 2.

435 Mentionnons toutefois cet article qui parle de l'introduction de l'allemand à l'école primaire et dont l'auteur trouve que cette langue est « *fort riche et fort belle* » et cite, outre Goethe, Brecht et Frisch (« Billet. Français d'abord », *Jura Libre*, 1er octobre 1969, p. 4, voir l'annexe 6).

436 Cette appellation du *Hochdeutsch* est reprise dans Béguelin (1961 ; 1973a : 194 ; (éd.) 1963 : 71).

437 « Bärnerdütsch » : *Jura Libre*, 21 octobre 1976, p. 4 ; « Bärndütsch » : *Jura Libre*, 23 août 1961, p. 2 ; 22 juillet 1964, p. 1, voir aussi Cyrille (1967 : 13 et 28).

> «[Nous] *n'avons jamais dit ni écrit que l'allemand est une langue de second plan. Roland Béguelin, dans le "Jura des Jurassiens", ne s'est occupé que du problème des dialectes, et nous continuons à penser, tout en reconnaissant à ceux qui le parlent le droit de le cultiver, que le dialecte bernois n'est pas un idiome de haute civilisation et que les Jurassiens ne gagnent rien à le connaître.*»
>
> (Roger Schaffter, «Le "Bund" parle des ethnies», *Jura Libre,* 19 octobre 1966, p. 1 et 2)

Ces considérations ne sont pas propres aux Jurassiens, comme le montre cet extrait d'un article provenant de *L'Express* de Neuchâtel, cité dans le *Jura Libre*, qui parle du suisse allemand comme:

> «*d'un patois raboteux d'origine paysanne, qu*[e les Suisses allemands] *sont seuls au monde à parler, qu'ils n'écrivent point, qui n'a culturellement rien engendré, qui incite plus à la familiarité qu'aux élégances, qui n'a pas fini de leur donner parfois ce sentiment qu'aurait un Hottentot en face d'un marquis florentin* […].»
>
> («Bilinguisme et misère de la langue», *Jura Libre,* 29 mai 1968, p. 1 et 2)

Ainsi, l'usage du *Hochdeutsch* serait pour les Bernois le seul accès à une culture germanique: «[il] *n'y a pour eux de culture que par le truchement du bon allemand*» (*Jura Libre*, 17 mars 1954, p. 1) parce que les autonomistes ne reconnaissent aux Bernois ni culture ni littérature. Roland Béguelin réfute le fait que les Jurassiens puissent être «*pénétrés de culture bernoise*». C'est impossible «*attendu que celle-ci n'existe pas*» (*Jura Libre*, 23 août 1961, p. 2)[438]: le suisse allemand ne présente «[a]*ucun attrait donc, pas le moindre apport valable*» (*Ibid*.). On nie donc l'existence de textes littéraires en suisse allemand et lorsque les autonomistes mentionnent une traduction d'Homère en bernois, c'est uniquement pour la tourner en ridicule[439].

> «*Deux pages du "Jura des Jurassiens" consacrées, sur un plan général, aux dialectes et aux langues de culture*[440]*, ont suscité en Suisse allemande une montagne de commentaires. Des auteurs, et non des moindres, tentent de nous convaincre qu'Homère, traduit en "Bärntütsch", conserve toutes ses qualités. Prions le bon Dieu qu'on n'aille pas jusqu'à nous le lire à haute voix.*»
>
> («Et tout ceci est vrai», *Jura Libre*, 22 juillet 1964, p. 1)

---

[438] Tous les Suisses romands ne partagent pas cet avis. On peut citer, par exemple, un article de la *Gazette de Lausanne* dans les années 1970 qui présente justement la littérature récente en dialecte alémanique (P. Hugli, «Au cœur de la culture alémanique. Le dialecte et les écrivains», *Gazette de Lausanne*, 16 juin 1973, p. 28). Ce contre-discours n'apparaît néanmoins jamais dans les textes autonomistes (voir 5.1.4.).

[439] Cette traduction est également commentée dans BÉGUELIN (1973a: 196): «*Que l'Illiade et l'Odyssée aient été traduites en "Bärnerdütsch" demeure un exercice non dépourvu d'intérêt pour celui qui l'entreprit. Mais n'oublions jamais que le langage, phénomène sonore, existe en fonction de l'ouïe.* […] *on n'ose imaginer* […] *l'effet que produirait la lecture d'Homère dans le jargon de Rudolf Gnägi, à haute voix, lors d'un récital.*»

[440] Il est fait allusion ici aux pages souvent publiées par le RJ, par ex. dans BÉGUELIN (éd.) (1963: 69-70), et citées ci-après sous le point 5.1.3. La controverse évoquée par ces pages est traitée dans le chapitre 5.1.4.

Roland Béguelin parle même de *sous-langue* lorsqu'il évoque les anabaptistes germanophones installés en zone francophone depuis plusieurs générations :

« *Ces milliers d'hommes et de femmes pour qui, Dieu ne comprenant que l'allemand, c'est une question de conscience que d'être fidèle au sous-Bernerdütsch ancestral.* »

(« Quand les germanisateurs parlent de "racisme" »,
Jura Libre, 15 mars 1967, p. 1)

Je postule que dans le discours autonomiste ces propos ne proviennent pas uniquement du rejet de tout ce qui est bernois. Construire l'Autre, l'Ennemi sous un jour négatif est bien sûr une des premières stratégies de propagande mise en place lors de conflits. Néanmoins, la façon dont est présenté le suisse allemand fait le plus souvent appel à des idéologies langagières propres au discours francophone où l'on ne trouve que rarement des dénominations « neutre » du type « suisse allemand ». Dans le discours des autonomistes, comme dans celui des Suisses romands en général, cette appellation serait assez rare dans les années 1960 et 1970, tout au moins dans la presse[441]. Mais son absence quasi totale du discours autonomiste jurassien me semble significative de la « *défalcation* » de qualités linguistiques, au sens que Cyril Trimaille et Marinette Matthey (2013) donnent à ce terme[442]. La dénomination « suisse allemand » reviendrait implicitement à reconnaître une variété de langue allemande propre à la Suisse, ce qui est intolérable pour les contempteurs du *dialecte*, qu'ils soient autonomistes au non. Outre *Bärnerdütsch* que j'ai déjà mentionné et qui souligne le localisme de cet idiome, les formulations les mieux attestées dans le discours du RJ sont « dialecte alémanique »[443] et « dialecte germanique », voire « dialecte ». Ce dernier terme est d'ailleurs celui par lequel les Suisses germanophones désignent la langue qu'ils parlent[444]. L'adjectif « alémanique » est intéressant. Il est critiqué par Roland Béguelin dans l'expression « Suisse alémanique » qu'il rejette au profit de « Suisse allemande » (« Parlons français », *Jura Libre*, 24 novembre 1977, p. 1). En effet, si ces deux mots ont le même sens, *allemand* « *porte en lui plus de culture* » qu'*alémanique*.

---

441 Une rapide enquête a été effectuée sur le moteur de recherche mis à disposition par le site du journal *Le Temps* qui regroupe les archives historiques du *Journal de Genève*, de la *Gazette de Lausanne* et du *Nouveau Quotidien* sur les occurrences du terme « suisse allemand » (138 occurrences de 1911 à 1998). D'après les résultats, ce terme a été assez peu utilisé jusque dans les années 1980 : 1 occurrence en 1911, 2 pour les années 1920, 3 pour les années 1940, 10 pour les années 1950, 14 pour les années 1960 (dont 8 annonces d'emploi), 9 pour les années 1970 (dont 3 annonces d'emploi), mais 26 pour les années 1980 (dont 7 annonces d'emploi) et, pour les années 1990, 42 occurrences dans des articles et 31 dans des annonces d'emploi (soit 73 en tout) (URL : http://www.letempsarchives.ch/, dernière consultation le 3 janvier 2013).

442 « *La conséquence de l'attribution de la qualité de langue à certains lectes au regard de certaines caractéristiques telles que l'existence d'une écriture, a bien pour corollaire la défalcation de qualités linguistiques à d'autres lectes en contact* » TRIMAILLE/MATTHEY (2013 : 109).

443 Il va de soi que ces termes sont employés partout en Suisse romande. Aussi, la recherche de « dialecte alémanique » dans les archives historiques du *Journal de Genève*, de la *Gazette de Lausanne* et du *Nouveau Quotidien* a-t-elle indiqué 315 occurrences de ce terme entre 1859 et 1997. Pour les années 1960 et 1970, on en compte 84 dont 54 sont tirées d'annonces d'emploi.

444 Voir la fiche consacrée à ce terme dans la *BDLP*.

«*Il est relié à une forme de civilisation, tandis qu'"Alémanique", déjà du simple fait de la réaction auditive face aux dialectes de la Haute-Allemagne, est lié à une image plus terre-à-terre, plus fruste, voire plus grossière de la société humaine dont il s'agit.*»

(«Parlons français», *Jura Libre*, 24 novembre 1977, p. 1)

L'appellation de «dialecte alémanique» semble donc doublement stigmatisante pour les plumes jurassiennes. Occasionnellement, les autonomistes utilisent «*schwyzerdütsch*»[445]. Pour finir, il est intéressant de noter qu'à plusieurs reprises, le terme de *patois* est employé pour désigner les dialectes alémaniques:

«[A]*ssez peu nombreux sont les Jurassiens capables de s'exprimer couramment soit dans la langue de Goethe, soit en* ***patois bernois*** […].»

(«Revue de la presse», *Jura Libre,* 22 février 1961, p. 4; je souligne)

«*Lors de la session de printemps du Grand Conseil, le député Pierre Grimm a fait une intervention remarquable et remarquée en demandant que le* ***patois bernoi****s cède le pas au bon allemand lors des délibérations du Parlement cantonal.*»

(*Patriote jurassien,* avril 1967, n° 10, p. 2; je souligne)

Un autre article est consacré aux anabaptistes et l'auteur s'y exclame:

«*Ce Jura n'a pas été si inhospitalier, ni pour vous, ni pour vos enfants. Personne ne vous empêche de parler* ***votre patois****.*»

(«Pour sauver la culture anabaptiste»,
Jura Libre, 6 mars 1974, p. 2; je souligne)

Ce terme apparaît dans un ouvrage de Roland Béguelin, *Un faux témoin, la Suisse* (1973a: 191 et 194 «patois alémaniques de Suisse») où l'auteur met les deux dialectes en parallèle: «*le langage de nos pères était au parler de l'Île-de-France ce que le "Schwyzerdütsch" est au "Hochdeutsch", avec, bien sûr, des intonations moins barbares*» (*Id.*: 191). L'appellation même de *patois* renvoie aux idéologies langagières du monde francophone qu'Henri Boyer (2000a, 2000b, 2008) a décrit sous la notion d'«*unilinguisme français*» (pas de concurrence, pas de déviance). Elles sont directement issues de la vague de destitution des langues régionales au XIXe siècle (voir 4.1.6.) et tendent à faire des dialectes des patois, c'est-à-dire des *non-langues*. Le texte fondateur, le célèbre *Rapport* présenté par l'abbé Grégoire à l'Assemblée nationale en 1793 insiste sur diverses caractéristiques de ces *patois* qui ressemblent à s'y méprendre à certaines formules des autonomistes pour qualifier le *dialecte alémanique*. Ces dernières décrivent les *patois* en opposition aux différents mythes unifiants du français.

[445] Toujours selon les archives historiques du *Journal de Genève*, de la *Gazette de Lausanne* et du *Nouveau Quotidien*, bien qu'on trouve de rares occurrences de *schwyzerdütsch* depuis 1895, on semble commencer à utiliser ce terme plus régulièrement dans les années 1970. En effet, il est intéressant de noter que dans les offres d'emploi, *schwyzerdütsch* remplace *dialecte alémanique* depuis cette décennie (*dialecte alémanique*: années 1960 (49), années 1970 (23), années 1980-1990 (3); *schwyzerdütsch*: années 1960 (18), années 1970 (21); années 1980-1990 (148).

Par exemple, l'abbé Grégoire insistait sur l'implantation locale de ces patois qui changent de village en village, transformant la France en véritable tour de Babel. Il en est de même pour le suisse allemand : c'est « *un dialecte qui diffère presque d'homme à homme* » (« Comment s'entendre avec des gens qui parlent un dialecte ? », *Jura Libre*, 18 octobre 1967, p. 2). On voit donc se dessiner une image très locale de ces parlers, exemplifiée par les appellations *Bärnerdütsch*, *Bärndütsch* ou même « *langue des bords de l'Aar* » (« Tristes propos d'un militaire », *Jura Libre*, 20 novembre 1963, p. 2 ; voir annexe 6), qui ne permet pas l'intercompréhension en opposition à l'image d'*unité* et d'*universalité* de la langue française (*langue véhiculaire universelle*) :

> « [Le dialecte alémanique] *varie à tel point que les Bernois n'arrivent pas toujours à se comprendre entre eux ! Comment voudrait-on, dans ces conditions, que les Jurassiens y entendent quelque chose* ? »
>
> (« Quand bannira-t-on le dialecte au Grand Conseil bernois », *Jura Libre,* 17 mars 1954, p. 1)

On le voit, le localisme du suisse allemand appelle très souvent l'idée de confusion : il « *se parle de mille façons, souvent différentes au point que ceux qui le parlent ne s'entendent plus du tout* » (« Lettre de La Chaux-de-Fonds », *Jura Libre*, 10 mai 1961, p. 1). On souligne le chaos censément engendré par la variation foisonnante qui s'oppose à l'*unité* mais également à l'*ordre* et à la *rationalité* du français.

La grande variation géographique de cet idiome explique pour de nombreux observateurs le fait que les Suisses romands peinent à apprendre le suisse alémanique. Cette langue est tout simplement incompréhensible[446] : « *un dialecte dur et hermétique* » (Béguelin 1973a : 190). Comme le mentionne Le Rauraque alors qu'il rapporte la volonté des Neuchâtelois d'établir un programme d'initiation à l'étude du suisse allemand : « *Comme il existe au moins quinze dialectes alémaniques tous plus impénétrables les uns que les autres, l'apprentissage de ces rugosités ne pourrait se faire qu'au détriment du français et du bon allemand.* » (« Le Rauraque… », *Jura Libre*, 25 mai 1966, p. 2). L'apprentissage du suisse allemand est non seulement impossible mais il est en plus néfaste à une bonne connaissance du français, selon la doctrine autonomiste sur le bilinguisme et l'apprentissage précoce d'une langue seconde (voir le chapitre 8 et Cotelli 2013b). Soulignons enfin dans cette citation le terme de « *rugosité* » qui résume bien les considérations esthétiques généralement émises sur les dialectes alémaniques : « *C'est pas beau, c'est pas une belle langue.* »[447]

[446] « […] *en Suisse allemande, on se sert de dialectes qui demeurent autant de langues incompréhensibles* » (« Faut-il enseigner obligatoirement l'allemand à l'école primaire ? », *Jura Libre*, 19 février 1964, p. 1). On retrouve cette idée de dialecte incompréhensible dans Béguelin (1973a : 189, on parle à Soleure « *une sorte d'allemand incompréhensible* ») et dans les articles suivants : *Jura Libre*, 17 mars 1954, p. 1 ; 16 octobre 1968, p. 1 ; 15 décembre 1971, p. 1 ; 20 février 1974, p. 1.

[447] C'est l'avis de nombreux Suisses romands, mais aussi celui de M. Brêchet* qui a pourtant parlé *schwyzerdütsch* toute sa vie parce qu'il travaillait à Bâle.

L'image esthétique des patois dans l'imaginaire francophone est ambivalente: «*agréable*» et «*doux*», il peut également se révéler «*"guttural", "rude" et "désagréable"*« (Certeau/Julia/Revel 1975: 111-112). C'est surtout à cette représentation négative que le *dialecte alémanique* se rattache. Les autonomistes soulignent souvent son côté «*rauque*», «*dur*», «*rugueux*», «*rudimentaire*», «*guttural*» et «*rocailleux*»[448]. Roland Béguelin (1973a: 191) estime qu'écouter du suisse allemand provoque pour le Romand «*une réaction auditive doublement sensible à la lourdeur et à la disharmonie*». Il donne plusieurs exemples du réflexe de fuite de nombreux Romands lorsqu'ils entendent du suisse allemand, une réaction auditive qui «*n'implique pas un jugement de valeur sur des personnes qui, bien sûr, ont le droit de parler selon leur convenance*» (*Id.*: 193). Le secrétaire général du RJ a beau tenter de se dédouaner, il découle de ces propos et d'autres que nous avons cités que le problème du dialecte en Suisse n'est pas uniquement une question de sensibilité de l'oreille et d'harmonie.

De plus, le patois pour Grégoire n'a pas de grammaire, cette absence étant en lien avec le fait qu'il n'est pas écrit, et pas du tout standardisé: une caractéristique qui appelle toujours, en creux, l'*excellence* toute en *nuances* et la *rationalité* de la langue française. Il en va du suisse allemand comme des patois:

> «*Le véritable écueil pour le francophone, toutefois, c'est le suisse allemand, avec ses nombreuses colorations locales.* […] *Un idiome à peine fixé par écrit, un conglomérat de sons gutturaux dépourvu de toute grammaire ou syntaxe codifiée, comment un "latin" pourrait-il y accéder ?*»
>
> («Pour une meilleure compréhension entre Romands et Suisses allemands», *Jura Libre*, 15 décembre 1971, p. 4)

Sans grammaire, avec sa variété d'usages, ces qualificatifs impliquent dans ce discours que cette langue est difficile à apprendre comme langue seconde. En fait, il semblerait que seuls puissent la connaître ceux qui ont «*eu l'un ou l'autre parent pour leur insuffler le dialecte alémanique*» («Langue maternelle: l'allemand», *Jura Libre*, 10 décembre 1975, p. 1). Comme le sous-entend d'ailleurs cette citation, un apprentissage scolaire du suisse allemand serait tout simplement impossible, le terme «*insuffler*» renvoyant clairement à une initiation à la langue plus spontanée et non codifiée. Roland Béguelin considère du reste que la paresse de certains Jurassiens envers la langue française viendrait du «*contact avec des idiomes qui souffrent, à ce qu'il semble, d'être accommodés ou prononcés au petit bonheur des habitudes*» (1963: 188). Autrement dit, comme – selon lui – on ne peut pas apprendre le suisse allemand de façon scolaire, son utilisation ne peut être codifiée, ni pour la grammaire ni pour la prononciation. Rien ne permet d'endiguer la variation propre à cette langue. En fait, en Suisse allemande, d'après Roland

448 Pour les deux premiers adjectifs, voir Béguelin (1973a: 32 et 190); pour les deux suivants: Béguelin in Gressot *et al.* (1947: 45 et 46). Pour les autres qualificatifs, voir: *Jura Libre*, 22 mars 1961, p. 1; 12 août 1970, p. 1 et 16 juin 1971, p. 1.

Béguelin, « *la langue peut ressembler à n'importe quoi pourvu que ça sorte de la bouche* » (1973a : 192).

Enfin, la tradition francophone de l'unilinguisme attache aux patois une *pauvreté de langage*, en particulier dans l'expression des idées abstraites, mais considère au contraire que ces langues possèdent de nombreuses locutions imagées et de nombreux termes concrets. Le suisse allemand souffrirait des mêmes maux. Le *Jura Libre* explique ainsi que la plupart des écrivains suisses allemands écrivent en *Hochdeutsch* :

> « *Les écrivains de Suisse allemande ont peu écrit en "Schwyzerdütsch" : les ressources que leur offrait un dialecte coloré, rythmé, concret ne leur suffisaient sans doute pas. Ils ont préféré couler dans le moule du bon allemand les expressions populaires, les tournures régionales et les beautés frustes de leur langue maternelle.* […] *Le dialecte aurait condamné les auteurs de Suisse allemande à un régionalisme étouffant, l'allemand leur ouvre les portes de la littérature universelle.* »
>
> (*Jura Libre,* 15 février 1967, p. 1
> « L'utilisation du bon allemand au Grand Conseil bernois.
> Une magistrale intervention de M. Pierre Grimm, député de Saint-Imier »)

Pierre Grimm reconnaît quelques vertus au *dialecte*, esthétiques en tout cas (couleur, rythme, beauté fruste) mais aussi pratiques (pour exprimer des idées concrètes, populaires ou régionales). Le plus souvent, il n'en demeure pas moins que le négatif l'emporte sur ces quelques considérations plus favorables. Même lorsqu'on parle des qualités esthétiques du dialecte alémanique, un adjectif rappelle rapidement au lecteur qu'il ne possède pas la finesse, le polissage et les *nuances* de la langue française : il est « *fruste* », sans culture et sans distinction.

5.1.3. La *décadence* de la langue

S'il vaut la peine d'apprendre le *Hochdeutsch*, l'apprentissage du suisse allemand est vu dans le contexte idéologique que nous avons explicité ci-dessus comme une *déchéance*, un véritable « *handicap intellectuel* »[449], un « *abâtardissement* » (« Bilinguisme et misère de la langue », *Jura Libre*, 29 mai 1968, p. 1). Aussi la crainte émise par les autonomistes qu'un Jura restant dans le giron bernois finisse par se germaniser est-elle particulièrement grave, car la langue d'arrivée ne serait pas la *langue de Goethe* mais bien le *sous-Bernerdütsch ancestral*.

> « *N° 42. Question : Si le Jura-Sud devient bilingue, nos enfants ne parleraient-ils pas plus couramment l'allemand ? Est-ce un désavantage ?*
>
> *Réponse : Parler une ou plusieurs langues étrangères est un enrichissement, à condition de posséder à fond sa langue maternelle. En revanche, le bilinguisme (mélange de deux langues mal assimilées) est un handicap. Un Jura-Sud bilingue, avec écoles allemandes et*

[449] Voir la citation de Roland Béguelin (éd.) (1963) ci-dessous.

françaises (comme à Evilard), ne tarderait pas à être complètement germanisé. Il parlerait allemand, mais pas la langue de Goethe : le dialecte bernois ! »

(ACJ/Fonds du Rassemblement jurassien,
Réponse aux 100 questions que l'on entend, 1974)

Et, au contraire, le changement de langue du suisse allemand vers le français est, comme nous l'avons montré, vivement encouragé (voir 3.5.) et semble même être un mouvement *naturel* historique pour les autonomistes, un mouvement qui dure depuis des siècles, depuis que les Francs et les Burgondes ont appris le latin.

Roland Béguelin, dans des pages fortement controversées (voir ci-après), se fait le porte-parole d'une thèse de domination du français sur le suisse allemand. Le secrétaire général du RJ explique ainsi les raisons qui poussent de nombreux Suisses allemands à apprendre le français et à s'établir définitivement en Suisse romande :

«*Il est moralement difficile pour un peuple de langue française de vivre sous l'autorité sans nuances d'une majorité politique de type bernois. C'est une question de sensibilité et de tempérament. On nous répondra qu'au Valais, à Fribourg ou en Alsace, des minorités alémaniques cohabitent sans trop de peine avec une population française, et que l'inverse devrait être possible. Il faut demander pardon à ceux qui se contentent de raisonnements symétriques, mais les conséquences culturelles et psychologiques ne sont pas tout à fait les mêmes.*
Directeur, à Kiel, de l'Institut de recherches sur les problèmes de langue et de nationalité, M. Heinz Kloss est aussi l'un des meilleurs spécialistes de ces questions, auxquelles il a consacré plusieurs ouvrages. Aux grandes langues dites germaniques (allemand, anglais), il ajoute les langues proprement dites que sont aussi le néerlandais et les parlers scandinaves, puis, dans l'ordre descendant, ce qu'il nomme les "semi-langues" (luxembourgeois, anglais d'Ecosse), et enfin les "dialectes" tels que le flamand et les patois alémaniques de Suisse, de Souabe ou d'Alsace. Un peuple se classe, dans l'ordre humain, autant par la qualité et l'universalité de sa langue que par ses réalisations matérielles. Le mouvement d'intérêt, d'attraction, d'envie même, qui pousse vers une langue de grande culture tout être prisonnier d'un patois régional, n'engendre pas la réciprocité. Ainsi, les Suisses allemands – pour qui l'allemand véritable reste malgré tout une langue "étrangère" – ressentent-ils le besoin d'apprendre le français et sont-ils prompts à s'établir définitivement en terre romande. Voilà qui ne leur pose, semble-t-il, aucun problème. Séduits par des rapports humains à la fois plus chaleureux et plus nuancés ou, s'ils font partie de l'élite, par des horizons intellectuels enfin révélés, comme Francs et Burgondes ils s'incorporent au monde latin et, pour la plupart, se refuseraient à retourner jamais dans leur Alémanie natale. Tandis que celui qui parle français, par une attitude instinctive et inverse, considère tout pays de dialecte allemand comme une zone d'où l'on s'échappe, mais où l'on ne choisit pas de vivre ; s'il va s'y établir, c'est par obligation, et non par goût. Au fond de son être sensible, il en souffre et l'avoue fréquemment ; il se fait, une fois sur deux, un principe de ne point articuler l'idiome rude à son tympan, met tout en œuvre pour que ses enfants demeurent des latins, et saisit la première occasion, fût-ce l'âge de la retraite, pour repasser la Sarine. Ce mouvement à sens unique, très ancien et qui persistera, montre que les uns et les autres, au-delà des chauvinismes inévitables, considèrent pour eux-mêmes l'assimilation comme une promotion dans l'ordre culturel quand, d'une forme d'expression dialectale, l'individu est transposé au niveau d'une langue littéraire. D'où la surabondance de candidats !

Inversement, tomber pour soi et pour sa postérité du noble français dans un quelconque "Bernerdütsch" est ressenti comme un sérieux recul, comme un handicap intellectuel que les Alémaniques romanisés ne sont pas les derniers à craindre. »

(BÉGUELIN (éd.) 1963 : 70-72 et BÉGUELIN 1973a : 194-195)[450]

L'auteur tente d'enrober son discours critique d'une caution scientifique. Ce n'est pas lui qui traite le suisse allemand de *non-langue* mais un linguiste établi qui le considère comme un « *dialecte* ». Il n'empêche, les conclusions que Roland Béguelin tire de ce fait ne doivent plus rien à Heinz Kloss[451]. Pour le secrétaire général du RJ, le suisse allemand – « *forme d'expression dialectale* » avec tout ce que cela implique – est une langue qu'il ne fait bon ni connaître, ni même côtoyer. Pire, le changement linguistique du français vers le *schwyzerdütsch* est considéré comme une véritable chute. Non seulement on passe d'une langue « *noble* » et « *littéraire* » à une *sous-langue* « *quelconque* », mais ce changement va avoir en plus des répercussions importantes sur la vie intellectuelle et sociale des individus et de leurs descendants. D'ailleurs, preuve suprême pour Roland Béguelin, la deuxième génération des Suisses allemands établis en Suisse romande, francisée rapidement, est « *féroce à l'égard du dialecte paternel* » et « *use avec prédilection de mots irrespectueux* […] *pour médire des parlers ancestraux* » (BÉGUELIN 1973a : 195). Notons l'utilisation très significative de l'adjectif « *paternel* ». L'auteur refuse au suisse allemand le statut de *langue maternelle* qui en ferait – dans son univers discursif – une langue créant la personnalité psychique, intellectuelle et culturelle d'un individu. Ce *dialecte* n'est que la langue du père, laissant peut-être moins de traces dans la psyché individuelle et qu'on remplacera facilement par une autre *langue de civilisation* plus *noble*.

En accord avec l'idéologie de l'*ethnie*, on retrouve également, dans ces paragraphes, l'idée que les francophones sont plus sociables et ouverts, qu'ils sont capables d'une meilleure maîtrise des rapports sociaux (ils sont « *nuancés* »), qu'ils ont à leur portée une culture millénaire et *universelle*, des propos également tenus par le jeune objecteur-patriote Daniel Kummer que nous avons cités dans le chapitre précédent (voir 3.5.). Les nouveaux latins peuvent ainsi accéder à une vie intellectuelle intense. De par leur nouvelle culture, ils aspirent à l'idéal alors que tout au contraire les germanophones sont bloqués par leur langue dans le concret (intérêt

---

450 Dans BÉGUELIN (1973a), l'auteur introduit le texte entre guillemets en précisant qu'il a reçu de nombreuses critiques dans des articles et des « *longues missives* » rédigées par des Suisses allemands. Notons qu'une partie du second paragraphe de ce texte apparaît également tel quel dans l'allocution de bienvenue à l'assemblée générale de la SJE en 1963, prononcée par R. Béguelin, alors président de la section de Delémont. Le troisième paragraphe est un peu résumé dans l'allocution : « *Ce mouvement à sens unique montre que les uns et les autres, au-delà des chauvinismes inévitables, considèrent pour eux-mêmes l'assimilation comme une promotion dans l'ordre culturel quand, d'une forme d'expression dialectale, l'individu est transposé au niveau d'une langue littéraire* » (BÉGUELIN 1963 : 187).

451 H. Kloss (1904-1987) est un sociolinguiste allemand, expert internationalement reconnu sur les minorités linguistiques, qui a consacré de nombreuses recherches à ce sujet ainsi qu'au plurilinguisme. Marqué par l'idéologie nazie du « Blut und Boden » (HUTTON 1999 : 144-187), ses analyses sur les minorités allemandes en Amérique du Nord sont aujourd'hui controversées car elles en porteraient encore les traces (RAMSEY 2010 : 6).

économique, loi du profit)[452] ou dans le domaine technique. Comme l'explique le Gaulois dans le *Jura Libre,* ils confondent la technique et la civilisation, un «*tour de vis*» avec un «*tour d'esprit*» («L'esprit de germanisation», 8 novembre 1961, p. 4). En un mot, le dialecte bernois est pour les autonomistes un obstacle insurmontable, un «*recul*». Au contraire, l'apprentissage du français pour un locuteur suisse allemand le fait entrer dans un «*bilinguisme de promotion*». Le *Jura Libre* emprunte cette notion à Marion Coulon[453], un pédagogue belge, qui parle ainsi du dialectophone apprenant une langue de civilisation: «*L'invitation permanente à tous les festins spirituels du monde*» pour sortir de «*l'isolement, l'étouffement, l'indigence spirituelle*» («Considération sur le bilinguisme», *Jura Libre*, 20 février 1963, p. 1 et 2). «*C'est aussi le cas du Suisse allemand qui apprend le français*» ne manque pas de noter la rédaction de l'hebdomadaire autonomiste.

> «*Cette constatation explique aussi le beau zèle des petits Flamands pour apprendre le français et réciproquement la tiédeur des petits Wallons pour apprendre les langues étrangères, nationales ou non.*»
>
> (*Id*., p. 2)

L'hebdomadaire cite un autre article belge, un texte de *Forces Wallonnes*, qui exprime une position similaire dans des termes proches de ceux de Roland Béguelin cités ci-dessus:

> «*Si le bilinguisme flamand-français apparaît socialement et culturellement comme un progrès aux yeux des Flamands, ce même bilinguisme n'a aucun de ces caractères positifs aux yeux des Wallons.*
> *Le fond du problème c'est que les deux langues ne sont pas d'importance égale, l'une ayant un rayonnement limité et l'autre un large rayonnement international.*»
>
> («Le choix de la deuxième langue»,
> *Jura Libre*, 25 septembre 1968, p. 3)

L'exemple belge montre bien la portée pan-francophone de ces considérations. Elles ne sont en aucun cas propres aux Jurassiens. Malgré cela, elles prennent une place de choix dans l'argumentaire autonomiste et impliquent directement une hiérarchisation non seulement des idiomes mais des cultures (même si, rappelons-le, la culture alémanique n'a pas droit à l'existence) et, en dernier lieu, par synecdoque, des individus, renforçant le bien-fondé de l'émancipation politico-culturelle du peuple jurassien.

En refusant d'octroyer au suisse allemand une culture propre, en mettant en avant son côté *local*, *guttural*, *fruste* et son *inintelligibilité*, les autonomistes jurassiens ne font pas que dénigrer la langue de l'ennemi ou se moquer des compatriotes

---

[452] «L'idée contre l'intérêt», *Jura Libre*, 11 octobre 1961, p. 4.

[453] M. Coulon (1907-1985) s'est consacré à la promotion de l'enseignement en Belgique après ses études de philologie romane à l'Université libre de Bruxelles. Il est un militant wallon engagé, un «*francophile passionné*» et un «*animateur enthousiaste de la Fondation Charles Plisnier*» (Delforge/Destatte/Libon (éd.) 2000: t. 1, 379).

germanophones, comme on le fait ailleurs en Suisse romande. Ils montrent un «*fossé profond*» entre deux civilisations «*que rien ne pourra combler valablement*» («L'attelage impossible», *Jura Libre*, 14 juin 1961, p. 1). Roland Béguelin parle d'une «*muraille de Chine immatérielle établie depuis mille ans et plus*» qui sépare le Jura du canton de Soleure (1973a: 189). Comme le soutient la théorie de l'*ethnie française*, la différence entre un francophone et un dialectophone germanique est infranchissable. On cherche ainsi à construire des barrières sociales qui vont permettre aux Jurassiens de se recentrer autour de leur *langue de civilisation*, par laquelle se reconnaît l'*ethnie française*. Ainsi, tous les maux dont on affuble le suisse allemand peuvent être lus comme l'antithèse exacte des qualités attribuées au français. Parler du suisse allemand renvoie en fait au français et souligne l'incompatibilité entre ces deux langues que tout oppose. Dans «Poème "occupé"», une œuvre lyrique politique inspirée à Jean Cuttat par un coup d'éclat des Béliers (l'occupation de la préfecture de Delémont), le choix terminologique du poète résume bien cet état de fait. Il joue dans la seconde strophe sur le contraste entre les «Jura libre» en français que les autonomistes peignent sans relâche sur toutes les routes jurassiennes, poétiquement décrits comme «*des mots d'amour* [/] *qu'on écrivait toutes les nuits* [/] *au pays mal aimé* [/] *pour l'aider à porter* [/] *son deuil et son chagrin*» et la langue parlée par l'envahisseur suisse allemand qui marche sur ces fraîches inscriptions et «*dit bonjour* [/] *en des dialectes rauques* [/] *aux paysans bannis*» (voir annexe 5).

5.1.4. Une autre perspective : la Suisse alémanique aux deux *langues littéraires*

J'ai mentionné que la vision négative du suisse allemand n'est pas propre aux Jurassiens et qu'elle est partagée par d'autres Suisses romands. Mais il existe dans les années 1960 et 1970, un discours offrant une autre perspective sur cet idiome. Ainsi, la revue *Vie et langage* a publié en 1958 deux fascicules, édités par Jean Humbert, qui présentent les spécificités des langues de la Suisse. Deux articles y sont consacrés aux langues germaniques du pays, le premier à leur particularité et le second à la littérature de la Suisse centrale. Après avoir exposé la diglossie des cantons alémaniques, l'auteur du premier texte précise :

> «[La] *Suisse alémanique possède deux langues littéraires : l'une, officielle et comme la langue de Gottfried Keller, Conrad Ferdinand Meyer et d'autres, est en majeur partie celle de l'Allemagne, le Schriftdeutsch* […]. *La deuxième langue littéraire, restée vivante et agissante, est donc le Schwyzerdütsch, dont les œuvres poétiques ne sont nullement négligeables ou sans valeur, quoique plus ou moins fermées aux oreilles des étrangers.*»

(Gotthold Otto Schmid, «Un aspect curieux de la Suisse alémanique»,
Vie et langage 71, février 1958, p. 80)

Cette revue française fait voir le suisse allemand comme une langue littéraire qui a à son actif de nombreuses œuvres au genre varié (poésie, théâtre, prose). Une image qui va totalement à l'encontre de celle que le discours autonomiste veut donner de la situation sociolinguistique de la Suisse alémanique.

Ces deux numéros de *Vie et Langage* montrent bien que des synergies existent au milieu du XXe siècle entre certains intellectuels romands et alémaniques. Loin de considérer le suisse allemand comme une *sous-langue*, les linguistes romands estiment les travaux d'un collègue comme Gotthold Otto Schmid et connaissent la publication qu'il anime : la revue *Schwyzerlüt* consacrée à la promotion des dialectes suisses alémaniques et de leur littérature[454] ou les travaux du *Schweizerdeutsches Wörterbuch* (*Idiotikon*)[455]. Si les préjugés à l'encontre du suisse allemand sont encore bien présents partout en Suisse romande – ils le sont d'ailleurs toujours aujourd'hui –, les milieux scientifiques et intellectuels promeuvent une image plus positive de cette langue, en mettant en avant sa richesse littéraire. Cet intérêt – peu fréquent il est vrai – pour le suisse allemand réapparaît quelques années plus tard dans un numéro spécial de la *Gazette littéraire* (supplément littéraire de la *Gazette de Lausanne*), paru le 26 août 1967, consacré en grande partie au suisse allemand sous la plume de divers professeurs, écrivains ou politiciens originaires d'outre-Sarine. Le but de ce cahier spécial est de présenter le suisse allemand et sa littérature au lectorat romand qui sans doute l'ignore. Plusieurs auteurs reviennent sur l'image négative qu'ont la plupart des Romands des dialectes alémanique, dont le dramaturge bernois Friedrich Dürrenmatt :

> « *Un des préjugés de la Suisse française consiste à croire que le Suisse allemand parle une langue primitive* ; *cette idée toute faite engendre la fiction que la Romandie se situe à un niveau culturel supérieur*. »

(Friedrich Dürrenmatt, « Notes personnelles sur un problème de langage », *Gazette de Lausanne*, 26 août 1967, p. 21)

Franck Jotterand[456] rappelle que le suisse allemand est souvent considéré en Suisse romande comme une « *langue bâtarde* » aux « *accents rauques* », « *une langue non écrite* » (« Les Suisses allemands arrivent ! », *Gazette de Lausanne*, 26 août 1967, p. 21). Selon l'éditeur, les articles de la *Gazette littéraire* doivent présenter au lectorat romand les particularités suisses allemandes, lui permettre de « *saisir la valeur d'un moyen d'expression "incroyablement riche et souple" et de pénétrer, de l'intérieur, la psychologie d'un peuple* » (*Ibid.*). Cette langue « *n'est pas du folklore, mais une langue "maternelle", une culture, et une façon d'être* » (*Ibid.*).

L'article de Friedrich Dürrenmatt dans la *Gazette littéraire* se veut polémique et il critique, au passage, les autonomistes jurassiens. Le dramaturge bernois estime que ceux-ci s'en prennent aux Bernois qui parlent « *mal le français* » pour

---

454 Fondée par G. O. Schmid en 1939, elle a paru jusqu'en 1973. Son titre complet est : *Schwyzerlüt. Zytschrift für üsi schwyzerische Mundarte* (Voir le site Internet de la Bibliothèque nationale suisse (BNS) ; URL : http://www.nb.admin.ch/ themen/02074/02076/03888/04037/index.html ? lang=fr, dernière consultation le 7 novembre 2013).

455 Cette grande entreprise scientifique, pendant alémanique du GPSR romand, commencée en 1881, est par exemple mentionnée dans l'article de W. Stauffacher, professeur à l'Université de Lausanne, paru dans le numéro spécial de la *Gazette littéraire* du 26 août 1967 (p. 25).

456 F. Jotterand est journaliste, spécialisé dans les questions culturelles. Il est le rédacteur en chef de la *Gazette littéraire* de 1952 à 1972. Voir la notice que lui consacre le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9501.php, dernière consultation le 21 décembre 2013).

« *prouver leur supériorité culturelle* » (*Gazette de Lausanne*, 26 août 1967, p. 21). Suite à ces piques de Dürrenmatt à l'encontre des séparatistes, la *Gazette* publie la réponse d'Alexandre Voisard* (« Après l'article de Dürrenmatt : l'opinion d'Alexandre Voisard », *Gazette de Lausanne*, 2 septembre 1967, p. 24). Après avoir assuré le lectorat qu'il n'éprouvait « *aucune espèce de mépris pour les dialectes alémaniques* » mais qu'il n'avait jamais réussi à en apprendre un malgré un long séjour en Suisse allemande, le poète jurassien revient sur les véritables raisons qui, selon lui, poussent les séparatistes : la lutte contre les « *foyers de germanisation croissants dans le Jura* » et la reconnaissance de la « *véritable* personnalité » du peuple jurassien. Il réfute tout sentiment de supériorité face aux Bernois et rappelle que les Jurassiens ont eu aussi un patois :

> « [Ils] *conservent dans un fond de folklore des patois, très riches qu'ils ne parlent pourtant plus que dans l'intimité des chaumières, et qu'ils se refusent à propager, parce qu'ils savent obscurément que leur langue villageoise ne peut pas être un véhicule de culture* »
>
> (*Ibid.*)

Nous retrouverons dans le point suivant la façon positive dont le poète jurassien traite ici du patois : une langue « *très riche* » qui laisse sa marque dans le *génie jurassien* mais qui est résolument campagnarde (« *langue villageoise* ») et donc voué à disparaître face au français, langue de la modernité. Alexandre Voisard explique ensuite ce refus du patois :

> « [Les Jurassiens] *ont besoin, comme tout peuple bien vivant et progressiste, de s'ouvrir au monde dans une large perspective, ce qui postule l'usage d'une langue universelle. Pourquoi les jeunes Etats africains ont-ils préféré à leurs idiomes régionaux soit le français, soit l'anglais* ? »
>
> (*Ibid.*)

Malgré les précautions oratoires du Jurassien au début de sa réponse, il manifeste bien en filigrane l'idéologie que dénonce justement Dürrenmatt dans son article : le français, « *langue universelle* », « *véhicule de culture* » vaut mieux qu'un patois ou qu'un *dialecte* – comme celui que parlent les Suisses allemands. Alexandre Voisard termine en rappelant le « *complexe d'infériorité* » dont souffriraient les Suisses allemands parce qu'ils parlent un *dialecte* et les contradictions qu'il voit dans le discours de ces derniers lorsqu'ils justifient leur emploi du *dialecte*. Cette polémique entre Dürrenmatt et les Romands est antérieure à cet échange, ce dernier ayant fait part de son opinion et de son analyse de l'arrogance culturelle des Romands face aux Alémaniques dans une interview d'abord parue en 1966 dans la revue suisse alémanique *Ex Libris* et qui est reproduite dans le *Jura Libre* :

> « [Le Suisse français] *compense son sentiment d'infériorité à l'égard des Français par une attitude de supériorité face au Suisse allemand. Il se sent supérieur sur le plan culturel.* »
>
> (Friedrich Dürrenmatt, « L'écrivain Friedrich Dürrenmatt affirme : "Je ne vois pas d'autre solution que la formation d'un canton du Jura" », *Jura Libre*, 13 août 1966, p. 1)

Le travers dénoncé est pleinement assumé par le RJ qui le fait savoir par une note qui mentionne aussi: «*le peu de soin que les Suisses allemands apportent à leur langage, l'usage, surtout, de leurs dialectes gutturaux, tout à fait désagréables à l'oreille*» (*Ibid*.). Dans l'interview reproduite par le *Jura Libre*, le dramaturge bernois se dit en faveur de la création d'un canton du Jura. C'est certainement ce positionnement sur la Question jurassienne qui a poussé les éditeurs à intégrer ce texte à l'hebdomadaire. L'équipe éditoriale y présente Dürrenmatt de façon positive, estimant que malgré son origine bernoise, cette «*brillante figure de la littérature allemande* […] *voit les problèmes de haut, raison pour laquelle il est toujours possible de le rejoindre, même si l'on est dans une autre culture*». Lorsque le célèbre écrivain prend position en faveur d'un canton du Jura, les séparatistes s'empressent de faire écho à ses propos mais l'équipe éditoriale ne souffle mot des conceptions de l'intellectuel bernois sur l'utilisation du dialecte et de la langue écrite en Suisse allemande parues dans la *Gazette de Lausanne* moins d'un an plus tard, malgré les critiques voilées de ce dernier à l'encontre des séparatistes qui auraient par exemple pu paraître dans la revue de presse.

Les Jurassiens restent donc sur leurs positions et toutes les informations qui pourraient nuancer leur vision du suisse allemand et de l'allemand ne sont pas prises en compte. La réponse du grand poète autonomiste au texte de Dürrenmatt montre bien que le cahier spécial de la *Gazette littéraire* a été lu dans le Jura mais on a passé sous silence, du côté autonomiste, la plupart des informations qui s'y trouvaient, mis à part l'allusion à une phrase de Dürrenmatt que l'on retrouve sous la plume de Roland Béguelin en 1973a. Nous avons cité ci-dessus les pages du *Jura des Jurassiens* (1963) où le secrétaire général du RJ «*déclare tenir les dialectes alémaniques pour quelque chose d'inférieur, sinon de franchement dégradant*»[457]. Ce texte est repris tel quel en 1973 dans *Un faux témoin, la Suisse* et l'auteur y ajoute quelques précisions:

> «*Filles et fils de Suisses allemands établis dans les villes romandes, affirment quelques journaux en le regrettant, sont féroces à l'égard du dialecte paternel. Intégrés en deux temps et trois mouvements, ces jeunes usent avec prédilection de mots irrespectueux qui vont de "hachepailler" à "talmatcher" pour médire des parlers ancestraux. Cette attitude découle d'une comparaison et vient à l'appui de nos dires. Aussi les plaidoyers parus ici et là n'ont-ils rien apporté de neuf; outre l'alibi politique, à rejeter en bloc, les arguments sentimentaux occupent la première place. Tout ce bruit souligne encore le malaise que ressentent les intéressés face aux exigences de la langue. Au point que Friedrich Dürrenmatt, appelé à la rescousse, est contraint de bâtir un paradoxe énorme: "Si je parlais l'allemand, écrit-il dans la* Gazette littéraire, *j'écrirais en bernois…"! L'auteur de la* Vieille dame *dit là une chose qu'il ne pense pas, sachant que personne ne le croira. Sa pirouette naît d'une contrariété, peut-être même d'un regret. Car s'il fallait prendre au sérieux sa thèse ahurissante, et admettre avec lui que l'expression littéraire, extérieure à l'idiome parlé, est une langue liturgique peu accessible au commun des mortels, quelle tension dangereuse ne créerait-on pas entre cette conception aristocratique de la culture*

[457] C'est ainsi qu'un journaliste vaudois décrit ce passage cité dans 5.1.3. (*Gazette de Lausanne*, 23 juin 1964, p. 3).

et les nécessités d'une époque dont on admet qu'elle va poser aux gouvernements le problème essentiel des loisirs ! »

(Béguelin 1973a : 195-6)

Roland Béguelin réaffirme ici son idéologie unilingue comme seule modalité linguistique compatible avec la modernité. Quant à la citation de Friedrich Dürrenmatt, tronquée et sortie de son contexte, elle permet au secrétaire général du RJ de montrer la contradiction dans laquelle vit l'écrivain qui n'écrit pas ses œuvres, même théâtrales, dans la langue dans laquelle il s'exprime au quotidien. Assumant pleinement le discours critique qu'a adressé Dürrenmatt aux séparatistes jurassiens, le secrétaire général du RJ reprend à son actif une opinion d'ailleurs très répandue chez les intellectuels romands : tous les Suisses allemands ne peuvent que mal vivre les tensions induites par leur diglossie, tant sur le plan personnel qu'institutionnel (la référence aux *gouvernements* dans la citation ci-dessus).

Comme on le voit dans cet extrait, la discussion sur les dialectes avait déjà été entamée quelques années avant l'intervention de Friedrich Dürrenmatt en Suisse romande. Ces paragraphes où le secrétaire général du RJ expose la différence majeure entre le français langue littéraire et le suisse allemand, « *dialecte quelconque* » (Béguelin (éd.) 1963 : 69-70 et Béguelin 1973a : 194-195), ont suscité de nombreuses réactions dans toute la Suisse, des « *plaidoyers parus ici et là* » auxquels fait allusion Roland Béguelin (1973a : 195). Deux journalistes alémaniques ont notamment répondu par voie de presse au secrétaire général du RJ : Roberto Bernhard[458] et Konrad Kahl[459]. Roland Béguelin a également reçu de longues lettres de lecteurs qui souhaitaient exercer leur droit de réponse en regard de ces positions, en particulier en ce qui concerne le suisse allemand et le bilinguisme[460]. Ces réactions suscitent un bref débat dans *La Nation*, l'hebdomadaire de la Ligue vaudoise – l'organisation qui a édité le *Jura des Jurassiens* dans ses *Cahiers*. Bertil Galland[461] ouvre les feux dans une réponse ouverte à Roberto Bernhard. Le second ne pardonnerait pas au premier d'avoir « *ironis*[é] *sur le dialecte zurichois, après une mésaventure contée dans la* Feuille d'Avis de Lausanne », ni d'être l'éditeur du *Jura des Jurassiens* (« Réflexion sur le schwyzerdütsch », *La Nation*, 6 mars 1964, p. 3). Ces réflexions de Bertil Galland montrent bien que sur de nombreux points il partage les idéologies langagières de Roland Béguelin, malgré une petite pique humoristique à son encontre lorsqu'il annonce avoir consulté une grammaire du Bernerdütsch et commente : « *que Béguelin me pardonne* » (*Ibid*.). Le dialecte

458 « Plaidoyer pour les dialectes alémaniques », *La Nation*, 12 juin 1964, p. 2 et 3, un « *magnifique plaidoyer* » selon la *Gazette de Lausanne* qui ajoute dans ses colonnes un paragraphe oublié dans *La Nation* (« C'est nous qui le disons », 23 juin 1964, p. 3).
459 « Mundart und Hochsprache », *Basler Nachrichten*, 2 février 1964, p. 24.
460 ACJ / Fonds Roland Béguelin, 97J 103. K. Kahl rédige notamment à l'intention de R. Béguelin une lettre de plus de quatre pages. Voir quelques exemples dans l'annexe 8.
461 Journaliste et écrivain vaudois, B. Galland est un grand nom de la littérature romande dans les années 1960 et 1970, les années durant lesquelles il est responsable des Cahiers de la Renaissance vaudoise, avant de fonder sa propre maison d'édition. Voir la notice que lui consacre le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16072.php, dernière consultation le 29 novembre 2013).

apparaît comme «*un facteur qui* […] *renferme sur* [soi]-*même*» (*Ibid.*). Il est impossible de l'apprendre comme on le ferait avec une autre langue étrangère, un séjour linguistique est «*le seul moyen d'y être initié*» (*Ibid.*). Il n'est pas une langue de culture, comme l'est par exemple l'islandais, et n'a pas de «*rayonnement*», ni un «*caractère universel*». Toutefois, Bertil Galland explique qu'une discussion avec Roberto Bernhard l'a poussé à réviser certains de ses jugements:

> «*Je confesse qu'il m'est difficile d'imaginer qu'on puisse traiter certains sujets subtils sans recourir aux moules que de grands écrivains nous ont préparés par leurs mots et leur style. Mais j'apprends de votre bouche – et je vous crois encore en m'émerveillant – que le* züridütsch *possède, pour des conversations de haute tenue intellectuelle, des nuances exceptionnelles qui sont absentes du* hochdeutsch.
> *J'imaginais que le parler d'outre-Sarine exprimait avec prédilection le concret: réalité terrienne et quotidienne, pas seulement paysanne, commerciale et artisanale, mais aussi poétique;* […] *je le voyais aussi comme le gardien de traditions, de particularismes, de manières d'êtres* […].
> *Mais nous nous étonnerons toujours, nous qui pratiquons avec ou sans accent vaudois, le français, langue universelle et rayonnante, de cette dichotomie de votre culture.*
> *Vous êtes blessé si, par analogie avec le français, nous reconnaissons au* hochdeutsch *une valeur plus grande qu'à vos dialectes. Mais n'est-ce pas à l'allemand littéraire que vous recourez, cher Monsieur, même dans des articles paraissant au* Zürcher Oberländer *de Wetzikon*?»

(Bertil Galland, «Réflexions sur le schwyzerdütsch»,
La Nation, 6 mars 1964, p. 3)

S'il montre une timide ouverture envers les vues de son contradicteur, l'éditeur vaudois reste en grande partie sur ses positions. Il est clair pour lui que le suisse allemand n'est pas une langue de culture (un «*moule préparé par les grands écrivains*») et on voit apparaître dans son discours les idéologies sur le patois véhiculées par l'unilinguisme français: ces *dialectes* sont concrets, peu nuancés et inaptes à transmettre des propos complexes. C'était – rappelons-le – l'argument utilisé au sein du RJ pour exiger l'utilisation du *Hochdeutsch* dans les discussions du Parlement bernois (voir 5.1.1.). Les réflexions de l'éditeur vaudois ne constituent pas un plaidoyer pour le *schwyzerdütsch* mais bien une justification de ses propos dans la *Feuille d'Avis de Lausanne* comme de ceux de Roland Béguelin dans le *Jura des Jurassiens*[462], même s'il est plus nuancé et ouvert à reconnaître quelques mérites au dialecte alémanique, certainement dans le souci très helvétique de compromis et de la préservation du lien confédéral.

Quelques mois plus tard, *La Nation* publie la réponse de Roberto Bernhard à Bertil Galland, mais surtout à Roland Béguelin, une réponse qui se présente cette fois comme une véritable apologie du *dialecte* («Plaidoyer pour les dialectes alémaniques», *La Nation*, 12 juin 1964, p. 2 et 3, reproduit dans l'annexe 8). Le journaliste zurichois établit clairement qu'il considère que les propos de Roland

[462] Il y a apporté néanmoins une nuance aux propos de R. Béguelin, estimant que «*le caractère universel d'une langue* […] *grandit un peuple, non en valeur absolue, mais aux yeux des autres*» (*Ibid.*).

Béguelin sont « *ridicules* », « *dangereux pour le lien fédéral* » et révélant un « *orgueil linguistique qui* [le] *dégoûte* », de même qu'ils démontrent « *une parfaite ignorance* » du suisse allemand (*Ibid*.). Il tente ensuite de renverser totalement l'image que se font les Romands des dialectes alémaniques, il réfute chaque argument et met l'accent sur la modernité et la précision du *dialecte* dont les points forts sont la brièveté et la clarté – deux qualités que des francophones devraient apprécier. Il revendique la situation diglossique des Suisses alémaniques qui leur permet en même temps de s'enraciner sur le sol helvétique et de participer, de « *s'ouvrir* » à la culture allemande (*Ibid*.). Roberto Bernhard mentionne les nombreuses œuvres littéraires de première importance rédigées en *dialecte*, et notamment la traduction de l'*Odyssée* d'Homère en *Bärndütsch*.

Un autre journaliste suisse alémanique, le Bâlois Konrad Kahl, a également répondu point par point à Roland Béguelin, dans une longue lettre en français au secrétaire général du RJ[463], puis dans un article en allemand publié par les *Basler Nachrichten*[464] et finalement par un texte en français dans *La Nation* sous la rubrique « dialogues confédérés »[465]. Il revient sur plusieurs assertions de Roland Béguelin et mentionne dans tous ces textes des contre-exemples et des explications alternatives. Ainsi, Konrad Kahl ne nie pas l'attrait de la Suisse romande pour les Suisses alémaniques mais rappelle que de nombreux Romands s'installent avec bonheur outre-Sarine. Il précise au secrétaire général que ce qu'il nomme un « *quelconque bernois* » est en fait « *une langue puissante, immensément expressive si riche en images* »[466], il en veut pour preuve la fameuse traduction d'Homère en *Berndütsch* :

> « *Mit dem Zürcher Altphilologen Hans-Rudolph Schwyzer darf Roland Béguelin glauben, dass des Berner Lehrers Albert Meyer berndeutsche Übersetzung der* Odyssee *ein Sprachdenkmal ist, das die künstlerischen Möglichkeiten der bernischen Volkssprache auf schönste sichtbar werden lässt*. »
>
> (Konrad Kahl, « Mundart und Hochsprache », *Basler Nachrichten*, 2 février 1964, p. 24)

Ces arguments n'altèrent en rien la position de Roland Béguelin. Il rejette tous ces plaidoyers parce qu'ils ne sont que « *sentimentaux* » (Béguelin 1973a : 195) et, au final, ne feraient, selon lui, que souligner le malaise et le sentiment d'infériorité que ressentent les Suisses allemands à cause de leurs dialectes mais aussi de leur méconnaissance de la langue littéraire. Le *Jura Libre* revient – pour s'en moquer – sur la traduction de l'*Odyssée* (« Et tout ceci est vrai », 22 juillet 1964, p. 1), tout comme l'addenda que Roland Béguelin appond dans *Un faux témoin, la Suisse* aux paragraphes en question :

---

[463] ACJ, Fonds Béguelin, 97 J 103, datée du 26 octobre 1963. K. Kahl fait allusion au début de cette missive à une correspondance en septembre dont je n'ai pas trouvé la trace.

[464] « Mundart und Hochsprache », *Basler Nachrichten*, 2 février 1964, p. 24.

[465] ACJ, Fonds Béguelin, 97 J 105.

[466] Lettre de K. Kahl à R. Béguelin, datée du 26 octobre 1963 (ACJ, Fonds Béguelin, 97 J 103).

> «*Que l'*Iliade *et l'*Odyssée *aient été traduites en "Bernerdütsch" demeure un exercice non dépourvu d'intérêt pour celui qui l'entreprit. Mais n'oublions jamais que le langage, phénomène sonore, existe en fonction de l'ouïe. Nous voulons encore admettre que les patois de Romandie puissent chanter la guerre de Troie sans trop de dommage pour l'oreille ; on n'ose imaginer, en revanche, l'effet que produirait la lecture d'Homère dans le jargon de Rudolf Gnägi, à haute voix, lors d'un récital. L'usage des dialectes constitue, en Suisse, l'obstacle principal aux bons rapports et à cette sympathie presque introuvable, au fond, que de bons esprits voudraient susciter entre les groupes ethniques.*»
>
> (Béguelin 1973a : 196)

Le secrétaire général du RJ répond ici au second argument mis en avant par ses détracteurs : son discours serait dangereux pour le lien confédéral. Il refuse d'entrer en matière et réaffirme ce qu'il avait déjà établi dès la fin des années 1950 : c'est l'utilisation d'un dialecte à la place de la langue littéraire qui représente une menace pour le lien confédéral. On le voit, Roland Béguelin est loin de se laisser convaincre par les articles pourtant très documentés de Konrad Kahl. L'intellectuel suisse allemand a en effet pris le temps d'apporter toutes les preuves possibles pour soutenir son discours. Il cite les très nombreux noms d'intellectuels suisses allemands qui ont eu une reconnaissance mondiale prouvant qu'il n'y a pas d'«*handicap* [à] *grandir dans l'ambiance du folklore et des dialectes*»[467]. D'autres lecteurs – fervents défenseurs du *Jura Libre* – émettent aussi des réserves contre cette «*animosité personnelle injuste*» du secrétaire général du RJ face au *schwyzerdütsch* et considèrent que de tels propos ne peuvent que faire du tort à la cause de l'autonomie jurassienne[468]. Un autre lecteur lui reproche de s'«*ériger en spécialiste de linguistique*» et l'accuse d'avoir interprété les idées du linguiste Heinz Kloss «*à sa guise*». Il illustre ensuite une «*réalité linguistique*» tout autre que celle présentée par le secrétaire général du RJ[469]. Mais rien ne convainc Roland Béguelin à revoir ses positions. De façon symptomatique, la seule citation qu'il retient des écrits de Konrad Kahl est empruntée à la lettre qu'il a reçue le 26 octobre 1963 et concerne la langue française telle qu'elle est parlée en Île-de-France : «*parler splendide, rapide, expressif et tranchant*» (Béguelin 1973a : 196), une langue qui est loin d'être celle de la majorité des Romands comme l'explique l'auteur par la suite.

Cette discussion nationale sur les dialectes dans les années 1960 ne fait pas évoluer les positions jurassiennes. Au contraire, on voit que le *Jura Libre* n'entre jamais dans le détail de l'argumentation et rejette en bloc cette «*montagne de commentaires*» («Et tout ceci est vrai», 22 juillet 1964, p. 1). Le débat qui a eu lieu dans différents journaux romands, comme la *Gazette de Lausanne* et *La Nation*, n'a pas trouvé sa place dans les colonnes de l'hebdomadaire autonomiste,

---

467 Lettre de K. Kahl à R. Béguelin, datée du 26 octobre 1963 (ACJ, Fonds Béguelin, 97 J 103).

468 ACJ, Fonds Béguelin, 97 J 92, lettre d'A. Rochat à R. Béguelin, datée du 22 octobre 1973. On en trouve la transcription dans l'annexe 8.

469 ACJ, Fonds Béguelin, 97 J 92, lettre de J. Monat à R. Béguelin, datée du 15 septembre 1973. On en trouve la transcription dans l'annexe 8.

son rédacteur en chef ayant simplement refusé tous les arguments présentés. L'hebdomadaire autonomiste, journal militant qui cherche avant tout à établir l'avancement et la pertinence de la lutte jurassienne, présente un discours qui, sur certains points précis, refuse d'entrer dans la discussion et la polémique. Comme le montre le cas des textes de Friedrich Dürrenmatt, la technique des éditeurs est simple et efficace : elle est toute entière présente dans la façon dont ils contrôlent l'interdiscursivité. Ils fonctionnent, dans le Jura et pour le lectorat acquis à leur cause, comme caisse de résonance des textes qui vont dans le sens de leurs revendications pour la création d'un nouveau canton du Jura. Au contraire, ils font barrage aux discours et aux idées qui pourraient mettre leur argumentation en péril. La solution la plus efficace est le silence, comme l'illustre de façon exemplaire le refus de toute culture suisse allemande. Une autre méthode consiste à procéder à l'entextualisation de certains discours. Ainsi, l'assertion de Dürrenmatt au sujet du mythe de la supériorité de la langue française est-elle reprise par les autonomistes et assumée car elle est réinvestie par le discours de l'*universalité* de la langue française et des autres mythes unifiants du français. L'écho de ces mythes permet de renverser totalement l'affirmation de Dürrenmatt et les rédacteurs du *Jura Libre* opposent à la supériorité du français, le sentiment d'infériorité des suisses allemands face à leur idiome.

5.2. Le chant ancestral du patois

Même si l'idéologie de l'unilinguisme touche avant tout le dialecte alémanique, il n'en demeure pas moins qu'on en retrouve quelques traces dans le discours autonomiste sur le patois jurassien. Toutefois, ce dernier est plutôt présenté avec des valeurs positives. Nous avons souligné l'intérêt des autonomistes pour l'histoire de leur patrie (3.1.), de même que l'importance donnée au *génie jurassien* (3.4.1.). Dans ce contexte, le patois prend une valeur identitaire et patrimoniale : la langue des ancêtres, liée à la terre jurassienne, au *genus loci*. D'une manière générale, cependant, on peut considérer le patois comme l'un des grands absents du discours autonomiste. En premier lieu, il n'est presque jamais utilisé comme langue d'expression. Mentionnons tout de même un petit nombre de courts articles en patois qui apparaissent très sporadiquement dans les colonnes du *Jura Libre*[470]. Certains autonomistes connaissent cette langue, aussi Pierre Henzelin, représentant du Groupe Bélier, s'exprime-t-il en patois pour les paragraphes finaux de son discours du 1er août 1969[471]. On peut toutefois compter les occasions où cette langue apparaît sur les doigts d'une main. Le RJ a également parfois inclus des soirées patoises aux

[470] Intitulés « chronique patoise », ils paraissent surtout dans le *Jura Libre* jusqu'en 1961 (par exemple : 18 janvier 1961, p. 2 ; 15 novembre 1961, p. 2 ; 6 décembre 1961, p. 2). Ensuite quelques articles en patois portant sur l'actualité sont insérés à la fin des années 1970 (par exemple : 4 septembre 1974, p. 9 ; « Aimis patoisaints jurassiens », 10 mars 1977, p. 4 ; « E bïn ci côp nôs sons en oûedre », 7 décembre 1978, p. 4). Ils sont beaucoup moins nombreux que les articles en patois dans *Le Démocrate* qui publie régulièrement une chronique patoise sous le titre « Le coin des patoisants » (par ex. *Le Démocrate*, 11 juin 1965, p. 3).

[471] *Jura Libre*, 13 août 1969, p. 4. Certaines des personnes que j'ai interviewées ont affirmé qu'elles parlaient le patois (les Francs-Montagnards : J.-P. Beuret*, B. Crevoisier*, A. Houlman), d'autres le comprennent un peu (B. Bédat* et P. Philippe*), et P. Grimm* – qui a grandi dans le Sud à Saint-Imier – est le

manifestations liées à la Fête du peuple jurassien (Rais 1997)[472] et, dans ses récitals de poésie, la troupe des Malvoisins (voir 3.4.2.) présentait toujours quelques poèmes en patois[473]. Mais ces exemples isolés témoignent d'un usage plus que sporadique de cette langue dans les milieux autonomistes. D'autre part, le discours sur le patois est très peu présent dans le *Jura Libre* comme dans les publications autonomistes, surtout si on le compare aux nombreux articles qui portent sur le français et aux abondantes références à cette langue. On aboutit à la même conclusion si on confronte l'hebdomadaire autonomiste à un autre organe de presse jurassien, le quotidien *Le Démocrate*. Ce dernier livre souvent un compte rendu des fêtes patoises[474] alors que le *Jura Libre* ne le fait que très épisodiquement, comme lors d'une soirée annuelle de l'Amicale des patoisants vadais qui a réuni plus de six cents personnes («Le patois langue vivante», 7 février 1962, p. 2) ou lors de la 2e Fête des patoisants jurassiens («Saveur du patois», 4 juillet 1962, p. 1). *Le Démocrate* est fier de pouvoir apprendre à son lectorat que «*plus de 100 000 Romands parlent encore le patois*» (23 octobre 1969, p. 2). Mais cette information n'est pas relayée par le *Jura Libre* qui préfère consacrer ses colonnes à évoquer la *bonne santé* de la langue française dans le monde (voir 6.2.2.). Dans la hiérarchisation des langues héritée de la tradition française, le patois passe au second rang après le français, même s'il appartient au *génie jurassien* et fonctionne ainsi, aux côtés du français, comme un instrument identitaire pour les autonomistes.

5.2.1. *Les plus français des Suisses* : le patois comme instrument identitaire

Francophones comme les autres Suisses romands, les Jurassiens ne se sentent pas moins *les plus français des Suisses*[475]. La raison n'est pas seulement à chercher dans la proximité géographique avec la France ou même dans l'histoire[476]. Selon les termes de Jean Cuttat, «*le Jura est plus français que romand*» en raison de sa langue ancestrale (*Jura Libre*, 1er mai 1968, p. 1 et 2, «Poésie et liberté», voir annexe 6). De fait, c'est son dialecte d'oïl (patois franc-comtois) qui fait une partie de la spécificité

---

seul à ne pas présenter d'intérêt pour ce thème et à ne connaître que quelques mots de cette langue. Cette répartition est tout à fait conforme à la situation différente du patois dans les six districts jurassiens (voir 1.1.2.).

[472] Par exemple en 1971, 1972 et 1977 («À l'occasion de la 24e Fête du peuple jurassien une soirée patoise», *Jura Libre*, 1er septembre 1971, p. 9 ; «Pas à pas à travers une fête triomphale», 13 septembre 1972, p. 2 ; «30e Fête du peuple jurassien», 18 août 1977, p. 2).

[473] Voir l'interview de B. Bédat, un ancien membre de la compagnie (l. 360-374).

[474] Par exemple: «Patoisants Vadais», *Le Démocrate*, 16 janvier 1959, p. 3 ; «Patoisants romands», 10 décembre 1959, p. 3 ; «Avec l'Amicale des patoisants de la Baroche», 22 septembre 1960, p. 3 ; «La 2e Fête des patoisants jurassiens», 3 juillet 1962, p. 3 ; «IIIe Fête des patois romands», 26 avril 1965, p. 3 ; «L'amicale vadais a tenu ses assises à Soyhières», 31 octobre 1967, p. 8 ; «Un grand jour pour le groupe des patoisants vadais», 10 février 1968, p. 7.

[475] La rédaction du *Jura Libre* ajoute par exemple cette mention «*(et le Jura, le plus français de tous – réd.)*» oublié par l'auteur d'un article sur la littérature suisse romande dans la liste des «cantons suisses d'influence française» aux côtés de Neuchâtel, Vaud, Valais et Fribourg (notons que Genève n'y apparaît pas non plus, ce qui ne semble pas gêner la rédaction) («Romandie, notre sœur latine», *Jura Libre*, 1er novembre 1961, p. 7).

[476] Rappelons que le Jura a fait partie durant quelques années de la Première République française et du Premier Empire avant de devenir bernois en 1815.

du Jura par rapport au reste de la Suisse romande (voir 1.1.2.). Les autonomistes ne manquent jamais de rappeler que le Jura appartient ainsi «*au domaine de la langue d'oïl (qui a engendré le français littéraire)*» («La carte des langues de France», *Jura Libre*, 11 février 1976, p. 1)[477] et non pas au domaine franco-provençal, comme le reste des cantons romands. Roland Béguelin considère la parenté entre le français littéraire et le patois franc-comtois comme si étroite qu'il va jusqu'à le qualifier de «*français d'oïl*», un idiome qui a été remplacé après la scolarisation des régions jurassiennes par «*le parler de l'Île-de-France*» (Béguelin (éd.) 1963: 36). Non seulement les Jurassiens ont parlé de tout temps une langue très proche du français, mais ils peuvent encore s'enorgueillir de posséder le premier texte suisse rédigé en français et non pas en latin[478]. Lorsque *Le Jurassien*, le journal de l'UPJ, entend réfuter l'argumentation autonomiste reposant sur la langue et l'*ethnie française* en rappelant qu'on parlait le patois dans le Jura et que le français n'est donc pas la langue ancestrale de la région, le RJ répond, mettant en avant ce document très ancien et soulignant au contraire la parenté des deux langues:

> «*Dans l'ancien Évêché de Bâle, "le peuple parlait le patois, et non le français", proclame le même journal* [Le Jurassien]. *Comme s'il n'en était pas de même en France, à cette époque, et comme si le patois n'était pas un français d'oïl issu du latin! L'acte le plus ancien de Suisse romande, écrit en langue française, appartient à l'Évêché de Bâle et date de 1244.*»
>
> («Et tout ceci est vrai…», *Jura Libre*, 1er avril 1964, p. 1)

Le patois franc-comtois vient même renforcer le discours *ethnique* en démontrant une implantation profonde de la langue d'oïl sur le territoire jurassien. Le patois jurassien se rapproche donc du français et il découle de cette affinité que cet idiome généralement considéré comme une *non-langue* et dénigré dans le contexte francophone est abordé dans le discours autonomiste sous un jour plus favorable. De plus, le patois aurait permis aux Jurassiens de conserver leurs racines françaises au temps de l'ancien Évêché de Bâle où la langue gouvernementale était l'allemand: il a, selon les termes de Roland Béguelin, joué le rôle de «*fidèle rempart de la latinité*» (in Gressot *et al*. 1947: 78), empêchant une *germanisation* ancienne du territoire jurassien.

Les articles qui traitent du patois dans le *Jura Libre* lui confèrent un prestige patrimonial. Cette langue représente le Jura au même titre que le paysage, les coutumes et le tempérament (discours de Pierre Henzelin le 1er août 1969, *Jura Libre*, 13 août 1969, p. 4). Le patois est ainsi lié au «*terroir*»[479]: il est «*comme*

---

477 Voir aussi l'article de Roland Béguelin: «Unie par sa langue française, la Romandie a plus de huit cents ans», *Jura Libre*, 27 décembre 1972, p. 4.

478 Bien que passé sous le sceau du chapitre de Monbéliard, cet accord entre le couvent de Bellelay et Hugues de Buix n'en est pas moins traditionnellement considéré comme la «*première attestation de la langue vulgaire dans la Suisse romande actuelle*» (Schüle/Scheurer/Marzys 2002: 12).

479 Roland Béguelin: «*Nous aussi avons parlé un patois roman, et cela jusqu'au* xix*e siècle. Par la foi de bardes infatigables, il revit en partie dans les districts du nord, pour la grande joie du terroir.*» («Conférence de M. Roland Béguelin devant les étudiants de l'Université de Bâle», *Jura Libre*, 16 juin 1971, p. 5).

la gentiane, […] *une fleur du terroir jurassien*» («Une lettre de Laufon», *Jura Libre*, 6 janvier 1960, p. 2). Il «*porte l'empreinte d'une terre* ***française***» (je souligne), en est «*tout son parfum, toute sa saveur*» («Saveur du patois», *Jura Libre*, 4 juillet 1962, p. 2). En effet, le patois est le plus souvent présenté comme une langue «*savoureuse*»[480], qu'il est bon pour les Jurassiens de connaître ou de «*redécouvrir*»[481]. Si les autonomistes ne mettent pas le patois au centre de leurs revendications, ils soutiennent pourtant cette redécouverte de la langue de leurs ancêtres qui s'inscrit avant tout dans un désir d'exploration du passé. Celui-ci prend surtout de l'importance au moment de la création de la République et Canton du Jura. Plusieurs journalistes appellent alors dans les colonnes du *Jura Libre* à «*s'enraciner dans le passé pour mieux s'*élancer vers l'*avenir*»[482]. Il faut revenir sur les fondations du *génie jurassien* pour construire un État véritablement jurassien. Ces propos font écho aux efforts de quelques membres de l'Assemblée constituante qui ont insisté pour que le texte juridique suprême du nouveau canton mentionne le patois (Cotelli 2013c: 76-78).

Il ne faut toutefois pas lire dans cette redécouverte de la langue des ancêtres une volonté de revitalisation. Les autonomistes sont très clairs sur cette question: le Jura est et restera une terre francophone. Examinons les propos de Rambévaux – pseudonyme de Pierre Philippe* – pourtant un des instigateurs de la mention du patois dans la Constitution jurassienne:

> «*Je regrette de n'être point un patoisant, car le vieux langage est pour le Jura un* ***plus-être****, un moyen de communiquer, une chose typiquement jurassienne. L'expérience de samedi* [la soirée patoise à la Fête du peuple] *doit être reprise. Les Jurassiens doivent* ***redécouvrir*** *leur patois, non pour le parler – il y a des évolutions irréversibles – mais pour en conserver certains termes qu'ils auront à cœur d'imposer à la langue française. Du boulot pour nos poètes.*»
>
> (*Jura Libre,* 15 septembre 1971, p. 7; je souligne)

Roland Béguelin annonce la mort des patois dans une proposition d'adjonction et de modification de la page 71 du *Jura des Jurassiens* en vue d'une seconde édition.

> «*Nos patois français sont la langue qu'on parlait il y a cinq siècles, et qui n'a pas évolué. Il leur est radicalement impossible d'exprimer les notions scientifiques ou industrielles dont la vie moderne ne peut se passer. Ils n'ont donc plus qu'à disparaître et l'on a raison de les embaumer dans les glossaires où les érudits les disséqueront plus facilement*

[480] «Saveur du patois», *Jura Libre*, 4 juillet 1962, p. 2 (voir annexe 6); «Une soirée patoise», 1er septembre 1971, p. 9; «Poésie, peuple et liberté», 1er septembre 1971, p. 10; 15 septembre 1971, p. 7; «Un livre qui a sa place dans toute bibliothèque jurassienne», 1er octobre 1975, p. 2.

[481] *Jura Libre*, 15 septembre 1971, p. 7. Sur cette question, voir aussi «Pour une défense spirituelle du Jura», 7 octobre 1976, p. 1 et 2.

[482] L'article qui porte ce titre montre l'exemple de la langue occitane et de sa réhabilitation. Même si cela n'est pas directement exprimé dans le texte, l'équipe éditoriale qui rapporte les efforts occitans semble souhaiter un tel mouvement pour le patois jurassien qui, elle le rappelle en préambule, vient de trouver une place dans la Constitution («Le Jura doit s'enraciner dans le passé pour mieux s'élancer vers l'avenir», *Jura Libre*, 12 janvier 1978, p. 4). Sur cette thématique d'une redécouverte du passé voir aussi «Pour une défense spirituelle du Jura», *Jura Libre*, 7 octobre 1976, p. 1 et 2.

que dans les campagnes où ils se déforment tous les jours. Au point de vue littéraire et sentimental, on peut regretter ce langage nerveux, concis, coloré, réservoir de locutions qui renouvellent la langue écrite, mais rien ne saurait plus sauver les patois. »

(ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 104
« Adjonctions et modifications au "Jura des Jurassiens" »)

Le patois – langue archaïque – reste un « *plus-être* ». Soit, il fait partie intégrante de l'âme jurassienne mais *en plus* du français et en aucun cas à la place de cette langue. Le secrétaire du RJ, lors d'une conférence donnée devant des étudiants bâlois, présente le passage du patois au français comme une décision des Jurassiens : « *Nous* ***optâmes*** *pour le français littéraire, donnant du même coup aux nouveaux arrivants la possibilité de nous comprendre et de parler une langue qui s'écrit* » (« Conférence de M. Roland Béguelin devant les étudiants de l'université de Bâle », *Jura Libre*, 16 juin 1971, p. 5, je souligne). Cette vision volontariste du changement de langue vers le français est reprise dans *Un faux témoin, la Suisse* (Béguelin 1973a : 191) où l'auteur l'applique au reste de la Suisse et même à la France.

« *En Romandie et dans la plupart des provinces françaises, le peuple s'est habitué à parler la langue écrite dès la fin du XVIII*e *siècle,* ***sans véritable contrainte*** *si ce n'est parfois la discipline imposée par l'instituteur. Et malgré l'attachement que l'on peut avoir à l'endroit des savoureux dialectes, qui donc voudrait faire machine arrière ?* »

(Béguelin 1973a : 191 ; je souligne)

Contestable sur de nombreux points (elle fait peu de cas de la violence symbolique de l'imposition du français par l'école), cette représentation explique l'importance accordée au français pour les autonomistes. Non seulement les Jurassiens sont francophones et donc appartiennent à l'*ethnie française*, mais ils ont *choisi* cette *langue de civilisation* à la place de leur pourtant *savoureux* patois. Les raisons de ce choix sont très claires lorsqu'on se penche sur les qualités du français présentées dans le discours autonomiste, nous y reviendrons. Rappelons toutefois brièvement que dans la logique des séparatistes c'est le français qui aurait ouvert les Jurassiens à la *civilisation*.

On voit ressurgir ici en creux l'idéologie traditionnelle du patois : une langue qui ne s'écrit ni ne se comprend au-delà d'un petit territoire, qui est bien en deçà du français, *langue littéraire*. Ces assertions sont par ailleurs démenties par d'autres articles du même journal. Dans le *Jura Libre*, certains textes sont écrits en patois ou alors se font l'écho de la publication d'ouvrages en patois[483], prouvant qu'on peut écrire cette langue. De plus, Rambévaux nous assure qu'un auditeur non-patoisant comprend bien la moitié de ce qui est dit lors des soirées patoises (*Jura Libre*, 15 septembre 1971, p. 7). Au contraire du suisse allemand, le patois peut donc être porteur d'une certaine culture, même écrite, qui est typiquement jurassienne et qui

[483] Par exemple une comédie de Djoset Barotchèt, *Lai grie* : *piece en trâs paitchies*, éditée en 1975 par l'auteur patoisant : *Jura Libre*, 1er octobre 1975, p. 2. Citons également la publicité qui est faite dans le *Jura Libre* pour le 5e Concours romand organisé par le Conseil des patoisants et la Radio romande (« Les écrivains patoisants ont repris la plume », 9 mai 1973, p. 4).

montre «*l'amour sans faille d'une terre aimée*» («Avec nos amis patoisants», *Jura Libre*, 7 mars 1973, p. 2). Il n'empêche qu'en dépit d'une certaine reconnaissance, le patois reste relégué au second plan par rapport au français qui lui aussi et surtout – selon la théorie de l'*ethnie française* basée sur la *langue de civilisation* (3.4.3.) – porte l'identité jurassienne.

5.2.2. Une position médiane : la *saveur campagnarde* du patois

Cette langue est liée au terroir mais surtout à une terre essentiellement paysanne et campagnarde[484]. Les idéologies qui font du patois une *non-langue* (puisqu'il ne s'écrit pas et ne se comprend pas en dehors d'un petit groupe de locuteurs) ne sont jamais loin sous la surface plus positive du discours autonomiste. Roland Béguelin s'en explique dans une lettre de 1963. Il y répond à un journaliste du *Badener Tagblatt* qui a recensé le *Jura des Jurassiens* – livre édité par le secrétaire général du RJ – et a mentionné les fameuses pages sur le dialecte alémanique, écrites par Roland Béguelin lui-même, que nous avons citées ci-dessus (5.1.3.).

> «*Je vous remercie d'avoir consacré de longs articles au* Jura des Jurassiens*, tout en regrettant que vous n'ayez pas cité in extenso le passage se rapportant au problème de l'assimilation (p. 71/72). Je me plaçais sur un plan général, et ce que je disais était aussi valable pour les patois français, que nous aimons bien mais que nous ne préférerions pour rien au monde au français de l'Île-de-France.*»
>
> (ACJ, Fonds Roland Béguelin 97J103,
> lettre du 12 décembre 1963 à M. R. Bernhard)

Le secrétaire général du RJ présente ici le patois comme l'équivalent du suisse allemand, même s'il reconnaît que les Jurassiens montrent une certaine sensibilité face à cette langue. Cela semble effectivement le cas d'après les témoignages positifs que nous livre le *Jura Libre*. Citons encore Jean-Pierre Beuret* qui, dans l'interview qu'il m'a accordée, estime que les Béliers avaient «*beaucoup de tendresse pour le patois*» (l. 83).

Le statut du patois est très ambigu dans le discours autonomiste jurassien. D'une part, il est précieux car il fait partie intégrante du *génie jurassien* et il faut le préserver, de l'autre il n'équivaudra jamais à la langue française, car c'est une langue du passé. Les auteurs insistent volontiers sur ce point en apposant l'adjectif «*vieux*» au terme de patois ou en parlant «*du savoureux langage de nos ancêtres*» («Avec nos amis patoisants», *Jura Libre*, 7 mars 1973, p. 2). La disparition du dialecte franc-comtois est donc *normale* selon les autonomistes : c'est une «évolution irréversible» (Rambévaux, *Jura Libre*, 15 septembre 1971, p. 7). Mentionnons par exemple l'avis de Vincent Philippe, dans un article intitulé «Saveur du patois» qui propose à son lectorat le compte rendu d'une fête patoise :

[484] Selon les termes de Rambévaux, P. Philippe, qui décrit une soirée patoise et estime que J. Badet (un auteur patoisant) manie cette langue «*avec une force toute paysanne*» (*Jura Libre*, 15 septembre 1971, p. 7). V. Philippe parle de «*notre patois campagnard*» («Saveur du patois», *Jura Libre*, 4 juillet 1962, p. 2, voir annexe 6).

> « *Pourtant, plus d'un s'interroge tristement, que va devenir notre vieux parler franc-comtois ? Il est condamné à disparaître chassé par l'expansion de la langue française. L'évolution est normale. On a aussi renoncé aux diligences… Il n'est jamais bon de se cramponner à un passé. Mais il faut pouvoir remplacer ce que l'on abandonne par quelque chose de plus valable. Une culture véritablement française vaut mieux que notre patois campagnard. Mais si la perte de ce patois n'avait d'autre compensation que la banalité, l'affreuse banalité du français fédéral, rebelle à tout esprit, il y aurait de quoi s'alarmer* ! »
>
> (« Saveur du patois », *Jura Libre*, 4 juillet 1962, p. 1 ; voir l'intégralité de l'article dans l'annexe 6)

On devine derrière l'appellation de « *culture véritablement française* » les mythes unifiants du français que les autonomistes reprennent pleinement à leur compte (voir ci-après, 6.2.). Nous reconnaissons aussi la crainte du *français fédéral*, un français dénaturé, privé de ses qualités (7.1.). Face à la *langue de Voltaire*, le patois n'a aucune chance mais il reste plus authentiquement jurassien qu'un français en voie de *germanisation*.

Les opinions que j'ai récoltées dans les interviews présentent une même ambiguïté. En fait, on y trouve même des traces bien plus nombreuses de l'idéologie de l'unilinguisme que dans le discours autonomiste des années 1960 et 1970. Par exemple, Benoîte Crevoisier*, bien qu'elle rédige des pièces de théâtre qu'une de ses amies traduit ensuite en patois pour les faire jouer à sa classe, estime dans l'entretien qu'elle m'a accordé que « *c'est pas une langue pour écrire* » (l. 128). Elle ajoute (l. 149-157) :

BC « *ouais il y a une résonance en moi / peut-être affective hein // moi j'aime beaucoup ce que le patois a laissé dans la langue / jurassienne / mais c'est étonnant que le patois jurassien ah : à un moment donné je crois que le gouvernement bernois a interdit le patois dans les écoles hein / et c'est là que le français a / a pris le dessus / seulement aux gens qui regrettent moi je leur dit mais vous iriez où avec avec votre patois / avec votre français / vous avez accès au monde mais pas avec votre patois / et et je me demande dans quelle mesure il est pas condamné hein / /*

SC *à disparaître complètement*

BC *ah oui / oui oui* »

Plusieurs témoins reviennent sur la saveur spéciale du patois (voir entretien de Bernard Bédat, l. 375s.), mais tous s'accordent à dire que malgré cela, le patois est une langue campagnarde, « *une langue de paysans* » (*Id*., l. 380) dans laquelle on ne peut pas parler de sujets « *contemporains* » (*Id*., l. 383), si bien que l'évolution vers le français serait *normale*.

En somme, le terme choisi par Rambévaux résume bien la position médiane du patois dans le discours autonomiste : une langue du passé mais précieuse par cet aspect patrimonial. Il est un « *plus-être* » (*Jura Libre*, 15 septembre 1971, p. 7). Dans l'interview qu'il m'a accordée, Pierre Philippe, le Delémontain, dit qu'aujourd'hui le patois représente pour lui « *un heureux résidu* » (l. 207) et explique ensuite que

les traces du patois sont décelables dans l'accent et dans le vocabulaire[485]. Le patois s'ajoute à la langue française pour donner au Jura son *génie* propre, plus français que celui des autres Suisses romands. Rambévaux l'a esquissé et d'autres le suggèrent également, si on ne revitalisera jamais le patois, il est possible de l'utiliser pour enrichir la langue française parlée dans le Jura de termes «*qui sentent bon le terroir*»:

> «*Ils donnent d'ailleurs* [à la conversation] *un certain relief. Ils sont, en tous cas, bien préférables aux envahissants anglicismes.*»
>
> («À bâtons rompus», *Jura Libre*, 20 février 1963, p. 3)

Cette proposition semble toutefois peu mise en pratique dans les cercles autonomistes[486]. Le *Jura Libre* ne contient pas vraiment de termes régionaux qui «*sentent bon le terroir*». Citons tout de même une mission du Groupe Bélier qui porte un nom typiquement jurassien: l'opération «Cramia» (BRÉCHET 1996: 219). Le rapport de l'opération dans le *Jura Libre* explique ainsi le choix de cette appellation:

> «*Dans le patois d'oïl du Jura, un "cramia" est un dent-de-lion qui s'il sert d'aliment, passe généralement dans un panier à salade. En se rendant à Berne mardi après-midi, les jeunes du Groupe Bélier s'attendaient eux aussi, à finir… dans un panier à salade d'un genre un peu spécial, d'où le nom choisi pour leur opération de propagande.*»
>
> («Tribune du Groupe Bélier», *Jura Libre*, 11 janvier 1967, p. 2)

Malgré ce témoignage, on ne trouve pas dans le Jura d'autres exemples d'utilisations spécifiques de régionalismes provenant du patois et plus généralement de français régional (voir ci-après 7.2.). En fait, le lexique régional n'est en général pas directement critiqué dans le *Jura Libre*, mis à part les germanismes typiquement suisses (*benzine*, *action*) ou les termes qui semblent l'être (comme *halle* ou *dicastère*)[487]. Nous le verrons, le combat pour la *pureté* de la langue s'arrête principalement aux emprunts à d'autres langues, en particulier à l'allemand et à l'anglais, et ne comprend pas tout le lexique régional[488]. Surtout, la position

---

[485] Entretien de P. Philippe, l. 211-214: «*Il y a d'abord l'accent* […] *et puis il y a des expressions / que nous utilisons que mes gosses utilisent et ils se rendent pas compte que c'est des expressions de patois.*»

[486] J.-P. Beuret*, par exemple, dit essayer placer des locutions patoises dans ses discours (l. 74-75). B. Crevoisier* qui a publié plusieurs romans après la période qui nous occupe semble être une exception. On compte de nombreux régionalismes dans *Poignée d'escarbilles* et *Le miroir aux alouettes* (CREVOISIER 1992 et 1994). Mais on peut dire que le lexique régional fourmille dans le récit de ses souvenirs d'enfance (CREVOISIER 2007). Parmi d'autres régionalismes, voici quelques exemples de termes qui viennent du patois trouvés dans la première moitié du livre: *la bise* «vent du nord», *le cabeu* «le réduit», *la casse* «la casserole», *le casset* «la cocotte», *l'emposieu* «excavation circulaire en forme d'entonnoir», érarir «éclaircir, enlever le surplus de plants», *fourrager* «donner du fourrage», *la meltre* «la seille des cochons», *le mieule* «la fosse à lisier», *les picons* «les orties», *rifler* «manger», *faire le secret* «avoir recours à un guérisseur pour les brûlures, les verrues, etc.», *le tacon* «pièce de tissu pour rapiécer un vêtement», *les tchervôtes* «roublards, malicieux», *la tchettoure* «la chatière», *les trèquets* «souliers militaires», *la vélate* «jeune génisse».

[487] «Bilinguisme et misère de la langue», *Jura Libre*, 29 mai 1968, p. 2.

[488] Voir aussi l'annexe 7 où j'ai regroupé les termes critiqués dans les chroniques de langage du *Jura Libre*. Les régionalismes représentent un très petit pourcentage (environ 14%, 23 items sur 160) et la plupart sont taxés de «*français fédéral*» et/ou lus comme dus à l'influence de l'allemand.

ambiguë du patois par rapport à la langue française explique peut-être que les termes patois qui subsistent en français régional sont recherchés et non désapprouvés. Mais même si ces termes sont valorisés dans le discours épilinguistique, ils ne sont pas plus utilisés par les autonomistes. Ils préfèrent peut-être reprendre les mots des poètes qui eux-mêmes font peu usage de ce vocabulaire pourtant typiquement jurassien.

5.2.3. Patois et liberté

Le patois n'a pas vraiment joué de rôle dans la lutte autonomiste. Il n'est pas, comme le français, au premier plan des arguments pour l'indépendance. Il participe toutefois à l'effervescence culturelle dans le Jura durant les années 1960 et 1970 et occupe une toute petite place lors des soirées de poésie de la Fête du peuple jurassien. Nous l'avons dit, il est un « *plus-être* », un élément du passé qu'il fait bon garder en mémoire pour s'imprégner vraiment du *génie jurassien*. Les associations de patoisants sont porteuses d'une belle leçon pour les autonomistes jurassiens : celle de « *la fidélité à une culture et à un coin de pays* » (« Avec nos amis patoisants », *Jura Libre*, 7 mars 1973, p. 2). Le *Jura Libre* décrit ainsi le message adressé par Joseph Badet[489] – le fameux Djôsèt Barotchèt – et ses Rétons dans la pièce qu'ils jouent en 1973 : « *un appel pour la sauvegarde de notre terre jurassienne et des valeurs les plus sûres que nous avons à défendre, pour retrouver enfin ce qui nous est si cher, la liberté* » (*Ibid*.). La conservation du patois appelle à la conservation de la culture et du patrimoine jurassien et participe ainsi à la lutte pour l'indépendance. De plus, selon Vincent Philippe, les *vrais* Jurassiens peuvent « *en choisissant d'être libres* » conserver l'« *esprit* » du patois, ce qui équivaudrait – grâce à « *l'empreinte française* » de cette langue – à faire du peuple jurassien, un peuple « *profondément civilisé* » qui saura « *être libre* » (« Saveur du patois », *Jura Libre*, 4 juillet 1962, p. 1, voir annexe 6).

Quelques passionnés du patois comme Joseph Badet ont œuvré aux côtés des autonomistes. Le dramaturge-poète patoisant s'est d'ailleurs adressé en dialecte franc-comtois aux lecteurs du *Jura Libre* pour les inciter à voter pour le nouveau canton du Jura (« Lisez cet appel ! », *Jura Libre*, 4 septembre 1974, p. 9). Encourageant ses lecteurs à acheter le dernier livre de Joseph Badet, l'hebdomadaire autonomiste salue ainsi sa contribution pour un Jura souverain :

> « *Dans le long combat qui a mené à la création du vingt-troisième canton, chacun a apporté ce qu'il avait. Le Barotchèt, à sa manière, a rappelé avec persévérance à ses concitoyens qu'on n'abandonne pas impunément son passé, sa terre, sa langue, ses croyances, ses coutumes. Sans grandiloquence, il a constamment exalté le patriotisme jurassien. Il a droit à notre reconnaissance.* »
>
> (« Un livre qui a sa place dans toute bibliothèque jurassienne. », *Jura Libre*, 1er octobre 1975, p. 2)

---

489 Voir sa biographie dans le *Dictionnaire du Jura* en ligne (URL : http://www.diju.ch/f/notices/detail/4778/ Barotch %C3 %A8t, dernière consultation le 21 janvier 2013).

Le patois fait partie du patrimoine jurassien, au même titre que l'histoire, le territoire, les croyances et les coutumes. Et c'est uniquement comme rappel de l'histoire jurassienne (le passé), de son lien intrinsèque avec le français (la langue) et avec le territoire (la terre et le *genus loci*) que le patois prend une certaine importance dans la lutte nationaliste des Jurassiennes et des Jurassiens. Il donne une couleur au *génie jurassien* qui reste pourtant fondamentalement ancré dans la culture francophone.

5.3. Les avatars de l'idéologie de l'unilinguisme

Pour résumer, une tradition rassemble bien le patois et le *Bärnerdütsch* : ils sont tous deux des *dialectes* qui s'opposent à une *langue de culture*, de *civilisation*. En ce sens, ces deux idiomes sont traités de manière similaire dans le discours autonomiste. Lorsqu'on les compare au français, ni l'un ni l'autre ne fait le poids. Aucun des deux ne mérite d'être appris, même si connaître le patois n'est pas stigmatisé et même plutôt recherché. Au contraire du suisse allemand, le franc-comtois n'est pas explicitement considéré comme une *non-langue*. On le nomme d'ailleurs « *la langue des ancêtres* » et il est même taxé de *français d'oïl*, pour mieux insister sur sa parenté avec la *langue de Molière*. Il me semble que cette proximité souvent soulignée avec la *langue de civilisation* par excellence, le français, offre au parler jurassien une caution de respectabilité. De plus, il a depuis longtemps cessé d'être une menace pour la position du français dans le Jura, ce qui n'est pas le cas de l'allemand pour les autonomistes qui redoutent une *germanisation* du territoire. Nous l'avons dit, le patois aurait même renforcé la position du français dans le Jura, selon les autonomistes, et lui aurait permis de survivre lorsque la région était administrée par l'évêque de Bâle germanophone. Au final, ces deux dialectes sont donc loin d'être traités de façon égale.

Tout un pan du discours traditionnel de l'unilinguisme (pas de concurrence) est toujours opérationnel dans le discours autonomiste jurassien et quoiqu'il porte principalement sur le suisse allemand, il touche aussi le patois. Toutefois, le rejet n'a ni la même intensité ni la même véhémence et ne porte pas exactement sur les mêmes caractéristiques des deux langues. La différence se fait particulièrement sentir sur la question esthétique. Le suisse allemand est si *rude* qu'on va jusqu'à dire qu'il est insupportable pour les oreilles latines. Le dédain qui se manifeste sur ce point est écrasant. À l'opposé, le patois est une langue *savoureuse* et son vocabulaire *fleure bon le terroir*.

Enfin, on peut noter une continuité dans le traitement des idiomes qui occupent le terrain face au français dans le discours autonomiste jurassien, que ce soit le suisse allemand, le *Hochdeutsch* ou le franc-comtois. En fait, paradoxalement, chaque fois qu'un de ces idiomes est thématisé, il l'est en référence au français, que ce soit de façon directe – comme lorsqu'on précise bien que l'allemand, même s'il est une *langue littéraire*, n'est pourtant pas une *langue véhiculaire internationale* au contraire du français – ou de façon indirecte. Insister sur le localisme du suisse allemand, c'est aussi, en filigrane, rappeler l'*universalité* de la langue française.

Affirmer que le patois est *campagnard* et *dépassé* ne fait que mettre en évidence la *modernité* et l'*ouverture* qu'apporte le français aux locuteurs qui, rappelons-nous, l'ont *choisi* – un choix qui s'est doublé ensuite d'une volonté acharnée à préserver un territoire francophone[490]. Le chapitre suivant traite de cette langue française, mythifiée dans le discours autonomiste jurassien.

490 Comme l'explique J. Cuttat : « *Si aujourd'hui le Jura parle français, il ne le doit qu'à sa volonté. Il a résisté seul et souvent tant bien que mal à la poussée alémanique*. » (« Poésie et liberté », *Jura Libre*, 1er mai 1968, p. 2, annexe 6).

Chapitre 6
La mythification de la langue française et ses conséquences

6.1. La place du français dans le discours autonomiste jurassien

Dans le discours séparatiste, l'idéologie de l'*ethnie française* fait du français la langue constitutive de l'identité profonde jurassienne, de son âme, de sa personnalité :

> « *"Je suis Français de tout mon être", écrivait Virgile Rossel, président du Conseil national et du Tribunal fédéral. À sa suite, les auteurs du* Jura des Jurassiens *ont répété cette affirmation, qui exprime d'un seul mot le particularisme jurassien : le peuple jurassien, en effet, est un peuple de culture française, de langue française, de mentalité française, et il entend rester ce qu'il est.* »
>
> (Pertinax, « Sont-ce là nos maîtres »,
> *Jura Libre*, 15 janvier 1964, p. 1)[491]

Roger Schaffter formule ici une véritable profession de foi où il met sur le même pied culture, langue et mentalité. La citation de Virgile Rossel* qui ouvre cette déclaration apparaît à de très nombreuses reprises dans toutes les productions textuelles autonomistes : articles, discours, écrits pamphlétaires[492]. Elle est souvent citée, sous sa forme complète, comme maxime encadrée dans le *Jura Libre* :

---

[491] On trouve de nombreuses affirmations similaires sous la plume d'autres contributeurs du *Jura Libre*, par exemple Jean-Jacques Liengme : « *Nous sommes français de souche, de langue et de culture, et nous le resterons* » (« Le cri d'alarme d'un Hollandais », 9 mars 1966, p. 8).

[492] Citons par exemple : « Le français, notre langue », *Jura Libre*, 1er novembre 1961, p. 8 (voir annexe 6) ; « Une offensive bernoise contre la Société jurassienne d'émulation », 26 mai 1965, p. 4 ; « Importante conférence de M. Roland Béguelin à Genève », 23 avril 1969, p. 3. On retrouve également cette citation dans l'avant-propos rédigé par Roland Béguelin dans Bovée/Chèvre (1985 : 8).

> «*Mais on luttera ; n'est-ce pas à notre langue qu'il faut tenir le plus. Je m'évertuerai à combattre l'influence allemande, car je suis français de tout le sang de mes veines.*»
>
> (*Jura Libre*, 18 octobre 1961, p. 1 ; 29 novembre 1961, p. 8 ; 8 avril 1964, p. 2 ; 5 mai 1965, p. 1 ; 22 septembre 1965, p. 3 ; 29 avril 1970, p. 4)

L'amalgame qui est fait dans le discours du RJ entre langue et communauté nationale, langue et pensée mais aussi entre langue et culture confère à la langue française une importance toute particulière dans la lutte autonomiste. Le français est tellement important qu'on rappelle à de nombreuses occasions qu'il est la *langue maternelle* des Jurassiens – une *langue maternelle* qui, rappelons-le, est dans ce faisceau idéologique de l'*ethnie française* non seulement «*celle que notre maman nous a apprise, mais* […] *aussi celle qui a été vraiment la mère de notre esprit, de notre pensée*»[493].

> «*Mais **notre** langue **à tous** est le français, il est **notre** langage dès la naissance, et nous n'avons pas à l'apprendre, comme on apprend une langue étrangère : il est **notre** langue. C'est lui qui nous permet, de formuler, de préciser, de traduire notre pensée et nos états d'âme. Le français est **notre** langue maternelle et notre plus grand malheur serait d'en méconnaître le génie et de nous laisser aller à parler une langue pauvre en vocabulaire, dépourvue de logique, insuffisante par le raisonnement ; ou une langue dont le raisonnement ne serait qu'un moyen de justifier une position intenable qui préfigurerait sa déchéance, par conséquent celle de notre culture, et annoncerait notre mutation en **une nation quelconque**.*»
>
> (Le Gaulois, «Le français, notre langue», *Jura Libre*, 15 janvier 1964, p. 4 ; je souligne)

Dans cet extrait, l'auteur insiste sur l'effet rassembleur, communautaire, du français, grâce à la répétition du déictique personnel «notre». Sans la langue et la culture, sans le *génie français*, la seule alternative possible pour le peuple jurassien est l'«*aliénation*»[494] : devenir une «*nation quelconque*» parce que les Jurassiens auront perdu ce qui les distinguait, leur *langue de civilisation*. C'est le français qui leur permet de se séparer symboliquement des Bernois germanophones, locuteurs d'un *dialecte sans culture* (5.1.2.). Le *génie jurassien* tel qu'il s'exprime dans la littérature française régionale les différencie des autres Suisses romands – rappelons que les idéologues du RJ considèrent les Jurassiens comme *les plus français des Suisses* (5.2.1.) – et leur permet de participer à la construction de la francophonie (voir ci-après 9.1.2.).

La place particulière occupée par la langue française dans les préoccupations des autonomistes transparaît également dans les très nombreux articles qu'y consacre le *Jura Libre*. Nous avons déjà mentionné plusieurs fois cet hebdomadaire qui a une visée avant tout politique tout en accordant un espace important à des sujets culturels et plus précisément linguistiques. Tout ce qui touche à la langue et à la culture

---

[493] Selon les termes de J. Hanse lors d'une conférence à la SJE (1965-1966 : 77). Dans cette optique, on comprend bien l'importance donnée à la *langue de civilisation* lorsque la *langue maternelle* est un *dialecte*. C'est le cas notamment des Suisses allemands qui apprennent le français et choisissent cette langue comme *langue de civilisation* (3.5.).

[494] Les autonomistes jurassiens mettent souvent en avant ce concept d'«*aliénation ethnique*» qu'ils empruntent aux théories de l'*ethnie*.

française intéresse les éditeurs qui octroient beaucoup de place à cette thématique. Roland Béguelin et Roger Schaffter ont travaillé toute leur vie au développement et à l'illustration de la culture française, «*instrument de civilisation incomparable, langue de clarté et d'humanisme*»[495], dans le Jura et au sein du monde francophone (voir 1.3.1.). Dans un article où il rappelle le travail effectué par l'ASJLF pour la langue française, Roger Schaffter décrit d'ailleurs le rôle du *Jura Libre* en ces mots:

> «*À côté du devoir fondamental qu'il remplit, à savoir la diffusion de la doctrine politique du Rassemblement jurassien et la polémique permanente au sujet des intérêts du Jura, notre journal a toujours eu l'ambition de servir encore une autre cause : celle de la langue française.*»
>
> (Pertinax, «Avec les journalistes de langue française», *Jura Libre*, 9 février 1966, p. 4)

Dans les idéologies langagières du discours autonomiste jurassien, le français joue un rôle identitaire fondamental et occupe une place charnière dans les relations vers l'extérieur, soit en permettant la reconnaissance d'une fraternité avec les autres régions francophones, soit au contraire en créant une barrière infranchissable avec les peuples d'autres langues et cultures. Toutefois, le français présente pour les autonomistes jurassiens un visage de Janus, à la fois porteur de nombreuses vertus mais également abâtardi, dans le Jura, par une utilisation viciée et son contact avec l'allemand et l'anglais. On aperçoit ici à l'œuvre le second pan de l'idéologie de l'unilinguisme après avoir observé le premier qui condamne l'usage du *dialecte* alémanique et, en partie, celui du patois: *pas de concurrence, pas de déviance* (Boyer 2000a, 2000b, 2008). Le chapitre suivant revient sur ces discours critiques sur le français parlé dans la région jurassienne. Les lignes qui suivent montrent comment le français – *langue de Molière, langue de Rivarol* et *langue de Voltaire* – a été mythifié dans le discours autonomiste (6.2.1 à 6.2.3.). Je présente également l'essentialisation identitaire qui fait du français l'âme du peuple jurassien (6.2.4.). Enfin, la seconde partie du chapitre décrit une autre essentialisation – celle qui amalgame langue et pensée – héritée de l'idéologie de l'*ethnie française* et qui permet de mieux comprendre les conséquences des mythes unifiants du français dans le discours autonomiste jurassien.

6.2. Les mythes unifiants du français

6.2.1. La *langue de Molière*: une langue de grande culture et une «*fenêtre ouverte sur le monde*»[496]

Pour les autonomistes, dans le sillage de l'idéologie *ethnique*, la langue n'est jamais dissociée de la culture française. Comme le rappelle le *Jura Libre*,

---

[495] Selon les termes du *Jura Libre* à l'évocation du travail de R. Béguelin pour la culture française, un investissement reconnu en 1967 par la médaille du mérite culturel français («Importante assemblée le 22 mai à Paris: M. Béguelin reçoit une décoration», 31 mai 1967, p. 7).

[496] Je fais ici allusion à cette idéologie partagée par de nombreux francophones qui ferait du français «*cette fenêtre qui lui permet de regarder sur le monde et de communiquer avec les autres hommes*», idée très

en citant le discours d'ouverture de Maurice Druon au 6e Congrès mondial de l'Alliance française où l'académicien, alors également ministre français des Affaires culturelles, fait l'éloge du français: «*La langue et la culture françaises ne* [peuvent] *être séparées l'une de l'autre*» («Congrès mondial de l'Alliance française», 23 mai 1973, p. 5). Largement répandu dans le monde francophone et dans la pensée occidentale plus généralement (voir 4.1.3.), cet amalgame présente différentes conséquences dans l'économie du discours autonomiste jurassien. D'abord, comme de nombreux intellectuels suisses romands, les Jurassiens se tournent vers la France, «*ce pays qui est la source de notre culture et la mère nourricière de nos intelligences*», selon les termes de Roger Schaffter («Les amitiés latines», *Jura Libre*, 19 décembre 1962, p. 4). C'est pour cette raison qu'une partie de l'élite intellectuelle jurassienne, mais aussi suisse romande, préfère l'utilisation du terme *Suisse française* à celui plus courant de *Suisse romande*. Bon nombre d'auteurs-journalistes autonomistes utilisent d'ailleurs très souvent *Suisse française* dans le *Jura Libre*[497]. Cette formulation n'est pas anodine, comme l'explique une citation d'Edmond Gilliard[498] encadrée et retranscrite dans l'hebdomadaire autonomiste. L'intellectuel vaudois y explique que si l'adjectif *romand* «*rétrécit*», c'est-à-dire sous-entend un repli sur soi, le qualificatif *français* «*élargit*» (*Jura Libre*, 9 février 1966, p. 1), c'est-à-dire ouvre les horizons, en particulier culturels. Cette ouverture se fait ainsi à travers la culture et la littérature françaises, le *génie* si particulier du français: en un mot, la civilisation ou l'*ethnie*. Elle s'oppose à l'«*immobilisme helvétique*» que les autonomistes jurassiens se plaisent à stigmatiser (par exemple, «Le règne des tabous», *Jura Libre*, 23 août 1967, p. 4) et à «*l'"esprit suisse" étroit et mesquin, renié par la jeunesse* [jurassienne]» («"Le million de Romands dont nous sommes solidaires…"», *Jura Libre*, 13 septembre 1967, p. 1).

En référence à ce discours, on a parfois reproché aux autonomistes jurassiens leur francophilie[499]. En particulier, on a critiqué les prises de position de certains membres du RJ dans le *Jura Libre*, dont celles de Roland Béguelin (Philippe 2008: 285s.), qui soutenaient indéfectiblement la France dans les événements liés à l'Algérie française

---

répandue exprimée ici par le président tunisien H. Bourguiba lors du 1er Congrès des Jeunesses francophones à Tunis (*Jura Libre*, 25 janvier 1969, p. 2).

497 On peut citer certaines interventions de P. André* dans le *Jura Libre* («La fin de "silence oblige"», 19 janvier 1966, p. 1 et 4, «Vingt ans après», p. 2; «Les Jurassiens sauvent la Suisse française», 26 janvier 1966, p. 1; «Dévaluation de l'esprit latin», 2 février 1966; «Y a-t-il un mythe jurassien?», 2 mars 1966). P. Philippe*, qui écrit sous le pseudonyme de Rambévaux, revient sur la façon dont l'utilisation de *romand* plutôt que *français* contribue à «*enkyster*» les Romands («Au secours de la latinité», *Jura Libre*, 1er décembre 1965, p. 4).

498 On trouve la biographie de cet intellectuel et auteur vaudois dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16075.php, dernière consultation le 25 juin 2013).

499 Le *Jura Libre* cite un compte rendu de la 17e Fête du peuple dans la Tribune de Genève: «*Il est inquiétant de voir une foule si nombreuse applaudir le drapeau français et crier si souvent "Vive la France"*« («Revue de presse», 16 septembre 1964, p. 8). R. Lombard – correspondant de la *Gazette de Lausanne* à Paris – parle du «*Vive le Québec libre*» de Ch. de Gaulle à Montréal: «*Si l'affaire a suscité la méfiance, dans une partie de l'opinion suisse, c'est aussi que les autonomistes jurassiens se réclament volontiers de la France, et que certains d'entre eux voient leur avenir avec elle, plutôt qu'avec le canton de Berne*» («M. Léo Hammon définit la francophonie», *Jura Libre*, 24 janvier 1968, p. 2).

à la fin des années 1950 et au début des années 1960[500]. De plus, on a parfois accusé les autonomistes de velléités irrédentistes et prétendu que le RJ cherchait à se rapprocher politiquement de la France pour quitter la Suisse et se rattacher à la République voisine[501]. S'inscrivant dans l'idéologie de l'*ethnie française* et particulièrement des écrits de Guy Héraut (1963, 1966, 1969), le discours de certains membres du RJ au sujet de l'obsolescence des frontières politiques[502] et de la création d'un *fédéralisme ethnique* en Europe[503] a certainement ravivé ces craintes. En fait, si l'on en croit la défense des autonomistes, l'utilisation qui est faite dans le *Jura Libre* de l'adjectif *français* n'est pas à lire comme une application politique, géographique ou territoriale du terme mais bien *ethnique*, c'est-à-dire culturelle et linguistique, comme le soutient l'idéologie de l'*ethnie*. Ils s'en expliquent d'ailleurs souvent[504] :

> «*Les Romands doivent pouvoir affirmer qu'ils sont français sans qu'on les soupçonne de desseins irrédentistes. Quand ils le disent, ils ne font que constater la réalité du fait français qui est au-dessus des frontières.*»
>
> («Le français, notre langue», *Jura Libre*, 15 janvier 1965, p. 4)

Par conséquent, si Paris est la «*capitale*» des Suisses romands ainsi que le prétend une phrase de C.-F. Ramuz mise en insert dans le *Jura Libre*[505], elle n'a rien d'un chef-lieu politique mais représente leur «*vraie capitale spirituelle*» («Poésie et liberté», *Jura Libre*, 1er mai 1968, p. 2)[506]. C'est dans ces termes que Jean Cuttat décrit la ville lumière lorsqu'il évoque «*l'habitude de ces séjours parisiens*» (*Ibid.*)

---

500 Voir par exemple les articles suivants parus dans le *Jura Libre* : «A propos de fellaga !» rédigé par J.-J. Liengme, 13 juillet 1960, p. 4 ; «Éditorial», 16 août 1961, p. 1 et «Réponse aux cinq questions», 23 août 1961, p. 2, présentés par l'équipe éditoriale.

501 «Importante conférence de M. Roland Béguelin à Genève» : «*Certains journalistes et certains "bons Suisses" affirment parfois que les Jurassiens veulent tout simplement devenir Français. M. Béguelin met les choses au point : Français ? nous le sommes "par tout le sang de nos veines", comme disait Virgile Rossel. Nous pouvons l'être dans le canton que nous demandons, grâce au fédéralisme.*», *Jura Libre*, 23 avril 1969, p. 3.

502 Comme l'écrit J.-J. Liengme, «*les liens de la langue et de la culture deviennent plus précieux que les barrages imposés par les frontières politiques* ; *les frontières éclatent, parce qu'elles sont le fruit des hasards de l'histoire. Le fait ethnique traverse les âges* ; *il repose sur des données humaines essentielles, pour ne pas dire existentielles.*» («Signes d'intolérance», *Jura Libre*, 9 août 1967, p. 4).

503 Sur cette idée «*d'une Europe construite sur la base solide des grands ensembles linguistiques et culturels, cela par-dessus le tracé souvent discutable des frontières purement étatiques*» («L'activité du Groupe Bélier depuis sa fondation», *Jura Libre*, 22 février 1967, p. 4), voir aussi «Europe des peuples», 16 septembre 1976, p. 8 et aussi 3.4.3.

504 Voir aussi Raetus qui défend le mouvement de l'*ethnie française* et considère que les Romands, «[s]*'ils sont Suisses par conviction politique et par tradition historique,* [...] *ont le droit d'*être Français par affinité culturelle*, une attache n'excluant pas l'autre.*» («Lettre d'un Confédéré établi dans le Jura», *Jura Libre*, 22 janvier 1964, p. 3). P. Grimm* exprime une idée similaire «*quand, passant les frontières, nous tissions des liens avec tous ceux que préoccupent l'avenir de notre langue et de notre culture, on criait à "l'appel à l'*étranger" et à "l'*impérialisme"* ! *Les Jurassiens sont de souche française*» («En marge du Congrès des Jeunesses francophones. Préparons le monde de demain», 15 janvier 1969, p. 2).

505 «*"Paris est quand même tout d'abord notre capitale, à nous autres Suisse-Romands"* C.-F. Ramuz (Une province qui n'en est pas une)», *Jura Libre*, 8 janvier 1964, p. 4. Une citation reprise dans un article du Gaulois avec la suite : «*Il va bien sans dire que je ne fais pas ici de politique* ; *j'entends avancer seulement que Paris est la capitale d'une langue, et qu'elle est notre capitale parce que cette langue est notre langue…*» («Prise de conscience», 26 février 1964, p. 4).

506 L'intégralité de cet article de J. Cuttat a été reproduite dans l'annexe 6.

typiques de l'élite intellectuelle jurassienne et les relations profondes que cette élite a tissées avec la France. Nous l'avons montré, pour les autonomistes, les Jurassiens sont les plus Français des Suisses à cause de leur patois franc-comtois mais aussi en raison de ces liens éducatifs et intellectuels étroits avec la France. De plus, le Jura a été, par son histoire, rattaché politiquement à la République voisine, et, selon Jean Cuttat, il aurait conservé de cette période un amour de la nation, hérité de la Révolution. Après leur incorporation au canton de Berne, les élites fidèles à la nation jurassienne ont envoyé leurs enfants dans les universités françaises pour leur assurer une excellente formation, les «[imprégner] *de culture française puisée à la source*» (*Ibid*.). Dès lors, cet attachement solide, renforcé par l'histoire, a forgé «*l'âme rebelle des Jurassiens*» (*Ibid*.), qui transparaît bien sûr dans la deuxième moitié du XXe siècle dans les actions et la résolution des autonomistes.

Ensuite, l'amalgame obligé entre langue et culture françaises permet aux Jurassiens de prendre à leur compte cette civilisation millénaire, dont, en tant que francophones, ils sont les descendants intellectuels. L'appellation «*langue de Molière*»[507], «*langue de Racine*»[508] ou «*langue de Voltaire*»[509], parallèle à celle de «*langue de Goethe*» pour le *Hochdeutsch*, le souligne bien. Jean Cuttat présente ainsi cet héritage dans le *Jura Libre*:

> «*Pour nous, qui avons reçu le français avec la vie et qui savons qu'il représente notre seule porte ouverte sur le monde, quoi de plus normal que de travailler à son universalité, à son rayonnement, à sa pureté. Il y a là, entre le français et nous, un indéchirable lien de famille qui fait tenir ensemble, dans une harmonie incomparable, notre vie pratique et notre vie spirituelle et réunit dans une même culture la sagesse de Montaigne, la haute morale de Pascal, la sensibilité de Rousseau et l'immense idéal, encore non accompli de la Révolution. Le hasard de la naissance nous a donné l'inestimable chance de disposer dès nos premiers balbutiements d'une langue de grande culture qui, au travers de l'histoire, a su exprimer l'homme universel, sa raison d'être, son destin et ses aspirations avec une force et une noblesse qu'aucune autre culture au monde n'a pu égaler, et qui pourra demain, pour peu qu'on s'y emploie, remplir pour une partie du monde moderne, comme le disait Malraux, le même rôle que joua naguère pour l'Antiquité la culture grecque dont elle est la légitime héritière.*»
>
> (Jean Cuttat, «Reverdin, fossoyeur du français», *Jura Libre*, 29 avril 1970, p. 1)

Le poète jurassien décrit dans cet extrait ce que les autonomistes entendent lorsqu'ils insistent pour parler de *Suisse française* parce que l'adjectif *français* «*élargit*»: leur *langue maternelle* leur offre un accès au monde, elle les rend héritiers de la culture gréco-latine[510]. Il fait siennes la tradition philosophique et littéraire

---

507 «Sauver l'âme jurassienne», *Jura Libre*, 23 octobre 1974, p. 5.
508 «Canada: l'honneur du français», *Jura Libre*, 20 octobre 1966, p. 4.
509 «Lettre d'un Confédéré», *Jura Libre*, 10 novembre 1965, p. 1; «Pour une meilleure compréhension entre Romands et Suisses alémaniques», 15 décembre 1971, p. 1.
510 Voir la citation ci-dessus et cette exclamation du Gaulois: «Être Français*, c'est avoir en commun une certaine conception de l'esprit national, c'est se sentir l'héritier et le continuateur de Rome et du monde latin*» («L'universalisme des Français», *Jura Libre*, 15 novembre 1961, p. 8), ou cet extrait de l'article «Le français, langue mondiale»: le français y est présenté comme «*une langue infiniment riche, héritière de la culture grecque, fille éminente de la latinité*» (15 novembre 1961, p. 2).

mais aussi les qualités qu'un certain discours traditionnel qui lie intrinsèquement la langue française à la fameuse *mission civilisatrice* de la France héritée de la Révolution, celle de «[défendre] *un idéal humain qui, à ses yeux, se confond avec l'humanité idéale*» («L'idée contre l'intérêt», *Jura Libre*, 11 octobre 1961, p. 4). Lorsque les autonomistes jurassiens mettent en avant le fait que le français est leur *langue maternelle*, c'est tout ce discours mythique qui est induit.

Sans cesse, on compare cette tradition à celle offerte par les Bernois. Roland Béguelin décrit ainsi les conséquences du rattachement à Berne en 1815: «*L'échange du grand poumon parisien contre un succédané bernois très rauque, peu alimenté, aussi étroit que le plateau suisse, c'était tomber désastreusement de l'universel dans l'esprit de clocher, dans un petit monde fermé, sans horizons et sans grandeur*» (Béguelin (éd.) 1963: 40-41). En fait, la référence au passé idéalisé qui a aidé à forger la perfection du français est non seulement significative pour légitimer l'*ouverture* apportée par la culture française mais elle détermine des qualités qu'on décrit comme liées à la langue elle-même. Cette histoire explique le statut *international* du français (voir ci-après).

Toutefois, les liens des Jurassiens avec la France, par la langue et la culture, ne sont qu'un premier pas vers la construction d'une communauté plus vaste autour de l'*ethnie française*. Les autonomistes jurassiens tiennent à ajouter leur pierre à l'édifice encore en chantier de la francophonie (sur ce point, voir chapitre 9).

> *«Ce n'est donc pas en provinciaux démodés et démonétisés, en étrangers marchant sur la pointe des pieds, que nous venons ce soir à Paris. Paris est notre vraie capitale spirituelle. Si nous avons le sentiment d'être ici chez nous, nous avons aussi l'ambition d'apporter notre contribution – toute humble qu'elle soit – à l'édification de la Francophonie dont nous sommes citoyens à part entière. La Francophonie est notre seule porte vers l'universel. Maintenant qu'elle s'entrouvre, personne ne pourra la refermer. Ici encore, nous défendons une de nos grandes raisons d'être.»*

(«Poésie et liberté», *Jura Libre,* 1er mai 1968, p. 2
(en gras dans le texte original; on trouvera l'intégralité de l'article dans l'annexe 6)

Le statut de francophone corollaire à l'utilisation de l'adjectif *français* offre au peuple jurassien une légitimité *internationale* et *universelle*. Il permet de l'ancrer dans une communauté en devenir, celle de la francophonie, vue comme la communauté de l'*ethnie française* dans le monde.

Enfin, l'équivalence entre langue et culture françaises procure au RJ un argument de taille pour soutenir la création d'un nouveau canton. Cette définition culturelle de la langue assure à l'argument linguistique une profondeur sans précédent. En créant un canton monolingue français, on ne parle pas seulement de défendre le français et la territorialité des langues: on veut également sauver une civilisation, une culture. Découvrons les explications d'une des plumes langagières du RJ sur cette question:

> *«Rivarol a écrit: "… le goût qu'on a dans l'Europe pour les Français est inséparable de celui qu'on a pour leur langue; et combien l'estime dont cette langue jouit est fondée sur celle que l'on sent pour la nation…".*

> *Pourquoi Rivarol a-t-il pu écrire cela? Parce que la langue est le véhicule de la civilisation, l'art d'exprimer sa manière d'être et de sentir, le moyen de se faire comprendre et entendre, et par conséquent aussi le signe d'appartenance à une culture; en un mot, la langue traduit un art de vivre. Défendre notre langue signifie aussi défendre notre civilisation, notre conception de la société humaine, illustrée dans nos villages et dans nos villes, notre conception du droit et de la liberté, et des obligations des citoyens. La défense de la langue consiste encore à illustrer un art de vivre, en harmonie avec notre nature profonde.*
> *Or, il apparaît que la culture française est bien menacée chez nous, parce que les formes de la société civile ne sont pas en parfaite correspondance avec notre être profond. Comme nous sommes à la frontière des langues, nous éprouvons le besoin intime de réagir devant tout ce qui pourrait porter atteinte à notre culture, tant dans sa forme qui est son expression que dans son être intime.*»
>
> (Le Gaulois, «Défense de notre langue»,
> *Jura Libre*, 20 avril 1960, p. 4)

L'amalgame entre langue et culture – constitutif des notions de *génie* et d'*ethnie* – confère donc une profondeur importante à l'argumentation autonomiste pour contrer le *danger de germanisation*. Il permet aussi de récupérer les nombreux efforts fournis par les intellectuels jurassiens sur le plan culturel (voir 3.4.2.). Pour les séparatistes, illustrer l'art de vivre jurassien, le *génie jurassien*, c'est-à-dire sa nature profonde, comme le font les poètes engagés, c'est défendre à la fois la langue et la culture françaises, s'opposer à la *germanisation* et, en général, à la mainmise bernoise sur le territoire jurassien. On voit le glissement analogique qui peut s'opérer d'un argument purement linguistique – renforcé par son ancrage dans les idéologies langagières liées à l'*ethnie* – à un argument politique et géographique: la construction administrative d'un territoire unilingue francophone qui ne ferait qu'entériner des frontières linguistiques et culturelles déjà bien établies. Mais l'argument linguistique prend plus de poids encore suite aux autres qualités attachées au français dans le discours autonomiste jurassien et dans la tradition francophone.

6.2.2. La langue de Rivarol: une *langue véhiculaire mondiale*

Comme le précise la citation de Jean Cuttat présentée ci-dessus (*Jura Libre*, 29 avril 1970, p. 1), la langue française – au contraire de l'allemand – est une *langue universelle*. On vante ainsi dans le *Jura Libre* l'«*universalité*» du français[511], sa position comme «*langue internationale*»[512] et on fait allusion aux grands écrivains étrangers qui ont choisi de s'exprimer dans cette langue pour leurs œuvres littéraires[513]. Le concept d'*universalité* de la langue française est évoqué à plusieurs

[511] «Coup d'œil sur le monde latin», *Jura Libre*, 17 avril 1963, p. 1; «L'attachement à la culture française», 16 octobre 1963, p. 4; «Langue française, langue humaine», 18 décembre 1963, p. 6; «Importante décision à Paris: soutien aux francophones. Langue française universelle», 15 décembre 1965, p. 2.
[512] «La lettre de la semaine», *Jura Libre*, 29 mars 1967, p. 2; «Le français international redevient une langue internationale de large usage», 22 mai 1968, p. 1; «Le Rauraque…», 19 février 1969, p. 2.
[513] «L'avenir de la langue française», *Jura Libre*, 4 avril 1962, p. 4; «Simplification et décadence de l'orthographe», 28 avril 1965, p. 4; «Lettre d'un Confédéré», 10 novembre 1965, p. 1 (voir annexe 6).

reprises dans les colonnes de l'hebdomadaire autonomiste. On y rappelle l'origine de cette idée, résumant le célèbre *Discours sur l'universalité de la langue française* de Rivarol qui, dans son traité, «*nous lègue un discours qui, pour l'essentiel, garde son actualité*» («Lettre d'un Confédéré établi dans le Jura», *Jura Libre*, 22 avril 1964, p. 1 et 2). L'article dont cette citation est tirée, signé du pseudonyme Raetus, livre au lectorat jurassien un aperçu des points principaux de l'ouvrage de Rivarol suite à une récente réédition suisse[514]. Selon l'auteur, les Jurassiens auraient leur part de gloire dans la naissance de ce traité, car Nicolas Béguelin, membre de l'Académie de Berlin et instigateur du sujet sur la langue française, serait originaire de Courtelary. Ce détail anodin en soi permet pourtant à l'auteur de souligner et d'expliquer l'attachement des intellectuels jurassiens à ce texte[515]. L'article reprend la démonstration utilisée par Rivarol pour comparer le français aux autres langues européennes (allemand, espagnol, italien et anglais) et établir sa supériorité. Les arguments de Rivarol en faveur du français et en défaveur de l'anglais sont également exposés dans la rubrique périodique rédigée par Jean-Jacques Liengme sous le pseudonyme Le Gaulois («Anglais et Français», *Jura Libre*, 3 avril 1968, p. 4). Un autre article, pourtant intitulé «L'avenir de la langue française» (4 avril 1962, p. 1 et 4.), revient sur le passé glorieux de celle-ci, c'est-à-dire les sept siècles durant lesquels l'élite intellectuelle européenne aurait parlé français, offrant à cette langue un statut de monopole international, à la suite du latin. L'auteur rappelle que cette exclusivité aurait été mise pour la première fois en cause en 1919 par le Traité de Versailles bilingue anglais-français. Dans ce texte, l'histoire de la *supériorité* du français en Europe est présentée comme naturelle, vu les qualités de *précision* et de *rationalité* qu'on lui attribue.

Le récit de la splendeur passée de la langue française, «*langue de l'élite du XVIIe siècle*»[516], est donc livré aux lecteurs du *Jura Libre*, mais la situation actuelle de la langue française dans le monde est également souvent évoquée. Si on conçoit que «*la langue française a perdu de sa force potentielle*» («Tribune du Groupe Bélier», *Jura Libre*, 20 mars 1968, p. 2), on insiste surtout sur l'apport des pays francophones d'Afrique. En fait, le discours sur l'assise internationale du français est très loin d'être alarmiste et la position *internationale* du français est présentée sous un jour plutôt optimiste, malgré la rivalité du français et de l'anglais sur le plan international. L'hebdomadaire autonomiste fait allusion à cette concurrence et rappelle l'importance

---

514 L'intégralité de cet article est citée dans l'annexe 6.

515 De très nombreux extraits du traité de Rivarol sont retranscrits très régulièrement dans le *Jura Libre* sous la forme de phrases-slogans. On trouve par exemple: «*Ma patrie est partout où se parle la langue française*» (24 juin 1964, p. 4, 13 décembre 1967, p. 4, 16 août 1972, p. 1 et p. 4); «*Les écrivains qui savent le plus de langues sont ceux qui commettent le plus d'impropriétés*» (7 octobre 1964, p. 8, 27 décembre 1967, p. 1); «*On peut diviser la nation française en deux classes, par rapport à leur langue, la première est de ceux qui connaissent les sources d'où elle a tiré ses richesses*; *l'autre est de ceux qui ne savent que le français. Les uns et les autres ne voient pas la langue du même œil, et n'ont pas, en fait de style, les mêmes données.*» (9 décembre 1964, p. 4, 3 avril 1968, p. 4); «*Telle est l'étroite dépendance où la parole met la pensée, qu'il n'est pas de courtisan un peu habile qui n'ait éprouvé qu'à force de dire du bien d'un sot ou d'un fripon en place, on finit par en penser*» (19 mars 1969, p. 1, 20 août 1969, p. 1, 19 janvier 1978, p. 2, 9 février 1978, p. 1).

516 «Le français: langue véhiculaire de 200 millions d'habitants», *Jura Libre*, 10 janvier 1968, p. 2.

pour les francophones de défendre la place du français, en demandant par exemple aux industriels et aux fabricants dans le domaine de l'horlogerie et de la mécanique de précision de se donner «*de belles raisons sociales françaises*» parce qu'en utilisant des raisons sociales en langue anglaise, ils font «*croire, dans le monde entier, qu'un peuple de langue française n'est pas apte à la technique et à la précision*» (*Jura Libre*, 24 mars 1965, p. 2). D'autres pages du *Jura Libre* déplorent l'absence du français au sein de l'entreprise Swissair[517]. Présentant le compte rendu d'un essai de Michel Bruguière, un rédacteur se demande finalement si le français est «*un chef-d'œuvre en péril*» («Pitié pour Babel», *Jura Libre*, 23 février 1978, p. 5). Mais dans l'ensemble, les articles soulignent surtout les cas qui mettent le français sur le devant de la scène mondiale. «Et tout ceci est vrai…» évoque par exemple les négociations de paix entre les États-Unis et le Viêt-Nam du Nord en 1968 lors desquelles la langue de travail est le français (*Jura Libre* 15 mai 1968, p. 1)[518]. Le rôle de la langue française dans la construction des institutions de l'Union européenne et, plus généralement, comme *langue véhiculaire* en Europe est régulièrement mentionné[519]. Les espoirs sont ambitieux et ils semblent se concrétiser lorsqu'on relaie les propos de grands noms européens qui soutiennent que le français a tout pour devenir la langue de travail de la communauté européenne. Le *Jura Libre* cite à propos de cette question le non-francophone mais très européen Otto de Habsbourg[520]:

> «[Le] *français* [est] *l'unique langue mondiale dont le point de gravité se trouve nettement dans le Vieux Monde. Répandu largement dans le continent africain, avec des têtes de pont en Asie comme en Amérique, le français reste néanmoins européen par excellence. Cela n'est pas dû seulement à la supériorité numérique et économique de la France par rapport aux autres pays francophones. Il y a, de plus, le prestige unique de l'Académie française, dont l'autorité sur le plan de la culture est inégalable.*
> *Le français est donc la langue mondiale européenne par excellence. De ce seul fait, il s'impose comme la langue véhiculaire de l'Europe.*»
>
> (Otto de Habsbourg, «Une éminente personnalité germanique prend position. Le français sera la langue véhiculaire de l'Europe», *Jura Libre*, 31 janvier 1968, p. 2)

Dans la même ligne, le *Jura Libre* reproduit un texte d'Hervé Lavenir, alors président du Centre d'études et d'action européennes, qui reprend ces arguments

517 «Le Rauraque», 27 janvier 1967, p. 4; «Le bilinguisme germano-anglais de la Swissair», 18 août 1971, p. 2; 22 septembre 1971, p. 2.

518 Cet épisode est rappelé dans le chapitre introductif, rédigé par l'équipe éditoriale, d'un article repris à un hebdomadaire français *La Croix jurassienne*: «*Les succès remportés aux Nations-Uni*[e]*s par les États de la francophonie, les progrès du français en tant que langue véhiculaire de l'Europe, le fait que notre langue ait été choisie par les négociateurs des États-Unis et du Viêt-Nam, pour les discussions et la rédaction des documents, sont autant de signes favorables.*» («Le français redevient une langue internationale de large usage», *Jura Libre*, 22 mai 1968, p. 1).

519 «La primauté du français», *Jura Libre*, 10 février 1960, p. 2; «Le français gagne du terrain en Europe», 13 février 1963, p. 3; «Une éminente personnalité germanique prend position: le français sera la langue véhiculaire de l'Europe», 31 janvier 1968, p. 1 et 2; «Entre l'Asie et les États-Unis», 20 mars 1968, p. 4; «Une langue pour l'Europe: le français», 14 janvier 1970, p. 2; «Le français, langue de l'Europe unie», 18 novembre 1970, p. 1; «Le français, langue pour l'Europe», 11 août 1971, p. 2.

520 Les propos du prétendant au trône d'Autriche-Hongrie sont également rapportés par V. Giordano: «Le français, langue de l'Europe unie», *Jura Libre*, 18 novembre 1970, p. 1.

(« Une langue pour l'Europe : le français », 14 janvier 1970, p. 2). Pour ces intellectuels, le français est la seule langue réellement européenne qui soit d'envergure internationale. En effet, l'anglais se serait américanisé, la balance du pouvoir anglo-saxon aurait traversé l'Atlantique d'est en ouest et on ne pourrait plus dire dans la seconde moitié du XXe siècle que l'anglais est une langue « *européenne* » (*Id.*). Il ne reste donc que le français pour aider à fédérer les États européens. En relayant ces articles, le *Jura Libre* est sur cette question à la pointe de l'actualité et se rallie aux avis d'observateurs avertis pour faire passer un message positif sur l'avenir du français dans le monde. En effet, Otto de Habsbourg et Hervé Lavenir militent tous les deux au sein du Comité pour le français langue européenne, dont ils seront respectivement le président et le secrétaire général, et sont de grands défenseurs du français comme langue commune de l'Europe unie[521]. Les articles de ces deux auteurs européens sont également cités par Éric Rufener (1969 : 11) – membre de l'Association des Jurassiens bernois de l'extérieur, une organisation pro-bernoise. Cet anti-autonomiste y lit un déni de l'égalité entre les *ethnies* souvent prônée par le RJ et la reconnaissance de « *la supériorité de la France* » et d'« *un droit de domination* ».

Finalement, un certain nombre d'articles du *Jura Libre* détaillent la « *revanche de la langue française* » sur l'anglais dans le monde (11 janvier 1961, p. 1 et 2), suite à la décolonisation et à la disparition de l'empire colonial français, dont l'ultime étape semblerait être la construction d'un « *Commonwealth francophone* »[522]. L'Afrique, en particulier, attire les regards et l'intérêt des auteurs cités par les autonomistes[523] mais, comme le suggère l'anecdote sur le Viêt-Nam citée plus haut, l'Asie n'est pas oubliée[524]. Le *Jura Libre* se fait le porte-parole de l'idée bien implantée à l'époque de la *mission civilisatrice* de la langue française dans les anciennes colonies et rapporte, par exemple, les propos d'intellectuels africains qui voient dans la langue française « *une nécessité pour avoir accès à un monde en avance sur le leur* » (« Le tour du monde », 29 mars 1961, p. 2). On retrouve la réflexion évoquée ci-dessus que le français est une *fenêtre sur le monde*, grâce à la culture séculaire dont cette langue serait intrinsèquement porteuse. Exposé par les plumes langagières du RJ, ce concept est pan-francophone et découle à la fois de l'amalgame entre langue et culture et des mythes de *précision* et de *rationalité* qu'on attache traditionnellement à la langue française (voir ci-après). Par contre, les idées néo-colonialistes incluses dans ce discours sont passées sous silence. Dans la même veine, le *Jura Libre* rapporte ainsi les propos de Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française, qui explique qu'au contraire de l'anglais, le français est bien loin d'être un simple *outil de communication* :

---

[521] C'est en tant que Président du Comité pour le français langue européenne que H. Lavenir signe l'avant-propos de Becquet (1963 : 7-9) où il annonce déjà que le français pourrait jouer le rôle de langue véhiculaire dans l'Europe de demain.

[522] « Parallèlement au gouvernement français : Senghor et Bourguiba souhaitent la création d'une communauté des pays francophones », *Jura Libre*, 15 décembre 1965, p. 2.

[523] « La langue française en Afrique », *Jura Libre*, 10 janvier 1962, p. 1 et 4 ; « Le français : langue véhiculaire de 200 millions d'habitants », 10 janvier 1968, p. 2 ; « Grâce aux Africains… La langue française à l'O.N.U. », 17 avril 1968, p. 4 ; « Le Rauraque… », 5 mai 1971, p. 2.

[524] Voir aussi : « Le français au Laos », *Jura Libre*, 29 octobre 1975, p. 5.

«*Lorsque j'étais professeur au Caire, j'avais l'occasion d'aller souvent à Beyrouth où je rencontrais des enseignants américains: "Nous apprenons l'anglais aux Libanais, disaient-ils, nous leur donnons ainsi un outil pratique. Vous, professeurs français, vous allez jusqu'à l'âme* […]."
Ma thèse est la suivante: s'il s'agit d'acquérir un outil, quelques mots suffisent. Ce qu'il faut, c'est contribuer à la formation de l'esprit. Je ne conçois pas l'enseignement de la langue française s'il n'aboutit pas à la lecture des grands classiques. La culture française a cette vertu: elle tend à l'universel, les gens qui y accèdent arrivent à une meilleure connaissance d'eux-mêmes.»

(«Le français redevient une langue internationale de large usage», *Jura Libre*, 22 mai 1968, p. 1)

On voit ici à l'œuvre le dernier amalgame typique de la tradition française, celui entre langue et pensée. C'est le dernier argument qui justifie la place à part du français par rapport aux autres langues. Les qualités de *rationalité* et de *rigueur* qu'on attribue à la langue française se reflètent dans l'*esprit* français, dans la façon de penser et de voir le monde propre aux francophones. C'est ainsi que le français touche l'âme et qu'il contribue à une meilleure connaissance de soi. Au final, toutes ces notions sont inextricablement liées dans l'histoire de la langue française. L'*universalité* appelle la culture, mais le *génie français* est en grande partie constitué par l'*universalisme*. De même, si la *précision*, la *clarté* et la *rationalité* chères à Rivarol expliquaient le statut international du français comme *langue véhiculaire mondiale*, elles permettraient aussi le développement de la culture française.

6.2.3. *Précision*, *clarté* et *rationalité* de la *langue de Voltaire*

Malgré le poids politique de la langue française qui se dessine dans le *Jura Libre*, il est significatif qu'un hebdomadaire de combat politique revienne si régulièrement et dans le détail sur les qualités majeures de la langue française. On cite plusieurs fois dans le *Jura Libre*, encadrée entre deux ou trois articles, une phrase attribuée à un célèbre politicien britannique vantant les qualités de la langue et de l'esprit français:

«*La lucidité, l'exactitude dans l'expression sont les caractéristiques de l'esprit français. La langue française a été créée comme l'expression de ce don admirable.*
Winston Churchill»[525]

(*Jura Libre*, 30 mars 1966, p. 2; 5 juin 1968, p. 1; 5 mars 1969, p. 3; 3 décembre 1969, p. 2; 10 juin 1970, p. 6; 9 juin 1971, p. 1)

[525] Je n'ai pas retrouvé trace de l'original de cette phrase. Elle semble toutefois bien connue en France. Selon le rapport de la Commission d'organisation de la Conférence internationale des télécommunications qui a eu lieu à Atlantic City le 17 septembre 1947, le délégué français utilise, entre autres, la même citation qu'il attribue à Winston Churchill lorsqu'il cherche à convaincre la commission de considérer le français comme la langue de référence de l'association (*Documents de la Conférence internationale de télécommunications (Atlantic City, 1947)*, p. 61; disponible sur le site du Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications, URL: http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/oth/02/01/ S02010000194816PDFF.pdf, dernière consultation le 8 mars 2014).

Qu'un étranger célèbre, de surcroît locuteur anglais, reconnaisse la valeur du français rend cette position bien plus «objective» et fonde sa crédibilité. On aime particulièrement faire appel aux non-francophones pour vanter les mérites du français. Rappelons les propos d'Otto de Habsbourg, prétendant aux trônes d'Autriche et de Hongrie, sur l'importance du français comme langue européenne. Dans un discours tenu en tant que président de la section de Delémont de la SJE, Roland Béguelin cite, quant à lui, l'essayiste allemand Friedrich Sieburg qui s'exclame dans *Dieu est-il français*? (1930: 190-1):

> «*La sûreté de la forme, le sens de la mesure, la belle clarté, l'instinct de la valeur des mots, le sens de ce qui convient, en un mot le goût, s'est réfugié dans la langue française, et agit en elle avec une sûreté que l'on pourrait appeler l'immortalité… Il n'y a pas de signe plus net de la force pénétrante de la civilisation française dans toutes les classes que la facilité de tout Français à se servir de sa langue, achevée et travaillée jusque dans ses ramifications extrêmes, qui participe de la perfection au même titre que le style travaillé des auteurs. Sa manière d'écrire, même dans les circonstances les plus banales, est construite et logique. Jamais il ne se borne à énumérer les événements, c'est pour lui un besoin naturel d'ordonner et d'opposer, même syntactiquement, l'important à l'accessoire.*»
>
> (Cité dans Béguelin 1963: 188-189)

Ces deux textes chantent les louanges d'une langue française *parfaite*, telle qu'elle a été décrite par la tradition francophone depuis le XVIe siècle. Outre la citation de Winston Churchill, un seul article dans le *Jura Libre* porte exclusivement sur cette thématique: «La clarté française», rédigé par Jean-Jacques Liengme dans une de ses chroniques du Gaulois (voir ci-dessous). Ce texte est un exemple probant que les arguments mis en avant depuis le XVIIe siècle (voir 4.1.4. et 4.1.5.), quoique largement invalidés depuis, n'ont pas bougé d'un iota au XXe siècle. L'*ordre naturel* du français – qui emprunte ici sa *clarté* à son rejet des déclinaisons et non à la suite S-V-O – s'oppose au latin et à une langue comme l'allemand. Si l'on s'en tient à cette définition, l'anglais serait d'ailleurs une langue encore plus *claire* que le français, tout comme le chinois. Cet article reprend également le mythe français du «*mot juste*» qui postule qu'il n'existe pas de *synonyme parfait* en français. Le texte lui-même n'offre toutefois pas la *clarté* et la *précision* d'expression qu'il proclame: l'auteur confond manifestement les termes d'*homonymes* et de *synonymes*. En fait, cette *perfection* du vocabulaire français est remise en question par les autonomistes eux-mêmes lorsqu'ils militent pour la précision du terme *nationalité* qui a pris en français deux acceptions et devrait être doublé du terme de *citoyenneté* pour mieux en définir le sens (Béguelin 1967: 10-11, voir aussi 9.2.).

En plus de cet article de fond, on trouve régulièrement dans le *Jura Libre*, au gré d'autres textes, d'abondantes formules ponctuelles qui rappellent ici et là au lectorat autonomiste que «*la civilisation française n'a rien perdu de son goût de la clarté et de l'harmonie*» («Dernière impression du Congrès d'Aoste», *Jura Libre*, 4 mai 1966, p. 6)[526]. Rien de nouveau dans ce constat qui est bien implanté dans

[526] Par exemple dans un article de J. Hanse, «L'universalité de la langue française»: «*Nous avons la chance de parler une langue dont les qualités sont depuis longtemps reconnues*: *harmonie, clarté, justesse,*

La clarté française

C'EST un fait : la langue française est l'une des plus claires qui soient, pour ne pas dire la plus claire de toutes. Cela tient à sa morphologie et à sa syntaxe. Issu du latin, langue fortement synthétique, le français a affirmé peu à peu sa personnalité. Il s'est dépouillé des cas et des déclinaisons, contrairement au russe ou à l'allemand qui s'en tiennent fermement au système indo-européen. Le français s'est mis à analyser les idées et les faits, les sentiments et les pensées. Partant des prémisses, il expose la pensée en nous informant de toutes les nuances ; et pour le faire avec perfection, il se sert des pronoms, des articles, des prépositions. Il nous montre les liens qui unissent une pensée ou un fait à ses antécédents ou à ses conséquences, à ses causes ou à sa fin. Ainsi, le français a acquis une souplesse qui fait de lui une merveille.

Un instrument aussi précis mérite qu'on le manie avec précaution et avec aisance. Personne ne contestera que la langue française soit parfois difficile. Les fautes contre les règles de la syntaxe et les solécismes sont fréquents même chez les gens cultivés. Et cependant, personne ne voudrait renoncer à s'en servir. Parler le français nous incite à rechercher la perfection et la beauté, la clarté dans l'analyse et la concision dans la synthèse.

L'esprit français est un esprit de synthèse qui se sert de l'analyse comme de l'instrument indispensable à la formation claire de la pensée. Cette formulation exige une connaissance limpide du vocabulaire. En effet, aucun mot français n'a son homonyme parfait. Chaque mot est irremplaçable. Savoir s'exprimer implique la propriété des termes. Enfin, le français appelle l'élégance, non seulement de la pensée, mais encore du verbe, et l'aisance de l'expression.

N'oublions jamais que tout ce qu'on dit mérite d'être bien dit ; s'il ne le mérite pas, il est préférable de se taire : un noble silence vaut mieux que le verbiage. L'éloquence parfaite s'allie à la simplicité, elle recherche la sobriété du verbe et du geste ; elle exprime des choses fortes sans éclat de voix ; elle s'adresse à la fois au cœur et à l'esprit, à l'intelligence et au sentiment : elle exprime les choses les plus difficiles avec les mots les plus simples.

Le Gaulois

Jura Libre, *6 décembre 1967, p. 6.*

le discours sur le français partout dans le monde. Le *Jura Libre* relaie ainsi les propos de Léopold Sédar Senghor, dans un discours devant l'Assemblée générale de l'AIPLF – les parlementaires francophones –, qui déclare que «*les vertus de la francité sont la logique et la clarté*» («Propos sur la langue française», 21 mars 1973, p. 4) ou ceux de Maurice Druon qui considère que le français «*est la langue la plus appropriée à l'expression de la pensée, irremplaçable par sa précision dans la variété*» («Congrès mondial de l'Alliance française», 23 mai 1973, p. 5). On retrouve l'idée que chaque mot a sa place dans l'équilibre *parfait* du vocabulaire français: les synonymes n'existent pas, chaque mot apportant un sens différent, d'où l'idée également que la langue française est une langue de *nuances*: «*Toutes les nuances de la pensée peuvent être exprimées en français avec clarté et rigueur*» («Simplification et décadence de l'orthographe», *Jura Libre*, 28 avril 1965, p. 4). Ces arguments sont constants depuis le XVIIe siècle et performent l'idéologie:

précision, sens des nuances, une langue, qui, selon le mot du roi Albert, a eu toutes les audaces en réalisant chaque fois tous les équilibres», *Jura Libre*, 9 juin 1965, p. 2.

on prétend que le français est une langue *claire*, *précise*, *logique*, capable de *nuances* subtiles, un miroir de la pensée *rationnelle* grâce à l'*ordre naturel* de ses mots[527]. L'idéologie fait appel à un récit qui lie les qualités de la langue française à son histoire et surtout à la façon dont elle a été en quelque sorte «*nourrie*» par la culture, ainsi que le suggère cet extrait du *Jura Libre*:

> «[La] *langue de Voltaire est l'instrument le plus rationnel, le plus subtil, le plus élégant pour pénétrer la réalité,* […] *cette langue, polie durant des siècles par l'Académie française, nourrie de cartésianisme, permet seule d'exprimer toutes les manifestations de la vie de l'esprit en les déduisant de principes généraux, de créer une sphère linguistique et spirituelle obéissant aux lois de la logique*.»
>
> («Pour une meilleure compréhension entre Romands et Suisses allemands», *Jura Libre*, 15 décembre 1971, p. 1, l'intégralité de cet article est reproduite dans l'annexe 6)

Outre la référence à ce passé culturel glorieux dont nous avons exploré l'importance ci-dessus, la liste de ces vertus *per se* ne semble pas apporter d'argument probant aux autonomistes. Pourquoi alors ces références fréquentes au français langue *admirable* par excellence? L'article de Jean-Jacques Liengme mentionné plus haut nous met sur la voie. En premier lieu, on comprend mieux les affirmations du secrétaire général de l'Alliance française, citées dans le point précédent, qui suggèrent qu'accéder à la langue française revient à mieux se connaître soi-même. En effet, si pour les autonomistes la pensée dépend entièrement de la langue, le français par ses qualités de *rationalité*, de *précision* et d'élégance appelle l'esprit de synthèse et d'analyse logique, la recherche de la perfection et l'aisance d'expression, trois qualités mentales indispensables à un peuple qui se considère en révolte contre un joug politique injuste. Il en découle que le combat pour la création d'un canton du Jura ne peut que profiter d'une connaissance exacte du français, nous y reviendrons (voir 7.3.).

En second lieu, pour les autonomistes, cette perfection de la langue française contraste avec la vision stéréotypée très négative qu'ils se font du suisse allemand. En fait, dans le discours autonomiste, la distance qui sépare les deux langues creuse un écart infranchissable entre francophones et germanophones, à l'image d'une «*muraille de Chine immatérielle*» (Béguelin 1973a: 189) – une vision refusée par les pro-Bernois qui y opposent l'«*exemple exceptionnel de la pluralité des langues*» de la Suisse[528]. Cet éloignement provient donc, en grande partie, des qualités *parfaites* du français qui font complètement défaut au suisse allemand, d'où l'impossibilité de partager un territoire politique:

---

[527] Voir par exemple «Lettre d'un Confédéré établi dans le Jura», *Jura Libre*, 22 avril 1964, p. 2, reproduit dans l'annexe 6.

[528] Voir Aubry-Moine (1997: 118) qui répond directement à R. Béguelin: «*Nous refusons la muraille de Chine dont parle Béguelin, car à nos yeux la population suisse qui est tournée vers trois cultures européennes, de par ses frontières, ne peut en élever entre elles*. […] *La Suisse, qui est un exemple exceptionnel de la pluralité des langues non seulement dans la vie quotidienne, mais dans le monde des affaires et au Parlement, reste une énigme pour les observateurs étrangers. Pourquoi dès lors la fractionner au nom d'une ethnie francophone*?»

«*Il est moralement difficile, pour un peuple de langue française, de vivre sous l'autorité* ***sans nuances*** *d'une majorité politique de type bernois. C'est une question de sensibilité et de tempérament.*»

(Roland Béguelin in Béguelin (éd.) 1963 : 70 ; je souligne)

La tutelle politique semble a priori moralement difficile pour tous les peuples. Cette citation insiste sur le qualificatif «*de langue française*» qui s'applique au peuple jurassien. En fait, le secrétaire général du RJ propose ici une allusion subtile au déterminisme linguistique, c'est-à-dire à l'influence qu'exercerait sur la personnalité des Jurassiens la langue qu'ils parlent. Dans ce discours, le français transforme les Jurassiens en un peuple capable de *nuances*, ce que les Bernois – locuteurs de suisse allemand – ne pourront jamais être, habile évocation en creux de la *perfection* du vocabulaire français. La cassure entre Jurassiens et Bernois est donc consommée. L'impossibilité pour les Jurassiens de «faire peuple» avec les Bernois est *in fine* justifiée par des différences culturelles irréductibles qui sont comme imprimées dans les «ADN linguistiques» respectifs.

Vanter les qualités du français prend ainsi tout son sens dans le contexte de la lutte autonomiste jurassienne. Mais on peut citer un dernier élément permettant de juger de l'importance de ce discours. Comme le signale Jean-Jacques Liengme dans l'article cité ci-dessus, cette *perfection* fait du français une langue difficile à *maîtriser*. Son apprentissage et sa *maîtrise* demandent beaucoup de travail et d'attention, comme le souligne souvent le *Jura Libre* :

«*N'oublions jamais que nous, gens d'expression française, avons le privilège de parler la langue la plus précise et la plus claire du monde. Personne ne peut jamais prétendre la connaître parfaitement, il faut s'appliquer à l'étudier sans cesse* […].»

(«Soyons fiers de bien parler», *Jura Libre*, 29 mai 1963, p. 4, voir annexe 6)

Cette difficulté qui paraît intrinsèque à la langue française peut sembler contradictoire à l'idée de *logique* et de *simplicité du style* que les citations proposées ci-dessus évoquent largement. Néanmoins, on insiste à de nombreuses reprises dans le *Jura Libre* sur le devoir des francophones de bien maîtriser leur langue[529]. Raetus estime que l'on doit se «*montrer digne*» du *génie* du français et propose à cet effet au lectorat du *Jura Libre* une méthode intéressante qui vient alors d'être publiée. Elle est destinée aux francophones qui souhaitent parfaire leur maîtrise de la langue française («Lettre d'un Confédéré», 10 novembre 1965, p. 1, voir annexe 6). La *complexité* du français s'explique par l'importance du témoignage historique que constitue son orthographe : «*Tout le patrimoine gréco-latin, toute la civilisation française sont transcrits par l'orthographe.*» Paradoxalement, cette complexité devient ensuite un moyen d'exprimer «*toutes les nuances de la pensée en français avec clarté et rigueur*» («Simplification et décadence de l'orthographe», *Jura Libre*, 28 avril 1965, p. 4). Au contraire, une simplification de l'orthographe n'apporterait

529 Voir aussi l'appel du Gaulois à faire des efforts pour «*parler clairement*» («Le Jura et la latinité», *Jura Libre*, 19 juin 1963, p. 4, annexe 6).

que *confusion* et *chaos*, deux caractéristiques qui s'opposeraient intrinsèquement à la *nature* de la langue française :

> « [Une simplification de l'orthographe] *nous habituerait à l'imprécision et, en fin de compte, introduirait la confusion dans le domaine français. Or chacun sait que tous les Français conscients ont toujours recherché la beauté, la clarté et la précision du langage*. »
>
> (*Ibid*.)

Passons sur la confusion courante entre langue et orthographe, mais retenons que ces rappels des difficultés du français et ces exhortations à travailler à la maîtrise de ses particularités montrent qu'il faut défendre la langue, non seulement contre le danger de *germanisation*, mais aussi contre toute utilisation viciée de celle-ci :

> « [La] *langue française est la plus belle, la plus claire, la plus précise. Nous avons donc raison de la défendre avec ténacité et de le faire avec le meilleur de nous-mêmes*. »
>
> (« Le cri d'alarme d'un Hollandais », *Jura Libre*, 9 mai 1966, p. 8)

Cet appel à défendre la *pureté* de la langue française est sans cesse répété dans le *Jura Libre* qui dénonce le *français fédéral* encore plus souvent qu'il n'encense le « *doux parler de France* » (« Une lettre du Laufon », 6 janvier 1960, p. 2).

6.2.4. Nationalisme linguistique : la langue, âme d'un peuple

Pour les plumes langagières du RJ et pour les membres du GREF, langue, culture et identité sont intrinsèquement mêlées suite aux arguments avancés par les défenseurs de l'*ethnie française* qui font du Jura un peuple « *défini par la langue qu'il parle, expression d'une vie profonde que l'on ne peut changer ou assimiler à une autre sans tuer* [son] âme » (je souligne)[530]. Les autonomistes se déclarent convaincus que la langue, *véhicule de civilisation*, occupe une place essentielle dans l'identité profonde d'une communauté humaine. Jean-Jacques Liengme, notamment, souligne que l'idiome parlé par une communauté est bien plus qu'un moyen de communication :

> « *La langue d'un peuple est son bien le plus précieux ; elle lui permet d'énoncer ses idées, de défendre ses décisions, de préciser sa pensée et de faire part de ses sentiments. Elle est le véhicule qui transmet aux contemporains comme aux générations futures la somme des pensées, des sentiments ou des réussites et des échecs d'un auteur. Elle permet à l'âme de s'ouvrir à d'autres penseurs ou chercheurs, au poète de s'entretenir avec le simple mortel, au philosophe ou au sociologue d'enraciner l'avenir dans le présent*. »
>
> (Le Gaulois, « Sauver le français », *Jura Libre*, 27 mars 1963, p. 4, je souligne)

Parallèlement au concept d'*ethnie*, on voit apparaître dans le discours des plumes langagières du RJ, l'idée que chaque peuple et chaque langue possède

---

530 Propos déjà cités d'É. Berthoud*, directeur du GREF : « La Question jurassienne et les Romands », *Jura Libre*, 12 juin 1963, p. 2.

une âme[531]. Le souci dominant qui ressort des colonnes du *Jura Libre* est celui du français sur le territoire jurassien et c'est donc l'«*âme jurassienne*» que les séparatistes veulent sauvegarder. Mais l'âme est également un trait constitutif des autres groupes linguistiques. Le *Jura Libre* se penche sur l'exemple biennois et explique dans un article de 1961 que «*Bienne a changé d'âme*» (23 août 1961, p. 2, voir annexe 6)[532]. Parlant jusqu'à son entrée dans le canton de Berne un dialecte qui lui était propre, très différent de celui des Bernois, la ville a ensuite subi le tragique «*destin linguistique des villes-frontières*». Elle a non seulement adopté le *Bärndütsch*, mais elle est devenue bilingue, une perspective qui paraît bien sombre aux autonomistes (voir le chapitre 8). En résumé, il ne reste rien de la culture biennoise originelle:

> «*S'il est vrai que la langue marque la pensée, on peut dire que Bienne a changé complètement d'âme en un siècle.*»
>
> (*Ibid.*)

Le cas de la ville de Bienne est bien sûr utilisé ici comme une illustration de ce qui pourrait arriver aux régions francophones jurassiennes voisines de la cité horlogère bilingue, qui elles aussi pourraient changer d'âme en devenant bilingues puis en se germanisant. De plus, cet exemple souligne à quel point le concept d'âme *communautaire* est dépendant de la langue, et ce depuis ses premières apparitions au XIXe siècle, Humboldt faisant équivaloir *Geist* et *langage* dans sa définition de la nation (PENN 1972: 21). Pourtant, au contraire de celui de *génie*, il ne relève pas seulement de la *langue de civilisation*: l'âme semble être liée à la *langue maternelle*[533], à l'histoire et à la tradition. L'âme des Biennois est influencée par leur langue locale, le «biennois». Lorsqu'ils adoptent le *Bärndütsch*, un autre *dialecte*, ils ne changent pas de *langue de civilisation*, celle-ci reste le *Hochdeutsch*, mais malgré tout leur âme s'en trouve altérée.

Toutefois, dans le discours autonomiste la notion d'âme semble – comme celle de *génie* – en grande partie attachée à l'amalgame entre langue et culture. Jean Cuttat décrit ainsi ce concept:

---

[531] Cette idée est très ancienne et a été popularisée, entre autres, par les idéalistes allemands dont principalement Herder et Humboldt qui font évoluer la notion de *Volksgeist* en *Sprachgeist* (CAUSSAT/ADAMSKI/CRÉPON 1996: 78). Elle apparaît souvent dans le discours autonomiste jurassien, par exemple chez Le Gaulois: «*Nous attendons de chaque peuple qu'il cultive son art de vivre et qu'il connaisse un plein épanouissement de son être, de sa pensée, de ses traditions, de son âme.*» «L'amour des autres», *Jura Libre*, 2 février 1966, p. 2. Cette notion est liée au cadre idéologique provenant de l'*ethnie française*. Ainsi, C. Beuchat* considère que l'élan littéraire qui caractérise le Jura des années 1960 et 1970 a permis de sauvegarder «*l'âme de ce pays*» (1978: 127).

[532] Ce fait semble bien connu dans l'élite jurassienne autonomiste. Dans son interview, P. Philippe* mentionne que Bienne parlait un dialecte de type bâlois qui a été subverti par le dialecte bernois des campagnes environnantes. Voir CONRAD/ELMIGER (2010: 10-11) pour plus de détails sur ce changement de langue.

[533] ACJ/Fonds RJ, Plébiscite du 16 mars 1975, propagande du «non», Réalité de l'Orval, n° 3, 19 février 1975, s.p.: «*Pourquoi nous disons non à la germanisation? Après Évilard, ce sera au tour du Bas-Vallon, de La Neuveville, de l'Orval, … de perdre leur langue maternelle, et leur âme!*»

> «*Or, l'âme d'un peuple qu'est-ce que c'est, sinon l'ensemble de ses croyances, de ses attachements historiques ou spirituels, de ses façons de vivre, de sa manière à lui de créer ses institutions, d'aménager selon son propre génie le règlement de son ménage, enfin de se rêver dans l'universel? L'âme d'un peuple qu'est-ce que c'est, sinon sa culture?*»
>
> («Culture et politique», *Jura Libre*, 10 juin 1970, p. 1)

Le poète jurassien continue son article en précisant que le Jura a «*bravement*» «*assumé*» sa culture et a démontré son identité culturelle – allusion sans aucun doute au travail de l'*Anthologie jurassienne* qui est mentionné plus loin dans le texte et à l'effervescence culturelle qui a alors lieu dans le Jura (voir 3.4.2.). Les éléments choisis par Jean Cuttat dans sa description entrent en résonance avec la façon dont le discours sur l'*ethnie française* fait de la langue plus qu'un *véhicule de civilisation* mais un élément qui détermine la façon de vivre, de comprendre le monde et de l'aménager, comme le montrera la suite de ce chapitre. Dans ce discours, l'âme jurassienne, si elle appartient pleinement à l'*ethnie française*, porte également une coloration spéciale de par sa langue ancestrale, le patois jurassien (le «*plus-être*»), son histoire et sa culture – en particulier sa riche littérature, tant ancienne que contemporaine, qui a aidé dès les années 1960 à forger l'identité du peuple jurassien.

J'ai montré, dans le chapitre 3, comment la notion de *génie* est utilisée par le discours autonomiste pour façonner une *entité nationale* jurassienne autour de la culture, surtout représentée par la littérature (3.4.1. et 3.4.2.). Le concept d'âme qui apparaît sporadiquement dans le discours autonomiste s'avère donc assez proche de celui de *génie*, même s'il offre quelques différences. Il s'applique également à une communauté mais n'est pas, comme le *génie*, centré principalement sur une *langue de civilisation* qui serait – dans la lignée de l'*ethnie française* – vue à la fois comme un mélange de culture locale (c'est-à-dire dans notre cas, jurassienne: le travail de la SJE et de l'IJLSA) et *universelle*, le français se présentant toujours pour les autonomistes comme la «*langue de Voltaire*», mais aussi l'expression d'un «*idéal humain*»[534]. La notion d'âme paraît, elle, reposer exclusivement sur la *langue maternelle* parlée dans une communauté[535] et prend parfois un sens proche de celui de *mentalité*[536] qui souligne le déterminisme linguistique inhérent à ce concept. Mentionnons encore que l'âme d'un peuple ne semble toucher à la culture

---

[534] «L'idée contre l'intérêt», *Jura Libre*, 11 octobre 1961, p. 4.

[535] Voir, par exemple, cette citation de J.-J. Liengme: «*On ne dira jamais assez quel tort on fait à un peuple en corrompant son langage. On détruit son âme, on fausse son intelligence, on lui impose l'usage des béquilles pour penser. Il devient un peuple infirme.*» «L'arme secrète», *Jura Libre*, 29 juin 1960, p. 4, voir annexe 6; je souligne.

[536] On trouve la notion d'âme jurassienne chez d'autres auteurs, dans un sens plus proche de celui de mentalité jurassienne, comme n'appartenant pas seulement à l'*ethnie française* mais présentant une personnalité propre. Voir, par exemple les propos de F. Imhof (1887-1976, élu au Grand Conseil bernois, maire de La Neuveville entre 1942 et 1960) qui milite en 1974 dans les colonnes du *Jura Libre* pour que La Neuveville rejoigne le nouveau canton: il faut «*sauver l'âme jurassienne*». Il désire que «*La Neuveville, cité romande depuis toujours, ne perde pas son âme, sa réputation quant à l'enseignement de la langue de Molière dans toutes ses écoles et pensionnats*». Il conclut: «*Pensons à la Confédération, qui comptera un canton romand de plus, alors que l'ancien canton de Berne n'a jamais compris cette âme jurassienne qui se détache quand on l'attache, mais sait aussi s'attacher si on la détache. Tout est là.*» «Sauver l'âme jurassienne», *Jura Libre*, 23 octobre 1974, p. 5; je souligne.

que par les liens constitutifs qui l'unissent à la langue[537]. Il est intéressant de noter que les autonomistes ne déplorent à aucun moment que l'âme *jurassienne* ait été pervertie par la perte du patois et le passage au français. Au contraire de ce qui s'est passé à Bienne, le changement du patois au français dans les districts francophones jurassiens a été vu comme bénéfique. On a «opté» pour une langue de civilisation, ce que n'est pas le *Bärndütsch* – une langue *non-civilisée* comme l'a montré le chapitre précédent. De plus, jetant sur l'histoire un regard particulièrement téléologique et oubliant les brimades subies par des générations d'écoliers, les autonomistes ne considèrent pas que ce changement linguistique a été imposé mais qu'il résulte d'un choix des populations pour ouvrir leurs horizons intellectuels. Finalement, la parenté profonde présentée par les deux langues, toutes deux des «français d'oïl», explique peut-être que passer de l'une à l'autre ne provoque pas pour l'âme jurassienne de transformations trop radicales.

Les extraits cités ci-dessus sont une bonne illustration d'un dernier point. Comme le *génie* qui découle de l'idéologie de l'*ethnie française*, l'âme est également liée à la seconde des grandes essentialisations émanant de ce discours, celle entre langue et pensée. En cela, l'âme est en quelque sorte l'équivalent de la vision du monde (la *Weltanschauung*) qui, selon cette théorie, serait propre à chaque langue-culture et surtout hermétique pour les autres. En cela, ce concept est lié à l'idée de mentalité mais pas uniquement. Les lignes qui suivent vont revenir sur ces questions et explorer comment l'amalgame entre langue et pensée, conjugué à l'imperméabilité de la vision du monde dérivant de l'idéologie *ethnique*, apporte aux séparatistes toute une gamme argumentative dans leur lutte pour la séparation d'avec les Bernois.

6.3. Quand parler juste, c'est bien penser

6.3.1. Ce que l'on conçoit bien…

Les autonomistes jurassiens – pétris de culture française – savent bien que «*ce qui se conçoit bien s'énonce clairement / Et les mots pour le dire arrivent aisément!*». Cette citation de Boileau apparaît d'ailleurs à deux reprises dans les chroniques de Jean-Jacques Liengme[538]. Elle exemplifie une des idées les plus importantes, colportée par l'idéologie de l'*ethnie française*: l'équivalence qui est toujours faite dans le discours autonomiste entre langue et pensée. Comme l'illustre l'extrait fort connu de l'*Art poétique* reproduit ci-dessus, cette conception psycho-neurologique de la langue est très ancienne. Le *Jura Libre* invoque également sur cette question une autre figure marquante de l'histoire de la langue française[539]:

[537] Le Gaulois: «*Et puis, la question jurassienne est une question de vie ou de mort pour la culture française au Jura, pour l'âme jurassienne.*» «Choses tristes», *Jura Libre*, 10 juillet 1963, p. 4.
[538] *Jura Libre,* 29 juin 1960, p. 4; 29 mai 1963, p. 4, voir annexe 6.
[539] La figure d'A. de Rivarol est un excellent exemple de la façon dont les minorités linguistiques empruntent au discours dominant. Occitan provençal d'origine, Rivarol souffre de ce que la sociolinguistique catalane a thématisé sous le terme d'«*auto-odi*», soit le «*dénigrement du catalan par ses propres usagers*» (Boyer 1991: 46).

> «*Telle est l'étroite dépendance où la parole met la pensée, qu'il n'est pas courtisan un peu habile qui n'ait éprouvé qu'à force de dire du bien d'un sot ou d'un fripon en place, on finit par en penser.*
> *Rivarol*»

(*Jura Libre*, 19 mars 1969, p. 1; 20 août 1969, p. 1;
19 janvier 1978, p. 2; 9 février 1978, p. 1)

> «*L'homme qui parle est donc l'homme qui pense tout haut* […]
> *– Rivarol, Universalité de la langue française, livre couronné par l'Académie de Berlin*»

(*Jura Libre*, 30 juin 1970, p. 2; 6 octobre 1971, p. 2)[540]

Cette corrélation a beau être un truisme pour les autonomistes – et tous les tenants de l'*ethnie française* –, elle n'en est pas moins très souvent répétée et ressassée dans divers articles. C'est le cas notamment des plumes langagières du RJ, comme Jean-Jacques Liengme et Roger Schaffter[541]. Nous ne citerons ici que les propos de ce dernier qui livrent un détail intéressant:

> «*Intellectuellement, ce que l'on ne peut nommer n'existe pas. Aussi la richesse du vocabulaire, la connaissance des nuances de l'expression, la maîtrise des difficultés de la grammaire et de la syntaxe sont les instruments indispensables de toute pensée claire, généreuse, créatrice. Réduire le langage à un charabia enfantin, c'est tuer l'esprit même d'une civilisation.*»

(«Langage, mon beau souci», *Jura Libre*, 2 juin 1965, p. 4, voir annexe 6)

L'«*esprit d'une civilisation*» évoqué ici me semble entrer en résonance avec la notion d'âme présentée ci-dessus. Dans cette citation tirée d'un article où il souhaite interpeller son lectorat sur la défense de la *pureté* de la langue française, Roger Schaffter souligne l'incidence directe, quasi neurologique, des qualités intrinsèques au français et rappelle ainsi l'influence d'une bonne maîtrise linguistique. En d'autres mots, si on parle bien et juste, on va également penser mieux, de façon plus claire et plus innovante. La production littéraire se présentant comme un des corollaires de la créativité de la pensée et de la langue, on peut dire que l'âme nourrit en quelque sorte le *génie*.

De plus, parmi toutes les autres langues, le français semble être celle qui marque particulièrement le mental de ses locuteurs. Selon un article du *Jura Libre*:

---

540 Dans un article sur Rivarol, Raetus reprend la phrase de l'auteur «*l'homme qui parle est donc l'homme qui pense tout haut*» («Lettre d'un Confédéré établi dans le Jura», 22 avril 1964, p. 2, annexe 6).

541 Jean-Jacques Liengme: «*La pauvreté du langage traduit la pauvreté de l'esprit*» («L'arme secrète», *Jura ibre*, 29 juin 1960, p. 4, voir annexe 6); citation d'une devise sur une école québécoise «*"Pensons en Français. Partout et toujours, gardons notre âme française. Parlons le Français"*» («Le français, notre langue», 1er novembre 1961, p. 4, annexe 6); «*Ce n'est pas en parlant mal ou en spéculant sur une évolution du langage que vous apprendrez à bien penser et à vous exprimer clairement*!» («Soyons fiers de bien parler», 29 mai 1963, p. 4, annexe 6).

«*Le génie du français réside dans le fait qu'il comporte non pas, comme beaucoup de langues, l'instauration d'habitudes mentales, mais une structuration continuelle de la pensée.*»

(«Lettre d'un Confédéré», *Jura Libre*, 10 novembre 1965, p. 1, voir annexe 6)

À nouveau, cette idée n'est pas à proprement parler jurassienne et/ou autonomiste. Elle est partagée en Europe et ailleurs dans le monde par une certaine élite francophone. Mentionnons les explications que Joseph Hanse*, un universitaire belge fidèle aux idées de l'*ethnie*, donne aux intellectuels jurassiens de la SJE lors d'une conférence dans le Jura:

«*Le principal facteur de notre personnalité, c'est notre langue maternelle. C'est à travers elle que nous avons appris à penser, elle est vraiment la mère de notre esprit. On pense avec des mots, selon des structures linguistiques auxquelles on s'accoutume et qui ordonnent la réflexion elle-même, autant que son expression. Une même culture a d'autre part imprégné notre intelligence et notre cœur, envahi notre mémoire. Nous avons développé notre sensibilité, nous nous sommes affinés au contact des mêmes modèles, des mêmes chefs-d'œuvre.*»

(Joseph Hanse, «L'universalité de la langue française»,
Jura Libre, 9 juin 1965, p. 2)[542]

Ces propos sont en ligne avec l'idéologie prônée par le RJ, ce qui explique que le *Jura Libre* reproduise la conférence de Joseph Hanse dans sa totalité. La «*structuration de la pensée*», l'ordre donné à la réflexion par le français, fait certainement référence à la *rationalité* qui est souvent associée à la langue française depuis le siècle des Lumières, au *génie* de cette langue représenté par sa littérature, ses «*chefs-d'œuvre*».

Pour les autonomistes, les incidences du *cartésianisme* de la langue française prennent une importance particulière. Ils en déduisent que parler un bon français, c'est penser rationnellement. Au contraire, parler un français «avili», un *français fédéral* – truffé d'emprunts, à la grammaire approximative (7.2.1) – revient à s'exposer à une pensée chaotique, voire plus grave encore selon les explications de Jean-Jacques Liengme:

«*Certains mots adoptés par commodité (ne serait-ce pas souvent par paresse!) finissent par faire oublier l'usage du vocabulaire français et nous détourner du sens profond des mots. Les déviations du language finissent par fourvoyer les esprits et par transformer les mœurs elles-mêmes. La justesse de l'expression implique la droiture de l'esprit et un effort d'appréciation constant de l'intelligence. Abandonner la précision des termes amène à adopter une attitude veule ou indécise, car tout se tient dans la vie humaine.*»

(«Défense du Français en Suisse romande»,
Jura Libre, 24 juin 1964, p. 4, annexe 6)

542 Ces extraits du discours de J. Hanse apparaissent dans la transcription de sa conférence dans les *Actes de la SJE* (1965-1966, 69, 77-92).

Le chroniqueur du *Jura Libre* revient dans cet article sur le travail du GREF et utilise l'argument ci-dessus pour expliquer l'importance vitale de la défense du français en Suisse romande. J'y reviendrai : le purisme ne présente jamais uniquement une fin en soi pour les autonomistes (voir 7.2.4.). En raison de l'amalgame fait dans ce discours entre langue et pensée, les implications du perfectionnisme linguistique portent sur la personnalité des Jurassiens. Dans la conclusion de l'article cité ci-dessus, « Language, mon beau souci », Roger Schaffter décrit ainsi le « nouveau Jurassien », né de la *germanisation* du langage et de l'esprit :

> « *Or, que chez nous le langage soit menacé dans sa pureté, qu'il doive être protégé, seuls le nient ceux qui ont avantage à voir le peuple jurassien perdre ses moyens de communication avec sa culture nourricière. L'avènement d'un type nouveau de Jurassien est à la clé : cerveau inculte, langage métissé, confusion de l'idée comme de la parole, incapacité d'exprimer son moi profond, soumission aux slogans préfabriqués, démission de tout esprit critique, voilà les composants de ce type rêvé par nos maîtres.* »

(Roger Schaffter, « Langage, mon beau souci »,
Jura Libre, 2 juin 1965, p. 4, annexe 6)

La description est dramatique et entend choquer les consciences. En effet, pour Roger Schaffter, le remède semble simple a priori : pour éviter le « *type nouveau de Jurassiens* » qui ne présente plus d'esprit critique et a perdu même la connexion avec son âme (le « moi profond »), il suffit de protéger la *pureté* de la langue. La confusion qui est faite dans le discours autonomiste entre langue et pensée transforme ce qui pourrait passer pour un simple intérêt culturel, préserver la langue française, en un discours éminemment politique. Par déduction logique, il est possible d'inférer de ce passage que le type de Jurassien voulu par les Bernois ne peut pas se révéler pro-jurassien ou, en tout cas, un patriote sur lequel le RJ peut compter : il est ignare, incertain, incapable de nuances et de réflexion critique. Il ne pourra jamais prendre une décision de façon *rationnelle* et ainsi choisir la *bonne* voie pour la région jurassienne. De plus, ayant l'esprit moutonnier, il manquera d'esprit d'initiative, surtout politique, ce que ne manque pas de souligner de façon humoristique la fin de ce passage :

> « *Le mal, d'ailleurs, est déjà bien avancé. Il suffit d'ouvrir l'oreille dans la rue. Une rue dont le pouvoir n'a rien à craindre. Il est vrai que si les Parisiens, au lieu de chanter "ça ira !", avaient chanté : "ça vââler…", la Révolution française serait certainement encore à faire* ! »

(*Ibid.*)

6.3.2. *Notre langue construit notre mentalité*

En 1966, la télévision française a réalisé un reportage sur la notion de frontière[543]. Initié dans les cantons du Valais et de Genève où les journalistes peinaient à trouver une véritable frontière entre la France et la Suisse, le documentaire s'est

[543] Diffusée le 9 juin 1966, la première partie de cette émission « Le monde en quarante minutes » qui porte essentiellement sur le village binational de Saint-Gingolph est disponible sur le site de l'INA (URL : http://www.ina.fr/video/ CPF86626917/les-frontieres-premiere-partie-video.html, dernière consultation le 29 juillet 2013). Malheureusement, je n'ai pas trouvé la seconde partie qui est citée dans le *Jura Libre*.

ensuite penché sur les frontières internes à la Suisse et s'est intéressé à la Question jurassienne. Les reporters français ont interrogé à cet effet différents acteurs dans le Jura. Leurs propos sont reproduits dans deux articles du *Jura Libre* diffusés en août 1966. L'auteur cite en premier lieu une habitante suisse de Saint-Gingolph qui se considère comme française «*de cœur*» et qui explique que, pour elle, «*la frontière commence en direction de Bâle et de Zurich*». Ce témoignage aurait poussé les enquêteurs à s'intéresser aux frontières linguistiques et les aurait donc amenés dans le Jura. Ensuite, on rapporte une interview du secrétaire général du RJ qui a présenté aux journalistes français la situation dans le canton de Berne:

> « – *Ce que vous appelez la majorité bernoise… Ce sont des gens de langue allemande?*
> – *Oui.*
> – *Est-ce que ce n'est pas là le vrai problème?*
> – *Je pense, au fond, que c'est là le vrai problème. Si, en 1815, en nous détachant de la France, on nous avait annexés à un Etat de langue française, au canton de Neuchâtel par exemple, il n'y aurait pas de Question jurassienne. La langue est un fossé, la langue est toujours un problème parce qu'on n'arrive pas à communiquer, et la* ***mentalité*** *est terriblement marquée par la langue. Les Bernois sont foncièrement différents des Jurassiens.*
> – *Qu'est-ce que cela a de gênant d'être mêlés à des gens de langue allemande?*
> – *Être mêlés aux Bernois de dialecte allemand, c'est une souffrance continuelle sur le plan de la sensibilité.*»
>
> («La "frontière", c'est la langue»,
> *Jura Libre*, 17 août 1966, p. 2; je souligne)

On trouve le même discours dans la bouche d'un membre du Groupe Bélier, toujours interrogé pour les caméras de la télévision française:

> « – Ce qui vous sépare des Suisses allemands, ça vous semble tellement grave?
> – *Oui, c'est grave parce que nous avons une autre* ***mentalité****. Nous sommes de langue française et nous considérons la France comme notre deuxième patrie. Nous ne vivons pas de la même façon que le Suisse allemand, qui est replié sur lui-même. Il est tout à fait heureux d'être suisse et ne regarde pas à l'extérieur. Il vit dans ses frontières.*»
>
> («Recherche des frontières véritables»,
> *Jura Libre*, 24 août 1966, p. 1; je souligne)

Ces deux témoignages pointent le doigt vers une des conséquences importantes de la confusion entre langue et pensée pour les autonomistes jurassiens. Parler une langue différente induit un certain déterminisme: on voit le monde différemment et donc on possède une mentalité différente. Nous y avons déjà fait allusion au chapitre 3.5. Le jeune Bélier ressasse ici le préjugé bien établi du «*repli hermétique*»[544] des Suisses allemands sur eux-mêmes qui contraste généralement avec l'*ouverture d'esprit* et les horizons intellectuels apportés par l'usage de la langue française.

[544] Selon les termes de D. Kummer, un autre membre du Groupe Bélier, déjà cité dans le chapitre 3.5. («Un objecteur-patriote en prison», *Jura Libre*, 12 novembre 1969, p. 2).

En Suisse, l'existence de mentalités différentes entre Suisses romands et Suisses allemands est peu mise en doute. Nous avons évoqué ci-dessus les déclarations d'une Gingolaise qui allaient dans ce sens. On trouve d'innombrables exemples d'un tel discours, si présent qu'il est même partagé par les pro-Bernois[545]. Le discours *ethniste* des autonomistes jurassiens a comme particularité que ces différences de mentalité sont, pour eux, irréconciliables et provoquent une impasse communicationnelle : on ne peut pas s'entendre, littéralement. On pourrait même déduire du terme de « mentalité » utilisé ici, une forme de formatage cérébral par la langue qui empêche deux personnes de langues maternelles différentes de ressentir les choses de la même façon, de voir le monde avec des yeux similaires. En revanche, pour d'autres observateurs dont l'UPJ, la distance entre les deux mentalités est vue comme un enrichissement et non comme une entrave[546]. Même, elle participerait de la mission du Jura au sein de la Suisse, comme le résume Éric Rufener lors d'un Congrès de l'UPJ en 1968 :

> « *Nous déclarons enfin que le Jura, sis à la frontière des langues, a une mission d'interprète à remplir ; qu'il est appelé à faire comprendre à la Suisse romande les problèmes, les points de vue et les attitudes de la Suisse alémanique, et à la Suisse alémanique les problèmes et les positions suisses français ; qu'il peut mieux remplir cette tâche au sein d'un canton bilingue que comme canton de langue française.* »
>
> (« Le congrès de l'UPJ s'est déroulé dans le calme et sans perturbation à Moutier », *F.A.N.*, 28 octobre 1968, p. 8)

Ces deux mentalités loin de s'opposer forment dans le Jura bernois une richesse et confèrent à ce coin de pays un « *rôle de trait d'union entre les composants linguistiques de la Confédération* » (Jean-Pierre Méroz in Rufener 1968 : 1)[547]. L'UPJ parle de « *miracle helvétique* » et de « *miracle bernois* » (Rufener 1972 : 4), un miracle qu'il pense menacé par le discours du RJ.

545 Citons les propos d'un pro-Bernois dans une émission de la télévision française « XXe siècle », diffusée le 24 juin 1969 (20'55'') : « *incontestablement le suisse alémanique et le suisse romand a un peu de peine à s'entendre / mais on réussit quand même à s'entendre en discutant.* » Ce reportage est disponible sur le site de l'INA (URL : http://www.ina.fr/video/CAF08002164/en-suisse-video.html, dernière consultation le 29 juillet 2013). Lors de la campagne pour le plébiscite du 23 juin 1974, FD a préparé un petit opuscule pour la propagande du non. Le mouvement se présente comme rassemblant les Jurassiens « *conscients des liens qui les unissent par-delà les différences de langue et de confession.* […] *Malgré les inévitables frictions malgré les difficultés inhérentes à la vie nous croyons à la possibilité même pour des populations différentes de surmonter leurs rivalités et de régler leurs problèmes selon les voies de la démocratie dans le cadre d'institutions cantonales communes* » (ACJ / Fonds Rassemblement jurassien, Plébiscite du 23 juin 1974. Propagande UPJ).

546 Citons les propos d'A. Houriet – membre fondateur de l'Association des Jurassiens bernois de l'extérieur – dans la préface à Rufener (1972 : 4) : « *Il faut à tout prix revivifier* [l'État bernois] *en rendant leur personnalité* à ses composantes historiques. La richesse de la diversité*, c'est la richesse de familles dont le bonheur est assuré par l'apport fructueux de chacun de leurs membres.* »

547 Terme repris dans une déclaration de 1973, mais s'appliquant surtout au canton de Berne : « *Il importe d'éviter l'éclatement du Jura aussi bien que celui du canton de Berne dont le rôle de trait d'union politique, économique et culture entre la Suisse allemande et la Suisse romande est essentiel au développement harmonieux de la Confédération helvétique* » (« *Déclaration de l'Union des patriotes jurassiens* », *L'Impartial*, 15 décembre 1973, p. 9).

En effet, les autonomistes voient dans la coexistence géographique de deux *mentalités* si éloignées l'une de l'autre une menace, tant sur le plan cantonal[548] que fédéral. Un éditorial de Roland Béguelin résume la question de la barrière des langues en Suisse. Pour l'auteur, la problématique serait encore plus soutenue dans le Jura qui partage un territoire institutionnel avec les Suisses germanophones :

> «*Reste le problème fondamental, insoluble sans doute, qui touche à l'impossibilité de se faire comprendre outre-Sarine. Jamais encore, sous l'avalanche des commentaires, nous n'avions découvert un tel fossé entre les cantons latins et la Suisse allemande. L'intelligence d'une situation donnée, immédiate quand on use d'un langage commun, est certes difficile dans la mesure où les textes traduits, rares au demeurant, sont presque toujours condensés à l'extrême, lapidaires ou approximatifs. Mais il s'y ajoute une différence d'attitude face à l'histoire, à l'homme, au pouvoir étatique, à la liberté elle-même. Lorsque vous parlez droit des gens et qu'on vous répond "haute trahison", sur quel terrain se rencontrer* ? »

(« Au-delà de la barrière des langues »,
Jura Libre, 26 novembre 1975, p. 1)[549]

La dernière phrase de cette réponse de Roland Béguelin illustre clairement l'amalgame qui est fait entre langue et point de vue. Ne distinguant pas entre langue et discours – on comprend bien que la « *haute trahison* » est exprimée en allemand –, il présente comme une incidence linguistique ce qui n'est que l'expression de deux points de vue différents sur la même question.

Lors de la campagne pour le plébiscite de 1974, le MUJ édite une petite brochure intitulée « Les fausses vérités des anti-séparatistes ». Un des sujets qui y est traité est celui de la compréhension possible entre des peuples parlant deux langues différentes :

> «*Selon les anti-séparatistes, le peuple jurassien et le peuple bernois doivent vivre dans un même État, car les hommes sont faits pour se comprendre.*
> *Seuls les idéalistes affirment que les hommes sont faits pour se comprendre. La réalité historique et l'Histoire sont là pour prouver que la coexistence d'hommes de langues et de cultures différentes lorsqu'ils vivent dans un même Etat est une source réelle de discordes. On peut se référer, par exemple, aux tensions constantes entre Wallons et Flamands tout au long de l'histoire de la Belgique. On peut faire observer également que les problèmes des nationalités dans les Balkans sous l'Empire austro-hongrois sont les causes principales de la Première Guerre mondiale.*
> *Ce n'est donc pas au peuple jurassien de faire les frais d'un statu quo pour vivre conformément à une utopie dangereuse. La terminologie anti-séparatiste est trompeuse. Son utilisation se prête à toutes les sauces et ne veut absolument rien dire.* »

(ACJ / Fonds Rassemblement jurassien,
Plébiscite du 23 juin 1974, propagande RJ)

---

548 Une menace bien sûr réfutée par l'UPJ : « [Les anti-séparatistes] *affirment qu'ils sont aussi libres que tous les autres Suisses, qu'il n'existe aucune menace de la majorité cantonale contre leurs traditions, leur langue et leur foi.* » (« L'Union des patriotes jurassiens précise sa position », *L'Impartial*, 25 octobre 1968, p. 11).

549 On retrouve les mêmes propos à quelques différences près dans un autre éditorial de Roland Béguelin : « La difficulté de se faire comprendre », *Jura Libre*, 30 septembre 1976, p. 1.

L'accent est mis ici sur les différences irréconciliables induites par la langue et la culture, en un mot, l'*ethnie*. On revient sur des exemples historiques marquants pour interpeller les votants de manière dramatique. Il n'empêche, ce discours est en opposition tranchée face au modèle suisse de consensualisme et de désir de vivre ensemble et il pourrait tout aussi bien s'appliquer à la Suisse romande qu'à la situation du Jura au sein du canton de Berne. Les autonomistes jurassiens ne franchissent jamais consciemment ce pas. Ils se récusent d'ailleurs lorsque les anti-séparatistes ou les Suisses alémaniques les en accusent et qu'ils voient dans leurs idées une atteinte au lien confédéral (voir par exemple la citation de l'éditorial de Roland Béguelin ci-dessus). Il n'en demeure pas moins que cette situation crée une véritable tension au sein du discours autonomiste qui paraît anti-suisse par de nombreux côtés. Le RJ assume parfois cette différence avec l'*esprit suisse*, tout en se défendant d'être anti-suisse.

Nous l'avons dit, le discours *ethniste* repose sur une version poussée de l'hypothèse Sapir-Whorf qui permet de créer une «*muraille de Chine immatérielle*» (Béguelin 1973a: 189) entre les mentalités et la vision du monde des francophones et des germanophones. L'imperméabilité des langues et des cultures qui en découle entraîne de nombreuses conséquences. En particulier, elle explique en grande partie la vision négative du bilinguisme (voir chapitre 8) mais aussi le refus catégorique d'emprunter à d'autres langues pour enrichir la langue française. Citons Jean-Jacques Liengme:

> «*Notre langue est farcie d'anglicismes, de germanismes, d'américanismes. Ces expressions passent d'autant plus facilement dans les usages populaires que tout un chacun ignore ce qu'au fond, ils veulent bien dire.*»

(«Sauver le français»,
Jura Libre, 27 mars 1963, p. 4, annexe 6)

L'auteur produit ensuite quelques exemples de ces emprunts, *benzine*, *bulldozer*, *trax*, *planning*, *standing* et *building* empruntés à l'allemand et à l'anglais.

> «*De ce méli-mélo sortira forcément un langage peu précis, où chacun usera des mêmes mots en désignant autre chose. La clarté d'esprit disparaîtra et l'usure du langage deviendra telle que, pour finir, ceux qui auront le goût de bien parler, c'est-à-dire de s'exprimer avec précision et sobriété, passeront pour des "beaux phraseurs" ou des "esprits précieux".*
> *Tout cela n'est-il pas le fruit de l'idée simpliste que la technique allait "rapprocher les hommes les uns des autres"? Mais est-ce vraiment donner l'occasion de la fraternité humaine que d'enfumer les cerveaux de notions vagues et étrangères à la culture latine? Nous savons bien que tous les mots étrangers, ni toutes les locutions étrangères, ne sont pas exactement traduisibles en français. Est-ce un mal?*
> *Il nous semble qu'il vaudrait mieux constater ces faits, défendre et illustrer la langue française, notre langue, en créant des néologismes conformes à notre culture et à notre manière de sentir et de penser. Tout le reste paraît nous amener à une nouvelle tour de Babel.*»

(*Ibid.*)

Les emprunts portent non seulement préjudice à la *clarté* de la langue mais, par voie de conséquence, à la «*clarté d'esprit*»: ils «*enfum*[ent] *les cerveaux*» car les mentalités diffèrent tellement qu'ils ne peuvent être traduits en français que par des équivalents maladroits, voire pas du tout. Jean-Jacques Liengme préconise ici une frontière radicale entre les langues, pour défendre le français mais surtout pour que chacune garde intacte sa propre âme, sa propre mentalité. Tout mélange ne peut qu'apporter de la confusion: c'est le début du *chaos*, symbolisé ici par le mythe de la tour de Babel. La tension qui se crée dans le discours autonomiste entre la mythification du français et le besoin de le préserver *pur* et *clair* est reconnue et dénoncée par les anti-autonomistes:

> «*On ne peut pas croire que le français a une force de séduction telle qu'on peut parler de son universalité, et en même temps vouloir le soutenir par des arcs-boutants de toute part comme s'il menaçait ruine. Il faut choisir.*»
>
> (Rufener 1969: 12)

Reconnaissant cette discordance, les autonomistes n'y voient pas de contradiction. En effet, elle est réinterprétée à travers leur grille de lecture dont la *menace de germanisation* est le centre.

Bien sûr, le «*langage peu précis*» auquel Le Gaulois fait ici allusion n'est pas la langue mythifiée qui a été décrite dans ce chapitre. Il représente l'usage qu'en fait une certaine partie de la population jurassienne, stigmatisé ici en termes peu élogieux. Et c'est contre ce «*méli-mélo*» – fruit de la *germanisation* rampante – que les séparatistes posent leur soutien à la langue française menacée dans sa *clarté*. Le chapitre suivant explore la façon dont les autonomistes décrivent ce français *enfumé*, la norme qui est mise en avant, ainsi que le purisme linguistique qui l'accompagne.

Chapitre 7
La face sombre du français

Dans le *Jura des Jurassiens* en 1963, Jean-Jacques Liengme offre un aperçu de la situation du français dans certaines régions jurassiennes. Ce texte reprend une partie d'un article déjà paru le 29 juin 1960 (p. 4) dans le *Jura Libre* et intitulé «L'arme secrète»[550]. Il décrit ainsi la «*misère du langage*» telle qu'elle se présente dans les vallées et sur les monts jurassiens:

> «*C'est une manière de tuer un peuple que de laisser avilir son moyen d'expression. En plusieurs régions du Jura, les enfants ne savent plus un mot de patois, ce qui pourrait fort bien s'admettre s'ils parlaient la langue de Racine ou de Voltaire. Mais à la vérité, ils recourent à un charabia si informe qu'ils disent souvent, sans en avoir conscience, le contraire de ce qu'ils pensent.*
>
> *Voici donc des personnes qui parlent une langue dont les mots sont utilisés à contre-sens, une langue pauvre, affadie, sans nuances et sans relief, où le verbe* vouloir *tient lieu de futur – si bien que* je veux *n'a plus le sens de la résolution, de la décision; voici des gens indécis toute leur vie par la faute des mots et livrés aux courants les plus imprévus par les défaillances du vocabulaire.*
>
> *À la boulangerie, les tartes sont des gâteaux, les gâteaux sont des biscuits et les biscuits sont des bonbons; quant aux bonbons, ce sont des tablettes! Les gâteaux eux deviennent des tourtes, tandis que les biscottes sont des* zwiebacks. *Mais arrêtons ici l'énumération pour éviter l'indigestion.*
>
> *Et que penser des personnes qui disent* un *vidange pour une vidange,* un *vis pour une vis,* un *poutre pour une poutre? À la pauvreté du langage correspond une pauvreté de l'esprit. La misère des images reflète l'absence d'imagination. Les contre-sens traduisent la faiblesse de la logique. Pauvre langue, victime de trop de contacts avec les Alémaniques-qui-prétendent-savoir-le-français et font résolument passer dans l'usage leurs expressions fautives.*
>
> *Désormais, il ne faut plus chercher à comprendre son interlocuteur. On devine. Avec un peu de chance ou d'habitude, on est sans doute quelquefois dans le vrai.*»

(Jean-Jacques Liengme in Béguelin (éd.) 1963: 160)

[550] L'article est reproduit dans l'annexe 6. Je reviens sur la notion d'«arme secrète» qui découle de ce texte à la fin du chapitre (7.3.2.).

Ce texte résume bien les différentes problématiques liées à la face sombre de la langue française. En premier lieu, on trouve simplement le constat qu'on ne parle pas, dans certaines régions jurassiennes, la langue de Racine et de Voltaire, c'est-à-dire la langue dont nous venons de décrire les représentations dans le chapitre précédent. Mais, on ne parle pas non plus dans ces régions la langue de Voisard ou de Cuttat. Il ne s'agit pas ici de célébrer la variation diatopique et d'introduire une forme régionale de français jurassien ou suisse romand. En tous les cas, ce n'est pas l'étiquette qui est donnée par les autonomistes à la langue parlée dans le Jura et contre laquelle ils mettent leurs concitoyens en garde. En détaillant les formes stigmatisées qui sont proposées dans le texte ci-dessus, on remarque que si certaines présentent en effet un français *fautif* (par exemple les confusions de genre), d'autres sont des emprunts à l'allemand ou des termes régionaux courants en Suisse romande : *zwieback*, *gâteau* ou encore l'utilisation du verbe *vouloir* comme auxiliaire exprimant le futur proche[551]. On le voit, il règne une certaine confusion dans le discours autonomiste qui englobe le *français fédéral* (7.1.) – considéré comme *fautif* et *déviant* – et le français régional (7.2.1.), dont on ne traite jamais en tant que tel et qui apparaît peu dans les pratiques rédactionnelles des autonomistes. En second lieu, Jean-Jacques Liengme met en lumière ce qui cause, selon lui, cet *avilissement*, cette *misère du langage* : le contact avec l'allemand, qui est vu comme le principal responsable de toutes les erreurs ou pseudo-erreurs relevées. Enfin, l'amalgame qui est fait dans le discours autonomiste entre langue et pensée conduit à inférer que l'utilisation du *français fédéral* entraîne des conséquences mentales *néfastes* : pauvreté de l'esprit, manque d'imagination, manque de logique (« L'arme secrète », *Jura Libre*, 29 juin 1960, p. 4, voir annexe 6). En réponse à ces problèmes, les autonomistes développent un certain purisme linguistique qui découle directement de la mythification du français, en particulier de son essentialisation comme langue UNE (Klinkenberg 2001a). Le purisme linguistique présente une longue histoire qui touche à tous les niveaux langagiers (Paveau/Rosier 2008), lié au nationalisme linguistique (Burke 1998) et qui se manifeste également à la naissance de la francophonie (Weinstein 1989). Ces différentes facettes sont toutes illustrées par le regard des autonomistes sur la langue française parlée dans le Jura, mais également ailleurs en Suisse romande.

7.1. Le français fédéral et le français « *relâché* »[552]

7.1.1. Définition du *français fédéral*

Le français considéré comme *fautif* et truffé de germanismes est le plus souvent désigné sous le terme bien helvétique de *français fédéral*. Il est qualifié et décrit de diverses façons dans les articles du *Jura Libre* : « *une espèce de tudesque corrompu affublé de vocables français* », du « *suissois* » ou du « *frallemand* », « *un horrible jargon* », « *ce "français fédéral" à la syntaxe si bizarre et aux tournures si étranges* »,

[551] Sur ces trois termes, voir les notices les concernant dans la *BDLP*.

[552] C'est ainsi que R. Béguelin qualifie le français parlé à Bienne (« L'écœurement des Biennois », *Jura Libre*, 4 mai 1978, p. 1).

un «*charabia germano-français*»[553]. Outre le fait d'en dénoncer l'existence et la généralisation, l'équipe éditoriale offre régulièrement au lectorat de l'hebdomadaire autonomiste des exemples de ce «*français d'Ostrogoth*» («Propagande bernoise», 24 avril 1963, p. 4), souvent sans beaucoup de commentaires, mis à part un titre critique qui avertit efficacement ses abonnés. Elle retranscrit ainsi des tous-ménages[554], des prospectus touristiques et commerciaux[555], des publicités[556] et même des textes officiels[557], qui sont tous écrits dans un français à la syntaxe considérée comme *fautive*, trop alambiquée ou qu'on pense truffés de fautes d'orthographe, d'emprunts à l'allemand et/ou à l'anglais, de néologismes qui «*ne respectent pas les sources de la civilisation*»[558] ; bref, un français qui va à l'encontre de la recherche de *simplicité* et de *clarté* décrite dans le chapitre précédent. Citons en guise d'illustration, cette lettre officielle reproduite dans le numéro du 31 mai 1967 (p. 8), sans autre commentaire, sous le titre révélateur «Le français massacré» :

> «Un citoyen de Moutier a reçu du Chemin de fer Soleure-Moutier la circulaire suivante, qui est une offense à la langue française :
>
> *À nos voisins,*
>
> *Dans la nuit du 29/30 mars 1967 une machine de crampon automatique travaillera sur la voie auprès des quartiers de logement. Nous sommes obligés d'exécuter ce travail pendant la nuit parce que le trafic des chemins de fer n'ose pas être interrompu le jour. Cette machine produire de temps en temps du bruit assez fort. Nous vous prions de bien vouloir excuser ce dérangement inévitable.*
>
> *Chemin de fer*
> *Soleure-Moutier*
> *Dép. de constructions*
> *Berthoud, 29 mars 1967.*»

Aucune des *erreurs* ou *maladresses* présentes dans ce texte n'est commentée, mais on entend grâce à la simple exposition de cet échantillon démontrer le «*massacre*»[559]

---

553 Dans l'ordre des qualificatifs : *Jura Libre*, «Une lettre du Laufon», 6 janvier 1960, p. 2 ; «Contre le suissois», 6 janvier 1965, p. 3 ; «Le Rauraque…», 29 mars 1967, p. 2 ; «Le Rauraque…», 12 janvier 1966, p. 1 ; «Offensive germanisatrice en Romandie», 8 novembre 1967, p. 2.

554 *Jura Libre* : «En français de Berne», 14 mai 1962, p. 2 ; «Propagande bernoise», 24 avril 1963, p. 4 ; «Parlons français», 12 juin 1963, p. 2 ; «Offensive germanisatrice en Romandie», 8 novembre 1967, p. 2.

555 *Jura Libre* : «Français de Berne», 10 juin 1964, p. 4 ; «Le Rauraque…», 5 novembre 1969, p. 2 ; «Parlons français», 31 mars 1976, p. 5.

556 *Jura Libre* : «Le Rauraque…», 29 mars 1967, p. 2 ; «Le Rauraque…», 12 novembre 1969, p. 2 ; «Le Rauraque…», 27 octobre 1971, p. 2 ; «Parlons français», 4 avril 1973, p. 4.

557 *Jura Libre* : «Les Manuels d'école», 21 juin 1961, p. 4 ; «Berne ignore la Constitution», 11 octobre 1961, p. 1, citation d'un texte du bureau cantonal de statistiques ; «Langage, mon beau souci», 16 juin 1965, p. 4, *Feuille officielle scolaire du canton de Berne* ; «Le français massacré jusque dans la Constitution», 8 mars 1967, p. 1.

558 Voir la longue liste proposée par J.-J. Liengme («Sauver le français», *Jura Libre*, 27 mars 1963, p. 4), retranscrite dans l'annexe 6.

559 On retrouve ce nom, mais également le verbe *massacrer* et l'adjectif *massacré* associés au *français fédéral* dans le *Jura Libre* à de nombreuses reprises : «En français de Berne», 14 mars 1962, p. 2 ; «Français de Berne», 19 juin 1964, p. 4 ; «Le français massacré jusque dans la Constitution», 8 mai 1967, p. 1 ; «Le français massacré», 31 mai 1967, p. 8 ; «Le français massacré», 21 mars 1973, p. 4.

du français en Suisse romande et en particulier dans le Jura, lorsqu'il est produit par des scripteurs pour qui le français est visiblement une langue seconde. De très nombreux textes reviennent sur la *dégradation* du français et sur des exemples de l'«*idiome de Monsieur "Comme que Comme"*«[560] dont les éditeurs et les auteurs-journalistes ont été les témoins. Le Gaulois en fait un de ses leitmotivs[561] et Le Rauraque, dans sa chronique, est un contributeur régulier de reproches similaires. Il s'en plaint par exemple à l'occasion de la visite d'un salon à Genève :

> «[…] *toutes ces fautes de français, toutes les "énormités" découvertes dans les textes publicitaires de ce Salon des arts ménagers. Rédigés en allemand ou en anglais, ces textes sont mal traduits et mal imprimés dans notre langue que les grandes maisons de Suisse allemande ne respectent pas. Les enfants du Rauraque, prospectus en mains, étaient choqués en découvrant des fautes qu'un écolier ne ferait pas.*»
>
> («Le Rauraque… », *Jura Libre*, 12 novembre 1969, p. 2)

En fait, il parle si souvent de ces questions que des lecteurs protestent. Il rapporte qu'il :

> «… *ne comprend pas les réactions ironiques de certains lecteurs après son papier consacré à quelques fautes de français. "Tu nous saoûles* [sic]*", a dit l'épouse du Rauraque. "Il y en avait un paquet", a précisé un militant, alors qu'un Jurassien de Suisse centrale pose cette question : "Alors, vous donnez des leçons de français, maintenant ?"* Le Jura Libre *et le Rassemblement jurassien essaient tout simplement de défendre la langue du pays, le français.*»
>
> («Le Rauraque… », *Jura Libre*, 28 février 1973, p. 2)

Les chroniques du Rauraque sont là pour montrer que le *français fédéral* ne sévit pas que dans les vallées, sur les monts et les plateaux jurassiens, il envahit toute la Suisse romande qui souffre conjointement de ce mal, de ce «*jargon informe, relâché*» (Béguelin 1963 : 189). La portée pan-romande du phénomène apparaît également dans le choix des chroniques linguistiques du *Jura Libre* qui sont souvent empruntées à d'autres journaux romands. On peut aussi se rapporter à l'annexe 7 qui contient les termes critiqués dans les colonnes du *Jura Libre*, des termes qui semblent avoir une valeur de stéréotype. En effet, un très grand nombre des items est cité par d'autres chroniqueurs et commentateurs romands entre 1940 et 1970 – en particulier des commentateurs proches des associations comme le GREF et l'AIJLF. Ils mélangent néologismes, français populaire, emprunts à l'allemand ou à l'anglais et lexique régional. Le *Jura Libre* se fait ainsi le porte-parole d'un purisme bien implanté en Suisse romande.

---

[560] «Une lettre du Laufon», *Jura Libre*, 6 janvier 1960, p. 2. *Comme que comme* est une expression du français régional de Suisse romande qui signifie «de toute façon» et est le plus souvent vue – à tort – comme un calque de l'allemand *so wie so* ; voir la notice qui lui est consacrée dans la *BDLP*. Sur le traitement de cette expression dans le discours épilinguistique romand dans les années 1960-1970, voir l'annexe 7.

[561] Pour les chroniques les plus significatives, voir *Jura Libre* : «L'arme secrète», 29 juin 1960, p. 4 ; «Le français notre langue», 1er novembre 1961, p. 8 ; «Sauver le français», 27 mars 1963, p. 4 ; «Alarme !», 23 février 1966, p. 4. Les trois premières sont retranscrites dans l'annexe 6.

7.1.2. Purisme linguistique : le *relâchement* du langage

Le *Jura Libre* offre à ses lecteurs plusieurs chroniques destinées à combattre le *français fédéral* et le *relâchement* général du langage dans le Jura. « Parlez français », qu'on ne trouve qu'au tout début des années 1960, fonctionne à la manière des recueils de cacologies typiques de la tradition francophone du XIXe siècle (Aquino/Cotelli/Nissille 2011), proposant : « Ne dites pas » introduisant une phrase *erronée*, suivi de « mais dites » suggérant la même phrase corrigée.

PARLEZ FRANÇAIS

Ne dites pas :

— Cet élève n'a pas travaillé ; il a échoué aux examens, *comme de juste !*

Mais dites :

...comme c'était juste, comme de raison ; c'était justice !

Jura Libre, *9 août 1961, p. 2.*

Ces petits inserts prennent peu de places et se glissent facilement entre deux articles, à la façon de publicités ou des phrases slogan dont j'ai déjà cité quelques exemples. Ensuite, on trouve sous le titre « Parlons français » plus de 70 articles entre 1960 et 1977, la plupart rédigés dans une veine plus puriste que descriptive. Certains semblent préparés tout exprès pour le *Jura Libre*. On sait que Gilbert Beley[562] en aurait proposé sous le pseudonyme de Ladoc jusqu'à sa mort en 1965 (« Le français perd un chevalier servant », *Jura Libre*, 5 janvier 1966, p. 1). Peut-être Roland Béguelin est-il l'auteur de certaines des chroniques « Parlons français » qui ne sont pas signées. Trois d'entre elles en tous cas se terminent avec les initiales R.B. et peuvent ainsi être attribuées au secrétaire général du RJ[563]. On trouve par ailleurs souvent sous cette rubrique des extraits du bulletin de l'ASJLF *Défense du français* (voir 4.2.2.). En 1961, ces emprunts sont annoncés[564], ensuite les chroniques semblent provenir d'autres articles et chroniques, sans que l'origine soit toujours mentionnée. Une partie des textes publiés dans « Parlons français » dans les années 1960 et 1970 est tirée

[562] G. Beley (1927-1965), avocat et greffier de tribunal, était un grand admirateur d'A. Nicolet*. Passionné par sa langue maternelle, sa devise était « le français d'abord » (« Le français perd un chevalier servant », *Jura Libre*, 5 janvier 1966, p. 1). Il est l'auteur de deux ouvrages cités dans les « Repères » de l'Anthologie jurassienne (Walzer (éd.) 1965 : 570) ainsi que de petites pièces de théâtre (« Écrivain et linguiste. Décès de Me Gilbert Beley », *F.A.N.*, 27 décembre 1965, p. 6).

[563] *Jura Libre*, 22 septembre 1965, p. 5 ; 26 novembre 1969, p. 2 ; 26 décembre 1973, p. 1.

[564] *Jura Libre*, 8 mars 1961, p. 2 ; 26 avril 1961, p. 4 ; 6 septembre 1961, p. 3 ; 18 octobre 1961, p. 4 ; 15 novembre 1961, p. 7.

d'autres journaux romands, comme la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*[565], la *Gazette de Lausanne*[566], *Construire*[567] et *24 Heures*[568]. Une majorité de ces textes a été rédigée par Claude-Philippe Bodinier*, journaliste neuchâtelois, président de la section suisse de l'AIJLF. Depuis 1972, « Parlons français » reproduit à nouveau la plupart du temps des fiches de *Défense du français*, qui sont toutefois copiées sans que la source n'en soit indiquée (voir le tableau récapitulatif dans l'annexe 7). Enfin, ce titre recouvre des textes plus descriptifs ou cite des chroniques de périodiques français comme *Défense de la langue française*, un « *mensuel auquel tout homme de plume et tout enseignant devrait s'abonner* » (*Jura Libre*, 13 juillet 1966, p. 1), l'article devenant ainsi un moyen de faire de la publicité pour le journal d'origine. Je me suis surtout basée sur ces différentes chroniques – et sur certaines nouvelles du Rauraque – pour esquisser le visage du purisme autonomiste dans les lignes qui suivent.

Dans l'hebdomadaire autonomiste, plusieurs reproches sont faits au français parlé par une partie de la population romande. En premier lieu, il manquerait de *précision* et de *clarté* : il s'agirait d'une langue *relâchée*, à la syntaxe floue ou chaotique. De plus, à l'écrit, elle est émaillée de *fautes d'orthographe*[569], comme la graphie *téléférique* que certains journaux semblent préférer à la forme étymologiquement correcte avec *– ph –* (*Jura Libre*, 18 octobre 1961, p. 3), les problèmes de majuscules dans l'expression des points cardinaux (1er décembre 1977, p. 4) ou les traits d'union surnuméraires ou manquants (« saint », 23 octobre 1974, p. 2, « Saas Fee », 25 février 1976, p. 8). Roland Béguelin résume ainsi la situation : en Suisse romande, « *la plupart des jeunes écrivent mal, même s'ils ont fait des études moyennes ou universitaires* » (1963 : 189). De plus, au contraire de ce que devrait être la langue française, la langue des Jurassiens serait pauvre en vocabulaire[570]. Surtout, la langue aurait perdu de sa *précision*. On ne connaîtrait plus exactement le sens des mots et on les utiliserait à mauvais escient, comme *détournement* pour *déviation*, *susceptible* pour *capable*, *chuter* pour *tomber*, *déconnaître* pour *distinguer*[571]. On confondrait *conjecture* et *conjoncture* (*Jura Libre*, 8 juillet 1976, p. 8). On abuserait de termes comme *jubilé*, *exactions*, *intervenir*, *problème*, etc.[572] « Parlons français » déplore l'usage *vicieux* de certaines expressions employées

[565] « Parlons français », *Jura Libre*, 8 avril 1961, p. 2. Cet article est signé par C.-P. Bodinier et a paru sous le titre original « Parlons français. Radio Lausanne et le quantième » (*Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 29 mars 1961, p. 1).
[566] « Parlons français », *Jura Libre*, 26 juin 1963, p. 4. L'article emprunté est signé J. Nicollier et le titre original était « L'"Ethnie française" contre les germanismes ».
[567] *Jura Libre*, 1er juin 1966, p. 3. Cet article signé par C.-P. Bodinier est paru dans *Construire*, 27 avril 1966, p. 4.
[568] *Jura Libre*, 24 juin 1976, p. 8 et 22 décembre 1977, p. 8.
[569] « Le Rauraque… », *Jura Libre*, 27 octobre 1971, p. 2.
[570] « [L]*e vocabulaire s'appauvrit* » (Béguelin 1963 : 189) ; « *langue pauvre sans nuances, affadie et sans relief* » (« L'arme secrète », *Jura Libre*, 29 juin 1960, p. 4, voir annexe 6) ; « *la connaissance précise du vocabulaire est négligée (combien d'enfants apprennent-ils le vocabulaire pour soi* ?) » (« Le français, notre langue », 1er novembre 1961, p. 4, voir annexe 6).
[571] Dans l'ordre des exemples : *Jura Libre*, 26 avril 1961, p. 4 et 16 juin 1977, p. 6 pour le verbe *détourner* ; 6 septembre 1961, p. 3 ; 8 août 1973, p. 3.
[572] Dans l'ordre des exemples : *Jura Libre*, 26 mai 1977, p. 2 ; 6 septembre 1961, p. 3 et 16 décembre 1970, p. 6 ; 7 avril 1971, p. 2 ; 10 mars 1976, p. 3.

à contresens, notamment *tirer les marrons du feu*[573]. Finalement, dans la lignée des puristes francophones et romands, on blâme sans le nommer le changement linguistique avec les nombreux néologismes qu'il implique et qui sont considérés comme inutiles (*feinter*, *inatteignable, majoriser*). D'autres contreviendraient au *génie* de la langue comme *autoroute*, dans lequel le préfixe grec perd son sens originel, ou *handicapé physique* auquel il faudrait préférer *invalide* car, selon la grammaire française, on ne peut être handicapé que *physiquement*[574]. On stigmatise aussi les emprunts : trop de germanismes mais aussi trop d'anglicismes. Dans la rubrique « Parlons français », de nombreux germanismes, ou termes perçus comme tels, sont épinglés : *un inspectorat* ; *la benzine* ; *une action* ; *la facturation, comme que comme, sans autre, un accidenté, le schuss* ; *l'état de droit* ; *le protocole* ; *un bunker, un tournus, un automate* ; *respectivement* ; *une corporation* ; *en son temps*[575], mais aussi l'expression *nous avons le*… utilisée fréquemment à la radio à la place de *nous sommes le*… pour indiquer la date (« Parlons français », *Jura Libre*, 8 avril 1961, p. 2). On fustige également des calques syntaxiques tels que *sur la rue* considéré comme un transfert de *auf der Strasse* (« Parlons français », *Jura Libre*, 18 octobre 1961, p. 3) ou les affiches de l'entreprise de vêtement Vögele dans ses magasins de Delémont qui annoncent « *X. francs chaque pièce* », « *de l'allemand pur* » constate un chroniqueur dans le *Jura Libre* (« Parlons français », 23 août 1972, p. 4). Comme le précise une des chroniques langagières, les germanismes restent « *un problème qui intéressera les Jurassiens, particulièrement ceux qui, à l'école ou en famille, s'efforcent d'enseigner aux enfants le bon langage* » (« Parlons français », 5 avril 1961, p. 2). Les anglicismes ne sont pas en reste et sont presque aussi nombreux que les germanismes[576]. Cette constatation relativise le discours alarmiste des autonomistes sur les dangers liés à la germanisation et souligne une des contradictions de ce discours.

Si des emprunts à l'anglais sont critiqués (*un garden center*, *un hold-up*, *un parking*, *les mass-media*, *du cash*)[577], les formes qui semblent poser le plus de problèmes sont les calques sémantiques, appelés parfois « *anglicismes clandestins* » (*Jura Libre*, 9 décembre 1970, p. 6) dont l'emploi ne ferait qu'ajouter de la *confusion* dans le lexique français. Un tel mélange de langues – que ce soit avec l'anglais ou l'allemand – est considéré comme particulièrement néfaste conformément aux idéologies langagières de l'*ethnie française* et de l'unilinguisme. On ne peut tout

---

573 *Jura Libre*, 8 mars 1961, p. 2 ; 5 novembre 1969, p. 2 et 17 août 1978, p. 4.

574 Dans l'ordre des termes : *Jura Libre*, 26 avril 1961, p. 4 ; 8 novembre 1961, p. 2 ; 6 septembre 1961, p. 3 ; 15 mars 1967, p. 4.

575 Dans l'ordre des exemples : *Jura Libre*, 8 mars 1961, p. 2 (*inspectorat*) ; 26 avril 1961, p. 4 et 26 mai 1977, p. 2 (*benzine*) ; 15 novembre 1961, p. 7, 23 août 1972, p. 4 et 1er octobre 1975, p. 8 (*action*) ; 26 juin 1963, p. 4 ; 22 mars 1967, p. 3 ; 26 juin 1963, p. 4 et 3 décembre 1969, p. 6 (*protocole*) ; 7 avril 1971, p. 3 ; 19 janvier 1972, p. 2 et 17 janvier 1973, p. 3 (*respectivement*) ; 8 janvier 1975, p. 2 (*corporation*) ; 10 décembre 1969, p. 4 et 9 mai 1973, p. 1 (*en son temps*).

576 Nous avons recensé vingt-huit germanismes et deux articles plus généraux qui en contiennent toute une série contre dix-neuf anglicismes et un article plus général sur les anglicismes dans la langue du tourisme (*Jura Libre*, 10 juin 1964, p. 2). Voir aussi le tableau synoptique de l'annexe 7.

577 Dans l'ordre des exemples : *Jura Libre*, 22 octobre 1975 ; 18 octobre 1961, p. 3 ; 8 mars 1961, p. 2 et 16 décembre 1970, p. 6 ; 7 avril 1971, p. 2 ; 20 octobre 1977, p. 6.

simplement pas mélanger impunément deux langues. Les chroniques langagières du *Jura Libre* s'insurgent donc contre certaines utilisations «non-françaises» de *conventionnel*, *contrôler*, *une opportunité*, *digital* ou *un scientifique*[578].

Deux articles du Rauraque traitent ainsi à quelques années d'intervalle de l'utilisation de *night opening*, employé par des grandes enseignes dans les journaux jurassiens et suisses romands pour faire de la publicité au sujet de leurs ouvertures exceptionnelles en nocturne[579]. Comme le montre cet exemple précis, les autonomistes ne se contentent pas de commenter et de condamner ces abus de langage. Le Rauraque explique qu'il a pris contact avec la maison Pfister pour lui exposer le problème, avec succès semblerait-il. Il a également pu obtenir gain de cause pour d'autres cas en agissant «*soit dans la presse, soit directement auprès des intéressés*», transmettant ainsi au lectorat autonomiste la leçon suivante: «*intervenir*» paie (*Jura Libre*, 19 mars 1969, p. 2). Un lecteur – qui signale un autre exemple attestant l'emploi de *night opening* – a, lui aussi, entrepris une démarche similaire auprès de l'entreprise incriminée pour s'offusquer de cet abus de langage. Il fait part dans sa lettre de la réponse de l'entreprise, rédigée dans un français qu'il considère comme catastrophique et dont il propose quelques morceaux choisis au lectorat du *Jura Libre* («Le courrier des lecteurs», 10 janvier 1968, p. 3). Les autonomistes prennent donc la plume non seulement pour rédiger des billets destinés à l'hebdomadaire de combat mais également pour adresser leurs récriminations aux contrevenants.

7.1.3. Les causes de la *misère du langage* dans le Jura

Bien sûr, le constat d'une Suisse romande et d'un Jura en proie au *français fédéral* ne date pas des années 1960 et surtout n'est pas réservé aux cercles autonomistes. Rappelons les nombreuses chroniques de langages de l'entre-deux-guerres qui déploraient la qualité du français en Suisse romande, dénonçaient le *français*

---

578 Dans l'ordre des exemples: *Jura Libre*, 10 juin 1964, p. 2 et 9 décembre 1970 p. 6; 9 décembre 1970, p. 6; 16 mai 1973, p. 2; 8 juillet 1976, p. 1; 16 septembre 1976, p. 1.

579 «*Le Rauraque… écoutait le disque d'un chanteur français qui rappelle que "rien n'est plus réconfortant que la langue française". Mais certains semblent l'oublier. Citons seulement ces succursales d'une maison bâloise qui parlent de "night opening" dans leur publicité à l'occasion de l'ouverture nocturne des magasins en décembre. Une grande maison de Suisse allemande, qui a de nombreuses succursales en terre romande, a inondé les journaux romands d'une publicité identique où l'on cherche à faire dire aux clients "night opening" alors que nous avons plusieurs expressions françaises parfaitement claires: ouverture nocturne ou "en nocturne", ouverture prolongée, fermeture retardée ou tout simplement "ouvert le soir". Il faut intervenir; sachons refuser l'anglais, le franglais et tous les germanismes.*» «Le Rauraque…», *Jura Libre*, 20 décembre 1967, p. 2; «*… tient à protester une fois de plus contre ces "night opening" qui, chaque année avant les fêtes, inondent le Jura grâce à des journaux trop complaisants. La veille de la Toussaint, certains grands magasins ont publié d'importantes annonces avec un hibou qui doit être anglais, car il parle de "night opening" pour annoncer que les magasins sont ouverts le soir. Naguère, la maison d'ameublement Pfister nous avait donné raison et avait accepté une des expressions françaises que nous proposions: fermeture retardée ou tardive, ouverture "en nocturne", ouvert le soir, etc. Nous demandons aux grands magasins (dont le siège est souvent en Suisse allemande) de faire le même effort. Nous demandons surtout aux journaux jurassiens et romands de refuser de telles annonces et d'en faire modifier le texte*!» «Le Rauraque…», 5 novembre 1969, p. 2.

fédéral et chassaient les germanismes (Skupien Dekens 1998). À la même époque, Bailly évoquait dans *La crise du français* cette tendance romande et francophone: «*On parle mal en Suisse romande, on parle plus mal qu'en France*; *c'est là une de ces vérités massives, tombées définitivement dans le domaine commun et qu'il serait vain de combattre*» (1930: 25). Comme l'a montré la présentation du discours épilinguistique en Suisse romande (4.2.), le souci est donc romand et les causes également, même si le Jura se reconnaît une spécificité: le danger y serait accru en raison de la crainte autonomiste de la *germanisation* progressive du territoire jurassien.

On établit plusieurs causes expliquant ce *relâchement* du langage; toutes ne possèdent pas le même pouvoir explicatif. En tant que président de la Commission de l'enseignement et de la jeunesse du GREF, Roland Béguelin a été chargé au début des années 1960 de faire une enquête sur l'enseignement du français en Suisse romande dans les écoles du secondaire II. Il présente puis rédige pour les *Actes de la SJE* un compte rendu des résultats (Béguelin 1961). La question cinq du questionnaire, auquel cent trente professeurs de français romands ont répondu, est intéressante: «*Quel vous paraît être l'ennemi N° 1 de la langue française, particulièrement dans la ville et la région où vous enseignez*?» Outre quelques réponses un peu loufoques, comme celle d'un professeur valaisan qui blâme «*l'amour excessif du ski*» (*Id.*: 109), les réponses coïncident assez bien avec ce que les différents articles du *Jura Libre* dénoncent comme causes du *français fédéral*. En premier lieu, la plupart des professeurs incriminent «*la paresse et la dispersion de l'esprit, la nonchalance, le laisser-aller et l'imprécision dans l'expression*» (*Id.*: 108). C'est pour pallier cette «*paresse d'esprit*» («Contre le Suissois», *Jura Libre*, 6 janvier 1965, p. 3) que le *Jura Libre* exhorte ses lecteurs et ses lectrices à rester vigilants, à ne pas être «*avares de* [leur] *français*» (12 janvier 1966, p. 1; voir annexe 6) et rappelle sentencieusement que la «*paresse de l'esprit conduit à l'appauvrissement du langage*» («Préserver l'esprit français», 2 novembre 1966, p. 1).

En second lieu, la langue des journaux, et surtout les pages publicitaires et sportives, n'aident pas celles et ceux qui les lisent à améliorer leur français. Le *Jura Libre* consacre des chroniques à la langue *fautive* de la presse, s'insurgeant contre les multiples fautes de syntaxe, les nombreux anglicismes et germanismes[580], mais aussi les coquilles et les fautes d'orthographe que l'on trouve jusque dans le *Jura Libre* («Parlons français», *Jura Libre*, 4 juillet 1973, p. 4). L'organe des journalistes suisses romands, l'ASJLF, abonde dans ce sens et dénonce le «*charabia*», «*les barbarismes*» et le «*pataquès*» de certains journaux («Avec les journalistes de langue française», *Jura Libre*, 9 février 1966, p. 4). L'ASJLF travaille en Suisse romande, grâce en partie à l'édition des fiches *Défense du français*, à «*obtenir que toutes les rubriques des journaux soient écrites en un français acceptable*» (*Ibid.*).

[580] *Jura Libre*, 6 novembre 1969, p. 7; «Parlons français», 4 juillet 1973, p. 4; «Parlons français», 23 décembre 1973, p. 1; «Le français dans les quotidiens romands», 14 janvier 1976, p. 4; «Parlons français», 31 mars 1976, p. 5.

Toutefois, la raison principale de la dégradation du langage pour les autonomistes est bien entendu l'influence de l'allemand et des bilingues (sur ce point, voir plus spécifiquement 8.1.3.). Ils considèrent d'ailleurs souvent que le Jura est la région romande la plus touchée, de par sa position géographique à la frontière des langues et son statut minoritaire au sein du canton de Berne ainsi que, surtout, en raison des nombreux locuteurs germanophones qui sont venus s'installer sur son territoire[581]. C'est en tous cas, d'après l'enquête du GREF, la région où les professeurs estiment que l'influence de l'allemand est la plus *nocive* (Béguelin 1961 : 111). En effet, si les collègues suisses romands des maîtres jurassiens, en particulier à Genève, considèrent l'anglais comme plus problématique que l'allemand, dans le Jura, le constat est différent :

> « *Partout où le lien avec le vieil idiome du terroir a été complètement effacé, et où l'apport alémanique a dépassé certaines limites, on a tendance à parler un français simplifié, comme s'il fallait se mettre, jour après jour, à la portée de ceux qui l'apprennent ; le vocabulaire s'appauvrit, la syntaxe se dégrade, la prononciation devient inarticulée ; le verbe vouloir tient lieu de futur, de sorte que "je veux" n'a plus le sens de la détermination, de la résolution ; la nasalisation est imparfaite, les "an" deviennent des "a" et les "on", des "o". Allez dans la rue, écoutez : vous constaterez que je n'exagère pas.* »
>
> (Béguelin 1961 : 189)

En fait, la plupart des traits cités dans cet article de Roland Béguelin devraient plutôt être imputés au substrat dialectal. Ce texte n'est néanmoins pas le seul à rendre la population germanophone installée dans le Jura responsable de la *décadence* de la langue française[582]. Selon plusieurs articles, le processus de *dégradation* du langage proviendrait de la *simplification* que la population du cru est obligée d'opérer pour se faire comprendre des germanophones. De plus, par effet boomerang, le mauvais français des alémaniques et des bilingues influencerait négativement la langue des habitants de souche[583]. Pour un lecteur du *Jura Libre*, observateur et contempteur de ce phénomène, la connaissance de l'allemand par les Romands pourrait pourtant contrer ce phénomène. Les Welches reconnaîtraient que :

> « *leurs "comme que comme", leur "qu'est c'est ça pour" sont d'affreux germanismes, ils rejetteraient spontanément un langage hybride qui les apparente aux mâcheurs de paille et aux casseurs de coke dont ils font des gorges chaudes.* »
>
> (« Lettre du Laufon », *Jura Libre*, 28 juin 1961, p. 2)

---

581 « *Dans son désir de comprendre l'immigrant et par amabilité naturelle, le Jurassien a pénétré, inconsciemment peut-être, dans le monde nouveau du français fédéral* » (« L'arme secrète », *Jura Libre*, 29 juin 1960, p. 4, retranscrit dans l'annexe 6).

582 Voir par exemple « Ne soyons pas avares de notre français », *Jura Libre*, 12 janvier 1966, p. 1 : « *Il est indéniable que, sous la pression d'une publicité traduite malhabilement de l'allemand, ou à l'exemple de Suisses alémaniques qui massacrent notre langue, ou à cause d'une certaine démission du corps enseignant (à de remarquables exceptions près), un relâchement se manifeste partout dans la pratique du français* ».

583 « Soyons fiers de bien parler », *Jura Libre*, 29 mai 1963, p. 4 (annexe 6) ; « Simplification et décadence de l'orthographe », 8 avril 1965, p. 4.

Malheureusement, selon le discours séparatiste, les Jurassiens ne sont le plus souvent pas conscients de cette *menace* qui agit de façon cachée: «*Chez nous, hélas, le dialecte allemand s'infiltre, comme l'eau sournoise qui s'use à pourrir la roche*» («Le français, notre langue», *Jura Libre*, 1er novembre 1961, p. 4). Le *péril* est présenté comme d'autant plus grand que la langue et la culture françaises étant indissociables, c'est la «*culture française*» qui est «*progressivement étouffée*: *la pureté du langage est en péril, la connaissance précise du vocabulaire est négligée* […], *les germanismes servent les confusions et appauvrissent les idées*» («Le français notre langue», *Jura Libre*, 1er novembre 1961, p. 8). De plus, le lien entre langue et pensée va venir péjorer les conséquences de cette *misère* de la langue.

Mais avant de revenir sur les notions d'*arme secrète* et de *propagande bernoise* qui sont directement liées à la thématique de la *pureté* de la langue, considérons plus en détails la norme qui est prônée par le discours autonomiste, notamment en quoi le *français fédéral* dont il a été question ci-dessus se distingue ou se confond avec le français régional.

7.2. Quelle norme?

7.2.1. Le français régional: une thématique esquivée

Si on parle souvent de francophonie dans le *Jura Libre*, la thématique de la variation diatopique du français n'est pratiquement jamais abordée. Pourtant, les autonomistes jurassiens sont bien conscients qu'ils ne parlent pas le même français qu'à Paris. En premier lieu, une partie de l'élite culturelle jurassienne considère qu'elle manque d'aisance dans sa *maîtrise* du français, par rapport aux Français, voire aux autres Romands. Bernard Bédat revient sur cette question dans l'entretien qu'il m'a accordé.

BB *donc s – ça c'était / si vous voulez on avait à l'égard de à l'égard de la langue / comment je veux dire une sorte de / ici dans ce canton / dans cette partie de du du pays on avait un un / très grand chemin à parcourir pour avoir le sentiment de de / de DOMINER cette langue /moi je me rappelle quand j'étais enfant / on disait [fatʀ]*

SC *d'accord*

BB *[mutʀ] // on disait / XX moi j'ai eu entendu / dire va chercher ton habit dans // dans comment ça s'appelle ça / on met dans dans le dans le buffet / vous dites ça à neuchâtel*

SC *buffet c'est possible que mes grands-parents utilisent ce mot*

BB *hein on disait dans un buffet on allait chercher des habits dans un buffet c'était fait pour mettre la vaisselle etc / donc ça veut dire que l'influence / patoise et l'influence allemande étaient encore / très forte après la guerre // donc euh / on est dans les dans les années cinquante euh: soixante / peut-être début des années soixante et qu'est-ce qu'on a en face de nous / on a en face de nous un politique français dont la langue le verbe était d'une importance capitale c'est de gaulle hein / je vous rappelle hein / puis il y a eu malraux / et puis il y avait mauriac hein / qui faisait de la politique / et quand on lisait ça on avait le sentiment que / le verbe il était important par conséquent on devait être attentif à ça // et la deuxième chose qui pour nous / moi je*

pense a eu une influence considérable / pour le problème jurassien c'est-à-dire pour la la la conscience de notre identité / c'était la sortie de l'anthologie jurassienne

SC *ouais j'allais vous le poser la question c'était déjà*

BB *ça c'est soixante-quatre /*

SC *soixante-quatre ouais*

BB *alors bon moi jusque-là j'ai fait du théâtre donc ça veut dire / et puis j'ai été / j'étais membre des malvoisins donc // j'ai eu cette chance / d'être en en relation avec des gens dont la langue était euh // comment je veux dire était d'une importance capitale hein /alexandre voisard euh pablo cuttat jean cuttat / ce sont des gens qui maniaient la langue qui avaient le souci de / de la langue* […]

BB *donc ça veut dire que la langue ne nous enfermait pas / hein mais / mais par contre on avait le sentiment de de de l'importance du verbe // et qu'il fallait / comment je veux dire / qu'il fallait être attentif à sa langue /// et je pense que / bon peut-être que on est pas très nombreux mais je pense que un certain nombre d'entre nous // en tout cas en ce qui concerne l'écrit / a toujours eu le le souci de / comment je veux dire / de de : de manier la langue de façon élégante et correcte*

(Interview de Bernard Bédat, l. 98-133)

Cette perception n'est bien sûr pas propre aux Jurassiens. L'écrivain Charles Ferdinand Ramuz, célèbre pour avoir reproduit dans ses romans certains éléments de la langue régionale (Meizoz 1997 ou 1998), reconnaît dans une lettre à son éditeur qu'il y a deux langues en Suisse romande: «*Une qui passait pour "la bonne", mais dont nous nous servions mal parce qu'elle n'était pas à nous, l'autre qui était soi-disant pleine de fautes, mais dont nous nous servions bien parce qu'elle était à nous*» (cité dans Gauvin 2004: 260-261). Lise Gauvin donne dans la suite de son étude des témoignages d'auteurs belges qui rejoignent la position de Ramuz (*Id.*: 263-265). De plus, les sociolinguistes ont souvent souligné le sentiment d'infériorité linguistique des francophones périphériques, c'est-à-dire non-français (par exemple Francard 1994). Dans le cadre du discours autonomiste jurassien, cette incertitude linguistique explique en partie la tendance à l'hypercorrection, l'importance accordée à l'*exactitude* et à la *correction* langagière, les fréquents appels à bien parler et, surtout, à être fiers de parler correctement. Roland Béguelin revient dans un discours à la SJE sur ce «*grave problème*» et rapporte le cas d'une jeune Jurassienne «*dont la seule langue est le français*» mais qui n'est pas parvenue à exprimer ce qu'elle savait lors d'un examen, sa langue étant trop incertaine (Béguelin 1963: 190). De nombreux autonomistes prennent ces mises en garde au sérieux et travaillent à améliorer leur français qu'ils considèrent comme *fautif*, en grande partie en raison de l'influence de l'allemand (les exemples de *fatre* et *moutre* ci-dessus). On reconnaît d'ailleurs, dans le *Jura Libre*, les efforts de certains Jurassiens à cet égard et les éditeurs sont fiers de le rappeler:

«*À circuler sur les routes du Jura, mais aussi des cantons de Neuchâtel et de Vaud, on souffre à la vue d'écriteaux portant le mot "détournement". Détournement d'argent, de mineurs? Passant l'autre jour à Courchapoix, dans le Val Terbi, nous avons buté sur un chantier, mais en même temps sur un écriteau portant le beau, le vrai mot français:*

“Déviation”. Bravo à l’entrepreneur! S’agissant d’une langue fautive et maladroite, on ne pourra plus dire: “C’est du français de Courchapoix!” »

(« Et tout ceci est vrai », *Jura Libre*, 12 juillet 1961, p. 1)

Une deuxième particularité du français parlé dans le Jura que notent les autonomistes est l’accent de la région, un sujet sur lequel ils affectent une attitude ambiguë. Ainsi, Roland Béguelin, lorsqu’il livre dans le *Jura Libre* une présentation de Bernard Varrin[584], l’animateur principal du Groupe Bélier, précise qu’« *il parle un beau français de France, sans accent local ou régional* » (18 novembre 1964, p. 4). Parler français comme un Français semble être un gage de qualité même si la plupart des autres exemples glanés dans l’hebdomadaire autonomiste montrent que l’accent régional n’est, en général, pas vu négativement. Rappelons qu’il est même le garant d’une intégration réussie dans l’exemple que présentait Vincent Philippe: le « *bon accent d’Ajoie* » d’un soldat ajoulot, né de parents germanophones mais qui est pourtant devenu un « *parfait Jurassien* » (voir 3.5.). L’attitude positive face à l’accent provient certainement du fait qu’il rappelle la *singularité* des Jurassiens. Une grande partie de sa spécificité est due à l’influence du patois franc-comtois. L’accent apporte donc un souvenir du patois dans le français régional jurassien: « *intonations bourguignonnes, diverses et de bon aloi* », des « *particularités phonétiques originelles, vivaces dans le nord* » qui s’oppose pour Roland Béguelin à l’« *expression informe, abandonnée, “iodlante”, répandue par les immigrés bernois en voie d’assimilation* » (1973a: 197). Un autre article tente de réconcilier les Jurassiens avec leur accent. Bien que le texte, emprunté à l’hebdomadaire *Les nouvelles littératures*, porte sur l’accent des Québécois, en ajoutant un titre et une introduction révélateurs, les éditeurs du *Jura Libre* poussent leur lectorat à en reprendre les idées principales pour le compte de l’accent jurassien (7 novembre 1962, p. 5). Ils annoncent: « *Jurassiens et Canadiens parlent comme Louis XIV* » et continuent: « *ce qui surprend parfois certains, dans notre Jura et au Canada, c’est l’accent* ». Le texte qui suit, signé par Jacques Chastenet, membre de l’Académie française est-il précisé, décrit la façon dont l’accent des Québécois paraît marqué à un Français qui le traiterait volontiers de *paysan*. Il rappelle toutefois que:

« *Ronsard faisait rimer armes avec fermes*; *les courtisans de Versailles roulaient leurs r et Louis XIV disait probablement en parlant de soi*: *Moué, le roué, et non*: *Moi, le roi*.
Ne soyons donc pas choqués d’entendre des Canadiens ou des Canadiennes de haute culture s’exprimer avec une prononciation que l’on ne rencontre plus en France que dans des cantons reculés. Cette prononciation n’est pas mauvaise: *elle est archaïque*. »

(*Ibid.*)

L’ajout d’un titre et d’une brève phrase introductive permet à l’équipe éditoriale du *Jura Libre* de présenter deux idées et de réinvestir totalement le sens que le lectorat de l’hebdomadaire peut tirer de ce texte. D’une part, les éditeurs laissent

[584] Sur ce militant séparatiste, également élu au Grand Conseil bernois en 1974, puis à l’Assemblée constituante et au Parlement jurassien, voir la notice que lui consacre le *Dictionnaire du Jura* (URL: http://www.diju.ch/f/ notices/detail/4107/varrin, dernière consultation le 17 mars 2014).

croire que les accents jurassiens et québécois sont équivalents, ou tout au moins se ressemblent beaucoup. Ce rapprochement manque singulièrement de rigueur mais permet de souligner la fraternité des Québécois et des Jurassiens au sein de l'*ethnie française*, une technique souvent adoptée dans l'hebdomadaire autonomiste (voir 9.2.2.). D'autre part, le texte veut valoriser ces accents régionaux : souvent présentés comme des *parlers de paysans*, ils seraient plus proches que le langage actuel de la langue du Grand siècle, qui – dans l'idéologie traditionnelle du purisme français – marque l'apogée de la langue française.

Enfin, Jean Cuttat fait allusion à la question de l'accent lorsqu'il présente un compte rendu de la première Conférence des minorités ethniques de langue française (CMELF) qui a eu lieu à Genève en 1971 :

> «*C'est cela, tout d'abord, qui m'a frappé : un sentiment de fraternité dû à l'usage d'une même langue maternelle maniée avec une admirable maîtrise, et que venaient de temps à autre typer d'émouvants accents régionaux comme pour en authentifier les lointaines origines et en certifier les ancestrales racines.*»
>
> (Jean Cuttat, «Les blasons de Genève», *Jura Libre*, 21 avril 1971, p. 1)

Si le français est la langue commune aux peuples de l'*ethnie française*, chacun la marque – non sur tous les mots mais «*de temps à autre*» – d'une certaine empreinte régionale grâce à l'accent. Soulignons ici le côté épisodique de cette marque régionale et surtout la *virtuosité* – partagée par tous – à se servir du français. Ces précisions remettent bien, me semble-t-il, la variation régionale à la place qui lui est imputée dans le discours autonomiste jurassien. L'importance est donnée au français de France (c'est le seul qu'on puisse et qu'on cherche à *maîtriser*, la langue de Molière, de Rivarol et de Voltaire) et les spécificités régionales, bien que sympathiques, ne sont qu'anecdotiques. Elles n'apparaissent que de façon sporadique et n'apportent au final qu'une petite coloration à une langue qui reste LE français.

En est-il de même avec l'autre manifestation de la variation géographique, le lexique régional ? Cette question a déjà été brièvement abordée dans la section consacrée au patois (5.2.2.) où j'ai cité le souhait que Pierre Philippe* exprimait dans le *Jura Libre* d'ajouter au français parlé dans le Jura une série de mots-souvenirs provenant du patois franc-comtois. Celui-ci est corroboré par la reproduction d'un compte rendu d'une conférence sur la langue et la littérature romandes où l'auteur s'enthousiasme pour le lexique «*droit venu du français classique ou appartenant au patois*», se désole que la France n'utilise plus *septante* et *nonante,* allant même jusqu'à préconiser l'utilisation de «*locutions vivaces comme "attraper froid" ou "il veut pleuvoir"*» («Langue et littérature romandes», *Jura Libre*, 13 décembre 1972, p. 3). Dans la pratique toutefois, non seulement ce vœu semble être resté lettre morte, mais certains régionalismes sont même stigmatisés dans le discours de personnalités autonomistes, en particulier Roland Béguelin[585]. J'ai mentionné

[585] Ou J.-J. Liengme, par exemple pour cette «*locution vivace*» *il veut pleuvoir* (voir ci-dessus).

l'opération que le Groupe Bélier avait baptisée «Cramia» (feuille comestible du pissenlit), un terme provenant du patois jurassien («Tribune du Groupe Bélier», *Jura Libre*, 11 janvier 1967, p. 2). Mis à part cet exemple, on ne trouve pas vraiment de régionalismes issus du patois franc-comtois dans les textes des autonomistes, ni dans le *Jura Libre*, ni dans les discours que j'ai consultés, ni dans les œuvres poétiques et littéraires des auteurs engagés dans la lutte[586]. Les autres régionalismes, qu'on pourrait qualifier de pan-romands (archaïsmes, «locutions vivaces»), n'apparaissent que de façon très épisodique dans les colonnes de l'hebdomadaire[587]. Du reste, le discours épilinguistique présent dans le *Jura Libre* revient sur certains de ces termes de français régional qui sont critiqués dans les chroniques «Parlons français». Ils ne sont pas directement étiquetés comme des exemples de *romandismes* et rejetés comme tels, mais ils sont parfois taxés de *français fédéral*. Bien évidemment, les termes qui sont taxés de germanismes apparaissent les plus stigmatisés. Si une chronique est consacrée à *fraction* «groupe parlementaire», *sans autre* «sans plus, simplement»[588], *tournus* «alternance» et *automate* «distributeur automatique»[589], on semble s'acharner sur *benzine* et *action* (voir les détails dans l'annexe 7). L'emploi de *benzine* pour «essence» est souvent cité par Jean-Jacques Liengme comme une preuve de la germanisation du Jura et de la Suisse romande[590] et deux chroniques lui sont exclusivement consacrées (*Jura Libre*, 26 avril 1961, p. 4 et 26 mai 1977, p. 2). *Action*, qui apparaît en Suisse à la place des termes du français central «campagne» et «promotion», est taxé de «*pénible germanisme*» (*Jura Libre*, 9 décembre 1970, p. 6) et souvent critiqué (15 novembre 1961, p. 7; 23 avril 1972, p. 4)[591]. La bataille contre cet emprunt emblématique n'est pas uniquement jurassienne. L'hebdomadaire autonomiste nous apprend que l'AIJLF s'est plaint auprès des CFF[592] de l'utilisation de ce terme dans une campagne publicitaire et qu'elle a obtenu gain de cause, la régie fédérale optant pour «*offre spéciale*» (22 octobre 1975, p. 8). La plupart des textes épilinguistiques romands parus dès les années 1960 s'en prennent d'ailleurs à *action* (voir annexe 7).

---

586 La *BDLP* note que les termes suivants sont, par exemple, des emprunts au patois jurassien: *un baidgé* «un bavard», *le baitchai* «le charivari», *beutcher* «brûler», *camber* «enjamber», *chlapper* «boire (avidement)», *chneuquer* «fouiller», *cramias* «pissenlits», *devant-huis* «aire couverte devant une ferme», *fôle* «conte traditionnel jurassien», *menée* «amas de neige soufflée», *raitet* «enseignant», *renonder* «rouspeter», *totché* «gâteau salé à la crème typiquement jurassien» et *youtzer* qui a été emprunté au suisse allemand par le patois jurassien puis est passé en français régional.

587 À vrai dire, ils ne semblent ni plus ni moins fréquents que dans d'autres titres de la presse suisse romande. On peut énumérer ces quelques exemples – non exhaustifs – de régionalismes qui apparaissent dans le *Jura Libre*: *apprendre mécanicien* (12 janvier 1966, p. 1), *la cantine* (4 juillet 1962, p. 1), *le cours de répétition* (20 novembre 1963, p. 2), *les roestis* (10 novembre 1965, p. 1), *vouloir* comme auxiliaire du futur proche (19 juin 1963, p. 4).

588 D'après la *BDLP*, ce terme serait un archaïsme et non un germanisme.

589 Dans l'ordre des termes: *Jura Libre*, 18 octobre 1961, p. 3; 22 mars 1967, p. 3; 7 avril 1971, p. 2 et 23 octobre 1974, p. 2; 7 avril 1971, p. 2. Voir également le tableau synoptique dans l'annexe 7.

590 *Jura Libre*: «L'arme secrète», 20 juin 1960, p. 4 (voir annexe 6); «Le français, notre langue», 1er novembre 1961, p. 4 (voir annexe 6); «Sauver le français», 27 mars 1963, p. 4; «Alarme!», 23 février 1966, p. 4; voir aussi Béguelin (éd.) (1963: 160).

591 Voir dans la *BDLP* les explications sur l'histoire et la stigmatisation de ce terme qui a l'«*insistant parfum d'une fleur du français fédéral*», selon Dudan (1948: 129).

592 Il s'agit du sigle des Chemins de fer fédéraux; voir la notice de la *BDLP*.

Outre les germanismes, d'autres régionalismes suisses romands sont critiqués par «Parlons français». On refuse ainsi *dicastère* pour «département», *prétériter* «porter préjudice à», *la halle* «grande salle», *le gymnase* «lycée». L'expression *être quitte de + inf.* «ne pas avoir à» est simplement considérée comme *non correcte* et l'utilisation de *en arrière* dans les expressions de temps comme *il y a des années en arrière* est signalée comme un exemple de *pléonasme* et une «*sotte habitude*» en Suisse romande[593]. Jean-Jacques Liengme et Roland Béguelin condamnent l'utilisation de l'auxiliaire *vouloir* pour exprimer le futur proche[594]. Presque aucun régionalisme de bon aloi n'est mentionné dans l'hebdomadaire[595].

Au final, le grand problème qui est soulevé par l'utilisation de ces termes est bien sûr celui d'apporter de l'*imprécision* dans la langue. Ainsi, malgré l'importance qui est donnée par les plumes langagières à l'héritage grec, l'utilisation de *dicastère* est rejetée. Un *dicastère* ne pourrait s'utiliser que pour qualifier un tribunal de la Grèce antique et non pas un département gouvernemental d'un canton suisse (*Jura Libre*, 26 avril 1961, p. 4). Une *halle* est «*un emplacement couvert – mais non clos – qui abrite un marché, un commerce en gros de marchandises*». Il est donc inexact de parler de *halle de gym*, entendu qu'il s'agit d'un espace entièrement fermé (29 avril 1977, p. 1). La définition de *gymnase* est celle d'«*une salle de sport*» et non pas d'un établissement scolaire secondaire comme on l'entend en Suisse (20 octobre 1977, p. 6). Tous ces termes existent en français de référence, la langue du *Robert* et de l'Académie, et prennent un nouveau sens dans leur acception régionale. Ce rejet de certains régionalismes – en particulier les germanismes et les mots «français» endossant un sens régional – est fidèle au discours épilinguistique sur le français régional au XIXe siècle (Aquino/Cotelli/Nissille 2011: 233s.). Toutefois, si les auteurs de cacologies reconnaissaient certains régionalismes de bon aloi, cela ne semble pas être le cas du discours sur la langue dans le *Jura Libre*, mis à part le souhait pieux de Pierre Philippe* – cité ci-dessus – que les auteurs jurassiens empruntent des mots-souvenirs au patois. Le discours épilinguistique du *Jura Libre* ne semble même pas marquer une préférence pour les emblématiques *septante* et *nonante* qui trouvent pourtant grâce aux yeux de nombreux puristes et commentateurs des XIXe (*Id.*: 235-6) et XXe siècles[596] qui les pensent logiques, commodes et étymologiquement irréprochables. Le *Jura Libre* débat de la question des chiffres

---

[593] Dans l'ordre des exemples: 26 avril 1961, p. 4; «Parlez français», 6 septembre 1961, p. 3 et «Parlons français», 15 novembre 1961, p. 7; 29 avril 1977, p. 1; 20 octobre 1977, p. 6; 9 mai 1973, p. 1; 20 octobre 1977, p. 6.

[594] «L'arme secrète», *Jura Libre*, 29 juin 1960, p. 4; Béguelin (1963); Béguelin (éd.) (1963: 160).

[595] Voir l'article emprunté au *Jura*, repris dans le *Jura Libre* du 20 février 1963 («À bâtons rompus», p. 3). L'auteur cite un certain nombre de termes provenant du patois jurassien (*mettre à l'assaute* «à l'abri», une *écouve* «un balai», un *embossou* «un entonnoir», des *nitchous* «des morveux», des *coéyas* «des lurons», des *mijeules* «des omelettes», des *nodiés* «des nouilles», *baidgé* «bavard») et souhaite que «*des mots comme ceux-là, qui fleurent bon le terroir, se glissent dans la conversation sans qu'on s'en aperçoive. Ils lui donnent d'ailleurs un certain relief. Ils sont, en tous cas, bien préférables aux envahissants anglicismes*».

[596] Ch. Bally considère que «*c'est le bon sens qui réclame ces formes*» (1930: 26). J. Nicollier – chroniqueur linguistique – répond à un lecteur de la *Gazette de Lausanne* qui juge *septante, huitante* et *nonante* logiques mais phonétiquement disgracieux que cet «*archaïsme… n'est pas pendable*» («Le déviationnisme romand», *Gazette de Lausanne*, 6 juillet 1963, p. 9). De même, C.-P. Bodinnier considère dans la

(*septante*, *huitante*, *nonante*) sous la plume de Roland Béguelin (22 septembre 1965, p. 5) et Claude-Philippe Bodinier (20 mars 1978, p. 2). Le secrétaire général du RJ mentionne bien que *septante* et *nonante* sont «*tout à fait corrects*», qu'ils «*se maintiennent en Belgique, en Suisse française et dans certaines provinces de l'est*» (22 septembre 1965, p. 5). Toutefois, il encourage les Jurassiens à connaître les deux formes pour pouvoir partout «*se faire comprendre sans "faire un dessin"*« (*Ibid*.). Les formes romandes sont donc tolérées mais il convient de ne pas les dire «*en tous lieux obstinément*» (*Ibid*.). La question de *quatre-vingts* et *huitante* est plus compliquée. Tant Roland Béguelin que Claude-Philippe Bodinier y ajoute une troisième forme, *octante*, qu'ils rejettent car elle a disparu de l'usage courant. Entre *quatre-vingts* et *huitante*, les auteurs favorisent tous deux la forme *quatre-vingts*. En effet, ils rappellent qu'elle est «*une vieille façon de compter remontant à l'*époque gauloise» (*Ibid*.) et, pour cette raison, elle doit être conservée précieusement:

> «*"Quatre-vingts" est un des derniers vestiges qui nous restent de nos ancêtres d'avant la conquête romaine. J'estime remarquable qu'il ait survécu et, contrairement à Littré, je ne trouve nullement que ce soit dommage, bien au contraire*!»
>
> (Claude-Philippe Bodinier, «Parlons français. Feu octante», *Jura Libre*, 20 mars 1978, p. 2)

On le voit par tous ces exemples, le discours épilinguistique du RJ fait une large place à la tradition au sens large, à un discours des origines: classiques (le grec, le latin mais aussi le gaulois), françaises (on parle comme Louis XIV), et même patoises (l'opération «cramia»). Mais les origines ne légitiment pas les formes considérées, sans aucune logique apparente, comme déviantes, et même l'hellénisme *dicastère* est rejeté. Comme nous l'avons vu avec le discours du RJ sur le patois, il faut connaître le passé et ses racines mais ne pas les regretter car ils ne peuvent se comparer à la civilisation française *universelle*. L'empreinte régionale, qu'elle prenne la forme de l'accent ou des mots-souvenirs typiquement jurassiens, n'est alors, comme l'est aussi le patois, qu'un «*plus-être*». La norme préconisée par les chroniques langagières du *Jura Libre* n'a rien de régional. Il s'agit bien du français de l'Île-de-France, du français de l'Académie, la langue du Grevisse et du Robert.

7.2.2. Une norme traditionnelle et puriste

Hormis quelques timides propositions très rares de la part de certains intellectuels jurassiens comme celles de Pierre Philippe*, je n'ai décelé aucun effort de la part des autonomistes jurassiens de défendre une norme régionale du français. Au Québec, *pays frère* du Jura, on assiste pourtant dans les années 1960 et 1970 à un débat houleux autour de la norme orale et écrite à adopter dans le sillage de l'émancipation sociale, économique et politique des Québécois, appelée la Révolution tranquille (Bouchard 2002: 217s.). Un groupe d'écrivains et de poètes québécois comme

---

F.A.N. (12 février 1965, p. 1) que «*nous pouvons sans scrupule écrire "nonante" ou "septante" plutôt que quatre-vingt-dix ou soixante-dix,* à d'*autant plus forte raison que nous sommes ainsi plus près du latin*».

Michel Tremblay dans les *Belles-Sœurs* (1965) ou Michèle Lalonde dans *Speak White* (1968) (Gauvin 2000) et dont certains sont proches des milieux souverainistes – c'est le cas de Gaston Miron (Gasquy-Resch 2003 : 82s.) – engagent leur prose et leurs vers dans la défense de la langue française en adoptant dans leurs œuvres un français très régionalisé, voire le « joual », la langue très anglicisée des classes populaires et ouvrières de Montréal (Bolée 2000). Ils veulent montrer par l'exemple leur statut de « colonisé »[597]. Dans *Défense et illustration de la langue québécoise* (1973) – un texte où elle défend la naissance d'un français québécois qu'elle rédige dans un style proche de l'œuvre quasi éponyme de Joachim du Bellay –, Michèle Lalonde décrit ce français québécois comme « *la Langue Françoyse elle-mesme, telle qu'elle s'est tout naturellement déterminée en Nouveau-Monde, à cent lieues de la Mère-patrie mais sans horrible complexe d'Œdipe, empruntant au besoin tant un mot indien, tantôt un terme anglais mais non pas cent cinquante mille…* » (1979 : 18-19). D'autres voix s'élèvent pour un réalignement du français parlé et écrit au Québec sur la norme du français standard traditionnel, soulignant l'importance de l'intercompréhension entre francophones. La polémique qui fait rage dans ces années autour de la qualité de langue parlée au Québec cède le pas à la fin des années 1970 à la création d'un « *bon usage québécois* » qui se distingue à la fois du « joual » et du français dit « *international* » (Cajolet-Laganière/Martel 1995 : 65-69 ; Martel 2000). Ce *bon usage québécois* est accrédité en 1977, après l'accès au pouvoir du premier gouvernement souverainiste, par l'Association québécoise des professeurs qui « *se déclare en faveur d'une norme québécoise qui prenne en compte les variations linguistiques* : *"le français standard d'ici"* » (Lepicq/Bourhis 1995 : 121).

Un tel débat n'a pas son équivalent dans le Jura où jamais la norme du *français international* n'est remise en question. Au contraire, les intellectuels jurassiens comme les intellectuels belges sont plutôt soumis à l'hypercorrection et concentrent leurs forces sur l'amélioration de la qualité de la langue, que ce soit en publiant des chroniques langagières ou en co-organisant des « Quinzaines de la défense romande » ou des « Quinzaines du bon français »[598], une « *mission de purification linguistique* » qui a d'ailleurs son équivalent au Québec dans les travaux de l'Office de la langue française (OLF), créé en 1961 (Lepicq/Bourhis 1995 : 119). L'OLF publie dans les

[597] M. Lalonde (1979 : 16-17) explique ainsi ce terme dans *Défense et illustration de la langue québécoise* (1973) : « *Ce mot "colonisé", que je viens de lâcher et qui résume si bien notre situation politique, révèle de façon non moins claire & cruelle l'état très menacé de notre Langue & me fournit des éclaircissements précieux sur les attitudes également défensives de ceusses qui, soit la ridiculisent lâchement, la renient & n'éprouvent à l'entendre que honte ou mépris extrême, soit au contraire l'estiment la plus forte & originale du monde & en accentuent les moindres travers pour mieux se prouver qu'ils la parlent…* »

[598] Les « Quinzaines de la défense romande », qui ont lieu annuellement – en tout cas de 1961 à 1966 –, ont comme organisateur principal le GREF, sous l'impulsion des « Quinzaines » créées en Belgique par la Fondation Charles Plisnier* (« Quinzaine de la défense romande », *Jura Libre*, 15 mai 1963, p. 1 ; « Quinzaine de la défense romande », 20 mai 1964, p. 2 ; « Langage mon beau souci », 2 juin 1965, p. 4 ; « Au Groupe romand de l'Ethnie française », 30 mars 1966, p. 8). Certaines des manifestations des années 1970, les « Quinzaines (européennes) du bon français » se déroulent sous l'égide de l'AIJLF (*Jura Libre*, 25 novembre 1970, p. 5 ; 17 février 1971, p. 4 « Le prix du bon langage » ; 17 mai 1972, p. 4 « Quinzaine européenne du bon langage » ; 2 juin 1972, p. 6).



Jura Libre, *30 mai 1973, p. 1.*

années 1960 et 1970 de nombreux glossaires et vocabulaires afin de remplacer les anglicismes considérés comme trop nombreux dans le français québécois et organise des semaines de la langue française (*Ibid*.). Sans surprise, dans le Jura et le reste de la Suisse romande (voir 4.2.) comme en Belgique et au Québec, ces manifestations et publications soulignent l'importance d'une norme traditionnelle et puriste du français, celle des grands auteurs et de l'Académie française. La liste des auteurs cités dans les chroniques « Parlons français » du *Jura Libre* est révélatrice : Grevisse, Littré et Adolphe V. Thomas, auteur du *Dictionnaire des difficultés de la langue française* (1956) et chef correcteur des dictionnaires Larousse[599] (8 avril 1961, p. 2 et 18 février 1976, p. 2), André Thérive (8 avril 1961, p. 2), le dictionnaire Robert (4 février 1976, p. 4) et celui de l'Académie (18 février 1976, p. 2). Ainsi, pour réfuter l'usage de *par contre*, les auteurs en appellent à Voltaire et à Littré.

> « *“**Par contre**”. – Cette locution déjà critiquée par Voltaire et qui semble provenir du langage commercial (“par contre” ayant été dit pour “par contre emploi”), a reçu en*

[599] Voir « Défense de la langue française et mises en garde abusives », *Journal de Genève*, 25 février 1966, p. 1.

Suisse l'appui de "dagegen". Littré estime qu'elle peut se justifier grammaticalement, mais pas logiquement, car elle signifie bien plutôt "contrairement" que "par compensation". Disons donc : "en revanche".»

(*Jura Libre*, 8 février 1961, p. 6)

Cependant, la plupart du temps, ces chroniques étant succinctes, aucune source particulière n'est mentionnée. Les avis proviennent d'une voix désincarnée, dans le style caractéristique de la tradition puriste (Berrendonner 1982). Lorsqu'on cherche un peu, on constate que les autorités normatives citées ci-dessus appuient en général ces prises de position. Pour ne prendre qu'un exemple, un petit «Parlez français» rappelle :

«*Ne dites pas*: *Vendre* bon marché. *Mais dites*: *Vendre* à *bon marché*, à *pertes, à bénéfices*»

(*Jura Libre*, 15 novembre 1961, p. 2)

«*On dit souvent dans le parler vulgaire : j'ai acheté ce livre bon marché ; sans la préposition à. Cette suppression n'est pas autorisée ; il faut dire à bon marché, comme on dit à bon compte, à vil prix, etc.*»

(Littré (1873-1882), s.v. «marché»)

Tout écrit qui vient de France n'est pas pour autant accepté comme parole d'évangile. L'équipe éditoriale de l'hebdomadaire autonomiste emprunte à *Construire* – l'hebdomadaire de la chaîne de grande distribution suisse Migros – un article qui met en garde son lectorat sur les *dangers* qui le guettent s'il accorde trop de confiance au *Petit Larousse*[600]. «*Ceux qui s'échinent à défendre notre belle langue contre le "franglais", les mauvais néologismes, les glissements de sens*» sont très souvent surpris de constater que les rédacteurs du *Larousse* acceptent et retiennent certains termes, parce qu'ils sont entrés dans l'usage, «*sans* [se] *demander si oui ou non il*[s] [sont] *français*» («Chronique du français. Attention au *Petit Larousse*», *Jura Libre*, 1er juin 1966, p. 3). L'auteur de cette chronique, Claude-Philippe Bodinier, également rédacteur des fiches *Défense du français* aux côtés de Roland Béguelin, déplore la confusion du public francophone au sujet du *Petit Larousse* et fait une distinction entre les «*dictionnaires de langue*», tel celui de l'Académie, et les «*dictionnaires d'usage*», comme le *Larousse* (*Ibid*.)[601]. Cette confusion est entretenue par le discours ambivalent du *Larousse* qui corrige parfois certaines fautes, «*ce qui contribue à le faire prendre pour un dictionnaire normatif*» (*Ibid*.). La méprise du public entraîne de graves conséquences. En effet, on en vient ainsi à légitimer l'usage de termes qui ne sont pas français. En distinguant entre

600 C.-P. Bodinier n'est pas le seul à exprimer son scepticisme face à la correction linguistique du *Petit Larousse*. É. Lugin fait de même dans les colonnes de *L'Impartial* («La chronique des gâte-français : les gaietés du "Petit Larousse"», 25 avril 1964, p. 2).

601 Cette distinction est typique d'un certain purisme romand. A. Amiguet (1959 : 5) conseille à ses lecteurs les dictionnaires de Littré et de Robert comme référence mais laisse intentionnellement de côté Larousse et Quillet parce que «*ce sont des lexiques d'usage et non des dictionnaires de références rigoureuses quant à l'acception de termes et leur accès au vocabulaire français*».

usage et prescription, cet article souligne l'importance des idéologies langagières normatives dans le discours du *Jura Libre*. On reconnaît deux discours possibles et conflictuels sur les emprunts, les néologismes et les glissements de sens. Mais la posture défensive prise par les séparatistes jurassiens implique qu'ils se réalignent sur le français puriste.

7.3. Le purisme comme stratégie politique

7.3.1. Les conséquences du *français fédéral*

La célèbre citation de l'*Art poétique* de Boileau est si connue des autonomistes jurassiens pénétrés de culture française[602] que Le Rauraque en propose même une version détournée: «*Ce que l'on conçoit mal s'énonce en allemand – Et les mots pour le dire arrivent abondants*» (*Jura Libre*, 4 mars 1970, p. 2)[603]. Dans l'économie du discours autonomiste jurassien, le *français fédéral* qui est censé se diffuser dans le Jura sous l'influence des germanophones aurait des répercussions néfastes sur les facultés mentales de la population qui n'y prend pas garde. Ainsi, le «*bâtardisme linguistique*» prive l'individu de sa «*formation intellectuelle*»[604]. Par paresse et désintérêt pour la langue, ces Jurassiens poussent à l'*appauvrissement du vocabulaire* et à l'*imprécision* de la syntaxe et de l'orthographe. On note un exemple très concret de ce glissement entre faute linguistique et faute morale lorsque Jean-Jacques Liengme traite de l'utilisation de *vouloir* comme auxiliaire du futur proche, un régionalisme typique de l'est du domaine gallo-roman[605] qui a d'ailleurs une longue histoire de stigmatisation[606]. Pour l'auteur, les personnes qui galvaudent ainsi ce verbe «*sont indéci*[se]*s, toute leur vie, et livré*[e]*s aux courants les plus imprévus*» par les «*défaillances du vocabulaire*» («L'arme secrète», *Jura Libre*, 29 juin 1960, p. 4; in Béguelin (éd.) 1963: 160). En d'autres termes, utiliser *je veux faire* pour dire *je vais faire* transformerait la personnalité, une assertion qui découle des idéologies langagières exposées dans le chapitre précédent (6.3.). Ce changement de personnalité présente pour les autonomistes jurassiens de graves dangers. En effet, ils dénoncent à plusieurs reprises le manque de *clarté* linguistique des Jurassiens comme une *arme secrète* employée par les

602 Voir *Jura Libre,* 29 juin 1960, p. 4 et 29 mai 1963, p. 4 (annexe 6) pour des citations directes.

603 Il l'emprunte à un journaliste de la *Lutte syndicale* qui l'a publié sous le titre «Cantilène d'un traducteur (à la Boileau)». Ce type de jeu de mots paraît assez coutumier dans la Suisse romande de l'époque. Citons un article du *Journal de Genève* où l'auteur emploie une expression similaire de façon satirique dans un article humoristique sur des questions culturelles: «*Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, Mais les mots pour mentir viennent en allemand*» («Encore Skrobsztwlak!», 20 février 1960, p. 4).

604 Selon une petite citation encadrée, reproduite dans le *Jura Libre*: «"*… Type humain sacrifié à un bâtardisme linguistique qui nous prive de la base la plus solide de notre formation intellectuelle.*" *Pierre Grelet*» (23 août 1967, p. 4). P. Grellet (1887-1957) est un Neuchâtelois, élève de P. Godet (voir 4.2.2.). Voir la notice le concernant dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F15221.php, dernière consultation le 1er mars 2015).

605 Sa zone d'implantation couvre le domaine franco-provençal, la Champagne, l'Alsace, la Franche-Comté, l'Aquitaine et le Poitou-Charentes. Voir la notice de *vouloir* dans la *BDLP*.

606 Voir l'onglet «Avis et études» dans la notice consacrée à *vouloir*+inf. dans la *BDLP*. Il a été critiqué tout au long du XIXe siècle, considéré comme un germanisme. De nombreux textes épilinguistiques du XXe siècle le mentionnent également.

Bernois par le truchement du bilinguisme et du *français fédéral*. Suivant les thèses auxquelles souscrivent les plumes langagières du RJ, la *méconnaissance* de la langue française a des conséquences sur le niveau général de l'éducation et peut entraîner la naissance d'un peuple *quelconque* (c'est-à-dire qui ne se rattache à aucune civilisation, aucune culture) et des personnalités sans ambitions, démontrant une attitude *veule* et *indécise*, incapables de pensée *rationnelle* et *constructive*[607]. Comme le dit Jean-Jacques Liengme, lorsqu'on permet que la langue *s'abâtardisse* avec des emprunts à l'allemand, «*on dégrade, on nivelle, on tue la personnalité*» («Le français, notre langue», *Jura Libre*, 1er novembre 1961, p. 4, annexe 6). Dans cette optique, la défense de la *pureté* du français – le seul rempart pour éviter ce *nivellement* – devient une stratégie politique.

Un amalgame supplémentaire est proposé dans le discours autonomiste jurassien. On est à même d'inférer de toutes ces idéologies, d'une part, qu'un vrai Jurassien est nécessairement francophone, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3 (3.5.) et dans des slogans du type: «*Pour un Jurassien de langue française, quelle que soit son origine, rien n'est plus normal que de souhaiter l'indépendance de sa patrie*» (Grimm 1977: 3)[608]. D'autre part, le Jurassien francophone doit bien connaître et bien parler la langue de Voltaire. En d'autres termes, le *vrai* Jurassien n'a pas le *français fédéral* comme *langue maternelle*, car celui-ci est la *langue maternelle* dans les familles bilingues (8.1.1.). Il en découle que les personnes qui s'expriment *mal* et qui ne prennent pas garde à la *maîtrise* du français ne peuvent être que des pro-Bernois. Le *Jura Libre* critique abondamment la mauvaise tenue linguistique de l'organe de presse de l'UPJ, le *Jurassien*[609], ainsi que les différents écrits des anti-séparatistes. Après avoir fustigé une publicité envoyée en tout-ménage pour faire la réclame d'une projection cinématographique, la rubrique «Parlons français» décrit ainsi le français qui y est utilisé:

> «*Ce français bernois, réplique linguistique de l'"upéjisme" moral, mérite d'être dénoncé et pourfendu.*»
>
> («Parlons français», *Jura Libre*, 12 juin 1963, p. 2)

Dans la rhétorique autonomiste, on assimile donc les pro-Bernois à des germanophones ou tout au moins à des bilingues ou à des francophones qui maîtrisent mal le français. Lors d'une de ses actions, le 1er avril 1967, le Groupe Bélier organise une fausse démonstration pro-bernoise où les jeunes Jurassiens autonomistes brandissent des drapeaux bernois et des slogans ironiques ridiculisant les anti-séparatistes, puis prononcent des discours «à la mode upéjistes»

---

607 C'est l'avis de J.-J. Liengme («Défense du Français en Suisse romande», *Jura Libre*, 24 juin 1964, p. 4) et R. Schaffter («Langage, mon beau souci», *Jura Libre*, 2 juin 1965, p. 4), cités dans l'annexe 6.

608 L'avant-propos de Grimm (1977), auquel cette citation est empruntée, a également été utilisé comme éditorial dans le *Jura Libre* du 19 mai 1977, p. 1. Notons, encore une fois, la relative ouverture de cette citation («*quelle que soit son origine*»). On ne naît pas forcément francophone, il suffit pour le devenir de reconnaître le français comme sa «*langue de civilisation*».

609 Le poète jurassien J.-R. Fiechter estime par exemple qu'il s'agit de «*feuilles "entrelardées de Speck"*» («Le Rauraque…», *Jura Libre*, 5 juillet 1967, p. 2).

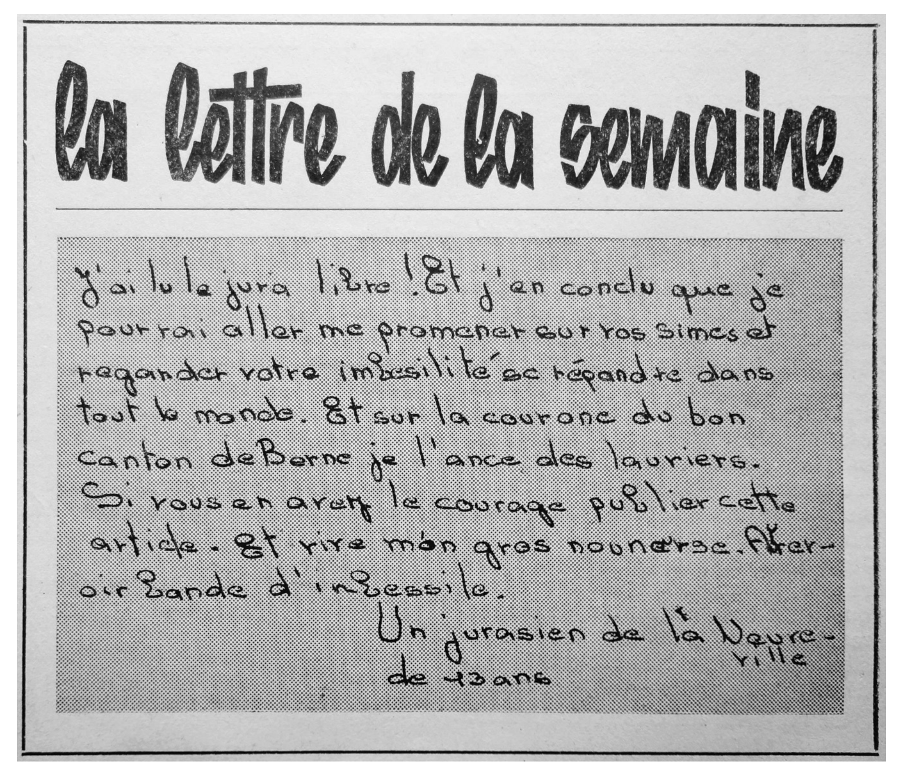


Fausse manifestation anti-séparatiste du Groupe Bélier le 1er avril 1967 (Gury 2010 : 79).

(Gury 2010 : 77). Parmi ces slogans, on trouve de tout : « Béguelin = Mao-Tse-Tung » ; « Pékin aide Delémont » ; « Suisse toujours », « *Konrad Bärtschi ist unser GROSSER PHILOSOPH* »[610], slogan en allemand pour rappeler l'origine linguistique qu'attribuent les autonomistes aux pro-Bernois. Toutefois, l'un d'eux est particulièrement intéressant pour mon propos : « Longe vie aux ekole allemande(s ?) tan le CHURA » (voir la photo ci-dessus). On peut déduire de cet exemple plusieurs positions autonomistes, sous-entendues dans le message mais aussi dans la graphie de ce slogan : les pro-Bernois sont considérés comme des *germanisateurs* et ils soutiennent les écoles allemandes anticonstitutionnelles. De plus, leur français ne serait pas la *langue de Voltaire* mais bien plutôt le *français fédéral, contaminé* par l'allemand, ce qu'indique la graphie fantaisiste de ce slogan, censée reproduire une prononciation alémanique.

[610] K. Gärtschi est l'auteur d'un pamphlet anti-séparatiste publié en allemand en 1966, auquel R. Schaffter (1966) a répondu dans un bref opuscule. Gärtschi y est décrit comme « *un inconnu* » qui présente « *dans ces trente chapitres* […] *une pensée sans nuance* » (*Id.* : 5).

Le *Jura Libre* publie régulièrement les lettres reçues par le mouvement. Il s'agit souvent de lettres envoyées par des sympathisants ou des membres du RJ, mais quelquefois l'équipe éditoriale choisit une lettre de menace ou d'insulte. On trouve ainsi en première page de l'hebdomadaire autonomiste le 16 janvier 1974, la lettre d'un «*jurasien de 13 ans*» rédigée dans un français très maladroit du point de vue orthographique et stylistique sinon régulier où l'adolescent critique le RJ et son organe de presse, encense Berne et lance le défi de publier sa lettre («*cette article*»), voir ci-dessous. Ce souhait a été réalisé mais certainement pas avec l'effet que l'auteur en escomptait. En effet, loin d'y voir une attaque contre ses convictions, le lectorat régulier du *Jura Libre* ne peut que trouver dans cette missive un exemple probant des idéologies que l'hebdomadaire diffuse semaine après semaine. Pour les autonomistes, la «*bande d'inbessile*» n'est donc pas le RJ mais l'insulte se retourne contre ce jeune pro-Bernois et le reste du mouvement anti-séparatiste qu'il représente avec son français que, dans la logique autonomiste, le lectorat autonomiste considère comme étant *abâtardi* et *vicié*. On le lit sous la plume de Jean-Jacques Liengme, il n'existe qu'un seul remède, qu'une façon de contrer cette *menace*:


la lettre de la semaine

j'ai lu le jura libre! Et j'en conclu que je pourrai aller me promener sur vos simes et regander votre imbesilité se répandre dans tout le monde. Et sur la courone du bon canton de Berne je l'ance des lauriers. Si vous en avez le courage publier cette article. Et rire mon gros nounerse. Aver-oir bande d'inbessile.

Un jurasien de la Neureville
de 13 ans

Jura Libre, *16 janvier 1974, p. 1.*

> «*Il convient donc que nous soyons vigilants et que, partout les Jurassiens s'affirment, non seulement en s'opposant, mais plutôt en opposant à cette pénétration alémanique l'usage d'un français toujours mieux acquis et parlé avec correction, bien sûr, mais surtout avec élégance*.»
>
> («Le Jura et la latinité», *Jura Libre*, 19 juin 1963, p. 4, voir annexe 6)

La solution consiste donc en deux pans: d'une part, l'*exactitude* de la langue française, le retour à la langue française héritière du *cartésianisme* et, d'autre part, l'*esthétisme*, le rappel que le français est la *langue de Molière*, l'expression d'une littérature et d'une culture.

Jean-Jacques Liengme appelle ici le lectorat du *Jura Libre* non seulement à s'exprimer avec *précision* mais aussi à *soigner* son expression.

Dans ce discours, ce qui est vrai pour l'individu l'est également pour la communauté: là, le *danger* est encore plus sérieux, car c'est à l'identité d'un peuple, à son *âme* et son *génie*, qu'on s'attaque en dégradant sa langue. Après avoir montré les effets néfastes de la *méconnaissance* du vocabulaire sur les individus, Jean-Jacques Liengme souligne les autres problèmes posés par le *français fédéral*, cette «*arme redoutable contre les Jurassiens* […] *qui n'a rien de mathématique. Une arme insensée, et que les logiciens ne parviennent pas à réduire en formule*»:

> «*On ne dira jamais assez quel tort on fait à un peuple en corrompant son langage. On détruit son âme, on fausse son intelligence, on lui impose l'usage de béquilles pour penser. Il devient un peuple infirme. Un peuple qui devine plus qu'il ne comprend. Un peuple qui croit savoir plus qu'il ne sait. Arrivé à ce stade, on peut lui faire croire tout ce qu'on veut. Une fois qu'il est coupé de ses sources, on lui enseigne que l'histoire n'a pas de valeur. Une fois que son esprit est désorienté, on le fait raisonner sur des fausses prémisses. Et, comme les sots sont vaniteux, il suffira de le flatter pour qu'il se croie parvenu au faîte de sa gloire.*
>
> *Privés d'autonomie, de substance naturelle, les Jurassiens deviendront des Allemands qui s'ignorent. Ce sera le monde à l'envers*. […]
>
> *Ne plus savoir s'exprimer, c'est déjà ne plus savoir penser, car le langage est le véhicule de la pensée*.»
>
> («L'arme secrète», *Jura Libre*, 29 juin 1960, p. 4; voir annexe 6)

Les membres d'une telle communauté ne penseraient qu'en slogans et seraient incapables de penser par eux-mêmes. Pour contrer ce *péril*, la réponse ne varie pas: il faut s'approprier un français *pur*, s'appliquer à connaître toutes les *nuances* de la langue. Si l'on se réfère aux idéologies langagières répandues par le discours autonomiste, une telle langue – ce français *pur* – porte en elle une culture millénaire (la civilisation française) mais aussi le germe d'une culture jurassienne francophone, mise en œuvre par les poètes patriotes et le travail de l'*Anthologie*. Pour les autonomistes, l'essor de cette culture jurassienne francophone est mis à mal parce qu'«*en corrompant son langage,* [le peuple jurassien] *a corrompu sa culture*» (*Ibid*.). En cela, les textes rédigés par Jean Cuttat, Tristan Solier*, Alexandre Voisard* et tous les littérateurs jurassiens ne sont pas seulement importants en tant qu'expression du *génie jurassien* mais se présentent comme une revendication politique, la seule riposte efficace pour une minorité qui se considère en voie d'assimilation.

7.3.2. «*Soyons fiers de bien parler*»[611]: un combat permanent contre l'«*arme secrète*»[612] des Bernois

Le purisme linguistique dont font preuve les plumes langagières du *Jura Libre* s'apparente à une stratégie politique, une arme culturelle, dans le réseau d'idéologies langagières mis en place par le discours autonomiste. Dans un même esprit, la création littéraire jurassienne devient une résistance aux *tentatives bernoises de germanisation* et une façon de faire honneur aux «*qualités de précision et d'exactitude*»[613] du français, tout en aidant à sa défense et à son illustration. Les points précédents ont souligné l'importance pour les autonomistes de *bien* parler, de *maîtriser* la langue française avec *excellence* et *raffinement*. Ils envisagent cette connaissance linguistique et culturelle comme une arme dans le combat qu'ils mènent. Lors de la fête des vingt-cinq ans de la section du RJ à Saint-Imier, un orateur rappelle à la foule rassemblée l'importance de leur appartenance à l'*ethnie française*:

> «[…] *Jamais le Jurassien fidèle aux traditions de son peuple ne sortira ses armes. Il n'en a nul besoin. L'intelligence, la certitude inébranlable de la justesse de son combat, sa conscience d'appartenir à une grande civilisation, lui tiennent lieu d'armes autrement redoutables*.»

(Discours de Bernard Adatte, 14 mai 1977 à Saint-Imier
pour la commémoration des vingt-cinq ans de la section du RJ, ACJ / Fonds RJ,
Correspondance sections 1964-1991)

Seule une bonne connaissance du français permet de faire partie de cette «*grande civilisation*», d'où l'importance de *maîtriser* parfaitement sa langue. Toutefois, il faut compter avec la «*pente naturelle*» des individus qui préfèrent baisser les bras face au *français fédéral*, comme le déclare Jean-Jacques Liengme dans sa chronique du Gaulois («Soyons fiers de bien parler», *Jura Libre*, 29 mai 1963, p. 4). Un travail personnel exigeant est nécessaire pour contrer les habitudes instinctives:

> «*Être fier de bien parler exige tout d'abord un effort constant de réflexion, de clarté et de précision. Être fier de bien parler correspond à la nécessité interne de s'imposer une discipline personnelle, de façonner sa pensée, de la mûrir, et par la suite, une tension perpétuelle dans l'art de s'exprimer. C'est aussi un excellent moyen de façonner sa personnalité, de n'être pas quelconque. Cette fierté n'a aucun point commun avec la vanité, ni avec la superficialité. Elle amène, tout au contraire, à un certain dépouillement et à une réelle simplicité dans l'art de l'expression. Elle nous invite à connaître le vrai, le beau, le noble*.»

(«Soyons fiers de bien parler», *Jura Libre*, 29 mai 1963, p. 4)

---

611 Selon le titre d'un article du *Jura Libre* (29 mai 1963, p. 4) reproduit dans l'annexe 6.

612 Voir la chronique de J.-J. Liengme qui porte ce titre (*Jura Libre*, 29 juin 1960, p. 4), reproduite dans l'annexe 6.

613 «L'avenir de la langue française», *Jura Libre*, 4 avril 1962, p. 1.

Jean-Jacques Liengme cite en exemple une personne fière de bien parler : un chef de gare qui utilise le terme extrêmement précis de « refouler » pour se référer à un train reculant avec sa locomotive. L'auteur estime ensuite qu'il est du devoir de tout francophone, à l'instar de ce chef de gare, de faire honneur à la langue française et de continuellement rechercher la perfection dans l'expression. Bien parler nécessite donc non seulement une prise de conscience mais aussi un vrai travail. Roger Schaffter est sur la même ligne lorsqu'il résume un discours de Roland Béguelin à la SJE (BÉGUELIN 1963) où l'on retrouve les deux idées exposées ci-dessus :

> « *Roland Béguelin stimula l'orgueil que nous avons de notre parler* [c'est-à-dire le français], *mais il en définit aussi les exigences, soit le refus de tout jargon, la surveillance constante du langage de notre peuple, la lutte contre l'abâtardissement et la corruption des mots*. »
>
> (« Fervente Émulation », *Jura Libre*, 3 juillet 1963, p. 6)

Dans cette optique, le *Jura Libre* propose à ses lecteurs le compte rendu de livres qui pourraient les aider[614]. Mais l'exemple est surtout censé venir de la bonne tenue du journal lui-même, selon ses éditeurs.

Nous l'avons vu, la solution n'est pas pour les autonomistes de proposer une norme régionale jurassienne de la langue française mais bien de pousser les Jurassiens à une expression parfaite de la *langue de Molière*, à l'instar des poètes jurassiens qui utilisent un français châtié, montrent une *excellente* connaissance du vocabulaire et ne mettent jamais en avant des termes régionaux. Cette mission est donc aussi celle de l'hebdomadaire autonomiste, lu régulièrement dans tous les foyers séparatistes. À l'occasion du vingtième anniversaire de l'hebdomadaire, le secrétaire général du RJ explique ainsi la vocation de cet organe de presse en termes de thématique et d'écriture :

> « [...] *Durant quelques années, le thème principal fut, bien sûr, la défense du Jura, de sa langue française, de son économie*. [...] *Très vite, le "Jura Libre", dont la vocation fut premièrement de soutenir la sainte polémique de la liberté, a voulu s'élever plus haut. Avec des moyens limités, mais résolument, il s'est efforcé d'être un foyer intellectuel, un flambeau visible de loin, et dont la lumière ne soit pas entachée de régionalisme. À partir d'une cause réelle, concrète, enracinée dans une terre, il a étendu son champ d'action en cercles concentriques, entraînant les lecteurs à voir, au-delà du cas particulier, tout le contenu des principes, des doctrines et des idées générales*. [...] *Le "Jura Libre" est bien écrit, disent nos confrères, et c'est un hommage auquel nous sommes sensibles. Malgré les imperfections dues au travail rapide, notre hebdomadaire se rapproche des revues en ce qui concerne la correction des textes, et les collaborateurs, en butte à la sévérité du rédacteur en chef, font un effort louable. Il leur est demandé un esprit clair, un engagement total dans la direction choisie, de la logique, un style correct et aussi, si possible, la qualité de l'expression. Comme on le voit, il faut qu'ils aient beaucoup de talent, et bon caractère ! Une faute, une lourdeur, une imprécision, une inutile répétition de mot, et même une inélégance ne passent pas si elles sont décelées à la lecture. Certes, la perfection n'est jamais atteinte, mais la langue française est bien défendue, comme le voulait feu Gilbert Beley*.

[614] Voir par exemple « Lettre d'un Confédéré », *Jura Libre*, 10 novembre 1965, p. 1.

Nous n'écrivons pas pour des intellectuels seulement, mais pour le peuple en général, fait de paysans, d'ouvriers, de commerçants, etc. Le vocabulaire utilisé reste donc à la portée de tous, mais quant au niveau de la pensée, nulle concession n'est faite, étant donné que pour nous, culture et politique sont étroitement liées, et qu'en tirant nos lecteurs vers le haut, au prix de quelques difficultés – celle, pour eux, de nous relire une seconde fois – nous leur manifestons un respect élémentaire. En retour, ils nous vouent un attachement à toute épreuve.»

(Roland Béguelin, *Jura Libre*, 21 août 1968, p. 1 et 2, je souligne)

Le rédacteur en chef du *Jura Libre* partage ici ses grandes ambitions. L'hebdomadaire, loin de se cantonner à commenter une lutte régionale, doit *ouvrir les horizons* de son lectorat. Ce souci est similaire en bien des points au discours de la francophonie naissante à la fin du XIX[e] siècle d'une *mission civilisatrice* de la langue française (voir Matthey 2011 pour un exemple jurassien): s'assimiler à la *grande langue de civilisation* qu'est le français permet de s'incorporer à la francophonie. Ensuite, Roland Béguelin s'enorgueillit de la *bonne correction* linguistique de son journal. Une appréciation partagée par certains confrères amis des séparatistes, dont Claude-Philippe Bodinier qui, en sa qualité de président de l'AIJLF, félicite l'hebdomadaire pour ses vingt puis ses trente ans d'existence:

«*Enfin, le* Jura Libre *est un des journaux les plus correctement écrits que je connaisse. Lire quatre pages imprimées sans sursauter douloureusement devant des fautes de français, par le temps qui court, c'est plutôt rare!*»

(«Lettre du président de l'Association internationale des journalistes de langue française», *Jura Libre*, 21 août 1968, p. 7)

«[Le *Jura Libre*] *est aussi l'un des rares journaux romands soucieux en permanence d'un langage correct, c'est-à-dire limpide et sans ambiguïté.*»

(«Message de l'Union internationale des journalistes de langue française», *Jura Libre*, 23 février 1978, p. 9)

Citons enfin l'avis d'un lecteur français dont la lettre est reproduite dans l'hebdomadaire et qui complimente et remercie l'équipe éditoriale de lui avoir procuré ce journal qu'il a lu *"comme un roman d'aventure"*, «[t]*out cela écrit dans une langue française que vous maniez avec une clarté et une pureté incomparables*» («La lettre de la semaine», *Jura Libre*, 16 novembre 1978, p. 5). En fait, l'équipe du *Jura Libre* est si sûre de la correction de ses articles qu'à l'occasion de la Quinzaine du bon langage en 1970, les éditeurs offrent un prix de cinquante francs «à qui trouverait le plus de fautes*, d'incorrection de style*» dans un numéro de l'hebdomadaire («Le prix du bon langage», *Jura Libre*, 17 février 1971, p. 4). Au vu des idéologies langagières exposées ci-dessus, la *bonne tenue* orthographique et syntaxique des articles du *Jura Libre* et l'effort qui est fourni par l'équipe éditoriale ne sont pas uniquement dus à la volonté de fer du rédacteur en chef. Ce dernier impose un travail rigoureux à son équipe, comme en témoigne Pierre Rottet qui a fait son apprentissage de typographe aux Éditions du Jura Libre, puis a rejoint l'équipe éditoriale comme journaliste-stagiaire au début des années 1980. Il se rappelle ainsi ses trois années de stage au *Jura Libre*:

> «*Œuvrer aux côtés de ce perfectionniste de la pensée et de la langue durant presque trois ans fut d'une intense richesse. Je me souviens de jeux que nous passions à faire entre deux articles, entre des corrections et la confection hebdomadaire de la maquette du* Jura Libre. *Avec le Grevisse, la bible de la langue française, nous nous faisions dicter des textes tourmentés à souhait. Une fois, une seule, je parvins à faire mieux que lui : une dizaine de fautes, contre une quinzaine pour lui.*»
>
> (ROTTET 2010: 120)

Ce témoignage souligne la passion pour la langue de Roland Béguelin et l'importance qu'il accorde à la *justesse* orthographique. Mais d'autres voix que celle du secrétaire général du RJ s'élèvent parmi les autonomistes pour rappeler que *bien* écrire et parler *correctement* doivent être une priorité dans le Jura. On peut mentionner la réaction d'un membre du RJ, M. Paroz, qui se plaint auprès du secrétaire général qu'une circulaire rédigée par la section biennoise contient de nombreuses erreurs[615]. Benoîte Crevoisier, qui nous a accordé un long entretien, rappelle volontiers à quel point son travail pour la tenue de procès-verbaux, la rédaction de communiqués de presse et le secrétariat au sein d'associations contre la place d'armes des Franches-Montagnes lui a plus appris à manier la langue que ses études d'institutrice à l'école normale. Les directeurs de ces associations lui faisaient réécrire ses textes jusqu'à ce qu'ils soient *parfaits* (voir l'entretien de Benoîte CREVOISIER : 1.1-9). Nous avons déjà cité la chronique du Gaulois où Jean-Jacques Liengme incite les Jurassiens à être *fiers* de leur langue et à contrer leur paresse naturelle par une connaissance toujours plus *parfaite* du français. Le Rauraque passe également beaucoup de temps à proposer et à exiger une langue française plus *correcte*, à tel point que certains lecteurs de l'hebdomadaire le taxent de «*puriste*» (*Jura Libre*, 31 janvier 1973, p. 2).

Mais, pour les séparatistes, manier un français *pur* – sans solécismes et sans traces de germanismes ou d'anglicismes –, c'est aussi manifester l'appartenance du Jura à l'*ethnie française* et à la francophonie en devenir.

> «*Les Jurassiens sont de souche française. Pour eux, le français est langue de communication, de culture, instrument de libération.*»
>
> («En marge du Congrès des Jeunesses francophones. Préparons le monde de demain», *Jura Libre*, 15 janvier 1969, p. 2)

Le *chef-d'œuvre* qu'est la langue française représente un *instrument de libération* parce que, selon l'assimilation entre langue et pensée, elle offre aux autonomistes jurassiens une pensée *claire*, *précise* et *rationnelle*, ainsi que les *horizons intellectuels* nécessaires à leur émancipation.

En retour, les autonomistes resteront fidèles à cette langue française après la création de la République et Canton du Jura et ils se battront pour faire entrer des considérations de politique linguistique dans la Constitution, tout d'abord, puis dans

[615] ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, RJ 14, lettre de Roland Béguelin à André Paroz (Bienne), datée du 5 mai 1960.

la loi et les pratiques politiques. Nous y reviendrons dans la conclusion générale, mais présentons déjà la façon dont le vocabulaire politique a été épuré pour enlever toute référence possible au règne bernois. La classe politique jurassienne, au moment de la création du canton, provenait en grande partie – mais pas uniquement – des rangs du RJ. Dans un discours à l'Assemblée constituante, Roland Béguelin rappelle à ses confrères les raisons pour lesquelles les améliorations rédactionnelles préconisées par la commission de rédaction doivent être acceptées :

> «*La correction du style et la précision du langage sont le support indispensable de toute norme juridique. Les gaucheries, les contre-sens, les ambiguïtés, les incorrections pèchent contre le génie de notre langue : elles affaiblissent le principe ou la règle édictée par le pouvoir.*»

(Roland Béguelin, discours du 27 octobre 1976 à l'Assemblée constituante. ACJ / Fonds Roland Béguelin, 97 J 205, Commission de rédaction 1976-1979)

Le but de la commission a été, selon le secrétaire général du RJ, d'«*affiner le texte en le rendant limpide et harmonieux*» (*Ibid.*), c'est-à-dire de s'éloigner du *français fédéral* vers une langue française plus proche de l'idéal que s'en fait le discours autonomiste. Dans la Constitution jurassienne, une nouvelle terminologie a donc été introduite pour désigner les instances politiques du nouveau canton, qui s'émancipe des *germanismes* utilisés ailleurs en Suisse romande. Comme l'explique Roland Béguelin dans un éditorial du *Jura Libre* :

> «*En prenant son envol, la patrie du peuple jurassien comprise dans le nouveau canton se devait d'arranger toutes choses selon une optique qui ne soit plus celle de l'État bernois dominateur. Mettre fin à des routines contractées depuis plus d'un siècle, rompre avec un germanisme aliénant, retourner aux sources de la personnalité jurassienne – qui est française et rien d'autre – ne pas copier les cantons romands quand ceux-ci subissent des types d'influence analogues à ceux dont nous avons souffert, telle est la mission des bâtisseurs de la République et Canton du Jura.* […]
> *S'agissant des mentalités, il est souvent plus nécessaire encore de changer le vocabulaire. On dit que le poète est celui "qui donne leur nom aux choses". Le mot s'inscrit dans une forme de pensée, mais aussi influe sur cette dernière et lui impose un cadre en même temps qu'une tonalité, raison pour laquelle il est parfois difficile de modifier les usages établis. Y parvenir conduit à certaines mutations, à un changement des habitudes mentales qui revêt une grande importance sur le plan social et politique.*»

(«Salut ministre !», *Jura Libre*, 16 novembre 1978, p. 1 ; voir annexe 6)

Les propos sont clairs, on entend avec ce changement de terminologie porter un dernier coup au *français fédéral*, à l'*arme secrète* des Bernois. La Constitution jurassienne préfère ainsi *lycée* à *gymnase*, *baccalauréat* à *maturité*, *école maternelle* à *école enfantine*, *citoyenneté* à *nationalité*, *Parlement* à *Grand Conseil*, *Gouvernement* à *Conseil d'État* ou *Conseil-exécutif* et *Ministre* à *Conseiller d'État*. Roland Béguelin est fier de pouvoir apporter ainsi un peu plus de *précision* à la langue parlée et écrite dans le Jura.

Chapitre 8
Le bilinguisme : « français d'abord » !

« [… N]*ous ne voulons pas uniquement une culture francophone et ethnique pour les générations qui nous suivent* […].
Mme Aubry-Moine, responsable du service de presse de "Force Démocratique", dans le "Courrier de la Vallée de Tavannes", numéro du 12 octobre 1974. »

(Cité – par exemple – dans Association romande pour la défense de la langue française 1975 : 13)

Cette citation a fait grand bruit dans le Jura et en Suisse romande en 1975 et 1976, en marge des sous-plébiscites organisés dans les districts méridionaux du Jura. Elle a lancé ce que le correspondant jurassien de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* a nommé en 1976 « *la polémique sur le bilinguisme* » (18 novembre 1976, p. 9). Cette phrase de Geneviève Aubry-Moine* a en effet été interprétée par les autonomistes comme constituant un « *appel au bilinguisme* »[616] de la part de Force démocratique. L'auteure a répondu aux attaques par voie de presse, considérant que cette lecture était une « *pure invention* » et a nié « *s'être jamais prononcée pour le bilinguisme* » (*Ibid.*). D'une part, cette polémique nous apprend que, pour les autonomistes, traiter le camp adverse de partisans du bilinguisme est une accusation grave. D'autre part, on note que du côté anti-séparatiste on ne revendique pas (encore) publiquement un soutien au bilinguisme, même si de nombreux discours et des communiqués de presse pro-bernois présentent, à cette période déjà, la connaissance individuelle et la cohabitation géographique de deux langues comme un enrichissement[617].

[616] Selon les termes d'A. Charpilloz, voir la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 24 novembre 1976, p. 9.
[617] Voir en particulier dans *L'Impartial*, 21 juin 1974 (« Jura – Communiqués – 22-22 juin », p. 27), un communiqué de presse de Force démocratique du Jura-Sud intitulé « Le don des langues ».

En fait, on ne peut comprendre les enjeux et les ramifications profondes de cette polémique qu'en se penchant plus avant sur la place du bilinguisme dans le discours autonomiste: toujours considéré comme négatif, sur le plan personnel (8.1.) mais aussi institutionnel et territorial (8.2.). Les lignes qui suivent vont en retracer les contours. Les autonomistes semblent être les premiers à aborder ces questions dans le cadre du Jura. Les anti-séparatistes n'utilisent pas publiquement l'argument du bilinguisme comme un enrichissement avant 1974 et il apparaît uniquement en réponse aux arguments *ethniques* et linguistiques mis en avant par le RJ depuis plus de dix ans. De plus, Geneviève Aubry-Moine nie devant la presse s'être *prononcée pour le bilinguisme*. Le contre-discours de FD prend moins la défense du bilinguisme, souhaitant l'encourager et le développer, qu'il n'entend présenter un état de fait, un phénomène qui est courant dans «[la] *Suisse* [qui] *parle quatre langues, les Grisons trois, Fribourg, Valais et Berne deux*» («Jura-Communiqués – 22-23 juin», *L'Impartial*, 21 juin 1974, p. 27). Les pro-Bernois offrent ainsi une position pragmatique, qu'ils considèrent comme rationnelle au vu des pratiques linguistiques harmonieuses qui caractérisent la Suisse.

> «*Pour nous, les pieds bien sur terre, nous pensons toujours que les langues, même rocailleuses, sont un moyen de contact avec son prochain et que ce contact est toujours enrichissant. Nous n'approuvons pas les théories qui divisent et nous croyons, en cela, être bien dans la ligne de pensée de notre Patrie.*»
>
> (Communiqué de Force démocratique du Jura-Sud, «Le don des langues», in «Jura-Communiqués – 22-23 juin», *L'Impartial*, 21 juin 1974, p. 27)

Ce communiqué de presse va en effet totalement à l'encontre du discours traditionnel du RJ car il décrit le contact du français et du suisse allemand (sous-entendu par l'usage de l'adjectif *rocailleux*) dans le Jura comme «*enrichissant*». C'est ce que montre bien cette autre citation d'une anti-séparatiste membre de GFFD, une citation instrumentalisée par le RJ comme celle de Geneviève Aubry-Moine:

> «*Mme Sylvia Jaeggi, membre du comité du groupement féminin de "Force démocratique" a écrit dans le "Jura bernois" de Saint-Imier, du 14 septembre 1974: "Est-ce par hasard que les districts du Sud vivant et travaillant avec leurs voisins de langue allemande aient (sic) refusé la séparation; cela afin de démontrer que le bilinguisme est bel et bien possible et profitable?"*»
>
> (Notamment dans: «Le Jura méridional face à son destin. La polémique sur le bilinguisme rebondit», *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 24 novembre 1976, p. 9)

On note tout d'abord la forme interrogative de cette citation. Sylvia Jaeggi y souligne la normalité du bilinguisme dans une région où de nombreuses personnes travaillent en allemand, une région proche de la ville bilingue de Bienne. En outre, un petit détail de cette citation tirée d'un communiqué de presse du RJ – le purisme linguistique exprimé par le «(sic)» – rappelle les positions autonomistes sur les dangers que fait courir l'allemand au contact du français dans le Jura. C'est donc la coexistence de deux langues dans la vie d'un individu ou d'une communauté qui va provoquer le *français fédéral* et ses conséquences.

Dans le Jura, la thématique du bilinguisme est dans les années 1960 un sujet d'abord abordé par les autonomistes. Les paragraphes qui suivent décrivent plus en détails la façon dont ils considèrent le bilinguisme comme un danger, une position liée en grande parie à la théorie de l'*ethnie française*. Cette menace vaut tant pour l'individu (8.1.) que pour la communauté (8.2.1.). L'ouverture de ce chapitre en témoigne, d'autres discours coexistent en Suisse sur cette thématique, dont les propos des pro-Bernois en réponse aux positions du RJ dès 1974. D'autres voix se font toutefois entendre en Suisse et le point 8.2.2. en cite un exemple notable, avec la *Charte des langues* développée dans le canton de Fribourg dans les années 1960.

8.1. La *confusion* du bilinguisme[618]

Selon le corpus analysé, le bilinguisme est un sujet qui intéresse les autonomistes jurassiens. Un regard sur le *Jura Libre* de l'époque montre qu'entre 1963 et 1976, en plus des nombreuses références isolées et ponctuelles au bilinguisme, douze articles de fond concernent exclusivement ce thème. En plus de deux chroniques qui définissent la notion (articles 6 et 7), les autres articles portent sur l'introduction de l'apprentissage d'une langue seconde auprès de jeunes enfants (articles 1 à 4), décrivent le bilinguisme institutionnel et communautaire de la ville de Bienne (articles 5 et 8), la situation au Québec (articles 9-10) et dans le Jura méridional (articles 11 et 12). Ce corpus peut sembler peu important de prime abord. Rappelons néanmoins que l'hebdomadaire autonomiste est pensé expressément comme un instrument politique qui doit former les militants à la lutte et n'est pas une publication culturelle. De plus, le journal est peu épais (quatre à huit pages suivant les éditions) et se concentre sur les points importants pour la Question jurassienne. La comparaison peut être faite avec un quotidien jurassien, *Le Démocrate,* qui compte un nombre de pages dépassant souvent la douzaine et qui comporte une rubrique culturelle. Pour la même période, seuls trois articles sur le bilinguisme ont été répertoriés[619]. En revanche, comme nous l'avons mentionné, le *Jura Libre* parle régulièrement de cette thématique dans les articles cités que nous présentons ci-dessous dans l'ordre chronologique :

1. « Considérations sur le bilinguisme », *Jura Libre*, 20 février 1963, p. 1 et 2, extrait de Coulon (1962 : 9-11) ;
2. « Les dangers du bilinguisme », 27 mars 1963, p. 2 ; article emprunté à *Combat*[620] ;

[618] 8.1.1. à 8.2.1. présentent une réécriture à la fois plus ciblée mais aussi plus fournie d'un article explorant les changements dans les idéologies touchant le bilinguisme dans le Jura entre les années 1960 et l'heure actuelle (Cotelli 2013b).
[619] « Enfants cosmopolites. Grandir en deux langues », *Le Démocrate*, 17 mai 1962, p. 1 et 2 ; « L'enseignement des langues à la maternelle », 2 août 1962, p. 1 ; « Le bilinguisme en Suisse », 5 février 1963, p. 1 et 7 (un compte rendu de Fondation Charles Plisnier 1963).
[620] *Combat* est un hebdomadaire syndical socialiste wallon qui avait un tirage moyen de 80 000 exemplaires. À ses débuts, il est présenté comme l'organe de presse du Mouvement populaire wallon, voir Delforge/Destatte/Libon (éd.) (2000 : t. 1, 300-301).

3. Roland Béguelin, « Faut-il enseigner obligatoirement l'allemand à l'école primaire ? », 19 février 1964, p. 1 et 2 ;

4. « Contre le bilinguisme et l'enseignement prématuré d'une langue étrangère », 26 février 1964, p. 1 et 2, ainsi que 4 mars 1964, p. 2, extrait emprunté à Raymond Bernard, « Les méthodes audio-visuelles et le bilinguisme », *Bulletin d'information et de presse de la Fondation Charles Plisnier*, n° 25 et 26, 15 janvier (p. 7-10) et 15 février 1964 (41-47), cet article étant lui-même une version à peine expurgée de RENARD (1963 : 113-123) ;

5. « Les dangers du bilinguisme », 2 novembre 1966, p. 3, emprunté au *Courrier Romand* ;

6. « Voltaire et le bilinguisme », 21 décembre 1966, p. 3, article emprunté à *Forces Wallonnes*[621] ;

7. Le Gaulois, « À propos du bilinguisme », 18 octobre 1967, p. 4 ;

8. « Bilinguisme et misère de la langue », 9 mai 1968, p. 1 et 2, emprunté à *L'Express* de Neuchâtel ;

9. « Le Québec et la loi sur le bilinguisme », 5 novembre 1969, p. 6, copie d'une lettre de Michel-Guy Huot reçue par le RJ[622] ;

10. « Contre le bilinguisme au Québec », 26 novembre 1969, p. 2 ;

11. Marcel Joray[623], « Le Jura-Sud bilingue ? », 5 mars 1975, p. 2 ;

12. RJ, « Mise au point concernant le bilinguisme dans le Jura méridional », 25 novembre 1976, p. 4.

Ces textes sont le plus souvent empruntés à d'autres publications, des sources étrangères (la Belgique pour les numéros 1, 2, 4 et 6 ; le Québec pour le numéro 9) mais aussi des journaux romands (numéros 5 et 8). Le discours sur le bilinguisme dans le *Jura Libre* n'est donc pas une spécialité du RJ. Il reprend des textes déjà publiés mais qui, mis ensemble, vont construire une image négative du bilinguisme pour les autonomistes. Indirectement, les lecteurs sont appelés à poser sur ces articles une grille de lecture jurassienne et à réinterpréter le bilinguisme dont il est question théoriquement comme étant un bilinguisme français-allemand ou même français-suisse allemand ; une réinterprétation qui entre bien dans la notion théorique d'entextualisation. Les discours sont réappropriés par les autonomistes et placés dans un contexte historique et politique très différent tant de celui de la Belgique que du Québec.

La plupart de ces titres parlent d'eux-mêmes. Le bilinguisme se présente comme un danger pour les autonomistes, que ce soit le bilinguisme individuel, suite à l'amalgame qui est fait entre langue et pensée, ou le bilinguisme communautaire.

[621] *Force Wallonnes* est l'hebdomadaire du Rassemblement wallon et du Parti wallon. Il paraît sous ce titre de 1965 à 1977, voir DELFORGE/DESTATTE/LIBON (éd.) (2000 : t. 2, 656).

[622] Nous n'avons pas retrouvé la trace de l'original de cette lettre dans les archives.

[623] M. Joray est un des fondateurs de l'IJSLA qu'il préside jusqu'en 1962. Il est éditeur et auteur de livres sur l'art contemporain. Voir la notice que lui consacre le *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F41306.php, dernière consultation le 5 mars 2014).

On remarque aussi de prime abord une différence notable entre les articles des années 1960 et ceux des années 1970 : en termes quantitatifs, mais également dans la façon d'aborder la problématique. Dans les années 1960, l'effort semble être mis sur une connaissance générale et plutôt théorique de la nocivité et des dangers du bilinguisme. Depuis les années 1970 et surtout après le vote du second plébiscite en 1974, les enjeux liés à la thématique du bilinguisme se font plus précis et régionaux. Ils s'appliquent en particulier à la région sud du Jura qui pourrait rester dans le giron bernois et, selon le credo autonomiste, court de grands risques de devenir bilingue dans un premier temps, puis de se germaniser totalement par la suite – d'où la polémique qui s'engage avec les pro-Bernois, citée en début de chapitre.

Nous allons revenir maintenant sur les arguments défendus par les autonomistes qui prouvent scientifiquement[624] que le bilinguisme est néfaste et qu'il ne peut que conduire à une dégradation de la langue et au changement linguistique (*germanisation* dans le Jura, *anglicisation* au Québec, *néerlandisation* ou *flamandisation* en Belgique francophone et *italianisation* en Vallée d'Aoste). En fait, la personne bilingue est tellement assimilée dans ce discours à un mauvais locuteur et à un piètre penseur qui ne peut émettre que des idées *confuses* que Roland Béguelin va jusqu'à utiliser le terme de *bilingue* presque comme une insulte, notamment lorsqu'il cite les propos prétendument ridicules d'un Biennois[625]. Mais avant cela, nous nous penchons sur la définition du bilinguisme par les autonomistes et nous nous demandons si le nombre de bilingues est élevé dans le Jura dans les années 1960 et 1970, selon le RJ.

8.1.1. Combien de bilingues dans le Jura ?

À l'image de ce que certains étrangers pensent des citoyens de la Confédération helvétique, de nombreux Suisses semblent considérer que les Jurassiens sont tous bilingues[626], « *des êtres hybrides, à moitié germanisés* », comme le rapporte Roland Béguelin dans sa revue de presse du *Jura Libre* le 22 février 1961 (p. 4). Il cite plusieurs exemples d'une telle mystification, dont un article récent paru dans un hebdomadaire édité à Lausanne qui soutient que dans le Jura bernois, en l'occurrence à La Neuveville, « *la plupart des habitants parlent indifféremment nos deux langues nationales principales* »[627]. Le secrétaire général du RJ conclut ainsi :

---

[624] Cette caution scientifique est surtout obtenue par le recours à un discours provenant de figures d'autorités, tel J. Hanse* ou C. Pichon.

[625] Roland Béguelin se moque d'un auteur du *Courrier Romand* qui considère qu'utiliser *quatre-vingt-dix-huit* pour *nonante-huit* et *soixante-dix-sept* pour *septante-sept* est pédant. Il le décrédibilise ainsi : « *Ce (bi ?) linguiste biennois veut que l'on dise septante, huitante, nonante, en tous lieux obstinément* » (« Parlons français », *Jura Libre*, 22 septembre 1965, p. 5).

[626] Voir aussi Philippe (1978 : 22) pour un autre exemple de ce genre de plainte de la part des Jurassiens, ou un article de J.-J. Liengme qui s'offusque d'« *une personne qui nous affirmait que le Jura protestant est bilingue (et qui trouvait cela très naturel)* » (« Le français et la Suisse romande », *Jura Libre*, 13 janvier 1965, p. 6).

[627] « La Neuveville », *L'Abeille. L'hebdomadaire du pays romand*, n° 2, 14 janvier 1961, p. 5.

«*En dépit des notions d'allemand dispensées dans les écoles secondaires, assez peu nombreux sont les Jurassiens capables de s'exprimer couramment soit dans la langue de Goethe, soit en patois bernois, et les bilingues sont rares.*»

D'une manière générale, les autonomistes cherchent toujours et par tous les moyens à minimiser le nombre de bilingues dans leur région. Citant les qualités de Hans Hof – un Jurassien élu en 1961 au poste de chancelier[628] –, le *Jura Libre* rappelle par exemple qu'un «*parfait bilingue*» est un fait «*rarissime*» dans le Jura («Le papier se laisse écrire», 24 mai 1961, p. 4). Fidèle à une vision très conservatrice et puriste du bilinguisme, il considère les bilingues comme des êtres *hybrides*, une idée largement présente dans les années 1960. Soulignons également l'emploi de l'adjectif «*parfait*». Il implique une définition traditionnelle du bilinguisme (voir ci-dessous) qui explique en partie le petit nombre de bilingues que l'on reconnaît dans le Jura et en Suisse. D'ailleurs, comme le rappelle l'opuscule de l'Association romande pour la défense de la langue française (1975: 12), édité pour la propagande du non lors du plébiscite du 16 mars 1975, les Jurassiens ne sont pas bilingues: les seuls bilingues dans le Jura sont les familles bernoises en voie d'assimilation[629]. Jean-Jacques Liengme mentionne aussi dans les colonnes du *Jura Libre* l'existence de ces «*bilingues marginaux*» qui se sont alliés aux «*pro-Bernois mal intégrés*» pour manifester contre la venue de Joseph Hanse* à Saint-Imier en 1965 («Hommage à la langue française», *Jura Libre*, 2 juin 1965, p. 2). Pour Roland Béguelin, le bilinguisme dans le Jura est une «*légende* […] *qui a été forgée de toutes pièces*» par les Bernois après 1815 et elle est devenue «*l'arme* […] *grâce à laquelle on pensait changer la population et sa mentalité. Et Berne y a presque réussi*» («Un Bernois et le "totalitarisme roman"», *Jura Libre*, 8 mai 1968, p. 1). Au contraire, les pro-Bernois considèrent quant à eux que le Jura-Sud est bilingue, avec Bienne[630] et, comme nous l'avons vu plus haut, que ce bilinguisme qui découle naturellement des liens économiques et géographiques avec les Bernois est un enrichissement.

Ce refus du RJ d'accorder une certaine importance numérique au fait bilingue en Suisse et dans le Jura découle logiquement de différentes idéologies langagières présentes dans le discours autonomiste jurassien[631]. Bien sûr, il existe de nombreux bilingues dans le Jura, ainsi que partout en Suisse. Plusieurs militants que j'ai interrogés ont travaillé ou étudié en allemand. De même, certains jeunes Béliers d'origine suisse allemande, Daniel Kummer par exemple, sont bilingues[632]. Toutefois,

---

[628] Sur H. Hof, voir la notice le concernant dans le *Dictionnaire du Jura* (URL: http://www.diju.ch/f/notices/ detail/4743/, dernière consultation le 2 avril 2013).

[629] «*En général les Jurassiens romands ne parlent qu'une seule langue*: *le français. Il existe toutefois un bilinguisme dans les familles en voie d'assimilation, bernoises principalement.*»

[630] Communiqué de Force démocratique du Jura-Sud «Le don des langues», in «Jura – Communiqués – 22-23 juin», *L'Impartial*, 21 juin 1974, p. 27.

[631] D'autres observateurs suisses partagent, pour des raisons similaires, ce refus du fait bilingue en Suisse. Citons A. Lombard* qui lui-même emprunte d'ailleurs ses propos à R. Fell, un Biennois: «*Les vrais bilingues sont rares partout*» (in Fondation Charles Plisnier 1963: 28).

[632] Nous avons cité d'autres bilingues dans les chapitres qui précèdent. Mentionnons encore G. Kummer – musicien jurassien d'origine anabaptiste, qui est «*bilingue, et pourtant favorable à un canton*

selon la doctrine de l'*ethnie française*, les Jurassiens se reconnaissent avant tout par leur langue : le français. Il n'est pas envisageable de pouvoir se reconnaître dans deux langues : une doit prédominer et prendre la place de la *langue de civilisation*, celle qui forge la mentalité de ses locuteurs et marque leur *âme*, selon l'idéologie *ethniste*. Il va sans dire que celle-ci doit être la langue française dans le cas d'un bilinguisme français-suisse allemand (voir 5.1.3.). Dans cette pensée, le monolinguisme est la norme et le bilinguisme évoque un processus transitoire, les premières manifestations de l'assimilation linguistique. En fait, la vision puriste de la langue si typique des mythes unifiants du français (voir 4.1.1.) s'ajoute à l'imperméabilité des cultures dérivée de la théorie de l'*ethnie française*, au déterminisme linguistique ainsi qu'à une certaine définition du bilinguisme commune avant les années 1980, qui voudrait que ce terme s'applique seulement aux personnes maîtrisant totalement et parfaitement deux langues (Martinet 1982 ; Lüdi/Py 2003 : 6 ; Grosjean 2010 : 13s.). Ces notions sont toutes présentes sous la plume de Jean-Jacques Liengme lorsqu'il expose sa vision du bilinguisme dans le *Jura Libre*.

« À propos du bilinguisme

Le bilinguisme est une utopie dont les tenants, dans leur désir de comprendre l'autre et de se faire comprendre de lui, n'hésitent pas à bâtir un édifice fort compliqué et parfois astucieux, sans prendre la peine de vérifier ses bases. En effet, dans les territoires qui forment des marches linguistiques apparaissent tous les inconvénients qu'il y a à n'être pas compris, même si l'on parle clairement. De là l'idée qu'il conviendrait que les hommes soient pénétrés d'au moins deux langues.

Qu'est-ce qu'un parfait bilingue ? C'est une personne qui s'exprime en deux langues, qui en saisit les nuances, qui pense en deux langues, et qui peut, théoriquement, traduire sa pensée dans l'une ou l'autre langue. La plupart des gens ne seront jamais des bilingues, malgré tout le mal qu'ils se donnent pour apprendre deux langues. Il leur échappera toujours une nuance, un terme, une définition, la possibilité de sentir dans les deux langues. Quelques individus, du fait de leur naissance, du lieu de leur éducation ou des péripéties de leur enfance, deviendront des bilingues vrais et pourront s'exprimer, compter, penser, philosopher dans les deux langues avec un égal bonheur. Ils demeurent l'exception.

Il y aura toujours des gens pour affirmer qu'ils parlent "indifféremment" deux langues et l'on n'aura aucune peine à constater que leur indifférence est pire que le mépris. Qu'un bilingue anglais-allemand, ou français italien puisse se trouver sans trop de mal, ce n'est pas impossible. Mais un bilingue français-allemand, c'est une autre affaire. Tout est différent : la syntaxe, la place du verbe dans la phrase, la précision des termes, bien plus encore la démarche de la pensée. La pensée allemande est, par essence, étrangère à la pensée française. De même pour la pensée anglaise. Des phénomènes, qui paraissent capitaux aux Allemands ou aux Anglais, occupent une place bien plus modeste dans l'esprit français. D'où le sentiment que les Allemands ont de la "légèreté" française. D'où ce que les Français désignent comme la gaucherie des Allemands. En fait, on se trouve en présence de natures différentes ; qui ont chacune leur valeur propre, mais qui ne se superposent jamais exactement.

---

du Jura » et qui demande la « *liberté pour le Jura* » dans la campagne pour le oui du 23 juin orchestrée par le RJ (« Liberté pour le Jura », *L'Impartial*, 19 juin 1974, p. 23).

Dès lors, à moins d'être partisan de la Tour de Babel et amateur de charabia, il vaut mieux cultiver chacun sa manière d'être, sans chauvinisme, certes, mais sans complexe. Une chose demeure indispensable : le respect mutuel et le souci de la dignité de l'autre. En tout bien, tout honneur, en toute humilité aussi.

Le Gaulois »

(*Le Jura Libre*, 18 octobre 1967, p. 4, article 7)

Jean-Jacques Liengme explique clairement dans cet article pourquoi le nombre de bilingues serait si restreint : le bilinguisme parfait, c'est-à-dire le « *vrai* » bilinguisme, est un doux rêve, impossible à vivre, une « *utopie* ». Le bilinguisme pour les autonomistes signifie : penser et parler parfaitement dans deux langues et être capable d'en exprimer toutes les *nuances*. Cette idée fait – encore une fois – écho à une citation d'Antoine de Rivarol, un des maîtres à penser des plumes langagières du RJ, reproduite dans le *Jura Libre* du 12 mai 1965 (p. 3) :

« *Il faut apprendre une langue étrangère pour connaître sa littérature, et non pour la parler ou l'écrire. Celui qui sait bien sa propre langue est en état d'écrire ou du moins de distinguer dix à douze styles différents ; ce qu'il ne peut se permettre dans une autre langue. Il faut au contraire se résoudre, quand on parle une langue étrangère, à être sans finesse, sans grâce et souvent sans justesse.* »

La maîtrise de la *langue maternelle*, selon ce texte de Rivarol, est tellement complexe que l'auteur semble considérer qu'il est impossible de l'étendre à une langue étrangère. Remarquons également ici la mention de l'utilisation exclusivement littéraire de la connaissance d'une langue seconde, rappel que les seules langues qu'il vaut la peine d'apprendre sont les *langues de culture*.

Même si l'article du Gaulois ne l'exprime pas directement, il s'ensuit que le bilingue devrait également être à l'aise dans deux cultures différentes. Ce point de vue est abondamment représenté dans la littérature sur le bilinguisme dont s'inspirent les différents articles du *Jura Libre*, par exemple pour François Closset (1963 : 70) : « *Il est extrêmement rare qu'un individu soit vraiment bilingue, c'est-à-dire appartienne en même temps à deux cultures.* » Comme l'illustre cette citation, le prochain pas est d'expliquer qu'un tel bilinguisme est impossible à acquérir pour la plupart des gens. Seules certaines personnes qui ont été exposées à plusieurs langues depuis leur jeune âge peuvent prétendre à ce statut de *bilingues vrais*, mais, comme le montreront les deux points suivants, cela ne se fait pas sans effets secondaires et sans dommages collatéraux. Jean-Jacques Liengme offre toutefois un petit espoir à certains bilingues. Il semblerait que le bilinguisme soit possible lorsque les deux langues sont relativement proches (deux langues romanes ou deux langues germaniques), ce qui explique peut-être que le bilinguisme patois jurassien-français ne soit jamais thématisé négativement dans le discours autonomiste. Mais l'article ci-dessus souligne bien l'impossibilité d'un bilinguisme parfait lorsque les langues sont trop différentes, comme l'allemand et le français, parce que ces deux langues sous-tendent deux systèmes de pensée opposés en de nombreux points. L'auteur ne prend pas position sur la valeur de chacun de ces dispositifs conceptuels et langagiers éloignés par essence mais il souligne l'importance de les garder intacts,

chacun selon sa propre entité, protégeant ainsi leur *pureté*. L'idéologie de l'*ethnie française* et celle de l'unilinguisme se font sentir ici à pleine force.

Mais qu'en est-il des *bilingues vrais* qui ont grandi dans deux langues ? Selon ce discours, le résultat de leur acquisition linguistique est-il bel et bien positif ?

8.1.2. Les dangers du bilinguisme précoce

Deux longs articles empruntés aux médias belges de tendance autonomiste jettent dans le *Jura Libre* les bases de ce que l'on pourrait nommer la *doctrine* du RJ sur le bilinguisme, en particulier sur le bilinguisme précoce et l'acquisition des langues secondes. Ces textes s'appuient sur des travaux scientifiques datant du début du XXe siècle entrepris par des chercheurs belges, suisses et français pour souligner le côté néfaste de l'apprentissage prématuré d'une seconde langue : « *L'étude d'une seconde langue avant l'âge de 12 ans est un mal irréparable, sauf pour quelques enfants bien doués* » (article 2). Bien sûr, ce point de vue est tout à fait répandu dans les années 1960. On peut citer par exemple un article de deux scientifiques belges – Émile Derume et Sylvain de Coster[633] – qui proposent, sous le titre « Retard pédagogique et bilinguisme » (FONDATION CHARLES PLISNIER 1963 : 49-60), un état de la question en 1963 suite à une enquête de sociologie de l'éducation sur les résultats scolaires des enfants de travailleurs étrangers en Belgique (DE COSTER/DERUME 1962). Les explications données pour l'étayer empruntent à des idéologies déjà souvent mentionnées dans le cadre de cette étude sur le discours autonomiste jurassien. D'abord, l'interpénétration entre langue et pensée expose les petits bilingues à de graves séquelles sur le plan de l'apprentissage en général et de l'expression des idées en particulier :

> « *C'est en apprenant* [la langue maternelle] *que ses idées se forment*. […] *Il est donc de la plus haute importance de préserver cette formation première de l'esprit de l'influence perturbatrice que les mots ou les expressions d'une langue étrangère pourraient apporter à la clarté de la pensée*. »
>
> (« Les dangers du bilinguisme », *Jura Libre*, 27 mars 1963, p. 2, article 2)

> « *Comme l'a écrit le professeur Hanse, de l'Université de Louvain : "Selon une formule heureuse, si la pensée fait le langage, elle se fait aussi par le langage. Si le cerveau de l'enfant est le champ de bataille où s'affrontent précocement deux modes de pensée, ce n'est pas seulement sa capacité d'expression qui est mise en danger, c'est sa pensée elle-même. Celui qui ne possède qu'une langue maternelle appauvrie, imprécise, corrompue n'a et n'aura jamais qu'une pensée pauvre, hésitante, balbutiante."* »
>
> (« Contre le bilinguisme et l'enseignement prématuré d'une langue étrangère », *Jura Libre*, 26 février 1964, p. 2, article 4)[634]

---

[633] E. Derume est conseiller au Centre psycho-médico-social de La Louvière et S. de Coster est professeur à l'Université libre de Bruxelles où il est directeur du Centre de sociologie de l'éducation (FONDATION CHARLES PLISNIER 1963 : 49 et DE COSTER/DERUME 1962 : 7).

[634] Cette citation est tirée d'un discours tenu en 1962 au Palais des Académies de Bruxelles, reproduit dans FONDATION CHARLES PLISNIER (1963 : 35).

« [I]*ntroduire une seconde langue à l'école primaire, c'est porter atteinte à la connaissance de la langue maternelle et empêcher l'esprit de l'enfant de se développer normalement ; c'est risquer au moins de compromettre le succès des études ultérieures. Pour plus des neuf dixièmes des enfants le mal est irrémédiable.* »

(*Ibid.*)

Comme le montrent ces citations, le bilinguisme est présenté comme ayant de lourdes conséquences, qu'on peut décrire, selon Joseph Hanse, comme un « *attentat contre la langue maternelle et contre l'esprit même des enfants* » (*Ibid.*). En d'autres termes, l'acquisition anticipée d'une deuxième langue nuit au développement linguistique : le bilingue ne maîtrise aucune des deux langues qu'il a apprises. D'une part, l'enfant n'acquerrait que des connaissances limitées de la langue seconde, et, d'autre part, celles-ci nuiraient à la connaissance de la *langue maternelle*, qui – rappelons-le – doit impérativement être parfaite pour assurer la future construction intellectuelle du jeune apprenant :

« *Les pédagogues et les psychologues suisses ont étudié de près les méfaits du bilinguisme précoce sur la langue maternelle : l'enfant limite inconsciemment son vocabulaire, il ne parvient pas à nuancer son expression – et partant, sa pensée –, ses facultés de synthèse et de raisonnement logique en pâtissent.* »

(Article 4, 26 février 1964, p. 1)

Les lacunes linguistiques des bilingues sont déplorées tant par les Belges comme Joseph Hanse que par certains Suisses romands dont un des plus actifs semble être Alfred Lombard*. L'académicien belge résume ainsi ses propos :

« *L'enfant s'habitue, sans le savoir, à un vocabulaire limité, en quelque sorte interchangeable* ; *son esprit est encombré d'associations troublantes* ; *sa syntaxe mêle les valeurs et les structures, elle assimile mal les nuances.* »

(Fondation Charles Plisnier 1963 : 36)[635]

Cette situation est considérée comme étant d'autant plus grave que la connaissance de la *langue maternelle* pose déjà problème aux enfants belges, selon l'article de Raymond Renard. La rédaction du *Jura Libre* ajoute que « *cette remarque s'applique aussi aux Romands et Jurassiens* » (*Ibid.*), une vision des choses déjà présentée dans l'article de Roland Béguelin contre l'enseignement de l'allemand à l'école primaire une semaine auparavant (article 3). Cette mauvaise connaissance est imputée à la coexistence du français en Belgique et en Suisse avec une langue germanique. En particulier, les lacunes dont souffriraient les enfants bilingues se font sentir sur

[635] « *Il saute aux yeux que cet effort d'intelligence serait beaucoup mieux employé par l'enfant à acquérir d'autres mots dans sa propre langue. C'est chez les philologues doués d'une intelligence exceptionnelle que le bilinguisme paraît avoir été tout bénéfice pour l'esprit. Dans les cerveaux moyens, la capacité d'emmagasiner les mots est limitée et le bilingue n'arrive pas à posséder complètement plusieurs vocabulaires différents. Habitué à la traduction continuelle d'un idiome dans un autre, il réduit le vocabulaire de chacun d'eux aux mots qui ont un exact équivalent dans l'autre, il renonce à exprimer ce qui se traduit mal, et sa langue s'appauvrit de ses expressions justement les plus caractéristiques* » (Fondation Charles Plisnier 1963 : 26-279). Des propos très similaires apparaissent déjà dans Lombard (1957 : 23).

le plan du vocabulaire qui serait plus restreint pour les enfants parlant plusieurs langues (articles 2 et 4). D'autre part, le bilinguisme précoce porterait atteinte aux facultés intellectuelles des jeunes apprenants. Comme le petit bilingue «*ne parvient pas à nuancer son expression – et partant, sa pensée –, ses facultés de synthèse et de raisonnement logique en pâtissent*» (article 4, 26 février 1964, p. 1). Les dégâts causés par l'apprentissage d'une deuxième langue seraient donc non seulement linguistiques mais également cognitifs.

Enfin, ces études entendent montrer que le bilinguisme précoce fait courir aux jeunes polyglottes un véritable danger psychique. On parle de «*choc*», de «*traumatisme*» infligé à l'enfant par «*l'intrusion*» de la seconde langue, selon certains pédagogues et psychologues (article 4, 26 février 1964, p. 2). Ces termes soulignent bien la violence psychologique que le bilingue est censé vivre lorsque «*deux cultures s'opposent et se détruisent mutuellemen*t» au sein de sa personnalité (article 6). À ce sujet, l'article cite un extrait de l'ouvrage d'Édouard Pichon[636], grammairien et psychanalyste :

> «*Le bilinguisme est une infériorité psychologique…, écrit le docteur Pichon, car, d'une part, l'effort demandé pour l'acquisition d'une seconde langue semble diminuer la quantité disponible d'énergie intellectuelle pour l'acquisition d'autres connaissances ; d'autre part, et surtout, l'enfant se trouve ballotté entre des systèmes de pensée différents l'un de l'autre et il les adultère tous deux en les privant de leurs originalités et en se privant, par là, lui-même des ressources accumulées depuis des siècles par ses prédécesseurs dans chaque idiome.*»
>
> (Article 4, 26 février 1964, p. 2)

Cette citation importante dans le débat sur le bilinguisme dans la deuxième moitié du XXe siècle apparaît également dans un article emprunté à *Forces Wallonnes* reproduit dans le *Jura Libre* du 21 décembre 1966 (article 6). La figure connue et respectée de son auteur offre un gage de sérieux et procure une forme de caution scientifique au discours anti-bilinguisme de cette période.

À nouveau, cette idée est donc conforme à des idéologies langagières largement répandues à cette époque, fortement marquées de l'idéologie de l'unilinguisme. Les exemples proposés par Andrée Tabouret-Keller (2011 : 37-53) du discours des chercheurs sur la nocivité du bilinguisme de 1840 à 1940 reflètent très exactement toutes les idées transmises dans les articles 2, 3 et 4 que nous venons d'expliciter ci-dessus.

Outre leur insistance sur les méfaits cités, ces textes construisent une opposition de valeur entre *langue maternelle* et bilinguisme, une dichotomie explicitement créée par le vocabulaire utilisé. D'un côté, sans pourtant jamais préciser qu'il s'agit

[636] Au sujet des vues d'É. Pichon sur le bilinguisme, voir TABOURET-KELLER (2011 : 129-132). L'auteure montre ses influences maurrassiennes et sa propension à ne prendre en compte que la littérature – abondante, admettons-le – qui est défavorable au bilinguisme, oubliant les quelques auteurs qui iraient contre ses idées. Cette citation est tirée de PICHON (1947 : 65-66). Elle est très souvent reprise, par exemple par A. Lombard (in FONDATION CHARLES PLISNIER 1963 : 25).

du français, on attache à l'idiome premier les notions de *précision* et de *clarté* (article 2: «*précision*», «*clarté de la pensée*», «*idées claires*», «*homogène*»). La notion de bilinguisme, elle, est toujours accompagnée de termes exprimant l'idée de *chaos* et d'*hésitation* (article 1: «*confusion*»; article 2: «*trouble*», «*hésitants*», «*confus*»; article 4: «*dispersion*», «*hésitante*», «*balbutiante*»).

Les textes belges reproduits dans le *Jura Libre* sont clairement à la source de la «doctrine» presque «officielle» du RJ en ce qui concerne le bilinguisme. Elle apparaît, exprimée par Roland Béguelin, dans une prise de position datée du 19 février 1964 contre l'enseignement obligatoire de l'allemand à l'école primaire (*Jura Libre*, p. 1 et 2) et comporte deux points. Apprendre les langues étrangères peut être un enrichissement mais à deux conditions: d'une part les autonomistes ne recommandent que l'étude des différentes *langues de civilisation*[637] – laissant ainsi de côté l'apprentissage du patois ou du *dialecte alémanique*. D'autre part, la connaissance d'une seconde langue est enrichissante seulement lorsqu'on maîtrise déjà parfaitement sa *langue maternelle*. Mes informateurs se rappellent ce *credo* qui semblait à l'époque aller de soi.

PG *à l'époque non / non le bilinguisme euh // je pense que / béguelin puis vous parlez de doctrine moi je pense que la doctrine officielle du du: du rj c'était apprenons le français et défendons notre langue mais apprenons aussi les langues étrangères ça il je crois qu'il y avait un édito de béguelin je sais pas si vous vous en souvenez / qui avait insisté là-dessus // les jurassiens n'étaient pas fermés pas du tout fermés euh / aux langues étrangères dans la mesure où où le français / où la position du français était assurée / il y avait pas de raison qu'on apprenne pas les langues étrangères / pas forcément le dialecte suisse allemand mais l'allemand l'anglais etc quoi // moi c'était un peu ma position aussi // bilinguisme / ouais maintenant on en parle beaucoup c'est vrai / il y a les classes bilingues à l'épo- / à à mon époque ça n'existait pas hein / le bilinguisme à l'école on en parlait pas puis même même quand quand j'étais jeune on en parlait pas encore quoi*

(Interview de Pierre Grimm, l.325-336)

L'éditorial de Roland Béguelin mentionné par Pierre Grimm* est certainement celui du 19 septembre 1962 qui a été cité sous 5.1.1 dans lequel l'équipe rédactionnelle du *Jura Libre* souligne qu'elle soutient l'apprentissage des *langues de civilisation*, donc de l'allemand mais pas du suisse allemand. On a donc ici un bon indice de l'impact de l'hebdomadaire autonomiste auprès des militantes et militants qui apparemment le lisaient attentivement et en retenaient les leçons. Un autre témoin est encore plus précis dans ses souvenirs. Il lie également cet enseignement sur le bilinguisme à la personne du secrétaire général du RJ.

PP *alors il y a eu / évidemment à cause à cause de la bataille qu'on a fait on était // entre guillemets anti-allemand anti-suisse allemand anti culture suisse allemande*

[637] Voir aussi l'éditorial «Les Bernois savent-ils l'allemand?», *Jura Libre*, 19 septembre 1962, p. 1 déjà cité ci-dessus sous 5.1.1.

anti culture suisse allemande plutôt qu'anti-allemand /// on était anti-allemand comme tous les / les suisses à cause de la guerre bien entendu /

SC *d'accord*

PP */ mais euh // ce qu'on nous a appris / ce que j'ai appris avec roland béguelin qui a été certainement un bon formateur pour moi sur le plan politique même si j'ai pas toujours admis ce qu'il a fait / c'est qu'il fallait il fallait d'abord bien connaître sa langue /*

SC *hum hum*

PP *// et seulement subsidiairement apprendre d'autres langues d'ailleurs béguelin savait l'allemand il a traduit des trucs en allemand puis des fois d'allemand en français / alors que maintenant la // différentes études // psycholinguistiques ont : / nous ont convaincus qu'en sachant au départ plusieurs langues / euh on se débrouille beaucoup mieux*

SC *tout à fait*

PP *mais il y a des gens qui ne le qui ne le pensent pas / un gars comme alain charpilloz que j'aime bien / qui est un / qui est un bon chroniqueur du jura libre lui il pense qu'il faut bien savoir le français /*

SC *d'accord*

PP *d'ailleurs c'est amusant*

SC *donc il a pas changé*

PP *sa mère était suisse allemande puis il parle le suisse allemand aussi bien que / que le français*

SC *que le français d'accord*

PP *mais c'est c'est des /// c'est des opinions qui ont changé au gré des études qui ont été faites XXX si on veut apprendre le chinois il faut l'apprendre avant cinq ans [rires] je vous apprends rien*

(Interview de Pierre Philippe*, l.153-179)

Ce témoignage est intéressant parce qu'il pose cette doctrine dans le contexte plus général de l'époque. Bernard Bédat* revient également sur cette question dans l'entretien qu'il nous a accordé et estime que l'opinion qui faisait du bilinguisme « *un déficit pour sa langue maternelle* » était une forme de « *pensée unique* » : « *on disait faites attention euh / euh/ vous risquez votre langue euh / euh / il ne va pas l'approfondir* » (entretien de Bernard Bédat : l. 439-459). Ces deux intellectuels reconnaissent par contre que les temps ont changé et que la doxa en termes de bilinguisme a basculé depuis les années 1960[638].

Un point central ressort de ces témoignages. Chaque fois qu'il est question de bilinguisme, un fort accent est mis sur la connaissance de la *langue maternelle* – le français, qui est au cœur des revendications culturelles du RJ. Ainsi, la doctrine autonomiste sur le bilinguisme précoce n'a rien d'exceptionnel. Elle est même

[638] Sur ce changement dans les idéologies sur le bilinguisme, voir, entre autres, Heller (2007) et Castellotti/Moore (2007) ; pour une application au cas jurassien, Cotelli (2013b).

conforme aux discours scientifiques dominants et aux idéologies langagières les plus répandues à l'époque sur le sujet[639]. Les autonomistes insistent sur la maîtrise de leur langue première, leur *langue de civilisation*, qui apparaît en filigrane dans la plupart des articles traitant du bilinguisme. Cette insistance illustre bien l'instrumentalisation extrême qui est faite de cette doxa ordinaire. En effet, comme le rappelle la rédaction du *Jura Libre* en réponse à une lettre de lecteur qui propose d'intensifier les cours d'allemand pour les élèves romands : il faut d'abord accentuer l'effort sur l'enseignement de la *langue maternelle* «*… sans quoi on risque de compromettre gravement l'équilibre intellectuel et culturel du peuple, tout en favorisant la corruption de la langue, le relâchement de l'expression et la confusion de la pensée*» («Lettre du Laufon», *Jura Libre*, 12 octobre 1960, p. 2). Le bilinguisme ne toucherait pas seulement l'équilibre psychologique des enfants et leur maîtrise linguistique, la langue *trésor commun* en pâtirait également. C'est pourquoi les autonomistes préconisent le «*français d'abord*», d'après le titre d'un article du *Jura Libre* qui refuse l'enseignement de l'allemand aux enfants dès l'âge de dix ans dans les districts de Courtelary et de La Neuveville (1er octobre 1969, p. 4).

8.1.3. Bilinguisme et *pureté* de la langue

Le bilinguisme n'est qu'une des menaces qui pèsent sur la pureté de la langue française dans le Jura. Mais, pour les séparatistes, cette source de péril est importante parce qu'elle est systématique. En effet, les autonomistes le répètent sans cesse, le fait de parler deux langues induit un relâchement linguistique, mais aussi intellectuel et même moral. Surtout, le bilinguisme en Suisse entraîne l'utilisation d'une nouvelle langue qui n'est ni tout à fait du français, ni tout à fait de l'allemand, ou pour le dire en un mot un «*abâtardissement*»[640] de la langue, tant du français d'ailleurs que de l'allemand : on parle de *français fédéral* (voir 7.1.1.) mais aussi d'*allemand fédéral*[641]. Le *Jura Libre* reprend un article du *Courrier Romand* qui présente sous le titre «Les dangers du bilinguisme» (article 5) les problèmes linguistiques et culturels rencontrés à Bienne. On y apprend que «*la population "welche" utilise une nouvelle langue*», un français corrompu par la connaissance de l'allemand. En voici la description :

> «*On obtient un idiome ni cher* [*sic*] *ni poisson, fonctionnel et mal structuré, sans style, sans beauté, sans valeur littéraire, sans* ***âme*** *même !*»
>
> («Les dangers du bilinguisme», *Jura Libre*, 2 novembre 1960, p. 3 ; je souligne)

[639] Notons que c'est à partir de la seconde moitié du XXe siècle que les sociolinguistes commencent à publier les premiers articles et ouvrages qui ont fondé la doxa actuelle du bilinguisme (par exemple Haugen 1950, Weinreich 1951, Ferguson 1959). Voir aussi Titone (1972) qui présente le bilinguisme précoce sous un jour favorable.

[640] Cette expression est notamment utilisée dans l'article 8 (*Jura Libre*, 29 mai 1968, p. 1).

[641] Voir l'article de Rambévaux, *Jura Libre*, 27 décembre 1967, p. 1 «Défense et illustration de notre langue» (article retranscrit dans l'annexe 6).

En 1978, Roland Béguelin donne une définition tout aussi négative du « biennois » dans un éditorial du *Jura Libre* :

« *Un français relâché, mal prononcé, pauvre en vocabulaire et truffé de germanismes, qui a du reste envahi le Jura méridional, non sans se faire sentir jusqu'à Delémont ou même Porrentruy*. »

(« L'écœurement des Biennois », *Jura Libre*, 4 mai 1978, p. 1)

Un billet au ton humoristique étiquette Bienne de divers qualificatifs qui présentent parfois un relent xénophobe : « *Kapitale des charabias* », « *Katmandou du baragouin* », « *Bénarès de l'embrouillamini* » et « *Rome hybridophone* ». Chaque épithète souligne ici le chaos linguistique qui règne dans cette ville selon l'auteur de ce billet (« Die Kapitale des charabias », *Jura Libre*, 6 mars 1974, p. 4). Une des plumes langagières du RJ considère que :

« *le langage populaire des Biennois romands, fruit du bilinguisme, incarne parfaitement le danger qui plane sur la langue des Jurassiens : lourdeur de l'intonation, flou dans l'expression, pauvreté du vocabulaire, erreurs de syntaxe, germanismes*. »

(Philippe 1978 : 84)

Comme l'apprend la correspondance de Roland Béguelin, même les textes rédigés par la section de Bienne du RJ laisseraient à désirer et, suite à la plainte d'un membre biennois du RJ, le secrétaire général a dû « [attirer] *l'attention de notre section biennoise sur la nécessité absolue de rédiger les tracts du Rassemblement jurassien en bon français* »[642]. Le *Jura Libre* – dans un article emprunté à *L'Express* de Neuchâtel (article 8) – revient, dans l'idée de mettre en garde ses lecteurs, sur les caractéristiques du français parlé à Bienne : « *"modèle" de ce que peut donner, sur tous les plans une interpénétration de type municipal* », un *danger* qui menace le Jura-Sud. L'auteur y dénonce les nombreux germanismes « *criards* » et « *publics* » qui s'affichent dans la cité horlogère. Il en produit quelques exemples dont certains sont effectivement des calques de l'allemand : *protocole* pour *procès-verbal* ou le latinisme *tractanda* utilisé à la place d'*ordre du jour*. D'autres sont moins clairement des germanismes ou n'en sont pas du tout, comme *halle* qui est plutôt un régionalisme de fréquence (certainement sous l'influence de l'allemand) et *dicastère* qui est un emprunt à l'italien de Suisse[643]. D'après l'auteur de l'article, ces nombreuses interférences linguistiques entrent dans la langue française au travers de la langue des bilingues. Ainsi, outre la presse et l'éducation, les Suisses allemands sont en partie responsables de l'*abâtardissement* du français en Suisse romande :

« [I]*ls prennent trop de liberté avec une langue qu'ils n'entendent qu'approximativement et dont les finesses et les possibilités elliptiques et allusives leur échappent. Leur sans-gêne*

642 ACJ, Fonds Rassemblement jurassien, RJ 14. Il s'agit d'un extrait d'une lettre de R. Béguelin à A. Paroz (Bienne), datée du 5 mai 1960. Il répond à la plainte de M. Paroz qu'une circulaire rédigée par la section biennoise contenait de nombreuses erreurs.
643 Pour ces deux termes, voir les historiques de *halle* et de *dicastère* dans la *BDLP*.

est intolérable. Il suffit de lire certains de leurs prospectus commerciaux édités à Saint-Gall, à Bâle : c'est un massacre en règle.»

(Article 8, *Jura Libre*, 29 mai 1968, p. 2)

Les bilingues sont donc en grande partie à l'origine du *français fédéral* (7.1.3.) qui se propage à une grande partie de la population dans les districts jurassiens. Vincent Philippe écrit dans un texte portant sur l'impérialisme linguistique que, dans le Jura, les Bernois en voie d'assimilation mettent la langue française en péril :

«[O]*n constate même que bien des familles soi-disant assimilées contribuent à appauvrir le langage et à altérer la mentalité du pays. Qu'on nous comprenne bien : nous ne prétendons pas introduire un ordre de valeur entre la mentalité alémanique et la mentalité française qui est la nôtre. Nous exigeons toutefois de pouvoir conserver intact un patrimoine culturel dont la langue est le signe le plus manifeste.*»

(Haddock, «Formes de l'impérialisme linguistique»,
Jura Libre, 12 janvier 1966, p. 1)

Comme le résume Jean-Jacques Liengme : «*Pauvre français, corrompu par le contact avec des Alémaniques-qui-prétendent-savoir-le-français et qui se targuent de faire passer dans les usages leurs expressions incorrectes*» («L'arme secrète», *Jura Libre*, 29 juin 1960, p. 4, annexe 6). La chronique du Gaulois montre ensuite comment le *français fédéral* est une «*arme secrète*» par laquelle les Bernois cherchent à détruire «*l'âme,* [fausser] *l'intelligence*» et imposer «*l'usage de béquilles pour penser*» (*Ibid*.). On soutient souvent dans l'hebdomadaire autonomiste qu'ainsi le bilinguisme est loin d'être «*enrichissant*» et qu'il est plutôt «*corrupteur*», en particulier pour les locuteurs d'une langue de culture[644]. Après avoir cité un extrait du bulletin de la section Jura-Seeland de l'Automobile-Club Suisse dont le français est jugé médiocre, les éditeurs du *Jura Libre* concluent : «*Si le bilinguisme sous tous ses aspects doit conduire à ce résultat, il faut le bannir dans l'intérêt commun*» («Parlons français», *Jura Libre*, 22 septembre 1965, p. 3). Une chronique du Rauraque cite une annonce en mauvais français et assure : «*Ce sont là les dangers du bilinguisme*» (*Jura Libre*, 29 septembre 1971, p. 4).

Expliqué en grande partie par la crainte de l'assimilation, le refus du bilinguisme par les autonomistes est donc également motivé par le souci de *pureté* de la langue française et de la culture francophone du Jura. À nouveau, l'équivalence qui est faite ici entre bilinguisme et non-maîtrise du français n'est pas propre au discours jurassien. On en veut d'ailleurs pour preuve que les principaux textes du *Jura Libre* que nous avons cités ici proviennent d'autres médias romands qui partagent ces préoccupations. Mais si le RJ n'est pas à l'origine de ces idées, il fonctionne dans le Jura comme un amplificateur de ce discours. De plus, l'unité intrinsèque qu'on

---

[644] Citons un éditorial du *Jura Libre* sur Bienne : «*Contrairement à ce qu'écrit le député J.-R. Graf dans le Courrier Romand, le contact du dialecte bernois et du français, au sein d'une population mélangée, n'est pas "enrichissant". Il est corrupteur à tous les titres et l'effort doit consister, pour ceux dont la mentalité dépend d'une langue de culture,* à limiter constamment les dégâts» («Il faut lever l'hypothèque biennoise», 20 octobre 1965, p. 1).

reconnaît depuis des siècles à la langue française engendre auprès de nombreux francophones une phobie du contact avec d'autres langues qui est bien exemplifiée dans le traitement du bilinguisme. Comme le disait déjà Rivarol, d'ailleurs relayé par le *Jura Libre* à plusieurs reprises : « *Les écrivains qui savent le plus de langues sont ceux qui commettent le plus d'impropriétés* »[645]. Un article de l'hebdomadaire (article 6) revient sur l'exemple de Voltaire qui a écrit qu'il lui a été difficile de se remettre au français après son séjour en Angleterre. Il conclut ainsi :

> « *Si une courte période passée en Angleterre a pu ainsi affecter les moyens d'un Voltaire, que peut-on attendre d'un bilinguisme permanent généralisé à toute une population d'individus de possibilités intellectuelles moyennes ?*
> *La réponse est aisée à trouver. Il suffit de se rendre dans les régions où nos deux cultures nationales s'interpénètrent. Il suffit d'écouter nos bilingues.* »
>
> (« Voltaire et le bilinguisme »,
> *Jura Libre*, 21 décembre 1966, p. 3)

Le rejet du bilinguisme individuel est donc intimement lié à la volonté de *pureté* associée à la langue française dans le discours autonomiste ainsi que pour un certain public intellectuel romand.

8.2. BILINGUISME TERRITORIAL

8.2.1. Le bilinguisme institutionnel, « *antichambre de la germanisation* »[646]

Le discours sur le bilinguisme prend une tournure différente au début des années 1970. Après avoir assuré la *doctrine* du RJ sur le sujet, exposé et démontré par de nombreux exemples les effets délétères du bilinguisme individuel et communautaire sur la langue française dans le Jura et en Suisse romande, le *Jura Libre* penche vers une dénonciation du bilinguisme institutionnel. La discussion est vive dès 1974, après la votation du second plébiscite mais elle est déjà préparée en amont. On revient régulièrement durant le début des années 1970 sur le « *bilinguisme larvé* » que connaissent les districts du Sud (« Le Sud, désert culturel ? », *Jura Libre*, 21 janvier 1970, p. 4 ; voir aussi 4.4.4. sur la *germanisation*). C'est à cette époque qu'on trouve aussi quelques articles consacrés à la question du bilinguisme et de l'unilinguisme au Canada. Le propos est clairement emprunté au point de vue souverainiste et dénonce les visées « *colonialistes* » (HUOT Michel Guy, « Le Québec et la loi sur le bilinguisme », *Jura Libre*, 5 novembre 1969, p. 6) des Anglo-Canadiens et du gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau[647] avec leur volonté d'« *angliciser les immigrants et* [d']*assimiler progressivement les Québécois* » (« Contre le bilinguisme

---

645 Cette citation apparaît plusieurs fois dans le *Jura Libre*, notamment : 7 octobre 1964, p. 8 ; 27 décembre 1967, p. 1 et 19 janvier 1966, p. 4.

646 BÉGUELIN/SCHAFFTER (1974 : 38).

647 P. E. Trudeau est le Premier ministre canadien de 1968 à 1984. Il est l'instigateur de la politique linguistique fédérale canadienne (*Loi sur les langues officielles* de 1969), mettant en avant le bilinguisme de l'État fédéral « *from coast to coast* » pour tenter de répondre aux souverainistes québécois. Sur le bilinguisme officiel au Canada, voir EDWARDS (ed.) (1998 : 61-83).

au Québec», *Jura Libre*, 26 novembre 1969, p. 2). Ces articles rappellent aux Jurassiens qui vivent une situation similaire avec les Bernois que «*l'unilinguisme est une expression politique fondamentale du droit du peuple québécois à disposer de lui-même et constitue une mesure essentielle à la survie et à l'épanouissement d'une collectivité française en Amérique*» (*Ibid.*). Le parallélisme avec le cas du Jura est évident pour les lecteurs qui sont au fait des *menaces de germanisation* qui pèsent sur leur région et, craignent-ils, sur la Suisse romande en général.

Dans une lettre au Comité directeur de la SJE, Roland Béguelin et Germain Donzé parlent ainsi du bilinguisme comme de l'«*antichambre de la germanisation*»[648], une expression qu'on retrouve sous la plume de Roger Schaffter dans *L'autodisposition du peuple jurassien et ses conséquences* (BÉGUELIN/SCHAFFTER 1974: 38). De fait, les autonomistes le rappellent à de nombreuses reprises, le bilinguisme ne serait qu'une première étape vers le but définitif des *bilinguistes*, c'est-à-dire les Bernois et les Jurassiens pro-bernois qui parlent français mais pensent en *Bärndütsch*: «*Nous faire passer d'un mauvais français à un mauvais allemand*» («Le français à Saint-Imier», *Jura Libre*, 2 juin 1965, p. 4). La propagande autonomiste qui pousse à refuser que le Sud reste bernois monte en épingle deux ou trois citations attribuées à des responsables pro-bernois qui «*se prononcent en faveur du bilinguisme*»[649] (la polémique que j'ai évoquée en début de chapitre). Le communiqué de presse du RJ du 19 février 1975 imprimé dans le *Jura Libre* décrit comment le bilinguisme déploie déjà ses effets corrupteurs et pernicieux dans la langue même des pro-Bernois qui «*portent déjà les signes de l'assimilation chère à M. Gehler*[650]» (*Ibid.*): utilisation d'expressions jugées fautives comme *attendre sur* ou *proche à*, fautes de frappe, etc. Le contre-discours pro-bilinguisme de Force démocratique est ainsi ridiculisé. Il est également contré par de nombreux articles dans le *Jura Libre* (par exemple Marcel Joray, «Le Jura-Sud bilingue?», 5 mars 1975, p. 2) et les publications ponctuelles pour la propagande du non qui répètent les *dangers* du bilinguisme et surtout montrent qu'il n'est que le premier pas vers une *germanisation* du territoire. Si le Jura-Sud devenait, comme Bienne, une région officiellement bilingue:

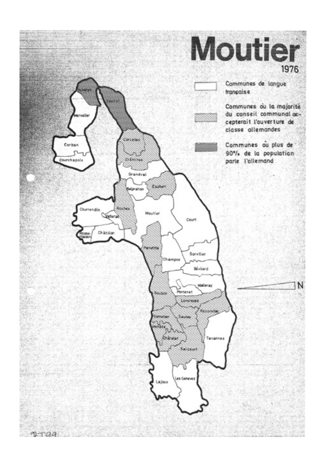
> «*Rien ne pourra retenir les autorités bernoises de fonder des écoles de langue allemande dans le Jura Sud. Le bilinguisme sera la première étape d'une inévitable et complète germanisation.*»
>
> (ACJ/Fonds du Rassemblement jurassien, Plébiscite 16 mars 1975. Divers, «La germanisation – Le diable peint sur la muraille?» in *Réalité. Aujourd'hui demain…*, n° 5)

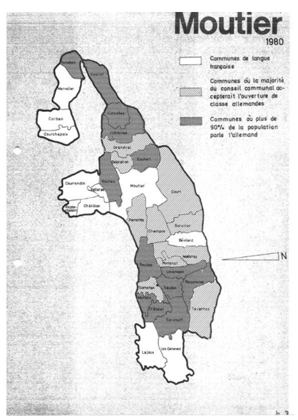
[648] ACJ, Fonds du Rassemblement jurassien, Plébiscite du 16 mars 1975. Correspondance, lettre de G. Donzé et R. Béguelin adressée au Comité directeur de la SJE, datée du 8 novembre 1974.

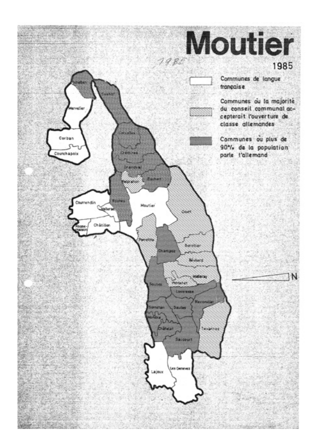
[649] «"Force démocratique" cautionne le bilinguisme et se germanise», *Jura Libre*, 19 février 1975, p. 4; Association romande pour la défense de la langue française (1975: 13-14); «Mise au point concernant le bilinguisme dans le Jura méridional», *Jura Libre*, 25 novembre 1976, p. 4.

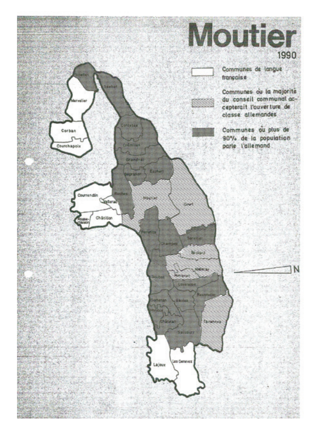
[650] P. Gehler (1921-2005), médecin d'origine suisse allemande installé à Bassecourt, est un militant actif de l'UPJ. C'est également un homme politique qui est élu au Grand Conseil bernois de 1970-1975 pour le PAB (ancien nom de l'UDC), un parti résolument anti-séparatiste.

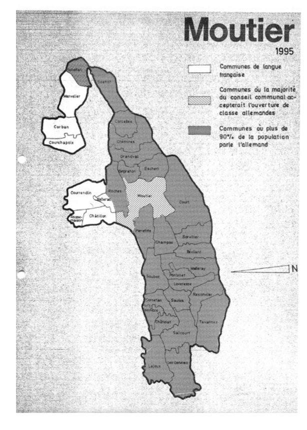
Cette *germanisation* a même été quantifiée par les autonomistes. J'ai retrouvé dans les archives personnelles de Roland Béguelin (97 J 99) une série d'aides visuelles représentant cette *germanisation* par la création d'écoles allemandes, après l'institution d'un bilinguisme territorial. Je n'ai pas retrouvé le détail des statistiques utilisées pour la création de ce document. Le résultat parle toutefois de lui-même. Pour les trois districts du Sud, les communes s'y répartissent entre : communes de langue française (blanches) ; communes où la majorité du Conseil communal accepterait l'ouverture de classes allemandes (hachurées) ; et communes où plus de 90 % de la population parle l'allemand (grises). Pour chaque district, outre la carte de 1976 qui doit représenter l'état initial, des prévisions ont été faites pour 1980, 1985, 1990 et 1995, illustrant une progression inexorable de l'allemand. Je présente ci-dessous le cas du district de Moutier qui est particulièrement parlant.











ACJ/Fonds Roland Béguelin, 97 J 99, non daté.

Cette *germanisation* programmée est dénoncée comme étant « *anti-suisse* » par les autonomistes. Le respect du principe de territorialité des langues présent dans le droit fédéral suisse est une garantie essentielle à leurs yeux (3.2.3.) et cette atteinte

à l'intégrité de la minorité romande doit être combattue à tout prix, la meilleure solution résidant bien sûr dans un canton du Jura unilingue représentant les six districts francophones.

> «*N° 41. Question: Pourquoi dans une zone bilingue, les gens ne s'entendraient-ils pas? Les Alsaciens s'entendent et pourtant plus de la moitié de ces gens parlent l'allemand? Réponse: Il ne s'agit pas de "s'entendre" entre citoyens, mais de faire en sorte que le Jura-Sud demeure terre romande. En Suisse, il est admis que ceux qui vont s'établir de l'autre côté de la barrière des langues doivent s'assimiler volontairement. Si ce principe n'était pas respecté, on aboutirait à de graves conflits en Suisse. Ceux qui s'apprêtent à briser le Jura-Sud pour le germaniser ont donc une attitude anti-suisse.*»
>
> (ACJ/Fonds du Rassemblement jurassien, *Réponse aux 100 questions que l'on entend*, 1974, souligné dans l'original)

Les autonomistes parviennent ainsi à retourner l'argument qu'on leur oppose souvent – qu'ils sont eux-mêmes anti-suisses par leur extrémisme politique, portant atteinte au lien confédéral.

8.2.2. Le plurilinguisme en question: la *Charte des langues* fribourgeoise

La vision négative très tranchée du discours autonomiste «officiel» sur le bilinguisme dont nous avons esquissé les grandes lignes n'est pas la seule façon d'envisager le bilinguisme en Suisse. J'ai cité les propos de certains pro-Bernois. J'analyse ici les discours autour de la *Charte des langues* rédigée dans le canton de Fribourg à la fin des années 1960, une entreprise qui témoigne d'une vision consensuelle du bilinguisme plus typiquement helvétique. La *Charte des langues* est peu connue auprès du grand public suisse aujourd'hui. Au moment de sa publication, les journaux romands rapportent toutefois l'essentiel de ce document[651] dont le but est «*d'apprendre aux gens de langues différentes à coexister et vivre harmonieusement*» (*Gazette de Lausanne*, 10 octobre 1969, p. 5). La presse cherche à montrer son application par des exemples précis, comme le fait la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* («Nidau et la "Charte des langues"», 1er octobre 1969, p. 8; «Vauffelin ou Füglisthal?», 23 octobre 1969). Le *Jura Libre*, malgré son intérêt pour les sujets linguistiques, reste muet sur cet essai fribourgeois de conciliation linguistique. Avant de revenir sur ce silence, je présente brièvement dans les paragraphes suivants l'histoire de la *Charte* fribourgeoise.

Fribourg fait partie des cantons suisses bilingues, avec 63,4% de francophones et 34% de locuteurs suisses alémaniques (chiffres de 1969, selon la *Charte des langues*, INSTITUT FRIBOURGEOIS 1969: 8). Dans ce canton, la minorité alémanique s'est fédérée en 1959 au sein d'une association à vocation culturelle qui devait soutenir ses droits linguistiques, la *Deutsch-freiburgische Arbeitgemeinschaft* (DFAG)

[651] «Une charte des langues pour éviter les antagonismes linguistiques…», *F.A.N.*, 8 octobre 1969, p. 8; «Fribourg: L'Institut fonde une "charte des langues". Instrument de travail destiné à une meilleure compréhension», *Gazette de Lausanne*, 10 octobre 1969, p. 5.

(Boshung 1989a et b). Les revendications de la DFAG étaient multiples : elle souhaitait la reconnaissance officielle du texte allemand de la loi suprême cantonale car la Constitution établissait que le texte français était l'original (Brohy 1989 : 38) ; les germanophones fribourgeois se considéraient sous-représentés au sein de l'administration cantonale. En parallèle à son travail d'interpellation des autorités et de l'opinion en faveur de la minorité alémanique, l'association a aussi joué un rôle culturel important, encourageant l'utilisation correcte de l'allemand et du suisse allemand, notamment par le biais de son Comité de l'orthographe des dialectes (Altermatt 2003 : 121). En 1964, conjointement à l'Institut fribourgeois, et surtout à sa Commission des langues, certains représentants de la DFAG ont participé au travail d'élaboration de la *Charte des langues*. Parmi les membres de la commission, sous la présidence de Gonzague de Reynold, on trouve notamment un professeur de FLE à l'Université de Fribourg, grand défenseur de la langue française à ses heures dont les publications sont caractéristiques du discours épilinguistique suisse de son époque : Jean Humbert (voir 4.2.2 et 4.2.3). En 1969, l'Institut fribourgeois publie les premiers résultats du travail de la Commission des langues, constituant le premier volume de la *Charte des langues* qui devait être suivi de trois autres, qui ne verront cependant jamais le jour. Ce premier opuscule recense « *les thèses générales* » auxquelles a abouti le Comité (Institut fribourgeois 1969 : 40). Elles ont été transmises lors d'une cérémonie officielle à l'État fribourgeois et celui-ci devait par la suite en « *tirer parti dans l'élaboration des décisions concrètes qui* [devaient] *répondre aux questions actuelles et futures que soulève le bilinguisme* » (*Id.* : 4).

Ce projet fribourgeois – entrepris conjointement par des associations représentant les deux groupes linguistiques – et le texte qui en découle exemplifient parfaitement l'aspect consensuel qu'on attache volontiers au discours suisse sur les langues et le bilinguisme : recherche du dialogue, respect des minorités et de leurs différences, encouragement des relations entre communautés linguistiques et du bilinguisme individuel. Urs Altermatt (2003 : 237) souligne d'ailleurs la parité des rédacteurs (même nombre d'Alémaniques et de Romands), le bilinguisme des séances et de tous les documents finaux « *mis au point jusqu'à ce que leur contenu juridique corresponde de part et d'autre* » (Institut fribourgeois 1969 : 34). Les thèses de la *Charte* sont exprimées de façon générale, sans citer de langues et les rédacteurs souhaitaient qu'elles puissent s'appliquer à toutes les situations et à tous les contextes étatiques (Mailho 1981). Elles n'ont donc pas été rédigées pour le seul cas du canton de Fribourg et se veulent d'une portée universelle. Reconnaissant l'existence de « *langues majeures* » et de « *langues mineures* », la *Charte* commence par établir une hiérarchie des langues (Institut fribourgeois : 49-50), mais qui ne reprend pas exactement la catégorisation dévalorisante opérée dans le discours autonomiste jurassien entre *sous-langues* et *langues littéraires*. La *Charte* reconnaît ensuite l'« *enrichissement* » (*Id.* : 52) que présente le plurilinguisme pour une communauté même si le « *danger du mélange et de la confusion* », de la « *dégradation* » doit être pris au sérieux et demande « *une vigilance accrue* » pour préserver la « *pureté* » de chaque idiome (*Ibid.*). Finalement, elle considère que les communautés bilingues sont investies d'une « *mission* » : la pluralité des langues « *confère et impose à la communauté mixte un rôle de liaison entre les langues en présence et les cultures*

qu'elles enferment» (*Id.*: 54). On reconnaît ici un argument souvent brandi par les défenseurs du bilinguisme au sein du canton de Berne: la mission du canton comme *trait d'union* ou «*pont culturel*» entre francophones et germanophones[652]. Le *Jura Libre* fait plusieurs fois allusion à cette «mission» sans la cautionner et pour la rejeter. Or, elle est régulièrement mise en avant par l'UPJ. C'est le cas notamment de Jean-Pierre Méroz* qui estime que les Jurassiens du Sud sont attachés «*à une entité politique bilingue qui s'efforce de maintenir son rôle de trait d'union entre les composants linguistiques de la Confédération*» (préface in RUFENER 1969). Geneviève Aubry-Moine (1977: 117) croit que seul le canton de Berne est capable de jouer «[s]*on rôle de canton bilingue, de trait d'union entre deux cultures*[;] *c'est grâce à ses vieilles familles patriciennes qu'il sait le tenir, les de Wattenwill, d'Erlach, de Grafenried, etc.*».

Roland Béguelin a eu connaissance de l'existence de la *Charte des langues* fribourgeoise. Il en a reçu un exemplaire, envoyé par Gonzague de Reynold en novembre 1969[653]. Dans son message, le professeur fribourgeois souligne l'importance que pourraient prendre les méthodes préconisées par la *Charte* dans le cas jurassien. Dans sa réponse, le secrétaire général du RJ fait part à Reynold de son intérêt pour le texte et exprime son souhait d'étudier le document «*très attentivement, car tout ce qui touche au problème des langues nous concerne en premier chef*»[654]. On ne trouve toutefois aucun article dans le *Jura Libre* qui porte sur le projet de la *Charte*, sur son contenu ou sur sa possible application au contexte jurassien. Le silence sur cette question est presque absolu. Une allusion y est faite lorsque l'hebdomadaire autonomiste rapporte le problème de la commune de Courgevaux en 1970 – un épisode où les autonomistes lisent une preuve de la *germanisation* rampante dont souffre le canton de Fribourg[655]:

> «*Le Rauraque* […] *sait que la commune fribourgeoise de Courgevaux, située à la limite des langues, essaie de se défendre contre une germanisation progressive et tenace. Cette commune, qui fut de tout temps de langue française, a été* ***envahie*** *peu à peu par les Allemands venus du pays bernois ou de Morat. L'administration communale est française. Cette situation a été confirmée par le Conseil fédéral en 1954. Le syndic, M. Bigler, lequel affirme fortement son appartenance à la communauté de langue française, entouré de ses conseillers communaux, tient à* ***défendre*** *l'intégrité de ce territoire. L'école communale est française; elle a été l'objet d'un regroupement-pilote avec celle de Meyriez. Le* Beobachter, *ainsi que les* Freiburger Nachrichten, *ont* ***passé à l'attaque****, voulant faire de Courgevaux romand un "Gurwolf" allemand. Pour l'instant, les Romands de Courgevaux ont le sentiment que l'on veut déplacer la limite linguistique; de ce fait, ils sont sur la défensive, crispés, griffes sorties (comme dit le journaliste Michel Gremaud, correspondant de* La Suisse *à Morat). Il y a un an, en présence de feu Gonzague de Reynold, l'Institut*

[652] «Les Bernois savent-ils l'allemand?», 19 septembre 1962, p. 1; «Tribune du Groupe Bélier», 12 mars 1969, p. 4.
[653] ACJ/Fonds Béguelin, 97 J 22, lettre de G. de Reynold à R. Béguelin, 20 novembre 1969; réponse de Roland Béguelin, 12 décembre 1969.
[654] *Ibid.*
[655] Voir aussi: «Poussée germanique dans le canton de Fribourg. Courgevaux ou Gurwolf?», *Jura Libre*, 9 décembre 1970, p. 2.

fribourgeois présentait la "charte des langues". On y lit : "Sont contraires au droit des gens, le nationalisme et l'impérialisme linguistiques".»

(« Le Rauraque… », *Jura Libre*, 16 décembre 1970, p. 2 ; je souligne)

L'article du Rauraque souligne la violence faite aux résidents francophones de la commune fribourgeoise en ayant recours au verbe «*envahir*» et à d'autres termes du langage militaire. La *Charte* n'est convoquée que pour souligner son inefficacité devant cette attaque contre le statut de la langue française (pourtant majoritaire) dans le canton de Fribourg. Nous l'avons vu dans le paragraphe qui précède, le projet de la *Charte* n'est pas né du souci des autorités et des associations fribourgeoises pour le statut de la langue majoritaire dans le canton, mais plutôt pour régler les problèmes liés au bilinguisme et défendre la position des germanophones. Toujours à l'écoute des Fribourgeois francophones, les autonomistes jurassiens relaient les informations qui montrent un danger de *germanisation* dans la région. Ils rappellent les «*tensions linguistiques*» qui existent dans le canton mais les expliquent uniquement par la «*poussée alémanique*», surtout en ville de Fribourg (« Et tout ceci est vrai… », *Jura Libre*, 20 décembre 1967, p. 1 ; « Le Rauraque… », *Jura Libre,* 15 mai 1968, p. 2). La légitimité des revendications des germanophones n'est jamais reconnue et les efforts de la DFAG pour, par exemple, introduire l'affichage bilingue des noms de rues à Fribourg sont uniquement présentés comme un recul du français et l'imposition d'un bilinguisme malvenu (« Poussée germanisatrice à Fribourg », *Jura Libre*, 27 mars 1968, p. 4). Faisant référence à ce petit article du 20 décembre 1967 (« Et tout ceci est vrai… »), les pro-Bernois ne manquent pas de souligner le paradoxe dont fait preuve un groupement qui dit soutenir les protestations d'une minorité chez lui tout en refusant les mêmes droits à une minorité germanophone dans un autre canton : «*On juge normale la prééminence du français en pays fribourgeois, et dans le canton de Berne où elle est impossible, on choisit de se séparer*» (Rufener 1969 : 12).

En fait, Roland Béguelin va même plus loin et rejette en bloc les doléances de la minorité germanophone fribourgeoise. Il est catégorique dans sa réponse au rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne* qui a publié un article où le journaliste fait part de certaines ressemblances entre «*la Question jurassienne et les revendications alémaniques en terre fribourgeoise*» :

«*Nous savons, quant à nous, que certains défenseurs de la "germanité" à Morat ou en Singine ont des vues hégémoniques globales. Par conséquent, ils sont hostiles à tout renforcement de la minorité romande, à commencer par la création d'un canton du Jura. En quoi ils ne nous ressemblent guère, car si les Allemands du canton de Fribourg avaient des revendications légitimes à faire valoir sur le plan politique, dussent-ils être autonomistes, ils nous trouveraient à leurs côtés. Ce que nous ne saurions admettre, en revanche, c'est une pression quelconque sur la limite des langues, ou une atteinte au caractère romand que l'on reconnaît à la ville de Fribourg en dépit de son quartier alémanique.*»

(Roland Béguelin, « Berne met en œuvre son "plan fribourgeois" », *Jura Libre*, 3 avril 1968, p. 1)

Malgré les parallèles qu'il est possible de faire entre le sort des Fribourgeois germanophones et celui des Jurassiens francophones (majorisation politique, non reconnaissance constitutionnelle de la langue allemande, etc.), les autonomistes choisissent clairement de ne pas lire cette situation comme une situation de minorité linguistique. Ils l'analysent comme un exemple d'atteinte au principe de territorialité, un principe auquel ils sont très attachés. Ainsi, le traitement est différent dans le cas du Tyrol du Sud où la minorité de langue allemande est soutenue à plusieurs reprises dans les colonnes du *Jura Libre*[656] qui tire souvent des parallèles avec la situation jurassienne[657].

8.3. Français d'abord

Pour les autonomistes, le français, *langue maternelle* et *langue de civilisation*, reste la priorité absolue parce qu'il imprime sa marque dans l'âme et dans la façon de concevoir le monde, tant sur le plan individuel que communautaire. Ce principe est systématiquement opposé au bilinguisme lorsque le RJ traite de questions pédagogiques, culturelles ou politiques. J'ai exposé dans ce chapitre deux conceptions opposées du bilinguisme : la doxa traditionnelle à l'époque qui est reprise par les autonomistes et celle, un peu plus consensuelle, que présentent certains intellectuels suisses et des pro-Bernois, prémisses et premier pas vers la nouvelle doxa qui prendra la place de la vision négative du bilinguisme. Comme l'ont montré les extraits d'entretiens de Bernard Bédat et Pierre Phillipe, la conception positive du bilinguisme est d'ailleurs aujourd'hui bien implantée dans la République et Canton du Jura. Les ministres du 23e canton suisse ont embrassé cette nouvelle doxa depuis quelques années et mènent une politique qui entend favoriser le bilinguisme dans les écoles du Jura, de l'école primaire au lycée[658].

Si le bilinguisme est le plus souvent négatif pour les autonomistes, certains contextes bien particuliers le montre sous un jour positif. Nous avons parlé des germanophones qui se transforment en *vrais* Jurassiens grâce à leur reconnaissance du français comme *langue de civilisation*. Ces cas sont d'ailleurs présentés comme un changement de langue plutôt qu'un bilinguisme suite à l'apprentissage d'une langue seconde, le suisse allemand renonçant à sa langue maternelle pour adopter une *langue de culture* qui lui ouvre de nouveaux horizons intellectuels, illustrant ainsi comment pour les autonomistes le bilinguisme ne peut être qu'un état transitoire. Ces personnes ne sont donc pas considérées comme des bilingues dans le discours autonomiste jurassien, mais certains peuvent être de « faux-francophones ». Ce discours est peu présent dans le *Jura Libre*, même si l'on reconnaît dès 1959

656 « L'exemple du Tyrol du Sud », *Jura Libre*, 31 mai 1961, p. 3 ; « La violence au Tyrol du Sud », 24 août 1966, p. 4 ; 10 novembre 1971, p. 6-7 ; « Problèmes ethniques en Italie », 26 novembre 1975, p. 8.

657 Voir « Comme la question du Jura », *Jura Libre*, 3 décembre 1969, p. 4.

658 Voir l'interview de la ministre jurassienne de la Formation, de la Culture et des Sports, É. Baume-Schneider, publié le 12 décembre 2012, sur le site Internet LesObservateurs.ch (URL : http://www.lesobservateurs.ch/2012/12/12/le-jura-en-deux-langues/, dernière consultation le 3 novembre 2014). Voir également Cotelli (2013b).

l'existence de ces personnes dans les statistiques qui expliquent le nombre de *nein* lors du premier plébiscite :

> «*Il faudrait aussi tenir compte des bilingues, qui ont fréquenté les écoles françaises, mais qui parlent le dialecte bernois à la maison. Ils sont recensés en partie sous "langue maternelle française", bien que tout les rattache encore, sentimentalement, à l'ancien canton.*»
>
> (Rassemblement jurassien 1959b : 3-4)

Daniel Gerber* tient un discours similaire dans l'entretien qu'il m'a accordé. M. Gerber est d'origine mennonite. Il a grandi près des Genevez dans une ferme qui se trouvait directement sur le territoire que souhaitait acheter le Département fédéral de la défense pour construire une place d'armes. Fortement opposé à ce projet, il est devenu un militant autonomiste suite à cette affaire et se sent aujourd'hui complètement jurassien. À la création du nouveau canton, il a d'ailleurs ajouté à sa commune d'origine (Langnau, BE) la bourgeoisie des Genevez. De langue maternelle suisse allemande, il a fait sa scolarité dans une école allemande des hauteurs jurassiennes, là où ont également été scolarisés quatre de ses cinq enfants. C'est seulement après l'école obligatoire qu'il a fréquenté l'école d'agriculture francophone de Courtemelon. Aujourd'hui, la langue de la famille est le français et Daniel Gerber, qui a fait une carrière politique dans le nouveau canton et qui a occupé un poste à l'école de Courtemelon, s'est habitué à travailler en français. Néanmoins, une partie de sa famille proche, notamment de ses enfants, vit en Suisse allemande et certains de ses petits-enfants sont de langue maternelle suisse allemande. Nous pourrions dire qu'il présente le profil idéal du bilingue suisse : le principe de territorialité est respecté mais les deux langues restent dans le répertoire de la famille qui vit des deux côtés de la frontière linguistique. Toutefois, loin de mettre en avant cette suissitude, Daniel Gerber produit un discours qui s'inscrit bien dans les idéologies langagières que nous avons présentées dans ce chapitre :

DG *ce bilinguisme ouais je suis un petit peu / là je partage aussi un peu / peut-être les idées euh / de certains jurassiens un peu du vieux temps*

SC *dites-moi alors*

DG *ouais :*

SC *qu'est-ce que vous en pensez*

DG *ouais ben voilà que je suis pas tellement favorable parce que moi je / je pen – c'est c'est bien hein oui il faut qu'on s'entende / c'est bien de savoir je sais pas combien de langues / si je serais plus jeune je serais j'essaierais déjà encore d'apprendre des langues ça c'est extra mais vouloir introduire dans une région francophone le bilinguisme c'est toujours // euh // comment est-ce qui faut dire // à charge de / la culture / autochtone hein des euh / de la culture de de la nôtre hein ici / ce bilinguisme après bienne on en parle plus le bilinguisme / je des fois j'aimerais bien des fois je suis plutôt avec nos gens / des fois pas sur la même longueur d'onde à cause de ça hein / c'est c'est ce bilinguisme s'arrête après bienne hein / mais ici on veut absolument l'imposer / et puis il y a beaucoup de de francophones euh qui*

> *voient ça d'un très bon œil et / c'est un peu notre histoire et puis notre culture ici qui fout le camp avec ça hein euh / c'est // ceux qui sont vraiment bilingues euh / il y a une certaine crainte à avoir qu'ils ne connaissent pas assez notre histoire et puis ah là là / j'en connais BEAUCOUP hein des gens-là vous croyez que c'est des francophones et puis dans le cœur c'est des suisses allemands hein / parce qu'ils XXX ils écoutent la télévision suisse allemande ou bien la radio et puis euh / ils écoutent les trucs euh / folkloriques d'autriche ben de je sais pas quoi* [rires] *ouais ben et pis ça et pis et et: // notre culture ici avec ça ça fout le camp hein c'est c'est / les gens ne savent euh*
>
> (Interview de Daniel Gerber, l. 273-295)

Pour ce bilingue qui ne se reconnaît pas comme tel, bilinguisme est synonyme de traîtrise et de perte de la culture. Daniel Gerber évoque ces *faux-francophones*, des bilingues cachés, en fait, qui bien que parlant français, pensent en allemand et n'ont pas adopté la culture française. Ces *faux-francophones* peuvent être comparés aux bilingues qui manient un français *abâtardi*, du *français fédéral*, souvent décrits dans le *Jura Libre*. Ils sont le plus souvent également assimilés au profil des pro-Bernois, comme nous l'avons vu (7.3.).

Les idéologies langagières autonomistes sur le bilinguisme ne se distinguent pas de celles de nombreux francophones. Mais cette doxa ordinaire subit une instrumentalisation extrême. Elle oblige les membres du RJ à choisir un camp, celui de la langue française. Le bilinguisme est synonyme de traîtrise, de mauvaises connaissances linguistiques. On se reconnaît donc avant tout comme étant de langue et de culture francophones, même si certains doivent, en plus du français, connaître une autre langue, qui reste une langue étrangère et qu'ils pratiquent dans leur profession, comme c'est le cas pour de nombreux autonomistes.

En résumé, la *doctrine* du RJ sur le bilinguisme met la langue française sur le devant de la scène. On insiste à de nombreuses reprises dans le *Jura Libre* sur l'importance de la *langue maternelle*, c'est-à-dire du français. Aux tenants du bilinguisme, le RJ répond «*français d'abord*» et envisage l'apprentissage d'autres *langues de civilisation* seulement lorsque la langue première est bien maitrisée, dans *toutes ses nuances*. Nous l'avons vu, cette doctrine est conforme à l'air du temps et découle en grande partie de l'essentialisation de la langue dans la pensée. Toutefois, elle est poussée à son paroxysme dans le discours autonomiste. Le caractère spécial, unique, de la langue française, ses qualités intrinsèques participent aussi de ce discours.

CHAPITRE 9
LE « *TEMPS DES SOLIDARITÉS* »[659]

Ce chapitre revient sur les liens qu'a tissés le RJ à l'international avec d'autres «*peuples frères*»[660]. En particulier, j'expose comment ces liens se transforment dans le discours autonomiste en véritables idéologies langagières, s'ajoutant à celles que j'ai déjà analysées jusqu'ici, tout en les reprenant et en les répétant. En effet, fidèle aux buts que l'équipe éditoriale s'est fixés[661], le *Jura Libre* ne traite pas uniquement dans ses colonnes de la Question jurassienne et de la politique intérieure suisse. Outre les très nombreux articles portant sur la culture, la langue française et le bilinguisme discutés dans les chapitres précédents, on trouve également dans les colonnes de l'hebdomadaire autonomiste une foule d'informations sur d'autres régions connaissant un conflit linguistique comme le Tyrol du Sud, la Wallonie, les Fourons belges, la Vallée d'Aoste et surtout le Québec, ainsi que sur les diverses institutions de la francophonie[662] naissante. Les «*années de braise*»[663], pour le mouvement autonomiste jurassien, représentent aussi le *temps des solidarités*, à l'intérieur des frontières suisses avec les autres minorités latines (3.2.3.) mais surtout, dès le milieu des années 1960, au-delà des frontières nationales avec les *peuples frères*, dans une stratégie d'internationalisation de la

[659] C'est ainsi que R. Béguelin avait parlé des années 1960, lorsque les minorités francophones commencèrent à se rapprocher. Cette expression est citée par un Valdôtain, A. Zanotto, «Les minorités, le passé et le présent», in FONDATION CHARLES PLISNIER/LE FLAMBEAU (éd.) (1966: 101).
[660] Ce terme revient très souvent dans le discours autonomiste pour parler des Wallons, Bruxellois, Québécois ou Valdôtains. Voir par exemple, «Le salut des peuples frères», *Jura Libre*, 15 septembre 1965, p. 2.
[661] L'éditeur en chef explique qu'il a voulu que son hebdomadaire «*s'élèv*[e] *plus haut*» et qu'il étende «*son champ d'action en cercles concentriques*» (*Jura Libre*, 21 août 1968, p. 1 et 2). Voir aussi 2.3.1.1.
[662] On fait souvent aujourd'hui une distinction entre la Francophonie institutionnelle et l'idée francophone. Cette distinction n'a pas encore lieu dans les années 1960 et j'utilise, comme à l'époque, le terme de *francophonie* pour désigner ces deux objets.
[663] Emprunté au titre de BRÊCHET (1996).

Question jurassienne (voir aussi 1.2.6.). Je reviens dans les lignes qui suivent sur ces liens avec l'extérieur pour analyser plus en détails les idéologies langagières qui découlent de ces contacts : le *Jura Libre* est en partie constitué d'un patchwork de textes et d'idées glanés un peu partout et réinvestis dans le discours autonomiste. Se faisant l'écho des situations de ses « *frères de lutte* »[664], l'équipe éditoriale procède de la même manière. Toutefois, si la récurrence de sujets et de certaines idéologies a son importance, il paraît tout aussi crucial de se pencher sur les silences du discours autonomiste.

J'ai déjà abondamment souligné la collaboration de nombreuses personnalités du RJ à différentes organisations non gouvernementales francophones (1.2.4. et 1.2.6. ou 3.4.3.). Je me penche maintenant sur les implications discursives de ces liens personnels et institutionnels. Dans un premier temps, j'explore les textes autonomistes au sujet de la francophonie, appréhendée ici dans un sens très large recouvrant en somme l'*idée francophone* : les liens et les collaborations entre francophones (associations et institutions officielles ou non) mais aussi le discours sur cette idée. La fin de ce chapitre se penche sur le discours consacré aux « *frères d'armes* »[665] et expose comment le *Jura Libre* rapporte les situations des minorités francophones en Belgique, en Italie et au Canada. Je retrace la façon dont les différentes collaborations entre le RJ et les *peuples frères* – en particulier pour les années qui nous occupent, les Belges francophones (Wallons, Bruxellois, habitants des Fourons), les Valdôtains et les Québécois – sont présentés dans le discours autonomiste jurassien. Je me concentre sur les liens avec les mouvements francophones, laissant de côté les contacts avec d'autres minorités comme les Basques, les Catalans, les Tyroliens du Sud, les Irlandais du Nord, les Frioulans ou les Bretons. Certainement en partie initiés par l'implication dans l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes[666], ces contacts sont documentés dans le *Jura Libre*[667] mais ils restent très sporadiques et sont surtout le fait du Groupe Bélier[668]. Je n'inclus pas non plus deux des *peuples frères* qui ont rejoint le trio précité vers le milieu des années 1970 : les Acadiens et les Louisianais. Le rapprochement avec ces deux régions se fait bien plus tard que celui avec la Belgique ou même le Québec et n'apporte pas de changements importants dans le discours autonomiste sur les *frères de lutte*.

---

664 Terme de R. Schaffter : « Bienvenue aux frères de lutte », *Jura Libre*, 14 avril 1971, p. 4.

665 Toujours selon R. Schaffter : « À la claire fontaine… », *Jura Libre*, 13 avril 1978, p. 4.

666 Les résolutions diffusées lors des journées internationales organisées par cette association sont souvent relayées dans le *Jura Libre* : 24 octobre 1962, p. 5 ; 26 août 1964, p. 2 ; 5 mars 1969, p. 5 ; 26 février 1975, p. 8.

667 Pays basque : *Jura Libre*, « Les minorités de l'Europe », 2 juin 1964, p. 4 ; « Le salut des peuples frères », 15 septembre 1965, p. 2 ; « Un groupe ethnique précieux, la nation basque », 23 décembre 1970, p. 1 et 2 ; « Sympathie pour les Basques », 23 décembre 1970, p. 4. Bretagne : *Jura Libre*, « Lettre de la semaine », 9 juin 1965, p. 2 ; 16 août 1972, p. 2 ; « L'exemple de la Bretagne », 10 novembre 1977, p. 2. Frioul : *Jura Libre*, « Émotion au sein des groupes ethniques minoritaires », 9 avril 1975, p. 1 ; « Pour sauver la langue frioulane », 11 mai 1978, p. 2. Irlande : *Jura Libre*, « Des Jurassiens à un colloque sur les minorités », 12 août 1970, p. 2. Tyrol du Sud : *Jura Libre*, « La violence au Tyrol du Sud », 24 août 1966, p. 4 ; 10 novembre 1971, p. 6 et 7.

668 « Des Jurassiens à un colloque sur les minorités », *Jura Libre*, 12 août 1970, p. 2 ou « Euzkadi, Catalunya, Friûl, Jura… Unis pour la même cause », *Jura Libre*, 14 septembre 1978, p. 4.

9.1. La francophonie

L'implication du RJ dans la francophonie prend tout son sens lorsqu'on analyse les principales idéologies langagières qui se dégagent de son discours. Pour Pierre Grimm*, la participation des Jurassiens autonomistes dans les différentes associations francophones relève à la fois d'un choix et d'une obligation morale et programmatique. Comme le montre la citation ci-dessous, on s'inquiète dans le Jura de la vitalité internationale du français et on considère généralement que tous les francophones doivent défendre la langue dans leur région – ce que font les autonomistes jurassiens – mais aussi sur le plan supra-national en participant à la *solidarité francophone*. Les deux plans – régional et global – sont ainsi inextricablement liés.

> « *Pourquoi défendre le français au Jura si, de par le monde, son rayonnement faiblit et son domaine se rapetisse comme une peau de chagrin ? La solidarité francophone ne sera rien si, entamées sur leurs frontières, minées de l'intérieur, les communautés françaises vont se désagrégeant.*
> ***Par goût et par nécessité, les Jurassiens participeront à toutes les manifestations de la francophonie.*** »

(Pierre Grimm, « En marge du Congrès des Jeunesses francophones. Préparons le monde de demain », *Jura Libre*, 15 janvier 1969, p. 2 ; gras dans l'original)

En préambule à un article portant sur la langue française en Afrique, l'équipe éditoriale insère un paragraphe qui exemplifie bien comment le travail accompli pour défendre et illustrer la langue française dans le Jura est régénéré par la construction de la francophonie.

> « *Le combat que livrent les Jurassiens pour maintenir l'héritage français qui, de Bonfol à Romont, en passant par Soyhières, Mervelier et Crémines, survit tant bien que mal, enfoncé comme un coin dans les pays germaniques, n'est pas un acte inutile ou désespéré parce que solitaire. Les anciens empires s'écroulent, mais les hommes se regroupent de plus en plus selon leurs affinités culturelles et linguistiques. En Afrique et dans le monde, le français manifeste une belle expansion. Ceux qui, chez nous, s'acharnent à défendre une vieille terre latine, en sont réconfortés.* »

(« La langue française en Afrique », *Jura Libre*, 10 janvier 1962, p. 1)

Nous verrons dans les lignes qui suivent que le travail pour la francophonie se concrétise en enrichissant et soutenant la place du français dans les régions francophones et dans le monde et passe, avant tout, par la participation aux manifestations de la francophonie et par l'implication d'acteurs autonomistes dans les principales associations francophones.

9.1.1. Frilosité helvétique

Le *Jura Libre* suit de très près la constitution de la francophonie associative dès le début des années 1960. Rappelons que nous nous trouvons à cette date au tout début de la mise sur pied des instances institutionnelles de la francophonie qui

n'existent alors que sous la forme de quelques associations, le plus souvent non gouvernementales. Les années 1960 voient la naissance de la plupart des associations internationales francophones que nous connaissons aujourd'hui encore. Nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les décideurs du RJ sont aux avant-postes de la création des antennes suisses romandes des premières ONGs de la francophonie, comme l'Association européenne de l'ethnie française (AEEF) ou l'Association internationale des journalistes de langue française (AIJLF). De plus, l'hebdomadaire s'intéresse à tout ce qui touche à l'*idée francophone* et consacre de nombreux articles à cette question. On peut y suivre, pas à pas, la création de toutes les premières organisations francophones[669]. Le *Jura Libre* rapporte par exemple la tenue en 1961 du premier congrès de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), insistant sur l'absence des universités suisses romandes («Congrès des universités françaises», *Jura Libre*, 1er novembre 1961, p. 1). Roland Béguelin cite les nombreuses réactions critiques des journalistes romands à ce retrait helvétique et retranscrit principalement des extraits d'articles soulignant l'importance que prendrait cette association francophone pour asseoir l'*internationalisme* du français et pour contrebalancer l'hégémonie de l'anglais dans le monde universitaire, d'autant qu'il existe déjà des associations de ce type pour la langue de Shakespeare («Revue de presse», *Jura Libre*, 8 novembre 1961, p. 4). En d'autres termes, l'auteur de la revue de presse présente cette association comme un fleuron indispensable de la lutte pour le maintien de la position *internationale* de la langue française. En 1967, les éditeurs vont jusqu'à stigmatiser les Universités de Lausanne et de Fribourg qui, au contraire de celles de Neuchâtel et de Genève, n'ont pas rejoint l'Association des universités partiellement ou totalement de langue française et devraient ainsi paraître «*suspectes à nombre d'étudiants jurassiens et romands*» («Et tout ceci est vrai», *Jura Libre*, 9 août 1967, p. 1).

Lorsqu'il présente la naissance de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et ensuite la création de la francophonie institutionnelle avec l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) lors des deux conférences de Niamey en 1969 et 1970, le *Jura Libre* met également l'accent sur le refus de participation de la Suisse – officielle, cette fois – à ces initiatives que les séparatistes jurassiens considèrent comme louables et essentielles. Lors de la tenue de chaque assemblée générale et conférence de l'AIPLF[670] et de l'ACCT[671],

---

669 L'AUPELF, ancêtre de l'Agence universitaire francophone; l'Association internationale des parlementaires de langue française, les Biennales de la langue française («La super-Académie française est née», *Jura Libre*, 15 novembre 1967, p. 4) ou la Fédération internationale des professeurs de français («Création d'une fédération internationale des professeurs de français», *Jura Libre*…).

670 *Jura Libre*: «La Romandie sous tutelle», 20 septembre 1967, p. 1; «L'Association internationale des parlementaires de langue française s'organise», 6 décembre 1967, p. 4; «Les parlementaires de langue française à Versailles», 2 octobre 1968, p. 1; «La francophonie s'organise», 2 juillet 1969, p. 2; «L'Assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française», 10 mars 1971, p. 1; «Assemblée générale des parlementaires de langue française», 10 janvier 1973, p. 4; «Assemblée générale des parlementaires de langue française», 24 janvier 1973, p. 1; «"Le français, langue de la liberté"», 23 octobre 1974, p. 5.

671 *Jura Libre*: «Trente et un pays représentés à la conférence de la francophonie à Niamey», 19 février 1969, p. 5; «Nouveau scandale à propos de la conférence de Niamey: la Suisse insulte les Romands»,

les éditeurs réitèrent leurs critiques à l'égard du gouvernement fédéral, estimant notamment que la Confédération a fait preuve de «*balourdise*» dans ces affaires (*Jura Libre*, 2 octobre 1968, p. 1) qu'ils lisent comme une véritable «*insulte*» faite aux Romands (*Jura Libre*, 26 février 1969, p. 1). C'est pour le RJ une preuve de l'«*esprit allemand*» des institutions suisses et Roger Schaffter estime que cette question souligne bien à quel point la Romandie se trouve «*sous la tutelle*» de la majorité alémanique qui contrôle la politique helvétique («La Romandie sous tutelle», *Jura Libre*, 20 septembre 1967, p. 1). Les épisodes qui mènent à la création de l'ACCT sont traités dans un vocabulaire similaire. C'est Roland Béguelin, cette fois, qui juge que la réponse du gouvernement fédéral montre à quel point les Romands sont «*sous tutelle*» (*Jura Libre*, 19 août 1970, p. 1). Les conseillers fédéraux justifient, entre autres, leur position de retrait en parlant de «*l'équilibre maintenu entre plusieurs groupes ethniques très différents*», une formulation qui fait bondir le secrétaire général du RJ qui rétorque:

> «*L'hégémonie croissante de la Suisse allemande (70% de la population), l'étouffement croissant de la minorité romanche, la germanisation du Tessin et la mise en cage de la Romandie vont à l'encontre de l'équilibre, qui est une juste proportion entre des choses opposées.*»
>
> («Les Romands sous tutelle», *Jura Libre*, 19 août 1970, p. 1)

Ce discours est bien connu du lectorat de Roland Béguelin qui se fait très souvent le porte-parole de la situation alarmiste des *Latins* en Suisse (3.2.3.). L'éditeur en chef du *Jura Libre* a ensuite des mots sévères à l'encontre des politiciens à la base de cette argumentation:

> «*En affirmant enfin que la Confédération applique "le principe de l'universalité, qui n'est guère compatible avec l'établissement de rapports privilégiés avec certains États, dont le choix reposerait sur un critère linguistique", le gouvernement fait injure à la Belgique et au Canada, qui ont sur le plan mondial un autre poids que la Suisse et n'ont point hésité, avec l'appui des Anglophones et des Flamands, à s'engager à fond dans la coopération francophone. Quand il s'agit de créer des "liens privilégiés" avec les États de la Zone de libre échange pour les gros sous qui vont dans certains porte-monnaie, le pouvoir à majorité alémanique n'hésite pas. S'agit-il de culture, des positions de notre langue dans l'humanité future, de l'aide à ceux du tiers monde avec qui nous avons des affinités directes? Ces Messieurs cachent leur jalousie, leur ladrerie, leur despotisme et leur nanisme intellectuel sous des propos d'une incroyable légèreté.*»
>
> (*Ibid.*)

Dans sa présentation, Roland Béguelin passe complètement sous silence les problèmes qu'a suscités au Canada la participation à l'aventure francophone, avec au final l'envoi d'une délégation canadienne aux côtés de la délégation québécoise qui n'aura longtemps pas le même poids décisionnel (Meren 2010). Il ne mentionne pas

---

26 février 1969, p. 1 et 2; 25 mars 1970, p. 1; 1er avril 1970, p. 1 et 2, p. 6; 25 juin 1970, p. 6; 13 janvier 1971, p. 2; 20 octobre 1971, p. 2; 24 octobre 1973, p. 2.

non plus les problèmes similaires des francophones en Vallée d'Aoste à qui pourtant – comme aux Romands – l'État central refuserait, en ne les laissant pas prendre part à la Conférence de Niamey, de «*vivre librement leur vie de francophones dans la communauté linguistique universelle dont ils sont partie intégrante*»[672], comme on l'apprend plus tard dans un article de 1972. Les qualificatifs insultants choisis par le secrétaire général du RJ pour nommer les conseillers fédéraux empruntent à un interdiscours très présent dans le *Jura Libre* que nous avons analysé dans les chapitres 5 et 7. Les francophones ont la chance – étant de *langue maternelle* et de *langue de civilisation* française – de pouvoir participer à ce mouvement planétaire qu'est la francophonie, un privilège refusé aux Suisses alémaniques qui ne sont pas locuteurs d'une langue de *grande diffusion*. C'est ce qui explique, pour Roland Béguelin, leur «*jalousie*» à l'égard des Romands et le «*nanisme intellectuel*» dont il les taxe. Le «*despotisme*» est lié à la «*ladrerie*» et à la puissance économique et repose en parallèle sur l'état de *minorisation* démographique des francophones en Suisse, qui a pour les autonomistes de lourdes conséquences largement exposées dans les colonnes du *Jura Libre* (3.2.3.).

Pour qualifier l'attitude réservée de la Suisse officielle face à la francophonie, les autonomistes parlent également de «*politique de la brimade*»[673] et se réfèrent non seulement à l'idée de «*tutelle*» mais également à celle de «*colonisation*», plus en vogue à l'époque.

> «*Pour l'heure, Jurassiens, Genevois, Valaisans, Neuchâtelois, Fribourgeois paraissent plus* ***"colonisés"*** *que les noirs d'Afrique, lesquels militent librement dans l'Agence de coopération. Les autorités des cantons romands ne devraient pas tarder à demander elles-mêmes leur adhésion à l'Agence de coopération culturelle et technique, quitte à exiger ensuite la ratification de l'État central.*»
>
> («À la Conférence générale de Liège. L'Agence de coopération nomme un nouveau secrétaire général», *Jura Libre*, 24 octobre 1973, p. 2; je souligne)

Dans la presse suisse, en général, le terme de «*colonisé*» est réservé aux habitants des anciennes colonies européennes d'Afrique et d'Asie en voie d'émancipation dans les années 1960. L'usage qui en est fait ici dans le contexte de la Suisse romande indexe deux discours différents dans les rangs autonomistes. D'une part, on peut y voir une référence à la décolonisation politique, soulignant ainsi la contradiction de la Suisse qui soutient l'émancipation de ces pays en voie de développement alors qu'elle tient ses *minorités latines* sous une *tutelle* économique et politique et qu'elle ferme les yeux sur la situation des Jurassiens dans le canton de Berne, attitude assimilée à du *colonialisme*. D'autre part, ce terme est souvent utilisé au Québec pour y qualifier la situation des francophones face aux anglophones, un discours qui est sans doute devenu familier auprès des autonomistes, de nombreux textes québécois trouvant leur place dans le *Jura*

[672] L'Italie, comme la Suisse, refuse de participer à l'ACCT, comme le précise l'article «Le comité permanent a siégé à Aoste», *Jura Libre*, 18 octobre 1972, p. 2.

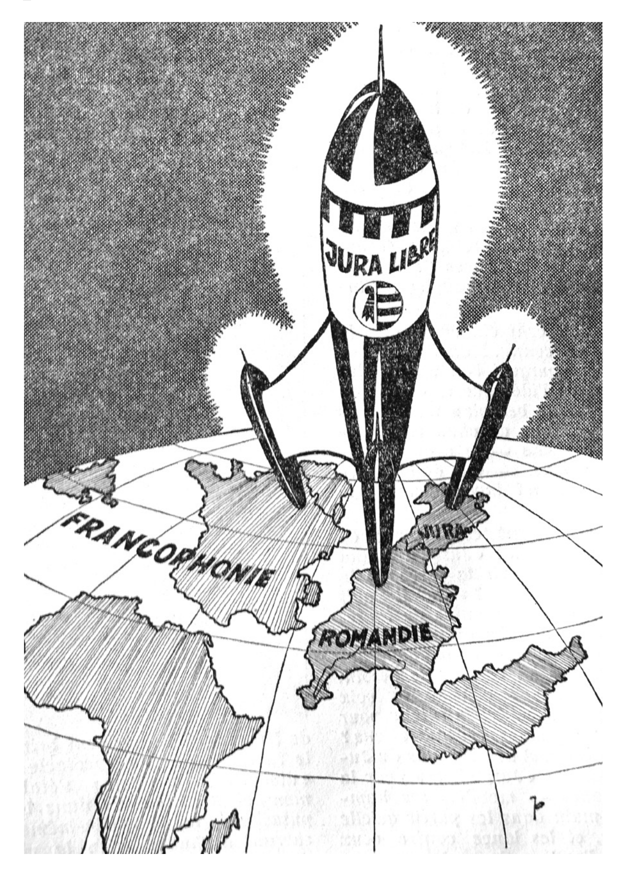
[673] «À la Conférence générale de Liège. L'Agence de coopération nomme un nouveau secrétaire général», *Jura Libre*, 24 octobre 1973, p. 2.

Libre. N'ayant pas obtenu de permis de séjour en Suisse «*pour des raisons liées à la police des étrangers*»[674], le romancier québécois Hubert Aquin a par exemple envoyé à la *Gazette de Lausanne* (27 décembre 1966, p. 3) une lettre où il compare la situation des Romands en Suisse et celle des Canadiens français en termes de *colonisation*. Cette lettre est également reproduite dans l'hebdomadaire autonomiste (4 janvier 1967, p. 2) qui ne manque pas de faire grand cas de cette affaire, estimant que l'appui du Québécois au Jura et ses convictions autonomistes ont été à la base de son éviction du territoire suisse. Au final, tous ces propos – que l'on parle de *colonisation*, de *tutelle*, de *brimade* – soulignent encore une fois la façon dont les autonomistes interprètent la position du Conseil fédéral comme un manque de respect, un *affront* à leur identité de francophones et à leur liberté, apportant une preuve supplémentaire de ce qu'ils considèrent comme la *mainmise alémanique* sur les *minorités latines*.

Ensuite, le journal se fait l'écho des efforts de Léopold Sédar Senghor et d'Habib Bourguiba en marge de la constitution de la francophonie institutionnelle. Plusieurs discours du président sénégalais sont reproduits dans le *Jura Libre*[675]. On trouve également des informations qui soulignent les liens existants entre les instances naissantes de la francophonie et des personnalités proches du mouvement autonomiste jurassien. Les éditeurs prennent plaisir à rapporter que certains membres de l'A.E.E.F. sont aussi actifs dans les cercles francophones institutionnels. Ainsi, Joseph Hanse* devient le premier président du Conseil international de la langue française («Et tout ceci est vrai…», *Jura Libre*, 4 octobre 1967, p. 1). Les quelques Suisses impliqués au sein de ce Conseil – tel le Neuchâtelois Éric Lugin («La super-Académie française est née», *Jura Libre*, 15 novembre 1967, p. 4) – sont bien mis en avant, pour mieux souligner l'incohérence du non-engagement de la Confédération. Chaque fois que l'hebdomadaire autonomiste se fait l'écho de la création d'une nouvelle association francophone ou qu'il en rappelle l'existence, la frilosité suisse face à la francophonie est systématiquement rappelée. Philippe Morand* rapporte les rencontres des Jeunesses littéraires de plusieurs pays francophones et souligne le cas à part de la Suisse romande où il n'existe d'ailleurs même pas «*une organisation à caractère fédératif groupant tous les organismes littéraires du pays*», preuve selon l'auteur du «*conditionnement mental et psychologique suisse, lequel est forcément germanique*» (*Jura Libre*, 18 novembre 1970, p. 2). En France, au Québec, en Belgique et même en Haïti, les jeunes se sont regroupés autour de la question de la littérature de langue française, mais en Suisse personne n'a encore entrepris cette démarche qui pourtant permettrait aux jeunes Romands «*d'affirmer pleinement* [leur] *attachement à la langue française et à la littérature française*» (*Ibid*.).

674 «Le départ de Hubert Aquin», *Journal de Genève*, 21 décembre 1966, p. 3.
675 «Senghor souhaite la création d'un parlement francophone», 23 mars 1966, p. 7; «À Alger, M. Senghor fait l'éloge de la francophonie», 22 mars 1967, p. 3.

9.1.2. Francophonie et *ouverture au monde*



Jura Libre, *21 août 1968, p. 1.*

La caricature de presse (voir ci-dessus) qui orne la première page du numéro-anniversaire des vingt ans du *Jura Libre* montre bien que l'hebdomadaire autonomiste se place au centre des liens qui unissent le RJ et la pensée autonomiste à la francophonie et au «*fait français*»[676] plus généralement, quand ce n'est pas l'*ethnie française*. On reconnaît également sur ce dessin la géographie de la francophonie qui comprend la Romandie, la France, les *peuples frères* qui sont bien reconnaissables aux frontières de l'hexagone (Belgique au nord-est, Vallée d'Aoste au sud) et le Québec qui pointe de l'autre côté de l'Atlantique. On remarque également la place occupée par le continent africain qui représente, pour de nombreux francophones[677], le *salut international* de la langue française[678]. On peut en outre voir dans cette caricature qui se moque de l'échelle géographique une hypertrophie de la Suisse

[676] «Solidarité de l'ethnie française», *Jura Libre*, 27 septembre 1961, p. 6.
[677] Voir par exemple les articles suivants dans le *Jura Libre*: «La revanche de la langue française», 11 janvier 1961, p. 1 et 2; «La langue française est aussi une patrie», 29 novembre 1961, p. 2.
[678] Par exemple: «La revanche de la langue française», *Jura Libre*, 11 janvier 1961, p. 1 et 2.

romande et une mise en évidence de la fameuse *ouverture* qui – selon leurs propres dires – caractériserait les *Suisses français*, surtout les Jurassiens, par rapport aux autres Suisses, en particuliers les Suisses alémaniques. Enfin, la symbolique de la fusée évoque bien la *modernité* de ce discours sur la francophonie pour l'hebdomadaire autonomiste. Les séparatistes soulignent avec fierté la nouveauté en Suisse et le côté résolument contemporain de leurs idées. Ils répètent souvent que le nouvel État qu'ils veulent fonder ne doit pas être une copie conforme des autres cantons suisses mais proposer une nouvelle voie, une nouvelle idée du politique[679]. Le *Jura Libre* souligne aussi cette *modernité* de l'idée francophone en mettant en avant l'engouement qu'elle suscite auprès d'une grande partie de la jeunesse jurassienne. Les Béliers participent par exemple dès 1967 aux rassemblements de l'Organisation internationale des Jeunesse francophones (OJF)[680] où ils parlent du problème jurassien et nouent des amitiés avec d'autres francophones. Gabriel Roy*, commentant le Congrès de Tunis de l'OJF qui a eu lieu en 1969, souligne l'importance de cette collaboration internationale pour l'image du Groupe :

« *Le Groupe Bélier peut s'enorgueillir d'être considéré par-delà les frontières, comme une jeunesse d'avant-garde, dont l'ouverture d'esprit contraste avec la mentalité étroitement isolationniste qui se manifeste en Suisse.* »

(« En marge du Congrès de Tunis : une solidarité à l'échelle mondiale »,
Jura Libre, 25 janvier 1969, p. 2)

En s'intéressant à la francophonie, les jeunes Jurassiens autonomistes feraient donc œuvre de pionniers et, toujours selon Gabriel Roy, les gains que peut apporter une meilleure connaissance des autres francophones sont immenses :

« *La jeunesse du Jura a établi le contact avec la jeunesse francophone du monde. Une jeunesse diverse certes, mais dont le dénominateur commun est la langue, ce bien précieux qui lui donne la possibilité, au-delà des différences physiques, politiques, culturelles, ethniques ou religieuses, de s'identifier dans la façon de penser et de concevoir la vie. L'Organisation internationale des Jeunesses francophones ouvre au Jura de larges horizons qui lui permettront dans le monde de demain, de défendre efficacement les trésors de la personnalité jurassienne.* »

(*Ibid.*)

Notons que les idéologies langagières qui accompagnent et fondent cet *avant-gardisme* jurassien ressortissent au vieux fond des images de la langue comme « trésor », comme fondatrice d'une mentalité et d'une vision du monde spécifique, propre à un peuple ou à une civilisation. Cet interdiscours permet de faire le lien avec l'idéologie de l'*ethnie française*.

---

679 Voir, entre autres, J. Cuttat, « Le pouvoir aux mains nues », *Jura Libre*, 5 février 1969, p. 1 et 2.

680 *Jura Libre* : « À l'issue d'une réunion de trois jours, le Groupe Bélier en appelle à la solidarité romande et francophone », 6 décembre 1967, p. 6 ; « Perspectives de solidarité internationale », 13 décembre 1967, p. 1 ; « Le premier congrès de la jeunesse francophone », « Résolution des jeunesses francophones », 8 janvier 1969, p. 2 ; « Le Jura conduit sa barque », 17 octobre 1973, p. 1.

En fait, la définition de la *francophonie* telle qu'elle se dégage du discours autonomiste repose sur des prémisses très similaires à celles de la notion d'*ethnie française*. L'hebdomadaire jurassien rapporte ainsi les propos de Jean de Broglie qui explique le concept de la francophonie dans une interview. Le secrétaire d'État français prédit dans un avenir proche la création de grands ensembles internationaux sur une base linguistique, une idée qu'il fonde sur les raisons suivantes :

> «*Il restera toujours des préférences, dans les esprits et dans les cœurs, envers ceux qui parlent la même langue que vous et qui, par la force des choses, ont non seulement un certain nombre de souvenirs communs mais de réactions communes. Car en fait – et cela est très vrai pour les Français – la langue française oblige à une certaine conception des choses et forme un certain tempérament.*
> *Donc, poursuit le ministre, la francophonie repose sur une réalité. C'est déjà très important.*»
>
> («Le monde évolue vers les grands ensembles linguistiques», *Jura Libre*, 23 août 1967, p. 4)

La vision du monde partagée par les locuteurs d'une même langue qui deviennent ainsi «*cohériti*[ers] *d'un patrimoine de pensée et d'attitudes*»[681] devrait les pousser à vouloir travailler ensemble, commercer et se rapprocher. Le mouvement est présenté comme étant «*naturel*» par Jean de Broglie :

> «*Il y a dans la francophonie* […] *une similitude de valeurs, une méthode de raisonner et de conclure qui est le propre de la mentalité francophone. Et la raison en est sans doute que la langue française a toujours conduit à penser selon certains schémas. Par sa rigueur, elle canalise les motivations et les déductions, engendrant en fin de compte une manière d'être spécifique au monde francophone.*»
>
> (Jean de Broglie, «Nouvelle mise au point sur la francophonie», *Jura Libre*, 24 avril 1968, p. 1)

Ces propos sont très proches de ceux qu'on a pu lire dans des articles mettant en avant la communauté d'esprit des membres de l'*ethnie française*. Il n'y a donc pas de réelles différences entre les deux concepts d'*ethnie française* et de *francophonie* dans la façon dont ils sont présentés par les autonomistes jurassiens. Il s'y ajoute le concept de *francité* décrit par exemple dans le *Jura Libre* par Jean Cuttat. Ce concept semble se confondre dans sa géographie avec celui d'*ethnie française* et de *francophonie*. Il permet au poète d'intégrer pleinement le Jura dans la francophonie naissante, «*une famille multi-raciale*» mais qui partage une «*unité linguistique et un style de vie*». On reconnaît dans ce texte présentant la *francité* les grands principes de l'*ethnie française*.

> «*Un idiome commun donne à ceux qui le reçoivent en naissant, à ceux qui le cultivent en vivant, un certain nombre de caractères communs : sensibilité, style, forme de la pensée, qualités d'une certaine formulation des idées, de transposition de la beauté, etc.*

---

681 Les propos sont toujours de J. de Broglie, dans un article de la *Tribune de Genève*, transcrit dans le *Jura Libre* («Nouvelle mise au point sur la francophonie», 24 avril 1968, p. 1).

Qu'on l'ait reçue en héritage, qu'on l'ait adoptée par force ou par séduction, une langue constitue l'un des éléments déterminants d'une parenté spirituelle, parenté qui fatalement va permettre, faciliter et provoquer d'innombrables échanges.»

(Jean Cuttat, «Le Jura et la francité», *Jura Libre*, 7 janvier 1970, p. 1)

Dans tous ces propos sur la francophonie repris en grande partie de textes français ou belges, les éditeurs du *Jura Libre* superposent ou confondent francophonie, *ethnie* et *francité*. Ils citent ainsi Marcel Thiry* qui intègre la CMELF dans le mouvement de la francophonie et décrit la Conférence en ces termes:

«*On pourrait appeler cet ensemble celui de la Francité politique, parce que la Francité – c'est-à-dire l'appartenance affective et raisonnée au monde français – s'y traduit chez chacun de ses participants par la revendication d'une réforme profonde de son statut national.*»

(«La Conférence des minorités françaises à Liège les 5, 6 et 7 octobre 1973», *Jura Libre*, 21 mars 1973, p. 4)

Francophonie, *ethnie française* ou *francité*, dans toutes ces définitions on insiste donc d'une part sur la parité d'*esprit* qui découle de l'utilisation d'une même langue de civilisation. D'autre part, selon les paroles de Léo Hamon – un autre secrétaire d'État français – la francophonie est avant tout synonyme de *solidarité*, un terme qui apparaît souvent en lien avec l'*idée francophone*:

«*La francophonie ne cherche à s'opposer à personne, elle ne veut susciter aucun conflit, c'est une solidarité, une affirmation, un enrichissement mutuel et une contribution. Cette solidarité, fondée sur une langue commune, doit permettre à chacun de ceux qui utilisent le français d'affirmer leur culture.*»

(«La solidarité francophone», *Jura Libre*, 11 novembre 1970, p. 1)

En fait, pour certains observateurs relayés dans le *Jura Libre*, la francophonie est une «*chance de survie*» pour la langue française (*Jura Libre*, 8 mars 1967, p. 1). La mise en réseau des régions francophones entre elles et avec la France rend nécessaire une *défense* de la langue française sur le plan international (*Ibid*.). Mais dans le Jura, la francophonie est surtout exemplifiée au travers de «*la longue chaîne de solidarité*»[682] qui relie les *frères d'armes* du RJ.

9.2. Jura et *peuples frères* : «*même combat*»[683]

L'apparition des contacts entre le RJ et les autres minorités francophones qu'il nomme les *peuples frères* a déjà été expliquée (voir 1.2.6.). Ces liens ont des conséquences sur le discours des autonomistes, en particulier en ce qui concerne

[682] «"Le million de Romands dont nous sommes solidaires…"», *Jura Libre*, 13 septembre 1967, p. 1.

[683] Allusion à une déclaration faite par la section de l'AJE de Genève à la suite de la première CMELF: «*Nous avons alors compris que nous avions les mêmes idées, les mêmes buts*: *défendre notre culture française, notre langue, notre liberté. Les fleurs de lys du Québec, le coq wallon, le lion du Val d'Aoste ne sont plus, pour nous, de simples signes sur des drapeaux flottant à la Fête du peuple jurassien. Pour nous, ils sont maintenant une réalité. Votre combat est devenu notre combat.*» («Wallons – Valdôtains

les idéologies langagières que ce travail analyse. Nous avons parlé des amitiés, des courriers échangés, des voyages où Jurassiens, Wallons ou Valdôtains allaient parler de leurs situations lors de conférences ou de cérémonies publiques (la Fête du Peuple à Delémont, la cérémonie de Waterloo en Belgique) et des congrès et rassemblements (AEEF puis CMELF) où ils se rencontraient régulièrement. Au travers de ces contacts, les discours circulent et il n'est donc pas étonnant de retrouver auprès des *peuples frères* des idéologies langagières très similaires à celles que nous avons présentées dans les chapitres précédents. Je l'ai déjà mentionné en expliquant la doctrine du RJ sur le bilinguisme (8.1.): une grande partie des articles du *Jura Libre* qui assurent la position anti-bilingue provient de Belgique et du Québec. J'ai aussi montré comment le *Jura Libre* se faisait largement l'écho de nombreuses campagnes belges pour le *bon langage*, dans une volonté prescriptive (7.2.2.). Ces idéologies langagières sont souvent exacerbées dans les communautés francophones. Elles apparaissent d'ailleurs tout aussi fréquemment en France, comme le montrent les nombreux articles de quotidiens et de diverses revues françaises[684] retranscrits par les éditeurs de l'hebdomadaire autonomiste. De plus, les associations francophones auxquelles appartiennent toutes ces régions, et en particulier l'AEEF et la CMELF, tiennent en parallèle un discours commun : celui de l'*ethnie française* abondamment illustré par le RJ mais aussi un discours de revendication des minorités. Roland Béguelin propose – avec d'autres tenants de l'*ethnie française* – une définition de la *nation* qui remet en question l'utilisation européenne traditionnelle du terme de *nationalité*. Cette distinction entre *citoyenneté* et *nationalité* fait miroir à celle qui avait cours à cette époque en Union soviétique où les passeports indiquaient à la fois la *citoyenneté* soviétique et la *nationalité* (lituanienne, russe, géorgienne, juive, etc.) (GIORDANO 1997 : 182-3). Pour les tenants de l'*ethnie française*, les liens entre membres de la « *nation spirituelle* » française seraient ainsi des liens de *nationalité*, alors que la *citoyenneté* ne s'emploierait que pour l'appartenance politique à un État (BÉGUELIN 1967 : 10-11). Les Québécois, les Jurassiens, les Wallons et les Valdôtains seraient ainsi de *nationalité* française tout en ne partageant pas la même *citoyenneté* (canadienne pour les uns, suisse, belge et italienne pour les autres). Cette idée n'est pas propre au secrétaire général du RJ : elle découle de l'idéologie *ethnique* (voir aussi BÉGUELIN/HÉRAUD 1965 : 9-10). Un comble pour cet amoureux de la *clarté* française, il reconnaît que l'allemand est mieux équipé pour distinguer ces deux concepts qui ne sont pas, comme en français, mélangés sous une seule appellation[685].

– Québécois – Jurassiens. Après Genève 1971 – Avant Liège 1973 », *Jura Libre*, 2 juin 1971, p. 2, je souligne).

[684] Le *Jura Libre* emprunte, entre autres, au quotidien *Combat* (voir AJCHENBAUM 1994 sur cette publication) par exemple : « Le séparatisme des Canadiens français », 20 juin 1962, p. 1 ; « Pendant vos vacances et par solidarité : Passez le Saint-Bernard, allez au Val d'Aoste », 14 juillet 1965, p. 1 ; au quotidien *Le Monde* : « La France appuie le Canada français », 18 octobre 1961, p. 8, « Entre la Ligue arabe et l'Unesco », 19 janvier 1968, p. 4, 6 mars 1974, p. 1, « Au-delà des droits de l'homme et des États. Légitimer le droit des peuples », 3 mars 1977, p. 1 et 2 ; à la revue *France latine* (voir le site Internet de cette revue, URL : http://www.prefics.org/credilif/la_france.html, dernière consultation le 7 mars 2014) : « Romandie, notre sœur latine », 1er novembre 1961, p. 7 ; au *Monde diplomatique* : « La super-Académie française est née », 15 novembre 1967, p. 4.

[685] « *La langue allemande distingue citoyenneté (Staatsangehörigkeit) et nationalité (Nationalität), et il en va de même des documents officiels russes, polonais, anglais, etc. Seule la langue française a confondu abusivement ces deux mots depuis le siècle passé* » (COMITÉ PERMANENT DES MINORITÉS ETHNIQUES DE LANGUE FRANÇAISE 1973 : 76).

Une des premières résolutions de la CMELF invite les États francophones à corriger cette ambiguïté linguistique dans leurs administrations, un point qui sera d'ailleurs pris en compte dans la nouvelle constitution jurassienne (« Salut ministre ! », *Jura Libre*, 16 novembre 1978, p. 1). Ces résolutions sont relayées parmi les *peuples frères*, par exemple en Vallée d'Aoste (Anne Voisin, « Après la conférence de Genève », *Le Flambeau* n° 2/été 1971, p. 45). Mais surtout, les liens avec les *peuples frères* ont induit un discours de *solidarité* qui est détaillé ci-après.

9.2.1. Delémont : « *capitale de la francophonie* »[686]

Lors des Fêtes du peuple jurassien de la fin des années 1960 et des années 1970, Delémont apparaît aux observateurs sensibles à l'*idée francophone* comme une véritable petite *capitale de la francophonie*, accueillant des délégations wallonne, bruxelloise, fouronnaise, valdôtaine et québécoise dont la « *présence concrétis*[e] *la solidarité qui s'établit progressivement entre peuples de langue française* » (« Fortes délégations des peuples frères », *Jura Libre*, 14 septembre 1966, P. 5). Le RJ accorde beaucoup de crédit à la *solidarité* avec les autres minorités francophones qui répond à une véritable stratégie d'internationalisation dès les statuts du groupement de 1966 (aussi 1.2.6.). Grâce à ces liens, les Jurassiens ont le sentiment que, même s'ils ne sont pas prophètes en leur pays malgré les nombreuses exhortations à leurs *frères latins* de Suisse (3.2.3.), leurs « *appels ont été favorablement accueillis par* [leurs] *frères et amis de langue française* » et qu'ainsi ils ne sont « *plus seuls* », comme l'exprime Roger Jardin* dans une allocution (*Jura Libre*, 15 septembre 1965, p. 8). Le discours séparatiste jurassien insiste sur l'enrichissement que présente pour le mouvement et pour chaque autonomiste cette entraide francophone (« Des minorités fraternelles », *Jura Libre*, 14 avril 1971, p. 1).

Les réactions d'autres observateurs, souvent suisses, aux manifestations de solidarité des *peuples frères* lors de la Fête du peuple jurassien sont plutôt critiques. Par exemple, on s'inquiète dans les sphères politiques bernoises de ces « *interventions subversives de la part d'étrangers jouissant de notre hospitalité sur sol suisse* », selon l'interpellation au gouvernement d'un député bernois (« Et tout ceci est vrai… », *Jura Libre*, 15 septembre 1965, p. 1). Selon Pierre Grimm, certains en Suisse ont crié à « *l'appel à l'étranger* » et à « *l'impérialisme* » devant les liens amicaux qui se sont tissés entre les *peuples frères*[687]. L'UPJ ne voit pas d'un bon œil le rapprochement des séparatistes avec leurs *frères d'armes*. C'est du moins ainsi que Roger Schaffter présente l'affaire qui entoure la venue de Joseph Hanse* à la SJE de Saint Imier en 1965, une invitation critiquée par l'UPJ (« Une offensive

[686] Il s'agit des termes d'un journaliste dans les *Dernières Nouvelles* (quotidiens alsacien) : « *À la vérité, à la suite de la 21e Fête du peuple jurassien, il est une question que tous les journalistes se posaient : Delémont est-elle en passe de devenir la capitale de la "francophonie", ou de la "francité" pour reprendre un terme qui tend à s'imposer ? La présence de délégations importantes de Wallonie, du Québec, du val d'Aoste, semblerait leur donner raison, d'autant que ces délégations furent vigoureusement applaudies par les 40.000 personnes présentes* » (« Delémont "capitale" ? », *Jura Libre*, 11 septembre 1968, p. 7).

[687] « En marge du Congrès des Jeunesses francophones. Préparons le monde de demain », *Jura Libre*, 15 janvier 1969, p. 2.

bernoise contre la Société jurassienne d'émulation», *Jura Libre*, 26 mai 1965, p. 4), parce que le professeur belge était «*membre de la Fondation Charles Plisnier, dont est issu le comité de l'ethnie française*»[688]. Le *Jura Libre* ne manque pas d'ailleurs de souligner l'indifférence des anti-séparatistes face aux *peuples frères*, une preuve supplémentaire de leur *suissitude*, de leur manque d'*ouverture*. On trouve cette citation extraite d'un journal pro-bernois à plusieurs reprises dans le *Jura Libre*:

> «"*Que nous importe que l'on parle français dans le Québec, au Val d'Aoste ou en Wallonie!*"
> *"Jura Bernois", journal upéjiste de Saint-Imier*
> *28 septembre 1964.*»
>
> (*Jura Libre*, 9 décembre 1964, p. 5 et 15 février 1967, p. 6)

Le discours pro-bernois est tellement critiquable aux yeux des séparatistes qu'il se passe de tout commentaire. Cette déclaration apporte des arguments aux séparatistes pour démontrer le désintérêt coupable des francophones anti-séparatistes pour la francophonie. Les anti-séparatistes manifestent ainsi d'après le RJ à quel point ils sont *réactionnaires* et prouvent leur non-appartenance à la *communauté d'esprit* des peuples de langue française. Entre les lignes, on peut lire une dénonciation des *traîtres à la nation*. De plus, on sait par de nombreux articles de l'hebdomadaire autonomiste que, comme dans le Jura, le français est *menacé* dans ces trois régions francophones (Québec, Vallée d'Aoste et Wallonie). On pourrait alors interpréter la phrase du *Jura Bernois* comme un refus de reconnaître cette *menace* et donc de nier le statut de *minoritaires en danger* mis en avant par les autonomistes tout en faisant preuve d'un manque de respect pour la langue française dans leurs écrits. Roger Schaffter traite les anti-séparatistes de «*coryphée du type chevache, de la culture ramassée dans la rue, du bilinguisme baragouineur et du métissage des cerveaux*» («Une offensive bernoise contre la Société jurassienne d'émulation», *Jura Libre*, 26 mai 1965, p. 4). Dans tous les cas, cet exemple montre bien comment une prise de position de l'UPJ – assez neutre dans sa formulation – peut être réinterprétée en suivant la *logique* des arguments semés semaine après semaine dans le *Jura Libre*. Comme le soulignait également l'exemple de la lettre du jeune anti-autonomiste neuvillois, discutée sous 7.3.1., les idéologies langagières invoquées par le RJ sont si bien partagées par le lectorat de l'hebdomadaire autonomiste que nul n'est besoin de toujours les expliciter.

9.2.2. Wallonie, Vallée d'Aoste et Québec: un miroir pour le RJ

Les situations du Jura, de la Wallonie, de la Vallée d'Aoste et du Québec sont sur de nombreux points extrêmement différentes, que ce soit sur le plan politique, économique et même linguistique. Le *Jura Libre* donne souvent des informations

[688] «Les patriotes jurassiens de Saint-Imier ne veulent pas du professeur Hanse», *L'Impartial*, 9 septembre 1964, p. 7. Voir aussi: «M. Joseph Hanse, de l'Université de Louvain, a répondu aux critiques "upéjistes" et parlé de la langue française», *F.A.N.*, 5 juin 1965, p. 34.

précises sur les événements sociaux et politiques qui agitent ces régions[689]. Si on mentionne parfois que des différences existent[690], on ne les thématise pourtant presque jamais puisque le discours vise à rapprocher ces situations diverses pour les mettre sur un pied d'égalité. Roger Schaffter revient ainsi le 14 octobre 1970 en première page du *Jura Libre* sur la victoire dans les urnes du Front démocratique des francophones (FDF) aux élections communales à Bruxelles et sur les «*événements d'octobre*» au Québec – enlèvements de James Cross et de Pierre Laporte par le FLQ (Fournier 1998: 285s.)[691]. L'auteur de cet article – rédigé pour informer les Jurassiens sur les situations québécoise et bruxelloise – n'oublie pas de souligner les liens qui unissent les Jurassiens aux Bruxellois et aux Québécois: par des citations directes (*Bruxelles français*, organe du FDF, parle du *Jura Libre*; le FDF était présent à la dernière Fête du peuple) ou de façon plus subtile lorsqu'il parle de «*M. Trudeau et de ses alliés de l'upéjisme québécois*» (*Jura Libre*, 14 octobre 1970, p. 1). Roger Schaffter conclut l'article en mentionnant que «*les événements sont là pour montrer que les peuples francophones d'ici et d'ailleurs sont décidés à rejeter la tutelle qui pèse sur eux*» (*Ibid*.). Le lecteur fera le lien entre la situation des Jurassiens, celles des Québécois et des Belges, mais il est plus difficile de concevoir de telles similarités avec le contexte valdôtain (importance du franco-provençal, méconnaissance du français pour un important pourcentage de la population)[692]. Pourtant, un chroniqueur régulier du *Jura Libre* qui revient d'Aoste et invite ses compatriotes à aller découvrir la Vallée passe totalement sous silence cette différence notable de situation linguistique:

> «*Les Valdôtains qui connaissent le problème jurassien, et dont certains lisent le* Jura Libre*, seront ravis de vous recevoir, d'avoir l'occasion de parler leur langue.*»
>
> («Lettre d'un Confédéré», *Jura Libre*, 22 décembre 1965, p. 8)

À nouveau, le journaliste insiste sur les liens qui existent et qui pourraient se développer avec ce *peuple frère*. Un article rédigé par Jean-Jacques Liengme exemplifie comment – si l'on s'en tient aux généralités – il est possible de trouver de nombreuses similarités entre Valdôtains et Jurassiens. Le chroniqueur présente la grande figure valdôtaine d'Émile Chanoux – un militant régionaliste et résistant, martyr de la Seconde Guerre mondiale. Il cite un témoignage du Valdôtain où ce dernier explique avoir découvert la question valdôtaine à quatorze ans lorsqu'il s'est rendu compte qu'il écrivait mieux en italien qu'en français. Le chroniqueur continue ainsi:

---

[689] Nous n'allons pas proposer une liste exhaustive de ces articles. On en compte toutefois, entre 1961 et 1974, plus de 30 pour le Québec, 20 pour la Belgique et 15 pour la Vallée d'Aoste.

[690] P. Grimm, «Le second stage culturel de l'Ethnie française», *Jura Libre*, 10 août 1966, p. 1 et 4: «*Romands, Valdôtains et Wallons ont appris à mieux se connaître. Ils ont noué des amitiés qui se renforceront au cours des années à venir. Ils ont confronté leurs problèmes, identiques sur certains points <u>différents sur d'autres</u>. Apprendre ce qui se passe au Val d'Aoste ou en Wallonie, c'était aussi comprendre le sens des événements que vivent les Jurassiens*» (je souligne).

[691] Cet article est retranscrit dans l'annexe 6.

[692] Ce dernier point est présenté dans le *Jura Libre*, par Le Rauraque qui revient d'un voyage dans la Vallée d'Aoste choqué du nombre de personnes qu'il a entendu parler l'italien et du peu de français qu'il a pu parler (18 octobre 1967, p. 2 et 18 novembre 1970, p. 2).

> «*En lisant cette confession, nous pensions aux gamins de chez nous qui empruntent à une langue étrangère les mots du langage familier, aux adultes qui auraient honte de bien parler leur langue, comme si c'était une tare d'être soi-même. À tous les intellectuels de chez nous qui croient se rendre populaires en massacrant la langue française. À ceux qui confondent la clarté française avec les rudiments du dialecte bernois. Nous pensions à ceux qui font le jeu de Berne, consciemment ou non.*»
>
> («L'exemple d'Émile Chanoux», *Jura Libre*, 11 mai 1966, p. 6)

Cet article qui se donne à voir comme une information sur la situation du français en Vallée d'Aoste, sur son histoire au travers de la figure marquante d'Émile Chanoux, se conclut avec une argumentation qui revient à stigmatiser les mélanges entre le français et le *dialecte bernois*. Les situations particulières ont beau être extrêmement différentes, le constat est unanime parce qu'on considère que tous souffrent des mêmes maux: la *mise sous tutelle* d'une minorité francophone par un état centralisateur dont la majorité parle une autre langue (flamand, anglais, italien, allemand). Il en découle que les conséquences de cette tutelle (l'exemple d'Émile Chanoux) et les outils pour s'en libérer sont similaires chez les différents *peuples frères*. Roger Schaffter revient sur cette question lorsqu'il rédige son compte rendu de la quatrième CMELF à Québec. Après avoir rappelé les principaux acquis des *mouvements frères*, il conclut:

> «*On le voit, chaque mouvement lutte, en fait, à des niveaux différents. Mais les instruments de la lutte sont communs, comme sont les mêmes toutes formes de domination. Quel que soit le nom qu'elles portent dans les différents pays en cause.*
> *Les dimensions des partenaires ont certes leur poids, mais elles n'ont rien à voir avec l'essentiel. Nous en voulons pour preuve le fait, constaté durant ces dix jours passés au cœur du Québec, que le mouvement indépendantiste se heurte, au sein de la province, aux mêmes problèmes, aux mêmes difficultés, aux mêmes lâchetés, aux mêmes trahisons que le Rassemblement jurassien avant le 23 juin 1974. Certes, nous avons gagné, et le Québec vaincra à son tour, la chose est inéluctable. Mais la similitude des situations est impressionnante.*
> *L'essentiel est la volonté de lutter jusqu'au succès final.*»
>
> (Roger Schaffter, «Un nouveau pas en avant»,
> *Jura Libre*, 13 avril 1978, p. 1 et 2)

Dans le *Jura Libre*, le discours sur les *peuples frères* se cristallise donc sur les similarités que les autonomistes voient dans les *instruments de lutte* et sur les visions que ces peuples sont censés partager en passant le plus souvent sous silence ce qui démarque les régions les unes des autres[693]. Ainsi, un Jurassien incite le public à

[693] On peut citer une exception notable, un article de V. Philippe* où l'auteur souligne la modération des autonomistes jurassiens dans leurs exigences: «*Si nous comparons notre situation à celle des différents mouvements que nous avons passés en revue, nous constatons que ceux-ci revendiquent de profondes réformes de structures. Au milieu d'eux, nous faisons figure de modérés, puisque nous appartenons à un état fédératif qui pourrait satisfaire nos demandes sans rien bouleverser. Nous nous battons au nom des principes qui ont fait la Suisse, cette Suisse que pas un de ces journaux ne manque de citer en exemple! Comment ne pas s'étonner, dès lors, de l'incompréhension et de la mauvaise volonté de nos compatriotes?*» («Nous ne sommes pas les seuls à défendre les droits d'une minorité», *Jura Libre*, 6 février 1963, p. 2).

se rendre au Noirmont (Franches-Montagnes) à un festival sur le jeune cinéma du Québec :

« *Vu du Jura, il est beaucoup plus facile de goûter ce cinéma, car plusieurs éléments sont semblables (domination par la langue, colonisation culturelle, etc.). Les Jurassiens ont donc une chance extraordinaire de pouvoir prendre la température de la situation économique et politique du Québec.* »

(« Le jeune cinéma du Québec », *Jura Libre*, 15 décembre 1971, p. 2)

À chaque fois que la *solidarité* entre *frères de lutte* ou *peuples frères* est évoquée, il s'agit *in fine* de thématiser le cas jurassien et de rappeler la *spontanéité* et la sincérité inhérente à ces liens entre francophones. Oubliant le travail ardu et chronophage qui a permis l'émergence de la CMELF, on présente toujours cette association et surtout les liens entre ses membres comme étant complètement *naturels* et naissant spontanément de la rencontre entre francophones. Les exclamations de ce type apparaissent en grand nombre après la première CMELF :

« *C'est extraordinaire de voir à quel point nous nous sentions proches les uns des autres !* [...] [Les participants] *ont découvert combien, grâce à une langue commune, les frontières dressées entre eux par la raison d'Etat et le poids du juridisme sont artificielles. Ils se sont persuadés sans peine, si c'était encore nécessaire, de leur fraternité. Entre les séances, les délégués des divers mouvements se sont mélangés comme s'ils se connaissaient depuis longtemps.* »

(Haddock, « Plein succès de la 1re Conférence des minorités »,
Jura Libre, 21 avril 1971, p. 2)

Quelques années plus tard, un Wallon partage ses impressions lors de sa première visite à la Fête du peuple jurassien à Delémont. Ses propos vont dans le même sens.

« *Des amitiés se nouent instantanément entre Wallons et Jurassiens. Je suis personnellement revenu avec quelques adresses, et j'ai attendu avec impatience le mois d'octobre pour revoir mes nouveaux amis, à Liège, aux journées de la Francité.* »

(« "Je suis Jurassien" », *Jura Libre*, 17 octobre 1973, p. 5)

Remarquons ici encore combien la facilité de contact est soulignée avec l'utilisation du terme « instantanément ». Roger Schaffter l'exprime de façon plus poétique lorsqu'il offre son compte rendu de la quatrième CMELF qui a eu lieu au Québec : les délégations des peuples frères n'étaient pas des touristes ordinaires, mais « *des frères d'armes* » ; « *et cela change tout* : *nous nous connaissions avant de nous être rencontrés* » (« À la claire fontaine… », *Jura Libre*, 13 avril 1978, p. 4). On présente la connexion entre *peuples frères*, entre francophones, comme un lien si spirituel et si fort qu'il préexiste à la rencontre matérielle.

Tous les discours et adresses des représentants des peuples frères dans le cadre de manifestations jurassiennes établissent des équivalences entre les problèmes des différentes régions. Prenons comme exemple parmi d'autres, les propos de Victor

Laloux[694] à la tribune de la Fête du peuple jurassien en 1966 : «*Nos problèmes,* à nous*, Wallons et Francophones de Bruxelles, sont assez semblables aux vôtres. Nous venons de prendre chez vous d'utiles leçons.*» («Le salut de la Wallonie et de Bruxelles», *Jura Libre*, 14 septembre 1966, p. 7). Quelques années plus tard, de la même tribune, le Québécois François Dorlot[695] a des propos très similaires :

> «*Je suis venu ici, à Delémont, apporter l'amitié et l'appui du peuple du Québec au peuple du Jura. Nous sommes unis dans un même combat pour la liberté et l'indépendance. Pour un Québécois, est-il meilleur endroit vers lequel tourner son regard que ces Franches-Montagnes où souffle un tel vent de liberté, vers ce Jura où tant de choses lui ressemblent et l'appellent !*»
>
> (François Dorlot, «Le salut du Québec», *Jura Libre*, 15 septembre 1971)

Ce discours est également partagé par la jeunesse, comme le montre l'allocution d'un jeune membre du FDF lors de la Fête de la jeunesse en 1973 :

> «*Dans plusieurs parties du monde, la Francophonie est en lutte. En lutte pour que son épanouissement ne soit pas arrêté par des majorités totalitaires. Si Berne mène la vie dure au Jura, c'est une situation analogue que l'on vit en Wallonie, à Bruxelles et dans cette région annexée de force à la Flandre : les Fourons.*
> *C'est pourquoi, nous, jeunes Bruxellois et jeunes Fourronais, avons voulu apporter ici le témoignage de notre solidarité à nos amis du Jura qui, comme nous, mènent une lutte difficile mais combien acharnée pour la liberté et la dignité humaine.*
> *Si les jeunes du Jura luttent contre la tutelle de Berne, les jeunes francophones luttent à Bruxelles, dans sa périphérie et dans les Fourons, contre la mainmise flamingante. Et il faut bien dire qu'en Belgique comme au Québec ou comme ici dans le Jura, le combat est âpre.*»
>
> (Guy Brasseur, «Message de la jeunesse du F.D.F. bruxellois», *Jura Libre*, 16 mai 1973, p. 4)

Les différents témoignages de Wallons, de Québécois et d'Acadiens soulignent tous cette «*parenté évidente*»[696] entre leur situation et celle du Jura, comme l'exprime ce Wallon dans un article intitulé «Je suis un Jurassien».

> «*À la lecture* [d'Un faux témoin, la Suisse], *nous sentons que le problème jurassien ressemble comme un frère jumeau au problème wallon : mêmes conflits linguistiques au départ, même envahissement économique et démographique, mêmes coups de patte sournois pour acculer les Jurassiens dans un avenir en cul-de-sac.*

---

694 V. Laloux (1915-1997) est un des membres fondateurs du FDF. Il est actif politiquement à Bruxelles dans les années 1960 et 1970. Avocat, il a défendu de nombreux francophones, «*portant notamment plainte à la Cour européenne de Strasbourg contre le sort réservé aux francophones de la périphérie bruxelloise*» (Delforge/Destatte/Libon (éd.) : t. 2, 908).

695 Résidant à Paris, F. Dorlot est alors le président de l'Association générale des étudiants québécois en France. Il restera proche des milieux souverainistes et coécrira une biographie de René Levesque en 2007 ; information trouvée dans un article d'Antoine Robitaille, «Octobre 70 et ses suites», *Le Devoir*, 2 octobre 2010, disponible sur le site Internet du journal (URL : http://m.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/297388/octobre-70-et-ses-suites-3-l-assassinat-du-felquiste-mario-bachand-demeure-une-enigme, dernière consultation le 25 janvier 2014).

696 «Un comité permanent est mis en place», *Jura Libre*, 21 avril 1971, p. 1.

Quand, parmi nos écrivains de langue française, verrons-nous se dresser un Béguelin wallon osant écrire un livre "Un deuxième faux témoin : la Belgique" ? »

(« Le salut du Québec », *Jura Libre*, 17 octobre 1973, p. 5 ; caractères gras dans l'original)

Comme l'indiquent ces discours, les différents *mouvements frères* se regroupent pour démontrer que l'union fait la force – l'idée de la *solidarité* – mais aussi pour apprendre les uns des autres, un des buts avérés d'une organisation comme la CMELF.

Ces connexions entre groupes francophones ont également parfois une incidence sur la façon dont les autonomistes jurassiens décrivent leur situation. Nous venons de le voir, ils montrent souvent dans le *Jura Libre* que les événements du Jura ressemblent à ceux du Québec et de la Wallonie. Ainsi, Pierre Grimm s'inspire du discours indépendantiste québécois pour parler de sa région :

« *"On ne fédère que des États libres. Sinon, ce n'est plus un pacte fédéral, mais un pacte colonial". Cette phrase, prononcée par un Québécois, a pour nous Jurassiens quelque chose d'exemplaire. Quand le pouvoir reste dans les mains de la majorité, aménager, par un statut d'autonomie, la tutelle exercée sur la minorité n'est que supercherie.*

La liberté ne se partage pas et nous la préférons toujours à toute solution moyenne, même au prix d'une fallacieuse unité : sous la tutelle de Berne travestie en statut d'autonomie, il n'y a pas d'unité jurassienne possible. »

(Pierre Grimm, « Vive le Québec libre ! », *Jura Libre*, 4 novembre 1970, p. 2)

J'ai déjà mentionné ci-dessus l'emploi du terme de « colonialisme », beaucoup utilisé au Québec et qui n'est pas présent pour parler de la situation jurassienne avant le milieu des années 1960.

9.2.3. Silences

Les informations sur les situations respectives des *peuples frères* qui sont transmises au lectorat du *Jura Libre* et au public des conférences et des discours prononcés dans le Jura par les représentants du Québec, de la Vallée d'Aoste et de la Belgique se concentrent le plus souvent, nous l'avons vu, sur les similarités entre les *peuples frères*. Il en découle d'importantes discontinuités entre ce qui est rapporté et les informations qui seraient à disposition de l'équipe éditoriale. Nous avons déjà mentionné une différence majeure entre le discours sur la langue au Québec et dans le Jura (7.2.2.). Au Québec, un large débat a lieu autour de la norme autochtone à développer et à imposer dans la province, alors que cette question est complètement escamotée dans le Jura, comme partout ailleurs en Europe. Le *Jura Libre* se contente de rapporter du Québec des éléments puristes qui ont plus de résonance avec la *doctrine linguistique* du RJ (refus du bilinguisme ; création d'un ministère des Affaires culturelles – chargé de la défense de la langue et de la civilisation françaises –, création du néologisme *oléoduc* pour remplacer

l'anglicisme *pipe-line*)[697]. Nous allons, pour ne prendre que deux exemples, nous pencher sur deux sujets particulièrement tabous, touchant plus spécifiquement le contexte valdôtain : une vision positive du bilinguisme et surtout la place du patois.

La Vallée d'Aoste est présentée dans les colonnes du *Jura Libre* comme un territoire presque perdu pour le français, même si beaucoup d'efforts sont fournis par les habitants depuis quelques décennies pour redresser la situation[698]. Oubliant la présence importante du patois dans cette contrée, les séparatistes jurassiens estiment ainsi que la Vallée d'Aoste est «*française d'origine et de langue*» («L'autonomie en pays minoritaire», *Jura Libre*, 20 juin 1973, p. 1) et que sa place au sein de l'*ethnie française* n'est jamais mise en question. La situation critique de la langue française dans la Vallée est conforme à l'analyse de nombreux commentateurs contemporains[699] et s'explique aisément. En effet, suite aux difficiles années du fascisme où le français avait été interdit par le régime de Mussolini, beaucoup de Valdôtains n'avaient pas pratiqué cette langue durant leur scolarité[700]. En fait, malgré le statut particulier obtenu par la région d'Aoste en 1948 qui lui a permis de profiter de quelques privilèges (dont la reconnaissance du français comme langue officielle), la situation dans les années 1960 ne permettrait pas une amélioration du statut du français selon l'Union valdôtaine et d'autres acteurs culturels comme le Comité des traditions valdôtaines[701]. Or, ce statut spécial est considéré avec intérêt[702] par le RJ qui l'édite intégralement dans l'idée de diffuser sa connaissance en Suisse (Rassemblement jurassien (éd.) 1965)[703].

Roland Béguelin, suivant la situation par ses contacts valdôtains, regrette cependant que «*l'art. 18 place la langue française et la langue italienne sur un pied d'égalité et institue un bilinguisme scolaire qui, en fait, sape les positions du français*» (1965 : 8). Comme l'explique un observateur valdôtain, la situation est telle que «*les militants francophones en sont réduits à réclamer un statut de bilinguisme*» italien-français («Le combat des nationalités», *Jura Libre*, 29 octobre 1975, p. 1).

---

697 «Le Québec et la loi sur le bilinguisme», *Jura Libre*, 5 novembre 1969, p. 6 et «Contre le bilinguisme au Québec», 26 novembre 1969, p. 2 ; «Tour du monde», 22 mars 1961, p. 2 ; «Chronique du Groupe Bélier», 29 juin 1966, p. 2.

698 Voir entre autres exemples «Pour la sauvegarde de la langue française au Val d'Aoste», *Jura Libre*, 3 octobre 1973, p. 4.

699 M. Lengereau est par exemple très pessimiste sur le futur du français dans la Vallée («La Vallée d'Aoste, minorité francophone de l'État italien. Communication présentée au sixième Congrès mondial de Sociologie – Évian, 4 au 11 septembre 1967», *Le Flambeau* n° 2/été 1967, p. 7-42). Voir aussi Lengereau (1968 : 169s.).

700 Voir les chiffres présentés dans Decime/Vernetto (2007 : 39-43).

701 L'Union valdôtaine est un parti politique régionaliste qui veut préserver les particularités culturelles et linguistiques valdôtaines. Il est membre de la CMELF aux côtés du RJ. Le Comité des traditions valdôtaines est une association culturelle, membre de l'AEEF aux côtés du GREF.

702 «*Mais sur le plan politique, le Statut de 1948 offre des garanties réelles* ; *il mérite d'être étudié par ceux qui, dans le canton de Berne ou sous d'autres cieux, sont aux prises avec une minorité ethnique*» (Béguelin 1965 : 8)

703 Dans la même démarche, les deux années suivantes le RJ édite deux statuts spéciaux de deux autres régions autonomes italiennes, la Sicile (Rassemblement jurassien (éd.) 1966) et la Sardaigne (Rassemblement jurassien (éd.) 1967).

La question du bilinguisme est donc posée *de facto* en Vallée d'Aoste où on présente parfois un discours très différent du rejet montré par le RJ sur cette question (voir le chapitre précédent), preuve une nouvelle fois des effets d'effacement de l'idéologie. Les autonomistes assimilent la situation jurassienne à celle de la Vallée d'Aoste, sans prendre en compte son contexte linguistique spécifique. L'importance du bilinguisme et ses atouts dans la situation valdôtaine ne sont jamais discutés dans le *Jura Libre* alors que *Le Flambeau*, par exemple, compte un grand nombre d'articles consacrés à cette question, proposant des avis divergents allant du refus au soutien du bilinguisme. Si certains commentateurs reprennent l'argument selon lequel le bilinguisme ne peut qu'amener à l'«*aliénation*» et à l'«*assimilation*» d'une *minorité ethnique* (René Cuaz, «Le bilinguisme en Vallée d'Aoste», *Le Flambeau* n° 3/automne 1970, p. 33), d'autres se montrent beaucoup moins négatifs et plus pragmatiques. Aimé Chenal, par exemple, donne une définition différente du bilinguisme, plus proche de celle que les linguistes en proposent aujourd'hui. Le bilinguisme «*désigne les situations qui entraînent l'usage, oral en principe, écrit dans certains cas, de deux langues par un même individu*» («Bilinguisme précoce: un pas en avant vers notre salut», *Le Flambeau*, n° 4/hiver 1974, p. 8). L'auteur analyse ensuite l'enrichissement que présenterait en Vallée d'Aoste un trilinguisme patois-français-italien. Ironiquement, le même article s'empare du cas du Jura pour offrir de l'espoir au lectorat valdôtain, la «*victoire jurassienne*» apportant la preuve que tout est possible à qui possède assez de volonté. Bien sûr, la victoire du 23 juin 1974 est dans les esprits tant des Jurassiens que des *peuples frères*, mais les informations sur le bilinguisme qui sont mises en avant dans ce texte sont complètement opposées à celles qui sont relayées par le *Jura Libre*. Loin d'être *nocif*, le bilinguisme donnerait une meilleure plasticité aux cerveaux enfantins, selon l'article du *Flambeau*. Ce dernier reproduit un texte du quotidien suisse *24 Heures* où les journalistes présentent l'interview de la directrice d'une école bilingue à Paris («L'école bilingue. Un système que l'on pourrait généraliser en Suisse», *Le Flambeau*, n° 1/printemps 1976, p. 53-55). Acquise à l'opinion des «*dangers du bilinguisme*», cette dernière se fait d'abord l'avocate de l'importance pour chaque enfant de posséder une *langue maternelle*. Il faut donc que les deux parents parlent la même langue. Mais dès que celle-ci est acquise, on peut commencer à faire apprendre une langue étrangère aux petits écoliers. Cela permet de développer une meilleure agilité d'esprit, mais aussi un meilleur ressenti des *nuances* dans la langue et l'«*amour de la précision*» (*Id*., p. 55). L'importance accordée ici à la *précision* et aux *nuances* évoque un des mythes du français qui est *recyclé* pour mettre en avant les avantages d'une pratique bilingue pourtant le plus souvent décriée par ceux qui entretiennent ces mythes. Ce discours élogieux du bilinguisme – même s'il emprunte à des sources suisses et qu'il réaffirme la primauté et l'importance de la *langue maternelle* – n'est en revanche jamais relayé dans le *Jura Libre*. L'hebdomadaire autonomiste persiste à ne voir dans le bilinguisme, d'une part, qu'un élément *nocif* pour le psychisme et les facultés intellectuelles en développement de l'enfant et, d'autre part, le premier pas vers le basculement linguistique lorsqu'il touche une communauté. En fait, il semble symptomatique que le *Jura Libre* reste muet sur ce début de discussion autour du

bilinguisme en Vallée d'Aoste qui va se développer dans la décennie suivante et va peu à peu devenir la politique linguistique officielle de cette région (Decime/ Vernetto 2007).

Dans les cercles autonomistes, un deuxième point est passé presque totalement sous silence au sujet de la situation valdôtaine. Le français n'est pas la langue maternelle de la plupart de ceux que les tenants de l'*ethnie* nomment les francophones de la Vallée[704]. Au contraire de ce qui s'est passé en Suisse romande, le franco-provençal y est toujours bien vivant. Jusqu'au régime de Mussolini, le français a été la *langue de civilisation* principale alors que le patois était la langue du quotidien ; cette diglossie est très proche de celle que les autonomistes stigmatisent en Suisse allemande (voir 5.1.). Rien d'étonnant donc, à ce que le *Jura Libre* passe cette situation sous silence. En Vallée d'Aoste, le français *langue de civilisation* est peu à peu remplacé par l'italien. La *langue maternelle* et quotidienne reste le patois pour la plus grande partie des Valdôtains, même si de nombreux habitants de la Vallée (en particulier de la ville d'Aoste) ont comme langue maternelle l'italien ou un autre *dialecte* de l'Italie (lombard, etc.). Au-delà de sa vitalité, le patois valdôtain n'a pas le même statut que le patois jurassien. Dans les années 1960, le premier est plutôt présenté comme l'*allié* du français, le soutenant et en empêchant la corruption par l'italien[705]. Il est toujours évoqué dans les textes valdôtains lorsqu'il s'agit de présenter la situation linguistique de la Vallée d'Aoste[706] et certains souhaitent qu'il soit revalorisé par l'école qui devrait le traiter en tant qu'élément de première importance[707]. Son statut va se renforcer dans les années qui suivent et une loi de 2004 prévoit son enseignement dans les écoles de la région (Decime/ Vernetto 2007 : 159s.). Le silence complet des autonomistes en ce qui concerne le patois s'explique. Ils auraient pu voir dans cet idiome une ressemblance avec leur situation : eux aussi ont un patois ancestral, qui aurait eu le rôle d'un « rempart » contre la *germanisation* (voir 5.2.1.), mais cette *langue rustique* ne saurait être mise sur le même pied que le français dans le discours autonomiste. Le silence sur la place du patois en Vallée d'Aoste permet de recentrer l'image de la Vallée autour de la langue française et transforme les Valdôtains en véritables *frères*. Dans la théorie *ethnique*, nous l'avons montré, c'est la *langue de civilisation* qui prime, Valdôtains et Jurassiens partagent donc la même essence française aux yeux des autonomistes.

---

704 Voir par exemple, l'article d'Aimé Chenal, « Langue maternelle, patois, école », *Le Flambeau* n° 1/ printemps 1973, p. 5-14 : « *Pour nous, Valdôtains d'origine, la langue maternelle est celle non encore très codifiée que la plupart des enfants valdôtains ont apprise de leurs mères* ; *c'est-à-dire le patois* ; *ou bien c'est le français, la langue écrite de notre pays, qui est aussi apprise sur les genoux de la mère pour trente pour cent des cas, en tenant compte de l'émigration* » (p. 5).

705 « Utilité du patois », *Le Flambeau*, n° 1-2/automne-hiver 1960, p. 11-16 ; « Langage et régionalisme au congrès des patoisants », *Le Flambeau*, n° 4/hiver 1961, p. 128-133.

706 Par exemple, A. Bétemps fait une présentation lors du Congrès itinérant de l'AEEF en 1975 : *Le Flambeau* n° 2/été 1975, p. 3.

707 « Langue maternelle, patois, école », *Le Flambeau*, n° 2/été 1973, p. 5-9.

9.3. Les implications idéologiques de l'internationalisation

Outre la permanence des *mythes unifiants* du français et de l'idéologie de l'*ethnie française* dans le discours autonomiste jurassien des années 1960 et 1970, cette analyse des discours autour de l'*idée francophone* a montré l'amalgame qui y est fait, d'une part, entre francophonie institutionnelle et associations privées et, d'autre part, entre les concepts de *francité*, *francophonie* et *ethnie française*. Ces trois notions reposent sur des prémisses similaires : la langue, *instrument de civilisation*, marque la mentalité et la façon de voir le monde et provoque une *solidarité naturelle* entre ses locuteurs. Cette *solidarité* est vue avant tout comme morale : il ne s'agit pas dans le discours séparatiste jurassien d'aider au développement économique des pays francophones émergents, mais plutôt de partager avec d'autres le grand devoir de tout francophone, c'est-à-dire la défense de la langue par l'affirmation de sa culture française[708]. Ce but est commun à de nombreuses associations et organisations culturelles et politiques des *peuples frères* qui luttent tous pour la sauvegarde de la langue française dans leur région. Cette *unité d'esprit* est – nous l'avons dit – constamment rappelée par les Jurassiens et leurs *frères d'armes*.

De plus, ce discours sur la *francophonie* par son insistance sur l'*ouverture au monde* des Jurassiens participe pleinement à mettre en place une certaine idée de la *modernité* que les séparatistes appliquent volontiers au Jura. Il s'y trouve aussi en filigrane une autre notion : la langue française, *grande langue de civilisation*, est synonyme de progrès, au contraire de la *vieille langue* des ancêtres qu'est le patois. Jean Cuttat revient sur l'enrichissement que représentent les liens avec les *mouvements frères* :

> « [L]*e Rassemblement a tiré une importante partie de sa force dans l'attention et dans l'appui qu'il a trouvé sur le plan universel. Et il ne paraît pas présomptueux de dire aussi que les mouvements frères doivent au Jura une part de leurs progrès. L'esprit de clocher est mort. La solidarité est une* ***vertu moderne****.* »
>
> (« Des minorités fraternelles »,
> *Jura Libre*, 14 avril 1971, p. 1 ; je souligne)

Pour les séparatistes, cette *solidarité* propulse donc les Jurassiens au cœur de préoccupations résolument *contemporaines* qui se veulent à des années-lumière du *conformisme* et du *repli sur soi* qu'ils considèrent comme typiques de la Suisse[709]. Le canton qu'ils souhaitent créer doit être très différent de cet *esprit suisse*. Le RJ milite dès 1974 pour pérenniser les liens avec les *peuples frères* en les institutionnalisant au niveau du nouveau canton et souligne combien il est important de continuer à soutenir les autres minorités même après la *victoire jurassienne* de 1974 (« Pour un

---

708 Voir l'extrait cité ci-dessus « La solidarité francophone », *Jura Libre*, 11 novembre 1970, p. 1.

709 Notons toutefois une phrase de Béguelin qui montre que ce « *sens profond de la solidarité* » semble avoir une histoire très longue dans le Jura. Il présente tout le travail mené pour mettre sur pied la première CMELF : « *Tant de voyages, tant d'efforts au-delà de l'horizon étroit, montrent que les Jurassiens ont un sens profond de la solidarité, mais aussi le besoin de mouvoir leur esprit selon des dimensions qui font défaut en Suisse, et auxquelles ils furent habitués avant 1815.* » (« La première Conférence des minorités ethniques de langue française », *Jura Libre*, 31 mars 1971, p. 1).

secrétariat aux minorités ethniques», *Jura Libre*, 31 décembre 1974, p. 2). L'article 4 de la Constitution jurassienne concrétise d'ailleurs l'aboutissement de cette idée. Le RJ en est à l'origine, au travers de ses membres actifs à la Constituante:

> «*Art. 4 Coopération*
>
> *1 La République et Canton du Jura collabore avec les autres cantons de la Confédération suisse.*
>
> *2 Elle s'efforce d'assurer une coopération étroite avec ses voisins.*
>
> *3 Elle est ouverte au monde et coopère avec les peuples soucieux de solidarité.*»

Les trois alinéas reprennent deux notions qui ont été amplement discutées dans ce chapitre: l'*ouverture au monde* et la *solidarité*. Dans sa présentation de cet article dans le *Jura Libre*, Roger Schaffter souligne la timidité de nombreux politiciens jurassiens face à ces concepts mobilisateurs. Il met en revanche en lumière les actions de membres du RJ comme lui-même ou Roland Béguelin qui viennent de rencontrer des ministres et des politiciens au Québec en marge de la quatrième CMELF et qui ont ouvert une possibilité de coopération avec la Belle Province parce qu'ils n'ont «*pas peur des mots, lorsqu'ils recouvrent des réalités modernes que nous sommes parfaitement capables de domestiquer*» («"Ouverture au monde…"», *Jura Libre*, 20 avril 1978, p. 6). C'est d'ailleurs Roger Schaffter qui sera le premier délégué à la coopération du nouveau canton de 1979 à 1985. Plusieurs accords bilatéraux sont signés entre la République et Canton du Jura et les peuples frères: le Québec en 1983, la communauté française de Belgique en 1988 et la Vallée d'Aoste depuis 1995[710].

Finalement, le discours sur la francophonie est un discours sur les *peuples frères* pour les autonomistes. La continuité avec d'autres discours a souvent été soulignée: les mêmes idéologies, les mêmes expressions, voire les mêmes textes apparaissent souvent dans le *Jura Libre* et dans les textes militants de leurs *frères d'armes*. Mais ce sont surtout les non-dits et l'insistance des séparatistes sur certains points qui frappent à l'analyse. Ainsi, lorsque la naissance de la francophonie institutionnelle est évoquée, deux grandes idées seulement sont retenues: l'importance de la *solidarité* et le *despotisme* du gouvernement suisse à l'égard des Romands. Le même processus est à l'œuvre dans la façon dont on parle et explique la situation des *peuples frères*. On insiste sur les convergences, sur les grandes lignes qui permettent de faire des parallélismes, en laissant de côté de nombreux «détails» (triglossie italien-français-patois en Vallée d'Aoste, par exemple). Ces silences sur des éléments qui mettraient en relief les différences importantes entre les situations jurassienne, valdôtaine, belge et québécoise permettent de construire une image unie des *peuples frères* qui recherchent tous un même idéal dans des contextes vus comme similaires malgré l'éloignement géographique. Dans le discours autonomiste, on souligne sans relâche les contacts interpersonnels et la *solidarité naturelle* qui, au final, prennent une place plus importante que les informations sur les situations des différentes régions.

---

[710] Voir les détails consacrés à ses accords sur le site Internet du ministère jurassien de l'Économie et de la Coopération (URL: http://www.jura.ch/DEC/COP/Cooperation-interregionale/Accords-bilateraux.html, dernière consultation le 3 novembre 2014).

Conclusion

Arrivé au terme de ce cheminement au travers et autour du discours autonomiste sur les langues, on peut retenir tout d'abord que les idéologies langagières qui s'en dégagent sont en grande partie tirées des mythes unifiants du français, de la tradition intellectuelle du système de pensée rationaliste et moderniste et qu'elles ont cours dans le monde francophone depuis des décennies. Elles se sont peu ou prou imposées dans la plupart des régions où l'on parle français. Le RJ se présente donc surtout comme l'amplificateur d'un certain discours, qu'il réinterprète parfois et oriente dans un sens lui permettant de faire du français une arme symbolique pour le combat qu'il s'est fixé. Ainsi, les Suisses romands sont nombreux à considérer le suisse allemand de façon dépréciative : il écorcherait les oreilles, ne pourrait pas s'apprendre et ainsi de suite. La hiérarchisation traditionnelle des idiomes entre *langue de civilisation* (français : *universel*, *moderne*, etc.) et *dialectes* (patois : *campagnard*, *vieux*, etc.) est donnée pour acquise auprès du grand public francophone. Toutefois, cette *doxa ordinaire* est poussée dans le discours jurassien jusqu'aux extrémités de sa logique et elle devient une véritable posture politique dans le contexte de la Question jurassienne. De plus, elle s'allie à une autre idéologie – le discours sur la *germanisation*, dans ce cas – qui vient en renforcer la pertinence. De nombreuses études ont montré que les idéologies langagières ne portent jamais directement sur la langue mais qu'elles parlent en fait de la société elle-même. Le discours séparatiste en offre un nouvel exemple.

En premier lieu, les idéologies langagières participent certainement à la construction identitaire de la future nation jurassienne. D'une part, la redéfinition par les autonomistes du Jurassien comme un habitant du Jura, passionné par les traditions de sa région et ayant pour *langue de civilisation* le français, est directement liée à l'idéologie de l'*ethnie française*. D'autre part, comme la théorie du « *nationalisme banal* » proposée par Michael Billig (1995) l'a montré, c'est dans les gestes du quotidien, dans l'usage de certains objets et dans la répétition des discours que se crée et se reproduit une nation. Dans le cas du Jura, le discours anti-*germanisation* qui sature les

publications autonomistes joue un rôle de ciment nationaliste. La *menace* constante qui plane sur les Jurassiens les oblige à se recentrer autour de ce qui est censé les définir avant tout: leur statut de francophones. Écrire une nouvelle ou un poème, prendre soin d'avoir une orthographe correcte, coller un timbre «Le Jura parle français» sur une enveloppe et renvoyer une publication que l'on a reçue en allemand[711] ne sont pas dans ce contexte des gestes anodins mais comportent une forte signification sociale. En proclamant que l'on parle français dans le Jura ou en créant une œuvre jurassienne en français, on participe à la création et à la reproduction d'une frontière symbolique entre les six districts francophones et le reste du canton germanophone. Dans le discours autonomiste cette ligne symbolique est souvent mentionnée: Roland Béguelin parle de «*fossé*», de «*muraille de Chine*». Cette démarcation découle des nombreuses idéologies essentialistes et propose une vision unitariste de la communauté linguistique sur le principe de la territorialité des langues. Les bilingues – qui résident pourtant des deux côtés de cette ligne démarcative – ne sont pas pris en compte dans cette vision idéologique de la frontière. De plus, cette limite linguistique est aussi implicitement thématisée et diffusée dans les discours autonomistes qui présentent les six districts comme une «*marche de la latinité*»[712], c'est-à-dire une région située en bordure d'un pays étranger, dans le cas précis: les régions germanophones qui jouxtent le Jura. Le terme de *marche* fait appel à un intertexte datant de l'époque romaine où les marches se situaient à la limite de la civilisation, à la frontière des territoires habités par les *barbares* germaniques belliqueux[713].

En second lieu, cette frontière symbolique entre germanophones et francophones est présentée comme «naturelle» conformément à l'idéologie de l'*ethnie*. L'insistance sur les mythes unifiants du français, le dénigrement du suisse allemand ne font que renforcer cette frontière et la rendre la plus imperméable possible. Il s'ensuit logiquement la stigmatisation de tout mélange de langue, très présente dans le discours épilinguistique prescriptif du *Jura Libre*. Le refus du bilinguisme, la nocivité mentale que les séparatistes lui attribuent pour le développement des facultés intellectuelles des jeunes enfants ainsi que la conception maximaliste du *parfait bilingue* qui en est proposée empêchent les nombreux bilingues autonomistes de se définir comme tels. La *fidélité à l'ethnie* oblige à se déclarer uniquement francophone. Un statut qui peut s'acquérir, nous l'avons vu, en reconnaissant le français comme sa *langue de civilisation*, ainsi que le font les patoisants jurassiens de langue maternelle franc-comtoise et certains suisses alémaniques qui ont pris fait et cause pour la création d'un canton du Jura.

---

711 Yvonne Schaffter m'a parlé la première de ces timbres dans son entretien, dont l'enregistrement a malheureusement été perdu. D'autres témoins m'ont ensuite confirmé l'existence de ces timbres et leur utilisation. On en trouve d'ailleurs une version plus moderne, sous la forme d'autocollant, en vente sur le site du MAJ pour CHF 1.- (URL: http://www.maj.ch/boutique, dernière consultation le 1er mars 2015).

712 «Roland Béguelin reçoit le prix international des Amitiés latines», 19 décembre 1962, p. 1.; «Poésie et liberté», 1er mai 1968, p. 1: «*marche de l'Est*».

713 Les autonomistes voient par exemple le caractère belliqueux des Bernois germanophones dans la fameuse citation du pasteur allemand de Saint-Imier qui veut «*infuser*» aux Jurassiens «*un sang sain et allemand*». Dans le roman *Sorbeval* de V. Rossel*, le pasteur allemand est également le personnage qui porte la trace de cette barbarie, arborant sur son visage des balafres acquises au combat à l'épée (Matthey 2011).

Ce travail d'analyse du discours a montré une fois de plus les caractéristiques structurées et structurantes des idéologies langagières. Dans le cadre du discours autonomiste jurassien, elles fonctionnent en réseau, provenant de diverses sources (tradition francophone, *ethnie française*, système de pensée rationaliste et moderniste, etc.). En fait, par leur fonctionnement en parallèle et leur enchevêtrement dans le discours séparatiste, elles se renforcent mutuellement et présentent une façade argumentative cohérente d'une grande efficacité idéologique et, au final, politique. L'idéologie de l'*ethnie française* – un discours qui vient principalement de Belgique – apporte les thèmes du déterminisme linguistique, du purisme linguistique lié à la peur du mélange des langues, ainsi que l'idée de la *nocivité* du bilinguisme pour l'individu comme pour la communauté. Le déterminisme linguistique n'est pas étranger au discours traditionnel sur les langues dans la francophonie, comme le montre cette citation du théologien vaudois Alexandre Vinet: «*Rien n'est plus intimement uni à un homme, à un peuple, que sa langue. Elle n'est pas seulement l'instrument de sa pensée, elle en est le fond.*» On retrouve des traces de ce discours jusqu'à aujourd'hui, par exemple dans cet extrait de *La langue française pour les nuls* par lequel l'auteur introduit le chapitre sur la grammaire:

> «*Vos souvenirs d'apprentissage de la grammaire sont encore douloureux! Vous avez toujours eu l'impression que les efforts qu'on exigeait de vous ne servaient pas à grand-chose?* […] *Vous allez comprendre qu'elle est votre meilleure alliée pour qu'on ne trahisse pas votre pensée; et puis vous allez être ébloui par la rigueur, l'équilibre et l'élégance de ses mécanismes.*»
>
> (Bentolila 2012: 249)

Dans le discours autonomiste comme dans l'exemple ci-dessus, il s'y ajoute – en parallèle – les mythes traditionnels sur la langue française (*claire*, *universelle*, *précise*, etc.), popularisés par Boileau («*Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement*»). Ces discours se fondent dans l'idéologie de l'unilinguisme qui touche nous l'avons vu, tant le français (méconnaissance de la variation) que le patois (langue des *ancêtres paysans* qu'il faut respecter mais abandonner) et le suisse allemand (langue *rugueuse*, *sans culture* dans le stéréotype des Romands). Enfin, les idéologies qui amalgament langue et culture (au travers notamment de la notion de *génie*) et langue et nation trouvent également leur place dans cette architecture idéologique. On se retrouve devant un cumul d'éléments idéologiques qui fonctionnent ensemble pour créer un discours performatif dans le contexte de la Question jurassienne.

Dans cette structure idéologique, prendre soin de bien parler prend un sens politique: parler et écrire dans un bon français – un français *net*, *universel*, *nuancé*, *précis* – signifie avoir une pensée *claire* et *rationnelle*, qui aboutit logiquement à refuser la *germanisation* linguistique et culturelle, en d'autres mots la *tutelle* et l'*esprit* bernois; mais c'est aussi rendre hommage à l'*ethnie* et participer à la *solidarité* francophone. Nous l'avons dit, dans le cadre conceptuel du *nationalisme banal*, c'est aussi un moyen de participer à la création et à la production discursive de la nation jurassienne. Cette structure idéologique n'est jamais explicitée directement dans le discours autonomiste. Elle a néanmoins pu être dégagée des nombreux textes,

articles, allocutions et ouvrages laissés par le RJ et ses membres, en particulier dans le *Jura Libre*. Semaine après semaine, ce journal emprunte des discours, reprend des idées et expose petit à petit ces idéologies jusqu'à ce que leur intégration forme un intertexte plein de signification pour le lectorat régulier de l'hebdomadaire qui est amené à lire entre les lignes, comme l'a montré l'exemple de la reproduction de la lettre du jeune anti-séparatiste (7.3.1.).

Bien qu'elles présentent une structure solide, les idéologies langagières apparaissent parfois dans un discours discordant. Même si les séparatistes choisissent avec soin les discours qu'ils relaient et ne prennent pas en compte des informations qui iraient à l'encontre de la doctrine qu'ils défendent, leur discours n'échappe pas aux contradictions. On estime ainsi dans un numéro du *Jura Libre* que le patois est une langue *sans grammaire* qui ne peut pas s'écrire mais une autre édition fait de la publicité pour un livre en patois rédigé par un fidèle séparatiste. Le RJ s'attache à des valeurs typiquement suisses comme la territorialité des langues pour dénoncer la *germanisation* du territoire jurassien se retrouvant à cet égard dans le camp des *bons suisses*, respectueux de l'équilibre national des langues. D'un autre côté, les séparatistes critiquent très souvent ce même *esprit suisse* qui est pour eux synonyme de repli sur soi, de *nanisme intellectuel* et qui porterait la marque d'une mentalité germanique étroite. La « doctrine officielle » du RJ sur le bilinguisme, expliquée dans les colonnes du *Jura Libre*, ne tient aucun compte des pratiques bilingues bien attestées en Suisse, même dans le Jura où de nombreux séparatistes parlent les deux langues au quotidien.

Néanmoins, ce discours « banal »[714] et contradictoire s'est avéré efficace, puisqu'on en retrouve les traces jusque dans les institutions du nouvel État jurassien. L'Assemblée constituante comptait de nombreux membres du RJ qui ont insisté pour ajouter au texte suprême du nouveau canton toute une série d'articles et de formulations qui découlent des idéologies langagières que ce travail a mises en lumière. J'ai déjà cité les changements de vocabulaire acceptés par la Commission de rédaction, sous l'impulsion de Roland Béguelin : *citoyenneté* prend la place de *nationalité* – conformément aux résolutions émises par la première CMELF –, certains statalismes helvétiques (*maturité*, *Grand Conseil*, *Conseil d'*État, etc.) sont écartés. L'article 4 de la Constitution (discuté au chapitre 9), intitulé « Coopération », exemplifie le discours de *solidarité* découlant des théories de l'*ethnie française*. Au niveau institutionnel, on peut également citer la création d'un Bureau de la coopération – aujourd'hui Service de la coopération – dont Roger Schaffter est le premier directeur et qui a mis en place dès les années 1980 des accords bilatéraux avec les différents *peuples frères* : le Québec, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Vallée d'Aoste[715]. Il est pour finir intéressant de se pencher sur les deux articles de la Constitution jurassienne qui portent directement sur la langue[716]. L'article 3 fait du français « *la langue nationale et officielle de la République et Canton du Jura* ».

[714] J'utilise cet adjectif en écho au concept de *nationalisme banal*.
[715] Voir les informations sur le site Internet du Service de coopération (URL : http://www.jura.ch/DEC/COP/ Cooperation- interregionale/ Accords-bilateraux.html, dernière consultation le 30 janvier 2014).
[716] Sur la question de la planification linguistique dans le canton du Jura, voir Cotelli (2013c).

Proposé par le RJ, il a été accepté à l'unanimité par l'Assemblée constituante. La constitution jurassienne est, en 1977, la première constitution cantonale d'un canton suisse monolingue à mentionner la langue officielle, tous les autres cantons latins et quelques cantons alémaniques suivront dès la fin des années 1980 lors des révisions de leurs constitutions (voir tableau Cotelli 2013c : 68). L'article 42 est également intéressant dans la mesure où il marque la singularité jurassienne :

« *Art. 42*

1 *L'État et les communes soutiennent les activités culturelles dans le domaine de la création, de la recherche, de l'animation et de la diffusion.*
2 *Ils veillent et contribuent à la conservation, à l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine jurassien, notamment du patois.*
3 *Ils favorisent l'illustration de la langue française.* »

Les alinéas 2 et 3 de cet article sont uniques dans l'histoire des politiques linguistiques cantonales suisses. L'alinéa 2 a permis à l'État jurassien de proposer des cours facultatifs de patois dans les écoles du canton depuis les années 1990[717]. Le troisième a ouvert la voie à l'élaboration d'une « *loi concernant l'usage de la langue française* », promulguée en 2010[718]. Cet article entérine la place du patois dans la définition du patrimoine jurassien, mais il a suscité des controverses. Proposé, entre autres, par Pierre Philippe*, il a été combattu par d'autres constituants autonomistes, dont Roger Schaffter qui considérait cette mention « *superflue* »[719]. Au final, il aura fallu deux passages pour que l'Assemblée constituante accepte la mention du patois. L'alinéa 3 qui entend promouvoir la langue française a quant à lui été adopté sans discussion, à l'unanimité. Les explications du rapporteur de la Commission culturelle s'appuient sur les mythes unifiants du français :

« [La] *langue constitue le principal véhicule de la pensée. Elle doit être belle, mais en même temps claire et précise.* »

(*Journal officiel de l'Assemblée constituante de la République et Canton du Jura, Delémont*, n° 9, 12 janvier 1977, p. 11)

Cet article démontre la volonté de promouvoir la langue française dans le nouveau canton du Jura. Le rapporteur se réfère à la célèbre publication de Joachim du Bellay, *Défense et illustration de la langue française*, mais souligne que ce n'est pas face au latin que le français doit s'affirmer en 1977 mais contre « *l'introduction du "frallemand" et du "franglais" dans le vocabulaire et dans la syntaxe* » (*Ibid.*). Une tâche de l'État jurassien qui va être précisée et prise en charge une trentaine d'années plus tard par la « *loi concernant l'usage de la langue française* ».

717 Voir par exemple, l'article de Swissinfo du 31 juillet 2001 « Dans le Jura, le patois a investi l'école » (URL : http://www.swissinfo.ch/fre/index.html ? cid=2166154, dernière consultation 30 janvier 2014).
718 Sur l'historique de cette loi, un projet qui a été entrepris suite à une motion de R. Béguelin en 1985, voir Comte (2010) et Cotelli (2013c).
719 *Journal officiel de l'Assemblée constituante de la République et Canton du Jura*, Delémont, n° 9, 12 janvier 1977, p. 11.

Au final, ces idéologies langagières empruntent un discours très convenu sur les langues. Dans les années 1960 et 1970, elles sont partagées par de nombreux intellectuels et émanent de différentes associations culturelles en Suisse et à l'étranger, bien qu'à la même période un contre-discours soit en construction sur certains sujets, notamment sur le bilinguisme, les langues *minoritaires* comme le patois, la variation langagière. Ce contre-discours, encore minoritaire, est complètement occulté par les séparatistes. Les idéologies traditionalistes sont ainsi réinvesties dans un discours contestataire général qui, nous l'avons dit, se veut *avant-gardiste* et *moderne*, et qui a séduit la jeunesse. Cette *modernité* est symbolisée en particulier par le discours sur la francophonie et la *solidarité* avec les autres minorités francophones. Toutefois, je l'ai montré, cette *solidarité*, présentée comme « naturelle », est ancrée dans des idéologies langagières très anciennes (déterminisme linguistique, refus de l'apprentissage précoce des langues étrangères, purisme, etc.). Une partie de ces idéologies langagières ont été revivifiées dans les premières années de la création du vingt-troisième canton, notamment dans la Constitution. Les liens avec les *peuples frères* se sont pérennisés et ont pris une forme institutionnelle grâce aux accords bilatéraux et on trouve aujourd'hui encore de nombreuses traces du discours de solidarité, décrit dans le chapitre 9, surtout avec le Québec. Ainsi, *Migros Magazine* a récemment consacré un numéro spécial au canton du Jura dans lequel huit pages insistent sur cette « *amitié transatlantique* […] *qui a débuté au plus chaud du combat pour l'indépendance dans les années 1960-70 et qui se poursuit aujourd'hui par des collaborations en milieu académique et culturel* » (4 novembre 2013, p. 22-23).

Toutefois, si certains discours restent pratiquement inchangés, d'autres ont évolué. Malgré la doctrine très claire du RJ contre le bilinguisme précoce, le canton du Jura a ouvert depuis 2009 dans ses écoles publiques deux filières bilingues : un « *projet pilote de maturité gymnasiale bilingue entre les cantons du Jura et de Bâle-Campagne* »[720] et une filière primaire. Cette dernière était d'abord destinée aux jeunes enfants de familles bâloises qui s'étaient installées dans le canton du Jura et aux élèves provenant de familles bilingues ; elle a été étendue dès 2014. *Migros magazine* présente ainsi cette démarche du Gouvernement jurassien :

> « *"Le Jura parle français !" scandait le Front de libération du Jura il y a quarante ans. Aujourd'hui, on y parle allemand, en classe… Delémont a ouvert une filière bilingue depuis l'année scolaire 2009, un projet pilote favorisant l'ouverture vers Bâle et la culture germanophone.* »
>
> (« Une filière bilingue pour s'ouvrir à la Suisse alémanique »,
> *Migros Magazine*, 4 novembre 2013, p. 17)

[720] Voir le message du Gouvernement jurassien daté du 5 mars 2012 sur le site Internet de l'administration jurassienne (URL : http://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiques-de-presse-2012/Une-maturite-gymnasiale-bilingue-inedite-entre-le-Jura-et-Bale-Campagne.html, dernière consultation le 10 mars 2014).

Aujourd'hui, l'apprentissage précoce des langues secondes et le bilinguisme ne sont plus considérés comme *nocifs* auprès du grand public. D'une part, de nombreux travaux scientifiques ont continué depuis les années 1960 les recherches de pionniers – comme Haugen (1950) ou Weinreich (1951) – et ont participé à changer l'image du bilinguisme. D'autre part, l'importance prise depuis cette époque par la migration et la valeur culturelle assignée aux langues de la migration ont contribué à l'évolution de l'idéologie du bilinguisme en Suisse (Lüdi/Py 2003). Enfin, l'image du bilinguisme a beaucoup évolué suite à la marchandisation des compétences linguistiques dans la nouvelle économie globalisée (Heller 2007). Ce discours positif sur le bilinguisme, dont on retrouve des traces dès les années 1970, notamment en Vallée d'Aoste et en Suisse, conduit à de nouvelles pratiques, et au final au remplacement de l'ancienne *doxa* par une nouvelle. En 2009, le Mouvement autonomiste jurassien (MAJ) reconnaît, par la voix de son secrétaire Pierre-André Comte[721], que les «*jeunes Jurassiens de demain*» devraient pratiquer «*au moins trois langues étrangères en fin de leur cursus scolaire, dont deux langues dites nationales*» («Filière bilingue: une faute!», *Jura Libre*, 15 janvier 2009, p. 2). L'instituteur jurassien s'oppose néanmoins à la filière bilingue non par «*intolérance linguistique*» (*Ibid*.) mais pour des raisons d'égalité de traitement: la filière devrait être ouverte à tous et ne devrait pas être un «*instrument de promotion économique*». En revanche, le Groupe Bélier campe sur les positions autonomistes historiques:

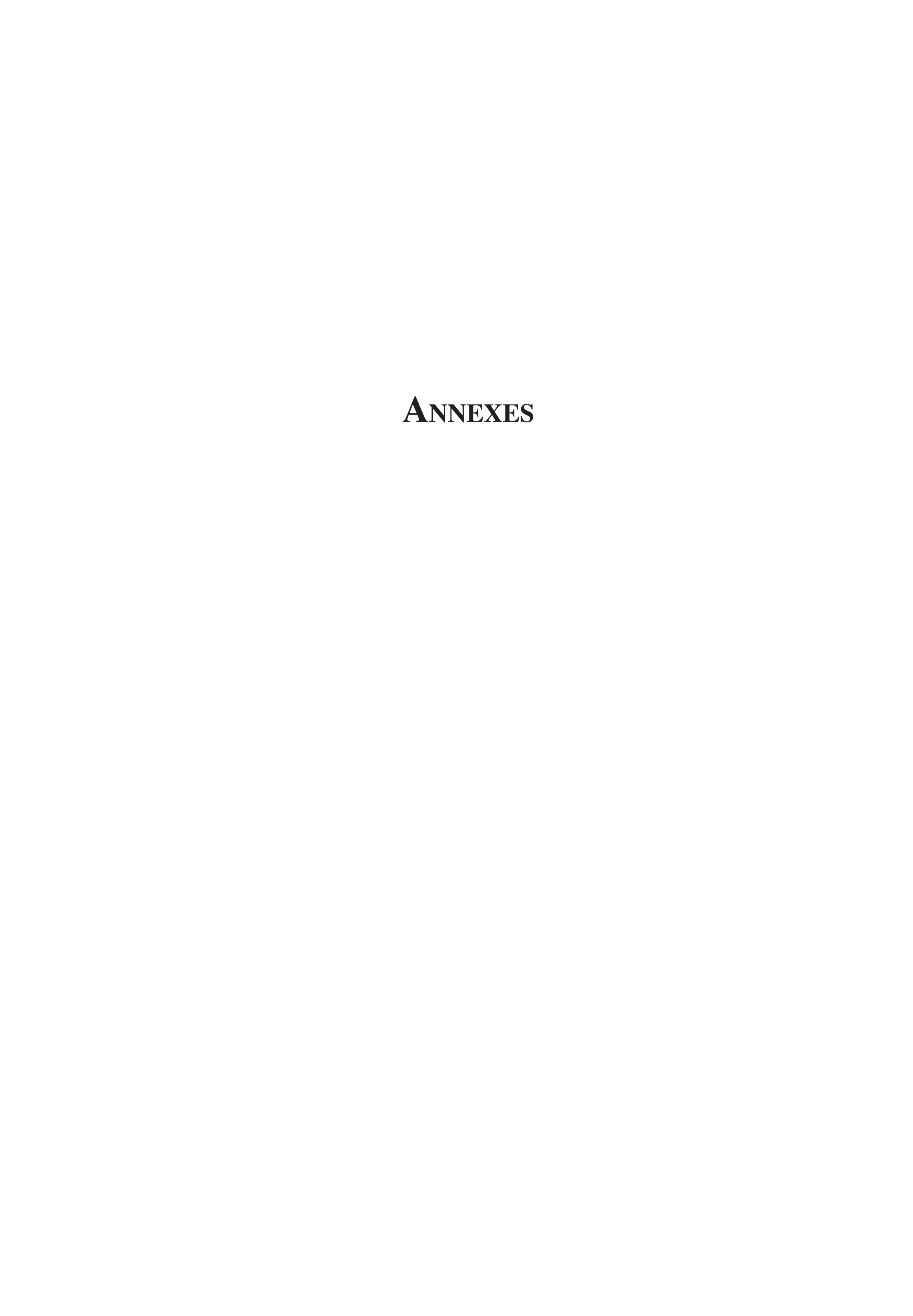
> «*Alors que dans le combat pour l'indépendance du peuple jurassien les militants se sont toujours battus contre la germanisation de nos terres francophones, nos chers élus investissent dans une classe bilingue. Roland Béguelin ainsi que d'autres militants jurassiens qui nous ont déjà quittés doivent se retourner dans leur tombe.*»
>
> («Le Jura parle français!», *Jura Libre*, 15 janvier 2009, p. 2)

La construction architecturale idéologique qui a été érigée par le RJ et son secrétaire général dans les années 1960 et 1970 s'est aujourd'hui craquelée et certaines des idéologies langagières – en premier lieu, la vision du bilinguisme comme un enrichissement personnel socialement utile – totalement absentes du discours autonomiste à l'époque y font leur apparition. L'empreinte du discours qui a été décrit et caractérisé dans ce travail reste toutefois vivace. On peut citer comme exemple le témoignage de Daniel Gerber* qui dit clairement toujours partager «*les idées de certains Jurassiens un peu du vieux temps*» (entretien de D. Gerber l. 274), à propos du bilinguisme qui serait toujours introduit dans une région «*à charge de la culture autochtone*» (*Id*. l. 281-2). On peut d'ailleurs encore voir des traces de cette construction idéologique jurassienne dans la loi linguistique adoptée par le canton

[721] Cet instituteur, maire du petit village de Vellerat qui a bataillé jusqu'en 1981 pour pouvoir entrer dans le canton du Jura, exerce la fonction de secrétaire général du RJ puis du MUJ. Il est également impliqué dans la Conférence des peuples de langue française (ancien CMELF). Voir la biographie que lui consacre le *Dictionnaire du Jura* (URL: http://www.diju.ch/f/notices/detail/4186, dernière consultation le 10 mars 2014).

du Jura en 2010[722], notamment dans la stigmatisation des emprunts. L'article 9 alinéa 2e demande que l'État jurassien «*édicte des recommandations en particulier afin de bannir les anglicismes inutiles ou choquants*», l'alinéa 2g qu'il «*développe les échanges intercantonaux et internationaux relatifs à la langue française*»[723]. Le purisme présent dans le discours autonomiste réapparaît dans cette loi même si l'allemand est remplacé par la menace de l'anglais et la solidarité entre *peuples francophones*, si solide dans les années 1960 et 1970, par la nécessité d'avoir des échanges «*relatifs à la langue française*». Toutefois, cette loi se fait aussi l'écho d'idéologies langagières plus actuelles lorsqu'elle déclare dans l'article 9 alinéa 3 que «*l'État promeut l'usage du français*»: «*Il a égard au plurilinguisme, notamment quand il s'agit des langues nationales.*» L'allusion très voilée à l'allemand dans une loi jurassienne «*concernant l'usage de la langue française*» souligne le changement qui s'est produit dans le discours jurassien sur la langue depuis quarante ans. Mais l'héritage laissé par le RJ n'est jamais loin et la loi jurassienne estime aussi que l'enseignement dans le canton du Jura doit «*permet*[tre] *la maîtrise et suscite*[r] *l'amour de la langue française*»: rappelons-nous les appels du *Jura Libre* à être fier de bien parler et les «*mots d'amour* [/] *qu'on écrivait toutes les nuits* [/] *au pays mal aimé* [/] *pour l'aider à porter* [/] *son deuil et son chagrin*» (Jean Cuttat, «Poème occupé»).

[722] Pour plus de détails, voir Cotelli (2013c).
[723] Le texte de la loi est disponible sur le site Internet de la République et Canton du Jura. (URL: http://rsju.jura.ch/extranet/groups/public/documents/rsju_page/loi_170.61_ia4e772044-3.hcsp, dernière consultation le 30 janvier 2014).



Annexes

Annexe 1

Cette annexe rassemble – par ordre alphabétique – les notices biographiques des principaux témoins, acteurs, militants et intellectuels – jurassiens, suisses et étrangers – qui ont été cités dans cette étude.

André Paul (1905-1993)

Vaudois d'origine, P. A. est né à Genève et a fait des études de lettres à Paris. Écrivain et journaliste, il publie en 1944 et 1947 deux essais polémiques sur la situation des Romands en Suisse. Il reçoit en 1954, le Prix Paul Teissonnière de l'Académie française pour son ouvrage *La jeunesse de Bayle* (1954). Dès les années 1960, il se retire à Chailly-sur-Clarens. Roland Béguelin prend contact avec lui en 1966 et P. A. collabore quelque temps pour le *Jura Libre*.

Sources :
André (1944, 1946).
André P. (1954), *La jeunesse de Bayle, tribun de la tolérance*, Genève : Éditions générales.
Site de l'Académie française : http://www.academie-francaise.fr/paul-andre.
Écrivains suisses d'aujourd'hui, 1962, Berne : Francke Verlag, p. 14-15.
« Présentation de l'écrivain Paul André », *Jura Libre*, 19 janvier 1966, p. 1.
Notice biographique de la Bibliothèque cantonale et universitaire vaudoise : http://dbserv1-bcu.unil.ch/persovd/detailautcent.php ? Cent=1&Num=3959.

Aubry-Moine Geneviève (1928-)

Fille de Virgile Moine (conseiller d'État bernois de 1948 à 1966), G. A. M. a grandi à Porrentruy. Elle est la fondatrice et la présidente du Groupement féminin de Force démocratique (GFFD) de 1974 à 1982. Journaliste, elle s'engage en politique en 1971 et est élue en 1977 au Grand Conseil bernois puis au Conseil national (1979). Ses convictions, ses alliances et les divers combats qu'elle mène la situent très à droite de l'échiquier politique.

Sources :
DIJU : Aubry Geneviève.
DHS : Aubry Geneviève.
Châtelain (2007 : 183-184).

Bedat Bernard (1938-)

B. B. était membre du RJ. Il a participé dans les années 1960 et 1970 à la troupe des Malvoisins. Il est d'ailleurs un des fondateurs des Éditions des Malvoisins en 1966. Professeur au lycée de Porrentruy, il en est le directeur de 1983 à 1999. Il est également membre du comité d'administration de la Banque Cantonale Jurassienne (BCJ) au moment de sa création en 1978. Il est membre de la SJE (nommé membre d'honneur en 2000) et responsable des éditions de la SJE.

Sources :
DIJU : BCJ, Lycée cantonal de Porrentruy, Éditions des Malvoisins, SJE.
Chronologie jurassienne : Bédat Bernard.
Entretien de B. Bédat.

Becquet Charles-François (1915-1987)

C. F. B. est entré très jeune en contact avec le Mouvement Wallon. Titulaire d'une licence en sciences mathématiques, il est professeur de mathématiques et inspecteur dans l'enseignement secondaire officiel. Sociologue, juriste et spécialiste des questions nationalistes dans ses intérêts et différentes publications, C. F. B. fait une différence entre la *citoyenneté* (belge) et la *nationalité* (wallonne ou flamande), liée au concept de l'*ethnie*. Il publie le livre de référence classique sur l'*ethnie : L'ethnie française d'Europe* (1963). Il est président-fondateur en 1954, puis administrateur de la Fondation Charles Plisnier. Il est également administrateur de l'Institut Jules Destrée. Il contribue à la création de l'AEEF, initiative de la Fondation Plisnier, et il en devient le secrétaire général. Il a été membre de nombreux organismes francophones belges (Avant-Garde Wallonne, Union wallonne des Associations culturelles, Union wallonne des Écrivains et des Artistes, Wallonie libre, dont il sera le vice-président). Il fait également de la politique et, en 1970, il devient conseiller communal à Uccle sous la bannière du FDF. Il est membre du Comité permanent de la CMELF. Il participe aux Congrès de l'Ethnie française comme délégué wallon. Il occupe une chronique régulière dans *Wallonie libre*, intitulée *Le monde français*. Il est l'auteur de nombreux articles et de livres sur la politique en Belgique, notamment *Le différend wallo-flamand* (2 tomes, Charleroi : Éditions de l'Institut Jules Destrée, 1977-1978).

Sources :
Becquet (1963, 1977, 1978).
Delforge, Destatte, Libon (éd.) (2000 : t. 1, 135-137).

Berthoud Éric (1912-1997)

Neuchâtelois d'origine, né à Peseux, E. B. a fait une licence ès lettres modernes à l'Université de Neuchâtel. Il y a suivi les cours du professeur Alfred Lombard,

qu'il admirait beaucoup. Il entre en 1949 comme bibliothécaire à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel dont il deviendra le directeur en 1958 jusqu'à sa retraite en 1977. Il est membre fondateur du GREF dès 1959, une association qu'il dirigera par la suite et dont il est un membre influent. Homme de lettres, il a publié de nombreux articles et un livre consacré à la correspondance entre Auguste Bachelin et Paul Lacroix (*Une amitié littéraire. Auguste Bachelin et le bibliophile Jacob*, 1972). Très actif dans les milieux suisses qui souhaitent que la Confédération adhère à la francophonie, il est l'auteur d'un essai sur la question : *Les Monts Athos de la francophonie. Essai sur l'éveil de la Suisse française*, 1994.

Sources :
BERTHOUD (1994).
Nécrologie d'E. Berthoud, *L'Express*, 23 septembre 1997, p. 38 et 39.

BESSIRE Paul-Otto (1880-1958)

Originaire du district de Courtelary, l'historien jurassien est né à Moutier. Il a étudié à l'Université de Bâle et a obtenu à l'Université de Berne un diplôme de maître de gymnase. Il enseigne le français, l'histoire et le latin dans divers établissements à Moutier et Porrentruy. P. O. B. a rédigé des ouvrages importants pour l'histoire du Jura, notamment *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Évêché de Bâle* (1935), un classique réédité en 1977. Également poète (*Sous le ciel natal*, 1933) et romancier (*Le cerisier en fleurs*, 1930), il est membre de l'IJSLA.

Sources :
DHS : BESSIRE Paul-Otto.
DIJU : Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts (IJLSA).

BEUCHAT Charles (1900-1981)

Patriote jurassien, C. B. a fait ses études universitaires en lettres et en droit à Lyon puis à Paris. Il est professeur de littérature française, de philosophie et de droit à l'école cantonale de Porrentruy depuis 1935. Écrivain prolifique, il a publié de nombreux essais, études critiques, romands et poèmes. Il tient une chronique hebdomadaire dans *Le Démocrate* et collabore à d'autres journaux comme la *Gazette de Lausanne,* la *Tribune de Genève* et le *Journal de Genève*. Il est membre de l'IJSLA et président de la SJE entre 1961 et 1969. Il est également membre du comité du GREF et il a fait partie de la délégation jurassienne à la quatrième CMELF.

Sources :
DHS : BEUCHAT Charles.
DIJU : IJLSA / SJE.
WALZER (dir.) (1964 : 343-348).
ACJ/Fonds Béguelin : 97 J 348, Association de l'Ethnie française, 1949-1992.
ACJ/Fonds Rassemblement jurassien : CE Communautés ethniques de langue française, 1971-1978.

Beuret Jean-Pierre (1947-)

Né à Saignelégier, J. P. B. est une figure emblématique de la lutte contre la place d'armes dans les Franches-Montagnes. Dirigeant du Groupe Bélier, il fait partie du comité « Actions » qui organise les missions. Il est également membre du comité directeur du RJ et député à la Constituante jurassienne pour le parti chrétien-social indépendant. Il est le premier ministre jurassien en charge du Département de l'économie (1979-1994). Il devient ensuite président de la Loterie Romande (1995-2012).

Sources :
DIJU : Beuret Jean-Pierre.
Gury (2010 : 30).

Bodinier Claude-Philippe (1915-2003)

C. P. B. est un journaliste, traducteur et auteur neuchâtelois[724], petit-fils du célèbre Philippe Godet et neveu par alliance d'Alfred Lombard – deux grands défenseurs de la langue française. Il est très actif au sein de l'Association internationale des journalistes de langue française (AIJLF), dont il devient le président en 1964. Il est président, puis président d'honneur de l'Union internationale de la presse francophone (UPF). En 1976, il est récipiendaire du Prix de la langue française de l'Académie française et en 1980 du Grand prix du *Jura Libre*. Il est parmi les premiers rédacteurs des fiches *Défense du français* et tient des chroniques langagières dans différents organes de presse, dont la *F.A.N.* et *Construire*. Il a également contribué au *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*.

Sources :
« Avis de décès. Philippe Godet », *F.A.N.*, 29 septembre 1922, p. 6.
« Supplément à l'ordre du jour du Conseil général de Neuchâtel », *F.A.N.*, 10 octobre 1963, p. 8.
« M. Claude Bodinier élu président de l'Association internationale des journalistes de langue française », *F.A.N.*, 22 juin 1964, p. 15.
« Le grand prix du "Jura Libre" au journaliste Claude Bodinier », *F.A.N.*, 9 juin 1980, p. 8.
Site Internet de l'Académie française http://www.academie-francaise.fr/claude-philippe-bodinier, dernière consultation le 4 septembre 2013.
Site Internet de la médiathèque du Valais : http://www.wikivalais.ch/index.php/Claude_Bodinier, dernière consultation le 4 novembre 2013.

Brêchet Marcel (1926-2010)

Après des études commerciales à Delémont et à Bâle, M. B. obtient en 1970 un certificat de programmateur-informaticien. Il travaille dès 1952 à Bâle pour la Centrale d'achats de l'Union suisse des confiseurs. Membre du RJ dès sa fondation, il est membre du comité directeur de 1961 à 1976. Il participe activement à

[724] Bodinier Claude-Philippe, *D'un automne à l'autre*, Neuchâtel : H. Messeiller, 1942 et *Le rayonnement de Philippe Godet*, Neuchâtel : Éditions de La Baconnière, 1975.

l'organisation du mouvement et à son expansion au début des années 1960, créant le Groupe Bélier en 1962 et l'AFDJ en 1963. Il est l'auteur d'un ouvrage qui retrace les grandes étapes du combat autonomiste, *Les années de braise* (1996, rééd. augm. 2003). Il est élu à l'Assemblée constituante puis au Parlement jurassien (1979-1982) sous la bannière du parti chrétien-social indépendant du Jura.

Sources :
BRECHET (1996).
DIJU : BRECHET Marcel.

CHARPILLOZ Daniel (1892-1955)

Industriel à Bévilard (district de Couterlary), D. C. est bien implanté dans l'intelligentsia économique jurassienne. Il est cofondateur du trust des fabricants de pignons en 1929 et président de l'Association suisse pour l'outillage et les instruments de précision dès 1946. Outré par l'affaire Moeckli, il participe à la manifestation populaire du 20 septembre 1947 où il prend la parole pour demander la « *libération* » du Jura. Il prend ensuite contact avec d'autres patriotes jurassiens, dont Roland Béguelin et Roger Schaffter pour créer le Mouvement séparatiste jurassien (MSJ). Il en devient le premier président, un poste qu'il occupera jusqu'à sa mort.

Sources :
DHS : CHARPILLOZ Daniel.
Interview de Roland Béguelin dans l'émission « Affaires publiques » du 11 mai 1974 (disponible sur le DVD de la TSR *Jura, la naissance d'un canton*).
BRECHET (1996).
Chronologie jurassienne : CHARPILLOZ Daniel.

CREVOISIER Benoîte (1938-)

Née à Lajoux, B. C. a fait l'école normale à Delémont puis elle a enseigné à Châtelat et à Lajoux. Elle était membre de l'AFDJ et était secrétaire du CAFM (Comité d'action contre l'établissement d'une place d'armes aux Franches-Montagnes et dans la Courtine). Écrivaine, elle a publié deux romans (CREVOISIER 1992, 1994) et deux ouvrages de mémoires sur son enfance campagnarde (CREVOISIER 2007) et ses débuts d'enseignante (*Mesdemoiselles* (2011), Neuchâtel : Éditions Alphil).

Sources :
CREVOISIER 1992, 1994, 2007.
DIJU : CREVOISIER Benoîte.
Entretien de B. Crevoisier.

CUTTAT Paul Albert voir SOLIER Tristan

Fondation CHARLES Plisnier

Dédiée à la mémoire du Charles Plisnier – écrivain belge, le premier écrivain non-français à avoir obtenu le Prix Goncourt –, cette fondation a été créée en 1954. C. F. Becquet en devient le premier président jusqu'en 1962. Les objectifs

de cette fondation sont de « *tenir en éveil la Wallonie face aux défis de son existence et cela dans une perspective européenne ; promouvoir ses richesses culturelles passées et présentes* ; *lui faire prendre conscience de son appartenance à l'ethnie française* » (Delforge/Destatte/Libon (éd.) 2000 : t. 2, 649). Elle publie régulièrement un bulletin et édite des essais sur la question wallonne. Elle met en place, en 1956, un Office d'Action démographique qui tente de montrer la gravité du problème de la dénatalisation en Wallonie. En 1961 est créé l'Office du bon langage pour « *défendre et promouvoir le bon usage de la langue française* » (*Id.* : 650), puis la Commission historique. Deux autres commissions culturelles et une commission économique voient ensuite le jour et sont actives jusqu'en 1977. Dès la fin des années 1970, les activités les plus médiatisées de la fondation portent sur la défense de la langue française avec l'organisation de campagnes du Bon Langage.

Sources :
Delforge/Destatte/Libon (éd.) (2000 : t. 2, 649-650).

Gerber Daniel (1930-)

D. G. dirige une exploitation agricole dans les Franches-Montagnes. Sa famille et lui-même appartiennent à l'Église mennonite (il a été caissier de sa chapelle). Engagé dans les rangs séparatistes, il est membre du RJ et prend position pour la création d'un canton du Jura dans la presse à l'époque des plébiscites. Il laisse l'exploitation à son fils et occupe un poste à l'École d'agriculture de Courtemelon. Membre du parti chrétien-social indépendant, il siège au Parlement jurassien de 1979 et 1990. Il est membre de l'AIPLF.

Sources :
DIJU : Gerber Daniel
Entretien de D. Gerber.

Grimm Pierre

P. G. est né à Saint-Imier dans une famille autonomiste. Sa mère, Suzette Grimm, est une des fondatrices de l'AFDJ. Il fait des études à Zurich à l'EPFZ qu'il termine en 1964. En 1966, il est élu pour la première fois au Grand Conseil bernois. Il présente plusieurs motions, dont une concernant l'utilisation du *Hochdeutsch* au parlement bernois (1966). Il est membre du Groupe Bélier dont il devient l'animateur principal en 1970. Une année avant, il est condamné à deux mois de prison pour refus de servir parce qu'il a choisi d'être un *objecteur-patriote*. Il participe à de nombreuses opérations du Groupe Bélier, dont l'occupation de la préfecture à Delémont. Il se distancie du RJ après 1974.

Sources :
Chronologie jurassienne : Grimm Pierre.
DIJU : Groupe Bélier
Entretien avec P. Grimm.

Hanse Joseph (1902-1992)

J. H. suit des études de littérature à Namur et à Louvain. Docteur en philosophie et en lettres, il est professeur de lettres et de littérature françaises à l'Université de Louvain. En 1956, il est élu membre de l'Académie royale de lettres et de littérature françaises de Belgique. Il est le co-auteur d'une *Histoire illustrée des lettres françaises en Belgique* (1958) et parmi ses publications les plus importantes, on trouve de véritables best-sellers de la littérature prescriptive, comme le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* (première parution en 1983), qui en est en 2012 à sa sixième édition et qu'on peut même obtenir en application iPad. Administrateur de la Fondation Charles Plisnier, il dirige son Office du bon langage. Il est très actif au sein du mouvement de la francophonie. Il a cofondé, avec Alain Guillermou, la Fédération du français universel et les Biennales de la langue française. Il est également l'instigateur et le président, dès 1967, du Conseil international de la langue française. Dès 1972, il co-organise les championnats d'orthographe.

Sources :
Hanse J., Blampain D. (2012) [6], *Nouveau dictionnaire des difficultés du français*, Louvain-la-Neuve : De Boeck.
Hanse J., Charlier G. (éd.), *Histoire illustrée des lettres françaises en Belgique* (1958), Bruxelles : La Renaissance du livre.
Page sur Joseph Hanse sur le site Internet de l'Académie royale de lettres et de littérature françaises de Belgique (URL: http://www.arllfb.be/composition/membres/hanse.html, dernière consultation le 15 mars 2014).
Montera, Campion (1969 : 62).

Héraud Guy (1920-2003)

Né à Avignon, G. H., après des études de lettres et de droit, défend sa thèse de doctorat à l'Université de Toulouse. Spécialiste des minorités et du droit linguistique, il s'intéresse à cette thématique dès son premier article qui porte sur la Vallée d'Aoste. Nommé professeur à l'Université de Strasbourg, il défend les thèses d'un fédéralisme ethnique. Il crée le parti fédéraliste européen, pour lequel il est candidat à la présidence de la République en 1979. Il clôt sa carrière universitaire à Pau où il enseigne pendant plus de trente ans. Membre du Centre international de formation européenne, du Conseil scientifique du Collège d'Autriche, du Conseil académique de l'Institut de hautes études économiques de Bruxelles, il donne en outre de nombreuses conférences et (co-) édite quatre revues scientifiques dont *Europa Ethnica* (Vienne) et *Language Problems and Language Planning* (Austin).

Sources :
Hauser (2000).
Peeters (1993).

Jardin Roger (1919-1995)

Né à Saint-Imier, R. J. fait des études en sciences économiques et commerciales à l'Université de Neuchâtel. Il obtient sa licence en 1945. Engagé très tôt en politique,

il est président des Jeunes radicaux romands en 1955. Il est conseiller de ville à Delémont. R. J. enseigne puis prend la direction de l'École professionnelle et artisanale de Delémont. Membre de la première heure du RJ, il fait partie du comité directeur dès 1954. En 1966, il est élu au Grand Conseil bernois. En 1976, il est élu à l'Assemblée constituante et est membre de son bureau. À la création de la République et Canton du Jura, il fait partie du premier gouvernement comme ministre de l'Éducation et des Affaires sociales (1979-1986).

Sources :
Chronologie jurassienne : JARDIN Roger I.
DIJU : JARDIN Roger (1919-1995).

LOMBARD Alfred (1878-1972)

Descendant de huguenots français, A. L. est fier de ses origines. Après des études universitaires à Grenoble, puis Paris, il obtient un doctorat à la Sorbonne en 1913. Il participe en 1908 à une association mort-née l'*Union romande pour la culture et l'enseignement de la langue française* (HAUSER 1998 : 15, INSTITUT NEUCHÂTELOIS 1954 : 15). Il succède en 1922 à Philippe Godet à la chaire de littérature française de l'Université de Neuchâtel et devient recteur de cette institution en 1925. Auteur et critique littéraire, il a également rédigé *Une terre, une langue* (1929) dans lequel il défend « *avec une passion lucide les droits du français* » (BOREL 1972). Il a collaboré à de nombreux journaux et revues, dont la *Gazette de Lausanne*, le *Journal de Genève* et la *Semaine littéraire*. Il est membre d'honneur de l'Institut neuchâtelois et du GREF.

Sources :
BOREL P. L., « Alfred Lombard (1878-1972) », *F.A.N.*, 20 juin 1972, p. 3.
HAUSER (1998).
LOMBARD (1929).

MANUEL André

Avocat lausannois, proche de la Ligue vaudoise et des milieux séparatistes. Il parle souvent en faveur du Jura (voir *F.A.N.* 1978). Il est également rédacteur en chef de *La Nation* dans les années 1960 (« Adieu à Domaine Public », *La Nation*, n° 1802, 19 janvier 2007). Juriste spécialiste du droit constitutionnel, il pratique plusieurs expertises pour le RJ, avec lequel il travaille dès les années 1950 (*F.A.N.* 1965). Il défend plusieurs membres du FLJ, dont Imier Cattin (*F.A.N.* 1969) et Jean-Marie Joset (*F.A.N.* 1968).

Sources :
« Troisième conférence de la Ligue vaudoise : Jura et fédéralisme d'État », *F.A.N.*, 31 mai 1978, p. 31.
« Les Jurassiens de l'extérieur, d'obédience séparatiste, se sont réunis à Saignelégier et ont voté une résolution », *F.A.N.*, 9 juin 1970, p. 9.
« Les années passées en prison par Cattin comptent double… », *F.A.N.*, 16 janvier 1969, p. 8.
« Le Conseil fédéral s'occupe du recours en grâce de J.-M. Joset », *F.A.N.*, 25 avril 1968, p. 8.
« Le Tribunal fédéral remet à plus tard sa décision sur le recours du R.J. », *F.A.N.*, 7 octobre 1965, p. 6.

Méroz Jean-Pierre (1917-1982)

Natif de l'Erguël, J. P. M. enseigne dans diverses écoles secondaire et secondaire deux (école de commerce et d'horlogerie). Il est nommé directeur des écoles secondaires et de commerce en 1966. J. P. M. est un anti-séparatiste convaincu. Il signe le Manifeste de l'UPJ en 1952 et est membre fondateur de cette association. Il est rédacteur en chef du mensuel pro-bernois *Le Jurassien* jusqu'à la fin des années 1970. Il dirige la commission de presse de l'UPJ puis de FD. Il est également actif dans la vie associative en Erguël, occupant notamment la position de président de la Société jurassienne d'émulation (SJE) de cette région entre 1945 et 1953 ou participant à la commission du musée et de la bibliothèque.

Sources :
Châtelain (2007 : 191-192).
DIJU : Méroz Jean-Pierre.
Chronologie jurassienne : Méroz Jean-Pierre.

Morand Philippe (1951-)

Jeune poète, P. M. s'initie au théâtre dans les troupes amateurs jurassiennes (les Funambules et le Mûrit-Blé). Il quitte le Jura et suit une formation professionnelle en arts du spectacle à Bruxelles (1973). Acteur et auteur de pièces de théâtre, il est également metteur en scène et adapte de nombreux spectacles en Europe et en Amérique. Il a dirigé le Théâtre de Poche à Genève et a enseigné le théâtre dans différentes institutions. Il est depuis 2007 le directeur de l'École de théâtre de Martigny.

Sources :
Wyss (dir.) (2000 : 501).
DIJU : Morand Philippe.
Site Internet de l'École de théâtre de Martigny, URL : www.ecole-etm.ch/, dernière consultation le 16 février 2014.

Nicolet Arthur (1912-1958)

Né à La Chaux-de-Fonds, Arthur Nicolet est originaire de Mont-Tramelan. Après son école normale à Neuchâtel, il s'engage dans la Légion étrangère puis dès 1939 comme volontaire dans la campagne de France. Il est déporté en Allemagne en 1943 et libéré à la fin de la guerre. Il revient s'établir au-dessus du Locle où il travaille en usine. Il est l'auteur de romans, de poésie et de chroniques qu'il publie dans le *Jura Libre*. Peu connu en SR, c'est auprès des autonomistes qu'il trouve enfin « *une tribune* » grâce à ses contributions dans le *Jura Libre* (Walzer (dir.) 1964 : 53). Maurassien, il prône dans ses œuvres le culte de l'héritage latin.

Sources :
DHS : Nicolet Arthur.
Walzer (dir.) (1964 : 52-61).

Philippe Pierre (1933-)

Originaire de Delémont, P. P. étudie à Porrentruy et à Saint-Maurice. Il poursuit des études de médecine à Bâle, Lausanne, Vienne et Paris. Durant ses années études à Lausanne, il cofonde le Mouvement universitaire jurassien (MUJ). De retour à Delémont où il installe un cabinet, il préside également la section du RJ de cette ville de 1967 à 1976. Il envoie régulièrement au *Jura Libre* des billets signés du pseudonyme de Rambévaux. Il est élu à l'Assemblée constituante pour le parti chrétien-social indépendant, puis au Parlement jurassien en 1978.

Sources :
DIJU : Philippe Pierre.
Entretien de P. Philippe.

Renfer Werner (1898-1936)

Résident à Saint-Imier, W. R. y est rédacteur en chef du journal local. Il a commencé à écrire après une escapade à Paris. Il tente d'organiser des activités culturelles en Ergüel, sans beaucoup de succès. Il a toutefois pu faire publier un roman, un recueil de nouvelles et un recueil de poésie avant sa mort prématurée.

Sources :
DHS : Renfer Werner.
Francillon (éd.) (1997 : 365-368, 393-396).

Rossel Virgile (1858-1933)

Né à Tramelan-Dessus, V. R. est avocat, professeur, écrivain, poète et homme politique. Il étudie aux Universités de Leipzig, Strasbourg, Berne et Paris et obtient en 1879 un doctorat en droit à Berne. Il est nommé professeur de l'Université de Berne, dont il devient recteur pour une année en 1894 puis en 1908. En 1912, V. R. devient juge au Tribunal fédéral. Il est le principal rédacteur du *Code civil suisse*, adopté en 1907. En parallèle de sa carrière en droit, il publie de nombreux recueils de poésie et des romans dont *Sorbeval* (1925) où les milieux autonomistes jurassiens voient une des premières mises en garde contre la germanisation des districts du Sud.

Sources :
DIJU : Rossel Virgile.
Matthey (2011).

Roy Gabriel (1940-2001)

Né aux Breuleux, G. R. suit des études commerciales à La Chaux-de-Fonds et devient secrétaire-comptable puis fondé de pouvoir. En 1971, il abandonne la société qu'il vient de fonder pour devenir le secrétaire général adjoint du RJ. Il collabore régulièrement au *Jura Libre* et a été animateur du Groupe Bélier de 1969 à 1970. Jouant le rôle d'un « homme de terrain », il planifie la campagne plébiscitaire

du 23 juin 1974 et est recruteur pour le Groupe Bélier. G. R. est également actif en politique. Il est membre du Conseil de ville de Delémont dès 1976. Élu à l'Assemblée constituante, il est membre du bureau et deuxième vice-président. Il est député au premier Parlement jurassien mais le quitte très vite parce qu'il est élu au Conseil national en 1979. Il y siège jusqu'en 1983 comme indépendant.

Sources :
DIJU : Roy Gabriel.

Solier Tristan (1918-1998), Paul-Albert Cuttat

Frère du poète Jean Cuttat, P. A. C. a grandi et passé toute sa vie à Porrentruy. Il a touché à de nombreux métiers artistiques et culturels : poète, peintre, illustrateur, iconographe, photographe, éditeur. Il a étudié la pharmacie qu'il a exercée avant de se consacrer entièrement à ses activités artistiques. Officier de l'armée suisse, il a été *objecteur-patriote* et a été condamné à sept semaines de prison en 1970, un épisode qu'il transformera en un conte pour enfants, publié aux éditions du Jura Libre. Il est membre de l'IJSLA et a participé en tant qu'iconographe à l'aventure de l'*Anthologie jurassienne*. Il a été animateur de la troupe théâtrale des Malvoisins de 1950 à 1960 et de 1965 à 1976.

Sources :
DHS : Solier Tristan.
Wyss (dir.) (2000 : 527-532).
« À l'Institut jurassien », *Jura Libre*, 13 novembre 1968, p. 8.
« Un officier "objecteur" le plt. Paul-Albert Cuttat est condamné à 45 jours de prison et exclu de service », *F.A.N.*, 28 mai 1970, p. 11.

Thiry Marcel (1897-1977)

Écrivain et avocat, M. T. est membre de l'Académie de langue et de littérature françaises de Belgique depuis 1946. Il a participé pendant la guerre à *Wallonie libre*. Il soutient les intérêts wallons, mais en dehors de tout parti politique. Il s'intéresse de près au sort des Fouronnais et encourage, dès 1964, les nouvelles formations politiques comme le parti wallon et le F.D.F. Il est élu sénateur en 1968 et défend le programme du Rassemblement wallon.

Grand défenseur de la langue française, M. T. participe en 1969 à la première Conférence de Niamey. Il est orateurs aux deux premières CMELF en 1971 et 1973.

Sources :
Delforge/Destatte/Libon (éd.) (2000 : t. 3, 1525-1526).

Voisard Alexandre (1930-)

Après des études inachevées au lycée de Porrentruy, A. V. quitte le Jura et apprend le théâtre à Genève. Il revient ensuite dans sa région natale où, parallèlement à

l'écriture, il sera employé de bureau puis libraire. Proche dans le RJ, il est le premier poète à lire un poème engagé devant la foule lors de la Fête du peuple jurassien. Il a assuré la défense d'objecteurs-patriotes. De 1979 à 1989, il est le premier délégué aux affaires culturelles de la République et Canton du Jura. Il est également député socialiste au Parlement jurassien de sa création à 1983. Il est membre de l'IJSLA, membre fondateur avec Tristan Solier* et Bernard Bédat* des éditions des Malvoisins. Il fonde l'Association jurassienne d'animation culturelle (AJAC) en 1975. A. V. a reçu de nombreux prix. Citons le Prix du Jura Libre en 1967 et, à deux reprises, le Prix de la commission de littérature de langue française du canton de Berne (1969-1970 et 1975). Poète reconnu et admiré, il a publié plus de trente ouvrages de poésie depuis 1954 (voir la liste dans DIJU). Une intégrale de ses œuvres en neuf volumes est parue entre 2006 et 2011.

Sources :
DIJU : Voisard Alexandre.
Wyss (dir.) (2000 : 541-546).
Jura Libre, 28 juin 1969, p. 2.

Walther Adolf (1883-1968)

Après avoir fait ses classes secondaires et son gymnase à Porrentruy, A. W. étudie le droit à l'Université de Berne. Il s'installe comme avocat à Laufon puis devient président de Tribunal de district et préfet. Il est membre de divers conseils d'administration. Lorsqu'il prend sa retraite en 1948, il se consacre à la Question jurassienne du côté des séparatistes. Il est vice-président du RJ et membre du comité directeur.

Sources :
DIJU : Walther Adolf.

Annexe 2

Articles concernant la langue dans les Constitutions bernoises des XIXe et XXe siècles.

1831 :
Constitution de la République de Berne,
Berne : Imprimerie de L.A. Haller.

Article 22

Les langues allemande et française sont déclarées nationales. Cependant, dans les actes et documents publics, le texte allemand est considéré comme original.

Il sera joint à la chancellerie d'État une section française pour les pièces et actes officiels qui doivent être rendus publics.

Les lois, ordonnances, décisions, jugemens [*sic*] et arrêts seront envoyés dans les deux langues dans la partie du Canton où domine la langue française.

1846 :
Constitution pour le canton de Berne, [S.l.] : [s.n.].

Article 34

Le Grand Conseil élit un Conseil-exécutif de neuf membres, qui doivent posséder la connaissance des deux langues nationales.

Article 60

Les membres et les suppléants de la cour suprême doivent posséder la connaissance des deux langues nationales : ils doivent en outre, ainsi que les présidents des tribunaux de district, être versés dans la connaissance du droit.

Article 88

Les langues allemande et française sont reconnues langues nationales.

Toutes les lois, ordonnances et décisions d'un intérêt général seront transmises dans les deux langues dans la partie française du canton. Le texte allemand y est considéré comme original.

Les lois et ordonnances qui ne sont destinées qu'à la partie française du canton, de même que les décrets, décisions et jugements émanant des autorités supérieures et qui concernent des particuliers ou corporations de cette partie du canton, seront rendus en français.

1893 :
Constitution du canton de Berne adoptée par le peuple le 4 juin 1893, Berne : Imprimerie Michel & Büchler.

Article 17

La langue allemande et la langue française sont les langues nationales.

Les lois, les décrets, les ordonnances et les arrêtés d'un intérêt général doivent être publiés. Ils le seront en français et en allemand dans la partie française du canton. Le texte original est le texte allemand.

Les décisions, ordonnances, jugements et lettres d'autorités supérieures qui concernent des personnes ou des corporations de la partie française, seront rédigés en français.

Article 26 sur les attributions du Grand Conseil

[…] Il sera pourvu par le règlement à ce que la minorité soit équitablement représentée dans le bureau du Grand Conseil et dans les commissions.

Article 33

Le Grand Conseil élit un Conseil-exécutif de neuf membres, qui doivent posséder la connaissance des deux langues nationales.

Il sera donné à la minorité une représentation équitable dans le Conseil-exécutif.

Article 59

Les membres des suppléants de la Cour suprême doivent posséder les deux langues nationales ; ils doivent en outre, ainsi que les présidents des tribunaux de district, être versés dans la connaissance du droit.

1950 :
Révision de la Constitution ; *Constitution du Canton de Berne adoptée par le Peuple bernois le 4 juin 1893*. Avec les modifications intervenues jusqu'en décembre 1953, Berne : Chancellerie d'État.

Article 1

Le canton de Berne est une république démocratique et l'un des États de la Confédération suisse.

Il comprend le peuple de l'ancien canton et celui du Jura.

Article 17

La langue allemande et la langue française sont les langues nationales.

L'allemand est la langue officielle dans l'ancien canton et dans le district du Laufon ; le français est la langue officielle dans les autres districts du Jura.

Les lois, décrets et ordonnances, ainsi que les arrêtés de portée générale, sont publiés en allemand dans la partie allemande du canton, en français dans la partie française.

Les décisions, arrêts et jugements d'autorités supérieures sont rendus dans la langue employée dans le district compétent à raison du lieu.

Le Grand Conseil édictera des dispositions particulières pour le district bilingue de Bienne.

Article 26

Le Grand Conseil a, comme autorité suprême de l'État, les attributions suivantes :

[…]

20° il nomme une commission paritaire formée de députés de l'ancien canton et du Jura.

Cette commission se réunit dans les cas prévus par le règlement ou à la demande de la moitié de tous les députés jurassiens et traite, à titre consultatif, les questions d'intérêt général touchant les relations entre l'ancien canton et le Jura.

Article 33

Le gouvernement du canton de Berne est un Conseil-exécutif de neuf membres.

Les membres du Conseil-exécutif sont élus par le peuple.

Le canton forme pour l'élection un cercle unique.

Le Jura a droit à deux sièges au Conseil-exécutif.

Article 34

L'élection du Conseil-exécutif a lieu en même temps que le renouvellement intégral du Grand Conseil et pour la même période (art. 21 de la Constitution cantonale). […]

Sont élus les candidats qui ont obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages valablement exprimés, à raison toutefois de sept élu au maximum pour l'ancien canton et de deux pour le Jura. Au scrutin de ballotage, qui est tout à fait libre, sont élus les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, les sièges assurés au Jura étant réservés. […]

Annexe 3

Lettre de Charles Becquet, adressée le 1er août 1959 à Roland Béguelin (ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 349)

Cher Monsieur BEGUELIN,

Je ne me suis pas permis de vous écrire avant que soit retombée la grande fièvre de la lutte organisée par le Rassemblement Jurassien.

Le moment est venu de faire le point. Certes, vous n'avez pas attendu mon signal pour le faire, mais il est possible que je vous suggère quelque chose de positif ou que je vous renforce dans une certaine attitude.

De Bruxelles, deux faits retiennent mon attention. Des Bernois sont venus habiter le sud du Jura et y ont conservé sinon leur langue du moins leur mentalité. En d'autres termes, le Jura n'a pas totalement assimilé les Bernois. Il y a donc là un problème d'empiètement de l'alémanique sur le français, un recul de la limite ethnique qui aggrave la survie française dans le Jura en empêchant provisoirement la volonté jurassienne d'obtenir le vouloir-vivre en unité cantonale propre. […]

L'« effervescence » jurassienne est un fait ethnique. On ne peut mettre en doute la volonté jurassienne d'œuvrer dans la légalité. Le Rassemblement Jurassien combat pour le plus grand bien de l'ethnie française en défendant le groupe ethnique jurassien.

Vous devez dans les mois qui viennent porter tout votre effort sur les cantons romands et y développer une action psychologique sur le thème : « Notre ethnie est menacée dans le Jura. Nous ne faisons pas de politique ; nous défendons nos âmes, notre sol, nos foyers français. Les Bernois qui refusent de devenir des Jurassiens n'ont qu'à retourner d'où ils viennent. La solidarité romande doit jouer contre le despotisme de Berne. […]

Réponse de Roland Béguelin à Charles Becquet, adressée le 28 août 1959 (ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 349)

Cher Monsieur,
J'ai bien reçu votre aimable lettre du 1er août 1959 et vous en remercie. Je partage en tous points votre manière de voir et il est certain qu'au vu du vote du 5 juillet 1959, le Rassemblement jurassien et le «Jura Libre» mettront l'accent sur la défense de la langue française et du Jura, terre romande, beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait précédemment. Pendant longtemps, nous avons ménagé nos Confédérés de langue allemande espérant obtenir leur compréhension. Le 5 juillet, nous avons compris que nous ne pouvions rien attendre de ceux d'entre eux qui se sont installés dans le Jura.

J'espère avoir un peu de temps ces prochains mois et je me mettrai en rapport tout prochainement avec M. Petitpierre afin de prendre une part plus active à l'organisation de l'ethnie française en Suisse romande. […]

Annexe 4

Canevas de questions mis en place pour les entretiens semi-dirigés.

Guide thématique

Vous, dans cette période, donc les années 60 et 70, comment étiez-vous engagés dans la Question jurassienne ?

Patois

☐ Vous-même ou quelqu'un dans votre famille connaît ou connaissait-il le patois ?

☐ Est-il exact que certains Béliers ont pris des cours de patois ?

Français

☐ Vous rappelez-vous si à l'époque de l'Assemblée Constituante il y avait eu des discussions autour des deux articles linguistiques ?

☐ L'inscription du français dans le préambule de la Constitution vous a-t-elle paru nécessaire et pourquoi ?

(Préambule, article 3 : Le français est la langue nationale et officielle de la République et Canton du Jura. // Art. 42 [3] [l'état et les communes] favorisent l'illustration de la langue française.)

☐ Était-il important de faire figurer le patois dans la Constitution ?

(Art. 42 [2] [l'état et les communes] veillent et contribuent à la conservation, à l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine jurassien, notamment du patois.)

Allemand/Suisse allemand

- ☐ Parlez-vous d'autres langues que le français ?
- ☐ Vous-même parlez-vous l'allemand ou le suisse allemand ?

  Avez-vous dans votre famille des personnes parlant le suisse allemand ?
- ☐ Connaissez-vous des Jurassiens qui ne parlent que suisse allemand ?
- ☐ J'ai remarqué dans ma lecture du *Jura Libre* qu'on mentionnait souvent des petites situations quotidiennes dans lesquels on voyait que l'allemand était utilisé dans le Jura : j'en ai réuni quelques-unes sur cette feuille.

  D'après votre expérience, de telles situations étaient-elles fréquentes, en avez-vous vécues personnellement ?

Bilinguisme

- ☐ Aujourd'hui, on parle beaucoup de bilinguisme. Est-ce que c'était aussi le cas dans les années 1960 et 1970 ? Où en parlait-on ? Qu'en disait-on ?
- ☐ Que pensez-vous de la création de classes bilingues allemand-français dans les écoles primaires du Jura ?

Contexte social : internationalisme

- ☐ Vous êtes-vous rendu au Québec, en Wallonie, en Vallée d'Aoste, en Acadie ? dans quel cadre ?
- ☐ Avez-vous eu des contacts avec d'autres minorités francophones dans ces pays ou dans le Jura ?
- ☐ Par quel biais avez-vous rencontré ces personnes ?
- ☐ Quels étaient vos principaux sujets de discussion ?

Annexe 5

Reproduction des textes poétiques « engagés » les plus importants pour la Question jurassienne.

Liberté à l'aube

Argile, mon pays d'argile,
Mon pays de moissons et de tourments,
Mon pays tourné vers le dedans,
Lové sur ses amours, sur ses noires racines,
Mon pays aux cathédrales en devenir,
Mon pays au passé de semailles verdies,
Forgé d'aventure, de pardon et de brisures.

Mon pays de détresse et de révolte,
Mon pays de souffrance et de lueur,
Mon pays voué aux serments, aux paroles brûlantes,
Mon pays traversé du sang des éclairs,
Rouge d'impatience, blanc de courroux,
Mon pays de charges et de chaînes sonores,
Mon pays allongé sur l'ardoise des siècles.

Ils sont venus, les avides bergers,
Les jaunes marchands de paille et de privilèges,
Les songe-creux à la langue cousue de grelots
Par-delà les vallées livrées au sommeil
Ils sont venus par les années et par les sourires
Avec leurs taureaux traînant la poussière
Une queue de venin, une bourse de semence.
Ils sont venus avec leurs chèvres
Branlant dans la boue une mamelle gelée.
Ils sont venus avec leur table de sagesse
Et leur potence et leurs lois comme des menaces
Sur nos toits, sur nos enfants, sur nos poèmes.

Ils sont venus avec leur cadence et leur salive
Baver dans nos livres et dans nos siècles.

Mon pays, ô peuple qui patiente
Dans les jardins où les chansons survivent,
Mon pays qui t'impatiente au creux des branches,
Au pied des sapins où flambe la sève incessante,
Tu te lèves et ton cri parcourt les champs de blé
Si brusquement que la nuit enfin recule
Et que les forêts tremblent comme un matin premier.
Oh pays, la hache brille,
Les prières cheminent de veille en veille,
De chaumière blanche en auberge de gueule.

Mon pays de cerise et de russule,
Mon pays d'eau-de-vie et de légende,
La marée monte encore
Et les années comme un chapelet d'injures
Mordent tes lèvres, cheminent en tes yeux ouverts.
La page est blanche où tu saignes aujourd'hui,
Mais les faiseurs de raison, les bergers pesants,
Les montreurs de fortune sous la botte,
Les bourgmestres railleurs, les cuisiniers hirsutes,
Déjà recrachent la lie de leur axiome
Tandis que d'une seule main
On a crevé l'œil implacable de la grande ourse.

Mon pays d'argile, pays de moissons,
Mon pays forgé d'aventure et de brisures
Traversé du sang des éclairs,
Voici jaillir du roc ancestral
Le miel nouveau, la saison limpide
Le tumulte irrévocable des juments indomptées
Mon pays de cerise et de légende,
Rouge d'impatience, blanc de courroux,
L'heure est venue de passer entre les flammes
Et de grandir à tout jamais
Ensemble sur nos collines réveillées.
Mon pays d'argile, ma liberté renaissante
Ma liberté refluante, mon pays infroissable
Mon pays ineffacé, ineffaçable,
Ivre du bond sans retour et farouche
De ta liberté nue.

Alexandre Voisard:
«Ode au pays qui ne veut pas mourir», 1967.

Reproduit dans le *Jura Libre*, 4 septembre 1968, p. 2 avec l'encart suivant :

Le poème de Jean Cuttat sera dit par la foule

Le beau poème de Jean Cuttat, publié ci-dessus pour la première fois, sera dit par le poète jurassien lui-même, dimanche après-midi, lors de la grande manifestation populaire de Delémont. La foule répétera les passages imprimés en caractère gras. Munissez-vous de ce texte !

La grande veillée

A force de veiller
un poète grisonne,
une vieille tisonne
une cendre mouillée.
A force d'abandon
se défait un village,
renaît un paysage
à force de pardon.

A force de crier
Ma voix, ma vie se fêlent
j'enfonce un coin de ciel
à force de prier.

*
* *

J'ai vu des paysans
embrasser leur misère
pour donner à la terre
leur sueur et leur sang.
J'ai vu des ouvriers
partager leur pitance
avec une espérance
à remettre en chantier.
J'ai vu le feu, la foi
des scribes funéraires
déterrer l'ossuaire
profané de nos droits.
J'ai vu des doigts brûlés
aux parchemins d'archives
gratter la pierre vive
où gît la liberté.
J'ai vu les chefs garants
des dignités publiques
avec la République
saigner le vieux serment.
J'ai vu dans sa tuerie
d'angoisse le poète
avec des mots en fête
nous rendre une patrie.
J'ai vu des pleurs couler,

des joues creusées d'ornières,
des maîtres sans chaumière
vivre de charité.
Et tous les pauvres gens
que tout grève et tout quitte
presser la marguerite
de nos infiniments.

*
* *

A force d'amitié
une ruche bourdonne,
une comble fredonne
à force d'écouter.
A force d'être aimée
une plaine frissonne,
une forêt bourgeonne
à force d'espérer.
De mille et mille mains,
tout un peuple s'encorde,
une ville s'accorde
à tirer le tocsin.
O frères, Delémont,
Delémont se refuse !
Frères, sortez des cluses,
des gorges et des monts !
D'un seul coup de bélier
tombe une préfecture,
frémit une toiture
de drapeaux délivrés.
Plus un tracteur aux champs,
ils vont aux barricades
où le cœur en chamade
s'immole à ses tyrans.
Une rue sous mes pas
hurle qu'on la dépave,
que la tutelle y bave
et qu'on la jette bas.
J'entends bruire un vallon,
les villages, les villes
dressés comme des îles
sur la vague des monts.

*
* *

Liberté, lève-toi !
Sais-tu ce qu'on peut faire ?
D'un seul chant, d'un seul vers
t'arracher de ta croix.

Jean Cuttat, 1968.

Reproduit dans le *Jura Libre*, 6 novembre 1968, p. 3

Le dos tourné

L'été dernier
quand nous étions à notre procession
là-bas dans la grande vallée
ce dimanche-là de septembre

quand nous avions le dos tourné
les mains liées à nos prières
ou le visage dans les mains
les mains serrées sur nos bannières
là-bas dans la grande vallée
ce dimanche-là de septembre
un ordre venu d'où

– sait-on jamais pauvre soldat
d'où sont venus les ordres –
vous avait consignés
dans les quartiers gris-vert
là-haut sur le plateau vendu
ce dimanche-là de septembre
Vous avez grommelé

bon poids bonne mesure
Le temps était au beau
mais le temps à tuer
est bien dur à tuer
là-haut quand il fait beau
et qu'on est seul et prisonnier
du silence d'un peuple
et d'un dimanche de septembre

On vous a mis en rang
pour vous donner du cœur
et l'on vous a distribué
– pensez si ça nous touche –
par homme
cent cartouches
quand nous avions le dos tourné
et que nous étions tous à notre procession
là-bas dans la grande vallée
ce dimanche-là de septembre.
Porrentruy, 14 octobre 1968

Jean Cuttat, 1968.

Reproduit dans le *Jura Libre*, 13 novembre 1968, p. 2

OCCUPÉ

On n'avait pas jeté de fleurs
sur vos rangs sur vos chars
quand vous êtes venus
dans ce pays de fleurs
On n'avait pas ouvert
la cave et le cellier
quand vous êtes venus
dans ce pays de cœur
On n'avait pas chanté
pas ri autour des verres
quand vous êtes venus
dans ce pays de joie
On n'avait pas tendu
les rues de banderolles
pas hissé de drapeaux
ni brandi de feuillages
quand vous êtes venus
dans ce pays de flammes.
Et vous avez marché
dans « le silence de la mer »

*
* *

Et vous êtes venus
un soir par une route
où la chaux toute fraîche
fleurissait le goudron
des mots d'amour
qu'on écrivait toutes les nuits
au pays mal aimé
pour l'aider à porter
son deuil et son chagrin
Mais vous êtes venus
et vous avez marché sur moi
Je m'en souviens
C'était l'été
et l'été se fanait
sous chacun de vos pas
flairé par de grands chiens
efflanqués et rageurs
qui déchiraient vos ombres
Vous avez dit bonjour
en des dialectes rauques
aux paysans bannis
qui vous croisaient dans leur exil
et ne vous voyaient pas

pour mieux vous enfoncer
dans leurs sables mouvants
Derrière vous la nuit d'hiver
Tombait comme un rideau
où suffoquaient des fleurs
pétrifiées par le gel
et râlaient des oiseaux

*
* *

Vous avez écrasé
la couleur du verger
Vous avez encrassé
crotté la terre à blé
Vous avez incrusté
vos lignes de béton
dans nos lignes de vie
Vous avez dans la combe
où passait le cabri
par le fer et le feu
fait taire une prairie
Vous menacez la source
et saignez la forêt
qui n'a plus de saison
pour vêtir ses gibets
Vous rayez sur vos listes
un lieu de promenade
qu'on avait oublié
où l'on revient non sans remord
après bien des années
lui demander pardon
Vous étouffez une colline d'ombre
un vallon de soupirs
qui bruissent dans le chair
où chaque feuille tremble
chaque rameau s'arrache
où la moindre racine
a son trou de douleur
Et par la meurtrière obstinée de vos yeux
vous culbutez déjà comme au tir au pigeon
des oiseaux peu gênants.
qui nous aiment depuis des siècles
et qu'on ne voyait plus
à force de les voir

*
* *

Un jour vous invoquez une loi de l'Oural
un autre vous mettez
la coutume à l'encan
Une fois vous donnez

la sérénade à nous enfants
une autre vous roulez
une pierre latine avec son millésime
qu'on trouve le matin
oblitérée d'une pancarte
avec un nom d'ailleurs
Vous avez au tripot
souillé le patrimoine
poussé du pied
renversé dans la boue
les hautes urnes funéraires
Vous avez bafoué
le simple et le boiteux
floué le sourd
trompé l'aveugle
tenté le pauvre
et régalé le chien
Sanglé de cuir
bardés de fer
sculptés dans le mur du pouvoir
– o centurions marqués au chiffre de la Bête –
vous avez flagellé
la chair de notre chair
et couvert de crachats
notre tête sans fin
recouronnée d'épines
Motte à motte rongé
le cadastre s'effrite
La patrie se déporte
entre les barbelés
L'amour a pris la teinte de l'orage
et du seuil de ma porte
je vous regarde faire
avec des yeux d'otage

*
* *

En d'autres temps
– demandez à vos pères –
nous avons nous aussi
porté de fraîches armes
en de pays fruités
qui étaient peut-être les vôtres
Demandez à vos pères
ce qu'ils firent alors
au fort de la panique
ce qu'ils firent de nous
quand ils courraient à leurs cavernes
après avoir poussé sur la brèche du Rhin
le mur de nos poitrines
Demandez à vos pères

comment étaient chez nous
les cerisiers de mai
comment était le char à pont
sous le feu des moissons
comment était la treille
à la belle saison
quelle odeur avait le regain
quelle ombre le sous-bois
quelle ivresse la brume
et le hêtre doré
Demandez à vos pères
quelle lumière avait leur vie
quand la paix est revenue
sur ces plateaux que vous battez
ils revenaient en guerriers souriants
voler à des cueillettes de village
des baiser inconnus qui n'ont pas grisonné

*
* *

Non ne répondez pas
Peut-être est-ce pour ça
que naissent les poèmes
Déjà nous aimons mieux
Nos femmes que jadis
Nos mains ont des poignées
étranges de complices
Merci fraternité
Rien n'est jamais perdu
On a peut-être trop
demandé de la vie
On a été volé d'un rêve

*
* *

Après tant de travail
à secouer les chaînes de l'histoire
après tant de sueur
à délivrer les âmes enfermées
après tant de courage
à déterrer le plus petit sourire
après tant de patience
à nettoyer les yeux des morts
après tant de veillées
à rapprendre les livres
après tant de nuitées
à coudre des haillons
à flatter l'encolure
des chevaux éreintés
à creuser des fenêtres
à rêver des jardins

à rouvrir un pays
comme on cueille un visage
Non je n'avais jamais compris si bien
que sur cette terre occupée
qu'en cette poésie dépaysée
combien il est facile et simple et gai
d'aller à son martyre
et comme on pouvait vivre
vite et longtemps
dans une fosse
à Rome
en un seul coup de dent
voici claquer sur nous
les ferrures de l'ordre
voici tonner dans son bruit de tunnel
la porte impure de la force
la crosse et le casque et la boîte
arracher de son lit
interdite étourdie
grise encore de songe
la jeune liberté
dans sa pauvre chemise

*
* *

Merci fraternité
Liqueur plus forte que l'amour
Il faut se dire adieu
Ainsi qu'un vieux proscrit
la musette au côté
je regarde la France
Tous mes amis font leurs paquets
Avec un peu de terre au fond
Le cœur jamais flétri
emballe ses fétiches
dans une taie usée
Le gosse noue son baluchon
sur un trésor intense de symboles
Enfin tout ce qu'on fait je crois
quand il ne reste plus rien d'autre à faire
et que le destin ou la mort
nous pressent de partir

Jean Cuttat
Porrentruy, automne 1968.

Reproduit dans le *Jura Libre*, 9 septembre 1970, p. 1.

Terre de notre terre

Terre de notre terre
paille et feu de notre cœur
étreintes et passions flambées
CRIS DE TOUJOURS CRIS DE PARTOUT
le rachat ne vaut plus
la ferveur du chagrin

Sapins et sillons
CRACHEZ L'AMERTUME DE VOS CŒURS EMBELLIS
Nous avons payé l'eau de notre front
en lingots de verdure
Nous avons à coups de dents
déchiqueté l'étiquette sournoise
Notre douleur est postée
à la boîte du passé confondu

TERRE DE NOTRE TERRE
le vent souffle sur ta flamme grandissante
mais le halo de ta foi crie vengeance
Les coudes serrés et les talons battants
nous avançons sur ton échine révoltée
vers les bassesses d'un cactus de ferraille

Nos mains de marne ont la forme du futur
nos yeux de plomb ont la ligne de ta vie
NOTRE PREMIER AMOUR
NOTRE PREMIER ENFANT
NOTRE TERRE

Philippe Morand, 1970.

Annexe 6

Articles les plus représentatifs concernant la langue parus dans le *Jura Libre* (1960-1978)

L'arme secrète

Vous le saviez, vous en souffriez, mais peut-être n'aviez-vous jamais saisi l'étendue du danger ! Les Bernois ont une arme redoutable contre les Jurassiens. Une arme secrète, mais qui n'a rien de mathématique. Une arme insensée, et que les logiciens ne parviennent pas à réduire en formule. Cette arme la voici : le français fédéral. Passez en certaines régions du pays, entretenez-vous avec les gens, et prenez-les au mot. Vous découvrirez l'horreur de ce nouvel état d'âme. Des êtres qui emploient une langue dont les mots sont utilisés à contre-sens. Une langue pauvre sans nuances, affadie et sans relief, où le verbe « vouloir » tient lieu de futur, si bien que « je veux » n'a plus le sens de la résolution, de la décision. Ces gens seront indécis, toute leur vie, et livrés aux courants les plus imprévus.

L'automobiliste y achète de la « benzine », terme étranger à la langue qui désigne ce carburant par le mot « essence ». À la boulangerie, les tartes sont des gâteaux, les gâteaux sont des biscuits, et les biscuits sont des bonbons ; quant aux bonbons, ils sont des « tablettes ». J'oubliais de vous dire que les gâteaux deviennent des tourtes. Quant aux biscottes, elles sont des « zwiebacks » ! Mais arrêtons ici cette énumération. Nous risquerions l'indigestion avant que d'avoir terminé, et notre cerveau, tourneboulé par tant d'interprétations fautives, connaîtrait une déroute monstrueuse. Intentionnellement, je ne vous donnerai pas d'autres exemples de germanismes. Il est préférable de ne pas écrire ces sottises, car de mauvais esprits pourraient les croire codifiées et s'arrogeraient le droit de les utiliser.

La pauvreté du langage traduit la pauvreté de l'esprit. La misère des images reflète le manque d'imagination ; les contre-sens font apparaître le manque de logique. Pauvre français corrompu par contact avec des Alémaniques-qui-prétendent-savoir-le-français et qui se targuent de faire passer dans les usages leurs expressions incorrectes. Désormais, il n'est plus nécessaire de comprendre votre interlocuteur, il suffit de le deviner ; et peut-être qu'avec de la chance et de l'habitude, vous finirez par tomber juste, quelquefois.

On ne dira jamais assez quel tort on fait à un peuple en corrompant son langage. On détruit son âme, on fausse son intelligence, on lui impose l'usage des béquilles pour penser. Il devient

un peuple infirme. Un peuple qui devine plus qu'il ne comprend. Un peuple qui croit savoir plus qu'il ne sait. Arrivé à ce stade, on peut lui faire croire tout ce qu'on veut. Une fois qu'il est coupé de ses sources, on lui enseigne que l'histoire n'a pas de valeur. Une fois que son esprit est désorienté, on le fait raisonner sur des fausses prémisses. Et, comme les sots sont vaniteux, il suffira de le flatter pour qu'il se croie parvenu au faîte de sa gloire.

Privés d'autonomie, de substance naturelle, les Jurassiens deviendront des Allemands qui s'ignorent. Ce sera le monde à l'envers. Il y a cent cinquante ans que cette arme renouvelle ses assauts jour après jour, pour détruire l'âme jurassienne. Dans son désir de comprendre l'immigrant et par amabilité naturelle, le Jurassien a pénétré, inconsciemment peut-être, dans le monde nouveau du français fédéral. En corrompant son langage, il a corrompu sa culture.

Ne plus savoir s'exprimer, c'est déjà ne plus savoir penser, car le langage est le véhicule de la pensée. Relisez Boileau :

«Ce que l'on conçoit bien s'énonce
clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément !»

Le Gaulois
Jura Libre, 29 juin 1960, p. 4

*
* *

Bienne a changé d'âme

Les 19 et 20 août, le Vieux-Bienne va célébrer sa traditionnelle Kermesse.

Bienne a connu l'étrange destin linguistique des villes-frontières. D'origine germanique, la ville possédait, jusqu'au début du XIXe siècle, son dialecte propre, très caractéristique, le «Bieldytsch». On disait mohl pour mahl, lo pour la, Lyt pour Lüt, ysi pour üsi, fir pour für, äi pour ei, näi pour nei, mäint pour meint, gg pour k, ertiringge pour ertrinke. Ce dialecte, si l'on en juge par les textes qui nous sont restés, était très éloigné de celui de ses proches voisins, les Seelandais. Incorporée au canton de Berne, en 1815, Bienne vit son dialecte éliminé peu à peu au profit du parler bernois. Et, lors de l'arrivée des horlogers jurassiens, vers 1850, la ville devint bilingue de surcroît.

S'il est vrai que la langue marque la pensée, on peut dire que Bienne a changé complètement d'âme en un siècle.

Jura Libre, 23 août 1961, p. 2

*
* *

Que sont les Jurassiens ?

Qui sont les Jurassiens ? La logique nous enseigne que ce ne peut être que les personnes qui sont originaires du Jura ou qui y habitent et qui « osent » déclarer que le Jura est leur patrie. Nous disons « oser » parce que l'on voudrait nous faire croire qu'être Jurassien est une tache. Non, c'est un honneur !

Il est non moins bizarre de voir certaines gens rejeter les Jurassiens dans le clan des communistes, ou alors des fascistes, car c'est à peu près pareil à leurs yeux. Peut-être estiment-ils que les extrêmes se rejoignent. Dans ce cas, leur attitude nous fait croire qu'ils tendent aussi vers ces deux extrêmes et qu'ils accusent d'autres de représenter les périls qui les guettent. Mais ce sont là des étiquettes gratuites qu'ils collent sur des noms.

Pour d'autres, les Jurassiens sont des gens qui dérangent, qui troublent leur train-train quotidien et dont l'action patriotique pourrait porter atteinte à leurs intérêts particuliers. Périsse le Jura, pourvu que mes intérêts immédiats soient saufs ! Et il y a ceux qui seront disposés à défendre le Jura, quand ils auront l'âge de la retraite, mais ils oublient que la mort peut les atteindre bien avant ce délai ou qu'alors les forces leur manqueront.

D'autre encore ont puisé dans leur expérience personnelle la conviction des vaincus ; à quoi bon ! A quoi bon lutter, puisque tout est perdu de toute manière. A quoi bon vivre d'espoir, puisque nous serons vaincus. A quoi bon déclarer ouvertement une fidélité jurassienne, puisqu'il pourrait nous en cuire. Vaincus, désespérés, réfugiés dans une philosophie trop courte, ils sont malheureux et se tiennent dans un coin, comme ces bêtes craintives tapies dans un angle de leur cage.

Pour d'autres, au contraire, la cage est dorée. Ne se souciant point de la fable du chien et du loup, ni de la maxime du bon La Fontaine, ils acceptent allégrement la servitude pourvu qu'on y mette le prix.

Que tous ces gens-là soient troublés par la ferveur des Jurassiens qui tiennent à leur patrie et qui voudraient lui offrir un autre avenir que d'être digérée dans le grand-canton-de-Berne, ne nous surprend pas. Qu'ils proclament à tous les horizons qu'ils ont peur des Jurassiens ne peut que nous amener à penser qu'ils tremblent, mais qu'ils savent bien que la cause du Jura est digne d'être défendue.

Voyez-vous, les Jurassiens ne sont ni des extrémistes de gauche ou de droite, ni des anarchistes ; ils sont des gens qui souffrent que leur passé national soit détruit et que même leur langue soit menacée. Ils ont conscience que l'avenir travaille contre eux, comme d'ailleurs contre tous les latins de la Confédération suisse, qui deviennent une minorité toujours plus faible. Placés dans une situation encore plus délicate que les Romands ou les Tessinois, ils réagissent pour que leur territoire retrouve son autonomie et leur peuple sa liberté d'action, car si les individus, au Jura, jouissent légalement des droits constitutionnels, le peuple jurassien est sans cesse mis en minorité dans les faits (et tous ces faits ne sont pas du seul ressort de l'Etat de Berne). Cela, notre sens de l'honneur le réprouve. Amenuiser un peuple, c'est aussi, en définitive, amoindrir les individus.

Le Gaulois.
Jura Libre, 13 septembre 1961, p. 4

*
* *

LE FRANÇAIS, NOTRE LANGUE

« Français, nous vivrions en famille avec nos frères de sang et de race, dont nous possédons jusqu'à un certain point l'esprit et les mœurs… »

Léon Froidevaux.

Leon Froidevaux écrivit sa brochure « Mes quatorze jours de prison » en pleine tourmente mondiale et son écrit reflète toute la prudence, voire la réticence dont il devait assortir l'exposition de sa pensée. Il nous plait de relever, cependant, la citation que nous faisons figurer en exergue et qui nous montre que, lui aussi, comme le Doyen Morel, comme Virgile Rossel pouvait écrire : « Je suis français de toutes les fibres de mon âme », et le Doyen Morel affirmait que la présence française avait ouvert des horizons plus larges aux esprits et favorisé le développement culturel et économique.

Malheureusement, il semble que, pour l'heure, la culture française, chez nous, soit progressivement étouffée : la pureté du langage est en péril, la connaissance précise du vocabulaire est négligée (combien d'enfants apprennent-ils le vocabulaire pour soi ?), les germanismes servent les confusions et appauvrissent les idées. Bien des gens estiment que la connaissance superficielle de plusieurs langues offre davantage de commodités que la connaissance approfondie du français et des langues qui l'on formé, le latin et le grec. En un mot, pour des raisons de « convenances » techniques et commerciales, on tourne le dos à l'humanisme, et par voie de conséquence à l'humain.

Un document photographique nous présente la façade de l'Ecole Saint-Michel à Jonquière (Canada). Sur la façade, en caractères lisibles de loin, on peut lire :

« Pensons en Français.

Partout et toujours, gardons

notre âme française.

Parlons le Français. »

Au pays de Maria Chapdelaine, dont Louis Hémon nous révèle la langue très proche de celle du grand siècle, les descendants des Français qui furent les premiers Européens à conquérir le territoire, n'ont pas honte de leur origine, et tout au contraire, se souviennent et s'efforcent de maintenir leur culture, allant même jusqu'à se considérer comme formant une province française.

Chez nous, hélas, le dialecte allemand s'infiltre, comme l'eau sournoise qui s'use à pourrir la roche. Rares sont les pompistes qui refusent le terme de « benzine », et bien souvent les colonnes d'essence sont annoncées par « Tankstelle », (ou Station-service !), ce qui n'a point de sens. Saint-Imier donne des indications relatives à la circulation urbaine en allemand et en français. On dégrade, on nivelle, on tue la personnalité, et, ce qui est le comble, on laisse faire. Qui aura le courage de dénoncer tous ces dangers ?

Ne se trouvera-t-il pas une cohorte de Jurassiens pour lutter farouchement et sans relâche contre les ennemis de notre culture ? Aurons-nous assez de bon sens pour faire entendre que notre Jura, comme le Canada, comme la Wallonie, comme le Val d'Aoste, et comme la Romandie, est une province de culture française ? On parle aujourd'hui d'« Ethnie française » : le Jura est une partie de cet ensemble.

Le Gaulois
Jura Libre, 1er novembre 1961, p. 4

*
* *

Saveur du patois

Dimanche matin. Le soleil illumine la Baroche. Le paysage d'Ajoie se réveille dans la plénitude de l'été. Animation dans le village de Pleujouse. On a dressé une cantine. On attend du monde de partout. Ce n'est pas pour un meeting politique ni pour une compétition sportive. Une réunion de famille va avoir lieu: c'est la Fête des patoisans jurassiens. Des hommes, des femmes, des enfants vont parler, une journée durant, cette langue du passé, cette langue qui porte l'empreinte d'une terre française, qui est tout son parfum, toute sa saveur.

Là-haut dans la cour du château de Pleujouse, des croyants se sont réunis, en plein air, pour célébrer la Messe. Le sermon sera prononcé en patois, et l'humour y aura son compte, preuve qu'un peuple profondément civilisé ne craint pas de mêler un grain de sel aux actes les plus sacrés. Une pointe d'émotion saisit tout le monde, les poignées de main se font chaleureuses. L'on s'est reconnu à un signe qui ne trompe pas. Le loup ne parvient pas à se déguiser en mouton.

Pourtant, plus d'un s'interroge tristement: que va devenir notre vieux parler franc-comtois? Il est condamné à disparaître, chassé par l'expansion de la langue française. L'évolution est normale. On a aussi renoncé aux diligences… Il n'est jamais bon de se cramponner à un passé. Mais il faut pouvoir remplacer ce que l'on abandonne par quelque chose de plus valable. Une culture véritablement française vaut mieux que notre patois campagnard. Mais si la perte de ce patois n'avait d'autre compensation que la banalité, l'affreuse banalité du français fédéral, rebelle à tout esprit, il y aurait de quoi s'alarmer! «L'Esprit, a dit un jour Giuseppe Motta, abandonne les lieux où les hommes ne veulent ou ne savent plus être libres.» Nous risquons de perdre peu à peu notre vieil idiome. L'auteur de ces lignes lui-même le comprend mal et se trouve bien incapable d'en dire plus de trois mots. Mais si nous perdons ce langage qui chante notre terre, gardons-en l'esprit, en choisissant d'être libres. Résistons au nivellement. La langue est le visage d'un peuple, la moitié de notre Jura souffre d'avoir perdu ce visage. C'est le drame du Jura-Sud où l'on ne sait plus qui l'on est.

Demain, après-demain, les hommes qui, dimanche, ont évoqué leurs souvenirs dans cette belle langue jurassienne, seront morts. Selon toute probabilité, le patois ne sera plus un jour qu'une curiosité de spécialistes. Vous qui le savez encore, retardez le plus possible ce jour-là! En le faisant vous agirez pour le Jura.

Vincent Philippe
Jura Libre, 4 juillet 1962, p. 1

*
* *

Sauver le français

La langue d'un peuple est son bien le plus précieux; elle lui permet d'énoncer ses idées, de défendre ses décisions, de préciser sa pensée et de faire part de ses sentiments. Elle est le véhicule qui transmet aux contemporains comme aux

générations futures la somme des pensées, des sentiments ou des réussites et des échecs d'un auteur. Elle permet à l'âme de s'ouvrir à d'autres penseurs ou chercheurs, au poète de s'entretenir avec le simple mortel, au philosophe ou au sociologue d'enraciner l'avenir dans le présent.

Or, la technique des métiers, des sciences et des calculateurs a pris le pas sur l'expression pure et simple de l'âme ou de l'esprit humain. Il nous semble parfois qu'une véritable mutation s'opère au sein de notre civilisation qui tient fort peu compte de l'élément humain, pour donner une place trop grande peut-être à des notions abstraites où le cœur et l'âme des hommes sont relégués dans un coin obscur. Si vous allez visiter un ouvrage technique important, on vous dira le cube et le nombre des matériaux, l'importance des capitaux immobilisés; mais rarement, vous entendrez parler du labeur des hommes ou conter une anecdote touchant au tâtonnement des chercheurs.

Il est inévitable, dans ces conditions, que le langage perde de sa saveur humaine, que les images se fassent rares et que tout semble ramené à des préoccupations immédiates. La commodité, pour ne pas dire le confort intellectuel, incline nos contemporains à absorber, comme on avale un médicament, le mot premier-venu, issu d'une autre langue peut-être, ou inventé sans faire retour aux sources de la civilisation. Notre langue est farcie d'anglicismes, de germanismes, d'américanismes. Ces expressions passent d'autant plus facilement dans les usages populaires que tout un chacun ignore ce qu'au fond, ils veulent bien dire. Il suffit de se référer, en Pays romand, à cet affreux «benzine» qui doit répondre à «Benzin» et à «benzina». En France, on parlera volontiers de «fuel». Que dire de «bulldozer» ou de «trax» sur nos chantiers, pour désigner des engins que «pelle mécanique» suffirait à nommer. Et nos industries ne sont-elles pas inquiètes de leur «planning» et ne craignent-elles jamais pour le «standing» de leur directeur ou de leur personnel qui sera logé dans des «buildings»?

De ce méli-mélo sortira forcément un langage peu précis, où chacun usera des mêmes mots en désignant autre chose. La clarté d'esprit disparaîtra et l'usure du langage deviendra telle que, pour finir, ceux qui auront le goût de bien parler, c'est-à-dire de s'exprimer avec précision et sobriété, passeront pour des «beaux phraseurs» ou des «esprits précieux».

Tout cela n'est-il pas le fruit de l'idée simpliste que la technique allait «rapprocher les hommes les uns des autres»? Mais est-ce vraiment donner l'occasion de la fraternité humaine que d'enfumer les cerveaux de notions vagues et étrangères à la culture latine? Nous savons bien que tous les mots étrangers, ni toutes les locutions étrangères, ne sont pas exactement traduisibles en français. Est-ce un mal?

Il nous semble qu'il vaudrait mieux constater ces faits, défendre et illustrer la langue française, notre langue, en créant des néologismes conformes à notre culture et à notre manière de sentir et de penser. Tout le reste paraît nous amener à une nouvelle tour de Babel.

Le Gaulois
Jura Libre, 27 mars 1963, p. 4

*
* *

Soyons fiers de bien parler

Il nous souvient de cet homme (Neuchâtelois habitant le Jura) qui nous déclarait sur un ton agressif : « Moi, je parle comme les gens de mon village. » Or quel est son village ? L'un des plus germanisés du Jura. Sa déclaration camouflait donc sa tendance à mal parler sous prétexte de parler comme-ses-concitoyens, car lui-même avait épousé une femme alémanique et sa mère était d'origine germanique. Nous ne portons aucune condamnation sur un homme qui n'a fait que suivre sa pente naturelle, mais nous aimerions simplement que nos braves gens ne se laissent pas impressionner par des paroles de ce genre. Notons en passant que sa déclaration, qui se donnait pour un conseil, n'était en fait, qu'une tentative de justification, c'est-à-dire l'expression du malaise qu'il ressent en son for intérieur.

Ce n'est pas en parlant mal ou en spéculant sur une évolution du langage, que vous apprendrez à bien penser et à vous exprimer clairement ! Car le conseil de Boileau sera utile à toutes les générations :

« Ce que l'on conçoit bien, s'énonce clairement,

Et les mots pour le dire arrivent aisément. »

Enrichissez votre vocabulaire, afin de pouvoir définir clairement toutes les nuances de votre pensée.

Être fier de bien parler exige tout d'abord un effort constant de réflexion, de clarté et de précision. Être fier de bien parler correspond à la nécessité interne de s'imposer une discipline personnelle, de façonner sa pensée, de la murir, et par la suite, une tension perpétuelle dans l'art de s'exprimer. C'est aussi un excellent moyen de façonner sa personnalité, de n'être pas quelconque. Cette fierté n'a aucun point commun avec la vanité, ni avec la superficialité. Elle amène, tout au contraire, à un certain dépouillement et à une réelle simplicité dans l'art de l'expression. Elle nous invite à connaître le vrai, le beau, le noble.

Le lundi de Pâques, je me trouvais sur le quai de la gare de Genève-Cornavin ; le chef de gare annonça : « Ne montez pas dans les voitures, nous allons refouler le train ! » Cette aisance du langage me charma, mais j'entendis des confédérés faire des remarques désobligeantes à l'endroit de ce fonctionnaire dont le seul tort avait été de bien parler. Refouler un train signifie très exactement le faire reculer à l'aide de la locomotive.

N'oublions jamais que nous, gens d'expression française, avons le privilège de parler la langue la plus précise et la plus claire du monde. Personne ne peut jamais prétendre la connaître parfaitement, il faut s'appliquer à l'étudier sans cesse ; mais cette recherche continuelle nous apporte la certitude que jour après jour nous approchons d'une connaissance plus claire et d'un énoncé plus parfait.

Nous permettra-t-on de prier les employés d'administrations, les commerçants, les industriels, les ouvriers et les cultivateurs, les responsables de la formation de la jeunesse à tous les degrés, et partant tout le monde, de ne rien négliger pour bien parler et pour parler simplement, sans affectation, ni surcharge de termes étrangers à notre langue ? Nous n'avons pas à travestir notre langue en charabia pour faire plaisir aux Alémaniques et leur simplifier l'accès au français. Nous n'avons pas non plus à pratiquer un langage truffé d'anglicismes pour flatter les Américains. Il suffit que nous soyons nous-mêmes.

Le Gaulois.
Jura Libre, 29 mai 1963, p. 4

*
* *

Le Jura et la latinité

Il est un fait auquel beaucoup ne prennent pas garde : c'est la perte de certaines contrées pour la culture française au profit de la culture germanique. Qui en Suisse française, prend encore la peine de le faire observer ? Quelques rares érudits ou passionnés d'histoire. On raisonne comme si le Haut-Valais avait toujours été de langue allemande, sans égard au fait que la Vallée du Rhône s'achève à la Méditerranée, à Martigues.

Qui se soucie que l'ouest de l'Oberland bernois, contigu au Pays d'Enhaut, ait, lui aussi, subi les atteintes de cette lente, mais redoutable progression de l'allemand ? Qui se rappelle que toute la vallée de la Sarine et les régions sises à l'est de ce cours d'eau ont parlé français ? Qui sait encore qu'une partie du Seeland fut français jusqu'à la Réforme ? Et que la région entre Nidau et Cerlier appartint aux princes de Neuchâtel ?

Nous autres Jurassiens savons en revanche qu'Elay est devenu Seehof et La Scheulte, Schelten. Dans le sud du Jura, on sait encore qu'il n'y a pas si longtemps, Ducher, Douanne et Gléresse parlaient français, que leurs autochtones portent des noms de famille français, mais qu'ils sont germanisés maintenant. L'Ile Saint-Pierre est devenue Sankt-Petersinsel, et Morat disparaît actuellement au profit de Murten.

N'est-il pas attristant d'entendre, comme ce fut le cas récemment, une jeune Nevevilloise parler de Ligerz pour Gléresse ? Il faut, c'est un impératif, que dans nos écoles, on mette en garde nos enfants, afin que la jeune génération ne succombe pas à une facilité qui lui sera fatale avant peu. Quelqu'un (et c'est un monsieur qui savait de quoi il parlait) affirmait récemment qu'il suffirait aux Bernois de généraliser les écoles allemandes au Jura pour que dans dix ans, tout le Jura-sud soit passé à la langue, et par conséquent, à la culture allemande. Il convient donc que nous soyons vigilants et que, partout les Jurassiens s'affirment, non seulement en s'opposant, mais plutôt en opposant à cette pénétration alémanique l'usage d'un français toujours mieux acquis et parlé avec correction, bien sûr, mais surtout avec élégance.

Bannissons cette fausse pudeur qui nous empêche de choisir toujours le terme propre, cette crainte du qu'en dira-t-on qui nous incite à mal parler pour faire plaisir à ceux qui bêchent notre langue ou même qui la saccagent ; renonçons à cette paresse qui nous empêche de conjuguer les verbes. Parce qu'évidemment, il ne serait pas logique de déplorer les pressions de la germanisation sur nos populations si, dans le même temps, nous ne faisions pas tout ce qui est en notre pouvoir pour parler clairement et illustrer notre culture par la pratique quotidienne d'un langage aisé.

Voici maintenant l'exemple à ne pas suivre (il est authentique) : Une personne demande à une jeune fille de neuvième année primaire de l'aider à porter un objet lourd et encombrant ; la jeune fille, très gentille et prête à rendre service, répond : « Je veux montrer ma krafft. »

Je vous le disais, il y a beaucoup à faire.

Le Gaulois.
Jura Libre, 19 juin 1963, p. 4

*
* *

Tristes propos d'un militaire

Pour qui s'obstine comme moi à ne trouver dans le service militaire aucun plaisir particulier, un cours de répétition permet au moins la découverte de coins inconnus du pays. Cette année, je n'ai pas eu cette faveur, mon unité ayant choisi le Jura-sud pour un champ de manœuvres. Pourtant, incorporé à une troupe formée en majeure partie de non-Jurassiens, j'en ai profité pour me mettre dans la peau d'un Fribourgeois ou d'un Genevois et regarder le Jura avec des yeux neufs. Quelle impression peut donc faire à un homme de l'extérieur cette terre dont nous autres connaissons tous les secrets ?

D'une ferme à l'autre où il cherche à faire son trou dans la paille, le mobilisé entre en contact avec l'habitant, l'indigène. Sur les hauteurs du Jura-sud où j'ai passé que ce soit aux Pontins, sur les pentes méridionales de Courtelary, au Mont-Soleil ou à Monible, l'« indigène » parle presque invariablement le « bärndütsch ». On veut nier que la germanisation du Jura soit une menace et un fait. Ce qui n'empêche pas que les paisibles habitants de ces hameaux jurassiens ne prennent même plus la peine de vous adresser la parole en français. Ce brave cultivateur de Monible me dit, avec un air d'excuse, dans la langue des bords de l'Aar : « Oh mais, dans le village, je suis le seul à ne pas savoir le français ! »

À mes camarades qui me rapportent une avalanche de constatations identiques et qui s'étonnent de trouver dans ce Jura que je leur ai tant vanté un usage si répandu du dialecte suisse-allemand, que vais-je répondre ? Je suis bien obligé d'ouvrir devant eux le dossier de la germanisation du Jura. Dossier délicat à manier car, si chaque famille alémanique en tant que telle doit être l'objet du même respect et de la même considération que n'importe quel citoyen jurassien, il n'en demeure pas moins que la menace qui plane sur l'intégrité linguistique du Jura n'est pas un mythe.

Il y a deux causes concomitantes au recul territorial de la langue française dans le Jura. L'abandon des fermes par les agriculteurs jurassiens et l'immigration de nombreux paysans de langue allemande qui forment des ilots résistant à l'assimilation. À qui la faute, car enfin, chacun est libre de s'établir où il l'entend ? Il faut faire un premier *mea culpa* à domicile. Le paysan jurassien qui vend sa terre à n'importe qui et dans n'importe quelle condition ne mesure pas la portée de son acte et contribue à la « saignée » de son pays.

Mais la faute majeure en revient à Berne qui, depuis l'annexion, tantôt par une politique de germanisation, tantôt par une absence de politique paysanne, a laissé certaines régions du pays se transformer au point qu'on n'y reconnait plus la population jurassienne. Seul un gouvernement confié à des Jurassiens serait à même actuellement d'élaborer une politique agricole à longue échéance qui garantisse tout à la fois le progrès matériel et social des gens de la terre, seul remède à l'exode des paysans jurassiens, et les caractères ethniques et linguistiques du Jura de langue française.

Il y a, dans le Jura-sud, sursaturation d'éléments de langue allemande non assimilés. Chaque paysan alémanique est en mesure de devenir un excellent Jurassien pour autant que les conditions d'assimilation soient présentes. Mais l'assimilation devient de plus en plus difficile à mesure que le nombre d'alémaniques augmente. Elle est aisée là où les alémaniques sont peu nombreux. J'en veux pour preuve l'exemple suivant : un soldat ajoulot de ma batterie, dont le père sait à peine le français, est pour sa part un parfait Jurassien : langue maternelle française, bon accent d'Ajoie, tour d'esprit bien jurassien.

Voilà ce qui doit normalement se passer quand les institutions politiques favorisent l'adaptation d'un élément hétérogène à un milieu nouveau. Ce n'est pas travailler pour le bien d'une population que de favoriser ces groupes linguistiques hybrides dont le caractère est incertain. Le vrai enrichissement qu'une culture peut apporter à une autre ne se fait jamais dans un magma informe de dialectes mais entre deux groupes linguistiques bien définis.

Revenu dans mon cantonnement de Laupen que domine le superbe ours de Berne peint sur les murailles du château, je méditais sur toutes ces choses, plus décidé que jamais à poursuivre la lutte…

V. Ph.
Jura Libre, 20 novembre 1963, p. 2

*
* *

Petits faits, grandes conséquences ?

Comme chacun le sait, Douanne, Gléresse et Daucher ont été germanisés, cependant que les habitants y gardaient leurs noms de Clénin ou de Martin. Nos C.F.F. ont supprimé le nom français de ces localités, mais les habitants de la région voisine savent bien que Twann et Ligerz (ou Tücherz) ne sont que des traductions. Or, il arriva récemment qu'une jeune fille se présenta au guichet d'une gare de la vallée de Tavannes et demanda un ticket pour Gléresse. L'employé, sûr des prérogatives de l'administration, lui répondit que Gléresse n'existe pas et qu'il faut demander Ligerz. À quoi la jeune fille répartit vivement :

– Je suis française et je n'entends pas l'allemand.

Comme la conversation prenait un tour un peu vif, les gens s'attroupèrent, ce que voyant l'employé ne put rien répliquer lorsqu'une deuxième jeune fille demanda elle aussi un ticket pour Gléresse.

Dans un collège de Suisse française, un élève natif et originaire du lieu se plaignait devant ses camarades d'un condisciple fraîchement débarqué. Ce que voyant, l'alémanique répliqua :

– Si vous n'êtes pas content, allez-vous-en. Nous sommes chez nous.

Dans un grand magasin de Suisse française, un présentateur faisait son boniment en allemand.

Dans un village jurassien au nom intraduisible en allemand, le fromager a remis à un client un carnet de laiterie en allemand.

Petits faits, nous le disions dans notre titre. Et pourtant…

Il nous est arrivé déjà de souligner ici combien le combat que mènent les Jurassiens est exemplaire. Les Romands nous ont parfois considérés d'un œil narquois, ne voyant pas ou refusant de voir combien les pays latins de Suisse sont menacés de mort par asphyxie ethnique. Les Romanches, les Ladins savent où mène la faiblesse en ces matières et de quelle manière on procède pour les germaniser en même temps qu'on les dépossède. Les Tessinois ont une population bien malade de ce point de vue, mais ils gardent encore l'espoir d'un redressement tant qu'ils détiennent le pouvoir sur eux-mêmes. Les Romands sont assoupis pour la plupart ; ils ont souvent des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre. Au Jura, nous sommes frappés de voir combien les Upéjiste[725] bradent facilement

[725] C'est-à-dire des membres de l'UPJ.

leur pays et combien l'argent les intéresse plus que l'avenir de leur patrie. Nous en avons des exemples tout récents sous les yeux.

Le remède : l'autonomie jurassienne et l'ethnie française. Tout le reste n'est que palliatif et que poudre aux yeux.

S'il y a des gens que l'idée de l'ethnie française choque à cause de leur opinion sur la fraternité des peuples, nous nous contenterons de leur demander s'il ne convient pas que la fraternité humaine s'adresse d'abord à ceux qui partagent les bienfaits de la culture latine, et si ce n'est pas la première condition de notre respect de tous les peuples de la terre ? Il ne suffit pas d'aimer les Papous.

Le Gaulois
Jura Libre, 19 février 1964, p. 4

*
* *

Lettre d'un Confédéré établi dans le Jura

Comment expliquer l'attrait que la langue française a exercé, de tous temps, sur des esprits formés dans une autre langue ! De Brunetto Latini, précepteur du Dante, qui s'exprime ainsi : « et s'aucuns demande porquoy chis livres est escris en romans, selon le patois de France, puisques nous sommes Italiens, je diroé que c'est pour deux raisons : l'une parce que nous sommes en France, l'autre si est por ce que François est plus délitaubles langages et plus communs que moult d'autres », au Roumain Ionesco et au Sénégalais Senghor, en passant par l'Allemand Leibnitz, l'histoire abonde en personnages qui ont choisi de s'exprimer en français.

Est-ce par hasard qu'un sujet sur la langue française fut mis au concours par l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Prusse et que ce fut sous l'impulsion d'un Jurassien, Nicolas Béguelin de Courtelary, membre de l'Académie de Berlin ? Est-ce par hasard que l'ouvrage couronné en 1784 et intitulé : « De l'universalité de la langue française »[*] est dû au fils d'un nommé Rivaroli d'origine piémontaise, qui se fera appeler Rivarol ?

Sous la devise : « Tu regere eloquio populos, o Galle memento » (N'oublie pas, Gaulois de guider les peuples par ta faculté de t'exprimer), Rivarol nous lègue un discours qui, pour l'essentiel, garde son actualité. Avec une aisance qui allie l'élégance du style à la perspicacité du raisonnement, il sait se placer au-dessus de son siècle et situer le rayonnement du français dans une continuité historique. À une époque où les communications sont encore rudimentaires, il n'est certes pas facile de juger « jusqu'à quel point tant de causes diverses ont pu combiner leurs influences et s'unir pour faire à cette langue une fortune si prodigieuse ». Et quelle élévation d'esprit quand Rivarol tente d'expliquer, et sans jamais les rabaisser, pourquoi d'autres langues, plus par contingence que par imperfection inhérente, n'ont pu rivaliser avec la française.

Handicap des autres langues

Le choix ne pouvait tomber sur l'allemand ; cette langue n'offrait pas un seul monument à la fin du XVe et au XVIe siècle ; c'est des Allemands que l'Europe apprit à négliger la langue allemande ; l'Empire n'a pas joué le rôle auquel son étendue et sa population l'appelaient

[*] Réédité par le Club Français du Livre, 1964, place du Molard, Genève.

naturellement: ce vaste corps n'eut jamais un chef qui lui fût proportionné; la langue allemande est trop riche et trop dure à la fois; l'Allemagne offrira longtemps le spectacle d'un peuple antique et modeste, gouverné par une foule de princes amoureux des modes et du langage d'une nation polie. N'est-ce pas Frédéric le Grand, roi de Prusse, qui impose à la cour de Berlin l'usage du français?

La grandeur espagnole ne fut qu'un éclair. Saignée par l'expulsion des Maures et l'émigration en Amérique, harcelée par les armées de Richelieu, l'Espagne manquait encore d'une littérature. Grave, peu communicative, subjuguée par les prêtres, elle fut pour l'Europe ce qu'était autrefois la mystérieuse Egypte, dédaignant les voisins qu'elle [p. 1/ p. 2] enrichissait, et s'enveloppant du manteau de cet orgueil politique qui a fait tous ses maux. Sa position est un autre obstacle à la progression de sa langue. La majesté de la prononciation espa[g]nole invite à l'enflure, et la simplicité de la pensée se perd dans la longueur des mots et sous la noblesse des désinances [*sic*]. Il semble que le commerce de l'homme à Dieu se fasse mieux en espagnol qu'en toute autre langue.

L'italien eut le malheur que les papes de tous les temps ne parlèrent et n'écrivirent qu'en latin. Et pourtant c'est de l'Italie que les barons français, anglais et allemands tiraient le peu de luxe qu'ils avaient. La langue toscane régna sur toute la Méditerranée. Qui pouvait donc arrêter la domination d'une telle langue? Sa maturité fut trop précoce.

L'Europe n'avait pas encore senti le besoin d'une langue universelle. L'Italie ne sut jamais, à l'exemple de la Grèce antique, se former en république fédérale. Par une fatalité singulière, le bon goût s'y perdit au moment où il se réveillait en France. On sentit généralement qu'un pays qui fournissait des baladins à toute l'Europe ne donnerait jamais assez de considération à sa langue. Sans doute, si les littératures anglaise et française n'avaient éclipsé celle de l'Italie, l'Europe aurait encore accordé plus d'hommage à une contrée deux fois mère des arts.

Quant à l'anglais, s'il a l'audace des langues à inversion, il en a l'obscurité, et sa syntaxe est si bizarre que la règle y a quelquefois moins d'applications que d'exceptions. Les Anglais ont passé du plus extrême esclavage à la plus haute liberté politique; les Français sont arrivés d'une liberté presque démocratique à une monarchie absolue. Les deux nations ont gardé les livrées de leur ancien état, et c'est ainsi que les langues sont les vraies médailles de l'histoire. Mais si les langues sont comme les nations, il est également vrai que les mots sont comme les hommes. Ceux qui ont dans la société une famille et des alliances étendues, y ont aussi une plus grande consistance. C'est ainsi que les mots qui ont de nombreux dérivés et qui tiennent à beaucoup d'autres, sont les premiers mots d'une langue et ne vieilliront jamais; tandis que ceux qui sont isolés, ou sans harmonie, tombent (ce qui s'appliquerait à l'anglais) comme des hommes sans recommandation et sans appui.

On juge un peuple a son langage

Voilà, glanés, quelques-uns des arguments que Rivarol avance, et qu'il enchaine dans un ordre logique, pour éclairer les circonstances qui ont empêché d'autres langues européennes d'atteindre à l'universalité au même titre que le français, et auxquels il y aurait, certes, des correctifs à apporter dans notre perspective du vingtième siècle.

Cependant, l'intelligence lucide de l'auteur ne s'en contente pas: «Il me reste à prouver que, si la langue française a conquis l'empire par ses livres, par l'humeur et par l'heureuse position du peuple qui la parle, elle la conserve par son propre génie.»

Et Rivarol de résumer toute la psychologie moderne dans cette phrase simple: l'enfant doit sentir avant de parler, mais il faut qu'il parle avant de penser. […]. L'homme qui parle est donc l'homme qui pense tout haut; et si on peut le juger par ses paroles, on peut aussi juger

une nation par son langage. Presque tous les écrivains suivent des règles et des modèles, mais une nation entière parle d'après son génie.

Quand on a le français pourquoi l'«esperanto»

Ce qui distingue le français des autres langues, c'est l'ordre et la construction de la phrase. Il nomme d'abord le «sujet» du discours, ensuite le «verbe» qui est l'action, et enfin l'«objet» de cette action: voilà la logique naturelle à tous les hommes. Les autres langues nomment l'objet qui frappe le premier, et abandonnant l'ordre direct, ont recours aux tournures plus ou moins hardies, selon que leurs sensations ou l'harmonie des mots l'exigent. «La nôtre règle et conduit la pensée; celles-là se précipitent et s'égarent avec elle dans le labyrinthe des sensations, et suivent tous les caprices de l'harmonie: aussi furent-elles merveilleuses pour les oracles, et la nôtre les eût absolument décriés.» Pour cette même raison, du reste, le français se prête moins qu'une autre langue aux vers et à la musique qui doit bercer l'âme dans le vague. L'ordre direct et le souci de clarté ont surtout dominé dans la prose, et c'est celle-ci qui mène à l'empire, entrant avec bonheur dans la discussion des sujets abstraits.

À ne pas oublier la prononciation française qui est plus variée que celles des langues du midi, mais moins éclatante; plus douce que celle des langues du nord, parce qu'elle n'articule pas toutes les lettres. Dégagée de tous les protocoles que la bassesse inventa pour la vanité, le français est en plus fait pour la conversation. Le règne de Louis XIV et avec lui des génies comme Montesquieu, Voltaire ont ajouté à son lustre. Rivarol, qui analyse toutes les causes qui ont pu contribuer à rendre la langue française universelle, en voit une dans le rôle que la France a joué dans l'histoire du nouveau monde, et qu'il résume dans cette phrases lapidaire: «L'histoire de l'Amérique se réduit désormais à trois époques: égorgée par l'Espagne, opprimée par l'Angleterre, et sauvée par la France.»

Il n'omet pas non plus les progrès techniques réalisés dans la France de son époque, et il entrevoit avec génie les énormes avantages des techniques modernes d'enregistrement sonore. L'abbé Mical vient d'inventer les Têtes-parlantes, sortes d'enregistreurs à clavier, invention qui fait Rivarol nous lancer cette boutade malicieuse: «Ces têtes, si on les multiplie dans l'Europe, vont devenir l'effroi de cette multitude de maîtres de langue, Suisses et Gascons, dont tous les pays sont infectés et qui dénaturent notre langue chez les peuples qui l'aiment.»

Raetus
Jura Libre, 22 avril 1964, p. 1 et 2

*
* *

Défense du Français en Suisse romande

Samedi dernier, le Groupe romand de l'Ethnie française s'est réuni à Lausanne.

Cette assemblée a été l'occasion d'examiner la situation du français en Suisse romande et de saluer les efforts faits en France pour accorder audience aux écrivains de langue française vivant hors de France.

Bien que tous s'accordent à reconnaitre que certains mots étrangers sont entrés dans la langue par l'usage et l'accoutumance, nous devons préserver la pureté de notre langue. Certains mots adoptés par commodité (ne serait-ce pas souvent par paresse!) finissent par faire oublier l'usage du vocabulaire français et nous détourner du sens profond des mots. Les

déviations du langage finissent par fourvoyer les esprits et par transformer les mœurs elles-mêmes. La justesse de l'expression implique la droiture de l'esprit et un effort d'appréciation constant de l'intelligence. Abandonner la précision des termes amène à adopter une attitude veule ou indécise, car tout se tient dans la vie humaine.

Autre aspect de la défense du français : l'effort consacré à l'enseignement du français aux petits étrangers et aux petits alémaniques.

Signalons qu'une « Fédération internationale pour la sauvegarde et l'unité de la langue française » est née à Paris. Elle comprend le « Ficher français » de Berne, dirigé par M. Amiguet. D'autre part, le Bureau littéraire va essayer d'établir s'il est possible de représenter les écrivains d'ethnie française à Paris. C'est là une initiative wallonne qui permettrait de placer sur pied d'égalité tous les écrivains français, la France ayant longtemps considéré que seuls ses nationaux ou les écrivains ayant élu domicile chez elle sont des écrivains français. Il va de soi que les Canadiens, les Valdotains, les Wallons et les Romands se considèrent tout naturellement comme français par la langue et par la culture. Que nos amis de France veuillent bien ne pas nous considérer comme des étrangers !

Enfin, M. Aldo Dami, professeur à l'Université de Genève, dans un brillant exposé, nous entretint de la « situation démographique des langues en Suisse ». La place nous manque pour résumer fidèlement cette conférence. M. Dami sut démontrer que le fédéralisme helvétique, dans son essence, est un fédéralisme d'États. Bien que la très grande majorité des États confédérés soit monolingues, plusieurs de ces États sont bi- ou plurilingues, puisque les Grisons comptent quatre langues. Pourtant ces États sont basés sur une conscience nationale commune. Le canton de Berne fait exception puisque les Jurassiens ont gardé le sentiment de leur conscience nationale, différente et même étrangère à celle des Bernois. Les Belges, eux, cherchent à transformer la Belgique, État unitaire né de l'arbitraire, en une fédération de provinces linguistiques.

Le Gaulois
Jura Libre, 24 juin 1964, p. 4

*
* *

Langage, mon beau souci

Du premier au quinze juin, l'Office du bon langage de la Fondation Charles Plisinier, aidé de l'Association européenne de l'ethnie française, organise sa quatrième Quinzaine du bon langage. Une telle campagne vaut bien les Quinzaines de l'amabilité ou de la courtoisie – encore qu'on eût pu la doubler cette année, à l'intention des upéjistes de Saint-Imier et de Granges, d'une Quinzaine de la courtoisie[726]…

Mais passons. Le combat pour le maintien de la pureté de la langue est le premier combat à livrer pour la défense de la civilisation. Quand la culture perd ses moyens d'expression, quand commence à s'émousser « l'outil de toute connaissance », le peuple, peu à peu privé de

[726] Allusion à la mauvaise réception de certains Jurassiens de Saint-Imier et de Granges à la venue pour une conférence de Joseph Hanse, invité pour l'assemblée générale de la SJE (voir « Une offensive bernoise contre la Société jurassienne d'Émulation », *Jura Libre*, 26 mai 1965, p. 4 ; « Le français à Saint-Imier », 12 juin 1965, p. 4).

ses moyens de communication avec les élites, tend à ne devenir plus qu'une masse anonyme. La circulation des idées ne se fait plus que par à-coups, ou sous la forme de condensés préfabriqués qui n'ont d'autre résultat que d'abrutir définitivement les intelligences.

Intellectuellement, ce que l'on ne peut pas nommer n'existe pas. Aussi la richesse du vocabulaire, la connaissance des nuances de l'expression, la maîtrise des difficultés de la grammaire et de la syntaxe sont les instruments indispensables de toute pensée claire, généreuse, créatrice. Réduire le langage à un charabia enfantin, c'est tuer l'esprit même d'une civilisation.

Dans le «Monde», M. Yves Florenne dénonçait récemment avec un humour violent cette tendance à la simplification: «La "basic" ortograf et le "basic" langage, écrivait-il, proposeront les modèles d'un "basic" enseignement en quinze cents mots (schématisés, simplifiés, désamorcés, aseptisés, déshydratés, sans "chausse-trape" et avec un seul "cuiço" pour le chevreuil, le veau et le réformateur), que le génie de la simplification et les techniques de miniaturisation, de compactisation, comme on dit, et de désintégration finiront bien par réduire à un seul mot, nécessaire et suffisant, définitif et total: le mot de la fin».

Cette belle indignation rejoint celle, puissante et magnifique, d'Etiemble, dans son fameux: «Parlez-vous franglais?» Elle exprime à la fois les craintes et la révolte de tous ceux qui, dans le monde français, voient s'altérer de plus en plus ce qui fut la plus belle et la plus noble langue de l'Occident. Mais s'indigner n'est que le commencement du salut. Il faut agir ensuite, par tous les moyens. En commençant, bien sûr, par alerter le peuple, qui a le plus à perdre dans le déclin du langage. Et c'est à quoi s'emploient les organisateurs de la Quinzaine du bon langage, et précisément le professeur Joseph Hanse, à qui l'émulation jurassienne a fait appel pour son assemblée générale de Saint-Imier.

Or, que chez nous le langage soit menacé dans sa pureté, qu'il doive être protégé, seuls le nient ceux qui ont avantage à voir le peuple jurassien perdre ses moyens de communications avec sa culture nourricière. L'avènement d'un type nouveau de Jurassien est à la clé: cerveau inculte, langage métissé, confusion de l'idée comme de la parole, incapacité d'exprimer son moi profond, soumission aux slogans préfabriqués, démission de tout esprit critique, voilà les composants de ce type rêvé par nos maîtres.

Le mal, d'ailleurs, est déjà bien avancé. Il suffit d'ouvrir l'oreille dans la rue. Une rue dont le pouvoir n'a rien à craindre. Il est vrai que si les Parisiens, au lieu de chanter «ça ira!», avaient chanté: «ça vââler…», la Révolution française serait certainement encore à faire!

Pertinax
Jura Libre, 2 juin 1965, p. 4

*
* *

Lettre d'un Confédéré

L'attachement des Jurassiens à leur langue est certainement un des traits les plus saillants qui délimitent l'entité jurassienne par rapport aux habitants de l'ancien canton. Cela est si vrai que même les plus bernisants des upéjistes, quand ils se réunissent ou se manifestent en public, ne renoncent pas à l'apparence d'un mouvement francophone. D'autre part, il est des Bernois ayant vécu dans le Jura et des Jurassiens pro-bernois qui continuent à chérir la langue de Voltaire.

Tous partagent l'amour pour cette langue avec les paysans canadiens, les mineurs belges, des écrivains comme Norodom Sihanouk au Cambodge, Kaleb Yacine en Afrique du Nord, Léopold Senghor au Sénégal. Cette communauté de culture, qui est dépourvue de toute visée agressive, a été appelée ethnie, ce terme s'appliquant d'ailleurs à n'importe quelle langue.

Le génie du français

L'ethnie est une notion fort commode. L'idée de l'ethnie française, par exemple, agit par-dessus les frontières, les partis, les religions, les nationalismes. Ne s'y rallient que ceux que les valeurs spirituelles du français attirent. Que ce soient des peuplades congolaises, des peuples évolués de substance germanique comme les Alsaciens ou les Luxembourgeois, ou, dans le passé, un roi de Prusse, ou un philosophe de Saxe, on est chaque fois en présence d'un engagement librement consenti, jamais d'un acte de conquête. De quelle façon le français exerce-t-il ses charmes sur des individus aussi différents ? Peut-on définir ses qualités de la même manière que l'on définit les performances d'une automobile ? Le problème mériterait qu'on lui consacre des études poussées de linguistique comparée. Personnellement, je pense que le génie du français réside dans le fait qu'il comporte non pas, comme beaucoup de langues, l'instauration d'habitudes mentales, mais une structuration continuelle de la pensée.

Bornons-nous à constater ici les qualités humaines de la culture française. Pour servir loyalement cette grande dame, nous devons nous en montrer dignes. Il ne suffit pas de siroter, une fois par an, un Pernod sur une terrasse des Champs-Elysées ou de préférer une entrecôte « café de Paris » aux roestis. Ni de faire comme cette brave Vaudoise qui, en nous voyant manger du pain à table, s'extasia : « On dirait que vous êtes Français ! » Noblesse oblige. Si nous prétendons aimer langue et culture françaises, nous devons nous mettre en devoir de les connaître à fond.

À la recherche du style

Pour répondre à ce vœu, un mystérieux groupe SIGMA a élaboré une méthode intéressante, conçue selon les procédés audio-visuels, en utilisant à la fois des disques, fiches et tableaux, et qui mérite d'être signalée. « Maîtrise de la langue française »* – tel est son nom – s'adresse aux personnes dont le français est la langue de culture. Il ne s'agit pas d'un cours de grammaire, mais d'une école de pensée qui intéresse autant l'universitaire que tout esprit éveillé. Si l'on me permet cette comparaison, je dirai que ce cours offre à l'esprit ce que la psychanalyse offre à l'âme : alors que celle-ci veut mettre de la clarté dans nos sentiments, celui-là jettera de la lumière dans notre esprit logique.

En commençant par apprendre à distinguer le mot d'un bruit quelconque, on découvre le « sens prégnant » des mots et l'on devient capable d'éviter les impropriétés, les faux semblants, les abus, les confusions de la langue. Puis, l'on se familiarise avec les glissements de sens, les relations indirectes entre mots, qui permettent d'enrichir la pensée et l'expression. L'aboutissement de cette conquête en profondeur de la langue sera la découverte d'un style personnel, celui qui s'accorde le plus naturellement à chaque tempérament.

On doit remercier les auteurs de ce cours que je recommande à ceux qui sont épris de clarté française, car mieux qu'un traité savant ou qu'un hymne élogieux, il donne du relief aux qualités de cette langue.

Raetus
Jura Libre, 10 novembre 1965, p. 1

* Diffusée par le Club Français du Livre à Genève.

*
* *

Ne soyons pas avares de notre français

La caméra de la télévision romande (émission «Continents sans visa» du 6 janvier) s'est penchée sur la vie d'un jeune apprenti jurassien. Voici ce qu'en écrit le commentateur d'un grand quotidien lausannois:

«On ne peut s'empêcher d'être frappé par la pauvreté de vocabulaire et la difficulté de s'exprimer de beaucoup de jeunes. Sans parler des invraisemblables déclarations comme «Ce serait bien si ce serait en ville» ou «ces groupes (les Beatles) y z'ont leur nom avec les cheveux». Interrogé sur la religion, la réponse donnait ceci: «Mes parents sont chrétiens. Moi je pense que Dieu existe: quand on a des soucis ça peut aider!» La note finale: «Moi je voulais pas faire paysan, j'apprends mécanicien de précision, chacun doit avoir un métier». Je ne sais pas si Jean-Rodolphe est un exemple typique des jeunes de sa région, mais il fait preuve de bien peu d'enthousiasme dans la vie.»

Nous ne pouvons qu'approuver les remarques de notre confrère tout en souhaitant qu'il n'ait pas raison. Nous voulons croire que malgré le «volapük» qui tient lieu de langage à beaucoup de jeunes Jurassiens, il en existe encore qui savent s'exprimer clairement. Mais il est indéniable que, sous la pression d'une publicité traduite malhabilement de l'allemand, ou à l'exemple de Suisses alémaniques qui massacrent notre langue, ou à cause d'une certaine démission du corps enseignant (à de remarquables exceptions près), un relâchement se manifeste partout dans la pratique du français. L'ensemble de la Suisse française est atteinte du même mal.

De nombreuses expériences personnelles nous ont permis de constater, pour ce qui est du Jura, que ce sont les villes et les villages industriels qui sont les plus touchés. La campagne parle encore un langage qui, s'il n'est pas un langage de ville, n'en est pas moins plein de sève et de charme. On sait encore y désigner les choses par leur nom et le rythme de la vie se retrouve dans la charpente des phrases. Il n'en est hélas plus de même dans les professions et les milieux où l'existence prend une allure folle et désordonnée et où tout n'est plus qu'approximation.

Dans les milieux dont on pourrait attendre un langage riche et correct, on remarque une attitude qu'il faut dénoncer. Par peur de paraître ridicules ou pédants, bien des Jurassiens que nous connaissons, et qui savent manier habilement la plume, se cantonnent, quand ils parlent, dans un langage primaire. Loin de nous l'idée de prêcher le pédantisme ou le purisme, mais on comprendrait mal une femme qui garderait perpétuellement ses plus beaux bijoux enfermés dans leur écrin. Ne soyons pas avares de notre français! Pas plus que les Allemands ne doivent être avares de leur allemand et les Italiens de leur italien. Le mic-mac linguistique est un signe d'appauvrissement et la culture ne survit pas à la dégradation d'une langue.

La Société jurassienne d'Émulation a été saisie d'une proposition tendant à organiser, à intervalles réguliers, une campagne du beau langage dans les écoles. C'est une tâche capitale que tous les Jurassiens devraient encourager.

Eloc.
Jura Libre, 12 janvier 1966, p. 1

*
* *

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE NOTRE LANGUE

M. Engelhardt, pharmacien à Zurich, nous a téléphoné après que nous eûmes publié dans le «Jura Libre» du 15 novembre une «lettre de la semaine» dont il était l'auteur et qui était rédigée en très mauvais français.

Il s'étonnait qu'on ait donné une telle publicité à ce texte de propagande pharmaceutique, car, disait-il, s'il fallait se mettre à guerroyer contre les fautes d'orthographe et de syntaxe que l'on trouve dans des textes publicitaires dispensés par nos Confédérés, cela risquerait d'attiser la mésentente fédérale. Lui-même reçoit de la réclame écrite en «allemand fédéral».

Il nous a fait parvenir des exemples de lettres en allemand provenant de maisons romandes ou tessinoises (Braglia, Medicina, Profar, Nicholas, Delalande, Giuliani), dont l'une – ô ironie – est signée par un bon Delémontain. Elles sont en effet pleine[s] de fautes. M. Engelhardt a parfaitement raison de clouer au pilori des gens peu soucieux de la pureté de la langue de Goethe. Il est regrettable qu'on puisse commettre de telles erreurs dans un pays où, tous les jours, on côtoie des gens aptes à traduire correctement.

Le combat que nous menons pour la pureté de la langue française est indissolublement lié à notre survie en tant que Français de Suisse. La Suisse elle-même ne survivra qu'en favorisant l'épanouissement de ses minorités et de leurs caractères dominants. Et la langue n'est pas le moindre de ces caractères, le seul peut-être qui résistera au brassage des populations. A défaut de quoi la Suisse dégénérera en une vaste pétaudière de cultures avachies dont on perçoit, maintenant déjà, les prodromes.

Les Suisses allemands feraient bien de s'en soucier, eux qui bradent leur noble parler germanique et leurs forts dialectes contre un sabir anglo-franco-tudesque des plus déplorables. Pour nous, Jurassiens, le danger était si imminent que nous voilà, depuis des années, au premier rang de la lutte pour notre langue française.

Rambévaux
Jura Libre, 27 décembre 1967, p. 1

*
* *

POÉSIE ET LIBERTÉ

Introduction au récital de poésie donné à Paris le 18 avril 1968

Jeudi 18 avril, les Jurassiens de Paris ont offert, au restaurant «Les Armes de la Ville», un récital littéraire sous le titre «Poésie jurassienne et liberté». Le poète Jean Cuttat a présenté, en plus de ses propres œuvres, les écrivains jurassiens Werner Renfer et Alexandre Voisard. Salué par M. Louis Vernier, président de la section parisienne, il a lu tout d'abord un texte introductif tout à fait remarquable, que le «Jura Libre» a l'honneur de reproduire ci-dessous. Le récital de Paris s'est déroulé en présence d'un auditoire vibrant, de représentants de la presse, de personnalités

franc-comtoises de la capitale, dont l'écrivain Romain Roussel, du président du groupe de France de l'ethnie française et du secrétaire général du Rassemblement jurassien. Il a obtenu un vif succès. A la fin de la soirée, M. Vernier donna lecture d'un message de M. Maurice Genevoix, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

UN récital de poésie jurassienne à Paris il y a vingt ans ! Impossible gageure ! La seule manifestation pseudo-culturelle réalisable eût été une timide exhibition folklorique dans le cadre d'une exposition internationale d'horlogerie ou de mécanique.

Il y aurait eu un inévitable groupe de vieilles chansons en délicieux « souliers rouges » et en robes si joliment « tout autour galonnées – galonnées d'argent ». Il y aurait eu le non moins inévitable tribun de service – sachant si possible le français et de tendance politique si dosée qu'il en aurait été diaphane. Il y aurait eu le rang d'oignons traditionnel de députés et de conseiller au teint fleuri par les libéralités de la Princesse. Et tout se serait terminé dans les plumes de Folies Bergères. Au retour, en dépit des cravates au vent et des dentelles défraîchies, en dépit des lendemains parcheminés et des fraternisations pigallesques ou batignollesques, le journal local aurait parlé de franche jovialité, de succès de bon aloi et de périple inoubliable.

Tel était alors le bon plaisir du Pouvoir. Tel était son idéal culturel : exhiber à tout venant la niaiserie de ses diverses provinces, leurs valeurs travesties ; tout était bon pour autant que ce fût souriant, inoffensif, édulcoré. Une âme surannée, aux tons pastel, un art sous globe à peine dépoussiéré, une sentimentalité à fleur de peau qui pouvait passer pour de l'ingénuité paysanne, une simplesse champêtre, image d'une démocratie idyllique : l'exotisme des vallons, des forêts de légende, en un mot la pacotille des nations.

La résistance des intellectuels

Nos princes avaient fait de notre pays un État (avec, d'ailleurs, tout le dédain d'usage en leur temps). Berne, en trouvant dans ses sabots de 1815 ce petit État, ne s'était sans doute pas rendu compte que ce territoire avait connu huit siècles d'indépendance et qu'on ne le sucerait pas comme un sucre d'orge. Berne avait feint surtout de ne tenir pour rien cette courte mais flambante épopée de la Révolution française où le Jura, successivement république et département français, avec ses préfets, ses droits de l'Homme, ses arbres de la liberté et ses cinq codes français, avait franchi d'un bond le fossé qui sépare les contraintes de l'État des merveilleux devoirs attachés à la nationalité. Mais Leurs Excellences, qui n'avaient quitté leurs perruques et leurs jabots que pour satisfaire à la mode, entreprirent systématiquement d'étouffer l'âme rebelle des Jurassiens pour mieux régner sur ce bailliage, ce fiel [*sic*], cette colonie.

Bannie, proscrite ou au contraire alléchée, achetée, contrainte, soûlée à coups de vins d'honneur ou de prébendes, l'intelligentsia jurassienne se partagea. D'une part les vendus ou les veules jetés pieds et poings liés dans une collaboration plus ou moins consciente, d'autre part les résistants dont un grand nombre, pour assurer à leurs enfants des bases et des armes solides, sollicitèrent les leçons des grandes universités françaises. Ces jeunes gens revinrent de Paris, de Besançon ou de Montpellier imprégnés de culture française puisée à la source et ne cessèrent d'affirmer, de retour au pays, leur différence d'avec Berne, leurs divergences de mentalité, de sentiments et d'espérances, leur commune foi en une nationalité distincte. Je n'oublie pas non plus les innombrables liens de [p. 1/p. 2] **sang qui lient les Jurassiens à la voisine Franche-Comté, contrée chaleureuse et complice où tant de nos proscrits trouvèrent un asile et parfois même un tombeau.**

Paris est notre capitale

Nombreux sont aujourd'hui les jeunes Jurassiens à peupler les amphithéâtre[s] des universités françaises. Mis à part l'interruption des guerres, l'habitude de ces séjours parisiens n'a pratiquement pas cessé depuis le 18e siècle, si bien que l'on peut dire que le Jura est plus français que romand* et que ce contact vivant et permanent avec la France consacre non seulement son attachement à une langue et à une culture, mais témoigne de son indiscutable volonté de se régir comme une marche de l'Est, un glacis français, volonté qui passe avant une appartenance politique imposée par l'histoire et jamais entérinée par la nation.

Ce n'est donc pas en provinciaux démodés et démonétisés, en étrangers marchant sur la pointe des pieds, que nous venons ce soir à Paris. Paris est notre vraie capitale spirituelle. Si nous avons le sentiment d'être ici chez nous, nous avons aussi l'ambition d'apporter notre contribution – tout humble qu'elle soit – à l'édification de la Francophonie dont nous sommes citoyens à part entière. La Francophonie est notre seule porte vers l'universel. Maintenant qu'elle s'entrouvre, personne ne pourra plus la refermer. Ici encore, nous défendons une de nos grandes raisons d'être.

« C'est un peuple amoureux »

Si aujourd'hui le Jura parle français, il ne le doit qu'à sa volonté. Il a résisté seul et souvent tant bien que mal à la poussée alémanique. La France, occupée à des contestations de régime ou à des querelles parlementaires, diplomatiquement prudente, avait rarement levé le petit doigt jusqu'au jour où, bousculant les frontières politiques et affirmant une communauté de culture, la Francophonie offrit à notre résistance séculaire ses formidables structures, sa puissance et ses rêves d'avenir. Si le Jura s'attache fermement à la Francophonie, s'il regarde si profond vers la France, c'est pour assurer les conquêtes de ses dures batailles et n'être plus seul à se battre.

Sa position anachronique de sujet de type Ancien Régime, sa condition vassale imposée par des ci-devant nostalgiques de Vienne, sa situation de peuple colonisé ont provoqué des prises de conscience successives dont la dernière en date, canalisée depuis vingt ans par des hommes qui ont décidé d'y consacrer leur vie et leur courage, a abouti à un immense inventaire de ses forces, de ses moyens, de ses aspirations, de ses ressources matérielles et spirituelles qui débouche sur une action politique révolutionnaire, une mobilisation consciente et astreignante, mais enthousiaste et généreuse, de tout un peuple.

« Les poètes sont avec nous » s'écriait à la tribune du 20e anniversaire un orateur jurassien. Oui ! Il aurait pu dire aussi bien : « Les poètes sont en nous, sont nous, comme nos poitrines et nos yeux ». Chaque Jurassien dans ce combat pour le soleil de la liberté est à lui tout seul toute une patrie. C'est un peuple amoureux. Le sang dans ses veines bat plus vite. Il écrit à son usage les poèmes de son âge : des poèmes d'amour. A la fois épique et baroque et courtois, le Jura crée sa geste, et les poètes, sous les yeux passionnés des patriotes, sur le sable d'une arène où tout s'est un beau jour étrangement politisé, rompent des lances et accomplissent leurs prouesses. Leur pays c'est leur Dame.

---

* Réd. – Le Jura est roman et de langue d'oïl (avec les montagnes neuchâteloises), alors que les cantons romands (avec « d ») sont de dialectes franco-provençaux. Ce qui fait dire au professeur Aguste Viatte dans le « Jura des Jurassiens » : « Le Jura est terre romande, ou a raison d'y insister, à la condition d'identifier Suisse romande et Suisse française, comme l'usage l'y autorise dès le XVIIe siècle. Mais l'adjectif « romand » évoque un décor lacustre et alpestre qui n'est guère jurassien, une forme d'helvétisme qui nous touche peu ».

Un style jurassien dans la poésie française

Liberté, Justice et Vérité ne sont plus pour nous des mots simplement signifiants. Chargés de leur pulpe, de leur écorce, de leur sève, ces mots se sont changés en chair, en chair vivante, palpitante, pantelante comme les mots dans le creuset du poème. C'est pourquoi il y a dans la poésie française d'aujourd'hui un ton qui est un ton jurassien, un style qui se fait jour et qui est un style jurassien, une authenticité qui ne peut naître que dans un terreau humilié, oublié, dans cette terre de langueur et de nostalgie où – comme je le disais dans un poème – «Dieu n'est vraiment Dieu qu'ici».

C'est le cri de notre propre «négritude» que je viens vous offrir ce soir en choisissant parmi vingt autres trois poètes jurassiens. L'un est mort avant que le sourire de sa patrie ait répondu à son appel, l'autre, puissant laboureur de son pays écrit des vers comme on trace des sillons et moi enfin, lové dans le premier automne de l'âge, l'oreille collée aux chemins qui marchent vers demain, je suis couché sur le cœur de ma résistance et de ma reconquête.

Je crois que la patrie est tout entière dans nos poèmes, un peu comme le Christ est tout entier dans l'eucharistie.

De village en village, de ville en ville, apôtres et troubadours, frères prêcheurs de la Bonne Nouvelle, missionnaires de la Résurrection, nous avons, sans compter notre peine, multiplié les pains et les poissons de la poésie, dit nos paraboles pleines d'oiseaux et de lis, offert des nids aux chansons, réveillé les dormeurs et ranimé les paralytiques.

Ainsi la foi guérit les aveugles et les sourds. Ainsi bondissent les collines, ainsi parfois, dans le bouleversement du cœur et le sanglot de l'amour, un paysan tout simple, tout étonné, tout pur, se met à marcher sur les eaux.

Nous n'avions pas de patrie libre; nous avons commencé à en créer une avec des poèmes. Ces poèmes nous les avons semés aux quatre vents. Nous avons conscience d'avoir accompli une tâche politique. Ce que nous voulions, c'est sensibiliser des âmes, ouvrir des cœurs, offrir des esprits à la culture et mettre ainsi en branle le processus irréversible culture – liberté, car nous savons qu'augmenter d'un pouce la culture d'un peuple, c'est ajouter une coudée à sa liberté.

Ce n'est pas à nous de dire si nous avons gagné. Nous savons trop ce qu'il reste à faire. Mais c'est à nous de dire que la poésie a gagné, que nous avons détruit les tours d'ivoire et que nous sommes, comme les paysans, les ouvriers, les responsables syndicaux, des travailleurs de la patrie. C'est là le seul titre que nous revendiquons.

Les grandes structurations de l'avenir ne se font pas sans poètes, ni les découvertes, ni les révolutions pas plus que les cathédrales. Toute l'histoire nous donne raison. Cette histoire-là est notre taille. Aussi disons-nous merci à l'histoire. Merci aux maîtres d'œuvre de hisser nos fabliaux de pierre au haut de leurs colonnes, de percher nos pinacles sur leurs contreforts, d'exposer nos statues dans leurs chapelles, d'allumer nos cierges sur les autels du pays, d'armer de nos flambeaux les grandes processions populaires de la liberté et de si saintement, si profondément prier, tous ensemble, avec nous.

Nous sommes à présent des milliers et des milliers de patriotes à concevoir notre amour pour notre pays comme une religion conquérante. Et je ne saurais mieux faire, pour entrouvrir ici les volets de ce triptyque jurassien que citer cette bouleversante pensée du libérateur Gandhi:

«Mon dévouement à mon peuple est un des aspects de la discipline que je m'impose afin de libérer mon âme. Je n'ai pas besoin de chercher refuge dans une grotte: je porte ma grotte en moi.»

Jean Cuttat
Jura Libre, 1er mai 1968, p. 1 et 2

*
* *

Billet

Français d'abord!

Un quotidien m'apprend que dès l'automne, treize classes des districts de Courtelary, La Neuveville et Bienne serviront de cobayes à une expérience pédagogique: l'étude de l'allemand dès l'âge de dix ans (4e année primaire). Cet enseignement se fera selon les techniques les plus nouvelles.

Bien, dira-t-on. On ne progresse que grâce aux expériences. Alors expérimentons!

Moi, je crie à ces expérimentateurs-là: casse-cou! Je le fais avec d'autant moins d'esprit partisan que je suis passionné de langues étrangères et que je trouve la langue allemande fort riche et fort belle. Mais je pense aussi qu'initier à un mode d'expression aussi difficile des enfants de dix ans, dans une partie du Jura où leur langue maternelle est si flottante, si approximative, si menacée, est une monumentale erreur. On ne peut assimiler valablement une langue étrangère que lorsqu'on est à l'aise dans la sienne propre.

Il y aurait mieux à faire dans ce Jura méridional où le français est abâtardi, pauvre, incertain, et où les germanismes et l'accent d'outre-Sarine contaminent largement la population autochtone. Messieurs les expérimentateurs, prenez vos moyens audio-visuels et apprenez d'abord le français à nos gosses!

Mais j'y songe: ce que certains visent, par cette expérience, ce n'est pas tellement de permettre aux petits Jurassiens de lire Goethe, Brecht ou Frisch dans le texte. C'est de les intégrer au plus vite et sans heurts dans la grande machine économique dont les moteurs, on le sait sont en Suisse allemande. Le français est un des derniers obstacles à la fabrication du bon Suisse «unidimensionnel», comme dirait Marcuse.

Haddock
Jura Libre, 1er octobre 1969, p. 4.

*
* *

Du F.D.F. bruxellois au F.L.Q. québécois

Le monde francophone est à nouveau secoué. À Bruxelles, le Front démocratique des francophones (F.D.F.) remporte une victoire décisive aux élections communales, rendant pratiquement impossible l'application de la réforme de l'État, telle qu'elle

a été ourdie par la majorité flamande. Au Québec, le F.L.Q. réapparaît en des circonstances dramatiques.

« BRUXELLES FRANÇAIS », organe du Front des francophones bruxellois, appelait, il y a quinze jours, tous les francophones de la capitale belge à faire des élections communales un véritable référendum contre la réforme de l'État. Sous le titre : « La sortie du tunnel », qu'il reprenait du « Jura Libre » en consacrant à notre journal plus d'une double page dont le ton d'admiration nous a laissés confus, les dirigeants du Front déclaraient engager la suprême bataille pour la défense du caractère français de Bruxelles. Le peuple a répondu en masse : le Front a remporté près de 30 % des voix, faisant reculer, voire exploser les partis traditionnels.

Bravo à nos amis bruxellois ! Leur victoire nous va droit au cœur. Certes, leur combat est loin d'être terminé. Mais déjà la réforme de l'État, qui prévoyait la parité des langues dans l'administration de la capitale, pourtant française à 80 %, peut être rangée dans les tiroirs gouvernementaux : il faudra trouver autre chose si l'on ne veut pas que l'État belge coure à la catastrophe.

Quand on sait les positions solides qu'occupent les partis sur le plan communal, on ne peut que saluer le sursaut vainqueur des francophones bruxellois. Leur démonstration vient à point, d'ailleurs, pour ranimer la Wallonie tout entière, que les Flamands pensaient bien décapiter en lui arrachant la capitale. Honneur à nos amis, qui étaient présents, comme de coutume, à la dernière Fête du peuple jurassien.

L'heure des clandestins

Les événements du Québec, à l'heure où nous écrivons, tiennent en haleine l'opinion mondiale. En effet, les clandestins du Front de libération ont appliqué, pour obtenir l'élargissement de vingt-trois d'entre eux détenus dans les prisons canadiennes, les méthodes qui viennent de faire leurs preuves un peu partout. Et il semble bien qu'ils arriveront à leurs fins.

On sait, en Suisse autant qu'ailleurs depuis quelques semaines, combien il est vain de rappeler les principes du droit aux minorités que le droit existant maintient sous tutelle. C'est le cas au Québec, où le parti de M. René Lévesque, marchant aux urnes au cri de « Souveraineté et association », a remporté, aux élections de cette année, près de 25 % des voix. Mais pour certains, l'évolution, freinée par le gouvernement de M. Trudeau et de ses alliés de l'upéjisme québécois, est décidément trop lente. Aussi le F.L.Q. a-t-il voulu frapper un grand coup.

Rien n'est encore résolu, ni à Bruxelles, ni à Montréal. Ni, totalement, dans notre Jura. Mais les évènements sont là pour montrer que les peuples francophones d'ici ou d'ailleurs sont décidés à rejeter la tutelle qui pèse sur eux. Par-delà les frontières existe une solidarité profonde, née des mêmes causes et de la même nécessité. Lundi soir, à la télévision, M. Bernard Béguin parlait des membres du F.L.Q. comme de criminels de droit commun. Et l'État dominateur, est-il de droit commun, lui ?

RS
Jura Libre, 14 octobre 1970, p. 1

*

* *

INDÉPENDANCE D'ABORD : LE RESTE SUIVRA !

DANS une lettre adressée au Rassemblement jurassien et à divers groupements affiliés, quatorze étudiants de l'université de Genève faisaient des remarques d'ordre politique qui seront discutées prochainement lors d'une réunion amicale. Ils parlaient de l'idée que le mouvement séparatiste « a pris un tournant » propre à « changer les données du problème ». « D'une lutte contre le régime bernois, ses finances, son système de subventions, sa politique scandaleuse en matière de routes, d'agriculture, de concentration industrielle, le Rassemblement jurassien est passé à une lutte purement (ou presque) culturelle, ethnique, voir nationaliste. »

Si ces jeunes gens prennent un jour la peine de relire le « Jura Libre » et l'abondante littérature diffusée depuis vingt-trois ans, ils s'apercevront qu'ils se sont trompés dans leurs prémisses. Dès l'abord, le mouvement jurassien a placé sa lutte libératrice sur le terrain politico-culturel, pour défendre les droits globaux d'un groupe ethnique et linguistique dont les puissances ont odieusement trafiqué. La liberté individuelle est une chose, l'indépendance d'une communauté humaine naturelle en est une autre. C'est pour sauver un patrimoine culturel, une identité « nationale » au sens où l'entendaient les patriotes du siècle passé, et par là une certaine façon de préparer l'avenir, que les promoteurs ont développé un combat finalement victorieux. Ils avaient certes le choix entre la violence (à l'exemple des radicaux de 1848) et les voies de l'autodétermination, mais on sait que dans les pays de haut développement, il est difficile d'amener le peuple sur les barricades. Lancé dans une guerre d'usure conditionnée par un ordre légal et des exigences psycho-politique impérieuses, le Rassemblement jurassien a choisi le chemin le plus judicieux et, à la longue, le plus efficace.

Certes, il y a les mauvaises routes, les finances bernoises déplorables, les subventions (celles qui vont aux paysans proviennent essentiellement de la Confédération), une fiscalité injuste ou écrasante. Le « Jura Libre » n'a cessé de se battre également sur ce terrain, et lors de scrutins populaires nombreux. L'intervention du Rassemblement jurassien a fait rejeter, dans le Jura, des projets touchant à des questions matérielles. Mais attention ! Il aurait été dangereux, fatal même, de fonder la cause jurassienne sur des revendications de cet ordre. Car il eût suffi que Berne, pour garder sa proie, consente à quelques sacrifices d'argent malgré sa bourse plate : le mouvement d'émancipation se serait trouvé sans plus d'arguments, et les historiens eussent prétendu qu'on l'avait acheté.

Les problèmes économiques, financiers, sociaux, les communications, la démographie sont certes primordiaux, mais le Rassemblement jurassien a toujours considéré que tout effort fait dans ce sens, sous tutelle bernoise, était un gaspillage d'énergie et de vies humaines. Les partis s'y fatiguent, et qu'obtiennent-ils, s'il vous plaît ! Des miettes, ou des cadeaux empoisonnés. D'où l'affirmation première selon laquelle il faut prendre d'abord le pouvoir, le mettre dans des mains jurassiennes, après quoi il deviendra enfin possible de peser sur les affaires économiques et sociales. En se concentrant sur l'essentiel, le Rassemblement jurassien, a duré, mais aussi, il a dressé à la face du monde une revendication qui, pour être politico-culturelle, n'en comprend pas moins toutes les autres.



Jura Libre, 7 avril 1971, p. 1.

*
* *

Pour une meilleure compréhension entre Romands et Suisses allemands

Lorsque les jeunes Suisses romands, tout fiers des notions d'allemand acquises au cours de leur scolarité, débarquent outre-Sarine pour découvrir l'autre partie de leur pays, ils commencent en général par éprouver un choc : tout autour d'eux, dans la rue, dans le tram, au restaurant, à la table familiale, on ne parle pas le bon allemand, mais le suisse-allemand, idiome étranger, quasi incompréhensible dans la multiplicité de ses inflexions plutôt rauques. Le Romand reste donc « en dehors », pour ainsi dire exclu de toute communication, un étranger dans la maison. La réaction sera généralement le repliement sur soi-même, le retrait dans sa coquille, la fuite dans les cercles romands, voire le retour dans la patrie lémanique.

Pour comprendre ce réflexe de hérisson, il importe d'analyser l'optique romande face à la manière d'être des Suisses allemands. Celui qui appartient au cercle culturel français part de la prémisse que la langue de Voltaire est l'instrument le plus rationnel, le plus subtil, le plus élégant pour pénétrer la réalité, que cette langue, polie durant des siècles par l'Académie française, nourrie de cartésianisme, permet seule d'exprimer toutes les manifestations de la vie de l'esprit en les déduisant de principes généraux, de créer une sphère linguistique et spirituelle obéissant aux lois de la logique.

Une vue aussi unilatérale ménage, il va sans dire, des angles morts dans l'horizon spirituel, et ne facilite guère la pénétration d'autres sphères culturelles.

Ces constatations s'appliquent également aux Suisses de langue française, particulièrement à ceux qui appartiennent à une élite intellectuelle où le sens linguistique est plus aiguisé. Parmi les commerçants, les artisans et les agriculteurs, le problème se pose un peu différemment, du fait que l'interdépendance économique qui les lie aux autres parties du pays les amène toute naturellement à pénétrer un tant soit peu dans les arcanes des dialectes alémaniques. L'enseignement abstrait et théorique de l'allemand tel qu'il se pratique encore ici ou là dans les écoles romandes, où l'allemand s'enseigne comme une langue morte, ce qui n'est évidemment guère stimulant, contribue à accentuer le complexe romand face à l'allemand.

Peut-être pourrait-on y remédier en recourant sur une plus vaste échelle à l'échange de professeurs avec la partie suisse allemande du pays. On ne peut se défaire de l'impression que nous n'exploitons pas encore vraiment toutes les possibilités de communications qu'offre notre plurilinguisme.

[p. 1 / p. 4]

Parlez donc le bon allemand !

Le véritable écueil pour le francophone, toutefois, c'est le suisse allemand, avec ses nombreuses colorations locales. Il y aurait là, dans un terrain aussi rocailleux, de quoi se casser bras et jambes, entend-on souvent dire. Un idiome à peine fixé par écrit, un conglomérat de sons gutturaux dépourvu de toute grammaire ou syntaxe codifiée, comme un « latin » pourrait-il y accéder ? Souvent dans cette optique exclusive, la culture alémanique elle-même est méconnue, n'est vue que sous l'angle des clubs de yodleurs et des lanceurs de drapeaux.

À voir toutes ces difficultés, on ne peut que formuler à l'attention des Suisses allemands une prière : qu'ils s'adressent donc à leurs confédérés romands, dans la

mesure du possible, dans un « Hochdeutsch » correct et soigné. Beaucoup de Suisses allemands commettent l'erreur de recourir instantanément à un français qu'ils imaginent convenable ou même excellent, alors qu'il est en réalité fort primitif et dépourvu d'attrait pour des oreilles françaises. Bien sûr, cet effort témoigne d'une bonne volonté évidente : on veut tendre la perche au frère romand, se montrer courtois envers lui – mais ce que le Romand cherche outre-Sarine, c'est autre chose : il voudrait améliorer ses connaissances en allemand. Il importe donc que soit vaincue, dans le contact avec les Suisses romands, la fameuse inhibition qui caractérise la Suisse alémanique face au bon allemand.

Rudolf Strasser
Jura Libre, 15 décembre 1971, p. 1 et 4.

*
* *

La destruction du langage

Pour les Jurassiens qui, de toute façon, auront le bonheur d'habiter dans le canton du Jura (70.000 à 80.000 âmes au minimum et 70 % des autochtones), les cinq derniers mois ont été d'une nature particulière. La joie d'avoir abouti à l'indépendance, cette issue inespérée à laquelle beaucoup se surprennent encore à ne pas croire en s'éveillant le matin, demeure intacte, profonde, irradiante. L'histoire connaît, ici, une de ses rares secousses, et l'homme est à pied d'œuvre. Dans son esprit, et l'âge n'y fait rien, existent désormais deux versants : avant et après le 23 juin 1974 ; comme la Révolution, l'annexion de 1815 ou la Grande Guerre pour les gens de l'époque. Chacun ressent une mutation brusque du devenir jurassien, avec les promesses, les efforts et les possibilités de développement (économique, social, culturel) que cela implique. Enfin l'autonomie dans l'action, l'absence de tuteur, le sentiment d'être soi-même, avec une plénitude : savoir désormais pour quoi et pour quoi s'accomplit la démarche civique et le jeu des partis !

Cependant, un semestre va s'écouler avant que cet enthousiasme puisse aboutir au travail concret, nous voulons dire le modelage du nouveau canton. Chacun y pense, beaucoup s'y préparent. Et dans cet intervalle, où la paix est revenue à jamais, comme par enchantement, dans les régions dont le sort est scellé, on voit les districts du Sud subir une campagne revancharde des plus ignobles. Berne et les siens ressentent l'affranchissement du peuple jurassien comme une humiliation au lieu de s'en accommoder. On assista, il est vrai, au même spectacle après la libération du Pays de Vaud, mais Bonaparte veillait, et nul n'aurait pu organiser des « plébiscites » de récupération dans le district d'Avenches ou au Pays-d'en-Haut.

À lire la prose ahurie du parti bernois, on se demande si les simples citoyens savent encore de quoi il retourne, quels sont les enjeux, et où les conduira le OUI ou le NON du 16 mars prochain. L'U.P.J., nous l'avons signalé, cherche à tromper les gens en faisant croire, par exemple, que le district de La Neuveville gagnera son indépendance en se séparant du Jura ! Ces mensonges colossaux trouvent-ils vraiment, dans la population qu'on veut conduire à l'écrasement (les Romands du Jura-Sud ne seraient que 4,8 % du canton de Berne), un écho positif ? Le peuple y est-il plus naïf qu'ailleurs ? Et les enseignants, ceux qui sont censés faire

lire, écrire et penser en précisant le sens des mots, vont-ils rester sans réaction devant cette trahison du langage qui préfigure le chaos culturel suivi de la germanisation vers laquelle, tête baissée, des ultras conduisent le Jura méridional !



Jura Libre, 4 décembre 1974, p. 1

*
* *

« Force démocratique » cautionne le bilinguisme et se germanise

Dans son rapport au Grand Conseil sur la création de régions, page 54, le gouvernement bernois prévoit expressément le bilinguisme et la germanisation des zones jurassiennes proches de la région biennoise. Lisez plutôt :

« Dans une agglomération située à la limite des langues, où une certaine intégration est déjà inscrite dans les faits, il n'est ni illogique ni excessif d'admettre que des communes suburbaines de langue allemande puissent s'associer pour ouvrir des écoles de langue française ou, inversement, que des communes francophones puissent s'unir pour créer des écoles de langue allemande. »

Autres preuves

Le danger est d'autant plus grand, pour le Jura-Sud, que les ultras de « Force démocratique » se sont prononcés dans le même sens. Mme Sylvia Jaeggi, membre du comité de la branche féminine de ce mouvement, écrit dans le « Jura bernois » du 14 septembre 1974 : « Est-ce par hasard que les districts du Sud, vivant et travaillant avec leurs voisins de langue allemande, aient refusé la séparation, ceci afin de démontrer que le BILINGUISME est bel et bien possible et profitable ? »

« Nous ne voulons pas uniquement une culture francophone », proclame pour sa part le service de presse de « Force démocratique », dans le « Courrier de la Vallée » du 12 octobre 1974. À quoi il faut ajouter les déclarations de M. Gehler, chef des « Sangliers » pro-bernois, selon lesquelles la Question jurassienne est due « à une ASSIMILATION INSUFFISANTE du Jura-Nord » !

Langage significatif

Hypocritement, « Force démocratique » vient de publier un communiqué ; elle « a confiance dans le bon sens de nos districts et sait que nous ne serons jamais germanisés ». Comme s'il dépendait des Romands du Jura-Sud d'être ou non submergés lorsqu'ils ne seront plus qu'une minorité infime de 4,8 % dans un canton de Berne alémanique à plus de 90 % !

Les pro-bernois, qui passent leur temps à se contredire, portent déjà les signes de l'assimilation chère à M. Gehler. Le communiqué dont il est question ci-dessus «illustre» en effet la langue française:

«Avec les Romands de Bienne, nous sommes assez forts pour défendre notre langue et notre culture. Si nous n'avions attendu que *sur* l'aide de certains milieux du Jura-Nord, nous n'aurions pas… etc. Et si, depuis dix ans, nous formons des instituteurs et institutrices du Jura-Sud, c'est parce que nos vallées peuvent envoyer leurs candidats à l'enseignement proche *à leur* domicile…»!

Citoyens, citoyennes, vous le savez bien: seul un canton du Jura romand, ou deux demi-cantons, peuvent assurer à la longue la survivance de notre langue française. Pour sauver notre patrimoine, il faut dire NON à l'éclatement du Jura!

Rassemblement jurassien Fédérations du Jura-Sud
Jura Libre, 19 février 1975, p. 4

*
* *

Le Jura-Sud bilingue ?

La langue est le premier bien d'un peuple, le plus précieux. Elle est la première richesse de l'individu, autrement plus importante que la richesse matérielle.

Le français a toujours été menacé dans le Jura, dans sa partie méridionale particulièrement. Encore qu'un très grand nombre de nouveaux venus de langue allemande s'assimilaient assez vite, par une volonté délibérée des meilleurs d'entre eux qui venaient s'établir en terre française avec l'intention d'adopter la langue et les coutumes du pays. Ou du moins leurs enfants devenaient-ils de vrais Jurassiens, de vrais Romands. D'autres, bien sûr, se croyaient en pays conquis, d'où la vigilance des Jurassiens et de leurs institutions culturelles: un peuple minorisé doit fatalement lutter sans relâche pour conserver son patrimoine linguistique.

Qu'en sera-t-il dans l'avenir? Si le Jura-Sud adhère au canton du Jura, ou s'il se constitue en demi-canton, il aura sa langue officielle, le français, qu'il sauvegardera avec une efficacité bien plus grande que par le passé. C'est l'évidence puisqu'il sera canton souverain.

Le danger est considérable

Et s'il se décide à demeurer bernois? Il n'aura plus même, alors – en dépit de toutes les promesses – les garanties que lui donnait son ancienne appartenance au Jura bernois. Il ne constituera plus une entité linguistique. Il appartiendra, avec Bienne, à un ensemble nouveau QUI NE SERA PLUS UN TERRITOIRE DE LANGUE FRANÇAISE, MAIS UNE REGION BILINGUE, avec les droits et les garanties qu'ont aujourd'hui les Romands de Bienne, mais rien de plus.

Cela ne veut pas dire que chacun, individuellement, ne pourra plus conserver sa langue. Cela signifie pourtant qu'on n'aura plus le pouvoir, avec le temps, d'empêcher l'ouverture d'écoles allemandes dans le nouveau territoire lorsque le «besoin» s'en fera sentir. On ouvrira des classes allemandes à La Neuveville et en Erguël, tout comme on

développera les classes françaises dans la périphérie seelandaise de Bienne. Et ce sera justice : c'est là le propre d'une région bilingue.

Jurassiens du sud, est-ce bien ce que vous désirez ? Que votre pays devienne une région bilingue ?

Certes, la connaissance des langues est un enrichissement. À la condition expresse d'en maitriser une. Or, s'il est de parfaits bilingues (Rilke en fut un, il en existe à Bienne), la plupart, hélas, ne parlent pas indifféremment les deux langues, comme ils s'en vantent parfois, mais « indistinctement », comme le leur a dit C.-F. Landry. (Les enseignants auraient beaucoup à dire sur la qualité du français de leurs élèves bilingues.) Le bilinguisme d'une population est APPAUVRISSANT pour la vie de l'esprit, anticulturel ou tout au moins générateur de culture au rabais.

« Une terre, une langue », n'a cessé de proclamer Alfred Lombard, qui a œuvré sa vie durant pour le maintien de la culture française en Suisse romande et pour combattre la confusion du bilinguisme.

« Le bilinguisme, le mélange vaseux et informe de deux langues qui se corrompent l'une l'autre et se stérilisent intellectuellement », a écrit Gonzague de Reynold.

Pour se garantir du bilinguisme qui le menace, de la germanisation qui risque de s'ensuivre à long terme, le Jura-Sud fera bien de ne pas lier son avenir politique à Bienne, et sa décision sera bénéfique pour tous. Pour les Jurassiens, bien sûr, qui demeureront maîtres chez eux, pour les Romands de Bienne aussi, qui ont un intérêt vital à l'existence d'un peuple voisin pleinement romand.

Pour sauvegarder notre langue et son pouvoir assimilateur, donc notre identité, pour échapper au bilinguisme, qui peut conduire à la germanisation, pour maintenir le sentiment que vous avez de former un peuple, pour appartenir enfin à la Suisse romande, Jurassiens du sud, votez NON !

Marcel Joray
Fondateur de l'Institut jurassien
des Sciences, des Arts et des Lettres
Jura Libre, 5 mars 1975, p. 2

*
* *

PAROLES PRONONCÉES À L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Comme d'autres régions francophones, le Jura n'a pas échappé à la pénétration de vocables étrangers dans la langue parlée ou écrite. Etablis dans une région limitrophe sur le plan linguistique et culturel, ses habitants se sont révélés plus sensibles que d'autres à l'introduction du « frallemand » ou du « franglais » dans le vocabulaire et dans la syntaxe. Mettons les choses au clair. Par cette volonté d'illustration, nous ne souhaitons pas que nos esprits soient fermés aux autres cultures, car elles sont enrichissantes pour nous. Il s'agit avant tout de favoriser l'emploi correct du français. Le mot « handicapé », par exemple, semble avoir été admis par tout le monde, ou presque, parce qu'il possède un sens qu'aucun mot français équivalent ne peut rendre. Ce n'est pas le cas des mots « self,

stress, bowling, fitness» et j'en passe, ou de certaines tournures dont nous gavent les séquences publicitaires.

L'illustration de la langue française ne doit pas entraîner la disparition de notre accent régional, car nous voulons maintenir un langage vivant. Mais elle doit tendre à corriger certaines erreurs d'emploi ou d'expression. Enfin, la langue constitue le principal véhicule de la pensée. Elle doit être belle, mais en même temps claire et précise. Nous sommes certains que nos autorités sauront s'en servir en se souvenant de cette pensée des auteurs de la Pléiade: «Le roi n'est rien sans le poète.»

Jean-Claude Schaller
Jura Libre, 3 mars 1977, p. 4

*
* *

«SALUT MINISTRE!»

EN prenant son envol, la partie du peuple jurassien comprise dans le nouveau canton se devait d'arranger toutes choses selon une optique qui ne soit plus celle de l'État bernois dominateur. Mettre fin à des routines contractées depuis plus d'un siècle, rompre avec un germanisme aliénant, retourner aux sources de la personnalité jurassienne – qui est française et rien d'autre – ne pas copier les cantons romands quand ceux-ci subissent des types d'influence analogues à ceux dont nous avons souffert, telle est la mission des bâtisseurs de la République et Canton du Jura. L'Assemblée constituante, à la suite de la commission spéciale de l'Ordre des avocats et du Comité de coordination, a donc innové en plusieurs domaines. Que l'on pense simplement au Conseil constitutionnel, à la coopération ou à la reconnaissance du français en tant que langue officielle et nationale.

S'agissant des mentalités, il est souvent plus nécessaire encore de changer le vocabulaire. On dit que le poète est celui «qui donne leur nom aux choses». Le mot s'inscrit dans une forme de pensée, mais aussi influe sur cette dernière et lui impose un cadre en même temps qu'une tonalité, raison pour laquelle il est parfois difficile de modifier les usages établis. Y parvenir conduit à certaines mutations, à un changement des habitudes mentales qui revêt une grande importance sur le plan social et politique.

Ainsi, dans le canton du Jura, le «gymnase» (école de culture physique en français) deviendra comme il se doit «le lycée», lequel délivrera un «baccalauréat» à l'image de tous les pays francophones, ce certificat étant l'équivalent de la «maturité» dont parle la législation fédérale. Autres exemples: la Constitution a introduit l'école «maternelle»; elle a remplacé le mot «nationalité», tout à fait inadéquat, par «citoyenneté», suivant ainsi la recommandation de la Conférence des minorités ethniques de langue française tenue à Genève en 1971.

Quant au parlement cantonal, il ne s'appellera plus «Grand Conseil» (Grosser Rat) comme dans les autres cantons, mais «Parlement»! On ne saurait être plus clair. Une même rectification du langage a eu lieu à propos du gouvernement – nommé «Conseil-exécutif» dans le canton de Berne et «Conseil d'État» (Staatsrat) dans les cantons romands – qui portera chez nous le nom de «Gouvernement». On sait que dans les pays de langue française, le «Conseil d'État» est une cour de justice administrative, et que l'une des deux Chambres fédérales n'est autre que le Conseil des États, ce qui provoque des confusions dans l'esprit de la plupart des citoyens et citoyennes.

Dès lors, puisqu'il n'y aura plus de «conseillers d'État», quel titre de politesse faudra-t-il utiliser à l'égard des membres du Gouvernement ? Ce seront tout simplement des «ministres», ainsi que l'indique le dictionnaire Robert dans la définition de ce mot : «Agent supérieur du pouvoir exécutif ; homme d'État placé à la tête d'un département ministériel ou ministère.» Parler ainsi ne sera pas plus pompeux que de dire «conseiller d'État» ou n'importe quoi d'autre. Et si on tutoie l'homme, on lui dira : «Salut ministre !»



Jura Libre, 16 novembre 1978, p. 1

Annexe 7

Tableau synoptique des chroniques langagières et des propos épilinguistiques du *Jura Libre*.

Les dates précédées d’un astérisque font référence à des petites chroniques « Parlez français » (voir 7.1., p. 215). Celles où il ne figure pas de titre font référence aux textes publiés sous le titre « Parlons français ».

Confusions, abus, glissements de sens, pléonasmes, problèmes d’orthographe		
Terme	***Jura Libre***	**Autres sources**
à la TV.	6 septembre 1961-3	*DF*, n° 10, 1961
achalandé	3 décembre 1969-6	Francis (1943 : 13) Dudan (1948 : 99) *JGH*, 10 novembre 1950-1 *F.A.N.*, 14 août 1958-1 *JGR*, 20 octobre 1958-1 Amiguet (1959 : 18) Thilo (1961 : 68) *FichFrBE*, n° 5, mars 1961 *GL*, 17 novembre 1961-7 *ICdF*, 8 juillet 1963-2 ; 11 avril 1964-2 ; 5 juin 1965-2 ; 12 juillet 1965-2 ; 15 octobre 1966-2 *Construire*, 31 mars 1965-6 ; 21 avril 1965-6
être d’accord de + inf.	26 novembre 1969-2	–
après que + ind.	*8 février 1961-4 9 décembre 1970-6 13 juin 1973-5	Dudan (1940 : 25 ; 1945 : 27s) Francis (1943 : 23) Moret (1944 : 4) Thilo (1961 : 33, 74) *GL*, 19 août 1960-4 ; 12 août 1961-6 *F.A.N.*, 10 décembre 1964-14 *Construire*, 21 avril 1965-6 *ICdF*, 1er mai 1965-2 ; 25 septembre 1965-2 ; 16 juillet 1966-2 ; 7 octobre 1967-2 ; 29 novembre 1969-2 Humbert (1968 : 3738) *DF*, n° 130, mai 1973

autoroute	6 septembre 1961-3	*F.A.N.*, 9 juin 1961-8 *DF*, n° 10, 1961
avatar	27 juin 1962-4	DUDAN (1943 : 30) *JGH*, 24 mai 1948-1 *JGR*, 20 octobre 1958-1 THILO (1961 : 78) *F.A.N.*, 30 août 1963-1 ; 2 mai 1969-22 *ICdF*, 31 août 1963-2 ; 14 avril 1964-2 *FichFrBE*, n° 194, mars 1964 *JG*, 20 novembre 1969-15 “Mise en garde de l'Académie française”
s'avérer	8 février 1961-6	*DF*, n° 6, janvier 1961
bénéficier à pour *de*	23 avril 1975-2	*DF*, n° 148, mars 1975
bon marché	*15 novembre 1961-2	MORET (1944 : 5)
Breuil-Cervina (toponymes frç. au Val d'Aoste)	23 avril 1975-2	*DF*, n° 148, mars 1975
capable	*31 mai 1961-2	THILO (1961 : 74)
pour le cas où	*18 janvier 1961-5	–
c'en dessus dessous	8 mars 1961-2	*DF*, n° 7, 1961 *F.A.N.*, 22 février 1961-1
chuter	6 septembre 1961-3	*JGR*, 3 décembre 1955-6 ; 22 août 1958-1 *DF*, n° 10, 1961 *F.A.N.*, 25 novembre 1975-2
comme de juste	*9 août 1961-2	–
commémorer	17 décembre 1969-2 9 décembre 1970-6	*Construire*, 21 avril 1961-6 *ICdF*, 12 juin 1965-2 *FichFrBE*, n° 242 octobre 1965 *F.A.N.*, 30 novembre 1967-12 ; 21 novembre 1969-17 ; 1er juillet 1970-15 ; 23 décembre 1972-17 ; 30 août 1975-3 ; 5 octobre 1977-7
concessionné pour *concessionnaire*	8 mars 1961-2	MORET (1944 : 7) *FichFrBE*, n° 60 juin 1960 *DF*, n° 7, 1961 ; n° 274 novembre 1987
confronter	15 octobre 1975-4	*JGH*, 12 mai 1956-1 *DF*, n° 149, avril 1975
conjecture pour *conjoncture*	8 juillet 1976-8	DUDAN (1943 : 27) *FichFrBE*, n° 69 juin 1960 *F.A.N.*, 19 juillet 1962-1 ; 8 juillet 1965-1 ; 23 juillet 1976-3 *DF*, n° 160, mai 1976
contester	6 novembre 1968-7	*F.A.N.*, 24 septembre 1968-11 ; 3 mars 1970-12
convenir	8 juillet 1976-8	*DF*, n° 160, mai 1976 *F.A.N.*, 16 juillet 1976-3
criard pour *criant*	25 mai 1978-2	*FichFrBE*, n° 411 décembre 1978
de Alle	26 novembre 1969-2 17 juin 1970-2 24 juillet 1973-4 ;	–
déconnaître pour *distinguer*	8 août 1973-3	*F.A.N.*, 2 août 1963-1 *DF*, n° 130, mai 1973
dentition	*14 mars 1962-4	*FichFrBE*, n° 443 juillet 1980
au départ	25 novembre 1970-5	*DF*, n° 168 mars 1977 ; n° 178 mars 1978
depuis + lieu pour *de*	15 novembre 1961-7 27 juin 1962-4	DUDAN (1940 : 19, 43) FRANCIS (1943 : 24) MORET (1944 : 10) DUDAN (1948 : 14) THILO (1961 : 92)

détournement	26 avril 1961-4 12 juillet 1961, p. 1 « Et tout ceci est vrai »	*F.A.N.*, 22 décembre 1960-1 et 14 *DF*, n° 8, 1961 *FichFrBE*, n° 164 avril 1963 *Construire*, 8 mai 1963s.p. *ICdF*, 25 juin 1963-2
détourner	16 juin 1977-6	*ICdF*, 25 novembre 1967-2 *DF*, n° 167, février 1977
dont… de…	15 novembre 1961-7 27 novembre 1961-8 12 septembre 1962-5	DUDAN (1945 : 53, 64, 77, 78, 92 ; 1948 : 6970) *DF*, n° 15, 1961 ; n° 19, 1962 *F.A.N.*, 14 juillet 1967-16
droit d'asile	25 novembre 1970-5	F.A.N., 71970-25 ; 6 novembre 1970-37 ; 22 février 1974-13 *DF*, n° 131 juin 1973
dresser une contravention	*8 novembre 1961-2	THILO (1961 : 95)
effectuer	16 décembre 1970-6	DUDAN (1941 : 39 ; 1948 : 127) MORET (1944 : 12) *F.A.N.*, 15 décembre 1960-4 ; 25 septembre 1964-1 ; 30 octobre 1964-1 et 6 ; 14 janvier 6514 THILO (1961 : 41, 95) *Construire*, 7 octobre 1964-4 *ICdF*, 26 décembre 1964-2 ; 31 mai 1969-2 *FichFrBE*, n° 119 avril 1972
espèce de (accord)	27 décembre 1972-4	AMIGUET (1959 : 24) *FichFrBE*, n° 14 juillet 1961 *ICdF*, 6 décembre 1969-15 *DF*, n° 125, décembre 1972 *F.A.N.*, 30 mars 1973-11
en évitation de	*26 avril 1961-2	DUDAN (1943 : 10) MORET (1944 : 2) THILO (1961 : 96, 99)
exactions	6 septembre 1961-3 16 décembre 1970-6	*F.A.N.*, 15 janvier 1960-1 ; 14 octobre 1960-1 *DF*, n° 10, 1961 *Construire*, 8 mai 1963-s.p. *ICdF*, 18 juillet 1964-2 ; 17 juin 1967-2 *FichFrBE*, n° 389 avril 1970
exergue	25 novembre 1970-5	*JG*, 10 novembre 1969-15 "Mise en garde l'Académie française" *FichFrBE*, n° 373 mars 1970 *DF*, n° 137 février 1974
feinter	26 avril 1961-4	*IN* 1954, Redard, p. 126 *JGR*, 3 décembre 1055-6 ; 8 décembre 1961-1 *DF*, n° 8, 1961
festival	12 septembre 1962-5	*DF*, n° 19, 1962 *F.A.N.*, 25 septembre 1964-1 ; 5 février 1965-14 ; 26 juillet 1966-3
grâce à	7 avril 1977-6	VITTOZ (1937 : 3) MORET (1944 : 16) *DF*, n° 167, février 1977
handicapés physiques	15 mars 1967-4	–
Image de marque	24 décembre 1974-4	*F.A.N.*, 22 juillet 1972-3 *DF*, n° 144, novembre 1974
inatteignable	26 avril 1961-4	*FichFrBE*, n° 37 février 1960 ; n° 429 septembre 1979 *DF*, n° 8, 1961
intervenir	7 avril 1971-2	*ICdF*, 9 décembre 1967-2 ; 28 décembre 1968-2 *F.A.N.*, 23 juillet 1971-2
irresponsable	12 septembre 1962-5	DF, n° 19, 1962 *ICdF*, 25 novembre 1967-2

juger	10 décembre 1969-4	DUDAN (1945 : 36, 37) THILO (1961 : 125) *F.A.N.*, 19 mai 1980-3
l'on	19 janvier 1978-4	THILO (1961 : 26, 120)
lever un lièvre	18 juin 1975-1	VITTOZ (1937 : 3) DUDAN (1941 : 30) *DF*, n° 149, avril 1975
littéraire, n.m.	16 septembre 1976-5	–
maître	27 décembre 1972-4	*DF*, n° 125, décembre 1972
majoriser	8 novembre 1961-2	*JGR*, 15 mai 1961-1 *FichFrBE*, n° 134 mars 1962
de manière à ce que…	*1er mars 1961-2	HUMBERT (1968 : 867)
tirer les marrons du feu	8 mars 1961-2 5 novembre 1969-2 17 août 1978-4	*DF*, n° 7, 1961 et n° 179, avril 1978 *F.A.N.*, 30 août 1963-1 ; 18 décembre 1964-23 *Construire*, 9 décembre 1964-11
match au loto	15 mars 1967-4	*ICdF*, 26 octobre 1963-2 *F.A.N.*, 15 décembre 1965-21 ; 20 mars 1969-16 ; 6 décembre 1969-13 ; 1er octobre 1970-18 ; 20 octobre 1971-31.
mettre en garde	3 février 1977-1	*DF*, n° 166, janvier 1977 *F.A.N.*, 17 mars 1977-17
(plaque) minéralogique	27 juillet 1962-4	*FichFrBE*, n° 315 octobre 1967 *F.A.N.*, 22 juillet 1972-3
motivation	24 décembre 1974-4	*JGH*, 2 mars 1949-1, 7 octobre 1950-1 *F.A.N.*, 30 mars 1973-11 *DF*, n° 144, novembre 1974 *FichFrBE*, n° 405 juillet 1978
moms de bateaux	8 mars 1961-2	*DF*, n° 7, 1961 *F.A.N.*, 22 juillet 1978-2
orthographe des noms propres étrangers	27 novembre 1961-8 27 juillet 1962-4 12 septembre 1962-5 23 octobre 1974-2	*JGH*, 24 septembre 1957-1 et 3 ; 19 février 1958-1 THILO (1961 : 111, ex. *Istamboul*) *DF*, n° 15, 1961 ; n° 19, 1962 ; n° 142, septembre 1974
pécunnier pour *pécunniaire*	*5 avril 1961-2	MORET (1944 : 20) *IN* 1954, Redard, p. 126 HUMBERT (1961 : 85) THILO (1961 : 52, 122) AMIGUET (1959 : 28) *DF*, n°344 novembre 1994
un petit peu	*10 mai 1961-2	–
points cardinaux (majuscules)	1er décembre 1977-4	*DF*, n°174, novembre 1977 F.A.N., 20 juillet 1978-2
pluriel des noms propres ex. Les Mirages	8 août 1973-3	*DF*, n° 13, mai 1973
priorité	16 décembre 1976-8	*DF*, n° 163 octobre 1976
privatif	29 octobre 1975-5	*DF*, n° 149, avril 1975
problème	10 mars 1976-3	*GL*, 7 novembre 1963-5 *DF*, n° 156, janvier 1976 *F.A.N.*, 26 juillet 1976-3
publiciste pour *publicitaire*	18 octobre 1961-3	*DF*, n°12, 1961 *FichFrBE*, n°139 mars 1962 *ICdF*, 13 janvier 1968-2 *F.A.N.*, 26 décembre 1973-3
quarteron	15 novembre 1961-7	*F.A.N.*, 25 mai 1961-1 *DF*, n° 169 avril 1977

rebattre les oreilles	25 août 1977-4)	Dudan (1940 : 10 ; 1945 : 71s.) *ICdF*, 13 juin 1967-2 ; 30 août 1969-2
réticence	16 décembre 1970-6	*JG*, 1er juillet 1949-1 ; 19 avril 1960-5 *FichFrBE*, n° 24 juin 1961 *ICdF*, 11 avril 1964-2 ; 15 octobre 1966-2 *F.A.N.*, 8 juillet 1965-1 *DF*, n° 151 juillet 1975
risque	8 février 1961-6 16 décembre 1970-6	Moret (1944 : 24) *DF*, n°6, janvier 1961 *ICdF*, 3 octobre 1964-2 ; 13 mai 1967-2 ; 6 juillet 1968-2 ; 3 janvier 1970-2 *DF*, n° 126 janvier 1973
Saas-Fee (traits d'union dans toponymes)	25 février 1976-8	Thilo (1961 : 37. Ex. San-Francisco) *DF*, n° 156, janvier 1976 *F.A.N.*, 30 janvier 1976-3
saint	23 octobre 1974-2	Dudan (1948 : 68) *ICdF*, 11 janvier 1964-2 *F.A.N.*, 12 février 1965-1 *DF*, n° 142, septembre 1974
sans dire	*17 janvier 1962-2	–
solde	17 juin 1976-2	*DF*, n° 160, mai 1976
solution de continuité	8 octobre 1975-2	Moret (1944 : 26) *F.A.N.*, 14 septembre 1968-16 *ICdF*, 26 octobre 1968-2 *DF*, n° 149, avril 1975
somptuaire	12 janvier 1978-2	*F.A.N.*, 14 août 1958-1 *ICdF*, 11 avril 1964-2 *FichFrBE*, n° 368 mai 1969 *DF*, n° 175, décembre 1977
stupéfaire	1er novembre 1961-3	*DF*, n° 444 septembre 2003 « stupéfait, stupéfié »
de suite	22 février 1961-4	Francis (1943 : 25) *JG*, mai 1949-1 Thilo (1961 : 93) *FichFrBE*, n° 103 mai 1961 Humbert (1968 : 7780)
susceptible pour *capable*	6 septembre 1961-3	Moret (1944 : 26) Dudan (1945 : 88 ; 1948 : 142, 1723) *F.A.N.*, 26 décembre 1958-1 ; 18 mars 1966-22 ; 21 avril 1970-3 *GL*, 2 juillet 1960-7 ; 13 juillet 1963-4 ; 31 août 1963-4 Amiguet (1959 : 32) *FichFrBE*, n° 2 septembre 1960 Thilo (1961 : 52) *DF*, n° 10, 1961 *Construire*, 21 avril 1965-6 *ICdF*, 12 juin 1965-2 ; 28 septembre 1968-2
téléférique	18 octobre 1961-3	Vittoz (1937 : 29) Dudan (1948 : 11) *JG*, 22 septembre 1959-1 *F.A.N.*, 1er avril 1960-1 ; 14 juillet 1967-16 Thilo (1961 : 142) *DF*, n° 12, 1961 *FichFrBE*, n° 97, mai 1961 *ICdF*, 10 avril 1969-23
il a tout mangé sa soupe	*14 février 1962-2	–
verroterie	*4 anvier 1961-4	–
voire même	7 avril 1971-2	Thilo (1961 : 145) F.A.N. 23 mars 1963-32 *FichFrBE*, n°304 avril 1967

Germanismes		
Terme	***Jura Libre***	**Autres sources**
accidenté	26 juin 1963-4	Dudan (1940 : 19 ; 1943 : 43 ; 1945 : 40) Francis (1943 : 13) Moret (1944 : 1) Amiguet (1959 : 17) *FichFrBE*, n° 3 septembre 1960 Thilo (1961 : 43, 67) *GL*, 12 août 1961-6 ; 17 mars 1962-18 ; 31 août 1963-4 *ICdF*, 27 février 1965-2 ; 31 juillet 1965-2 ; 3 février 1968-2 *F.A.N.*, 2 mai 1969-22
action	15 novembre 1961-7 9 décembre 1970-6 23 août 1972-4 21 mai 1975-1 « lettre de la semaine » 1er octobre 1975-8	Dudan (1941 : 39 ; 1945 : 39 ; 1948 : 129) Moret (1944 : 1) Reinheimer (1958 : 8) Amiguet (1959 : 1819) *F.A.N.*, 25 novembre 1960-4 ; 26 janvier 1962-1 ; 28 décembre 1962-1 ; 23 juillet 1965-1 ; 11 février 1966-11 ; 11 mars 1966-27 *GL*, 19 septembre 1960-6 ; 25 octobre 1961-6 ; 27 janvier 1962-8 ; 17 mars 1962-18 ; 30 juin 1962-14 ; 13 juillet 1963-4 Thilo (1961 : 689) *FichFrBE*, n° 22 novembre 1961 *Construire*, 10 mai 1967-4 *ICdF*, 13 janvier 1968-2 ; 3 février 1968-2 ; 15 mars 1969-2 ; 19 avril 1969-2 Humbert (1968 : 88)
alternative	26 décembre 1973-1	Vittoz (1937 : 21) Dudan (1940 : 16 ; 1941 : 49) Moret (1944 : 2) *F.A.N.*, 14 août 1958-1 ; 15 janvier 1960-1 ; 10 décembre 1964-14 Amiguet (1959 : 19) Thilo (1961 : 71) *ICdF*, 2 novembre 1963-2 ; 11 avril 1964-2 ; 5 septembre 1964-2 ; 1er mai 1965-2 ; 29 novembre 1969-2 *Construire*, 27 janvier 1965-4 ; 21 avril 1965-6
automate	7 avril 1971-2	*F.A.N.*, 16 avril 1968-21 ; 29 octobre 1969-14 *FichFrBE*, n° 385 avril 1971
sans autre	26 juin 1963-4 22 mars 1967-3	Moret (1944 : 24) Thilo (1961 : 47, 135) *FichFrBE*, n° 96 mars 1961 *F.A.N.*, 28 décembre 1962-15 ; 12 avril 1973-3
benzine	20 juin 1960-4 26 avril 1961-4 1er novembre 1961-4 23 février 1966-4 « Alarme » 26 mai 1977-2	Francis (1943 : 21) Reinheimer (1958 : 9) *F.A.N.*, 13 avril 1961-1 et 4 ; 19 février 1966-3 ; 3 juin 1975-3 *FichFrBE*, n° 126 novembre 1961 *DF*, n° 168, mars 1977
bunker	7 avril 1971-2	–
secrétaire central	20 décembre 1972-4	*DF*, n° 124, novembre 1972
centre-avant	8 février 1961-6	*DF*, n° 6, janvier 1961
Comme que comme	26 juin 1963-4	Francis (1943 :21) *IN* 1954, Redard, p. 130 Moret (1944 : 6) Amiguet (1959 : 37) *GL*, 19 septembre 1960-6 Thilo (1961 : 43)

Mr. Le Conseiller Untel	26 avril 1961-4 18 octobre 1961-3 26 juin 1963-4	Amiguet (1959 : 45) *F.A.N.*, 27 juillet 1960-1 *DF*, n° 8, 1961 et n° 12, 1961 *FichFrBE*, n° 153 juillet 1962
par contre	8 février 1961-6	Moret (1944 : 19) Thilo (1961 : 86, 122) *DF*, n° 6, janvier 1961 *DF*, janvier 1961 *F.A.N.*, 26 janvier 1961-1 *JGR*, 18 décembre 1961-1
corporation de droit public	8 janvier 1975-2	Thilo (1961 : 88) *FichFrBE*, n°185, octobre 1963 *F.A.N.*, 18 mars 1966-22 ; 19 avril 1967-16 *DF*, n°144, novembre 1974
docteur	26 avril 1961-4 26 juin 1963-4 7 avril 1976-2 « Lettre de la semaine »	Lombard (1929 : 39) Dudan (1040 : 24 ; 1941 : 8, 49) Moret (1944 : 11) Amiguet (1959 : 44) *F.A.N.*, 1er avril 1960-1 ; 30 août 1963-1 ; 19 juin 1964-23 ; 25 septembre 1964-1 ; 9 mars 1965-1 ; 17 juin 1965-1 *FichFrBE*, n° 8 septembre 1960 *DF*, n° 8, 1961 *Construire*, 7 octobre 1964-4
état de droit	22 mars 1967-3	*F.A.N.*, 1er février 1979-19 (lettre de lecteur)
filiale	18 octobre 1961-3	Moret (1944 : 15) Dudan (1948 : 8) est considéré comme français Amiguet (1959 : 32) *GL*, 19 septembre 1960-6 Thilo (1961 : 101) *DF*, n° 12, 1961 *FichFrBE*, n° 170 avril 1963
Fr. 12.500.–	12 eptembre 1962-5	Thilo (1961 : 55, 104) DF, n° 19, 1962 *ICdF*, 30 mars 1963-2 *F.A.N.*, 23 octobre 1964-6 ; 30 septembre 1965-1 ; 30 mars 1967-23 ; 19 avril 1967-16 ; 1er novembre 1968-18 ; 2 avril 1970-3 ;
fraction	18 octobre 1961-3	*DF*, n° 12, 1961 *FichFrBE*, n° 128 novembre 1961 *F.A.N.*, 25 mai 1965-1 *Construire*, 10 mai 1967-4
gymnase	14 février 1968-2 « Le Rauraque… » 27 mars 1968-2 « Lettres de nos lecteurs » 20 octobre 1977-6	Thilo (1961 : 44)
halle	29 avril 1977-1 +	Francis (1943 : 18) *FichFrBE*, n° 251 octobre 1965 *F.A.N.*, 30 décembre 1966-16 ; 31 décembre 1968-7 ; 20 octobre 1971-31 *DF*, n° 166, mars 1977
initiateur	18 octobre 1961-3	Moret (1944 : 16) Dudan (1948 : 74) préfère initiateurs à initiants Amiguet (1959 : 38) *DF*, n° 12, 1961 *FichFrBE*, n° 107 mai 1961 *F.A.N.*, 28 décembre 1962-1 *Construire*, 10 mai 1967-4

inspectorat	8 mars 1961-2	*FichFrBE*, n° 82 septembre 1960 Thilo (1961 : 108) *DF*, n° 7, 1961 *Construire*, 10 mai 1967-4 *F.A.N.*, 30 mars 1967-23
instance	18 octobre 1961-3	Dudan (1941 : 17 ; 1943 : 42 ; 1945 : 17, 18, 84 ; 1948 : 172) Moret (1944 : 17) *JGH*, 3 juin 1952-1 ; 23 novembre 1953-1 ; 19 août 1958-1 *F.A.N.*, 14 août 1958-1 ; 2 septembre 1960-1 et 4 ; 28 décembre 1962-1 ; 19 juin 1964-1 ; 4 mars 1965-1 ; 16 mai 1969-29 Amiguet (1959 : 26) *FichFrBE*, n° 1 septembre 1960 Thilo (1961 : 45, 51, 108) *DF*, n° 12, 1961 *ICdF*, 11 avril 1964-2 ; 15 octobre 1966-2 *Construire*, 27 janvier 1965-4
journalistes libres pour *indépendants*	22 décembre 1977-2	*DF*, n° 172, novembre 1977 *F.A.N.*, 25 juillet 1978-12
jubilé	26 mai 1977-2	Dudan (1941 : 17 ; 1943 : 36s.) Reinheimer (1958 : 21) Amiguet (1959 : 26) *F.A.N.*, 1er avril 1960-1 ; 14 février 1964-1 ; *FichFrBE*, n° 8 mars 1961 *Construire*, 10 mai 1967-4 *DF*, n°168, mars 1977
utilisation erronée de majuscules	26 juin 1963-4	Dudan (1948 : 67-8) *F.A.N.* 7 mars 1969-10
maturité	27 mars 1968-2 « Lettres de nos lecteurs »	Nicollier (1939 : 13) *F.A.N.*, 12 avril 1973-3
ombudsman	17 août 1978-4	*DF*, n° 174, novembre 1977 *F.A.N.*, 5 janvier 1978-2
perron	26 juin 1963-4	Dudan (1945 : 34) Amiguet (1959 : 38) *GL*, 19 septembre 1960-6 *F.A.N.*, 30 septembre 1965-1
poste de travail	25 mai 1978-2	*F.A.N.*, 6 février 1981-6 ; 7 janvier 1985-3
protocole	26 juin 1963-4 3 décembre 1969-6	Moret (1944 : 22) Amiguet (1959 : 29) Thilo (1961 : 47, 127) *FichFrBE*, n° 297 avril 1967 *F.A.N*, 26 mars 1975-3
respectivement	8 février 1961-6 19 janvier 1972-2 17 janvier 1973-3	Lombard (1929 : 33) Moret (1944 : 23) Amiguet (1959 : 30) *F.A.N.*, 25 novembre 1960-1 ; 15 mars 1961-13 (discussion) ; 19 juin 1964-1 Thilo (1961 : 47, 98) *DF*, n° 6, janvier 1961 *ICdF*, 23 octobre 1965-2 ; 13 novembre 1965-2 ; 27 novembre 1965-2 ; 4 décembre 1965-2 *FichFrBE*, n° 268 avril 1966 *DF*, n° 124, novembre 1972
schuss	26 juin 1963-4	Thilo (1961 : 43)
sur la rue	18 octobre 1961-3	Francis (1943 : 22) *JGR*, 9 janvier 1957-1 archaïsme et pas germanisme *DF*, n° 12, 1961 *ICdF*, 26 février 1966-2 ; 9 décembre 1967-2

en son temps	10 décembre 1969- 4 9 mai 1973-1	*GL*, 8 août 1936 Dudan (1941 : 21 ; 1948 : 113) Moret (1944 : 27) Thilo (1961 : 44, 96) *FichFrBE*, n° 91 mars 1961 *F.A.N.*, 23 juillet 1965-1 ; 30 mars 1973-11 *DF*, n° 128, mars 1973
trax	27 mars 1963-4	–
turnus	7 avril 1971-2 23 octobre 1974-2	*F.A.N*, 29 janvier 1971-2 ; 27 septembre 1973-11 *DF*, n° 142, septembre 1974
zwieback	29 juin 1960-4	Francis (1943 : 17 et 21) Dudan (1945 : 46 ; 1948 : 109-110) Amiguet (1959 : 39) Thilo (1961 : 43)
Anglicismes		
Terme	***Jura Libre***	**Autres sources**
budgétiser	22 décembre 1977-8	*JGR*, 15 mai 1961-1 *F.A.N.*, 6 août 1975-3
bulldozer	8 mars 1961-2 29 juin 1966-2 « Chronique des Béliers »	*JGH*, 14 mars 1960-1 *F.A.N.*, 15 février 1961-1 ; 28 mars 1974-22 *DF*, n° 7, 1961
calculation	12 septembre 1962-5 13 avril 1978-4	*DF*, n° 19, 1962 ; n° 177, février 1978 *F.A.N.*, 30 octobre 1964-1 *FichFrBE*, n° 430 septembre 1979
camping	10 juin 1964-2	Humbert (1955 : 117) *JGH*, 12 juin 1958-1 *F.A.N.*, 30 juillet 1964-1
caravane	10 juin 1964-2	*JGH*, 5 mars 1954-1 *JGR*, 9 octobre 1961-1 *F.A.N.*, 30 juillet 1964-1 *FichFrBE*, n° 228 février 1965
caravaning	10 juin 1964-2	*JGH*, 5 mars 1954-1
cash	20 octobre 1977-6	*F.A.N.*, 30 juillet 1959-6 *DF*, n° 172, septembre 1977
coach	27 novembre 1961-8	*F.A.N.*, 31 janvier 1958-1 ; 30 mai 1959-21 ; 19 juin 1959-10 ; 23 octobre 1963-12 ; 29 janvier 1980-6 *DF*, n° 15, 1961
commando	27 décembre 1972-4	*Construire*, 9 décembre 1964-11 ; 9 février 1966-4 *DF*, n° 125, décembre 1972
contrôler	9 décembre 1970-6	Humbert (1955 : 120) Thilo (1961 : 49) *GL*, 14 juillet 1962-14 *F.A.N.*, 18 mars 1965-1 ; 30 novembre 1966-23 ; 22 février 1967-16 ; 29 août 1975-3 *FichFrBE*, n° 311 octobre 1967
conventionnel	10 juin 1964-2 9 décembre 1970-6	*F.A.N.*, 1er avril 1960-1 ; 30 août 1963-1 ; 14 janvier 1965-14 ; 13 août 1965-1 ; 21 décembre 1967-11 ; 12 août 1969-3 ; 18 décembre 1971-2 ; 21 février 1973-7 ; 26 décembre 1973-3 ; 25 septembre 1979-6. *Construire*, 6 février 1966-4 *FichFrBE*, n° 311 octobre 1967 *ICdF*, 2 novembre 1968-2 ; 7 décembre 1968-2 DF, n° 189, avril 1979
digital	8 juillet 1976-1	*DF*, n° 160, mai 1976
garden center	22 octobre 1975-8	*DF*, n° 154 novembre 1975 s.v. jardinerie *F.A.N.*, 15 janvier 1977-3
hold-up	18 octobre 1961-3	*DF*, n° 12, 1961

mass-media	7 avril 1971-2	*F.A.N.*, 4 août 1971-3
open pour *tournoi ouvert*	18 octobre 1961-3	*DF*, n° 12, 1961 *F.A.N.*, 23 octobre 1963-12 *Construire*, 9 décembre 1964-11
opportunité	16 mai 1973-2	*JGH*, 10 novembre 1950-1 THILO (1961 : 50) *ICdF*, 11 décembre 1965-2 *DF*, n° 128, mars 1973 *FichFrBE*, n° 407 juillet 1978
parking	8 mars 1961-2 16 décembre 1970-6	*JGH*, 25 juin 1953-1 *JGR*, 3 octobre 1957-3 *F.A.N.*, 19 février 1958-6 ; 1er mars 1959-13 ; 15 janvier 1960-1 ; 28 décembre 1962-15 ; 21 avril 1970-3 ; 20 octobre 1971-31. *DF*, n° 7, 1961 *Construire*, 24 juin 1964-11 ; 9 février 1966-4 *ICdF*, 18 avril 1964-2 ; 26 juin 1965-2 ; 17 décembre 1966-2 HUMBERT (1968 : 87)
partition pour *partage*	15 novembre 1961-7	*FichFrBE*, n° 155 juillet 1962
pipe-line	29 juin 1966-2 « Chronique des Béliers »	*JGH*, 19 janvier 1948-1 ; 2 janvier 1958-1 *F.A.N.*, 31 janvier 1958-1 ; 12 février 1958-6 ; 13 mars 1959-13 ; 2 avril 1959-6 ; 8 août 1959-1 ; 16 avril 1964-14 ; 12 février 1966-3 ; 12 juin 1975-3 *DF*, n° 150 mai 1975
puck	27 novembre 1961-8	*DF*, n° 15, 1961 *F.A.N.*, 27 janvier 1965-14
scientifique	16 septembre 1976-5	*FichFrBE*, n° 384 mars 1970 *DF*, n° 125 décembre 1972 ; n° 151 juillet 1975 *F.A.N.*, 6 août 1973-3
site	25 novembre 1970-5 19 janvier 1972-2	*F.A.N.*, 31 juillet 1970-19 *FichFrBE*, n° 433 septembre 1979
standardiser	27 janvier 1977-2	THILO (1961 : 50) *DF*, n° 166, janvier 1977
station service	18 octobre 1961-3	–
tank « réservoir »	8 février 1961-6	*DF*, n° 6, janvier 1961
test-match	15 novembre 1961-7	*F.A.N.*, 9 avril 1964-6 (« À voix basse », Louis) *ICdF*, 31 octobre 1964-2
LEXIQUE RÉGIONAL (SANS LES GERMANISMES ET ANGLICISMES)		
Terme	***Jura Libre***	**Autres sources**
action	Voir *supra* (germanismes)	
en arrière	20 octobre 1977-6	*DF*, n° 172, septembre 1977 *F.A.N.*, 5 octobre 1977-7
automate	Voir *supra* (germanismes)	
sans autre	Voir *supra* (germanismes)	
benzine	Voir *supra* (germanismes)	
à choix	*21 juin 1961-2	MORET (1944 : 6) DUDAN (1940: 16) *FichFrBE*, n° 370, mars 1970 *DF*, n° 147, février 1975 et nº 276, janvier 1988
cordre	*1er février 1961-3	–

dicastère	26 avril 1961-4	VITTOZ (1937 : 41) DUDAN (1941 : 39 ; 1943 : 43 ; 1948 : 71) MORET (1944 : 10) *FichFrBE*, n° 61 juin 1960 THILO (1961 : 51, 93) *DF*, n° 8, 1961 *F.A.N.*, 13 novembre 1964-6 *Construire*, 27 janvier 1965-4
fraction	Voir *supra* (germanismes)	
initiateur	Voir *supra* (germanismes)	
gâteau	29 juin 1960-4, Le Gaulois	FRANCIS (1943 : 17) *F.A.N.*, 7 mars 1958-6
gymnase	Voir *supra* (germanismes)	
halle	Voir *supra* (germanismes)	
huitante	22 septembre 1965-5	*JGH*, 26 décembre 1959-1 *F.A.N.*, 9 juin 1961-8 *ICdF*, 10 juin 1967-2 ; 12 août 1967-2 *FichFrBE*, n° 336 mai 1968
maturité	Voir *supra* (germanismes)	
nonante	22 septembre 1965-5	*JGH*, 26 décembre 1959-1 *F.A.N.*, 12 février 1965-1 ; 12 février 1965-1 *ICdF*, 10 juin 1967-2 ; 12 août 1967-2 *FichFrBE*, n° 336 mai 1968
prétériter	*6 septembre 1961-3 15 novembre 1961-7	DUDAN (1943 : 40) MORET (1944 : 21) AMIGUET (1959 : 29) *GL*, 24 octobre 1960-4 « vaudoisime tenace » *FichFrBE*, n° 20 septembre 1961 ; n° 449 septembre 1980 *F.A.N.*, 28 décembre 1962-15 ; 9 mars 1965-1
puck	Voir *supra* (anglicismes)	
quitte de + infinitif	9 mai 1973-1	*DF*, n° 128, mars 1973
septante	22 septembre 1965-5	*JGH*, 26 décembre 1959-1 *F.A.N.*, 12 février 1965-1 ; 12 février 1965-1 *ICdF*, 10 juin 1967-2 ; 12 août 1967-2 *FichFrBE*, n° 336 mai 1968
turnus	Voir *supra* (germanismes)	
trax	Voir *supra* (germanismes)	
vouloir	29 juin 1960-4 *11 janvier 1961-2	FRANCIS (1943 : 22) DUDAN (1948 : 4950) *IN* 1954, Redard, p. 130
zwieback	Voir *supra* (germanismes)	

Sources :

AMIGUET (1959) AMIGUET A. (1959), *En français dans le texte*, [Berne] : PTT.

Construire C.P. Bodinier a tenu dans cet hebdomadaire une chronique plus ou moins régulièrement de 1963 à 1968 (entre deux et six articles par année) sous le titre « La langue française ».

DF *Défense du français*. Bulletin de la section suisse de l'AIJLF.

DUDAN (1940-1945) DUDAN C. (1940) (1941) (1943) (1945), *Le français notre langue*. *Chroniques données au micro de Radio Lausanne*, Bienne : Les Éditions du Chandelier, 4 volumes.

DUDAN (1948) DUDAN C., *La paille et la poutre ou les surprises du langage*, Lausanne : Payot.

F.A.N. *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, quotidien. Les articles cités sont – sauf indications – la chronique linguistique tenue par C.P. Bodinier sous le titre « Parlons

français» (1957-1975). La chronique continue sous ce même titre jusqu'en 1985 mais ne fait que reprendre les fiches de *Défense du français*.

Francis (1943) — Francis P. (1943), *Vocabulaire pouvant contribuer à la correction de notre langage*, Neuchâtel & Paris: Delachaux & Niestlé.

FichFrBE — Fiches blanches publiées par l'Association du *Fichier français de Berne*.

GL — *Gazette de Lausanne*. Les articles cités sont – sauf indications – la chronique linguistique tenue par J. Nicollier sous le titre «Le français malmené» qui paraît régulièrement de 1936 à 1964.

Humbert (1955) — Humbert J. (1955), *Les Gaîtés du français*, Bienne: Éditions du Panorama, 3e édition. 4 éditions de 1949 à 1962.

Humbert (1961) — Humbert J. (1961), *Le français en éventail*, Bienne: Éditions du Panorama.

Humbert (1968) — Humbert J. (1968), *Le vrai visage du français*, Bienne: Éditions du Panorama; Chroniques «La langue vivante» parues dans la *Gazette de Lausanne* du 30 août 1966 à fin mai 1968.

ICdF — *L'Impartial*, quotidien imprimé à La Chaux-de-Fonds. Les articles cités sont – sauf indications – la chronique linguistique tenue par Éric Lugin sous le titre «La Chronique des gâte-français» qui paraît régulièrement de 1963 à 1970.

IN (1954, 1956) — Institut neuchâtelois (1954), *La langue française. Entretiens de Neuchâtel*, Neuchâtel: La Baconnière.

Institut neuchâtelois (1956), *La langue française en terre romande*, Neuchâtel: La Baconnière.

JGH — *Journal de Genève*. Chronique linguistique tenue par Maurice Honoré sous le titre «Défense de la langue française» qui paraît régulièrement de 1948 au 9 mars 1961.

JGR — *Journal de Genève*. Chronique linguistique tenue par Georges Redard sous le titre «Chronique de la langue vivante» qui paraît régulièrement de 1955 à 1963.

Nicollier (1939) — Nicollier J. (1939), *Dans le parc aux huitres. Le français tel qu'on le massacre*, Lausanne: F. Roth.

Reinheimer (1958) — Reinheimer M. (1958), *Les faux amis du vocabulaire allemand-français*, Lausanne: Librairie de l'Université.

Thilo (1961) — E.G. Thilo (1961), *Cours pratique de français*. Suivi de *Notes sur le français d'aujourd'hui*, Berne: Association romande de Berne.

Vittoz 1937 — E. Vittoz (1937), *Langue d'aujourd'hui, langue de demain. Articles publiés dans l'*Éducateur, Lausanne, etc.: Librairie Payot.

Annexe 8

Réactions au *Jura des Jurassiens* (1963) et à *Un faux témoin, la Suisse* (1972)

Article de Roberto Bernhard, *La Nation*, 12 juin 1964, p. 2 et 3

PLAIDOYER POUR LES DIALECTES ALÉMANIQUES

Dans La Nation *du 6 mars 1964, notre collaborateur Bertil Galland dédiait à M. Roberto Bernhard, Zurichois établi à Lausanne et correspondant de nombreux journaux d'outre-Sarine, des* Réflexions sur le schwyzerdütsch. *Nous sommes heureux de publier la réponse – en français – que nous envoie notre confrère, poursuivant un utile dialogue confédéral. Les sous-titres sont de la rédaction.*

Cher Monsieur,

Vous m'avez présenté à vos lecteurs comme un défenseur du dialecte alémanique, issu d'un foyer zurichois ouvert au monde latin par ma mère tessinoise. On peut ajouter que dans ce foyer non seulement les dialectes – le zurichois et le lombard – étaient monnaie courante, mais qu'on se servait également – et pendant de longues années – de l'italien littéraire, du *Hochdeutsch* et du français. J'ai été élevé dans le respect de chacune de ces langues et dialectes. Mes camarades d'école et d'études – dont quelques-uns étaient des bilingues franco-alémaniques ou italo-alémaniques – partageaient cette façon de voir. J'ai dû lire *Le Jura des Jurassiens* (page 71 et suivantes) pour entendre un Suisse me dire qu'« un peuple se classe, dans l'ordre humain, autant ou plus par la qualité et l'universalité de sa langue que par ses réalisations matérielles ». Moi-même et mon entourage, nous avons toujours refusé de « classer » des peuples, et surtout de les classer selon « l'universalité » de leur langue. Si l'on peut classer quelque chose, c'est leur littérature. Est-ce que vous qui admirez – et avec combien de raison ! – la magnifique littérature islandaise, littérature écrite dans une langue tout qu'« universelle », vous allez classer cette littérature ou ce peuple dans les cases inférieures de l'humanité ? Certainement pas. Vous me dites vous-même que ce n'est pas le nombre de ceux qui parlent une langue qui fixe sa « classe ».

Les bourreaux d'Auschwitz s'exprimaient en « bon allemand »

Et que faut-il penser du « classement » selon la « qualité » ? Je lis dans ce livre – dont vous êtes l'éditeur – que les patoisants sont des « êtres prisonniers d'un patois ». On verra ailleurs pourquoi les Alémaniques échappent à un pareil « emprisonnement ». Mais évidemment, pour votre auteur, M. Roland Béguelin, les dialectes alémaniques sont quelque chose d'inférieur. On en est, selon lui, pas seulement un « prisonnier », mais on risque, en l'utilisant, de « tomber… du noble français dans un quelconque "Bernerdütsch" », ce qui « est ressenti comme un sérieux recul, comme un handicap intellectuel ». Et quelle aubaine, pour ces pauvres handicapés de l'intellect, que les « rapports humains à la fois plus chaleureux et plus nuancés » du monde latin où ces pauvres handicapés retrouvent « des horizons intellectuels enfin révélés » ! Béguelin dixit. Vous me permettrez de remarquer très franchement que des idées pareilles ne démontrent ni des « rapports humains plus chaleureux » ni « plus nuancés », mais un orgueil linguistique qui me dégoûte et que je considère comme dangereux pour le lien fédéral.

C'est dans ce cadre que vous devriez voir une certaine amertume zurichoise. Elle a été suscitée par votre commentaire sur le comportement d'un inspecteur de la gendarmerie du canton dont je suis citoyen. Vous écriviez qu'en passant du *Züritüütsch* au *Hochdeutsch* il y avait « un progrès vers la clarté et la civilisation ». Si vous aviez écrit que c'était un pas vers la clarté – puisque vous ne comprenez pas le dialecte – et la *politesse*, je vous aurais applaudi. Il est impoli de s'adresser à quelqu'un dont on connaît la langue dans une autre dont on devrait reconnaître qu'elle ne lui est pas facilement compréhensible. Mais qu'on n'aille pas dire que le *Hochdeutsch* soit plus « civilisé » que le dialecte zurichois. C'était pourtant en « bon allemand » que s'exprimaient les bourreaux d'Auschwitz !

Il me reste à expliquer quelques particularités des dialectes alémaniques, particularités qui ne sont pas facilement saisissables aux non-initiés. Je me bornerai ainsi à combler quelques lacunes restées ouvertes dans vos *Réflexions sur le schwyzerdütsch*, réflexions où j'estime hautement votre effort de compréhension. Vous avez surtout bien compris que nos dialectes alémaniques, même s'ils dépassent nos frontières nationales (soit vers l'Alsace, soit vers l'Allemagne du Sud, le Vorarlberg, le Liechtenstein et même vers le Val d'Aoste), détiennent un rôle providentiel pour notre patrie suisse. Ils nous ont mis à l'abri des dangers d'un certain pangermanisme centralisateur et impérialiste qui, autrement, aurait facilement pu détruire notre Confédération.

Une langue faite à la taille de l'homme… alémanique

Je ne m'arrêterai pas longuement à votre remarque que notre parler manque d'universalité en ce sens qu'il est difficilement communicable. En effet, il n'a aucune prétention à être universel, surtout pas en ce sens-là. C'est une langue qui s'apprend presque uniquement par l'ouïe et pas par les grammaires et dictionnaires. C'est une langue parlée et vivante ; c'est notre langue et nullement un article d'exportation.

C'est une langue faite à la taille de l'homme… alémanique (bien sûr !). À notre modeste avis un peuple, pour conserver son originalité, a besoin d'être enraciné dans une langue qui correspond parfaitement à son caractère. Autrement nous ne serions pas seulement des quelconques (sic !) germanophones, mais des quelconques allemands (du *Reich*). C'est ridicule et c'est démontrer une parfait ignorance que de considérer le *Bärndüütsch* comme un parler « quelconque ». C'est une langue non seulement très originale, mais aussi une langue qui possède un vocabulaire d'une richesse étonnante. En cela elle vous donne peut-être des possibilités d'expression sensiblement plus vastes que le *Hochdeutsch*.

Il est faux de croire que les dialectes alémaniques soient des parlers qui ne se prêtent pas à l'expression de toutes les préoccupations spirituelles, intellectuelles et pratiques – puisque ces préoccupations, en tant qu'elles trouvent une expression orale, s'expriment, chez nous, en dialectes alémanique ! Des exceptions ne se trouvent que dans le cadre de manifestations solennelles et là où l'on donne lecture de manuscrits. D'ailleurs *mes* manuscrits ne sont pas toujours, comme vous le prétendez, écrits dans « la langue de Goethe ». Quand je travaille pour la Radio alémanique, il m'arrive même d'écrire des exposés juridiques en dialecte ! Car la pensée des alémaniques se fait, naturellement, en dialecte. Un Max Frisch, un Friedrich Dürrenmatt, un C.G. Jung, un Jacob Burckhardt, un Pestalozzi – voilà des gens qui, selon toute probabilité, forment ou formaient leurs idées géniales d'abord en dialecte avant de les exprimer en allemand littéraire. Et leur pensée et son expression portent souvent l'empreinte visible de cette voie de conception. Ce n'est pas un défaut.

Une lourdeur souvent voulue

Mais pourquoi donc, me demanderez-vous, se servent-ils de l'allemand littéraire si leur dialecte suffisait ? C'est justement pour faciliter le rayonnement de notre pensée et pour éviter une séparation complète de la culture allemande que nous avons choisi cette dichotomie linguistique qui vous étonne. Nous avons évité le choix que les Hollandais et les Flamands ont préféré en transformant leur dialecte en langue littéraire. (Avec le résultat qu'en général on lit, par exemple, les œuvres de Huizinga par le canal de traductions, comme d'ailleurs aussi les œuvres du Prix Nobel islandais Laxness.) Nous préférons « traduire » nos ouvrages nous-mêmes dans une des « grandes » langues européennes, l'allemand littéraire, que nos enfants apprennent déjà dès leurs premières années comme deuxième langue. Elle n'est pas une langue étrangère, mais pas non plus la langue maternelle.

C'est, pour nous, la langue *littéraire*, le *Schriftdeutsch*. Et, puisqu'elle n'est guère utilisée comme langue parlée, une grande partie de la population alémanique la parle, c'est vrai, avec une certain lourdeur. C'est d'ailleurs une lourdeur souvent *voulue*, parce que bien des gens alémaniques veulent à tout prix éviter d'être pris pour des Allemands (qu'ils considèrent comme des hâbleurs bavards). Et dans toute l'Allemagne du Sud-Ouest et aussi en Autriche on retrouve le même phénomène : on aime à montrer l'accent local afin qu'on sache qui on est et où l'on a ses souches.

En Suisse alémanique on a donc justement su éviter de devenir des « prisonniers » d'un dialecte dont la portée « géographique » est restreinte. On a su s'ouvrir une voie qui mène vers une langue d'une importance numérique accrue et vers une culture dont le génie, même après les bassesses du III[e] Reich, est incontesté. On a, du même coup, aussi su se conserver un moyen d'expression orignal et typique afin de rester enraciné dans un cadre helvétique. Ce moyen d'expression dialectique a, d'autre part, hautement contribué à alimenter le *Hochdeutsch* qui, sans cet apport, pourrait devenir à la fois trop plat et un moyen d'expression très impersonnel.

Brièveté et clarté cristallines

Mais un autre choix aurait été possible. Vous vous trompez si vous pensez que les dialectes alémaniques ne se prêtent qu'au marchandage de vaches, qu'aux récits plus ou moins folkloriques, qu'aux descriptions concrètes. Je vous ai déjà signalé lors de notre entretien que le dialecte bernois sait merveilleusement reproduire l'*Odyssée* d'Homère. Il faudrait que vous lisiez Carl J. Burckhardt – un fin connaisseur des littératures françaises et allemande – là où il tombe d'accord avec Lucien Herr, affirmant que le seul qui soit l'équivalent allemand du génie de La Fontaine est Johann Peter Hebel, poète patoisant alémanique du Grand-Duché de Bade (une partie considérable de son œuvre – tout n'est pas traduisible – vient d'être publiée en langue japonaise. A ce volume japonais de 250 pages s'ajoutent les traductions en français, roumain, latin – et *Hochdeutsch* !). Il faudrait que vous connaissiez l'œuvre complète du grand romancier Albert Bächtold (qui n'écrit qu'en dialecte schaffhousois et qui vient de recevoir, après Albert Schweizer et Burckhardt, le Prix Hebel de la part du *Land* de Bade-Wurtemberg et qui figure, à l'Exposition nationale, entre les meilleurs écrivains vivants de Suisse) ; vous y trouverez des romans qui ont comme sujet les péripéties de la révolution russe ou de l'*oil-rush* américain ; de grands débats entre marxistes et traditionnalistes, entre athées et croyants que vous admirez dans la littérature islandaise. On peut très bien – si l'on consent à ce que son œuvre ne soit lue qu'en pays alémanique – tout exprimer en dialecte. Et j'ajoute que les intellectuels alémaniques feraient bien de tirer les leçons de leur expression dialectales quand ils vont s'aventurer dans le *Hochdeutsch*. Vous savez bien que celui-ci s'apprête à la fabrication de phrases d'une longueur et d'une complexité inextricables. Eh bien, le dialecte serait une magnifique leçon de brièveté et de clarté cristallines. Hélas ! on ne tient souvent pas compte de cette leçon de style quand on passe au « bon allemand ».

Les vitraux vus de l'extérieur

Je résume : Les dialectes alémaniques n'ont rien à envier aux autres langues. S'ils n'ont aucune prétention vers un universalisme expansif, ce n'est pas par manque de qualité, mais parce que c'est *notre* langue, et l'impérialisme linguistique – quelques exceptions ne font que confirmer la règle – n'est pas un des défauts alémaniques. Les anciens sujets de LL.EE. le savent. Les Suisses alémaniques se sont bien gardés de se laisser enfermer et isoler par leur dialecte : ils font partie de la culture allemande

(laquelle reçoit des contributions helvétiques dont l'importance est considérable) là où elle n'est pas un moyen politique, la culture politique alémanique étant tout autre que celle de l'Allemagne d'outre-Rhin. Les Alémaniques, au lieu de se laisser emprisonner, ont – comme les Tessinois et les Italiens (qui pourtant sont des latins appartenant à une culture vaste) – un «appétit» polyglotte que je préfère [2/3] à l'autarcie linguistique cultivée par bien des gens d'expression française (ou anglo-saxonne). Mais il est grotesque de prétendre que des «horizons intellectuels» ne se révèlent aux alémaniques que s'ils apprennent «enfin» le français, et que sans cela ils seraient, dans le domaine intellectuel, des «handicapés». Leur dualisme linguistique pose, bien sûr, des problèmes, mais on ne saurait dire qu'ils sont graves. Il est aussi faux de croire que le français est une langue infiniment plus «noble» qu'un «quelconque» dialecte alémanique. Evidemment, les langues latines dévoilent facilement leurs charmes et leur élégance. Pour comprendre, d'autre part, la richesse et la beauté de nos dialectes, il faut les savoir. C'est, d'ailleurs, la même chose si vous prenez l'exemple de l'anglais, du «bon allemand» ou du danois qui, à la première audition, vous sembleront, eux aussi, rébarbatifs. J'en cite comme témoin le grand essayiste polyglotte Sigismund von Radecki qui – en se référant à Goethe qui a dit la même chose des poésies – les compare aux vitraux d'une église: Vus de l'extérieur ils semblent tristes et sombres, mais c'est seulement en les regardant de l'intérieur qu'ils révèlent leur splendeur et noblesse. Puissiez-vous, même si le «rendement» littéraire était mince, parvenir à cette vue! Elle vous permettra de juger en connaissance de cause, et elle vous facilitera les contacts humains. Elle vous aidera donc à découvrir ce qu'est en vérité cette Suisse alémanique si mal connue par les Romands.

Roberto BERNHARD

*
* *

Lettres reçues par Roland Béguelin au sujet d'*Un faux témoin, la Suisse* (1972)[727]
ACJ, Fonds Roland Béguelin, 97 J 92

Lettre d'A. Rochat (Clarens), datée du 22 octobre 1973

Cher Monsieur,

Je viens de terminer la lecture de votre livre «Un FAUX TEMOIN, la SUISSE» et je me permets de vous écrire pour vous dire tout le plaisir que j'ai eu à le lire et pour vous féliciter pour les nombreuses pages de son contenu qui m'ont fort intéressé.

Il y a quelques années dans une discussion animée avec un collègue quincaillier des Franches-Montagnes, j'avais prétendu ne pas croire à la viabilité d'un canton du Jura pour des raisons économiques & financières, tout en n'étant pas contre, politiquement à la création d'un JURA LIBRE. Par de nombreux chiffres à l'appui,

[727] Les coquilles orthographiques ont été corrigées.

mon collègue me prouva que j'étais totalement dans l'erreur et qu'au contraire ce nouveau canton serait confortablement à l'aise financièrement.

Par la suite, j'ai eu l'occasion de lire assez régulièrement votre journal « le JURA LIBRE » que me passe encore maintenant une vieille amie protestante, du vallon de St-Imier, laquelle avait été dans ses jeunes années institutrice dans une école allemande anabaptiste du Sonnenberg jurassien. Elle est une fervente adepte du Rassemblement Jurassien, comme je le suis moi-même devenu depuis que je lis votre journal et que je suis avec attention tout ce qui paraît dans la presse plus ou moins bienpensante, sur cette question.

Ma mère, une BOURQUIN de Romont s/Bienne (où j'ai passé de nombreuses vacances d'école) est née et éduquée à St-Imier comme d'ailleurs mon père aussi, quoique vaudois, puis neuchâtelois d'adoption. Pendant plus de 50 ans j'ai eu l'occasion de parcourir de long en large, à pied, en vélo, en train, toutes les vallées du JURA (2 mois au service militaire en 1914, 4½ ans comme représentant en outillage d'une maison de Berne, puis plus tard en voiture, pendant plus de 2 décades à mon propre compte). C'est vous dire si je connais le Jura et ses habitants. Dernièrement j'ai organisé pour les collègues vétérans du CAS de Montreux, deux semaines de balades au Jura avec plein succès aussi bien comme touriste que comme propagandiste.

Me basant sur mes expériences et connaissances acquises sur la question jurassienne, je me permets de vous suggérer deux idées que vous avez probablement déjà débattues avant moi, sur le grave problème du plébiscite, que vous venez de réclamer à Delémont. Il sera certainement très difficile à organiser et pour tenir compte de la méconnaissance effarante des Suisses pour votre cause du Jura Libre d'une part et d'autre part des tabous juridiques et de la mauvaise volonté de vos adversaires. Il y aura lieu d'être un peu souple.

Prévoir par exemple que seuls les Jurassiens de l'extérieur qui sont nés et auront été à l'école au Jura auront droit de vote. Par ailleurs les très nombreux Bernois (de langue) qui ont envahi le Jura Sud n'auront le droit de vote que s'ils peuvent prouver qu'ils ont été au moins trois ans dans une école de langue française du Jura et pour les vieux Bernois, avoir fait partie pendant au moins 3 ans d'une autorité législative ou exécutive du Jura (Mont Tramelan exclus) :

Je souhaite ardemment que ce plébiscite vous soit favorable et qu'outre les 3 districts nord, aussi une bonne partie du district de Moutier accepteront la séparation. Quant au reste du Jura ils regretteront avant qu'il soit longtemps de ne pas avoir adhéré, à moins qu'ils ne se décident pour un demi-canton Sud.

Après ce long préambule, vous me permettrez de revenir à votre livre « Un faux témoin, la Suisse » : deux questions m'ont déplu :

1) Je regrette le titre du livre, qui est par trop axé sur le livre très discutable de Siegfried. Un an passé en Espagne et de nombreux voyages que j'ai fait au cours des ans, en France-Italie-Autriche-Angleterre, pays nordiques et surtout en Allemagne occidentale, avant et après Hitler ont convaincu que nous, Suisses, sommes des

privilégiés et cela aussi bien à l'ouest qu'à l'est de la Sarine. Nos institutions politiques et sociales pourraient certainement être pour l'Europe future un témoin valable. Cela ne veut pas dire que la question jurassienne ne soit pas un scandale et un abcès pour notre démocratie Suisse. Les autres pays ont tous des problèmes semblables sinon plus graves, mais ils ne paraissent vouloir faire aucun effort pour les résoudre. La Suisse de par ses institutions, est malgré tout encore plus capable de donner enfin satisfaction au Jura.

2) Votre chapitre «Les Suisses proprement dit» n'aurait pas dû figurer dans votre livre et risque de faire grandement tort à votre juste cause. Votre animosité toute personnelle contre le Schwyzerdütsch est injuste et déplacée.

Personnellement bilingue depuis l'âge de 15 ans (6 mois à Zurich, 3 ½ ans en apprentissage à Langenthal et 4 ½ ans d'habitat à Berne-ville), j'ai participé d'autre part à d'innombrables séances (du fait de mon bilinguisme) où j'étais toujours en minorité. Je n'ai que très rarement été choqué par des propos malveillants pour les Romands. Au contraire nos confédérés se sont souvent montrés très compréhensifs pour nos problèmes linguistiques et nous ont souvent fait une très large part dans les représentations. En général le Schriftdeutsch est obligatoire dans les discussions.

Permettez-moi de vous dire que vous vous faites une idée fausse sur la question du langage utilisé par nos Confédérés. Qu'il blesse personnellement vos oreilles, ne veut pas dire que cela soit le cas pour la grande majorité des Romands, qui, s'ils se moquent gentiment de la dureté du langage, ils ne sont pas moins convaincus qu'ils préfèrent le Schriftdeutsch, voire le Schwyzerdütsch au Hochdeutsch.

Excusez-moi de prendre ainsi fait et cause pour nos Confédérés, ils méritent d'être mieux compris des Romands, comme les Jurassiens méritent d'être mieux compris par les citoyens suisses de tous les cantons. Vous méprisez ce langage un peu rude et pourtant savoureux et lui déniez toute valeur littéraire, ce qui est une grave méconnaissance de son histoire. Vous avez certainement eu connaissance en particulier des écrits de Jerémias Gotthelf. Par ailleurs, il existe une très grande variété de chants de chorales et de chansons folkloriques en langue du pays. Béromünster présente dans son programme hebdomadaire, des causeries et concerts en Schwyzerdütsch qui sont très écoutés même par les Romands. Il existe en outre plusieurs publications qui ne contiennent que des textes en Schwyzerdütsch. Ce langage qui est une langue nationale pour nos Confédérés, et non un dialecte proprement dit, a été sérieusement généralisé pendant la dernière guerre, nos confédérés ne voulant absolument pas être considérés comme allemands hitlériens. Il est incontestable que ce revirement d'il y a trente ans déjà a évité à l'époque un dangereux éclatement qui aurait pu être néfaste à la Suisse toute entière.

Si vous persistez à émettre publiquement votre animosité personnelle contre le Schwyzerdütsch, vous risquez de faire grandement tort à la cause jurassienne, surtout quand arrivera la votation en faveur d'un canton du Jura.

J'espère ne pas vous avoir blessé, mais je ne peux m'empêcher de réagir devant votre animosité personnelle injuste. Malgré cette peut-être un peu trop véhémente protestation de ma part je n'en garde pas moins l'espoir de voir triompher votre cause, soit comme demi-canton ou comme double demi-canton et je vous salue cordialement.

*
* *

Lettre de Jean Monnat (Riehen) à Roland Béguelin, datée du 15 septembre 1973

Monsieur,

J'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt votre brochure « La Suisse – Un Faux Témoin ». Craignant d'abord que j'avais payé vingt francs une suite d'articles du « Jura Libre » en forme de brochure… j'ai dû me détromper très vite : Même les histoires anciennes tel que cette amusante tasse de café de Courfaivre y sont présentées sous un jour nouveau.

J'ai goûté avec plaisir vos attaques féroces contre une fausse Suisse officielle et conformiste, et ce plaisir a duré jusqu'au moment où vous cédez dans un chapitre – brillamment commencé par ailleurs – à votre malheureuse manie de vous ériger en spécialiste de linguistique et vous vous permettez des jugements grossiers, qui non seulement feront sourire les linguistes mais agaceront aussi inutilement beaucoup de monde.

Si je n'étais pas fervent Jurassien je me réjouirais de vous voir rejoindre le niveau de ces petits fonctionnaires et instituteurs, qui en France ont tué le langage populaire.

Tout d'abord je m'inscris en faux contre votre manière de présenter cette fameuse classification « en ordre descendant » des parlers germaniques par M. Heinz Kloss.

Je ne suis pas familier avec les ouvrages de ce linguiste (si ce n'est à travers EUROPA ETHNICA) dont je ne conteste point la valeur scientifique. D'autant plus je suis convaincu que vous interprétez Kloss à votre guise, en lui prêtant l'intention de vouloir « déclasser » le néerlandais (je dis bien : néerlandais, puisqu'il semble que le hollandais et le flamand aient fusionné en tant que langues écrites à présent) et les dialectes de la Suisse allemande connus sous le nom de « Schwyzerdütsch » (expression aussi fausse que détestable) en les qualifiant de « semi-langue » et de « dialecte ». Il n'y a là aucun jugement de valeur.

La réalité linguistique est simplement que le néerlandais en tant que parler bas-allemand n'est pas une langue indépendante par rapport à la « Neuhochdeutsche Schrift- und Literatursprache ». Tel est du moins l'avis de M. Kloss. Il faut dire que les bases sur lesquelles il s'appuie pour définir la limite à partir de laquelle un parler fait partie d'une unité linguistique ou non (par ex. il requiert 80 % de vocabulaire de base en commun) sont nécessairement « arbitraires » et loin d'être incontestées. D'autres spécialistes en la matière inclinent à donner au néerlandais (= Niederfränkisch) et au « Sassisch » (= Niedersäsisch), son prolongement « occitan » en Basse-Allemagne, le statut d'une langue totalement autonome.

Si les Frisons, petit peuple dispersé aux franges de l'Atlantique de l'Ijsselmeer à Brème, parvenaient à adopter une langue écrite commune et à y donner dans la vie publique un statut égal à celui de l'allemand pour les citoyens de la RFA et du néerlandais pour ceux des Pays-Bas, M. Kloss lui conférerait sans doute une position égale à l'anglais et à l'allemand.

Je répète : La notion d'égalité s'applique ici uniquement au degré d'affinités linguistiques qu'un parler a avec d'autres et évidemment au statut social qu'il détient, mais pas a son degré de « primitivité » ou de « haut développement ».

Aussi, si vous croyez que les dialectes de la Suisse allemande ne sont que charabia inculte et affreux à l'oreille, se prêtant à peine à l'expression de la pensée la plus élémentaire etc. etc., [1r/1v] vous faites totalement fausse route.

Le contraire est vrai. Ces dialectes permettent l'expression des idées les plus abstraites aussi bien que le « bon allemand ». Certaines imprécisions qui pourraient découler d'une évolution morphologique plus avancée (restriction de l'expression du temps passé au seul passé composé, abandon comme en français de la flexion du substantif, sauf pour indiquer le singulier et le pluriel) sont compensées par un vocabulaire plus riche. Notez que je sais de quoi je parle. Ayant vécu à Bâle depuis ma naissance je possède le « Baseldytsch » tout aussi bien que le bon allemand. En aucun cas je me permettrais de porter un jugement quelconque sur une matière que je ne connais point.

Admettons que certains dialectes (en particulier ceux du Mittelland) sonnent plutôt désagréablement à l'oreille d'un étranger.

Un tel fait, subjectif par ailleurs, ne leur porte pourtant pas de préjudice en tant que moyen d'expression.

Le chinois et l'arabe, si déplaisants qu'ils paraissent à l'ouïe de l'Européen moyen, n'en sont pas moins des langues de grande culture.

D'ailleurs le nombre de non-francophones qui trouvent le français bien plus ennuyeux que beau est considérable.

La langue française a dû payer cher certains excès de raffinement. Heureusement elle a pu se défaire de la réputation d'être la langue de la décadence et de l'effémination par excellence, ce rôle douteux étant désormais assumé par un certain anglais aristocratique et BBC-ien ; n'empêche qu'elle ait été affinée et polie à un tel point, qu'elle est presque devenue morne et incolore. Par rapport aux autres langues latines le français manque singulièrement de couleur et de sonorité.

Quand à tous ceux qui depuis Monsieur de Rivarol ont tellement vanté le français et ont prétendu que c'était la langue logique, claire et précise avant toutes… je ne les crois guère, ignorants qu'ils étaient ou sont pour la plupart d'autres langues vivantes que de la leur !

Le français est aussi illogique que le sont toutes les autres langues qui n'ont pas été créées artificiellement ; avec bien d'autres il permet peut-être de s'exprimer

(plus ou moins) clairement en ayant recours à moins de mots ou d'expressions idiomatiques qu'en anglais par exemple.

Pour en revenir à l'allemand et à ses dialectes, sachez Monsieur, que deux des trois plus grands « Minnesänger » du moyen-âge, soit Wolfram von Eschenbach et Gottfried von Strassburg ont composé leurs vers (« gedichtet » ; fait étrange, la langue la plus précise au monde n'offre pas de traduction simple et directe de cette expression) en dialecte alémanique, le troisième, Walther von der Vogelweide, usant d'un dialecte très proche du leur.

Grâce à eux la magnifique poésie de l'Allemagne médiévale est plus accessible aux petits barbares de Suisse-allemande qu'aux écoliers des grandes villes de l'Allemagne du Nord, souvent familiers à la seule « Hochsprache »…

Quand à Homère, il n'y a pas de doute que le dialecte bernois à l'allure épique convient parfaitement à sa traduction.

Malheureusement j'ai manqué l'occasion d'assister à une lecture de cette fameuse version bernoise, je crois par aversion contre ce dialecte…

Homère (ou ceux qui se sont servis de ce nom) a composé sa poésie en « patois » vieux-ïonien ; le grec universel, la « Coiné » n'a surgi que vers 300 avant J.C., à l'époque de la décadence !

Le fait de parler le dialecte n'empêche pas les Suisses-allemands de participer pleinement à la culture allemande, comme vous semblez le croire, et ne les isole pas des grands courants culturels. [1v/2r] Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur la contribution de la Suisse allemande à la littérature allemande des deux derniers siècles.

La vie culturelle à Zurich ou Bâle est aussi intense que dans n'importe quelle agglomération du même ordre de grandeur en Allemagne.

De nombreux Suisses allemands ont à vrai dire beaucoup de peine à s'exprimer convenablement en bon allemand. Eh bien, si on convertissait ces gens à ne s'exprimer qu'en bon allemand, je n'ai pas l'impression que la culture allemande y gagnerait quoi que ce soit.

L'action culturelle a toujours été l'œuvre d'une minorité ; ce n'est pas cette minorité qui éprouve des difficultés avec le bon allemand.

Je conviens que la persistance de certains Suisses allemands à utiliser le dialecte quand l'occasion est vraiment déplacée (par exemple en contact avec des étrangers qui ont appris la langue littéraire) peut être extrêmement agaçante.

En partie c'est le résultat d'une fausse éducation, mais surtout de ce fameux complexe des Suisses allemands vis-à-vis de l'Allemagne. Il ne peut être contesté sérieusement ; enfin, il est tout aussi réel que le complexe qui est à la base de l'attitude des Romands vis-à-vis des Suisses allemands ! (Complexe de supériorité pour compenser le sentiment d'infériorité numérique). L'explication hitlérienne que vous en donnez est toutefois en grande partie injuste. C'est la classe populaire

qui est réticente à l'emploi du bon allemand; ce n'est pas elle qui a été séduite par Hitler, il faut bien lui faire cette justice.

Les complexes anti-allemands s'effacent d'ailleurs graduellement. Les jeunes apprennent mieux l'allemand à l'école (parce qu'on l'enseigne mieux) et sont aussi de ce fait plus enclins à faire emploi de la langue littéraire quand cela s'avère raisonnable et nécessaire. L'attitude des Allemands habitant les régions limitrophes est d'ailleurs presque identique. Parmi les habitants du Pays de Bade il n'y a guère que les réfugiés de l'est qui n'emploient pas le dialecte quand ils sont entre eux, et le plus souvent ceux-là sont déjà assimilés à la deuxième génération.

Vous l'ignorez peut-être, mais en Autriche et en Allemagne du Sud des millions et des millions de personnes emploient quotidiennement un dialecte plus ou moins pur, particulièrement dans les Länder limitrophes de la Suisse.

Evidemment vous aurez vite fait de tirer une explication par les cheveux: Ils sont donc aussi barbares que les Suisses allemands! Le contraire est vrai: Si la Bavière fait parfois figure de Canton de Berne de la RFA, le Bade-Württemberg est à la pointe des Länder allemands dans les domaines économique, culturel et social.

La tendance est plutôt au renforcement des parlers régionaux en Allemagne, en ce moment. L'idée que leur conservation est une entreprise profondément humaniste a fait son chemin et a gagné les milieux de l'éducation traditionnellement hostiles aux patois; à un tel point, que déjà certains parents, dont les enfants ne savent que la «Hochsprache», s'alarment et craignent que ceux-ci ne deviennent les «nouveaux parias».

Il faut être aveugle pour ne pas reconnaître la fonction civilisatrice des patois. Enlever le patois à des montagnards par exemple c'est contribuer à les déraciner et à les faire fuir de leur terre. La situation des patoisants est identique à celle des «vrais» minorités linguistiques: les assimilés sont toujours les premiers qui s'en vont.

Si tous les francophones du Jura étaient aussi fidèles à sa cause que ceux qui djasent le patois voilà longtemps qu'elle serait gagnée. [2r/2v]

Inutile de vous rappeler combien vivants sont encore les parlers régionaux en Italie et dans bien d'autres pays. Il n'y a que le domaine francophone où on semble encore vouloir s'acharner sur les dialectes (ou sur ce qu'il en reste).

Même les accents régionaux doivent, paraît-il, céder à un français un et indivisible. Un jour tous les Français parleraient donc exactement le même français, au point de ressembler à une armée de «Alpha plus» (ou «Delta minus»?) sortie du meilleur des mondes de Huxley.

À d'autres une telle perspective donnerait des cauchemars, à Monsieur, elle paraît délicieuse.

Je vous imagine vivement, contribuant avec enthousiasme à l'achèvement de ce glorieux but, par exemple en disant obstinément «déjeuner» pour le repas de midi et «soixante-dix-sept» pour «septante-sept». Triomphe de logique et précision française!

Vu le stade avancé de la pénétration des parlers régionaux par un langage uniforme et standardisé en France il faudrait donc s'attendre à une éclosion culturelle spectaculaire.

Aussi ai-je appris que toutes les éditions de Baudelaire sont épuisées en ce moment, car illuminés par la nouvelle langue française universelle, tous les chauffeurs de taxi et poissonniers s'adonnent à la lecture de ses ouvrages pendant leur temps libre, quand ils ne sont pas occupés eux-mêmes à faire des vers…

Où en est la réalité ? Le nombre des habitants de l'hexagone analphabètes ou semi-analphabètes dépasse largement les trois millions, dit-on (je me réfère à EUROPA ETHNICA), tandis que l'activité littéraire dégringole de Papillon en Banco…

La jeunesse parle généralement un langage pitoyable. En ce qui concerne la Romandie, le phénomène ne peut être imputé uniquement à la pénétration allemande, car il est constaté ailleurs aussi.

Les administrateurs et les instituteurs zélés plus les mass-médias parviendront peut-être à déloger finalement les parlers ou les accents régionaux traditionnels.

Par une loi de la nature ceux-ci seront remplacés de plus en plus par d'autres formes d'expression particulières, plus vulgaires il est vrai. On remplace le patois par l'argot, voilà le beau résultat.

Les jeunes s'adonnent à cœur joie au franglais et à d'autres « slang » du genre « bof, … c'est con ». (Je vous cite !) Le vocabulaire actif de certains ne dépasse guère les deux cents mots ; à côté d'un tel langage le pire argot « Höschdütsch » bâlois fait figure de parler d'élite.

Méfiez-vous : De la volonté de mener la lutte contre les régionalismes linguistiques par désir d'universalité pourrait naître un jour un danger mortel pour la langue française.

Une fois extincts les dialectes, ce seront les « semi-langues » puis les langues petites qui s'entredévoreront (quand ce n'est pas déjà le cas) ; pour finir ça sera la grande bataille entre les trois ou quatre langues restantes. Qui ose prédire que le français, qui déjà maintenant joue perdant sur plusieurs fronts, sortira victorieux de ce combat ?

On devrait se réjouir de la diversité de nos parlers, qui sont à l'image de notre riche végétation. Peut-être pas toutes les espèces qui poussent paraissent aussi belles les unes que les autres ; pourtant la disparition de chacune d'entre elles serait une perte.

Beaucoup de peuples minuscules qui ont leur civilisation propre, tels que les Icelandais (moins de 1 % d'analphabètes) font des efforts culturels propres à réduire à la honte les grandes nations culturelles. [2v/3r]

Il n'est pas exceptionnel qu'on rencontre des chauffeurs en Icelande qui lisent et qui savent réciter les anciennes « sagas ». Eh oui !

J'espère que vous ne ressembliez pas à cet Anglais, membre influent d'une organisation qui a pour but la préservation de l'éléphant blanc et d'autres espèces aussi rares qu'inutiles («inutiles» du point de vue matérialiste, évidemment) qui disait: «À quoi bon préserver l'irlandais ou le gallois?»…

À cet égard il serait de bon aloi pour le RJ de se déclarer publiquement solidaire de toutes les minorités qui luttent pour la défense de leur culture, aussi de celles si nombreuses qui sont brimées par une majorité francophone.

Il faut bien constater que le monde ne pourra se passer du bilinguisme tant décrié par vous, s'il entend conserver ses cultures diverses. Les minorités linguistiques qui ont une culture particulière n'ont qu'un choix: Disparaître ou accepter une certaine forme de bilinguisme. Cela vaut surtout aussi pour les Indiens de l'Amérique du Sud et les Noirs de l'Afrique.

Dans une Afrique essentiellement francophone (ou anglophone) il n'y a ou il n'y aura pas de place pour une vraie «négritude», tout au plus pour un ersatz pseudo-africain minable.

Ce ne sont pas les quelques dirigeants noirs européanisés qui subsistent encore qui sont là pour prouver le contraire. D'ailleurs ils ne sont pas suivis par la majorité de la jeune génération africaine, qui n'a que du dédain pour ces vieillards qui sont fiers d'avoir été éduqués à telle académie militaire française ou d'avoir servi de pages à la défunte ex-impératrice Eugénie…

En effet, les demandes de «arabisation» ou de «malgachisation», etc. se font de plus en plus impérieuses parmi cette jeunesse ardemment nationaliste. La «francophonie» sera certainement vouée à un échec en Afrique si on persiste à vouloir l'assimiler.

Récemment un étudiant de la Côte d'Ivoire m'a dit sa honte de ne pas être capable de parler la langue de ses ancêtres.

Nous ne pouvons que nous réjouir si l'Afrique «francophone» demeure bilingue et ne devient pas une sous-province de la France, dont les habitants souffrent d'un complexe d'infériorité et s'efforcent de se blanchir la face et de se tirer les cheveux en long, moralement du moins.

Pour en revenir au bilinguisme: La grande majorité des spécialistes ne voit plus dans le bilinguisme en soi un phénomène foncièrement nocif, comme naguère. Le bilinguisme, au lieu d'entraver le développement humain peut en être une source d'enrichissement.

Un bilinguisme choisi et cultivé n'a évidemment rien à faire avec la situation bilingue faite à une populace submergée par des éléments allogènes, ou à laquelle une langue d'état étrangère est imposée par un gouvernement sans compréhension aux idées centralisatrices. Les pires effets du *bilinguisme en Alsace par exemple sont précisément le résultat d'une politique officielle assimilatrice et antibilingue. (*Pseudo-bilinguisme de transition)

Je vous recommande à ce sujet un ouvrage qui traite des expériences bilingues au Pays de Galles écrit par un Breton, le R.P. Le Calvez : « Un cas de bilinguisme, Le Pays de Galles ; Histoire, Littérature, Enseignement » ; dans la revue SKOL, Lannion, Bretagne. 1970

Je suis en possession de cette étude intéressante et je le mettrais volontiers à votre disposition.

Ne croyez en aucun cas Monsieur que j'ai écrit cette longue lettre dans le but de vous insulter ou de vous rendre ridicule – malgré quelques tournures acerbes. Il fallait bien ajouter quelques épices à ma lettre-fleuve, pour ne pas vous endormir ! Si j'avais eu quelque mauvaise intention, je n'aurais pas sacrifié mes derniers jours de vacances à ma lettre (plus quelques heures d'insomnie !). Je l'aurais rédigée beaucoup plus brève et plus empoisonnée et puis je l'aurais envoyée au « Jura Bernois » ou au « Jurassien ».

Vous auriez tort pour autant de la déconsidérer parce que je ne manie pas la plume avec élégance et fais même des fautes grossières d'orthographe ou de grammaire.

Voyez-vous, Monsieur, j'ai vécu presque toute ma vie à Bâle ; dès l'âge de quatre ans l'allemand a pris la place du français en tant que ma première langue. À l'instar de la grande majorité des Balois je peux prétendre que je manie le bon allemand avec (presque) autant d'aisance que le « Bâlois » (aux intonations pas du tout barbariques à mon avis). Si j'en ai une fois l'occasion je ne manquerai pas d'apprendre le patois de ma patrie.

Permettez-moi encore un dernier mot : Si contre toute attente le Laufonnais devait se prononcer pour un Canton du Jura lors d'un plébiscite, il ne faudrait pas le repousser de crainte qu'il ne contamine la latinité du Jura romand, mais bien l'accepter avec enthousiasme, en lui donnant tout ce que les Bernois ont refusé aux Jurassiens, ne serait-ce que pour les narguer : L'autonomie totale en matière culturelle, une assemblée législative propre, un cercle électoral pour l'élection du conseiller d'état laufonnais, le droit perpétuel d'autodétermination etc.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération profonde.

Jean Monnat

Bibliographie

Archives

Archives cantonales jurassiennes (ACJ), Porrentruy :
- Fonds Roland Béguelin
- Fonds Rassemblement jurassien

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), Montréal :
- Fonds MNQ

Sources orales

Entretien avec Marcel Brêchet, 10 février 2009 à Delémont.

Entretien avec Pierre Philippe, 10 février 2009 à Delémont.

Entretien avec Suzanne Schaffter, 20 février 2009 à Delémont.

Entretien avec René Girardin, 26 février 2009 à Saignelégier.

Entretien avec Josiane Jardin et Yvonne Schaffter, 26 février 2009 à Delémont.

Entretien avec Joseph Voyame, 27 février 2009 à Saint-Brais.

Entretien avec Berry Luscher, 5 mars 2009 à Porrentruy.

Entretien avec Daniel et Palmyre Gerber, 9 mars 2009 aux Genevez.

Entretien avec Bernard et Marie-Hélène Bédat, 12 mars 2009 à Fontenais.

Entretien avec Benoîte Crevoisier, 27 avril 2009 à Courgenay.

Entretien avec Jean-Pierre Beuret, 14 mai 2009 à Neuchâtel.

Entretien avec Denise Béguelin, 10 juin 2009 à Delémont.

Entretien avec Antoine Houlmann, 16 juin 2009 à Lajoux.

Entretien avec Pierre Grimm, 18 juin 2009 à Delémont.

Entretien avec Jacques Bergeron, 17 juillet 2009 à Montréal.

Certains de ces entretiens ont été retranscrits. On peut consulter ces transcriptions dans l'annexe 10 de la thèse déposée à la Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de

Neuchâtel : Cotelli Kureth Sara (2015), Question jurassienne est idéologies langagières : langue et construction identitaire dans les revendications autonomistes des minorités francophones (1959-1978). Cote : 801 : 3, NELB 18850/1 et 2.

Journaux : quotidiens, hebdomadaires et périodiques

Bulletin d'information de la Fondation Charles Plisnier, Bruxelles, 1959-1964

Le Démocrate, Delémont, 1959-1976

Le Devoir, Montréal (pointages)

L'Ethnie française, Bruxelles, 1965-1978

La Feuille d'Avis de Neuchâtel (pointages par mots-clés dans les archives en ligne)

Journal de Genève (pointages par mots-clés dans les archives en ligne)

Journal officiel de l'Assemblée constituante de la République et Canton du Jura

Jura Libre, Delémont, 1959-1978

L'Impartial, La Chaux-de-Fonds (pointages par mots-clés dans les archives en ligne)

L'Information nationale. Bulletin de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, 1959-1979

La Gazette de Lausanne (pointages par mots-clés dans les archives en ligne)

Le Flambeau, Aoste, 1960-1977

Le Jour, Montréal (pointages)

Le Pays, Porrentruy (pointages)

Sites Internet

Association suisse des journalistes de langue française, URL : http://www.francophonie.ch/

BDLP = Base de données lexicographiques pan-francophone, URL : http://www.bdlp.org/

Chronologie jurassienne de Denis Moine, URL : http://www.chronologie-jurassienne.ch/

Confédération suisse, page des constitutions cantonales, URL : http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/13.html

Dictionnaire du Jura, URL : http://www.diju.ch/

Dictionnaire historique de la Suisse, URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/

Troupe de théâtre amateur *Les Funambules* (Delémont), URL : http://www.funambules.ch/

Archives radiophoniques et télévisuelles

Prongué Dominique (éd.) (2008), *La Radio Suisse Romande et le Jura 1950-2000*, Lausanne : Radio Suisse Romande.

TSR, *Jura, la naissance d'un canton*, collection « Regards d'archives » 5 (DVD, copie de 2014).

Disponibles sur le site des archives de la RTS (URL : http://www.rts.ch/archives/) :

L'art et le Jura, émission TV « En marge », diffusée le 30 janvier 1968.

Le lyrisme de Jean Cuttat, émission TV sans nom, diffusée le 7 juin 1969.

Engagé en politique, émission TV « Temps présent », diffusée le 25 septembre 1970.

Les Béliers à Bruxelles, émission radio « Miroir-midi », diffusée le 3 août 1973.

Le plébiscite de 1974, émission TV «Temps présent» diffusée le 13 juin 1974.

Disponible sur le site de l'Institut national de l'audiovisuel français (URL: http://www.ina.fr/):

En Suisse, reportage TV «XXe siècle», diffusé le 24 juin 1969.

Publications autonomistes jurassiennes (1947-1978)

Association romande pour la défense de la langue française (1975), *Menace sur la frontière des langues*, Neuchâtel: Association romande pour la défense de la langue française.

Béguelin Roland (1948), «Le Jura défend son âme», *Pays neuchâtelois* 4, [s.num.].

Béguelin Roland (1952), *Le réveil du peuple jurassien*: *1947-1950*, Moutier: Éditions du Jura Libre.

Béguelin Roland (1953a), *Le peuple jurassien ne survivra que s'il est autonome*: *réponse à la résolution pro-bernoise votée par l'U.P.J. à l'issue de son congrès du 25 avril 1953*, [Délémont]: Rassemblement jurassien.

Béguelin Roland (1953b), *Noël au pays des grands toits. Six nouvelles*, Delémont: [s.n.].

Béguelin Roland (1954), «Les Jurassiens veulent être des Suisses comme les autres», *Presse universitaire romande* 5, 31-36.

Béguelin Roland (1957), *Le centenaire non célébré*: *1815-1915*, [Moutier]: Éditions du Jura Libre.

Béguelin Roland (1961), «Sur une enquête relative à l'enseignement de la langue française dans les gymnases et les écoles supérieures de la Suisse romande», *Actes de la SJE* 65, 105-114.

Béguelin Roland (1963), «Le Jura et la langue française. Allocution de bienvenue», *Actes de la SJE* 67, 186-190.

Béguelin Roland (1965), *De l'Exposition nationale suisse à l'internationalisation de la Question jurassienne*, Delémont: Rassemblement jurassien.

Béguelin Roland (1966), *Protection ethnique et révision de la Constitution fédérale*, Delémont: Rassemblement jurassien.

Béguelin Roland (1967), *L'autodétermination*, [Delémont]: Rassemblement jurassien.

Béguelin Roland (1970), *Contrecœur. Trois nouvelles*, [s.l.]: [s.n.].

Béguelin Roland (1972) ², *Le réveil du peuple jurassien*: *1947-1950*, Moutier: Éditions du Jura Libre.

Béguelin Roland (1973a), U*n faux témoin*: *la Suisse*, Paris & Lausanne: Éditions du Monde.

Béguelin Roland (1973b), «Le Jura», in Marc A., Héraud G. (éd.), *Les régions d'Europe*, Paris & Nice: Presses d'Europe, 121-128.

Béguelin Roland (éd.) (1963), *Le Jura des Jurassiens*, Lausanne: Cahiers de la Renaissance Vaudoise.

Béguelin Roland, Héraud Guy (1965), *Europe-Jura*. 150e anniversaire du Congrès de Vienne, [Delémont]: Rassemblement jurassien.

Béguelin Roland, Schaffter Roger (1963), *Comment résoudre la question jurassienne?*, [Delémont]: Rassemblement jurassien.

Béguelin Roland, Schaffter Roger (1964), *Berne à l'heure du choix*, Delémont: Rassemblement jurassien.

BÉGUELIN Roland, SCHAFFTER Roger (1966), *L'affaire du « Front de libération jurassien » et la position du Rassemblement jurassien*, Delémont : Rassemblement jurassien.

BÉGUELIN Roland, SCHAFFTER Roger (1974), *L'autodisposition du peuple jurassien et ses conséquences*, Delémont : Rassemblement jurassien.

BESSIRE Paul-Otto (1947), « Le Jura entité nationale », in SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION (éd.), *Le livre du centenaire 1847-1947*, Société jurassienne d'émulation : Porrentruy ; également reproduit dans : RASSEMBLEMENT JURASSIEN (1959c), *Documents sur l'histoire de la principauté de Bâle et sur la souveraineté de l'ancien État jurassien*, [s.l.] : Éditions du Jura Libre, 31-67.

BEVAN David (éd.) (1984), *Écrivains d'aujourd'hui*. La littérature romande en vingt entretiens, Lausanne : Éditions 24 Heures [Jean Cuttat, p. 67-71 et Alexandre Voisard, p. 199-204].

BOVÉE Jean-Paul, CHÈVRE Pierre (1985), *Cent cinquante ans d'immigration bernoise dans le Jura*, avant-propos de Roland Béguelin, [Delémont] : Rassemblement jurassien.

CHARPILLOZ Daniel (1948), « Une légende qui ne veut pas mourir », *Pays neuchâtelois* 4, [s.num.].

COMITÉ PERMANENT DES MINORITÉS ETHNIQUES DE LANGUE FRANÇAISE (1972), *Ire Conférence des minorités ethniques de langue française Genève 16 et 17 avril 1971*. Conférences, textes et résolutions, [Delémont] : Comité permanent des minorités ethniques de langue française.

COMITÉ PERMANENT DES MINORITÉS ETHNIQUES DE LANGUE FRANÇAISE (1973), *2e Conférence des minorités ethniques de langue française, Liège, 5-6 et 7 octobre 1973*, [Delémont] : [Comité permanent des minorités ethniques de langue française].

COMITÉ PERMANENT DES MINORITÉS ETHNIQUES DE LANGUE FRANÇAISE (1975), *3e Conférence des minorités ethniques de langue française, Aoste, 10 et 11 octobre 1975*, [Delémont] : [Comité permanent des minorités ethniques de langue française].

CYRILLE (1967), *Fureur dans le Jura*, Éditions Occident : Porrentruy.

GRESSOT Jean *et al.* (1947), *Comment on germanise le Jura*, Lausanne : Cahier spécial de la *Cité nouvelle*.

GRIMM Suzette (1977), *25e Anniversaire de la section de Saint-Imier du Rassemblement jurassien 1952-1977*, [s.l.] : [Rassemblement jurassien].

GROUPE BÉLIER (1967), *Jura Vingt ans*. Manifeste publié par de jeunes Jurassiens à l'occasion de la Troisième Fête de la jeunesse jurassienne, Porrentruy, mai 1967, [Porrentruy] : Groupe Bélier.

GROUPE BÉLIER (1968), *Jura Libre* : *Pour quoi faire* ? Publié par de jeunes Jurassiens à l'occasion de la Quatrième Fête de la jeunesse jurassienne, Porrentruy, mai 1968, Porrentruy : Jeunes jurassiens.

GROUPE BÉLIER (1976), *République et Canton du Jura* : *lignes directrices pour l'élaboration de la Constitution*, [Delémont] : [Éditions du Jura Libre].

HUGUELET Francis (1967) [2], *Pourquoi je suis autonomiste*. Un jeune Jurassien à ses compatriotes, Delémont : [Rassemblement jurassien].

JOLIAT Yvette (1965), *Un Évêché pour une danseuse*. Pièce en six tableaux, Delémont : Rassemblement jurassien.

JOTTERAND Frank (éd.) (1971), *Pourquoi j'écris*, Lausanne : La Gazette littéraire [Jean Cuttat, p. 51-52 et Alexandre Voisard, p. 99-100].

MERCIER Henry (1953), *Vérité sur Berne ou la pensée d'État d'une République oligarchique et théocratique*, [Delémont] : Éditions du Jura Libre.

MORAND Philippe (1981), *Journal d'écluse*, Porrentury : Éditions du Pré-carré.

MOUVEMENT SÉPARATISTE JURASSIEN (1948), *L'aspect économique et financier de la Question jurassienne*, [Delémont] : Mouvement séparatiste jurassien.

MÜLLER André, PIEGAI Robert (1951), *Les problèmes confessionnels posés par la création d'un canton du Jura*, [Delémont] : Mouvement séparatiste jurassien.

NICOLET Arthur (1961), *Du haut de ma potence*, préface de Roland Béguelin, [Delémont] : Éditions du Jura Libre.

PÉLÉGRY Georges (1970), *Requiem pour un temps crucifié*, [sans indications].

PHILIPPE Vincent (1978), *Le Jura République*. 23e canton suisse, Lausanne : Éditions 24 Heures.

RAIS Jean-Louis (1969), *Rudiane ou Pourquoi pas une fille ? Le drame de la dernière druidesse rauraque,* Delémont : [s.n.].

RASSEMBLEMENT JURASSIEN (1954), *Déclaration de principe sur la Constitution et sur les lignes directrices de la politique de l'État jurassien : ce que sera le canton du Jura*, [Delémont] : Rassemblement jurassien [édition allemande : *Was der Kanton Jura sein wird* : *grundsätzliche Erklärung über die Verfassung und die politischen Richtlinien des jurassischen Staatswesens*, 1954].

RASSEMBLEMENT JURASSIEN (1955), *La force financière du Jura*. Réponse du Rassemblement jurassien au rapport ordonné et approuvé par le gouvernement bernois, [Delémont] : Rassemblement jurassien [édition allemande : *Die Finanzkraft des Jura*. Antwort der Jurassischen Sammlung auf den von der bernischen Regierung bestellten und genehmigten Bericht, 1956].

RASSEMBLEMENT JURASSIEN (1959a), *Message à Messieurs les membres du Grand Conseil du canton de Berne,* Delémont : Rassemblement jurassien [édition allemande *Botschaft an die Herren Grossräte des Kantons Bern*, 1959].

RASSEMBLEMENT JURASSIEN (1959b), *Prise de position sur le scrutin cantonal du 5 juillet 1959*. Programme jurassien d'action nº 1, [Delémont] : Rassemblement jurassien [édition allemande : *Die jurassische Volksbefragung hat nicht stattgefunden*. Stellungnahme zur kantonalen Abstimmung vom 5. Juli 1959, 1959].

RASSEMBLEMENT JURASSIEN (1959c), *Documents sur l'histoire de la principauté de Bâle et sur la souveraineté de l'ancien État jurassien*, Delémont : Éditions du Jura Libre.

RASSEMBLEMENT JURASSIEN (1965a), *L'Assemblée populaire réunie à Delémont le 20 mars 1965 à l'appel du Rassemblement jurassien*. Aux gouvernements et aux parlements de la Confédération suisse, aux gouvernements et aux parlements des puissances signataires de l'acte final du Congrès de Vienne, aux gouvernements et aux parlements des cantons de la Confédération helvétique, [Delémont] : Rassemblement jurassien.

RASSEMBLEMENT JURASSIEN (1965b), *Manifestation des Rangiers, 30 août 1964* : aide-mémoire, [Delémont] : Rassemblement jurassien [édition allemande : *Kundgebung in Les Rangiers, 30. August 1964* : Zusammenfassung der Ereignisse, 1965].

RASSEMBLEMENT JURASSIEN (1970), *La Question jurassienne*. Documents, [Delémont] : Rassemblement jurassien.

RASSEMBLEMENT JURASSIEN (1978), *Trente ans de lutte pour la liberté du peuple jurassien*, [Delémont] : Rassemblement jurassien.

RASSEMBLEMENT JURASSIEN (éd.) (1965), *Statut spécial de la région autonome du Val d'Aoste,* 1948 : exemple d'autonomie politique accordée à une minorité ethnique par un État unitaire, [Delémont] : Rassemblement jurassien.

Rassemblement jurassien (éd.) (1966), *Statut spécial de la région autonome de Sicile, 1946 : exemple d'autonomie politique accordée à une minorité ethnique par un État unitaire,* [Delémont] : Rassemblement jurassien.

Rassemblement jurassien (éd.) (1967), *Statut spécial de la Région autonome de Sardaigne, 1948* : exemple d'autonomie politique accordée à une minorité ethnique par un État unitaire, [Delémont] : Rassemblement jurassien.

Regamey Marcel, Muret Philibert, Manuel André (1957), *Consultation sur la création d'un canton du Jura*. Expertise juridique à l'intention du Rassemblement jurassien, [Delémont] : Rassemblement jurassien.

Rovelli Thérèse (1977), *Les béliers du Jura*, Barcelone : Éditions ERIKA.

Roy Denis (1974), *Projet de budget pour la République et Canton du Jura*, Bienne : Imprimerie Gassmann.

Schaffter Roger (1966), *Un pamphlet révélateur* : «*Los von Bern* ! – *Wohin* ?», [Delémont] : Rassemblement jurassien.

Schweickhardt Pierre (1965), *Lettre d'un Confédéré à ses compatriotes ou plaidoyer pour la cause du Jura*, Saxon : [sans indications].

Seydoux Denis (1972), *Libertés*, [sans indications], avec une préface de Jean Cuttat.

Solier Tristan (1969), *La lucarne*, La Neuveville : Institut jurassien.

Solier Tristan (1970), *La victoire de Sarah* : *prison des montagnes*, Delémont : Éditions du Jura Libre.

Solier Tristan (1973), *Les horloges de l'impatience* : *poèmes de prison*, Porrentury : Éditions du Pré-carré.

Veiter Theodor (1971), *Das jurrassische Volk im Berner Jura und das Selbstbestimmungsrecht* : ein völkerechtliches Gutachten = le droit de libre disposition du peuple jurassien : expertise fondée sur le droit international public, Vienne, Stuttgart & Delémont : W. Braumüller & Impr. Boéchat.

Voisard Alexandre (1967), *Liberté à l'aube*, préface de Maurice Chappaz, Porrentruy : Éditions des Malvoisins.

Voisard Alexandre, Chappaz Maurice (2010), *Autour de Liberté à l'aube. Correspondance 1967-1972*, présentée et annotée par A. Bandelier, Fontenais : Éditions des Malvoisins.

Walther Adolf (1951), *Die jurassische Frage von Art. 5 der Bundesverfassung und vom Laufenthal aus gesehen*, Delémont : Mouvement séparatiste jurassien.

Wilhelm Jean (1967), *La Romandie sous tutelle*, [Delémont] : Rassemblement jurassien.

Autres publications consultées

Amiel Henri-Frédéric (1932), *Essais critiques*, Paris : Librairie Stoack Delamain et Boutelleau.

Amiguet André (1959), *En français dans le texte*, [Berne] : P.T.T.

André Paul (1944), *Silence obligé*, Neuchâtel : Éditions Victor Attinger.

André Paul (1946), *La Suisse française terre alémanique*, Montreux : Les Éditions transjuranes.

Aubry-Moine Geneviève (1977), *Jura le temps des imposteurs*, Tavannes : Éditions Agecopresse.

Bally Charles (1930), *La crise du français. Notre langue maternelle à l'école*, Neuchâtel & Paris : Delachaux & Niestlé S.A.

Becquet Charles-François (1963), *L'ethnie française d'Europe*, Paris : Nouvelles éditions latines.

Becquet Charles-François (1977), *Le différend wallo-flamand*, t. 2 « La Belgique bilingue, cette grande illusion », Namur : Éditions Institut Jules Destrée.

Becquet Charles-François (1978) [2], *Le différend wallo-flamand*, t. 1 « La Belgique française », Namur : Éditions Institut Jules Destrée.

Berthoud Éric (1963a), *L'Ethnie française, la Suisse et l'Europe*, Neuchâtel : Imprimerie centrale.

Berthoud Éric (1963b), *Soutenir le génie de notre langue*, [Neuchâtel] : [s.n.]. Disponible comme brochure dactylographiée à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (Cote : BPUN QDD 250).

Berthoud Éric (1964), « Une importante mise au point romande », *Ethnie française*, 15 mars 1964, n° 27, p. 72-3.

Berthoud Éric (1994), *Les monts Athos de la francophonie : essai sur l'éveil de la Suisse française*, Neuchâtel : Chez l'auteur.

Beuchat Charles (1978), « Salut au canton du Jura », *Actes de la SJE* 81, 127-129.

Brêchet Marcel (1996), *Les années de braise. Histoire du Rassemblement jurassien de 1947 à 1975,* Delémont : Éditions de l'Imprimerie jurassienne.

Charpilloz Alain, Grimm-Gobat Geneviève (1982), *La Romandie dominée*, Lausanne : P. M. Favre.

Closset François (1963), « Le problème du bilinguisme et de l'enseignement des langues vivantes », *Revue des langues vivantes* 29, p. 70-75.

Comité de Moutier (1948), *La Question jurassienne présentée au Gouvernement du canton de Berne par le Comité de Moutier*, Delémont : Secrétariat du Comité de Moutier.

Commission des 24 (1968), *Les données actuelles du problème jurassien*, [S.l.] : [S.n.].

Constitution pour le canton de Berne (1846), [S.l.] : [s.n.].

Constitution du canton de Berne adoptée par le peuple le 4 juin 1893 (1893), Berne : Imprimerie Michel & Büchler.

Constitution du Canton de Berne adoptée par le peuple bernois le 4 juin 1893. Avec les modifications intervenues jusqu'en décembre 1953 (1953), Berne : Chancellerie d'État.

Coulon Marion (1962) [2], *L'autonomie culturelle en Belgique*, Bruxelles : Fondation Charles Plisnier.

Crevoisier Benoîte (1992), *Poignée d'escarbilles*, Vevey : Éditions de l'Aire.

Crevoisier Benoîte (1994), *Le miroir aux alouettes*, Vevey : Éditions de l'Aire.

Crevoisier Benoîte (2007), *Avec un grain de sel*, Neuchâtel : Éditions Delibreo.

De Coster Sylvain, Derume Emile (1962), *Retard pédagogique et situation sociale dans la région du Centre et au Borinage*, Bruxelles : Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles.

Diderot Denis, D'Alembert Jean ([1751-1772] 1966-1990), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Stuttgart-Bad Canstatt : F. Frommann.

Druon, Maurice (2004), « Le franc-parler. Non-assistance à langue en danger », *Le Figaro*, 24 février. [URL : http://www.langue-francaise.org/Articles_Dossiers/Dos_non_assistance_danger_druon.php].

DUDAN Camille (1940) (1941) (1943) (1945), *Le français notre langue. Chroniques données au micro de Radio Lausanne*, Bienne : Les Éditions du Chandelier, 4 volumes.

DUDAN Camille (1948), *La paille et la poutre ou les surprises du langage*, Lausanne : Librairie Payot.

ETIEMBLE René (1964), *Parlez-vous franglais* ?, Paris : Gallimard.

FERGUSON Charles A. (1959), « Diglossia », *Word* 15, 325-340.

FONDATION CHARLES PLISNIER (éd.) (1963), *Le bilinguisme en Suisse, en Belgique et au Canada*, Bruxelles : Fondation Charles Plisnier.

FONDATION CHARLES PLISNIER, LE FLAMBEAU (éd.) (1966), *4e Congrès Européen de l'Ethnie Française d'Europe*. Aoste, 13-15 avril 1966, Bruxelles : Cahiers de la Fondation Charles Plisnier.

FORCE DÉMOCRATIQUE (1975), *Les événements de Moutier* : *1er au 8 septembre 1975*, [Tavannes] : Force démocratique.

FORCE DÉMOCRATIQUE (éd.) (1977), *Jura Bernois 1952-1977 dans le sens de l'histoire*. Vingt-cinq ans de lutte, [Moutier] : Force démocratique.

GASSER Adolf (1978), *Berne et le Jura (1815-1965)*. L'antagonisme séculaire entre le Jura-Nord et le Jura-Sud : son histoire et son évolution à la lumière de l'historiographie jurassienne, Berne : Imprimerie Fédérative.

GIRARD Gabriel (1736), S*ynonymes françois, leurs différentes significations et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse. Nouvelle édition*, Paris : Vve d'Houry.

GURY Michel (2010), *Au cœur du Bélier 1962-1974*. Ce que vous avez toujours voulu savoir sur le Groupe Bélier sans oser le demander, Delémont : Imprimerie jurassienne.

HANSE Joseph (1965-1966), « La nouvelle universalité de la langue française », *Actes de la Société jurassienne d'émulation* 69, 77-92.

HAUGEN Einar (1950), « Problems of Bilingualism », *Lingua* 2, 271-290.

HÉRAUD Guy (1963), *L'Europe des ethnies*, Paris : Presses de l'Europe.

HÉRAUD Guy (1966), *Peuples et langues d'Europe*, Paris : Denoël.

HERAUD Guy (1969), « Philosophie de l'ethnisme », in INSTITUT JULES DESTRÉE (éd.), *Philosophie de l'ethnisme et du fédéralisme*, Nalinnes & Lez & Charleroi : Éditions I.J.D, 15-29.

HÉRAUD Guy (1973), « Introduction à l'ethnotype », in MARC A., HÉRAUD G. (éd.), *Les régions d'Europe*, Paris & Nice : Presses d'Europe, 15-32.

HUMBERT Jean (1951), *Guerre aux germanismes* !, Lausanne : Éditions Pro Schola.

HUMBERT Jean (1955), *Cultivons notre langue*, Fribourg : Éditions du Panorama.

HUMBERT Jean (1957), *Améliorez votre français*, Fribourg : Éditions du Panorama.

HUMBERT Jean (1968), *Le vrai visage du français*, Bienne : Éditions du Panorama.

INSTITUT FRIBOURGEOIS (1969), *Charte des langues*, Fribourg : Institut fribourgeois.

INSTITUT NEUCHÂTELOIS (1954), *La langue française. Entretiens de Neuchâtel*, Neuchâtel : La Baconnière.

INSTITUT NEUCHÂTELOIS (1956), *La langue française en terre romande*, Neuchâtel : La Baconnière.

LALONDE Michèle (1979), *Défense et illustration de la langue québécoise suivie de prose et poèmes*, Paris : Seghers & Laffont.

Lengereau Marc (1968), *La Vallée d'Aoste : minorité linguistique et Région autonome de la République italienne*, Grenoble : Éditions des Cahiers de l'Alpe.

Littré Émile (1873-1882), *Dictionnaire de la langue française*, Paris : Librairie Hachette.

Lombard Alfred (1929), *Une terre, une langue. Essai sur la situation de la Suisse française*, Lausanne : Éditions de la Société de la Gazette de Lausanne.

Lombard Alfred (1957), « La Suisse est-elle un pays bilingue ? », *Culture française*, mai 1957, 16-28.

Marchand Pierre-André (2005), *33 ans de satire… et on me déteste autant qu'au premier jour*, Lausanne : Favre.

Montandon George (1935), *L'ethnie française*, Payot : Paris.

Montera Hyacinthe de, Campion Xavier (1969), *Dictionnaire de la francophonie*, Paris : Association de solidarité francophone.

Mouvement populaire romand (1984), *Manifeste romand*, Genève : Mouvement populaire romand.

Nicollier Jean (1939), *Dans le parc aux huîtres. Le français tel qu'on le massacre*, Lausanne : F. Roth.

Perrochon Henri (1971), *Le langage des Vaudois*, Lausanne : Feuille d'Avis de Lausanne.

Pichon Édouard (1947) [2], *Le développement psychique de l'enfant et de l'adolescent*, Paris : Masson et Cie.

Rais Jean-Louis (1997), « Les soirées de la Fête », in Mouvement autonomiste jurassien (éd.), *50 Fêtes du peuple jurassien*, Delémont : Fête du peuple jurassien, p. 77-81.

Rebeaud Laurent (1975), *La Suisse en question*, Lausanne : L'Âge d'Homme.

Renard Raymond (1963), *Une révolution dans l'enseignement des langues vivantes : la méthode audio-visuelle et structuro-globale de Saint-Cloud-Zagreb*, Mons : Fonds Raoul Warocqué.

Revue Neuchâteloise, « Défense et illustration de nos parlers », n° 54, printemps 1971.

Rivarol Antoine de (1784), *De l'universalité de la langue française*. Discours qui a remporté le prix de l'Académie de Berlin, Paris : Chez Bailly et Dessenne.

Rossel Virgile (1903 [1889-1891]), *Histoire littéraire de la Suisse romande*, Neuchâtel : Éditions F. Zahn.

Rottet Pierre (2010), *La balade d'une vie. Parcours d'un insoumis*, Genève : Éditions Eclectica.

Roz Firmin, Honoré Maurice (1957), *Le rayonnement de la langue française dans le monde*, Paris : La Documentation française.

Rufener Éric (1969), *L'enjeu*. Essai sur le problème jurassien, Saint-Imier : Association des Jurassiens bernois de l'extérieur.

Rufener Éric (1972), *Les régions bernoises : leur diversité*. Perspectives d'autonomie, Soleure : Association des Jurassiens bernois de l'extérieur.

Sieburg Friedrich (1930), *Dieu est-il français ?*, Paris : Grasset.

Thérive André (1933), *Chantiers d'Europe*, Paris : Éditions Excelsior.

Thilo Émile G. (1961), *Cours pratique de français*, Berne : Association romande de Berne.

Titone Renzo (1972), *Le bilinguisme précoce*, Bruxelles : Charles Dessart.

Union cantonale (1957), *La discorde dans le Jura bernois. La question jurassienne à la lumière de la vérité historique et de la réalité politique*, [Tavannes] : [H. Kramer].

Vaugelas Charles François de [1647] (2009), *Remarques sur la langue françoise*, édition critique avec introduction de Z. Marzys, Genève : Droz.

Walzer Pierre-Olivier (dir.) (1964-1965), *Anthologie jurassienne*, Porrentruy : Société jurassienne d'émulation.

Weinreich Uriel (1951), *Research Problems in Bilingualism with Special Reference to Switzerland*, [S.l.] : Columbia University.

Études et textes critiques

Alén Garabato Maria Carmen (1999), *Quand le « patois » était politiquement utile*. L'usage propagandiste de l'imprimé occitan à Toulouse durant la période révolutionnaire, Paris : L'Harmattan.

Ali-Khodja Mourad, Boudreau Annette (2009), « Du concept de minorité à la pensée de l'exiguïté : pour une autre compréhension des phénomènes linguistiques », *Langage et société* 129, 69-80.

Altermatt Bernhard (2003), *La politique du bilinguisme dans le canton de Fribourg/Freiburg (1945-2000)*, Fribourg : Chaire d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg.

Amweg Gustave, Prongué Bernard (1974) [2], H*istoire populaire du Jura Bernois (Ancien Evêché de Bâle)*, Porrentruy : Éditions jurassiennes.

Anderson Benedict (2002), *L'imaginaire national*. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme, Paris : La Découverte.

Angermüller Johannes (2007), « Qu'est-ce que le poststructuralisme français ? À propos de la notion de discours d'un pays à l'autre », *Langage et société* 120, 17-34.

Apotheloz Denis, Bysaeth Leo (1981), « Attitudes linguistiques : résultats d'une enquête », *Travaux neuchâtelois de linguistique* 2, 69-90.

Aquino-Weber Dorothée, Cotelli Sara (2010), « Réflexions épistémologiques autour de la sociolinguistique historique », in Boyer Henri (éd.), *Pour une épistémologie de la sociolinguistique*, Limoges : Lambert Lucas, 65-72.

Aquino-Weber Dorothée, Cotelli Sara, Nissile Christel (2011), « Les recueils de cacologies du xixe siècle en Suisse romande : entre description et proscription », *Vox Romanica* 70, 219-243.

Aquino-Weber Dorothée, Cotelli Sara, Nissile Christel (2013) « Les cacologies, un genre textuel ? Essai de définition à partir du corpus suisse romand », in Casanova Herrero Emili, Calvo Rigual Cesareo (éd.) (2013), *Actes del 26é Congrés de Lingüistica i Filologia Romàneiques (València, 6-11 de setembre de 2010)*, Berlin : W. de Gruyter, 52-63.

Aquino-Weber Dorothée, Cotelli Sara, Nissile Christel (2014) « La lexicographie suisse romande sur la voie de la description : l'exemple de William Pierrehumbert (1882-1940) », in Farina Anick, Zotti Valeria (éd.), *La variation lexicale des français*. Dictionnaires, bases de données, corpus. Hommage à Claude Poirier, Paris : Champion, 83-100.

Bachmann Urs Andrea (2005), *Le Jura germanisé ? Sprach- und Schulkonflikte im Jura*, mémoire de licence non publié, Université de Bâle.

Baggioni Daniel (1997), *Langues et nations en Europe*, Paris : Payot.

Bagouendi-Bagere Diane (2007), «Lecture des représentations du français parlé au Gabon: le cas des néo-francophones», in Abecassis Michaël, Ayosso Laure, Vialleton Élodie (éd.), *Le français parlé au xxie siècle. Normes et variations géographiques et sociales*, Paris: L'Harmattan, 147-163.

Balibar Renée (2007), *Les français fictifs*: *politique et pratique de la langue nationale*, Fernelmont: E.M.E.

Bassand Michel (1975), «The Jura Problem», *Journal of Peace Research* 12 (2), 139-150.

Bassand Michel (1976), «Le séparatisme jurassien: un conflit de classes et/ou un conflit ethnique», *Cahiers internationaux de sociologie* 61, 221-246.

Bassand Michel (1979), «Culture et dynamique socio-politique. Le séparatisme jurassien», in Poujol G., Labourie R. (éd.), *Les Cultures populaires. Permanence et émergence des cultures minoritaires locales, ethniques, sociales et religieuses*, Toulouse: Édouard Privat, 145-54.

Bauman Richard, Briggs Charles L. (1990), «Poetics and performance as critical perspectives on language and social life», *Annual Review of Anthropoly* 19, 59-88.

Bauman Richard, Briggs Charles L. (2003), *Voices of Modernity*: *Language Ideology and the Politics of Inequality*, Cambridge: Cambridge University Press.

Beaudoin Louise, Dorlot François (2007), *René Levesque*, Montréal: La Presse.

Behal Brigitte (2010), «Der Feldkircher Jurist Theodor Veiter – katholisch und deutsch-national. Hintergründe einer österrichichen Karriere 1229-1994», présentation délivrée à Dornbrin, le 16 juin 2010 à la J.-A.-Malin Gesellschaft [le texte est disponible sur le site Internet de l'organisation, URL: http://www.malingesellschaft.at/pdf/Behal-Veiter-Vortrag.pdf, dernière consultation le 1er mars 2014].

Bentolila Alain (2012), *La langue française pour les nuls*, Paris: Éditions First-Gründ.

Berrendonner Alain (1982), *L'éternel grammairien: étude du discours normatif*, Berne & Frankfort: Peter Lang.

Bessire Paul-Otto (1953), *Berne et la Suisse. Histoire de leurs relations depuis les origines jusqu'à nos jours*, Berne: Librairie de l'État de Berne.

Bessire Paul-Otto, Prongué Bernard (1977), *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Évêché de Bâle*, Moutier: Éditions de la Prévôté.

Beuchat-Bessire Anne, Lachat Stéphanie (2001), «L'Association féminine pour la défense du Jura: une école des femmes?», in *Pour une histoire des femmes dans le Jura*, Porrentruy: Cercle d'études historique de la Société jurassienne d'émulation, 147-176.

Billig Michael (1995), *Banal Nationalism*, Londres: Sage.

Blommaert Jan (1999), «The Debate is Open», in Blommaert J. (ed.), *Language Ideological Debates*, Berlin & New York: Mouton de Gruyter, 1-38.

Blommaert Jan (2001), «Context is/as Critique», *Critique of Anthropology* 21 (1), 13-32.

Blommaert Jan (2005), *Discourse. A Critical Analysis*, Cambridge: Cambridge University Press.

Bolée Annegret (2000), «Sprache und Ideologie: Fiktion und Realität des joual», in Schafroth Elmar, Sarcher Walburga, Hupka Werner (ed.), *Französische Sprache und Kultur im Quebec*, Hagen: ISL Verlag, 55-70.

Boschung Peter (1989a), *Rückblick auf 30 Jahre Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft 1959-1989*, Fribourg: Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft.

Boschung Peter (1989b), *Die freiburgische Sprachenfrage*, Fribourg: Paulusverlag.

Bothorel-Witz Arlette (2008), « Le plurilinguisme en Alsace : les représentations sociales comme ressources ou outils de la description sociolinguistique », *Les Cahiers de l'ACEDLE* 5 (1), 41-63.

Bouchard Chantal (2002), *La langue et le nombril. Une histoire sociolinguistique du Québec*, [Anjou] : Fides.

Boudreau Annette, Dubois Lise (2007), « *Français, acadien, acadjonne* : *Competing discourses on language preservation along the shores of the Baie Sainte-Marie* », in Heller Monica, Duchêne Alexandre (ed.), *Discourses of Endangerment. Ideology and Interest in the Defence of Languages*, Londres : Continuum, 99-120.

Bourdieu Pierre (1980), *Le sens commun*, Paris : Éditions de Minuit.

Boutet Josiane, Heller Monica (2007), « Enjeux sociaux de la sociolinguistique : pour une sociolinguistique critique », *Langage et société* 121-2, 305-18.

Boyer Henri (1990), « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Éléments d'une définition et parcours documentaire en diglossie », *Langue française* 85, 102-124.

Boyer Henri (1991), *Langues en conflit. Études sociolinguistiques*, Paris : L'Harmattan.

Boyer Henri (1997), « Conflits d'usages, conflits d'images », in Boyer H. (éd.), *Plurilinguisme* : « *contact* » *ou* « *conflit* » *de langues* ?, Paris : L'Harmattan, 9-35.

Boyer Henri (2000a), « L'*unilinguisme* français : une idéologie sociolinguistique qui s'essouffle mais ne se rend pas », *Travaux de didactique du FLE* 41, 27-37.

Boyer Henri (2000b), « Ni concurrence, ni déviance : l'*unilinguisme* français dans ses œuvres », *Lengas* 48, 89-101.

Boyer Henri (2003), *De l'autre côté du discours* : *recherches sur le fonctionnement des représentations communautaires*, Paris : L'Harmattan.

Boyer Henri (2008), *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique*, Limoges : Lambert Lucas.

Branca-Rosoff Sonia (2007), « Sociolinguistique historique et analyse du discours du côté de l'histoire : un chantier commun ? », *Langage et société* 121-122, 163-176.

Brohy Claudine (1989), « L'histoire de la politique linguistique de Fribourg (Suisse) », in Pupier P., Woehrling, J. (éd.), *Langue et droit*. Actes du premier congrès de l'Institut international de droit linguistique comparés, Montréal : Wilson & Lafleur, 375-385.

Burger Michel (1971), « À propos de la limite nord du francoprovençal », in Marzys Zygmut (éd.), *Colloque de dialectologie francoprovençale*, Genève : Droz, 56-78.

Burke Peter (1998), « Langage de la pureté et pureté du langage », *Terrain* 31, 103-112.

Busekist Astrid von (1998), *Nations et nationalismes XIXe-XXe siècle*, Paris : Armand Colin.

Busekist Astrid von (2006), « Succès et infortunes du nationalisme linguistique », in Dieckhoff Alain, Jaffrelot Christophe (éd.), *Repenser le nationalisme*, Paris : Presses de la fondation nationale de sciences politiques, 227-262.

Cajolet-Laganière Hélène, Martel Pierre (1995), *La qualité de la langue au Québec*, Québec : Presses de l'Université Laval.

Cajolet-Laganière Hélène, Martel Pierre (1996), *Le français québécois* : *usages, standard et aménagement*, Québec : Presses de l'Université Laval.

Calvet Louis-Jean (2010), *Histoire du français en Afrique*. Une langue en copropriété ?, Paris : Écriture.

Camartin Ivo (1985), «Les relations entre les quatre régions linguistiques», in Schläpfer Robert (éd.), *La Suisse aux quatre langues*, Genève: Éditions Zoé, 251-292.

Cameron Deborah (1990), «Demythologizing Sociolinguistics: Why Language does not Reflect Society», in Joseph J.E., Taylor T.J.(ed.), *Ideologies of Language*, Londres & New York: Routledge.

Campbell Lyle, Mixco Mauricio (2007), *A Glossary of Historical Linguistics*, Edinburgh: Edinburgh University Press.

Canut, Cécile (2001a), «Pour une nouvelle approche des pratiques langagières», *Cahiers d'études africaines* 163-164, XLI-3-4, 391-398.

Canut Cécile (2001b), «À la frontière des langues. Figures de la démarcation», *Cahiers d'études africaines* 163-164, XLI-3-4, 443-463.

Canut Cécile (2007), «L'épilinguistique en question», in Siouffi G., Steuckardt A. (éd.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, etc.: Peter Lang, 49-72.

Canut Cécile (2008a), *Une langue sans qualité*, Limoges: Lambert-Lucas.

Canut Cécile (2008b), *Le spectre identitaire*, Limoges: Lambert-Lucas.

Canut Cécile (2010), «"À bas la francophonie!" de la mission civilisatrice du français en Afrique à sa mise en discours postcoloniale», *Langue française* 167 (3), 141-158.

Casanova Michel, Voillat François (1985), «Unité et diversité des patois jurassiens (Notes)», in Bourquin F. *et al*. (éd.), *Le pays, la langue*, [Porrentruy]: Éditions du Pré-carré, 13-20 et 113-119.

Castellotti Véronique, Moore Danièle (2007), «Le bilingue était presque parfait», in Lambert Patricia, Millet Agnès, Rispail Marielle, Trimaille Cyril (éd.), *Variation au cœur et aux marges de la sociolinguistique. Mélanges offerts à Jacqueline Billiez*, Paris: L'Harmattan, 227-235.

Caussat Pierre, Adamski Dariusz, Crépon Marc (1996), *La langue source de la nation: messianismes séculiers en Europe centrale et orientale (du* XVIII*e au* XX*e siècles)*, Sprimont: Mardaga.

Certeau Michel de, Julia Dominique, Revel Jacques (1975), *Une politique de la langue*. La Révolution française et les patois: l'enquête de Grégoire, Paris: Gallimard.

Chancellerie de l'État de Berne (1986), *Le Jura bernois et son canton. Plus d'un demi-millénaire d'histoire commune*, Berne: Chancellerie d'État.

Charaudeau Patrick (1995), «Ce que communiquer veut dire», *Revue des Sciences humaines* 51. [L'article est disponible sur le site Internet de P. Charaudeau, URL: http://www.patrick-charaudeau.com/Ce-que-communiquer-veut-dire.html, dernière consultation le 9 février 2014].

Charaudeau Patrick, Maingueneau Dominique (éd.) (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris: Seuil.

Charbit Denis (2000), «Les revues littéraires de la Résistance: une lueur dans la nuit», in Reichelbert Ruth, Kauffmann Judith (éd.), *Littérature et Résistance*, Reims: Presses universitaires de Reims, 129-144.

Charnley Joy (2002), «*Le point de vue suisse romand: The French language in Switzerland*», in Sahli Kamal (ed.), *French in and out of France. Language Policies, Intercultural Antagonisms and Dialogue*, Oxford & Berne, etc.: Peter Lang, 187-203.

Châtelain Emma (2007), «*Nous sommes des hommes libres sur une terre libre». Le mouvement antiséparatiste jurassien (1947-1975), son idéologie et ses relations avec Berne*, Neuchâtel: Éditions Alphil.

Chaubert François (2006), *La politique culturelle française et la diplomatie de la langue: l'Alliance française (1883-1940)*, Paris: L'Harmattan.

Chervel André (1977), *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris: Payot.

Chiffelle Frédéric (2000), *L'Arc jurassien romand à la frontière des langues. Faut-il craindre la germanisation*?, Lausanne: Payot.

Clavien Alain (1993), *Les helvétistes: intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne: Société d'histoire de la Suisse romande & Éditions d'En bas.

Clavien Alain (2009), «Usages helvétiques de Maurras, 1910-2000», in Dard Olivier, Grunewald Michel (éd.), *Charles Maurras et l'étranger, l'étranger et Charles Maurras*. L'action française – culture, politique, société ii, Berne, etc.: Peter Lang, 97-116.

Comte Pierre-André (2010), *Identité et langue française. De la législation linguistique dans le Jura*, Moutier: Conférence des peuples de langue française.

Conrad Sarah-Jane, Elmiger Daniel (éd.) (2010), *Vivre et communiquer dans une ville bilingue*. Une expérience biennoise, Tübingen: Narr.

Costa James (2011), «Du local au global: essai de clarification idéologique préalable. Discours concurrents et revitalisation linguistique en Provence», in Manzano Francis (éd.), *Unité et diversité de la linguistique*, Lyon: Publications du Centre d'études linguistiques & Éditions de l'Université Jean Moulin, Lyon 3, 233-255.

Costa James, Lambert Patricia, Trimaille Cyril (2012), «Idéologies, représentations et différentiations sociolinguistiques: quelques notions en question», *Carnets d'Atelier de Sociolinguistique* 6, 226-246.

Cotelli Sara (2009), «Sociolinguistique historique: un tour d'horizon théorique et méthodologique», in Aquino-Weber Dorothée, Cotelli Sara, Kristol Andres (éd.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman*, Berne: Peter Lang, 3-24.

Cotelli Sara (2013a), «Dialecte rugueux contre langue élégante et universelle: le poids des idéologies langagières dans le discours autonomiste jurassien», in Gendre André, Kamber Alain, Petris Loris, Skupien-Deckens Carine (éd.), *Des mots rayonnants, des mots de lumière. Mélanges Philippe Terrier*, Genève & Neuchâtel: Droz & Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines, 311-327.

Cotelli Sara (2013b), «Le bilinguisme au sein des minorités linguistiques francophones: quel(s) changement(s) depuis les années 1970?», in Casanova Herrero Emili, Calvo Rigual Cesareo (ed.), *Actes del 26é Congrés de Lingüística i Filologia Romàniques (València, 6-11 de setembre de 2010)*, Berlin: W. de Gruyter, 571-582.

Cotelli Sara (2013c), «A "Bill 101" in Switzerland? Language Planning in the Canton of Jura», *European Journal of Language Policy* 5.1., 65-98.

Cotelli Sara (2014), «Sur les traces de William Pierrehumbert ou de Philippe Godet? Les chroniques de langage neuchâteloises des années 1950 à 1970», in Diemoz Federica, Aquino-Weber Dorothée (éd.), «*Toujours langue varie…» Mélanges Andres Kristol*, Genève: Droz, 329-348.

Coulmas Florian (ed.) (1997), *The Handbook of Sociolinguistics*, Malden & Oxford, etc.: Blackwell.

Courouau Jean-François (2005), «L'invention du *patois* ou la progressive émergence d'un marqueur sociolinguistique français. xiii[e]-xvii[e] siècles», *Revue de linguistique romane* 69, 185-225.

Crelier Fabien (1995), «"Mais, donc, pourtant" ou les compagnons d'armes du polémiste. Analyse linguistique du discours politique portant sur l'unité du Jura», *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 19-29.

Crépon Marc (1996), *Les géographies de l'esprit. Enquête sur la caractérisation des peuples de Leibniz à Hegel*, Paris: Payot.

Crevoisier Clément (dir.) (2012), *Atlas historique du Jura*, Porrentruy: Société jurassienne d'émulation.

Crowley Tony (2003), *Standard English and the Politics of Language*, Basingstoke & New York: Palgrave Macmillan.

Crowley Tony (2007), «Language endangerment, war and peace in Ireland and Northern Ireland», in Duchêne Alexandre, Heller Monica (ed.), *Discourses of Endangerment*, Londres: Continuum, 149-168.

Damar Marie-Ève (2010), «De la polymorphie du purisme linguistique sur l'Internet», *Langage et société* 131, 113-130.

Decime Rita/Vernetto Gabriella (2007), *Profil de la politique linguistique éducative: Vallée d'Aoste*. Rapport régional, Aoste: Assessorat de l'éducation et de la culture/Département Surintendance des écoles.

Delforge Paul, Destatte Philippe, Libon Micheline (éd.) (2000-2001), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, 3 tomes, Charleroi: Institut Jules Destrée.

Desan Philippe (1984), «Nationalism and history in France during the Renaissance», *Rinascimento: Rivista dell'Instituto Nazionale di Studi sul Rinascimento* 24, 261-288.

De Pietro Jean-François, Matthey Marinette (1993), «"Comme suisses romands, on emploie déjà tellement de germanismes sans s'en rendre compte…" Entre insécurité et identité linguistiques: le cas du français à Neuchâtel (Suisse)», in Francard M. *et al.* (éd.) (1994), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10 au 12 novembre 1993, Leuven: Peeters, 121-136.

Dewaele Jean-Marc (1999), «Le dérèglement du système de pensée français: l'angoisse secrète des puristes? Réponse à Henriette Walter», *Current Issues in Language and Society* 6 (3-4), 227-230.

Dondaine Colette (1972), *Les parlers comtois d'oïl*, Paris: Klincksieck.

Du Bois Pierre (1999), *Alémaniques et Romands entre unité et discorde*. Histoire et actualité, Lausanne: Éditions Favre.

Duchêne Alexandre (2008), *Ideologies across Nation. The Construction of Linguistic Minorities and the United Nations*, Berlin & New York: Mouton de Gruyter.

Duchêne Alexandre (2009), «Discours, changement social et idéologies langagières», in Aquino-Weber Dorothée, Cotelli Sara, Kristol Andres (éd.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman*, Berne: Peter Lang, 131-150.

Edwards John (ed.) (1998), *Language in Canada*, Cambridge: Cambridge University Press.

Foucault Michel (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris: Gallimard.

Foucault Michel (1993), *Il faut défendre la société*. Cours au Collège de France (1975-1976), Paris: Gallimard/Seuil.

Fournier Louis (1998), *FLQ. Histoire d'un mouvement clandestin*, Outremont : Lanctôt Éditeur.

Fouyer Karine, Dewaele Jean-Marc (1998), « La langue influence-t-elle la pensée ? Un état de la question », *ITL. International Journal of Applied Linguistics* 121-122, 27-38.

Francard Michel *et al*. (éd.) (1994), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10 au 12 novembre 1993, Leuven : Peeters.

Froidevaux Claude (1977), *Roland Béguelin ou la conscience du Jura*, Lausanne : P.M. Favre.

Francillon Roger (dir.) (1997), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, t. 2, « De Töpffer à Ramuz », Lausanne : Payot.

Fumaroli Marc (1994), « Le génie de la langue française », in *Id*., *Trois institutions littéraires*, Paris : Gallimard, 211-314.

Fumaroli Marc (2001), *Quand l'Europe parlait français*, Paris : Éditions de Fallois.

Gadet Françoise (2007), *La variation sociale en français*, Paris : Éditions Ophrys.

Gadet Françoise, Varro Gabriella (2006), « Le “scandale” du bilinguisme », *Langage et société* 116, 9-28.

Gal Susan (1992), « Multiplicity and Contention among Ideologies : A Commentary », *Pragmatics* 2 (3), 444-9.

Gal Susan (2001), « Linguistic Theories and National Images in Nineteenth-century Hungary », in Gal Susan, Woolard Kathryn, *Languages and Publics*. The Making of Authority, Manchester : St. Jerome Publishing.

Ganguillet Gilbert (1998), *Le Conflit jurassien : genèse et trajectoire d'un conflit ethno-régional*, Zurich : Bokos Druck.

Garde Paul (2007), « Vrais et faux problèmes de langue en Bosnie-Herzégovine et dans les pays limitrophes », *Cités* 32, 51-60.

Gasquy-Resch Yannick (2003), *Gaston Miron, le forcené magnifique*, Montréal : Éditions Hurtubise.

Gauchat Louis (1903), « Gibt es Mundartgrenzen ? », *Archiv für das Studium der neueren Spranchen* 111, 365-403.

Gauchat Louis (1942), « L'état actuel des patois romands », *Der Geistesarbeiter/Le travailleur intellectuel* 4/5 (avril/mai), 21-28.

Gauvin, Lise (2000), *Langagement. L'écrivain et la langue au Québec*, Montréal : Éd. Boréal.

Gauvin, Lise (2004), *La fabrique de la langue. De François Rabelais à Réjean Ducharme*, Paris : Seuil.

Gerber, Abraham (1969), « Die Deutschschweizer im Berner Jura », *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde* 31, 75-84.

Gilg Peter (1978), « Der Jura auf der Suche nach Identität », *Reformatio* 27, 302-8.

Giordano Christian (1997), « Affiliation, Exclusion and the National State : “Ethnic Discourses” and Minorities in East Central Europe' », in Wicker Hans-Rudolph (ed.), *Rethinking Nationalism and Ethnicity*. The Struggle for Meaning and Order in Europe, Oxford & New York : Berg, 175-192.

Girard Benoît (1977), *Renaissance d'un État. De l'Évêché de Bâle au canton du Jura,* Porrentruy : Éditions Naïade.

Godin Pierre (1997), *René Lévesque. Héros malgré lui (1960-1976)*, t. 2, Montréal : Éditions Boréal.

Gogniat Emanuel (2005a), *Aux racines du patriotisme. Affaire de la place d'armes des Franches-Montagnes et question jurassienne (1956-1976)*, Courrendlin : Éditions CJE.

Gogniat Emanuel (2005b), « Résistance jurassienne à l'armée, 1950-1970. Cas d'école de l'antimilitarisme ou particularisme ? », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* 21, 123-150.

Gonin Olivier (2000), *La protection des minorités linguistiques en droit suisse et comparé*, mémoire de licence non publié, Université de Neuchâtel.

Grillo Ralph D. (1989), *Dominant Languages*. Language and Hierarchy in Britain and France, Cambridge, etc. : Cambridge University Press.

Grosjean François (1982), *Life with two Languages*. An Introduction to Bilingualism, Cambridge (Mass.), Londres : Harvard University Press.

Grosjean François (2010), *Bilingual Life and Reality*, Cambridge (Mass.), Londres : Harvard University Press.

Hambye Philippe (2009), « Plurilinguisme et minorisation en Belgique : d'étranges rapports aux langues "étrangères" », *Langage et société* 129, 29-46.

Harder Hans-Joachim (1978), *Der Kanton Jura. Ursachen und Schritte zur Lösung eines Schweizer Minderheitenproblems*, Frankfurt a. M., etc. : Peter Lang.

Hauser Claude (1997), *Aux origines intellectuelles de la Question jurassienne. Culture et politique entre la France et la Suisse romande (1910-1950)*, Courrendlin : Éditions CJE.

Hauser Claude (1998), « Quand le "Romandisme" fleurissait à Neuchâtel… Regards sur quelques intellectuels maurrassiens entre les deux guerres », *Musées neuchâtelois. Revue historique neuchâteloise*, 11-24.

Hauser Claude (2001), « Du "romandisme intégral" au "fédéralisme ethnique". Les influences maurrassiennes dans le discours nationalitaire des intellectuels suisses romands (1920-1970) », in Pomeyrols Catherine, Hauser Claude (éd.), *L'Action française et l'étranger. Usages, réseaux et représentations de la droite nationaliste française*, Paris : L'Harmattan, 25-42.

Hauser, Claude (2004), *L'aventure du Jura. Cultures politiques et identité régionale au 20e siècle*, Lausanne : Antipodes/Société d'Histoire de la Suisse romande.

Hauser, Claude (2012), *Jura les sept clichés capitaux. Essai d'histoire culturelle*, Neuchâtel/Delémont : Éditions Alphil/Musée jurassien d'art et d'histoire.

Hauser Claude (2013), « La Francophonie, trop québécoise et trop peu helvétique ? La Suisse et le Canada face à l'émergence d'une géopolitique de la langue française (1960-1980) », *Revue transatlantique d'études suisses* 3, 71-85.

Heller Monica (1999), *Linguistic Minorities and Modernity. A Sociolinguistic Ethnography*, Londres & New York : Longman.

Heller Monica (2000), « Pouvoir et frontières sociales dans l'exercice de la recherche », *Grenzänge* 13, 9-15.

Heller Monica (2001), « Critique and sociolinguistic analysis of discourse », *Critique of Anthropology* 21 (2), 117-41.

Heller Monica (2002), Éléments d'*une sociolinguistique critique*, Paris : Didier.

Heller Monica (ed.) (2007), *Bilingualism : A Social Approach*, Basingstoke & New York : Palgrave Macmillan.

Heller Monica, Budach Gabriele (1999), «Prise de parole: la mondialisation et la transformation des discours identitaires chez une minorité linguistique», *Bulletin suisse de linguistique appliquée* 62 (2), 155-166.

Heller Monica, Labrie Norman (éd.) (2003), *Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Cortil-Wodon: Éditions modulaires européennes.

Heller Monica, Moïse Claudine (2010), «Conversation: la co-construction d'un positionnement interprétatif», in Robillard Didier de (éd.), *Réflexivité, herméneutique. Vers un paradigme de recherche*?, «Cahiers de sociolinguistique» 14, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 13-25.

Henecka Hans Peter (1972), *Die jurassischen Separatisten. Eine Studie zur Sociologie des ethnischen Konflikts und der sozialen Bewegung*, Meisenheim am Glan: A. Hain.

Henry Pierre (1993), «Le français dans le Jura des origines à 1815», *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 219-244.

Higonnet Patrice (1980), «The Politics of Linguistic Terrorism and Grammatical Hegemony during the French Revolution», *Social History* 5, 41-69.

Hobsbawm Eric (1992), *Nations et nationalismes depuis 1780*, Paris: Gallimard.

Hornsby David (1998), «Patriotism and Linguistic Purism in France: *Deux dialogues sur le nouveau langage françois* et *Parlez-vous franglais?*», *Journal of European Studies* 28, 331-354.

Hutton Christopher M. (1999), *Linguistics and the Third Reich*. Mother-tongue Fascism, Race and the Science of Language, New York: Routledge.

Irvine, Judith T./Gal, Susan (1995), «The Boundaries of Languages and Disciplines: How Ideologies Construct Difference», *Social Research* 62 (4), 966-1001.

IJSLA (1980): Institut jurassien des sciences des lettres et des arts (1980), *Deuxième rapport public*, La Neuveville: Institut jurassien des sciences des lettres et des arts.

Jaffe Alexandra (1999), *Ieologies in Action*: *Language Politics on Corsica*, Berlin, etc.: Mouton de Gruyter.

Jaffe Alexandra (2007), «Minority Language Mouvements», in Heller M. (ed.), *Bilingualism*: A Social Approach, Basingstoke & New York: Palgrave Macmillan, 50-70.

Jolissaint Nathalie (1996), *Le Jura parle français*: *bibliothèque du militant francophone Roland Béguelin*, Porrentruy: Bibliothèque cantonale jurassienne.

Joseph John E. (2010), «Identity», in Llamas Carmen, Watt Dominic (ed.), *Language and Identities*, Edinburgh: Edinburgh University Press, 9-17.

Joubert Aurelie (2009), «Pour une sociologie du langage multidisciplinaire et de contraste: les exemples catalan et occitan», in Aquino-Weber Dorothée, Cotelli Sara, Kristol Andres (éd.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman*. Enjeux et méthodologies, 83-106.

Kaestli Beatrice (1982), *Le Jura*: *Question jurassienne et réveil culturel*, mémoire de licence non publié, Romanisches Seminar, Zurich, Université de Zurich.

Kasuya Keisuke (2001), «Discourses of Linguistic Dominance: A Historical Consideration of French Language Ideology», *International Review of Education* 47 (3-4), 235-251.

Keech William R. (1972), «Linguistic Diversity and Political Conflict. Some Observations based on four Swiss Cantons», *Comparative Politics* 4 (3), 387-404.

Klinkenberg Jean-Marie (2001a), «La conception essentialiste du français et ses conséquences. Réflexions polémiques», *Revue Belge de Philologie et d'Histoire* 79, 805-824.

KLINKENBERG Jean-Marie (2001b), *La langue et le citoyen*. Pour une autre politique de la langue française, Paris : Presses universitaires de France.

KOERNER Konrad (1992), « The Sapir-Whorf Hypothesis : A Preliminary History and a Bibliographical Essay », *Journal of Linguistic Anthropology* 2 (2), 173-198.

KOHLER François (2005), *Le réseau routier jurassien et la transjurane. Approche historique*, publié sur le site Internet officiel de l'A6 (URL : http://www.a16.ch/A/historic.html, dernière consultation le 9 juillet 2012).

KOUADIO N'GUESSAN Jérémie (2007), « Le français : langue colonie ou langue ivoirienne ? », *Hérodote* 126, 69-85.

KNOBEL Marc (1988), « L'ethnologue à la dérive. George Montandon et l'ethnoracisme », *Ethnologie française* 18 (2), 107-113.

KRISTOL Andres (1976), « La densité des liaisons matrimoniales le long de la frontière entre le français et le francoprovençal dans le Jura suisse », *Vox Romanica* 35, 61-83.

KRISTOL Andres (2005), « Politiques et discours linguistiques explicites en Suisse occidentale (XVe-XVIIIe siècles) », in AMBÜH D., ASSH (ed.), *Sprachendiskurs in der Schweiz : vom Vorzeigefall zum Problemfall ?* Tagung vom 11. November 2005, Biel, Berne : Académie suisse des sciences humaines et sociales, 49-63.

KRISTOL Andres (2006), « Le passage au français : garantie du maintien de la "romanité" de la Suisse romande », *Forum Helveticum* 15, 150-155.

KRISTOL Andres (2009), « Textes littéraires et sociolinguistique historique », in AQUINO-WEBER Dorothée, COTELLI Sara, KRISTOLAndres (éd.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman*, Berne : Peter Lang, 25-46.

KRISTOL Andres (2013), « Regards sur le paysage linguistique neuchâtelois (1734-1849). Le témoignage sociolinguistique des signalements policiers », in GENDRE André, KAMBER Alain, PETRIS Loris, SKUPIEN-DECKENS Carine (éd.), *Des mots rayonnants, des mots de lumière. Mélanges Philippe Terrier*, Genève & Neuchâtel : Droz & Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines, 277-295.

KRISTOL Andres (dir.) (2005), *Dictionnaire toponymique des communes suisses*, Frauenfeld & Lausanne : Huber & Payot.

LEFERT Jacques (1990), « Berne : un bilinguisme façonné par l'histoire », in VOUGA Jean-Pierre (éd.), *La Suisse face à ses langues / Die Schweiz im Spiegel ihrer Sprachen*, Aarau, etc. : Verlag Sauerländer, 99-105.

LLAMAS Carmen, WATT Dominic (ed.) (2010), *Language and Identities*, Edinburgh : Edinburgh University Press.

LEBOUC Georges (2006), *Dictionnaire de belgicismes*, Bruxelles : Racine.

LEHMANN Sabine (1994), « Vestiges d'un patois : la situation des patois jurassiens », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 115-144.

LEPICQ Dominique, BOURHIS Richard (1995), « Aménagement linguistique et norme langagière au Québec », *Lynx* 33 (2), 109-128.

LOBECK Konrad (1945), *Die französisch-frankoprovenzalische Dialektgrenze zwischen Jura und Saône*, Genf & Erlenbach : Droz & Rentsch.

LÜDI Georges (2009), « Confessions criminelles. Réflexions sociolinguistiques à propos d'un genre textuel au début de l'ère moderne », in AQUINO-WEBER Dorothée, COTELLI Sara, KRISTOL Andres (éd.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman*, Berne : Peter Lang, 175-197.

Lüdi Georges (2014), «Politiques et gestion des langues et pratiques linguistiques dans l'ancien évêché de Bâle», in Diemoz Federica, Aquino-WeberDorothée (éd.), *«Toujours langue varie…» Mélanges Andres Kristol*, Genève: Droz, 363-377.

Lüdi Georges, Py Bernard (2003) [3], Être bilingue, Berne: Peter Lang.

Macdonald Maryon (1989), «We are not French!». Language, Culture and Identity in Brittany, Londres & New York: Routledge.

MacRae Kenneth (1983), *Conflict and Compromise in Multilingual Societies. Switzerland*, Waterloo: Wilfrid Laurier University Press.

Mailho Jean-Claude (1981), «La "Charte des langues" et sa portée politique», in Gaudard Gaston, Pfaff Carl, Ruffieux Roland (éd.), *Fribourg: ville et territoire*. Aspects politique, sociaux et culturels de la relation ville-campagne depuis le Bas Moyen Âge. Actes du Colloque universitaire pour le 500e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération, Fribourg: Éditions universitaires.

Maître Raphaël, Matthey Marinette (2007), «Who wants to save "le patois d'Évolène"», in Duchêne Alexandre, Heller Monica (ed.), *Discourse of Endangerment*. Interest and Ideologies in the Defense of Languages, London & New York: Continuum, 76-98.

Martel Pierre (2000), «Le Bon usage au Québec», in Schafroth Elmar, Sarcher Walburga, Hupka Werner (ed.), *Französische Sprache und Kultur im Quebec*, Hagen: ISL Verlag, 11-40.

Martín Rojo Luisa (2001), «New Developments in Discourse Analysis: Discourse as Social Practice», *Folia Linguistica* 35 (1-2), 41-78.

Martín Rojo Luisa, Gabilondo Pujol Angel (2001), «Michel Foucault», in Verschueren Jef, Östman Jan-Ola *et al.* (ed.), *Handbook of Pragmatics*, Amsterdam, etc.: Benjamins.

Martinet André (1982), «Bilinguisme et diglossie. Appel à une vision dynamique des faits», *La Linguistique*, 18 (1), 5-16.

Matthey Marinette (éd.) (1997), *Les langues et leurs images*, Lausanne & Neuchâtel: LEP & IRDP.

Matthey Marinette (2003), «Le français langue de contact en Suisse romande», *Glottopol* 2, 92-100.

Matthey Marinette (2010), «Peut-on parler d'une sociolinguistique suisse?», in Boyer H. (éd.), *Pour une épistémologie de la sociolinguistique*, Limoges: Lambert Lucas, 23-31.

Matthey Marinette (2011), «Idéologie langagière et idéologie tout court: l'exemple de *Sorbeval. Roman jurassien* de Virgile Rossel», in Corminbœuf Gilles, Béguelin Marie-Josée (éd.), *Du système linguistique aux actions langagières. Mélanges en l'honneur d'Alain Berrendonner*, Bruxelles: DeBoeck & Duculot, 577-592.

May Stephen (2012) [2], *Language and Minority Rights*. Ethnicity, Nationalism and the Politics of Language, Londres & New York: Routledge.

Mayer Kurt B. (1968), «The Jura Problem: Ethnic Conflict in Switzerland», *Social Research* 35 (4), 707-741.

Meizoz Jérôme (1997), *Ramuz. Un passager clandestin des Lettres françaises*, Genève: Éditions Zoé.

Meizoz Jérôme (1998), *Le droit de «mal écrire». Quand les auteurs romands déjouent le «français de Paris»*, Genève: Éditions Zoé.

Meren David (2010), «De Versailles à Niamey. Le patrimoine constitutionnel canado-britannique du Québec et sa participation au sein de la francophonie, 1968-1970», *Globe* 13 (1), 99-124.

Mertz Elizabeth, Yovel Jonathan (2001), «Metalinguistic awareness», in Verschueren Jeff / Östman Jan-Ola *et al.* (ed.), *Handbook of Pragmatics*, Amsterdam, etc.: Benjamins.

Meschonnic Henri (1993), *De la langue française*, Paris: Hachette.

Meune Manuel (2011), «Pluralisme identitaire et nation unitaire en Suisse. Le discours des acteurs politiques locaux dans les cantons bilingues à l'aune du débat québécois», *Swiss Political Science Review* 17 (3), 308-335.

Moïse Claudine (2007), «Protecting French: The View from France», in Duchêne Alexandre, Heller Monica (ed.), *Discourse of Endangerment*. Interest and Ideologies in the Defense of Languages, London & New York: Continuum, 216-241.

Moïse Claudine (2010), «De l'arrière à l'avant-scène ou de l'intérêt de la réflexivité en sociolinguistique», in Robillard Didier de (éd.), *Réflexivité, herméneutique*. Vers un paradigme de recherche?, «Cahiers de sociolinguistique» 14, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 177-188.

Moreau Marie-Louise, Brichard Huguette, Dupal Claude (1999), *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*, Bruxelles: Service de la langue française & Duculot.

Moritz Jean (1997), *Commentaire de la constitution jurassienne*, Courrendlin: Éditions Communication jurassienne et européenne.

Osthus Dietmar (2008), «Le bon usage d'Internet – le discours normatif sur la toile», disponible sur le site du prof. Ostus, URL: http://www.dietmar-osthus.de/norme.htm, dernière consultation 24 février 2014.

Papaux Alexandre (1997), «Droit des langues en Suisse: état des lieux», *Swiss Political Science Review* 3 (2), 3-6.

Paveau Marie-Anne (2010), «Interdiscours et intertexte. Généalogie scientifique d'une paire de faux jumeaux», in Ablali Driss, Kastberg Sjölblom Margareta (éd.), *Linguistique et littérature. Cluny, 40 ans après*, Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté, 93-105.

Paveau Marie-Anne, Rosier Laurence (2008), *La langue française*: *passions et polémiques*, Paris: Vuibert.

Peeters Yvo J.-D. (1993), «Introduction et présentation du volume», in Peeters Yvo J.-D. (éd.), *Langue(s) et identité. Mélanges offerts à Guy Héraud*, Bruxelles & Rennes: Académie internationale de droit linguistique, 7-11.

Pellerey Roberto (1993), *La théorie de la construction directe de la phrase*: *analyse de la formation d'une idéologie linguistique*, Paris: Larousse.

Penn Julia M. (1972), *Linguistic Relativity versus Innate Ideas. The Origins of the Sapir-Whorf Hypothesis in German Thought*, The Hague & Paris: Mouton.

Philipe Vincent (2008), *Roland Béguelin. La plume-épée*, Lausanne: L'Aire.

Pichard Alain (1978), *La Romandie n'existe pas. Six portraits politiques*: *Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud*, Lausanne: Éditions 24 heures.

Pichard Alain (2004), *La Question jurassienne avant et après la naissance du 23e canton suisse*, Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

Plourde Michel (éd.) (2002), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal: Fides.

Poirier Claude (1993), «Description du lexique et incidence normative», in Latin Danièle, Queffelec Ambroise, Tabi-Manga Jean (éd.), *Inventaire des usages de la francophonie*. Nomenclature et méthodologies, Paris: AUPELF-UREF, 47-63.

Prongué Bernard (éd.) (1991), *L'écartèlement. Espace jurassien et identité plurielle*, Saint Imier: Canevas Éditeur.

Pusch Claus D. (2005), «Question jurassienne – réponses linguistiques. Die Rolle des Sprache im Diskurs des jurassischen Separatismus zwischen 1947 und den 70-er Jahren», in Cichon Peter, Czernilofsky Barbara *et al*. (ed.), *Entgrenzungen für eine Soziologie der Kommunikation*. Festschrift für Georg Kremnitz zum 60. Geburtstag, Vienne: Praesens, 127-141.

Ramsey Paul J. (2010), *Bilingual Public Schooling in the United States*. À History of America's "Plyglot Boardinghouse", New York: Palgrave Macmillan.

Rebourcet Séverine (2008), «Le français standard et la norme: l'histoire d'un "nationalisme linguistique et littéraire" à la française», *Communication, lettres et sciences du langage* 2, 107-118.

Rennwald Jean-Claude (1978), *Combat jurassien. Aliénation ethnique et nouvelle culture politique*, Lausanne: Institut de science politique.

Rennwald Jean-Claude (1984), *La Question jurassienne*, Paris: Éditions Entente.

Renzi Lorenzo (1981), *La politica linguistica della Rivoluzione francese*: *Studio sulle origini e la natura del Giacobinismo linguistico*, Naples: Liguori Éditions

Revaz Gilles (2003), *La Suisse et la francophonie*, Québec: CIDEF-AFI & Université Laval.

Richter Michael (1985), «Towards a methodology of historical sociolinguistics», *Folia Linguistica Historica* 6 (1), 41-61.

Rindler Schjerve Rosita (ed.) (2003), *Diglossia and Power. Language Policies and Practice in the 19th Century Habsburg Empire*, Berlin & New York: Mouton de Gruyter.

Roth Simon (1999), *Weber-Perret, Genèse de l'Alliance Culturelle Romande*, Lausanne: Fondation Mémoire éditoriale.

Rottet Pierre (1985), «*Jura Libre*» *– de la création du journal au plébiscite de libre disposition 1948-1974*, projet de mémoire de licence non publié, disponible au Service des archives de Delémont.

Ruch Christian (2001), *Struktur und Strukturwandel des jurassischen Separatismus zwischen 1974 und 1994*, Berne & Stuttgart & Vienne: Paul Haupt.

Ruffieux Roland, Prongué Bernard (1972), *Les pétitions du Jura au canton de Berne durant le* xix*e siècle*, Fribourg: Éditions universitaires.

Saint-Gérand Jacques-Philippe de (1993), «Vinet et la philologie», in Jakubec D., Reymond B. (éd.), *Relectures d'Alexandre Vinet*, Lausanne: L'Âge d'Homme, 87-104.

Saint-Gérand Jacques-Philippe de (2000), «Le *génie* de la langue française? D'une notion problématique à un fantasme culturel», in Polet Jean-Claude (éd.), *Patrimoine littéraire européen*. Actes du colloque international, Namur, 26, 27 et 28 novembre 1998, Bruxelles: De Boeck, 29-64.

Schläpfer Robert *et al*. (1985), *La Suisse aux quatre langues*, Genève: Éditions Zoé.

Schlieben-Lange Brigitte (1996), *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Liège: Pierre Mardaga.

Schüle Ernest, Scheurer, Rémy, Marzys Zygmunt (2002), *Documents linguistiques de la Suisse romande I*. Documents en langue française antérieurs à la fin du xive siècle conservés dans les cantons du Jura et de Berne, Paris: CNRS Éditions.

SCHWARZ Alexander, SHAHIDI Minoo, CUONZ Christina (2006), *La Belle et la Bête. Jugements esthétiques en Suisse romande et alémanique sur les langues*, Lausanne : Cahiers de l'ILSL, volume 21.

SEGHERS Pierre (2004), *La Résistance et ses poètes (France 1941/1945)*, Paris : Seghers.

SIEBENHAAR Beat (2004), « Die Deutschen Sprachinseln auf den Jurahöhen der Französischsprachigen Schweiz », *Zeitschrift für Dialektologie und Linguistik* 71 (2), 180-212.

SIEGFRIED Inga, SCHNEIDER Thomas Franz (2008), « Wann wird ein Name zum Politikum ? Die Toponyme der deutschsprachigen Täufer im französischsprachigen Berner Jura », in ELLER Nicole, HACKL Stefan, L'UPTÁK Marek (ed.), *Namen und ihr Konfliktpotential im europäischen Kontext*. Regensburger Symposium, 11. bis 13. April 2007, Regensburg : Éditions Vulpes, 133-151.

SILVERSTEIN Michael (2003), « Indexical order and the dialectics of sociolinguistic life », *Language and Communication* 23, 193-229.

SINGY Pascal (éd.) (2004), *Identités de genre, identités de classe et insécurité linguistique*, Berne, etc. : Peter Lang.

SIOUFFI Gilles (2000), « Albert Dauzat et le "génie de la langue française" », in PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ (éd.), *Colloque Albert Dauzat et le patrimoine linguistique auvergnat, 5-6-7 novembre 1998, Thiers*. Actes, Montpellier : CNRS.

SIOUFFI Gilles (2007), « De la Renaissance à la Révolution », in REY Alain (dir.), *Mille ans de langue française : histoire d'une passion*, Paris : Perrin, 455-957.

SIOUFFI Gilles (2010a), *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris : Honoré Champion.

SIOUFFI Gilles (2010b), « De l'"universalité" européenne du français au XVIII[e] siècle : retour sur les représentations et les réalités », *Langue française* 167 (3), 13-29.

SKUPIEN DEKENS Carine (1998), « La "Bataille du français" en Suisse romande durant l'Entre-deux-guerre : le purisme linguistique dans les chroniques de langage de la presse romande », *Vox Romanica* 57, 156-171.

SWIGGERS Pierre (1987), « À l'ombre de la clarté française », *Langue française* 75, 5-21.

TABOURET-KELLER Andrée (1988), « La nocivité mentale du bilinguisme, cent ans d'errance », in *Congrès de la langue basque*. San Sebastian 1987, Vitoria-Gasteiz : Cervicio Central de Publicaziones del Gobiemo Vasco, t. III, 157-169.

TABOURET-KELLER Andrée (2007), « Politique et idéologie : le cas du bilinguisme », in HELLER Monica (ed.), *Bilingualism* : A Social Approach, Basingstoke & New York : Palgrave Macmillan, 346-356.

TABOURTET-KELLER Andrée (2011), *Le bilinguisme en procès, cent ans d'errance (1840-1940)*, Limoges : Lambert-Lucas.

TAVERDET Gérard (1990), « 329. Les aires linguistiques IV. Dialectes de l'Est », in HOLTUS Günter, METZELTIN Michael *et al.* (ed.), *Lexikon der romanistischen Linguistik*, Tübingen : Niemeyer, t. V.1., 654-671.

TRABANT Jurgen (1999), *Traditions de Humboldt*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

TRIMAILLE Cyril, MATTHEY Marinette (2013), « Catégorisation », in SIMONIN J., WHARTON S. (dir.), *Sociolinguistique de contact. Dictionnaire des termes et concepts*, Lyon : ENS Éditions, 95-122.

Trudeau Danièle (1992), *Les inventeurs du bon usage 1529-1647*, Paris : Éditions de Minuit.

Urla Jacqueline (1988), « Ethnic Protest and Social Planning : A Look at Basque Language Revival », *Cultural Anthropology* 3 (4), 379-394.

Urla Jacqueline (1993), « Cultural Politics in an Age of Statistics : Numbers, Nations and the Making of Basque Identity », *American Ethnologist* 20 (4), 818-843.

Voutat Bernard (1992), *Espace national et identité collective. Pour une sociologie politique du conflit jurassien*, Lausanne : Institut de science politique.

Voutat Bernard (1993), « Histoire et politique. Quelques réflexions sur les rapports entre discours historique et identité jurassienne », *Actes de la SJE*, 25-32.

Voyame Joseph (1989), « Le statut des langues en Suisse », in Pupier P., Woehrling J. (éd.), *Langue et droit*, Montréal : Wilson & Lafleur, 343-350.

Voyenne Bernard (1981), *Histoire de l'idée fédéraliste*, Tome 3, « Les lignées proudhoniennes », Paris & Nice : Presses d'Europe.

Weber Eugen (1983), *La fin des terroirs* : *la modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris : Fayard.

Weinrich Harald (1961), « Die "clarté" des französischen Sprache und die Klarheit des Franzosen », *Zeitschrift für romanische Philologie* 77, 528-544.

Weinstein Brian (1989), « Francophonie : Purism at the International Level », in Jernudd Björn H., Shapiro Michael J. (ed.), *The Politics of Language Purism*, Berlin & New York : Mouton de Gruyter.

Werlen Iwar (ed.) (2000), *Der zweisprachige Kanton Bern*, Berne & Stuttgart, etc. : Haupt.

Williams Glyn (1992), Sociolinguistics. À Sociological Critique, Londres & New York : Routledge.

Williams Glyn (1999), *French Discourse Analysis. The Method of Post-Structuralism*, Londres : Routledge.

Windisch Uli, Willener Alfred (1976), *Le Jura incompris : fédéralisme ou totalitarisme ?,* Vevey : Éditions Delta.

Wisard François (1988), *Le Jura en question. Analyse des discours politiques sur l'« unité du Jura »*, Lausanne : Institut de science politique.

Witte Els, Craeybeckx Jan, Meynen Alain (2010), *Political History of Belgium : From 1830 Onwards*, Bruxelles : Academic and Scientific Publishers.

Woolard Kathryn (1985), « Language Variation and Cultural Hegemony : Toward an Integration of Sociolinguistics and Social Theory », *American Ethnologist* 12 (4), 738-748.

Woolard Kathryn (1998), « Introduction : Language Ideology as a Field of Inquiry », in Schieffelin Bambi, Woolard Kathryn, Kroskrity Paul (ed.), *Language Ideologies*. Practice and Theory, New York : Oxford University Press, 3-47.

Woolard Kathryn (2002), « Bernardo de Aldrete and the Morisco Problem : A Study in Early Modern Spanish Language Ideology », *Society for Comparative Study in Society and History*, 446-80.

Woolard Kathryn (2004), « Is the Past a Foreign Country ? : Time, Language Origins and the Nation in Early Modern Spain », *Journal of Linguistic Anthropology* 14 (1), 57-80.

Woolard Kathryn, Schieffelin Bambi B. (1994), « Language Ideology », *Annual Review of Anthropology* 23, 55-82.

Wüest Jakob (1994), « La Suisse alémanique : un cas typique de diglossie ? », *Bulletin VALS-ASLA* 58, 169-178.

Wyss André (1998), «Poésie et engagement», in Francillon Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Tome 3 «De la Seconde Guerre aux années 1970», Lausanne: Payot, p. 167-173.

Wyss André (dir.) (2000), *Anthologie de la littérature jurassienne 1965-2000*, Porrentruy/Bienne: Société jurassienne d'émulation & Éditions Intervalles.

Yaguello Marina (1988), *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Paris: Seuil.

Table des matières

Achevé d’imprimer
en octobre 2015
aux Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production : Sandra Lena

Cette étude analyse, dans une approche sociolinguistique, les discours sur la langue du mouvement autonomiste jurassien durant les vingt années les plus chaudes de la lutte pour la création du 23e canton suisse. Elle explore l'hypothèse que les idéologies langagières présentes dans ce discours ont participé à la construction identitaire des Jurassiens séparatistes comme minorité linguistique francophone mise en danger sous la tutelle du canton de Berne à majorité germanophone. Un corpus varié a été dépouillé, constitué principalement de l'hebdomadaire autonomiste *Le Jura Libre*, des publications du Rassemblement jurassien (RJ) et de ses membres et de documents d'archives.

Le cas du Jura démontre une nouvelle fois que les idéologies langagières ne portent pas tant sur la langue que sur la société, classifiant francophones et bilingues, créant une frontière symbolique imperméable entre Bernois et Jurassiens. Partageant ces idéologies avec d'autres minorités, le RJ se fait l'amplificateur d'idées reçues très traditionnelles sur le bilinguisme, l'excellence du français, la germanisation ou le déterminisme linguistique qu'il réinterprète et oriente dans un sens lui permettant de faire du français une arme symbolique. Cette position linguistique est poussée à son paroxysme jusqu'à devenir une véritable posture de combat politique dans le contexte de la Question jurassienne.



Sara Cotelli Kureth est directrice du Centre de langues de l'Université de Neuchâtel. Docteure en sciences humaines de cette université, elle y occupe également une charge d'enseignement en français langue étrangère. Ses intérêts et ses publications portent sur divers champs de la sociolinguistique historique et critique : étude des minorités, planification linguistique, discours épilinguistique. Collaboratrice scientifique pour le projet de la Base de Données Lexicographique Panfrancophone (2004–2009), elle continue à travailler sur le français régional de Suisse romande, notamment au travers de l'analyse de chroniques de langage.

ISBN : 978-2-88930-036-5



39 CHF